



AIR FRANCE - KLM • RATP • SNCF • AIR FRANCE KLM • RATP • SNCF • AIR FRANCE KLM • RATP • SNCF
 AÉROPORTS DE BORDEAUX-MÉRIGNAC • CÔTE D'AZUR • LYON • MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE • AÉROPORTS DE PARIS • TOULOUSE BLAGNAC • AUTOROUTES ET TUNNEL DU MONT-BLANC • SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU TUNNEL ROUTIER DU FRÉJUS • GRANDS PORTS MARITIMES DE BORDEAUX • DUNKERQUE • LE HAVRE • MARSEILLE • NANTES-SAINT NAZAIRE • PARIS • ROUEN • RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE • AÉROPORTS AREVA • EDF • GDF SUEZ • AREVA • EDF • GDF SUEZ • AREVA • EDF • GDF SUEZ • AREVA DCI • DCNS • EADS • GIAT INDUSTRIES NEXTER • SAFRAN • SNPE • THALES • DCI • DCNS
 FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT • FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT
 IMPRIMERIE NATIONALE • LFB • LA MONNAIE DE PARIS • RENAULT • IMPRIMERIE NATIONALE
 FRANCETÉLÉCOM • LA FRANÇAISE DES JEUX • GROUPE LA POSTE • FRANCETÉLÉCOM
 ARTE FRANCE • AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE • FRANCE TÉLÉVISIONS • RADIO FRANCE • ARTE FRANCE • AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE • FRANCE BPCE • DEXIA • SEMMARIS AIR FRANCE - KLM • RATP • SNCF • AIR FRANCE KLM • RATP • SNCF • AIR FRANCE KLM • RATP • SNCF
 AÉROPORTS DE BORDEAUX-MÉRIGNAC • CÔTE D'AZUR • LYON • MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE • AÉROPORTS DE PARIS • TOULOUSE BLAGNAC • AUTOROUTES ET TUNNEL DU MONT-BLANC • SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU TUNNEL ROUTIER DU FRÉJUS • GRANDS PORTS MARITIMES DE BORDEAUX • DUNKERQUE • LE HAVRE • MARSEILLE • NANTES-SAINT NAZAIRE • PARIS • ROUEN • RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE • AÉROPORTS AREVA • EDF • GDF SUEZ • AREVA • EDF • GDF SUEZ • AREVA • EDF • GDF SUEZ • AREVA DCI • DCNS • EADS • GIAT INDUSTRIES NEXTER • SAFRAN • SNPE • THALES • DCI • DCNS
 FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT • FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT
 IMPRIMERIE NATIONALE • LFB • LA MONNAIE DE PARIS • RENAULT • IMPRIMERIE NATIONALE
 FRANCETÉLÉCOM • LA FRANÇAISE DES JEUX • GROUPE LA POSTE • FRANCETÉLÉCOM
 ARTE FRANCE • AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE • FRANCE TÉLÉVISIONS • RADIO FRANCE • ARTE FRANCE • AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE • FRANCE BPCE • DEXIA • SEMMARIS • SEMMARIS • SEMMARIS • SEMMARIS • SEMMARIS • SEMMARIS • SEMMARIS

L'État actionnaire



Agence des participations de l'État

R A P P O R T 2 0 1 0

L'État actionnaire



Agence des participations de l'État



L'année écoulée a représenté, pour l'État actionnaire, un moment-charnière pour continuer à soutenir l'économie dans son ensemble et préparer le rebond de la croissance. Une année de modernisation aussi de ses outils d'intervention au service d'une ambition industrielle réaffirmée, pour créer de la valeur et des emplois dans notre économie.

L'État a d'abord poursuivi l'ensemble des actions engagées au plus fort de la crise pour maintenir l'économie en équilibre. Le plan automobile a réalisé ses premiers effets. Comme actionnaire l'État a aussi accompagné l'accélération des investissements des grands groupes publics. Et le Fonds stratégique d'investissement a été à l'origine, au cours des dix-huit derniers mois, de 35 investissements directs représentant 1,4 Md€ pour l'économie, aussi bien dans des PME de croissance que dans des entreprises de taille intermédiaire ou des grands groupes.

L'État a ensuite accompagné la constitution de partenariats stratégiques et la constitution de champions capables de rivaliser avec leurs concurrents sur les marchés mondiaux. La Poste est devenue une société anonyme depuis le 28 février 2010, lui donnant les moyens d'assurer son développement dans un secteur ouvert à la concurrence. L'État a également favorisé la cession de l'activité Transmission et Distribution (T&D) d'Areva, afin de permettre à ce groupe public de se recentrer davantage sur son cœur de métier, tout en se désendettant de manière significative. Enfin, le rapprochement au mois d'août entre GDF Suez et International Power a marqué par exemple la création du deuxième groupe mondial de production d'électricité.

En anticipant la reprise, l'État actionnaire a décidé d'amplifier, en lui donnant plus de cohérence, son action au service de notre économie. En nommant le 3 août dernier, un Commissaire aux participations de l'État, Jean-Dominique Comolli, le Président de la République a rappelé la nécessité pour l'État de définir et de mettre en œuvre pour chacune de ses participations une stratégie de développement industriel et économique claire, de long terme, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux et de l'objet social de ses entreprises.

Cette nouvelle démarche intervient à la suite des États généraux de l'Industrie dont les conclusions ont été présentées en mars. Elle se réalisera dans un cadre de travail ambitieux et rénové : des revues stratégiques, au niveau des ministres concernés, entre l'État actionnaire et le management des entreprises, à l'image de ce qui est pratiqué par tout actionnaire significatif d'une entreprise privée ; une meilleure anticipation des nominations des dirigeants des entreprises publiques ; la tenue de revues régulières pour évaluer la contribution de chaque entreprise au développement industriel français ; et un compte-rendu périodique sur la politique de gestion du personnel et les dispositifs de prévention des risques psychosociaux. Cette année encore, l'État a cherché à concilier la performance des entreprises dont il est actionnaire et l'épanouissement professionnel des 1,9 million de salariés dont elles sont responsables.

A handwritten signature in blue ink, which reads "Ch Lagarde".

Christine Lagarde
Ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Panorama général

L'exercice par l'État de sa fonction d'actionnaire page 6

Les résultats 2009 de l'État actionnaire page 7

Principaux résultats des comptes combinés page 7

État actionnaire et gouvernance des entreprises page 12

L'État actionnaire a accentué ses efforts au service de l'économie française page 16

Les dispositifs exceptionnels page 16

La montée en puissance du Fonds stratégique d'investissement page 18

Le développement d'une politique industrielle plus active des entreprises à participation publique page 19

La prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises publiques page 19

Évolutions structurelles du portefeuille de l'État actionnaire page 20

Panoramas sectoriels page 20

Évolutions structurelles des entreprises page 25

Opérations sur le capital des entreprises page 27

Valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées page 30

Actualité communautaire page 30

L'État actionnaire et la Lolf page 33

Bilan des opérations de l'exercice 2009 page 33

Opérations de l'exercice 2010 page 35

Performance de l'État actionnaire page 35

Présentation des entreprises par secteur

Transports page 40

Infrastructures de transports page 52

Énergie page 76

Industries de défense page 88

Fonds stratégique d'investissement page 110

Autres industries page 112

Autres services page 120

Médias page 130

Services financiers page 140

Services immobiliers page 146

Comptes combinés

Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2009 de l'État actionnaire - APE page 149

Préambule page 150

Bilan et compte de résultat page 151

Variation des capitaux propres part du groupe page 151

Tableaux de flux de trésorerie page 152

Annexes page 153



Annexes

Présidents des conseils d'administrations ou de surveillance des entreprises du périmètre APE page 246

Commissaires aux comptes des entreprises du périmètre APE page 247

Composition des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE page 248

Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration) page 252

Répartition des mandats d'administrateurs au sein de l'APE page 252

Parité hommes-femmes des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE page 253

Rémunération des présidents des entreprises cotées du périmètre APE en 2008 page 254

Sommaire



Les années 2009-2010 ont été marquées par plusieurs opérations structurantes pour l'économie française : la transformation de La Poste en société anonyme, la signature d'un accord de coopération entre Renault et Daimler ou le projet de rapprochement de GDF Suez avec International Power, permettant de créer le deuxième producteur mondial d'électricité. En outre, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), détenu par l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations, a réalisé depuis sa création 35 investissements directs représentant 1,4 Md€.

Dans un contexte de marchés financiers baissiers, le portefeuille de participations cotées de l'État représente 88 Md€ de capitalisation boursière au

1^{er} septembre 2010 (contre 95 Md€ au 1^{er} septembre 2009). Il représente 6,9 % de la capitalisation boursière de la place de Paris (contre 7,6 % au 1^{er} septembre 2009).

Le présent document constitue la dixième édition du rapport de l'État actionnaire rédigé en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) du 15 mai 2001. Les comptes combinés des principales entités contrôlées par l'État, qui figurent in extenso dans la troisième partie du rapport, font l'objet d'une présentation synthétique et d'une analyse dans la première partie du document. La première partie présente également les opérations les plus importantes ayant affecté le capital des entreprises à

participation publique en 2009 et depuis le début de l'année 2010. La seconde partie du rapport est consacrée à la présentation détaillée de la situation financière et de la stratégie des principales participations.

Faits marquants depuis le rapport précédent

Octobre 2009

Le *FSI* met en place un dispositif de financement en fonds propres à destination des PME, le « programme FSI-PME » doté d'1 Md€.

Novembre 2009

Prise de contrôle de la *SPE* par *EDF* et prise de participation dans Constellation Energy.

Remboursement partiel des banques françaises auprès de la *SPPE*.

Décembre 2009

Vote de la loi relative à la régulation et à l'organisation des transports ferroviaires.

Premier vol de l'A400 M et conclusion en mars 2010 d'un accord sur la pérennité du programme.

Mars 2010

Transformation de *La Poste* en société anonyme.

Mai 2010

Annnonce du rapprochement entre Transdev et Veolia Transport, constituant un ensemble de plus de 8 Md€ de chiffre d'affaires dans le secteur du transport de voyageurs.

Avril 2010

Accord de coopération stratégique entre *Renault* et Daimler.

Adoption par le Parlement de la loi relative à l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne.

Juin 2010

Cession de l'activité transmission et distribution (T&D) par *Areva*.

L'exercice par l'État de sa fonction d'actionnaire

L'exercice par l'État de sa fonction d'actionnaire a été profondément rénové en 2010. La nomination, à compter du 15 septembre 2010, d'un commissaire aux participations de l'État rattaché directement au Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi s'inscrit dans une évolution majeure du rôle que doit jouer l'État actionnaire et de ses modes d'intervention afin d'améliorer son efficacité et sa pertinence économique et industrielle.

La démarche retenue conduit l'État à mettre désormais au premier plan la vision industrielle du pilotage de ses participations et à affirmer ainsi, pour les entreprises concernées, une stratégie de développement industriel et économique claire de long terme, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux et de l'objet social de chacune de ses participations.

Pour chaque entreprise où l'État est actionnaire, **une réunion entre le Ministre de l'Économie, les autres ministres inté-**

ressés (Défense, Transports, Industrie, Énergie ou Communication selon le cas) et les dirigeants de l'entreprise est désormais organisée afin de faire un point stratégique régulier. Un administrateur représentant l'État et compétent en matière industrielle est nommé systématiquement à côté de l'administrateur représentant le ministère de l'Économie au titre des intérêts patrimoniaux.

Les processus de nomination, de renouvellement et de succession des dirigeants sont mieux anticipés en demandant, avant la fin du deuxième mandat, à l'organe compétent du conseil d'administration, de les préparer.

Des revues régulières sur la répartition par pays ou grandes zones des investissements, de l'emploi, de la valeur ajoutée et des achats/sous-traitances sont demandées à l'ensemble des entreprises où l'État est actionnaire afin d'évaluer **la contribution de chaque entreprise au développement industriel de la France**. Le présent rapport de l'État actionnaire contient à cet égard les principaux résultats issus de la revue conduite en 2010.

Un compte-rendu périodique sur la politique de gestion des personnels et

la manière dont chaque entreprise s'efforce de donner une meilleure visibilité à ses collaborateurs, ainsi que, sur l'existence d'éventuels dispositifs de détection et de prévention des situations de détresse ou de fragilité, est également demandé à l'ensemble des entreprises concernées.

Avec un tel plan d'action, l'État joue davantage son rôle d'actionnaire industriel pour amener ces entreprises à converger vers trois priorités qui sont les siennes : contribuer à la compétitivité de long terme de notre industrie et de l'économie, créer de la valeur et fournir aux 1,9 million de salariés concernés des perspectives d'emploi et de développement de leur projet professionnel.

Afin de mettre en œuvre ces orientations, les textes régissant l'agence des participations de l'État évoluent en conséquence, tout en maintenant l'unité de gestion des moyens et des personnels de l'APE et de la direction générale du Trésor au sein du ministère chargé de l'Économie.

Cette nouvelle politique a été annoncée par le Président de la République lors des États généraux de l'Industrie le 4 mars dernier.





Les résultats 2009 de l'État actionnaire

Principaux résultats des comptes combinés

Périmètre de combinaison et spécificités de l'exercice 2009

Cinquante-sept entités sont combinées au titre de l'exercice 2009 contre cinquante-cinq entités au titre de l'exercice 2008.

Le premier mouvement de périmètre de la période est un mouvement technique. Il a consisté à rapprocher le périmètre des entités combinées de celui du périmètre du décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale Agence des participations de l'État. À ce titre, quatre entités qui avaient été intégrées au périmètre du fait qu'elles devaient initialement être incluses dans le décret, sont donc sorties au titre de l'exercice 2009, du périmètre de combinaison (sociétés immobilières de Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion ainsi que le BRGM). La sortie de ces entités a un effet négatif sur les capitaux propres de 0,3 Md€.

Ces travaux ont conduit, par ailleurs, à revoir les seuils de signification et à intégrer dans le périmètre de combinaison cinq entités (la Caisse nationale des autoroutes, les Ports autonomes de Paris, de La Rochelle et de La Guadeloupe et l'Aéroport de Bâle-Mulhouse). L'entrée de ces entités dans le périmètre a un effet positif sur les capitaux propres de 0,8 Md€.

Enfin deux entités sont entrées dans le périmètre pour le premier exercice car constituées en 2009 (l'Aéroport de Montpellier et Sofired) et une société (RFI) est sortie du périmètre car elle est maintenant intégrée dans l'entité Audiovisuel extérieur de la France (AEF). L'entrée de ces sociétés a un effet positif sur les capitaux propres de 0,2 Md€.

Des modifications importantes de périmètre sont également intervenues au sein des entités combinées. Les plus significatives concernent :

- l'augmentation de capital du FSI à laquelle l'État a souscrit à hauteur de sa quote-part (soit 49 %) d'une part par apport de numéraire mais également par apport de titres France Télécom, ADP et STX. Cet apport a

Périmètre de combinaison de l'exercice 2009

INDUSTRIES DE DÉFENSE

Intégration globale

DCI
DCNS
GIAT INDUSTRIES-NEXTER
SNPE
SOGEADE
SOGEPA
TSA

Mise en équivalence

EADS – 15,06 %
SAFRAN – 39,22 %
THALES – 27,54 %

MÉDIAS

Intégration globale

ARTE FRANCE
AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR
DE LA FRANCE (AEF)
FRANCE TÉLÉVISIONS
RADIO FRANCE

ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ- DÉFAISANCE

Intégration globale

CHARBONNAGES DE FRANCE (CDF)
ENTREPRISE MINIÈRE
ET CHIMIQUE (EMC)
EPFR
SGGP
ERAP

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Intégration globale

AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR
AÉROPORTS DE LYON
AÉROPORT DE MONTPELLIER-
MÉDITERRANÉE
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)
AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC
ATMB
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES
SFTRF
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
PORT AUTONOME DE GUADELOUPE
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE
GRAND PORT MARITIME
DE NANTES SAINT-NAZAIRE
PORT AUTONOME DE PARIS
PORT AUTONOME DE LA ROCHELLE
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE (RFF)

Mise en équivalence

AÉROPORT BÂLE-MULHOUSE – 50 %

SERVICES FINANCIERS

Intégration globale

SPPE

ÉNERGIE

Intégration globale

AREVA
EDF

Mise en équivalence

GDF SUEZ – 36,61 %

TRANSPORTS

Intégration globale

RATP
SNCF

Mise en équivalence

AIR FRANCE-KLM – 15,95 %

AUTRES INDUSTRIES

Intégration globale

IMPRIMERIE NATIONALE
LFB
LA MONNAIE DE PARIS

Mise en équivalence

RENAULT – 15,25 %

IMMOBILIER

Intégration globale

SOFIRED
SOVAFIM

Mise en équivalence

SEMMARIS – 33,34 %

SERVICES

Intégration globale

LA FRANÇAISE DES JEUX
LA POSTE

Mise en équivalence

FRANCE TÉLÉCOM – 13,48 %

FSI

Mise en équivalence

FSI – 49 %

une incidence positive au niveau des capitaux propres combinés pour un montant de 5,4 Md€ ;

- EDF, avec les acquisitions :
 - le 5 janvier 2009 de British Energy à l'issue de l'offre publique d'achat lancée le 5 novembre 2008 par Lake Acquisitions Ltd,
 - le 12 novembre 2009 de 100 % de Centrica dans Segebel qui détient 51 % de SPE suite à l'obtention de l'autorisation de la Commission européenne, et
 - le 6 novembre 2009 de Constellation Nuclear Group suite à la réception de toutes les autorisations fédérales et locales ;
- Areva, suite à la mise en place du processus de cession de son activité transmission et distribution, processus qui a abouti à l'entrée en négociation exclusive avec le consortium Alstom-Schneider le 30 novembre 2009 et à la signature d'un accord portant sur les modalités financières et juridiques de l'accord le 20 janvier 2010 ;
- le LFB, suite à la prise de contrôle de la société GTC Biotherapeutics Inc résultant de la souscription depuis octobre 2006 de plusieurs émissions de titres ou de créances convertibles.

Le bilan combiné augmente de 127 Md€ entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 passant de 533 Md€ à 660 Md€.

L'essentiel de ces variations s'explique par le transfert des fonds du livret A de la Caisse Nationale d'Épargne à la Banque Postale à hauteur de 59 Md€. Ce transfert fait suite à l'application de la Loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 prévoyant dans son article 145 l'ouverture à la concurrence de la distribution du Livret A en permettant sa commercialisation à tout établissement de crédit habilité à recevoir du public des fonds à vue. Les autres variations concernent les entrées dans le périmètre du groupe EDF pour 33 Md€ (British Energy 25 Md€, Constellation 5 Md€ et SPE 3 Md€), et l'entrée dans le périmètre de combinaison de la Caisse nationale des autoroutes (pour 15 Md€).

Par ailleurs, il convient d'indiquer que l'enregistrement en actif non courants détenus à la vente de T&D par Areva a conduit à reclasser différentes rubriques de l'actif et du passif du bilan combiné dans les rubriques actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs non courants détenus en vue de la vente pour des montants respectivement de 7 Md€ et de 4 Md€.

Le bilan combiné s'élève à 660 Md€ contre 533 Md€ en 2008

Bilan actif 2009 et 2008 retraité* (en M€)

Bilan actif	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Écarts d'acquisition	20 267	13 609
Licences Marques et bases d'abonnés	2 098	1 958
Autres immobilisations incorporelles	7 921	5 220
Immobilisations corporelles DC	73 701	71 061
Immobilisations corporelles DP	155 125	130 686
Immeubles de placement	972	2 360
Titres mis en équivalence	52 156	43 970
Actifs financiers non courants	42 311	40 097
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	52 660	55 166
Impôts différés actifs	8 889	9 038
Autres actifs non courants	647	635
Total actifs non courants	416 747	373 800
Stocks	18 256	15 802
Créances d'exploitation	45 397	46 735
Créances diverses	1 231	3 518
Prêts et créances de l'activité bancaire	109 035	48 819
Actifs financiers courants	33 528	21 535
Autres comptes de l'activité bancaire	6 646	5 208
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 454	17 260
Total actifs courants	236 547	158 877
Actifs non courants détenus en vue de la vente	7 066	193
TOTAL ACTIF	660 360	532 870

Bilan passif 2009 et 2008 retraité* (en M€)

Bilan passif	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capital et dotations en capital	45 114	46 246
Primes liées au capital	2 389	2 456
Réserves et report à nouveau	39 208	8 904
Résultat combiné	7 369	23 749
Capitaux Propres	94 080	81 355
Intérêts minoritaires	5 862	2 708
Capitaux Propres de l'ensemble combiné	99 942	84 062
Provisions non courantes	59 510	48 268
Avantages au personnel non courant	18 745	17 874
Passifs financiers non courants	123 907	86 639
Autres passifs non courants	29 422	28 213
Impôts différés passifs	8 773	5 303
Passifs non courants	240 358	186 297
Provisions courantes	7 283	6 536
Avantages au personnel courant	1 456	1 354
Passifs financiers courants	41 989	49 578
Dettes d'exploitation	54 517	56 011
Autres passifs courants	45 313	42 024
Dettes de l'activité bancaire	165 325	106 860
Passifs courants	315 882	262 362
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	4 180	148
TOTAL PASSIF	660 360	532 870

Compte de résultat 2009 et 2008 retraité* (en M€)

Compte de résultat	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Produits nets bancaires (La Poste)	5 011	4 710
Chiffre d'affaires	128 544	147 865
Autres produits des activités ordinaires	9 661	6 528
Achats et charges externes	-66 421	-83 103
Achats consommés	-34 953	-54 334
Charges externes	-31 468	-28 770
Charges de personnel	-43 127	-43 515
Impôts et taxes	-6 300	-6 011
Autres produits et charges opérationnels	-13 757	-3 836
Autres produits et charges d'exploitation	-867	-775
Autres produits et charges opérationnels	-1 734	-920
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-11 156	-2 140
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	13 611	22 638
RÉSULTAT FINANCIER	-5 310	-3 286
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	8 301	19 352
Impôts sur les bénéfices exigibles	-2 485	-3 178
Impôts sur les bénéfices différés	36	4 347
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	267	-
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	6 120	20 521
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 425	3 344
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	7 545	23 865
Intérêts minoritaires	-175	-116
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	7 369	23 749

* Retraité des corrections sur ouverture réalisées en normes IFRS.

Juillet 2010

Rapport Roussely sur l'avenir de la filière nucléaire française.

Août 2010

Rapprochement de *GDF Suez* et International Power permettant de créer le deuxième producteur mondial d'électricité.

Septembre 2010

Nomination d'un commissaire aux participations de l'État et mise au premier plan des stratégies industrielles et sociales des entreprises du périmètre de l'APE.

Septembre 2010

Safran conclut avec la firme américaine L-1 ID un accord pour la reprise des activités «identité et biométrie» de cette dernière.

Septembre 2010

Remboursement anticipé de *Renault* et *PSA* auprès de l'État pour 1 Md€ chacun.

Les autres variations du bilan, hors effets détaillés ci-dessus, s'élèvent donc à 20 Md€.

La valeur des immobilisations incorporelles augmente de 1,9 Md€ compte tenu de l'acquisition par EDF des champs gaziers d'Aboukir, de l'augmentation des frais de recherche minière pour les sites en exploitation (Areva ressources Canada et Katco) ou en développement (Imouren et Trkkopje) et aux frais de développement des projets EPR en Chine et aux États-Unis.

La valeur nette totale des immobilisations corporelles augmente de 10,9 Md€, dont 2,7 Md€ de mises en concession (suite aux investissements sur les sites en concessions d'EDF) et 8,2 Md€ d'immobilisations corporelles du domaine propre. Les acquisitions d'immobilisation sont d'un montant quasi similaire à celui de l'exercice précédent (18,3 Md€ en 2009 contre 17,7 Md€ en 2008). Les principaux contributeurs sont EDF (6,9 Md€), SNCF (3,1 Md€), RFF (3,3 Md€), Areva (1,7 Md€) et RATP (1,2 Md€). Des dépréciations d'actifs ont été enregistrées sur l'exercice par SNCF (0,9 Md€) afin de prendre en compte les pertes de valeur du fret et de l'activité infrastructure et maintenance des travaux.

La valeur des titres mis en équivalence augmente de 8,2 Md€ compte tenu de l'effet sur la combinaison de l'augmentation de capital du FSI mis en équivalence à hauteur de 49 %.

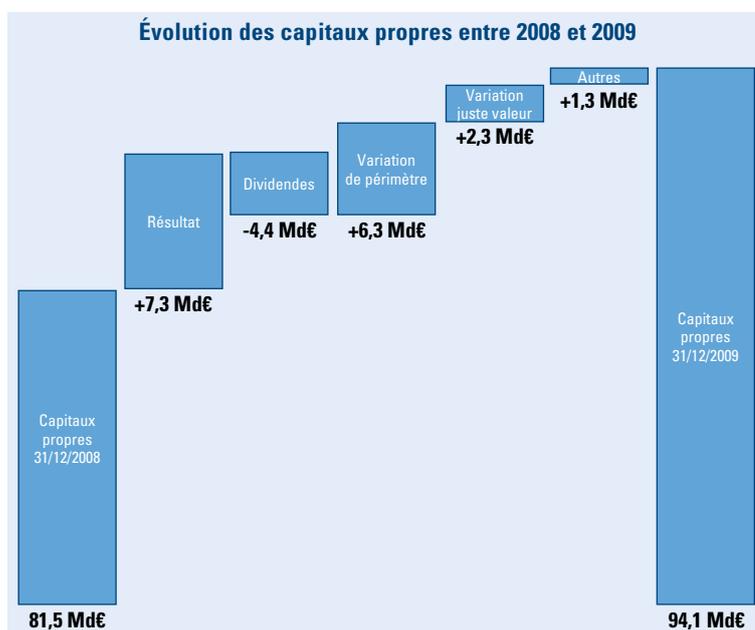
Par ailleurs, les capitaux propres de l'ensemble combiné progressent de 12,8 Md€ et s'établissent à 94 Md€ au 31 décembre 2009. Cette variation s'explique par l'augmentation en numéraire et par l'apport de titres au FSI à hauteur de 5,4 Md€, par

le résultat de la période 7,4 Md€, par la variation de juste valeur des couvertures de trésorerie et des actifs disponibles à la vente (incidence positive de 2,3 Md€), par les entrées et sorties de périmètres détaillées au paragraphe précédent (incidence positive de 0,8 Md€), par la variation des écarts de conversion (incidence de 0,5 Md€), et par diverses variations (incidence positive de 0,8 Md€ dont 0,9 Md€ correspond au gain de France Télécom sur un litige avec la Commission européenne). Toutes ces variations positives sont toutefois minorées par le versement de dividende (4,4 Md€).

L'endettement financier s'accroît sur la période de 29,7 Md€ passant de 136,2 Md€ à 165,9 Md€. L'augmentation de cet endettement est essentiellement liée à l'émission de plusieurs emprunts obligataires par EDF afin de financer sa stratégie et concourir

pour partie au remboursement anticipé du crédit bancaire d'acquisition de British Energy tiré en janvier 2009 (incidence de 15,2 Md€). Par ailleurs, trois groupes –Areva, RFF et RATP– ont augmenté leur endettement en ayant recours aux marchés pour couvrir des besoins en financement (4,6 Md€), mais ces mouvements ont été partiellement compensés au niveau global de la combinaison par la diminution de la dette de la SPPE et de SNCF pour des montants quasi similaires (4,1 Md€).

Le ratio rapportant la dette nette aux capitaux propres qui mesure la solidité bilantiale de l'ensemble demeure quasiment stable s'établissant à 1.20x contre 1.23x au titre de l'exercice 2008. L'augmentation de la dette nette de 12,7 Md€ a été compensée par l'accroissement des capitaux propres.



Les engagements hors bilan donnés tels qu'ils ressortent des rapports annuels publiés par les entreprises et des liasses de combinaison transmises à l'APE s'établissent à 118 Md€ contre 123 Md€ en 2008. Ils sont en baisse de 5 Md€, compte tenu essentiellement de la diminution des contrats d'achats irrévocables d'EDF (-2 Md€), des garanties sur financement de La Poste (-4 Md€) et de l'augmentation des autres engagements d'EDF (+2 Md€).

Les engagements reçus augmentent de 12 Md€ sur l'exercice passant de 31,5 Md€ au 31 décembre 2008 à 43,4 Md€ au 31 décembre 2009. Cette variation est due essentiellement à la SPPE, qui par arrêté du 12 août 2009, a reçu de l'État français une garantie au titre des créances qu'elle émettait, dans le cadre de son programme de papier commercial multidevises. Cet encours est passé de 11 Md€ à 20 Md€ sur la période.

Les engagements réciproques s'élèvent au 31 décembre 2009 à 23,8 Md€ pour 48 Md€ au 31 décembre 2008. Cette diminution est principalement due à la réduction des engagements d'achat et de cession de titres d'EDF, leur montant passant de 18,7 Md€ en 2008 à 4,5 Md€ en 2009.

Le résultat net part groupe s'élève à 7,4 Md€ en 2009

Le résultat groupe de 7,4 Md€ en 2009 doit être comparé à un résultat de 23,6 Md€ en 2008 avant retraitement et à 8,3 Md€ après retraitement des éléments exceptionnels (RFF et CDF).

Le chiffre d'affaires 2009 s'établit à 128,5 Md€, à comparer à 147,9 Md€ en 2008 soit une diminution de 19,4 Md€.

Cette diminution est due pour 16,9 Md€ à la mise en équivalence sur la totalité de l'exercice 2009 en comparaison avec un seul semestre en 2008 de GDF Suez et par l'enregistrement en actifs non courants de la filiale T&D d'Areva dont le chiffre d'affaires 2008 s'était élevé à 5,1 Md€.

Les autres variations de chiffre d'affaires sont essentiellement dues à EDF pour environ 2 Md€, à Giat pour 0,3 Md€ et à La Poste pour -0,5 Md€. La variation du chiffre d'affaires d'EDF intègre le chiffre d'affaires de British Energy pour 3,3 Md€ ainsi que des effets négatifs de change principalement liés à l'évolution des cours moyens de la livre sterling, du zloty et du forint d'une période à l'autre. Par ailleurs la diminution du chiffre d'affaires de La Poste est liée à des baisses de l'activité sur le courrier national et express.

Le résultat opérationnel est de 13,6 Md€ en 2009 à comparer à 22,6 Md€ en 2008. Ce résultat 2008 intégrait une incidence positive de 9,2 Md€ suite à la redéfinition du modèle économique de l'établissement public Réseau ferré de France. Corrigé de cet effet le résultat opérationnel 2008 s'élevait à 13,4 Md€, le résultat opérationnel 2009 est donc globalement stable par rapport à celui de l'exercice précédent.

Cette évolution marque des contrastes forts, avec :

- une amélioration du résultat opérationnel du secteur infrastructures de transport de 2 Md€ dont une partie significative provient de la société RFF suite à la refonte décidée en 2008 des subventions octroyées et applicable à compter de l'exercice 2009. Les subventions précédemment octroyées à savoir CCI, subvention de désendettement, subvention de renouvellement, sont remplacées par une unique subvention d'exploitation ;
- une baisse du résultat opérationnel du secteur transport de 1 Md€ lié principalement à la réduction de l'activité fret de SNCF, à une hausse des charges opérationnelles et à l'enregistrement d'une perte de valeur de 1 Md€ sur l'activité fret et infra ;
- une baisse du résultat opérationnel du secteur énergie de 1 Md€ avant prise en compte du résultat du premier semestre 2008 de GDF, enregistré par intégration globale sur l'exercice 2008 et mis en équivalence sur l'exercice 2009. Corrigé de ce changement de périmètre le résultat opérationnel du secteur énergie augmente de 2 Md€. Cette augmentation est liée à un maintien de la rentabilité opérationnelle, à un effet favorable de la provision pour Tartam de 1,2 Md€ constituée en 2008 et non reconduite en 2009 et, à hauteur de 1 Md€, à l'augmentation de la compensation reçue par EDF au titre de la contribution au service public de l'électricité ;
- une très légère amélioration du secteur de la défense (+0,1 Md€) ;
- une très légère dégradation du secteur des médias (-0,1 Md€).

Ratios financiers sur l'ensemble combiné

Ensemble combiné				
	Cible 2009 (PLF 2010)	2009	2008 retraité	2008
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés	> 6,5 %	9,5 %	15,1 %	14,6 %
Résultat opérationnel		13 611	22 638	22 620
Capitaux employés (a)		143 903	149 891	154 426
Rentabilité financière des capitaux propres	> 10 %	7,8 %	29,2 %	29,0 %
Résultat net		7 369	23 758	23 659
Capitaux propres (part du groupe)		94 080	81 355	81 591
Marge opérationnelle	> 9 %	10,6 %	15,3 %	15,2 %
Résultat opérationnel		13 611	22 638	22 620
Chiffre d'affaires		128 544	147 865	148 331
Dettes nette/EBITDA	< 5	4,6	4,1	4,1
Dettes nette (b)		113 193	100 492	100 514
EBITDA		24 767	24 778	24 602
Dettes nette/capitaux propres		1,20	1,24	1,23
Dettes nette (b)		113 193	100 492	100 514
Capitaux propres (part du groupe)		94 080	81 355	81 591

(a) Les capitaux employés sont constitués des immobilisations d'exploitation et du besoin en fonds de roulement (BFR = stocks et créances clients - dettes d'exploitation).

(b) La dette nette correspond à l'endettement brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette 2007 est recalculée et s'élève à 83,409 Md€ (contre 84,161 Md€) du fait de la prise en compte dans la trésorerie d'actifs financiers (instruments de couverture de transaction) jusqu'alors exclus de la définition de la dette nette ainsi que la prise en compte des impact du passage aux IFRS de La Française des Jeux.

Le résultat financier s'établit à -5,3 Md€ contre -3,4 Md€ en 2008, résultat qui incluait un produit de 2,5 Md€ au titre du transfert par Charbonnages de France de son endettement long terme à l'État. Le résultat financier 2009 est en légère amélioration par rapport à l'exercice précédent, il est composé essentiellement d'intérêts et charges financières (-6,2 Md€ contre -5,3 Md€ en 2008), de charges d'actualisation (-3,4 Md€ comme en 2008), de revenus des actifs financiers et de produits nets sur cession de placements courants (2,6 Md€ contre 2,4 Md€ en 2008) et des autres produits et charges financières (1,6 Md€ en 2009 dont 1 Md€ au titre des revenus de la SPPE contre 3,4 Md€ dont les 2,5 Md€ déjà mentionnés ci-dessus).

L'impôt est une charge de 2,4 Md€ contre un produit de 1,2 Md€ en 2008. En 2008, un produit d'impôt différé avait été reconnu par RFF à hauteur de 3,2 Md€. Le taux d'impôt effectif est sur l'exercice 2009 de 29,6 % contre un taux de -6,2 % en 2008.

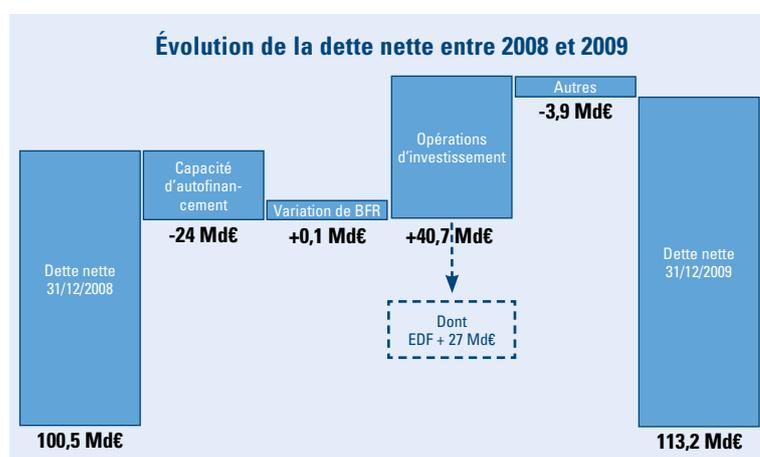
Le résultat net des entités mises en équivalence s'élève à 1,4 Md€ contre 3,3 Md€ en 2008. Cette diminution provient d'un double effet : d'une part la baisse pour 1 Md€ du résultat des sociétés mises en équivalence au niveau de la combinaison, et donc de la quote-part de leur résultat net (dont EADS -0,4 Md€, FT -0,6 Md€, Thales -0,2 Md€, Renault -0,6 Md€, Safran +0,3 Md€ et GDF Suez +0,6 Md€) et d'autre part la baisse à hauteur de 0,9 Md€ des sociétés mises

en équivalence à l'intérieur des entités combinées.

La capacité d'autofinancement de l'ensemble combiné s'est élevée en 2009 à 23,9 Md€ (20,9 Md€ en 2008). Elle reste inférieure aux acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice à hauteur de 40,5 Md€ (37 Md€ en 2008), mais couvre les acquisitions d'immobilisations après cession et subvention pour 18,5 Md€ (30,6 Md€ en 2008). La trésorerie nette des entités acquises est par ailleurs négative à hauteur de 13,6 Md€ en 2009 contre 3,7 Md€ en 2008. Après versement de dividendes pour un montant de 4 Md€ et une augmentation des emprunts de 15 Md€, le flux de trésorerie dégagé sur la période s'élève à 5,9 Md€.

La soutenabilité de l'endettement, mesurée par le ratio dette nette sur EBITDA s'est dégradée, passant de 4,1 en 2008 à 4,6 en 2009. Cette évolution s'explique par la stabilité de l'EBITDA et l'augmentation de l'endettement du secteur Énergie. L'effet sur l'EBITDA des opérations réalisées est attendu dans les années à venir.

Les opérations d'investissement incluent l'effet de l'opération de British Energy à hauteur de 13 Md€ (voir note 18 des comptes combinés).



Évolutions sectorielles

	Industrie de défense		Infrastructures de transport		Transports		Énergie		Services		Médias	
	2009	2008	2009	2008 (hors RFF)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés	na	na	6,3 %	1,1 %	-0,7 %	5,2 %	20,3 %	27,4 %	1,5 %	14,6 %	1,9 %	-21,2 %
Résultat opérationnel	385	241	2 318	238	-135	1 187	10 204	11 126	826	968	7	-139
Capitaux employés	-1 448	-1 000	36 924	21 353	19 971	22 658	50 290	40 596	55 839	6 644	367	657
Rentabilité financière des capitaux propres	6,7 %	14,0 %	15,2 %	9,2 %	-10,9 %	5,4 %	10,8 %	13,3 %	12,5 %	15,4 %	-0,6 %	-15,3 %
Résultat net	385	781	647	-896	-1 046	586	6 089	6 725	1 020	1 734	-3	-80
Capitaux propres part groupe	5 774	5 589	4 253	-9 702	9 623	10 867	56 372	50 462	8 188	11 263	543	523
Marge opérationnelle	9,6 %	6,3 %	31,5 %	3,4 %	-0,5 %	4,0 %	13,9 %	12,0 %	3,8 %	4,4 %	0,2 %	-3,8 %
Résultat opérationnel	385	241	2 318	238	-135	1 187	10 204	11 126	826	968	7	-139
Chiffre d'affaires	4 029	3 851	7 352	6 991	29 204	29 396	73 344	92 519	21 726	21 863	3 841	3 636
Dettes nettes / EBITDA	na	na	6,7	11,4	6,3	4,1	3,6	2,1	2,1	2,3	-0,7	0,6
Dettes nettes	-2 678	-1 602	26 655	19 088	19 616	16 351	53 936	36 305	4 102	4 191	-131	25
EBITDA	503	106	3 962	1 670	3 105	3 969	15 090	17 123	1 913	1 856	197	44
Dettes nettes/capitaux propres part du groupe	na	na	6,3	-2,0	2,0	1,5	1,0	0,7	0,5	0,4	-0,2	0,0
Dettes nettes	-2 678	-1 602	26 655	19 088	19 616	16 351	53 936	36 305	4 102	4 191	-131	25
Capitaux propres part groupe	5 774	5 589	4 253	-9 702	9 623	10 867	56 372	50 462	8 188	11 263	543	523

Guide méthodologique sur les ratios et indicateurs sectoriels

- Les agrégats « Chiffre d'affaires », « Résultat opérationnel », « EBITDA » et « Capitaux employés » sont calculés pour les entités comptabilisées dans la combinaison par intégration globale ; les agrégats « Résultat Net » et « Capitaux propres » incluent également les quotes-parts des entités comptabilisées par mise en équivalence.
- Périmètre des secteurs analysés : l'analyse sectorielle présentée ci-dessus porte sur les principaux secteurs d'activité du périmètre.
- Impact des éliminations des flux inter-secteurs et interentreprises : du fait des éliminations des flux inter-secteurs, les agrégats présentés ne reprennent pas les chiffres

présentés dans les notes annexes aux comptes combinés 2009 (ces derniers reflétant la contribution de chaque secteur à l'agrégat combiné). Par exemple, le contributif du secteur « Infrastructures de transport » sur le chiffre d'affaires combiné 2009 est de 4 228 M€ alors que pour ce secteur seul, le chiffre d'affaires 2009 est de 7 352 M€. Cet écart provient de l'élimination des opérations entre RFF et SNCF dans les comptes combinés.

Pour ces raisons, l'addition de ces données sectorielles ne conduit pas à la donnée combinée.

- Le chiffre d'affaires du secteur « Services » inclut le produit net bancaire de La Banque Postale.

Politique de dividende

L'ensemble des dividendes perçus par l'État actionnaire en 2010 devrait s'établir à 4,2 Md€¹ contre 5,5 Md€ en 2009². Après une hausse continue des dividendes perçus par l'État actionnaire depuis 2004, la tendance s'est inversée en 2009, traduisant l'impact de la crise économique sur les entreprises à participation publique.

Ce recul de 23,6 % des dividendes versés à l'État est toutefois inférieur à celui du résultat net part du groupe (-68,8 %). Au total, le taux de distribution à l'État des résultats 2009 sera d'environ 57 %. Ce comportement est en ligne avec celui observé pour les entreprises non financières du CAC 40 (et hors entreprises du périmètre APE) : le dividende distribué en 2010 au titre de 2009 devrait reculer de 1,7 % pour un résultat net part du groupe en baisse de 14 % portant le taux de distribution à l'ensemble de leurs actionnaires à 53 % (calculs APE).

Afin de préserver leur trésorerie et leurs fonds propres, certaines entreprises du portefeuille de l'État avaient proposé à leurs actionnaires, au titre de l'exercice 2008, la possibilité de percevoir une partie de leur dividende en actions de l'entreprise nouvellement émises. Ainsi, l'État a perçu au cours de l'exercice budgétaire 2009, 846 M€ de dividendes sous forme d'actions d'EDE, 625 M€ de GDF Suez, 501 M€ de l'Erap et 242 M€ de France Télécom.

État actionnaire et gouvernance des entreprises

L'État a participé activement à la bonne gouvernance des entreprises

La participation des représentants de l'État aux organes sociaux des entités de son périmètre est un élément fondamental de la mission de l'État actionnaire. La qualité de la gouvernance de celles-ci, que l'État actionnaire a contribué à faire progresser, constitue un point d'attention permanent.

L'État a participé activement, comme chaque année, aux organes sociaux et comités spécialisés des entreprises de son périmètre d'activité. Les représentants de l'État actionnaire ont ainsi participé à 307 réunions de conseils d'administration ou de surveillance en 2009 et 223 réunions comparables au premier semestre 2010.

S'agissant des comités spécialisés, il est systématiquement mis en place des comités d'audit dans lesquels les représentants de l'État actionnaire ont siégé à 132 reprises en 2009 et 80 au cours du premier semestre 2010. L'État actionnaire veille également à la création d'autres comités (stratégie, rémunérations) partout où cela est pertinent.

L'État actionnaire a pour mission la professionnalisation des administrateurs représentant l'État. Elle s'assure que ses agents soient en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités et veille à la bonne gouvernance des entreprises à participation publique. En étroite liaison avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du ministère et l'Institut français des administrateurs (IFA),

l'Agence a mis en place un programme de formation destinée aux administrateurs représentant l'État.

Cette formation, désormais obligatoire pour les agents de l'APE, est également accessible aux autres représentants de l'État. Elle est conjointement animée par des professionnels, des experts et des agents de l'APE. Elle comporte un séminaire initial de deux journées, complété par deux modules dédiés à la gouvernance de la rémunération et au comité d'audit.

Au terme de ce cursus, les administrateurs représentant l'État bénéficient d'un référentiel commun et d'un cadre leur permettant des échanges d'expérience. Ils disposent ainsi des compétences et des outils nécessaires à l'exercice efficace de leurs mandats (bases juridiques, responsabilité, analyse des risques, pratiques du marché, etc.).

En 2010, deux séminaires auront accueilli près de cent stagiaires, pour un total de 770 heures de formation.

La charte des relations avec les entreprises publiques a été mise en œuvre de manière satisfaisante

La création de l'APE s'est notamment accompagnée de l'entrée en vigueur en 2004 d'une charte posant les règles de gouvernance régissant les relations avec les entreprises à participation publique, la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance au sein des entités de son portefeuille faisant partie des priorités de l'État actionnaire. Les principes de gouvernance de cette charte portent d'une part sur le fonctionnement des organes sociaux (création de comités spécialisés, rôle et mission du conseil d'administration ou de surveillance ainsi

Dividendes perçus par l'État actionnaire (en Md€ par exercice budgétaire)

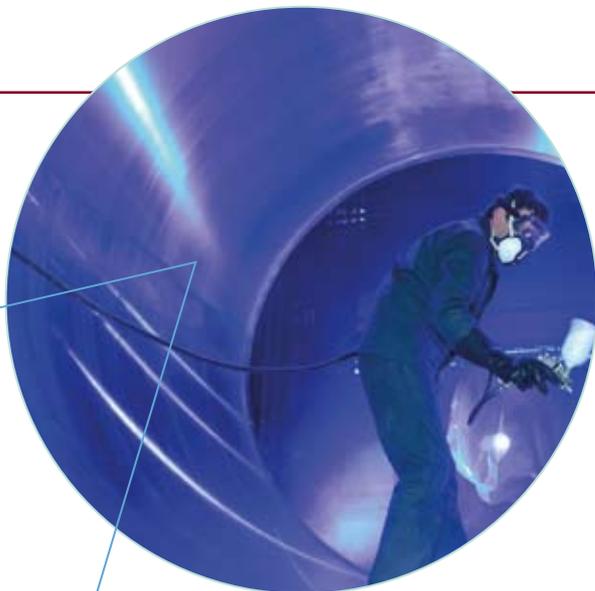
Exercice budgétaire N	2004	2005	2006	2007 (*)	2008 (*)	2009 (**)	Prévision 2010 (**)
Dividendes en numéraire	1,2	1,4	2,9	4,8	5,6	3,3	4,1
Dividendes en actions	-	-	-	-	-	2,2	0,1
TOTAL	1,2	1,4	2,9	4,8	5,6	5,5	4,2
Résultat net part du groupe exercice comptable N-1	3,9	7,4	12,4	13,2	13,9	23,7	7,4
Taux de distribution (Hors impact RFF et CDF)	30,8 %	18,9 %	23,4 %	36,4 %	40,3 %	23,21 %	56,76 %

(*) Y compris acomptes sur dividendes.

(**) Y compris acomptes sur dividendes et dividendes en actions.

1 - Recettes budgétaires imputées sur la ligne 2116 des recettes non fiscales de l'État provenant d'entreprises non financières. Elles incluent les dividendes versés au titre de l'année N au titre de l'exercice comptable N-1 ainsi que les éventuels acomptes sur dividendes versés au titre de l'exercice comptable N.

2 - Recettes budgétaires imputées sur la ligne 2116 des recettes non fiscales de l'État provenant d'entreprises non financières. Elles incluent les dividendes versés au titre de l'année N au titre de l'exercice comptable N-1, les acomptes sur dividendes au titre de l'exercice comptable N ainsi que les dividendes en actions (pour un montant total de 2,2 Md€).



que des comités spécialisés, formalisation des règles de fonctionnement des organes sociaux dans un règlement intérieur, délai de transmission des documents préparatoires aux administrateurs) et d'autre part sur les relations entre les entités et l'APE (mise en place d'un *reporting* périodique, organisation de réunions régulières de bilan et de préparation des échéances importantes, mesures pour améliorer la connaissance opérationnelle des entreprises).

L'État actionnaire veille tout particulièrement à ce que ces règles et principes soient appliqués dans les entités de son portefeuille, en retenant toutefois une approche pragmatique liée aux enjeux des entités concernées. Un suivi de l'application de la Charte depuis son entrée en vigueur en 2004 est effectué annuellement dans le rapport État actionnaire à travers les appréciations portées par les administrateurs issus de l'Agence représentant l'État dans les conseils d'administration et de surveillance. La performance globale de 2010 reste satisfaisante en atteignant 80 % du score cible. L'évolution du périmètre, la méthodologie et les résultats détaillés de cette enquête sont exposés ci-après.

L'application de la Charte relative aux relations entre l'Agence des Participations de l'État et les entreprises à participation de l'État qui entrent dans son périmètre

Méthodologie

Les administrateurs issus de l'APE et représentant l'État au conseil d'administration ou de surveillance de près de cinquante entités dont l'État est actionnaire ont été interrogés depuis 2004 sur l'application par ces entreprises de la Charte des relations avec les entreprises publiques. Ils l'ont été à nouveau en 2010.

Le questionnaire reprend chaque année les quatre grandes catégories de thèmes de la Charte : compétences et fonctionnement du conseil d'administration ou de surveillance, compétences et fonctionnement du comité d'audit, compétences et fonctionnement du comité de la stratégie, relations avec l'APE (*reporting*, réunions régulières...) et comprend au total trente questions. Certaines questions appellent une réponse binaire (existence de comités), d'autres un jugement (qualité des travaux du conseil par exemple). Les questions ne font l'objet d'aucune pondération et les réponses ne sont pas pondérées en fonction de la taille de l'entreprise afin ne pas dénaturer l'objet du questionnaire.

L'échelle de notation est la suivante : 1 = mauvais, 2 = médiocre, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon, ce qui pour 30 questions donne un score maximum théorique par entreprise de 150. Certaines questions n'étant pas pertinentes pour certaines entités (par exemple un comité de la stratégie n'a pas de sens dans une entreprise de petite taille), ce score théorique a été corrigé pour fixer un score cible par entreprise qui constitue donc le maximum pouvant réellement être atteint. Les scores cibles et les scores obtenus par entreprise ont ensuite été additionnés et comparés globalement et pour chaque grande catégorie de thèmes de la Charte. **Les résultats constituent donc une mesure de la performance.** Une distinction est opérée entre les sociétés cotées et les autres sociétés ou établissements publics industriels et commerciaux.

Résultats (en % du score cible)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009			2010		
	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble
Compétence CA	75 %	78 %	79 %	79 %	80 %	82 %	79 %	79 %	80 %	80 %	80 %
Comité d'audit	72 %	80 %	84 %	89 %	89 %	88 %	86 %	87 %	78 %	83 %	82 %
Comité stratégie	78 %	81 %	87 %	86 %	75 %	83 %	75 %	78 %	87 %	73 %	78 %
Relations avec APE	72 %	74 %	76 %	78 %	78 %	77 %	76 %	76 %	69 %	78 %	76 %
Total	73 %	78 %	80 %	82 %	82 %	83 %	80 %	81 %	79 %	80 %	80 %
Nombre d'entités	43	44	43	46	47	10	44	54	11	45	56

Entreprises et entités présentes en 2004 et 2005 :

ADIT, ADP, Air France-KLM, Areva, Arte, ATMB, CDF, Cogema (devenue Areva NC), CGMF, Civipol, CNP, Dagriss, DCI, DCN (devenue DCNS en 2007), EDF, EMC, EPFR, EPRD, Erap, Française des Jeux, France 3, France Télécom, France Télévisions, Gaz de France, GIAT, Imprimerie Nationale, La Poste, NSRD, RATP, Renault, RFF, Semmaris, SFTRF, SGGP, SNCF, SNCM, Snecma (devenue Safran en 2005), SNPE, Sofréavia, Sogepa et Sogéade (et par leur intermédiaire EADS), Thales, TSA.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2006 :

- sont sorties : Alstom, APRR, ASF et Sanef ;
- sont entrées : GRT Gaz, RTE, Sovafim ;
- sont devenues des sociétés cotées : ADP, EDF et Gaz de France.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2007 :

- sont sorties : EMC, Sofreavia ;
- sont entrées : Port autonome de Paris, La Monnaie de Paris, LFB.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2008 :

- sont sorties : CDF, Dagriss ;
- sont entrées : Aéroport de Bordeaux-Mérignac, Aéroports de Lyon, Aéroport de Toulouse-Blagnac.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2009 :

- sont sorties : France 3, GRT Gaz (sociétés dans lesquelles des représentants de l'APE ne siègent plus)
- sont entrées : Audiovisuel extérieur de la France (AEF), Dexia, Fonds stratégique d'investissement (FSI), Grand port maritime de Dunkerque, Grand port

maritime de Marseille, Grand port maritime de Nantes, Grand port maritime du Havre, Société de prise de participations de l'État (SPPE), STX Cruise.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2010 :

- sont entrées : Sofired, BPCE.

Questions posées :

Compétences du CA : examen d'un plan stratégique, validation du plan stratégique, mise en œuvre de la stratégie, examen de l'exécution du budget de l'année n, examen du budget de l'année n+1, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, existence d'un règlement intérieur, contenu du RI, respect de ce règlement, qualité des travaux du CA.

Comité d'audit : existence d'un comité d'audit, composition du comité audit, champ de compétences du comité d'audit, existence d'un règlement intérieur, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, délai entre le comité et le CA, procès verbal et compte-rendu en CA, qualité des travaux du comité, recours à l'expertise externe, fréquence des réunions.

Comité de la stratégie : existence d'un comité de la stratégie, qualité travaux du comité.

Relations avec l'APE : existence d'un *reporting*, qualité du *reporting*, existence de réunions de bilan ou d'échanges, préparation du budget, examen des projets de croissance externe et de cessions, examen des comptes, identification des correspondants APE, actions pour la connaissance de l'entreprise.

La recherche de la parité dans les conseils d'administration des entreprises

À l'initiative de M^{me} Zimmermann, députée de la Moselle, l'Assemblée nationale a voté le 20 janvier 2010 une proposition de loi tendant à instaurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des entreprises. Cette proposition de loi concerne les sociétés anonymes cotées, les sociétés anonymes et établissements publics industriels et commerciaux (Épic) soumis à la loi de démocratisation du secteur public (DSP) et enfin les Épic non soumis à la DSP et les établissements publics administratifs (EPA).

Le principe de la proposition consiste à imposer au terme d'une période de six ans (ou au lendemain du second renouvellement des conseils, pour les entreprises soumises à la DSP) la présence d'au moins 40 % de femmes dans les conseils d'administration ; une étape intermédiaire est par ailleurs prévue (20 % au bout de trois ans) ; enfin, les entreprises et les EPA qui n'en compteraient pas devraient, dans les six mois suivant la promulgation du texte, accueillir au moins une femme dans leur conseil.

Aujourd'hui, le taux de féminisation dans les conseils des entreprises à participation publique est comparable à celui des entreprises privées : tandis que celui-ci s'établit à 15 % pour les entreprises du CAC 40⁽³⁾, ce taux est de 13 % s'agissant des représentants

de l'État et de 15 % chez les représentants des salariés.

Sans attendre la promulgation de la loi, l'État déploie des efforts particuliers et favorise à ce titre pleinement le mouvement en faveur de la féminisation des conseils d'administration et de surveillance.

La politique de rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants des entités relevant du portefeuille de l'APE est une composante importante de la mission de l'État actionnaire qu'elle exerce conformément au cadre juridique applicable. La performance des dirigeants constitue une préoccupation naturelle de l'actionnaire.

(3) - Source : communiqué de presse de Baromètre Capitalcom du 30 juin 2010.

Effectifs des entreprises (moyennes annuelles)

	2005	2006	2007	2008	2009
Aéroports de Paris	10 688	10 816	11 429	11 788	12 097
Aéroport de Bordeaux-Mérignac			182	188	189 a
Aéroports de la Côte d'Azur				562	563
Aéroports de Lyon			478	489	494
Aéroport de Toulouse			255	275	287
Air France-KLM				106 933	104 721 a
Areva	58 760	61 111	65 583	75 414	79 444 a
Arte	524	525	541	544	558
ATMB	427	436	440	447	434
Charbonnages de France	2 295	2 295	925	1	0
DCI	764	656	648	680	602
DCNS	12 556	12 459	12 831	12 579	12 240
EADS	113 210	116 805	116 493	118 349	119 506 a
EDF	156 765	155 968	154 033	155 931	164 250
La Française des Jeux	1 204	1 247	1 231	1 266	1 326 a
France Télécom	196 452	189 028	183 799	182 793	178 400
France Télévisions	11 400	10 997	11 093	10 900	10 733
FSI				0	34
GDF Suez	52 958	50 244	47 560	234 653	242 714
Giat Industries	5 512	4 267	3 656	3 248	3 093
Imprimerie Nationale	816	757	593	573	566
La Poste	306 345	303 401	299 010	295 742	287 174
LFB	1 273	1 302	1 383	1 531	1 576
La Monnaie de Paris			619	533	488 a
Grand port maritime de Bordeaux	450	428	427	412	400
Grand port maritime de Dunkerque	526	492	482	475	462 b
Grand port maritime du Havre	1 510	1 493	1 488	1 465	1 434
Grand port maritime de Marseille	1 457	1 484	1 495	1 485	1 483
Grand port maritime de Nantes-St-Nazaire	705	703	710	715	700
Port autonome de la Guadeloupe				149	150
Port autonome de Paris	193	228	224	227	229
Grand port maritime de La Rochelle		135	139	136	132 b
Grand port maritime de Rouen	570	575	577	554	549
Radio France	4 421	4 466	4 512	4 531	4 539
RATP	44 860	44 907	45 879	46 409	47 157 a
Renault				129 068	121 422 a
RFF	691	761	843	939	1 166 a
Safran	51 928	57 669	52 515	53 336	54 911
Semmaris	220	219	215	212	212
SFTRF	292	301	306	308	301
SNCF	205 839	201 742	201 545	201 339	200 097 a
SNPE	4 907	4 296	3 620	3 685	3 567 a
SPPE				0	0
Thales	54 536	52 160	61 195	63 248	64 285 a
Sous-total	1 305 054	1 294 373	1 288 954	1 724 112	1 724 685
Aéroports de Montpellier-Méditerranée					89
Audiovisuel extérieur de France					1 483
BPCE				128 170	127 402 a
Dexia				36 760	35 234 a
Sous-total	1 305 054	1 294 373	1 288 954	1 889 042	1 888 893
Autres entreprises (Adit, Civipol, CNP Assurances, EMC, Sofired, Sovafim)					3 901
Total	1 305 054	1 294 373	1 288 954	1 889 042	1 892 794

a - Effectifs fin de période
b - Effectifs payés

L'État actionnaire veille tout particulièrement aux conditions de fixation de la rémunération des dirigeants des entreprises à participation publique (présidents, directeurs généraux et directeurs généraux délégués, membres de directoires). Il s'assure que des comités des rémunérations sont en place, lorsque cela est pertinent. L'une des principales missions de ces comités est de préparer les travaux des conseils en formulant des avis et propositions sur les différents éléments de rémunération. Une attention particulière est portée à l'articulation entre salaire fixe et salaire variable, aux critères et objectifs de part variable, ainsi qu'à l'appréciation portée sur les résultats obtenus au regard des objectifs fixés.

L'État actionnaire veille à ce que la rémunération des dirigeants soit directement liée à leurs performances et à ce que la composante variable de la rémunération ait un caractère pleinement incitatif, reposant sur

des critères et des objectifs tant quantitatifs (résultats opérationnels, rentabilité, etc.) que qualitatifs (gouvernance, élaboration et mise en œuvre de la stratégie, etc.).

En 2010, l'État actionnaire a tout particulièrement veillé à l'application, au sein des entreprises de son périmètre, des dispositions de l'article 25 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009 de finances rectificative pour 2009 et du décret n° 2009-348 du 30 mars 2009 modifié.

La nomination des mandataires sociaux des entreprises

L'État actionnaire s'est fortement impliqué cette année dans les procédures de renouvellement des mandataires sociaux de plusieurs entités du périmètre en 2008 et 2009, en sollicitant le recours, lorsque cela s'avérait nécessaire, à des professionnels du recrutement.

Sur le plan juridique, la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, en complétant l'article 13 de la Constitution, a institué une procédure modifiant les conditions dans lesquelles s'exerce le pouvoir de nomination du Président de la République, s'agissant notamment des postes de président d'entreprises publiques revêtant une importance particulière dans la vie économique et sociale de la Nation. Ainsi, ce pouvoir de nomination ne peut désormais s'exercer qu'après avis public d'une commission permanente de chaque assemblée parlementaire, aucune nomination ne pouvant intervenir en cas de vote négatif représentant en cumul les trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions. La loi organique du 23 juillet 2010, prise en application de l'article 13 nouveau de la Constitution, mentionne à ce titre trois établissements publics (RATP, RFF, SNCF) et sept sociétés anonymes (ADP,

Le cadre juridique applicable à la rémunération des dirigeants des entreprises à participation publique

Le cadre juridique de la rémunération des dirigeants d'entreprises à participation publique repose d'une part, sur les règles propres au fonctionnement des entreprises considérées qui dépendent directement de leur forme juridique (société anonyme ou établissement public) et d'autre part, sur un contrôle externe, de niveau ministériel, exercé sur l'ensemble des entreprises publiques.

La rémunération des dirigeants d'entreprises est traditionnellement une question relevant de la compétence des organes de gestion des entreprises elles-mêmes.

Il en va tout particulièrement ainsi dans les entreprises constituées sous forme de sociétés anonymes. L'article L.225-47 du Code de commerce dispose ainsi que « Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président (...). Il détermine sa rémunération ». Il en va de même du conseil de surveillance qui fixe celle des membres du directoire (article L.225-63) et, « s'il l'entend » (ce n'est donc pas une obligation), alloue une rémunération au président du conseil de surveillance (article L.225-81).

Dans celles de ces sociétés dont les titres sont cotés, le législateur est intervenu depuis plusieurs années pour rendre plus transparente l'octroi de ces rémunérations. Depuis 2001 l'assemblée générale est ainsi informée dans le rapport qui lui est présenté chaque année de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social (article L. 225-102-1). De même, les éléments de rémunération différés sont depuis 2005 soumis à la procédure de contrôle des « conventions réglementées » comprenant notamment un rapport spécial des commissaires aux comptes et une consultation de l'assemblée générale des actionnaires (article L. 225-42-1). La loi « TEPA » du 1^{er} août 2007 a enfin renforcé la rigueur de ce dispositif

en interdisant « les éléments de rémunération, indemnités et avantages dont le bénéficiaire n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire » (même article).

Dans le cas particulier des entreprises publiques, ces rémunérations sont par ailleurs soumises à un contrôle ministériel particulièrement étroit.

Le principal texte de référence en matière de rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques est le décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social. Régissant l'ensemble des établissements publics industriels et commerciaux, entreprises et sociétés nationales, sociétés d'économie mixte et sociétés anonymes dans lesquelles l'État détient la majorité du capital social (par renvoi aux dispositions désormais intégrées à l'article L. 133-1 du Code des juridictions financières), ce décret institue un contrôle ministériel sur les rémunérations des dirigeants de l'ensemble de ces entreprises.

L'article 3 de ce texte dispose ainsi que « Dans les organismes contrôlés en vertu du présent décret (...) sont fixés ou approuvés, nonobstant toute dispositions contraires, par décision conjointe du ministre chargé de l'économie et des finances et du ministre intéressé (...) Le traitement et les autres éléments de rémunération d'activité et de retraite des présidents, des directeurs généraux, des présidents-directeurs généraux, des présidents et membres de directoires et d'une manière générale des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent des fonctions équivalentes ».

L'ensemble des éléments de rémunération, outre les contrôles internes dont ils font l'objet au sein même de l'entreprise concernée en vertu de la

législation et de la réglementation qui leurs sont spécifiquement applicables, font ainsi l'objet, dans le secteur public, d'un contrôle ministériel particulièrement extensif.

Des dispositions récentes

L'article 25 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009 de finances rectificative pour 2009 et le décret n° 2009-348 du 30 mars 2009 modifié visent à encadrer la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des entreprises ayant bénéficié de soutiens exceptionnels de l'État, des entreprises publiques cotées et lors des interventions du FSI.

L'article 5 du décret précité précise les règles et principes applicables notamment pour les entreprises publiques cotées :

- « 1. Le directeur général ou le président du directoire qui détiendrait le statut de salarié y renonce au plus tard lors du renouvellement de son mandat.
2. Les éléments variables de la rémunération sont autorisés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance. Cette autorisation est rendue publique. Ces éléments ne sont pas liés au cours de bourse. Récompensant la performance de l'entreprise d'une part et son progrès dans le moyen terme d'autre part, ils sont déterminés en fonction de critères précis et préétablis.
3. S'il est prévu une indemnité de départ, celle-ci est fixée à un montant inférieur à deux années de rémunération. Elle n'est versée qu'en cas de départ contraint, à la condition que le bénéficiaire remplisse des critères de performance suffisamment exigeants. Elle n'est pas versée si l'entreprise connaît des difficultés économiques graves. »



EDE, FDJ, France Télévisions, Radio France, AEF, La Poste).

Bien que la loi organique ne fût pas encore adoptée à l'époque, le Gouvernement a manifesté sa volonté de suivre la nouvelle procédure, à l'occasion de l'arrivée à leur échéance des mandats de Pierre Graff, président d'ADP, de Christophe Blanchard-Dignac, président de la Française des Jeux, ainsi qu'à l'occasion de la nomination d'Henri Proglio en tant que président d'EDF : le renouvellement des deux premiers et la nomination du troisième ont été précédés d'une consultation des commissions parlementaires dans les conditions prévues par la Constitution (sans vote toutefois).

Conformément aux orientations du Conseil des Ministres du 3 août 2010, les processus de nomination, de renouvellement et de succession des dirigeants sont mieux anticipés en demandant, avant la fin du deuxième mandat, à l'organe compétent du conseil d'administration, de les préparer.

La nomination aux conseils des sociétés cotées des administrateurs représentant l'État actionnaire est, de fait et pour l'essentiel, réservée aux cadres ayant au minimum le rang de sous-directeur et disposant donc d'un bon niveau de connaissance des problématiques financières et stratégiques débattues au sein de ces conseils ainsi que d'une bonne expérience du fonctionnement des organes sociaux des entreprises.

L'État actionnaire a accentué ses efforts au service de l'économie française

L'État actionnaire a mobilisé une palette très large d'instruments pour aider l'économie française à renouer avec la croissance économique. D'une part, il a maintenu les dispositifs exceptionnels mis en place en 2008-2009, comme les financements auprès des établissements bancaires via la SPPE, les prêts au secteur automobile ou l'accélération des investissements des entreprises publiques. D'autre part, l'État actionnaire a amplifié sa contribution à la sortie de crise à travers une action déterminée en matière de politique industrielle et de prévention des risques psycho-sociaux.

Les dispositifs exceptionnels

La SPPE a permis de maintenir des financements exceptionnels auprès des banques en difficulté

La SPPE a maintenu des financements exceptionnels auprès des établissements bancaires jusqu'en novembre 2009 puis auprès de BPCE et reste un actionnaire de Dexia. L'objectif de la SPPE, société anonyme détenue à 100 % par l'État, est d'apporter aux banques des fonds propres, pour que celles-ci soutiennent pleinement le développement du crédit aux ménages, aux professionnels et aux entreprises, tout en maintenant un haut niveau de solvabilité. Ces objectifs ont été atteints à travers deux tranches de recapitalisation des banques françaises.

En effet, suite à son acquisition par l'État le 30 octobre 2008, la SPPE a souscrit 10,5 Md€ de titres de fonds propres émis par les principaux établissements de crédit dans le cadre du plan français de soutien au financement de l'économie. Une deuxième tranche de renforcement des fonds propres des banques est intervenue en janvier 2009, pour un montant de 10,25 Md€. Au total, la SPPE a souscrit, au titre de la première tranche (réalisée le 11 décembre 2008) et de la deuxième tranche (ouverte jusqu'au 31 août 2009), 20,75 Md€ de titres de fonds propres émis par les banques :

- 9,95 Md€ sous forme de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) ;
- 9,8 Md€ sous forme d'actions de préférence (AP) ;
- 1 Md€ d'actions ordinaires pour Dexia.

Au cours des mois d'octobre et de novembre 2009 l'ensemble des établissements

financiers (BNPP, Société générale, Crédit agricole et Crédit mutuel) ont procédé au remboursement des titres de fonds propres, à l'exception de BPCE. En parallèle, l'ensemble des emprunts obligataires souscrit par la SPPE auprès de la Caisse de la dette publique ont été remboursés le 4 décembre 2009. Afin d'assurer son financement la SPPE a émis des papiers commerciaux à court terme à partir de novembre 2009 pour un montant total de 7,7 Md€ au 31 décembre 2009.

L'amélioration de la situation financière de BPCE lui a permis d'amorcer en 2010 plusieurs remboursements : 1 Md€ de TSSDI le 23 mars 2010 puis 1,2 Md€ d'actions de préférence et 0,6 Md€ de TSSDI le 6 août 2010. En outre, 0,6 Md€ d'AP devraient être remboursées le 15 octobre 2010.

Au 15 septembre 2010, l'État détient encore, à travers la SPPE, une participation de 1 Md€ (valeur historique) au capital de Dexia, et des titres super-subordonnés et actions de préférence émis par BPCE pour un montant de 2,9 Md€. La SPPE a été conçue pour être une structure légère avec un coût de fonctionnement réduit au strict minimum. Dans ces conditions et compte tenu de la nature des missions qui lui ont été confiées à ce jour, elle n'emploie aucun salarié et assure son fonctionnement grâce aux ressources mutualisées de l'APE et de la DG Trésor.

Les comptes 2009 de la SPPE, tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale du 19 avril 2010, font apparaître un résultat net de 724 M€. Dans ce cadre, la SPPE a été en mesure de verser à l'État un produit d'environ 800 M€ qui se décompose en 637 M€ de dividendes et 162 M€ d'impôt sur les sociétés. Les résultats 2010 de la SPPE seront toutefois nettement inférieurs à ceux de 2009, compte tenu des remboursements effectués par les banques à la fin de l'année 2009 et au premier semestre 2010.

La mise en œuvre du Pacte automobile

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'ensemble de la filière automobile dans le contexte de crise financière, le gouvernement a engagé un plan de soutien très significatif. Ce plan de soutien s'est concrétisé par la conclusion d'un Pacte automobile le 9 février 2009, à l'issue des États généraux de l'automobile qui se sont tenus le 20 janvier 2009. Ce pacte prévoit en particulier la confirmation des dispositifs de prime à la casse et de bonus/malus, l'octroi de prêts de 3 Md€ à chacun des constructeurs auto-

mobiles Renault et PSA et 250 M€ à Renault Trucks, filiale d'AB Volvo, un financement complémentaire par la SFEF de 1 Md€ au profit des établissements financiers filiales de ces deux constructeurs, ainsi qu'un dispositif facilitant le recours et le financement du chômage partiel. Les constructeurs, pour leur part, se sont engagés à développer les technologies et modèles permettant de réduire significativement la consommation de carburant, les émissions de CO₂ et les émissions polluantes, à mettre en place une relation partenariale avec l'ensemble des fournisseurs, ainsi qu'à restreindre les conditions de rémunération des dirigeants. Ce plan prévoit également l'abondement du Fonds de modernisation des équipementiers automobiles à hauteur de 600 M€ à parité par le FSI, PSA et Renault.

Dans ce cadre, l'État actionnaire a négocié avec les constructeurs automobiles les conditions financières du soutien de l'État, qui a pris la forme de prêts non subordonnés à cinq ans, remboursables *in fine*, comportant un intérêt fixe de 6 % et un intérêt variable fonction des résultats opérationnels, permettant d'associer l'État au retour à meilleure fortune des constructeurs. En outre, ces prêts prévoient une possibilité de rachat, de façon à inciter les constructeurs à rembourser l'État dès que leur situation financière sera rétablie. Les contrats avec Renault et PSA ont été signés le 25 mars 2009 et, la loi de finances rectificative autorisant l'octroi de ces crédits ayant été publiée le 22 avril, la mise à disposition des fonds a eu lieu le 24 avril 2009. Le prêt de 250 M€ à Renault Trucks a été signé le 4 mai 2009, pour une mise à disposition le 14 mai 2009.

Les premiers intérêts de ces prêts ont été perçus en 2010 à la date anniversaire de leur mise à disposition, pour un montant total de 377 M€. Les constructeurs ont en outre respecté les termes des chartes signées avec les organes représentatifs des fournisseurs.

Destinés à donner un signal positif aux marchés de financement, ces prêts ont permis de renforcer la liquidité des constructeurs, tout en leur permettant de poursuivre le développement des véhicules décarbonnés. Depuis l'octroi des prêts de l'État, les conditions d'accès des constructeurs aux marchés de crédit se sont d'ailleurs considérablement détendues, à tel point que les constructeurs ont demandé à l'État de pouvoir rembourser par anticipation une partie de ces prêts dès 2010, soit avant l'échéance contractuelle.

L'État a accepté de consentir à Renault et PSA un remboursement anticipé partiel de 1 Md€, encaissé le 10 septembre.

L'accélération des investissements des entreprises à participation publique

Dans le cadre du plan de relance de l'économie française, présenté par le Président de la République le 4 décembre 2008, il a été demandé aux entreprises à participation publique de réaliser 4 Md€ d'investissements supplémentaires pour accélérer la reprise de la croissance économique. Les engagements annoncés étaient les suivants : 2,5 Md€ pour EDF, 200 M€ pour GDF Suez, 450 M€ pour la RATP, 400 M€ pour SNCF et 600 M€ pour La Poste.

SNCF a consacré 327 M€ au plan de relance gouvernemental, soit un taux de réalisation de 82 % sur 400 M€ et de 94,5 % sur les 346 M€ engagés fin 2009. Les principaux projets retenus par SNCF pour sa participation au plan de relance ont été les suivants : opérations de rénovation et de mi-vie sur les TGV pour 119 M€ ; acquisition de locomotives diesel pour 65 M€ ; projets de vidéosurveillance et mise en conformité des gares pour 50 M€ et projets de télécommunications pour 26 M€.

La **RATP** a contribué à hauteur de 450 M€ d'investissements, dont la totalité a été engagée à fin mai 2010. Ces investissements ont porté sur des opérations destinées à renouveler et compléter le matériel roulant, en particulier sur la ligne A du RER et le réseau de bus, ainsi qu'à améliorer l'accessibilité des stations, les rénover et les moderniser. L'État s'était engagé à participer à l'effort de la RATP à travers une dotation en capital à hauteur de 150 M€. Cette dotation a effectivement été versée le 30 juillet 2010.

La Poste : lors de son conseil d'administration de décembre 2008, La Poste a annoncé une participation au plan de relance de 600 M€, avec 241 M€ en 2009 et 359 M€ en 2010. Près de 60 % de cette contribution concerne les investissements immobiliers et le développement durable, le solde étant consacré notamment aux systèmes d'information. Les objectifs 2009 ont été atteints avec 241 M€ de décaissements et les objectifs 2010 devraient également être satisfaits dans la mesure où l'ensemble des 600 M€ fait l'objet d'une programmation et de premiers décaissements s'agissant du solde de 359 M€. L'essentiel des actions engagées est donc en lien avec les investis-

sements immobiliers : rénovation et aménagements intérieurs de bureaux de poste et de plates-formes de distribution du courrier ; construction de nouveaux bâtiments ; réalisation de travaux améliorant la qualité environnementale des constructions, etc. En définitive, 70 % des projets concernent l'immobilier et le développement durable, compte tenu de leur impact sur l'emploi et sur le développement des PME associées à ces projets.

Le groupe EDF a annoncé en décembre 2008 une contribution de 2,5 Md€ au plan de relance en 2009. Ce montant comprend une contribution de 1,1 Md€ au titre de l'outil de production électrique d'EDF SA et de 300 M€ au titre des activités relatives aux systèmes électriques insulaires. Il comprend également une contribution de 300 M€ au titre du réseau de transport géré par RTE et de 300 M€ au titre des réseaux de distribution gérés par ERDF. Il comprend enfin un montant de 200 M€ au titre de la part française des investissements dans le nouveau nucléaire à l'international et de 300 M€ au titre des activités d'énergies renouvelables. Le taux d'exécution de ces investissements était, début 2010, supérieur à 92 %. Au total, le groupe a ainsi investi en 2009 en France près de 7,1 Md€ au titre des activités d'EDF SA, de RTE et d'ERDF, dans un contexte de forte reprise de ses investissements opérationnels de maintenance du parc de production centralisé et des réseaux de transport et de distribution, d'une part, et de poursuite de plusieurs grands chantiers, dont celui de Flamanville 3, d'autre part.

Enfin, **le groupe GDF Suez** s'est engagé à investir 200 M€ additionnels en 2009 par rapport au 1,5 Md€ investi par le groupe et ses filiales chaque année en France dans les infrastructures, soit une hausse d'environ 15 % : 100 M€ ont été consacrés à la distribution de gaz naturel, 60 M€ au transport et 40 M€ au stockage. Quatre-vingt dix pour cent des investissements prévus dans le cadre du plan de relance ont été réalisés fin 2009 et le solde début 2010.

La montée en puissance du Fonds stratégique d'investissement

Créé par l'État et la Caisse des Dépôts (CDC) à la demande du Président de la République en décembre 2008, le FSI a pour objectif, au travers de ses interventions, d'apporter une réponse au déficit structurel de fonds propres des entreprises afin d'accélérer leur développement, d'accompagner leur transformation dans des périodes de mutation ou encore de stabiliser leur actionnariat.

Détenu à 51 % par la CDC et à 49 % par l'État, le FSI a été doté de 20 Md€ par ses deux actionnaires, dont 14 Md€ de titres de participation et 6Md€ de liquidités. Les apports de titres ont été réalisés en 2009. Sur les 6 Md€ de liquidités, un montant total de 2,4 Md€ a d'ores et déjà été versé au FSI, le complément pouvant être appelé par le fonds en fonction de ses besoins.

Au cours des 18 premiers mois qui ont suivi sa création en décembre 2008, le FSI a réalisé 35 investissements directs pour un montant total engagé de 1 398 M€. La majorité des investissements ont été réalisés par le biais d'une augmentation de capital. Ses prises de participation, toujours minoritaires, d'un montant allant de quelques M€ à plus de 200 M€, ont été effectuées pour deux tiers dans des entreprises non cotées et ont concerné tant des PME de croissance (Led to Lite, 3S Photonics, Meccano) que des ETI (Mecachrome, Cegedim, Daher) et des grands groupes (Valéo, Gemalto, Nexans, Technip).

Le FSI a également été à l'origine de la création de plusieurs fonds sectoriels également abondés par d'autres partenaires industriels et financiers qui permettent de démultiplier l'impact de ses interventions, en appui à des filières stratégiques ou des entreprises fragilisées par la crise :

- **le FSI a ainsi engagé 200 M€ dans le Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA)**, créé le 20 janvier 2009 avec Renault et PSA, qui l'ont abondé à hauteur de 400 M€, pour intervenir dans des entreprises stratégiques du secteur, notamment celles capables de consolider et de moderniser les grands métiers de la filière. Le FSI a également lancé le FMEA rang 2, en partenariat avec les équipementiers automobiles de rang 1. Au total douze investissements ont été réalisés par le FMEA pour un montant total de 204 M€, notamment dans Trèves, Michel Thierry, FSD SNOP et Mécaplast ;

- **le FSI a participé à la création du fonds InnoBio** dédié aux biotechnologies (26 octobre 2009), auquel il a apporté 52 M€, aux côtés de laboratoires pharmaceutiques opérant en France, portant ainsi la capacité totale du fonds à 140 M€. Trois investissements ont été réalisés à ce stade pour un montant de 14 M€ ;

- **le FSI a contribué au Fonds Bois** (13 novembre 2009), en partenariat avec le Crédit Agricole, le groupe Eiffage, et l'Office national des forêts. Trois investissements ont été réalisés à ce stade pour un montant de 5 M€.

Au total, le FSI a apporté 257 M€ dans ces trois fonds abondés à hauteur de 523 M€ par les autres partenaires. Fin juillet 2010, 23 investissements avaient été réalisés pour un montant de 239 M€.

Enfin, le FSI a mis en place le 5 octobre 2009 un nouveau dispositif de financement en fonds propres à destination des PME. Doté d'un milliard d'euros, le programme FSI-PME renouvelle, étend et simplifie les dispositifs existants (300 M€ consacrés aux investissements directs du FSI dans les PME et 300 M€ consacrés au programme FSI - France Investissement à travers 179 fonds partenaires), tout en créant deux nouveaux instruments d'intervention rapides et pragmatiques afin de répondre aux besoins des PME :

- les obligations convertibles (OC +) auxquelles le FSI prévoit de consacrer 300 M€, pour les entreprises dont les actionnaires dirigeants n'ont pas les moyens d'apporter les fonds nécessaires à leur développement sans être prêts pour autant à ouvrir leur capital à court terme. Fin juin 2010, 13 opérations avaient déjà été réalisées pour un montant de 32 M€ ;

- le Fonds de consolidation et de développement des entreprises (FCDE), auquel le FSI a consacré 95 M€ sur un total de 200 M€ aux côtés de banques et de compagnies d'assurance pour les sociétés à fort potentiel de croissance susceptibles de faire appel à la médiation du crédit. Cinq investissements ont déjà été réalisés pour un montant de 18 M€.

Au total, le FSI avait engagé fin juillet 2010 2,3 Md€ en direct ou *via* les fonds qu'il a créés.

L'ensemble des opérations réalisées directement ou indirectement par le FSI s'inscrivent dans l'un des axes stratégiques d'intervention :

- l'apport de fonds propres permettant aux entreprises de dynamiser leur croissance organique ou de procéder à des acquisitions pour permettre l'accélération de leur développement ;

- la souscription au capital d'entreprises en mutation pour accompagner leur transformation quand elles sont viables et porteuses d'avenir malgré des difficultés temporaires ;

- la stabilisation de l'actionnariat des entreprises, le cas échéant par rachat de titres existants, disposant de positions concurrentielles solides et dont les compétences, le savoir-faire ou les technologies sont importants pour le tissu industriel du pays.

Pendant ses 18 premiers mois d'existence, le FSI s'est également attaché à définir ses règles et principes d'action, sous l'autorité de son conseil d'administration et en liaison avec son comité d'orientation stratégique. Le FSI a également noué des relations avec des investisseurs de long terme tels que les fonds souverains étrangers (Mubadala aux Émirats, et China Development Bank) pour les amener à investir en France dans un cadre partenarial. Ces travaux ont permis un lancement réussi en 2009.

Le FSI a dégagé en 2009 un résultat net part du groupe de 259 M€ avant dépréciation d'actifs. Ce niveau de résultat est peu représentatif car la date de réalisation des apports en juillet 2009 a privé le FSI des deux tiers des distributions de dividendes que son portefeuille aurait délivrés en année pleine. La méthode retenue par le FSI pour évaluer ses participations est prudente et conduit à un ajustement de valeur sur trois participations apportées pour un montant total de 324 M€. Le résultat net consolidé part de groupe est dans ces conditions de -65 M€. **La contribution du FSI aux comptes consolidés du groupe Caisse des dépôts et consignations est cependant positive de 117 M€** et ce, dès la première année. Au 31 décembre 2009, ses capitaux propres consolidés s'élevaient déjà à 20,5 Md€ malgré les ajustements de valeur précédemment évoqués, soit une augmentation de +500 M€ environ de ses fonds propres par rapport à la valeur de sa dotation initiale. Cette variation résulte de l'appréciation significative des participations acquises par le FSI ainsi que par la revalorisation de celles apportées par ses actionnaires.

Le développement d'une politique industrielle plus active des entreprises à participation publique

Lors de la conclusion des États généraux de l'Industrie (EGI) le 4 mars 2010, le Président de la République a demandé à ce que **l'État actionnaire soit davantage sensible aux préoccupations industrielles**, à travers deux mesures phares.

D'une part, il a demandé à ce qu'un représentant du ministère de l'Industrie ou du ministère technique accompagne systématiquement le représentant de l'APE dans les conseils d'administrations des entreprises industrielles, comme Renault ou France Télécom par exemple. C'est le cas aujourd'hui au sein de l'ensemble des entreprises industrielles du périmètre.

D'autre part, il a été décidé à cette occasion de formaliser des réunions régulières entre les présidents des entreprises et les ministres concernés au sujet de la stratégie, des investissements et des résultats, comme le font tous les actionnaires significatifs d'entreprises privées.

En outre, au moment de la nomination du commissaire aux participations de l'État, M. Jean-Dominique Comolli, le Président de la République a précisé lors du Conseil des ministres du 3 août 2010, que l'État

doit désormais mettre au premier plan la vision industrielle du pilotage de ses participations et à affirmer ainsi, pour les entreprises concernées, une stratégie de développement industriel et économique claire de long terme, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux et de l'objet social de chacune de ses participations.

Dans cet esprit, l'État actionnaire a engagé une enquête sur les politiques industrielles menées par les entreprises de son périmètre. Cette enquête a porté sur la localisation des investissements, de l'emploi, de la valeur ajoutée ou de la recherche et développement. Elle a concerné les 25 entreprises industrielles suivantes : ADP, Air France-KLM, Areva, ATMB, DCI, DCNS, EADS, EDF, France Télécom, GDF Suez, Giat, Imprimerie Nationale, LFB, la Française des jeux, La Monnaie de Paris, RATP, RFF, Renault, RTE, Safran, Semmaris, SNCF, SNCM, Thales et La Poste.

À partir des réponses non auditées des entreprises interrogées, il est possible de faire apparaître les tendances suivantes. S'agissant des investissements, nous constatons entre 2008 et 2009 **une augmentation de plus de 2 % des investissements sur le territoire français**, à comparer à une stagnation des investissements toutes zones géographiques confondues. Une forme de relocalisation des investissements

industriels publics peut donc être notée pour 2009. Les entreprises prévoient une accentuation de ce mouvement en 2010, avec une prévision d'augmentation des investissements sur le territoire français de 14 %.

Les autres indicateurs de la contribution des entreprises publiques à la politique industrielle française sont également orientés favorablement. Une augmentation de près de 4 % entre 2008 et 2009 de la valeur ajoutée localisée en France peut ainsi être relevée. De même, la recherche et développement localisée en France augmente de 19 % entre 2008 et 2009.

Le principe de cette enquête annuelle sur la contribution des entreprises publiques à la politique industrielle a été confirmé lors du Conseil des ministres du 3 août 2010.

La prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises publiques

Le 26 septembre 2009, le ministre de l'Économie a adressé un courrier aux entreprises dont l'État est actionnaire afin qu'elles lui rendent compte des mesures prises en matière de gestion des ressources humaines. Cette demande visait notamment la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'existence de dispositifs de détection et de prévention des situations de détresse ou de fragilité. L'APE s'est assurée qu'il était donné suite à ce courrier et que ces sujets faisaient l'objet d'échanges au sein des organes sociaux des entreprises.

Plus généralement, des contacts ont été pris auprès des entreprises et leurs directions des ressources humaines pour partager sur la méthode, les pratiques et le rôle du management de proximité.

Les entreprises ont concrètement engagé des plans d'action, adaptés à leur environnement, pour prévenir les risques psychosociaux. Nombre d'entre elles ont d'abord procédé à une évaluation et un diagnostic. Les plans de prévention comportent divers outils de détection, en lien avec la médecine du travail, des psychologues, les représentants du personnel et les équipes ressources humaines. Les principales mesures mises en œuvre comportent des dispositifs d'écoute (numéro vert), d'accompagnement et de soutien psychologique, la formation et la sensibilisation de l'encadrement et l'accompagnement de la mobilité.

Évolution des investissements toutes entreprises

	Taux d'évolution 2008-2009 en France	Taux d'évolution 2008-2009 toutes zones géographiques	Taux d'évolution 2009-2010 en France (calculé à partir du montant prévisionnel 2010)
Taux moyen transport	-10,6 %	-6,85 %	-3,73 %
Taux moyen des infrastructures de transport	-2,1 %	-22,15 %	NC
Taux moyen énergie	26,5 %	29,75 %	12,45 %
Taux moyen défense	-2,16 %	-9,30 %	NC
Taux moyen autres secteurs	+6,23 %	7,6 %	34,92 %
Taux moyen global	+2,32 %	+0,19 %	+14,55 %

Taux d'évolution de la valeur ajoutée

	Taux d'évolution 2008-2009 en France	Taux d'évolution 2008-2009 toutes zones géographiques
Taux moyen transport	-5,4 %	-7,64 %
Taux moyen des infrastructures de transport	+0,15 %	+0,15 %
Taux moyen énergie	+3,8 %	-5,75 %
Taux moyen défense	+17,5 %	+17,46 %
Taux moyen autres secteurs	+3,5 %	+0,86 %
Taux moyen global	+3,68 %	+3,32 %

L'État actionnaire s'est également assuré que les entreprises employant au moins 1 000 salariés répondent à la demande du ministère du Travail, soit en engageant significativement des négociations sur la prévention du stress au travail avant le 1^{er} février 2010, soit en réalisant un diagnostic et un plan d'action concerté. Ces sujets continueront à faire l'objet d'un suivi régulier.

De façon plus générale, les ressources humaines sont une composante essentielle de la compétitivité des entreprises. Elles constituent un enjeu majeur pour l'État actionnaire et font l'objet d'un suivi attentif. Il veille tout particulièrement aux mesures prises en matière de prévention des risques psychosociaux. Il s'assure également que les politiques menées par les entreprises en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'efforcent de donner une meilleure visibilité à ses collaborateurs.

Évolutions structurelles du portefeuille de l'État actionnaire

Panoramas sectoriels

Secteur de la Défense

L'année 2009 a été marquée par la notification, par le ministère de la Défense, aux entreprises du secteur à participation publique de plusieurs grands contrats s'inscrivant dans le cadre de la loi relative à la programmation militaire (LPM) pour les années 2009 à 2014, adoptée par le Parlement le 29 juillet 2009, et par le volet Défense du plan de relance de l'économie :

- **DCNS** : précision du calendrier de livraison et affermissement des commandes relatives à la construction de onze frégates FREMM (avenant conclu le 8 octobre 2009), la LPM ayant confirmé le besoin de six sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) Barracuda ;

- **Nexter Systems** (groupe GIAT Industries) : affermissement d'une commande de 333 VBCI en août 2009, portant les commandes totales sur ce programme à la cible initiale de 630 véhicules, notification d'une commande de quinze véhicules blindés Aravis le 16 avril 2009, dans le cadre du volet Défense du plan de relance de l'économie ;

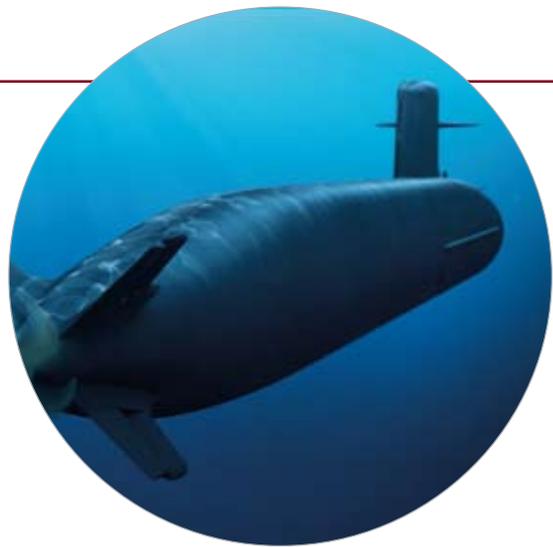
- **Safran** : notification, en novembre 2009, de la commande de 16 454 nouveaux systèmes fantassins à équipements et liaisons intégrés (Félin) destinés à équiper l'ar-

mée de Terre française, le nombre total de systèmes Félin commandés s'élevant ainsi à 22 588 ;

- **Thales** : outre sa participation au programme FREMM (cf. DCNS ci-dessus), Thales a bénéficié en 2009 de l'approbation par le ministre de la Défense en novembre 2009 de la quatrième tranche du programme Rafale portant sur 60 appareils, portant ainsi le nombre total d'appareils commandés à 180.

En outre, des clarifications ont été apportées sur le devenir du programme d'avion de transport militaire A400M en juillet 2009, puis en mars 2010, par l'Organisme conjoint de coopération en matière d'armement (Occar) et les sept nations clientes (France, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Turquie, Belgique et Luxembourg) à l'issue de plusieurs mois d'échanges techniques et de négociations avec Airbus Military, responsable du programme de développement et de production de l'A400M (maîtrise d'œuvre), et sa maison-mère EADS. Le contrat initial liant l'Occar et l'industriel Airbus Military, portant sur la commande de 180 appareils, avait été signé à Bonn le 27 mai 2003. Il convient de noter que le programme A400M implique également, en tant que fournisseurs d'Airbus Military, les groupes Safran et Thales.

En septembre 2008, Airbus a annoncé un retard d'une durée indéterminée pour le premier vol de l'A400M, principalement en raison de l'indisponibilité du système de propulsion mais aussi du fait que d'autres fournisseurs principaux des systèmes de mission critiques et d'intégration de systèmes étaient confrontés à de grandes difficultés pour répondre aux exigences techniques élevées de cet appareil. Lors de ses discussions courant 2009 avec l'Occar et les nations clientes de lancement, EADS a conforté la confiance de ces pays dans le programme A400M. Ces discussions ont porté sur de nombreux aspects concernant l'avancement futur du programme tels que la date du premier vol, les procédures de certification et la première mise en service attendue, ainsi que sur des détails techniques concernant l'appareil et des modalités commerciales d'un schéma contractuel révisé. Le 24 juillet 2009, l'Occar et les nations clientes ont confirmé qu'elles poursuivaient le programme A400M pour permettre des négociations plus détaillées jusqu'à la fin de l'année 2009. EADS a utilisé cette phase pour établir un calendrier fiable avec ses fournisseurs et partenaires, dont



une date pour le premier vol de l'A400M, qui est intervenu à Séville le 11 décembre 2009. Un pas important pour l'avenir du programme a été franchi lors de la signature d'un accord de principe commun sur la poursuite du programme A400M, intitulé « *Understanding on the continuance of the A400M Programme* » conclu entre les sept nations clientes de lancement et EADS et Airbus Military le 5 mars 2010. En vertu de cet accord de principe, les clients nationaux ont convenu de :

- revoir à la hausse de 2 Md€ le prix initial du contrat (passant ainsi de 20 à 22 Md€) ;
- renoncer à faire valoir toutes indemnités forfaitaires au titre des retards en cours ;
- fournir un montant complémentaire de 1,5 Md€ en échange d'une participation aux futures ventes à l'exportation (*Export Levy Facility*) ;
- accélérer le versement des acomptes de pré-livraison au cours de la période 2010-2014, selon un échéancier qui sera finalisé dans le contrat modifié.

Un second exemplaire de l'A400M a effectué son premier vol d'essai le 9 avril 2010 et un troisième le 9 juillet 2010. La première livraison d'appareils de série aux armées devrait intervenir début 2013, selon le nouveau calendrier agréé entre Airbus Military et les nations clientes.

Secteur des transports

Le secteur des transports aura été marqué au cours de la période 2009-2010 par une réforme majeure dans le secteur ferroviaire, avec le vote de la loi relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires en décembre 2009, dite ORTF, et la poursuite de la réforme portuaire prévue par la loi de juillet 2008.

La loi ORTF transpose en droit français à la fois le règlement relatif aux obligations de service public de juillet 2007, dit OSP,



et l'ensemble des directives qui constituent le troisième paquet ferroviaire. La transposition du règlement OSP conduit à une refonte de l'organisation des transports en Île-de-France. Les activités de gestionnaire de l'infrastructure sont clairement distinguées de celles d'opérateur. Si la RATP s'est vue reconnaître un droit exclusif sur les premières sans limitation de durée, y compris sur les prolongations et extension de l'infrastructure existante, le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) s'est vu ouvrir la possibilité d'attribuer par appels d'offres les nouveaux services de transport, la RATP conservant une exclusivité sur les services existants jusqu'en 2024, 2029 ou 2039 selon les modes de transport. La loi prévoit dans cette perspective le transfert de propriété des actifs nécessaires au service au STIF tandis que la RATP est consacrée comme propriétaire unique de l'infrastructure. Cette évolution du contexte réglementaire entraînera une modification profonde de l'organisation de la RATP comme de son mode de financement.

La perspective de l'ouverture à la concurrence se concrétisant à travers la loi ORTF, la RATP a engagé une nouvelle étape de son développement en dehors de l'Île-de-France, en France et à l'étranger. En effet, à l'occasion du rapprochement entre Transdev et Veolia, la RATP s'est retirée du capital de Transdev en récupérant des actifs essentiels à son développement, triplant ainsi l'activité de la RATP en dehors de Paris et de sa région.

La transposition du troisième paquet ferroviaire marque une nouvelle étape de la libéralisation du transport ferroviaire. D'une part, la loi ouvre le réseau, à compter du 13 décembre 2009 – date d'entrée en vigueur de l'horaire de service 2010 – aux services internationaux de transport de voyageurs et au « cabotage » (c'est-à-dire la possibilité de prendre et de déposer des voyageurs dans des gares françaises situées sur le trajet d'un service international à condition que ces dessertes intérieures présentent un caractère accessoire au regard de l'ensemble du trajet et qu'elles ne portent pas atteinte à l'équilibre économique d'un contrat de service public). D'autre part, afin de veiller à ce que les conditions d'accès au réseau n'entravent pas la concurrence, la loi instaure l'Autorité de régulation des activités ferroviaires. Cette autorité publique indépendante a vocation à jouer un rôle tout particulier dans les modalités d'attribution des sillons et la fixation des redevances

d'utilisation de l'infrastructure afin de s'assurer de l'absence de discrimination entre opérateurs.

Dans ce contexte, la loi requiert un ensemble d'évolution des structures des entreprises SNCF et RFF. En particulier, une direction des circulations ferroviaires est créée au sein de SNCF. Cette direction ayant pour mission de répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs du réseau ferré national, elle exerce son activité de manière autonome, selon les objectifs de gestion et pour le compte de RFF qui en finance le budget. En outre, SNCF a créé une nouvelle branche dédiée à la gestion et au développement des 3 000 gares qui accueillent des voyageurs.

La création de cette nouvelle branche confirme la pertinence du pilotage de l'entreprise au niveau de ces unités qui opèrent leurs activités au niveau de l'Épic ou des filiales. SNCF a ainsi décidé de définir des règles de gestion et de suivi dans ce cadre.

Les principales évolutions du périmètre du groupe SNCF ont concerné les branches Proximités, Fret-Geodis et Voyages avec respectivement l'apport de Effia à Keolis qui permet à SNCF de détenir la majorité du capital de cette dernière, l'acquisition des transports Giraud et la montée au capital d'Ermewa, et l'intégration globale d'Eurostar. SNCF consolide ainsi sa position dans ces trois domaines soumis à une concurrence grandissante.

La loi ORTF vise par ailleurs à donner une plus grande flexibilité au gestionnaire d'infrastructure, RFF, dans la gestion et l'entretien du réseau en lui permettant de recourir à d'autres prestataires que SNCF sur des lignes à faible trafic réservée au transport de marchandises. Cette disposition ouvre donc certaines prestations actuellement réalisées par SNCF à d'autres entreprises ou opérateurs de transports (par exemple dans le cas des réseaux de taille limitée exploités par des opérateurs ferroviaires de proximité).

L'année 2009 a vu le début de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, qui a pour double objectif de recentrer les grands ports maritimes français sur leurs fonctions régaliennes de gestionnaires des infrastructures et du domaine portuaire, de promotion générale du port et de ses dessertes, ainsi que de donner un intérêt social aux

structures en les dotant des moyens d'une gestion responsable et avisée.

Cette réforme est marquée par une nouvelle gouvernance, traduite par la mise en place de directoires, sous le contrôle de conseils de surveillance de dix-sept membres dont cinq représentants de l'État.

Les ports, conformément à la loi, ont produit un projet stratégique, définissant les outillages de manutention qui seront transférés au secteur privé. Le processus de transfert des terminaux se déroule conformément à la loi : négociations avec les opérateurs de manutention, saisine de la commission nationale d'évaluation, approbation des conseils de surveillance et premières signature des actes de cession en juin 2010. Les transferts seront effectifs à la signature des conventions d'exploitation de terminaux, prévues au second semestre 2010. Les conditions de transfert des personnels ont fait auparavant l'objet d'un accord cadre signé le 30 octobre 2008.

Enfin, la réforme s'accompagne de plans majeurs d'investissements destinés à permettre le développement des grands ports maritimes dans les domaines stratégiques. Le financement de ces investissements est assuré par le port – emprunt et autofinancement – mais également par apports de fonds de l'État, notamment du plan de relance, ainsi que par subventions des collectivités territoriales.

L'année 2009 a également été marquée par l'impact de la crise économique, qui a durement affecté les trafics des ports européens. Au premier semestre 2009, les grands ports européens ont ainsi vu leur activité diminuer de 10 à 30 %. Le trafic conteneurisé a été particulièrement affecté, les armements étant autant confrontés à la baisse des taux de fret, liée pour partie à la surcapacité de la flotte, qu'à la contraction des volumes à transporter. Au niveau national, entre janvier 2008 et septembre 2009, l'activité économique maritime a régressé d'un quart. La baisse moyenne du trafic des



grands ports maritimes métropolitains est de l'ordre de 13 %. Seuls les ports de Rouen et de La Rochelle terminent l'année 2009 sur une note positive grâce, notamment, à la forte croissance du trafic de céréales.

La loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire a également prévu l'établissement de contrats entre les ports et l'État afin de fixer les objectifs des ports pour la période 2009-2013 et de déclencher l'engagement d'attribution des crédits du plan de relance portuaire, pour lequel une enveloppe globale de 174 M€ a été prévue. Les contrats reprennent les objectifs qui ont été inscrits aux projets stratégiques des ports en matière de mise en œuvre du transfert des personnels portuaires, de croissance du trafic et de report modal, ainsi que de résultats financiers. Si l'enveloppe de subventions sur laquelle l'État s'engage est rappelée, la répartition par investissement reste soumise à l'appréciation de leur rentabilité. Enfin, ces contrats définiront une politique de prélèvement de dividende. Dans certains ports, les conseils de surveillance devront revoir à la baisse les projets stratégiques et donc les objectifs de trafic et de résultat pour tenir compte de l'impact de la crise. Les contrats État/Port ne pourront donc être approuvés probablement qu'à l'issue de ces révisions.

Secteur de l'énergie

Les entreprises du périmètre de l'APE dans le secteur énergétique (EDF, GDF Suez et Areva) sont par construction dépendantes de l'évolution de leur environnement de marché et du cadre réglementaire. Bien que ces trois entreprises aient bâti des positions stratégiques importantes sur de nombreux marchés hors d'Europe ayant

connu des dynamiques spécifiques, le panorama présenté dans ce rapport se limite à l'Europe, qui reste prépondérante dans leurs activités.

■ L'année 2009 a été caractérisée par une baisse en Europe des consommations, notamment industrielles, d'électricité et de gaz et à une baisse associée des prix de marché de l'électricité et du gaz, même si un redressement a pu être constaté au premier semestre 2010.

La crise a conduit à une diminution sensible de la demande électrique et gazière en Europe. Par rapport à 2008, la consommation intérieure brute d'électricité a ainsi diminué en France de près de 1,6 %, s'établissant à 486,4 TWh en 2009. Cette baisse a affecté à titre principal les industriels. A titre d'exemple, les consommateurs directement raccordés au réseau de transport d'électricité, qui correspondent à des clients industriels, ont vu leur demande diminuer de 8,6 % en 2009. La consommation d'électricité des PME/PMI a diminué de 3 %. La croissance constatée chez les clients raccordés en basse tension (+2 %) a toutefois permis de limiter partiellement cette baisse. Cette tendance se retrouve au niveau européen, avec une baisse qui peut être estimée à environ 7 % au Royaume-Uni, 5,5 % en Allemagne et 6,7 % en Italie.

Les prix de l'électricité en Europe ont ainsi été tirés vers le bas, notamment par cette baisse de la demande. Les prix moyens sur le marché *spot* de l'électricité en France ont été en 2009 inférieurs de près de 37,8 % en base et 36,6 % en pointe par rapport à 2008. Les autres marchés européens ont été affectés avec des amplitudes diverses (baisse similaire à la France en Allemagne, plus forte au Royaume-Uni et un peu plus limitée en Italie) mais la tendance baissière s'est confirmée au niveau européen.

L'un des principaux facteurs de cette baisse des prix de l'électricité correspond à la baisse des prix *spot* du gaz, auxquels les prix de l'électricité sur les marchés de gros européens sont largement corrélés. La crise a en effet aussi entraîné une réduction de la demande européenne en gaz naturel. Non corrigée des variations climatiques, la consommation de gaz naturel en France s'établit en 2009 à 497 TWh, en diminution de 3,6 %, après une hausse de 3,6 % en 2008. Elle retrouve ainsi son niveau de 2007. En outre, une fois corrigée des variations climatiques, cette consommation diminue de 4,3 % en 2009, après des hausses de 0,3 % en 2008 et 0,5 % en 2007. Cette

diminution de la demande se retrouve aussi au niveau européen et a tiré les prix du gaz vers le bas sur les marchés *spot*.

Au-delà de cet effet conjoncturel, le développement rapide aux États-Unis de l'exploitation de gaz non conventionnels (gaz de schiste principalement) pourrait refléter une évolution structurelle du marché gazier mondial. À court terme, ce développement de la production intérieure américaine a exercé une pression baissière sur les autres marchés en accroissant les surcapacités en gaz naturel liquéfié. Le maintien ou non de la dynamique haussière des prix de marché européens du gaz, constatée depuis la fin du premier trimestre 2010, et qui a entraîné celle des prix de l'électricité, sera un signal important. A ce stade, les facteurs explicatifs de cette hausse semblent correspondre principalement à la baisse de l'euro face au dollar et à une demande en gaz plus vigoureuse qu'anticipée en Europe et surtout en Asie.

Sur le marché européen du gaz, les opérateurs européens dont GDF Suez s'approvisionnent principalement à l'aide de contrats de long terme avec les opérateurs des pays producteurs (Russie et Norvège en particulier) dont les prix suivent des formules d'indexation sur les prix du pétrole (du fait de la substituabilité entre ces deux types d'énergie). Le contexte en 2009 et début 2010 de faiblesse des prix du gaz sur les marchés *spot* alors que les prix du pétrole sont à la hausse est donc défavorable pour ces opérateurs, qui perdent des parts de marché par rapport à des fournisseurs capables de s'approvisionner principalement sur les marchés *spot*. Par ailleurs, cet effet est également sensible pour les particuliers en France dont l'approvisionnement est assuré par des contrats de long terme afin de garantir leur sécurité d'approvisionnement. Après une baisse moyenne des tarifs en distribution publique d'environ 11 % en avril 2009, ceux-ci ont augmenté de près de 10 % en avril 2010 et 5 % en juillet 2010, du fait de l'évolution à la hausse des cours du pétrole. Cette situation, qui place les opérateurs dans une position très difficile de fait de la hausse de leurs coûts d'approvisionnement, en a conduit certains, dont GDF Suez, à entamer des négociations avec leurs fournisseurs pour tenter de réduire ces coûts d'approvisionnement.

En termes financiers, l'impact sur les groupes énergétiques de ces variations de prix



de marché de l'électricité et du gaz dépend de leur stratégie de couverture et de leurs obligations de service public, ainsi que de leur exposition aux prix de marché à travers notamment leurs offres commerciales et leurs contrats d'approvisionnement. A titre d'exemple, la marge du groupe EDF est plus fortement sensible à l'évolution des prix de marché en Italie et en Allemagne qu'en France du fait de la prépondérance des tarifs réglementés de vente par rapport aux offres dites libres sur ce marché.

■ **Les mouvements de consolidation du secteur électrique et gazier, importants depuis 2007, ont marqué une pause depuis le milieu de l'année 2009 même si certaines opérations significatives, notamment concernant les réseaux, sont à signaler.**

De 2007 jusqu'aux débuts de la crise, le secteur électrique et gazier européen a été marqué par un mouvement important de consolidation. Outre la fusion entre Gaz de France et Suez amorcée en 2006, plusieurs opérations paneuropéennes d'envergure ont été conduites depuis 2007 et finalisées pour certaines pendant la crise.

L'italien Enel a ainsi pris le contrôle en deux temps d'Endesa. Après sa prise de contrôle conjointe avec l'espagnol Acciona en 2007, valorisant Endesa à près de 42,5 Md€, Enel a acquis en 2009 la participation d'Acciona en contrepartie d'un versement de 8,2 Md€ en numéraire et d'un transfert d'actifs de production d'Endesa à Acciona pour 2,9 Md€. Le groupe gazier espagnol Gas Natural a acquis en 2009 l'électricien espagnol Union Fenosa pour environ 16,5 Md€. Toujours en 2009, le suédois Vattenfall a racheté le néerlandais Nuon pour un montant de 8,5 Md€ alors que RWE a acquis le néerlandais Essent pour 7,3 Md€.

Enfin, EDF a acquis 100 % de British Energy le 5 janvier 2009 puis rétrocédé 20 % des intérêts de cette entreprise au britannique Centrica, portant l'investissement d'EDF dans British Energy, après cette rétroces-

sion, à 11,1 Md€. Dans le cadre de cette transaction finalisée en novembre 2009, EDF a également acheté à Centrica 51 % des intérêts dans SPE, société belge présente sur la production et la commercialisation d'électricité et le marché du gaz. Cette participation a été portée à 63,5 % au premier semestre 2010 à la suite de l'exercice par une partie des actionnaires minoritaires de l'option de vente consentie en novembre 2009.

En août 2010, GDF Suez a annoncé son rapprochement avec International Power plc. GDF Suez apporte essentiellement à International Power les actifs de la division internationale de sa branche énergie Europe et international, c'est-à-dire principalement des actifs de production d'électricité hors d'Europe. En contrepartie, GDF Suez prend le contrôle, dans le respect des règles de gouvernance britanniques, du nouvel International Power (avec une participation de 70 % à son capital) qui devient le *leader* mondial dans le domaine de la production d'électricité indépendante, avec 66 GW de production brute installée et 22 GW en projets. Ce rapprochement consolide également la position de GDF Suez parmi les *utilities* : GDF Suez devient le numéro un mondial en termes de chiffre d'affaires et le numéro deux mondial en termes de capacité de production électrique, derrière EDF.

À l'inverse, de nombreux acteurs ont engagé un programme de cessions, d'autres ayant privilégié la maîtrise de leurs investissements opérationnels. En 2009, E.ON a annoncé souhaiter procéder à un programme de cession d'environ 10 Md€, Enel a indiqué souhaiter conduire un programme d'une ampleur similaire et EDF un programme de cession de 5 Md€. Fait remarquable, ces programmes de cession, dont l'avancement est variable, ont porté de manière importante sur les activités de réseaux, en partie du fait d'une « pression régulatoire » exercée sur les opérateurs intégrés. S'agissant du transport d'électricité, il convient en particulier de signaler la sortie d'Electrabel (groupe GDF Suez) du capital d'Elia. En ce qui concerne les infrastructures gaz, on peut en particulier noter que GDF Suez a cédé sa participation dans Fluxys, gestionnaire du réseau de transport de gaz en Belgique.

■ **L'ouverture à la concurrence se poursuit sur le marché français de l'électricité.**

En France, le projet de loi de nouvelle organisation du marché de l'électricité, actuellement en cours d'examen par le Parlement, devrait conduire à une évolution en profondeur du cadre de régulation s'appliquant à EDF pour ses activités de production et de commercialisation d'électricité en France et conduire à une ouverture accrue du marché aux opérateurs concurrents dont GDF Suez (cf. présentation d'EDF pour une description synthétique de la réforme).

En parallèle de cette évolution structurelle du marché, le Gouvernement a annoncé en avril 2010 que l'État procéderait au renouvellement des concessions hydro-électriques par appels d'offres ouverts à l'ensemble des producteurs qui disposeront des garanties professionnelles et financières suffisantes.

L'État ayant retenu le principe d'un renouvellement anticipé de certaines concessions, il est prévu que dix concessions d'une puissance cumulée de 5 300 MW seront renouvelées d'ici 2015. L'ouverture des appels à candidatures s'échelonnera, selon les concessions, entre 2010 et 2013. Avec respectivement 20 300 MW, 3 500 MW et 900 MW, EDF, la CNR (groupe GDF Suez) et la SHEM (groupe GDF Suez) disposent aujourd'hui de l'essentiel des moyens hydroélectriques exploités sous ce régime juridique, qui représentent une puissance concédée totale de 25 300 MW.

■ **Au niveau européen, les évolutions réglementaires récentes concernent l'efficacité énergétique et le renforcement de la sécurité d'approvisionnement.**

Sur le plan de l'évolution du cadre réglementaire en Europe, la mise en œuvre du « Paquet énergie climat », adopté au deuxième semestre 2008 pendant la Présidence française de l'Union européenne, constitue une réelle opportunité pour les groupes énergétiques français dans la mesure où le secteur électrique, en particulier les moyens de production nucléaire, sera au cœur du dispositif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans le prolongement de cette ambition, les efforts en matière d'efficacité énergétique ont été poursuivis au plan réglementaire avec notamment la directive du 19 mai 2010 sur la performance énergétique des bâtiments. Ce secteur représente 40 % de la consommation énergétique totale de l'Union européenne.



S'agissant des émissions industrielles, y compris du secteur électrique, les travaux concernant la révision des législations relatives aux émissions industrielles ont conduit à adopter une nouvelle directive (directive IED). Cette directive conduit à une harmonisation européenne des dérogations de fonctionnement pour des installations dont les émissions sont supérieures aux valeurs d'émission des meilleures techniques disponibles. Celle-ci permet d'assurer une protection accrue de l'environnement vis-à-vis des pollutions industrielles, notamment celles générées par les grandes installations de combustion. En ce qui concerne le secteur électrique, un accord a en particulier été trouvé entre le Parlement et le Conseil en juin 2010 concernant les moyens de production électrique dits « thermiques à flamme ». Aux termes de cet accord, approuvé par le Parlement européen le 7 juillet 2010, les installations fermant d'ici la fin de l'année 2023 pourront bénéficier de dérogations aux valeurs limites d'émission, sous réserve que ces installations ne fonctionnent individuellement pas plus de 17 500 heures au total entre 2014 et 2023. Les autres installations doivent, pour poursuivre leur exploitation au-delà de 2024, commencer à réduire les émissions polluantes telles que l'oxyde de soufre ou les oxydes d'azote, en mettant en place les équipements adéquats.

Par ailleurs, en 2009, la Commission européenne a aussi adopté une proposition de règlement sur la sécurité d'approvisionnement en gaz en Europe. Cette proposition vise en particulier à prévenir les risques de rupture d'approvisionnement et à gérer les cas de crise affectant l'Union européenne,

comme cela s'est par exemple produit début 2009 du fait du différend entre la Russie et l'Ukraine alors que l'UE dépend à 25 % de gaz russe à ce jour, pourcentage qui pourrait être porté à 50 % d'ici 2030. Dans sa version actuelle, en cours d'examen par le Parlement et le Conseil, cette proposition impose notamment des standards de sécurité d'approvisionnement minimaux en termes d'infrastructure (pour garantir l'approvisionnement même en cas de défaillance d'une infrastructure) et de fourniture de gaz naturel (en cas de situation de froid exceptionnelle), introduit une obligation de réversibilité des flux de gaz aux frontières des États membres et impose à chaque État membre de procéder à une évaluation des risques de rupture d'approvisionnement et de préparer des plans d'actions préventifs. La proposition de règlement renforce également les mesures d'urgence qui doivent être prises par les États en cas de crise et vise à instaurer une meilleure coordination entre les États membres, en particulier en favorisant des groupes de coopération et en renforçant les capacités d'intervention de la Commission.

■ **Les projets de nouveaux réacteurs en cours de développement et les réflexions concernant la prolongation de la durée de fonctionnement des réacteurs existants au-delà de 40 ans ont mobilisé en 2009 et au premier semestre 2010 les entreprises dont l'État est actionnaire.**

L'année 2009 et le début de l'année 2010 ont été marqués par la poursuite des chantiers de construction de nouveaux réacteurs nucléaires à travers le monde, avec un poids croissant de l'Asie. Selon WNA (World Nuclear Association), au 1er juillet 2010, 59 réacteurs sont en construction dans le monde dont 24 en Chine. La crise semble avoir affecté de manière différenciée les nouveaux projets de construction, qui nécessitent des apports en capital significatifs. Les projets en Asie ne semblent en particulier pas remis en cause par la crise. En Europe et aux États-Unis, certains projets exposés directement aux prix de marché pourraient, du fait de la baisse de ceux-ci, être reportés en l'absence de dispositifs de soutien publics adaptés (à l'instar du dispositif de garantie fédérale américain ou de l'instauration de prix plancher pour le carbone envisagée au Royaume-Uni).

S'agissant de la filière française, quatre EPR sont actuellement en cours de construction, à Olkiluoto en Finlande, Flamanville en France et Taishan en Chine, dans un

contexte de renouvellement des compétences en matière de construction de nouveaux réacteurs pour les acteurs européens. Outre sa position de fournisseur, AREVA joue en Finlande le rôle d'architecte-ensemblier. À Flamanville, cette fonction est assurée par EDF. À Taishan, un *joint-venture* commun à l'opérateur chinois CGNPC, actionnaire à 70 %, et EDF, actionnaire à 30 %, est architecte-ensemblier.

En France, outre l'achèvement du chantier de construction de Flamanville 3, la préparation de celui de Penly 3, l'enjeu principal, tant en termes industriels et financiers que de sûreté, correspond à la prolongation de la durée de fonctionnement des réacteurs, en particulier au-delà de 40 ans. EDF a ainsi transmis en 2009 à l'ASN les améliorations de sûreté que l'entreprise envisageait pour un fonctionnement du parc au-delà de 40 ans. EDF bénéficie d'un retour d'expérience d'opérateurs étrangers, notamment américains, ayant déjà été confrontés à la problématique d'extension de la durée de vie, qui a nécessité sur le parc américain 400 M€ par tranche pour le renouvellement des gros composants (générateurs de vapeur, couvercle des cuves, turbines, alternateurs, etc.). Le montant précis des investissements ne pourra toutefois être connu en France qu'à l'issue du travail technique approfondi conduit actuellement par EDF et l'ASN, appuyée notamment par un groupe permanent d'experts, visant à préciser les conditions pour envisager de porter au-delà de 40 ans la durée de fonctionnement des réacteurs actuels.

En Belgique, GDF Suez a signé en 2009 un protocole d'accord avec le gouvernement qui permet l'extension de la durée d'exploitation de dix ans, de 2015 à 2025, de trois réacteurs exploités par le groupe (Doel 1, Doel 2 et Tihange 1) à l'issue des inspections de sûreté. Cet accord prévoit également l'instauration d'une taxe pour les exploitants nucléaires estimée entre 215 M€ et 245 M€ par an sur la période 2010-2014. Le Parlement belge n'a pour le moment pas été saisi des termes de cet accord. En 2008 et 2009, le Gouvernement belge avait instauré une taxe de 250 M€ sur les exploitants nucléaires.

En juillet dernier, EDF a annoncé la cession de ses actifs britanniques de transport d'électricité.

■ **Le Président de la République a annoncé la mise en œuvre de décisions stratégiques pour la filière nucléaire française**

Le Président de la République a confié en octobre 2009 à François Roussey, vice-président Europe de Crédit Suisse et président d'honneur du groupe EDF, une mission sur l'avenir de la filière française du nucléaire civil. À la suite de la remise de ce rapport, dont une synthèse a été publiée, le Président de la République a retenu et annoncé le 27 juillet 2010 plusieurs orientations stratégiques pour la filière.

Afin de renforcer l'unité de la filière nucléaire française autour de ses champions nationaux, un accord de partenariat stratégique entre EDF et Areva couvrant l'ensemble de leurs domaines d'activité d'intérêt commun sera mis en place. À l'amont du cycle, cet accord visera à conforter la sécurité et la compétitivité de l'approvisionnement en combustible. S'agissant de l'exportation des centrales nucléaires, les deux entreprises mettront en place, chaque fois que les besoins des clients le nécessiteront, une organisation s'appuyant sur la compétence d'exploitant et d'architecte-ensemblier d'EDF. Cet accord, à caractère non exclusif, ne remet pas en cause la capacité des deux entreprises à coopérer avec d'autres industriels du secteur.

L'excellence du niveau de sûreté des réacteurs constitue un avantage déterminant de la filière française. L'EPR dispose d'un potentiel très important sur les marchés internationaux. En vue d'améliorer de façon continue la compétitivité de ce réacteur, la démarche d'optimisation de sa conception et de sa construction sera poursuivie, en prenant en compte le retour d'expérience des chantiers en cours. La gamme de produits proposée par la filière française sera par ailleurs élargie, pour mieux répondre à la diversité des besoins des clients. La certification du réacteur ATMEA sera poursuivie, EDF, GDF-Suez et éventuellement d'autres électriciens y seront associés.

Le développement des capacités industrielles de la filière nucléaire française s'accompagne d'un important plan d'investissements dans les différentes branches d'activités d'Areva. En vue du financement de ces investissements, une augmentation de capital d'Areva, à hauteur d'un maximum de 15 %, sera mise en œuvre avant la fin de l'année 2010, avec les investisseurs



industriels et financiers avec lesquels des négociations ont d'ores et déjà été engagées. Par ailleurs, dans le cadre de l'accord stratégique mentionné ci-dessus, l'éventualité d'une prise de participation d'EDF dans le capital d'Areva sera examinée.

Afin de renforcer les capacités françaises relatives à l'approvisionnement en métaux stratégiques, des partenariats industriels pour l'activité minière d'Areva, pouvant comporter une dimension capitaliste, seront examinés.

Évolutions structurelles des entreprises

La transformation de La Poste en société anonyme

À l'issue d'un processus de concertation débuté en septembre 2008 – qui a notamment donné lieu à la remise au Premier ministre, le 17 décembre 2008, d'un rapport par la commission présidée par M. François Ailleret – un projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales a été examiné par le Conseil des ministres le 29 juillet 2009. Ce projet a été débattu au Parlement de novembre 2009 à janvier 2010. Il a été adopté définitivement le 12 janvier 2010 et validé par le Conseil constitutionnel le 4 février 2010. Le décret d'application a été pris le 28 février 2010.

Ainsi, la loi n° 2010-123 du 9 février 2010, relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales, a fait prendre à cet exploitant public la forme juridique d'une société anonyme à compter du 1er mars 2010. Cette loi réaffirme également les quatre missions de service public de La Poste, notamment la présence postale territoriale (au travers de 17 000 points de contacts) dont le financement reste assuré par le fonds postal national de péréquation territoriale. Elle apporte des garanties aux

personnels de La Poste – fonctionnaires et contractuels – qui conserveront leurs statuts et l'ensemble des droits qui s'y attachent.

La loi transpose par ailleurs la directive du 20 février 2008 fixant au 31 décembre 2010 la libéralisation totale des marchés postaux en Europe. Elle désigne La Poste comme opérateur du service universel pour une durée de 15 ans, avec un contenu et un périmètre du service universel inchangés. Le système actuel du prix unique du timbre est également maintenu.

La transformation de La Poste en société anonyme doit mettre l'entreprise en situation de relever les nouveaux défis auxquels elle est confrontée, en lui donnant les moyens de continuer à améliorer les conditions d'exercice et la qualité de service de ses différents métiers.

Le Président de la République avait annoncé le 19 décembre 2008 l'augmentation de capital de La Poste (1,2 Md€ par l'État et 1,5 Md€ par la Caisse des Dépôts et Consignations). Les discussions sont en cours pour l'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de La Poste

La création du groupe BPCE, deuxième acteur bancaire français

Le 31 juillet 2009, les assemblées générales extraordinaires de la Banque fédérale des Banques Populaires (BFBP), de la Caisse nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) et de BPCE ont approuvé la dernière étape du processus de création du groupe BPCE, deuxième acteur bancaire français. L'organe central BPCE a reçu les apports de la CNCE et de la BFBP.

L'État, *via* la Société de prises de participation de l'État (SPPE), a souscrit des actions de préférence émises par BPCE pour un montant de 3 Md€, finalisant ainsi son apport de fonds propres au nouveau groupe.

La SPPE avait déjà souscrit, à hauteur de 4,05 Md€, des titres super-subordonnés (TSS) émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne entre novembre 2008 et juin 2009.

Le groupe BPCE, deuxième acteur bancaire français, s'appuie sur deux réseaux de banque de détail autonomes et complémentaires, ceux des 20 Banques Populaires et des 17 Caisses d'Épargne. Les deux enseignes, marques historiques du groupe BPCE, seront conservées et développées. Les clients resteront dans leur région, clients de leur Caisse d'Épargne et de leur Banque Populaire. Le nouveau groupe compte environ 34 millions de clients, 8 000 agences offrant un maillage dense du territoire, 110 000 collaborateurs et plus de sept millions de sociétaires. Le groupe BPCE disposait, mi-2009, de fonds propres *Tier 1* de 36,5 Md€ et représentait 22 % du total des dépôts des banques françaises. Il constitue un acteur économique et financier de premier plan de l'économie française (clientèle de particuliers, professionnels, PME-PMI, grandes entreprises, collectivités locales, acteurs de l'économie sociale).

Le nouvel organe central, dénommé BPCE, a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. Il se substitue aux deux organes centraux existants, BFBP et CNCE. Sa constitution a été réalisée par voie d'apports partiels d'actifs soumis au régime des scissions, effectués par la BFBP, d'une part, et la CNCE, d'autre part.

BPCE est détenue à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 20 Banques Populaires. Elle détient, depuis sa création, les filiales des deux groupes dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production (notamment Natixis, Société Marseillaise de Crédit, Financière Océor, GCE Assurances et CNP Assurances).

L'organe central BPCE a pris la forme juridique d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Le conseil de surveillance est composé de 18 membres. Sept sont issus du Groupe Banque Populaire et sept sont issus du groupe Caisse d'Épargne. La ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a désigné les deux représentants de l'État au conseil de surveillance de BPCE ainsi que, conformément aux accords passés avec les groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne, deux autres membres du conseil en qualité de membres indépendants.

Le 6 août 2010, une deuxième étape a été franchie dans la vie du groupe par une simplification de sa structure juridique visant à regrouper comme filiales de BPCE, les entités qui n'avaient pas été apportées lors de la création du nouvel organe central en juillet 2009 (notamment Crédit Foncier de France, Foncia, MeilleurTaux, Banca Carige, Banque Palatine et MABanque). Elle s'est traduite par la fusion absorption de BPCE avec les holdings de participations des Banques Populaires (BP Participations) et des Caisses d'Épargne (CE Participations). La participation dans Nexity (41 % du capital) reste portée par les Caisses d'Épargne.

La cession de T&D par Areva

Dans le cadre du plan de financement d'Areva élaboré début 2009 et annoncé le 30 juin 2009 par son conseil de surveillance (cf. fiche sur cette entreprise), le groupe a cédé son activité de Transmission & Distribution (T&D).

Cette cession était une privatisation et était donc soumise à autorisation au titre des lois de privatisation et, plus précisément, à un décret pris sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts (CPT) en application de l'article 20 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986.

Dans un premier temps, plus de 70 candidats potentiels, industriels ou financiers, ont été sollicités pour participer à l'appel d'offres. Une vingtaine d'entre eux a manifesté le souhait d'étudier le dossier et a été invitée à remettre une offre non engageante. Dès cette phase, il leur a été indiqué que deux séries de critères seraient examinés pour évaluer les offres : le prix et les conditions financières et le projet industriel et social. Cette première phase a conduit à la remise, le 18 septembre 2009, de trois offres non engageantes par un consortium mené par Toshiba, un consortium mené par General Electric et un consortium composé d'Alstom et de Schneider Electric.

Le conseil de surveillance d'Areva, réuni le 29 septembre 2009, a décidé d'inviter les trois consortiums à participer à la deuxième phase de la procédure, qui s'est déroulée à l'automne 2009 et à l'issue de laquelle les trois candidats sélectionnés ont été invités à présenter leur offre ferme et définitive d'acquisition d'Areva T&D sur la base d'informations détaillées.

Le résultat final de cet appel d'offres a été un succès puisque la procédure retenue, ouverte et transparente, a permis de disposer de trois offres fermes de très grande qualité.

Ces offres ont été examinées en détail par Areva. Sur cette base, le conseil de surveillance d'Areva, réuni le 30 novembre 2009, a autorisé l'entrée en négociations exclusives avec le consortium Alstom-Schneider Electric à l'aune d'une analyse multicritères fondée comme annoncé sur le prix, la qualité du projet industriel, et les engagements sociaux.

En effet, la proposition du consortium formé d'Alstom et de Schneider valorisait les fonds propres de T&D à 2,290 Md€, soit 4,090 Md€ en valeur d'entreprise. Cette valorisation était supérieure à quatre fois le prix d'acquisition de cette activité par Areva début 2004. L'offre du consortium n'était assortie d'aucune garantie demandée au vendeur.

Cette offre reposait en outre sur un projet qui créait les meilleures conditions de développement des activités de T&D en les plaçant au cœur de la stratégie des deux groupes formant le consortium : elle permettait de créer deux spécialistes mondiaux de l'amont (avec la génération d'électricité d'Alstom – centrales clés en main, turbines, alternateurs – complétée par la transmission – très haute et haute tension – de T&D) et de l'aval (avec la distribution de Schneider Electric renforcée par la moyenne tension de T&D) de la filière électrique. Alstom et Schneider Electric ouvraient des champs de synergies industrielles, commerciales et technologiques : liens avec la génération d'électricité, acquisition d'une taille critique en moyenne tension, accès à des marchés plus larges, innovation sur l'ensemble de la filière électrique. Alstom et Schneider Electric s'engageaient enfin à préserver et développer les liens entre la transmission et la distribution sur les plans commerciaux et technologiques.

Enfin, cette offre intégrait des engagements sociaux particulièrement étendus, avec le maintien de tous les sites européens pendant trois ans. Afin de garantir les meilleures conditions d'intégration des équipes d'Areva T&D, Alstom et Schneider se sont aussi engagés à proposer à tous les collaborateurs en Europe un emploi équivalent dans le même bassin d'emploi, maintenant qualification, ancienneté et rémunération. Ils se sont enfin engagés à ce qu'il n'y ait



aucun plan de départs collectifs autre que volontaires, sauf dégradation significative des conditions économiques.

Les négociations exclusives ont permis de confirmer les grands paramètres de l'offre remise par le consortium. À la suite de l'accord des différentes autorités de la concurrence concernées, à l'issue du processus d'information-consultation mené avec les différents comités d'entreprise et au vu du décret, pris sur avis de la Commission des participations et des transferts, publié le 4 juin 2010, Areva a finalisé le 7 juin la cession de ses activités Transmission et Distribution à Alstom et Schneider Electric.

Cette opération a permis de désendetter le groupe tout en le recentrant sur son cœur de métier nucléaire, sur lequel il doit relever les défis que représentent sa préparation aux perspectives ouvertes par le renouveau de cette énergie et l'amélioration nécessaire de sa performance opérationnelle.

La transformation des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains en société anonyme

En application des dispositions de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) et du décret du 29 décembre 2009 approuvant les statuts de la société anonyme Thermes nationaux d'Aix-les-Bains, l'établissement public à caractère industriel et commercial TNAB a été transformé en société anonyme le 1er janvier 2010. Cette réforme statutaire vise à permettre aux TNAB de mobiliser les capitaux nécessaires à leur développement commercial. Dans son rapport public pour 2008, la Cour des comptes avait déjà pris

parti pour « le désengagement de l'État et l'adoption de nouveaux statuts permettant le recours à des partenaires privés ».

Dans le cadre du projet de transfert au secteur privé de la société, autorisé par le décret du 3 août 2010, la Commission des participations et des transferts devra se prononcer sur le choix de l'acquéreur et sur le prix. Par ailleurs, une personnalité indépendante a été désignée par le Ministre en vue d'établir un rapport sur les conditions et le déroulement de l'opération.

Opérations sur le capital des entreprises

Fonds stratégique d'investissement (FSI)

La dotation du FSI de 20 Md€ d'actifs, comme s'y était engagé le Président de la République lors du discours de Montrichard le 20 novembre 2008, s'est réalisée en trois temps entre février et novembre 2009 :

- une première augmentation de capital en numéraire de 1 Md€ en février 2009 qui a permis au FSI de réaliser ses premiers investissements ;
- un apport de 14 Md€ de titres détenus par l'État et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) le 15 juillet 2009 ;
- l'augmentation de capital du 5 novembre 2009 de 5 Md€ en numéraire.

Le 5 juillet 2009, la CDC, l'État et le FSI ont signé un traité d'apport précisant le contenu et les modalités d'une dotation en capital au FSI sous la forme d'apports de 14 Md€ de titres de participations. La liste des actifs transférés au FSI comprend :

- vingt-deux participations minoritaires dans des sociétés cotées, parmi lesquelles 13,5 % du capital de France Télécom et

8 % du capital d'Aéroports de Paris (ADP), apportés par l'État ;

- quatre participations minoritaires dans des sociétés non cotées, parmi lesquels 33,34 % du capital de STX France, apportés par l'État ;
- des participations dans des sociétés de portefeuille et des fonds de capital investissement, parmi lesquelles notamment CDC Entreprises Portefeuille et CDC Entreprises Capital Investissement.

Ces apports sont devenus effectifs lors de la ratification du traité par l'assemblée générale des actionnaires du FSI le 15 juillet 2009.

Il convient de noter que, suite aux apports de participations dans France Télécom et ADP, l'État, qui reste actionnaire en direct de ces deux sociétés cotées (à hauteur de 13,49 % de France Télécom et 52,1 % d'ADP), et le FSI ont déclaré agir de concert au capital de ces deux sociétés et conclu des pactes d'actionnaires, organisant notamment leur concertation s'agissant de l'exercice de leurs droits de vote respectifs en assemblée générale.

Enfin, l'État et la CDC ont souscrit le 5 novembre 2009 à une augmentation de capital du FSI en numéraire de 5 Md€. Cette opération réalisée à hauteur de la quote-part respective des deux actionnaires (51 % CDC, 49 % État), a porté les fonds propres du FSI à 20 Md€. L'État et la CDC ont versé au FSI, le 17 novembre 2009, une première tranche de 1,3 Md€ de cette dernière augmentation de capital pour lui permettre de poursuivre ses investissements. Le solde (3,7 Md€) en sera libéré au fur et à mesure de ses besoins avérés.

Adit

L'État a lancé, le 2 juin 2010, un processus de cession d'une fraction majoritaire du capital de la société « Agence pour la diffusion de l'information technologique » (Adit), spécialisée dans les activités de conseil en matière d'intelligence économique. Celle-ci a, depuis sa création en 1992 en tant qu'établissement public, contribué significativement au développement des activités de veille technologique et stratégique dans le tissu économique français. La privatisation est l'aboutissement du mouvement, engagé avec la transformation de l'Adit en société anonyme en 2003 et relayé par une première tentative d'ouverture minoritaire du capital en 2006,

qui a vu l'Adit devenir le leader français de l'intelligence concurrentielle et stratégique. Le transfert au secteur privé du capital de l'Adit était en effet prévu dès le décret d'apport du patrimoine de l'établissement public à la nouvelle société anonyme, signé le 19 décembre 2001.

Majoritairement tournée vers les entreprises, l'Adit a également développé ses missions portant sur le développement économique des territoires, au profit des collectivités territoriales. Dans ce contexte, elle a acquis auprès du groupe Giat industries en 2007 la société Sofred Consultants, spécialisée dans l'accompagnement à la revitalisation des territoires concernés par des restructurations économiques au profit des entreprises et des collectivités territoriales. L'Adit détient actuellement 60 % du capital de Sofred Consultants.

L'Adit et sa filiale Sofred Consultants ont réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de plus de 17 M€, pour un effectif de 120 salariés.

La privatisation a pour objectif de permettre une accélération du développement de l'Adit en France et à l'international, et de favoriser son adaptation aux évolutions du marché de l'intelligence économique. Elle porte sur une fraction de 65 % du capital de la société, l'État conservant à l'issue du processus 35 % du capital.

La procédure est conduite sur la base d'un cahier des charges précisant les objectifs de l'État, actionnaire actuel de l'Adit, ainsi que les modalités de la compétition. Au terme du processus de sélection des investisseurs, la décision de cession sera prise par la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts.

Renault

Renault Nissan et Daimler ont annoncé le 7 avril 2010 la mise en place d'un accord de coopération stratégique étendue de long terme. Cet accord porte sur les futures générations de Smart Fortwo et de Renault Twingo, y compris des versions électriques, la mise en commun des groupes motopropulseurs et le développement conjoint de futurs projets dans le domaine des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers. Des synergies potentielles supplémentaires pourront également être dégagées sur des achats en commun et des exercices

d'échanges de meilleures pratiques. D'autres opportunités de coopération seront par la suite étudiées.

Grâce à l'accord avec Daimler, l'alliance Renault-Nissan capitalise sur son expérience unique réussie de coopération industrielle. Renault pourra tout particulièrement poursuivre le renforcement de sa compétitivité et renforcer les plans de charge des sites

français de Maubeuge et Cléon.

Le rapprochement entre l'alliance Renault-Nissan et Daimler s'est concrétisé le 28 avril 2010 par un échange de participation entre les constructeurs à hauteur de 3,1 % du capital de Renault. L'État, qui a souhaité maintenir sa position d'actionnaire historique de référence de Renault à hauteur de 15,01 % a dans ce cadre procédé à

Cadre juridique applicable aux opérations de cessions

Les cessions de participations financières sont strictement encadrées

Aux termes de l'article 34 de la Constitution, « la loi fixe les règles concernant... les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé ». En application de cette disposition, trois lois fixent le cadre juridique général : la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986, la loi n° 86-912 du 6 août 1986 et la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993. Les lois du 2 juillet 1986 et du 19 juillet 1993 définissent le champ des différentes opérations et la loi du 6 août 1986 définit la procédure applicable à ces opérations. Des lois particulières sont parfois intervenues pour adapter ce cadre juridique général en tenant compte des spécificités de certaines opérations (mutualisation-privatisation du Crédit agricole en 1988 ou encore loi pour la privatisation d'Air France en 2003).

En substance, la loi du 6 août 1986 comporte un titre II applicable aux privatisations des sociétés détenues directement et majoritairement par l'État (participations dites de premier rang) et un titre III applicable aux autres privatisations, qui sont essentiellement les privatisations des filiales des entreprises publiques (on parle alors de « respirations ») et des sociétés d'économie mixtes locales. La procédure du titre II est également applicable aux ouvertures minoritaires de capital des sociétés de premier rang et aux transferts au secteur privé des participations de l'État dans les sociétés privatisées en application du titre II, tant que l'État détient directement plus de 20 % du capital. Sous ce seuil, le ministre de l'économie est seul compétent en application de lois de 1948 et de 1949, dans le respect des principes et des règles de valeur constitutionnelle.

Les opérations de cession d'entreprises de premier rang s'organisent selon les quatre principes suivants :

- Les privatisations des entreprises les plus importantes sont autorisées dans leur principe par la loi puis décidées par décret. Les autres opérations sont directement autorisées par décret ;

- Le prix de cession arrêté par le ministre de l'économie ne peut être inférieur à l'évaluation de la Commission des participations et des transferts (C.P.T.). Pour les cessions hors marché, le ministre chargé de l'Économie arrête le choix du ou des acquéreurs et les conditions de la cession sur avis conforme de la C.P.T. ;

- Les personnes physiques et les salariés de l'entreprise bénéficient d'avantages spécifiques (actions réservées, actions gratuites, délais de paiement auxquels s'ajoutent, pour les salariés, des rabais) ;

- Lorsque la protection des intérêts nationaux l'exige, il est possible à l'État d'instituer dans les sociétés privatisées une « action spécifique » à laquelle sont attachés divers droits*.

La Commission des participations et des transferts (C.P.T.)

La loi n° 86-912 du 6 août 1986 a créé une Commission de la privatisation chargée de procéder à l'évaluation des entreprises privatisées. Sans en changer la composition ni les attributions, le décret n° 88-1054 du 22 novembre 1988 l'a intitulée Commission d'évaluation des entreprises publiques. La loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 est revenue à la dénomination initiale et a renforcé les pouvoirs de la Commission, tant pour ce qui est de l'évaluation des actifs transférés au secteur privé que pour la détermination des modalités de cession. Le décret n° 98-315 du 27 avril 1998 l'a renommée Commission des participations et des transferts. Le Conseil d'État a considéré, dans son étude de 2001, que la CPT est une autorité administrative indépendante.

S'agissant de l'évaluation des actifs transférés, la CPT intervient pour la détermination de la valeur des entreprises privatisables inscrites sur la liste annexée à la loi du 19 juillet 1993, des prises de participation du secteur privé dans le capital d'une entreprise dont l'État détient directement plus de la moitié du capital social, et des entreprises faisant l'objet d'une opération de « respiration » dans les cas les plus importants (cessions d'entreprises dont l'effectif dépasse 2 500 personnes ou le chiffre d'affaires

375 M€). En outre, dans l'hypothèse où le paiement des actifs transférés est effectué par échange de titres ou par apport en nature, la CPT intervient dans les mêmes conditions pour la détermination de la parité ou du rapport d'échange.

Le prix d'offre ou de cession arrêté par le ministre chargé de l'Économie, des Finances ne peut être inférieur à l'évaluation faite par la CPT qui est valable un mois. La CPT peut également être consultée pour les opérations de respiration même si sa consultation n'est pas obligatoire.

Enfin, la CPT est saisie par le ministre chargé de l'Économie des opérations d'actionariat salarié et plans d'options mis en place par les entreprises à participation publique, en dehors du contexte des privatisations et ouvertures minoritaires de capital. À cette occasion, la CPT dispose d'un droit d'opposition, exercable pour des motifs tirés de la non-conformité de ces opérations aux intérêts patrimoniaux des personnes publiques.

Sur les modalités de cession, au pouvoir initial d'avis concernant les procédures de mise sur le marché, le décret n° 93-1041 du 3 septembre 1993 a ajouté l'obligation pour le ministre chargé de l'Économie d'obtenir un avis conforme de la CPT sur le choix du ou des acquéreurs pour les opérations réalisées en dehors du marché financier, ainsi que sur les conditions de la cession. Dans sa rédaction initiale, la loi ne prévoyait qu'un avis simple de la CPT qui ne liait pas la décision du ministre.

La Commission est composée de sept membres nommés par décret pour cinq ans et choisis en fonction de leur compétence en matière économique, financière ou juridique. Ses membres sont astreints au secret professionnel. Par décret du 18 septembre 2008, ont été nommés membres de la Commission : M. Bertrand Schneider, président ; M^{me} Perrette Rey ; M. Pierre Achard ; M. Philippe Martin ; M. Daniel Deguen ; M. Jean Serisé ; M. Philippe Rouvoillois.

* Il existe aujourd'hui une action spécifique au capital de Thales qui se justifie par des impératifs de défense nationale et l'État en dispose également au sein du capital de la nouvelle société GDF Suez, justifiée par des impératifs de sécurité et de continuité d'approvisionnement en énergie.

l'acquisition auprès de Renault de 0,55 % de son capital. L'État est ainsi resté le premier actionnaire de Renault, devant Nissan.

Renault a procédé le 7 octobre 2010 à la cession de la totalité de ses actions B à droits de vote réduits qu'elle détenait

dans Volvo AB, soit 14,9 % du capital et 3,8 % des droits de vote (montant de la transaction : 3 Md€).

Principales opérations conduites par l'Agence des participations de l'État depuis sa création

	CESSIONS PAR L'ÉTAT	PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET PRISES DE PARTICIPATIONS	FUSIONS
2003	<ul style="list-style-type: none"> ■ 8,5 % de Renault ■ Solde de la participation dans Dassault Systèmes (15,7 %) ■ 18 % de Thomson 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télécom en février, mars et août (intégration des minoritaires d'Orange) ■ Émission de TSDD et TSDDRA par Alstom en septembre-décembre 	
2004	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégralité de la participation dans la SNI (74 %) ■ Ouverture du capital de Snecma et cession de 35 % ■ 10 % de France Télécom ■ 17,7 % d'Air France KLM 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télécom en mars (intégration des minoritaires de Wanadoo) ■ Alstom en juillet ■ APRR en novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Échange de titres Air France-KLM en mai
2005	<ul style="list-style-type: none"> ■ Solde de la participation dans Bull ■ 6 % de France Télécom ■ Ouverture du capital de Gaz de France ■ Ouverture du capital d'EDF 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sanef en mars ■ Gaz de France en juillet ■ EDF en novembre ■ France Télécom en septembre (refinancement de l'acquisition d'Amena) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion Snecma-Sagem en mai, après le succès de l'OPE-OPA de Sagem sur Snecma (janvier-février)
2006	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'intégralité de la participation dans Sanef, APRR et ASF ■ Cession de la participation dans Alstom ■ Ouverture du capital d'Aéroports de Paris ■ Cession de la majorité du capital dans la SNCM ■ Cession de la participation dans Sofreavia 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aéroports de Paris en juin 	
2007	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée de Thales au capital de DCN (25 %) dans le cadre d'un partenariat industriel et du regroupement des activités navales françaises des deux groupes ■ 5 % de France Télécom ■ 2,5 % d'EDF ■ 33,34 % du capital de la Semmaris (gestionnaire du Min de Rungis) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la participation d'Alcatel dans Thales par apport d'actifs (transport, sécurité), dans le cadre d'un nouveau partenariat industriel en janvier 	
2008	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'intégralité de la participation de l'État (64,7 %) dans Dagris : cession de 51 % à Geocoton (février) et du reliquat (13,7 %) à l'Agence Française de Développement (mai). ■ Cession de 8 % du capital d'Aéroports de Paris pour sceller l'alliance de ce dernier avec Schiphol Group, le gestionnaire de l'aéroport d'Amsterdam (décembre 2008) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télévisions (août 2008) ■ Société de Prise de participation de l'État (SPPE) (octobre 2008) ■ Dexia (octobre 2008), via la SPPE ■ STX France (novembre 2008) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion GDF Suez (juillet 2008)
2009	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apport de l'État au FSI, pour une valeur de 6,86 Md€, de : <ul style="list-style-type: none"> • 13,5 % de France Télécom, • 8 % d'ADP, • 33,34 % de STX France (ex-Chantiers de l'Atlantique) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation de capital de RFI pour 16,9 M€ (février 2009) ■ Apport de l'État au FSI de 490 M€ dans le cadre d'une augmentation de capital de 1 Md€ (février 2009) ■ Souscription par l'État « d'Océane » émises par Air France – KLM (juin 2009) 	
2010		<ul style="list-style-type: none"> ■ Renault / Daimler : achat d'actions d'auto-contrôle dans le cadre d'une alliance stratégique pour 60 M€ (avril 2010) ■ Augmentation de capital de la RATP pour 150 M€ (juillet 2010) ■ Augmentation de capital de La Poste pour 2,7 Md€ (1,2 Md€ par l'État et 1,5 Md€ par la Caisse des dépôts et Consignations) avant la fin de l'année 	

Valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées

Sur un an, la valeur du portefeuille coté de l'APE est passé de 94 859 M€ le 1^{er} septembre 2009 à 87 828 M€ le 1^{er} septembre 2010, soit une baisse de 7,41 % à comparer à une hausse du CAC 40 de 1,13 % sur la même période.

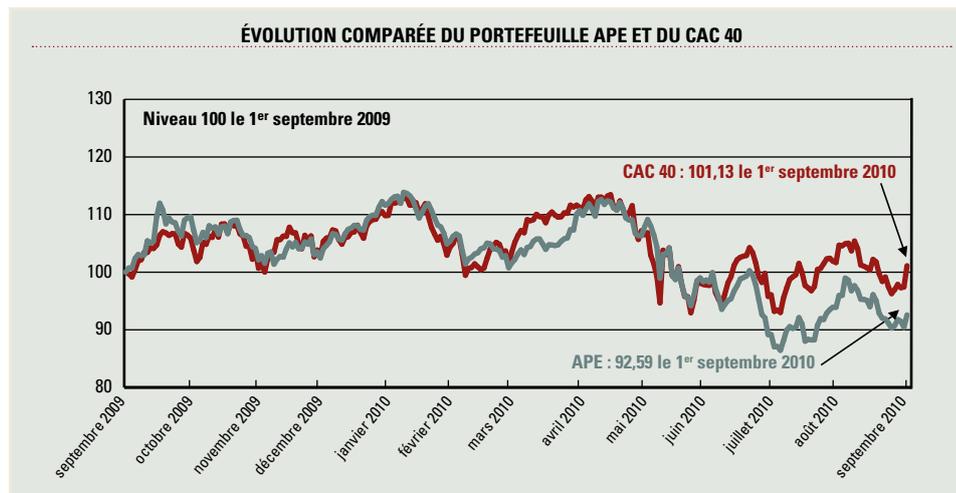
D'un point de vue méthodologique, il convient toutefois de relativiser la portée de cette comparaison. La valeur du portefeuille APE est fortement concentrée sur le titre EDF qui en représente 57 % et qui a baissé de 11,22 % sur la période considérée. Si on prend en compte GDF Suez qui a reculé de 11,88 % sur un an, l'ensemble de ces deux valeurs énergétiques pèsent pour 80 %. L'évolution relative des valeurs cotées de l'APE par rapport au CAC 40 est d'abord le reflet du recul global des valeurs *Utilities* dans le monde. Une référence plus pertinente pourrait être de rapprocher ces chiffres de l'indice sectoriel *EuroStoxx Utilities* dont le recul sur un an a été de 12,62 % ;

Actualité communautaire

L'État actionnaire présente une spécificité par rapport aux investisseurs privés liée au fait que ses interventions ou sa présence au capital de certaines entités sont strictement encadrées par des règles communautaires fixées par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (anciennement Traité CE). Ainsi, avant chacune de ses interventions ou de celles des entreprises qu'elle contrôle, l'État doit s'assurer de leur conformité avec ces règles, notamment celles relatives aux aides d'État. Si l'État s'efforce autant que possible de mettre en œuvre des mesures exemptes d'élément d'aide, celles qui ne le sont pas doivent recueillir l'accord préalable de la Commission qui s'assure de leur compatibilité avec le Traité (cf. encadré page 33).

Dans le cadre de ses missions, l'APE suit de nombreux dossiers soulevant des enjeux communautaires qu'il s'agisse, par exemple, de procédures d'information ou de notification à la Commission européenne de mesures susceptibles de constituer des aides d'État, ou de la défense des intérêts français devant les juridictions communautaires.

L'État actionnaire est donc amené à avoir une relation de travail étroite avec la Commission européenne qu'il veille à infor-



mer régulièrement des différentes réformes et projets en cours. Il est particulièrement attentif au respect du droit communautaire, tant dans ses relations avec les entités dont il est actionnaire que lors des opérations qu'il mène.

Les dossiers communautaires suivants ont particulièrement marqué l'activité de l'APE sur le deuxième semestre 2009 et au début de l'année 2010.

■ Dexia : la Commission a validé le plan de restructuration de Dexia

En septembre et octobre 2008, l'État français a participé aux côtés des États belges et luxembourgeois à la mise en œuvre de plusieurs mesures de soutien au profit de Dexia, confrontée alors à une très grave crise de liquidités risquant de mettre en péril la banque, à savoir une augmentation de capital, une garantie de refinancement et une mesure d'aide à la trésorerie. Les États précités ont également annoncé la mise en œuvre d'une garantie visant certains actifs détenus par FSA, filiale américaine de Dexia, dans le cadre de la cession de certaines activités de cette filiale.

Après avoir autorisé les mesures de garantie ainsi que l'opération de *Liquidity Assistance* mise en place par la Banque nationale belge au titre d'aide au sauvetage d'urgence en 2008 et 2009, la Commission a autorisé le 26 février 2010 l'ensemble de ces mesures ainsi que les augmentations de capital au titre d'aide à la restructuration de Dexia en validant le plan de restructuration notifié à la Commission le 19 février 2009 puis complété à l'automne. Au terme d'une instruction approfondie sous l'angle de sa communication sur les aides à la restructuration des banques et de ses lignes directrices sur le traitement des actifs dépréciés

dans le secteur bancaire, la Commission a ainsi confirmé que les importantes mesures de restructuration proposées, notamment le respect d'objectifs chiffrés d'amélioration de ses financements, de réduction de la taille de bilan et de cessions, permettraient de rétablir la viabilité à long terme de Dexia, notamment en réduisant sa dépendance par rapport aux financements levés sur les marchés monétaires et obligataires, sans induire de distorsion de concurrence disproportionnée.

L'État français, aux côtés des autorités belges et luxembourgeoises, accompagnent désormais Dexia dans la bonne mise en œuvre de son plan de restructuration et s'assureront du respect des engagements souscrits, qui seront soumis également au contrôle d'un mandataire indépendant.

■ France Télévisions : la Commission valide la réforme pérenne du financement de France Télévisions et le tribunal de l'Union européenne confirme la compatibilité de la dotation en capital versée à France Télévisions en 2008

Par décision du 1^{er} septembre 2009, la Commission a autorisé le versement pour 2009 du financement budgétaire de France Télévisions instauré par la loi du 5 mars 2009 en complément de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et a ouvert une procédure formelle d'examen afin de vérifier la compatibilité dans la durée de ce régime avec les règles communautaires.

Le 20 juillet 2010, la Commission a confirmé la compatibilité de ce régime de financement public des missions de service public confiées à France Télévisions, au titre de l'article 106, paragraphe 2, TFUE. A la lumière de ses nouvelles lignes directrices communautaires sur les services

publics de radiodiffusion du 27 octobre 2009, la Commission a ainsi admis que le complément de financement public était nécessaire pour permettre à France Télévisions de mener à bien le service d'intérêt économique général qui lui est confié, en tenant compte notamment de la perte de ressources découlant de l'abandon de son activité publicitaire prévue par la loi du 5 mars 2009. Elle s'est assurée que les nombreux mécanismes de contrôle institués par la réglementation française permettait de garantir le respect par France Télévisions des missions qui lui sont confiées. Elle s'est également assurée de l'absence de surcompensation du coût net de ces missions.

La Commission a pu s'appuyer sur l'arrêt rendu le 1^{er} juillet 2010 par le Tribunal de l'Union européenne confirmant son analyse de la dotation en capital de 150 M€ versée à France Télévisions en 2008 pour lui permettre de continuer à financer ses missions de service public, suite à l'annonce, le 8 janvier 2008, de la réforme de l'audiovisuel public.

■ **La Poste : la Commission clôture les procédures relatives au Livret A et à la garantie implicite illimitée de La Poste**

L'année 2009-2010 a été riche pour La Poste sur le plan communautaire. Le 8 octobre 2009, la Commission a mis fin à la procédure d'infraction engagée en juin 2006 relative aux droits spéciaux accordés à la Banque Postale, à la Caisse d'Épargne et au Crédit Mutuel pour la distribution du « livret A » et du « livret bleu », deux livrets d'épargne défiscalisés. Par décision du 10 mai 2007, la Commission avait considéré que ces droits spéciaux constituaient une restriction à la liberté d'établissement et à la libre prestation de services (articles 49 et 56 TFUE) et invité la France à les supprimer dans un délai de neuf mois. Faisant suite à l'adoption de la loi de modernisation de l'économie le 4 août 2008 banalisant la distribution des Livrets A et Bleu, la Commission a constaté que la France s'était conformée cette obligation lui incombant de donner à l'ensemble des banques la possibilité de distribuer ces produits d'épargne défiscalisés.

Le 26 janvier 2010, la Commission a également clôturé son enquête, ouverte à l'automne 2006, sur la prétendue garantie illimitée dont bénéficierait La Poste du fait de son statut d'Épic, faisant suite à l'adoption par le Parlement français de la loi du 9 février 2010 relative à l'entreprise publi-

que La Poste et aux activités postales. La Commission a conclu que la transformation de La Poste en société anonyme, prévue par ladite loi, aura pour effet de mettre un terme à la garantie présumée. Bien qu'elle ait mis un terme à cette procédure, les autorités françaises ne pouvaient se satisfaire d'une décision rejetant leur démonstration de l'absence de toute garantie implicite illimitée qui découlerait du statut d'Épic et, s'agissant de La Poste, d'absence d'incidence sur sa notation et son coût de financement. Le gouvernement français a donc déposé un recours en annulation de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne le 2 avril 2010.

Enfin, les autorités françaises ont engagé au printemps 2010 des discussions avec la Commission européenne pour l'informer des modalités de l'augmentation de capital qui sera souscrite par l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations.

■ **France Télécom : le tribunal de l'Union européenne annule une décision de la Commission de 2004 déclarant incompatibles avec le marché intérieur l'avance d'actionnaire envisagée pour France Télécom en décembre 2002**

Au regard de la situation financière de France Télécom en juin 2002, le ministre français chargé de l'Économie avait déclaré à plusieurs reprises entre juillet et octobre 2002 que l'État actionnaire se comporterait en investisseur avisé pour soutenir France Télécom si cela était nécessaire. Le 4 décembre 2002, l'État français a annoncé un projet d'avance d'actionnaire qu'il envisageait pour France Télécom sous la forme d'une ligne de crédit de 9 Md€ offerte à France Télécom mais jamais acceptée ni exécutée. Par décision du 2 août 2004, la Commission avait conclu que « l'avance d'actionnaire octroyée à France Télécom en décembre 2002 sous forme d'une ligne de crédit de 9 Md€ placée dans le contexte des déclarations formulées depuis juillet 2002 » constituait une aide d'État incompatible, mais sans en exiger le remboursement.

L'État français et France Télécom ont déposé un recours en octobre 2004 visant à démontrer qu'aucune de ces mesures ne pouvait être qualifiée d'aide, tandis que des concurrents de France Télécom ont contesté pour leur part la décision du 2 août 2004 en tant que la Commission n'a pas qualifié les seules déclarations ministérielles d'aide et qu'elle n'a pas exigé le remboursement de l'aide alléguée afférente à l'avance



d'actionnaire.

Après avoir analysé les déclarations des autorités françaises depuis juillet 2002 et l'annonce du projet d'avance d'actionnaire en décembre 2002, le Tribunal constate que ces mesures ont conféré un avantage financier à France Télécom en ce qu'elles ont contribué à renforcer la confiance des marchés financiers et à améliorer les conditions de refinancement de France Télécom. Pour autant, le Tribunal relève que les déclarations ne comportaient pas de transfert de ressources d'État en raison de leur caractère ouvert, imprécis et conditionnel en ce qui concerne la nature, la portée et les conditions d'une éventuelle intervention publique en faveur de France Télécom. S'agissant de l'annonce du projet d'avance d'actionnaire, dont la Commission n'a pas démontré qu'elle entraînait par elle-même un transfert de ressources d'État, le Tribunal rejette la thèse de la Commission selon laquelle ce projet constituait la matérialisation des déclarations antérieures de l'État français. Compte tenu de la rupture dans la succession des événements et dans la logique de l'approche des autorités françaises en juillet et en décembre 2002, la Commission n'était pas en droit d'établir un lien entre un éventuel engagement des ressources d'État au stade de l'annonce du projet d'avance et des avantages octroyés par des mesures antérieures. Le Tribunal annule donc la décision de la Commission en ce qu'elle n'a pas démontré que toutes les composantes d'une aide d'État étaient rassemblées s'agissant du projet d'avance d'actionnaire. Dans la mesure où l'aide n'avait pas été récupérée auprès de France Télécom, cette décision n'a eu aucune conséquence financière. La Commission et un concurrent ont chacun formé un pourvoi à l'encontre de la décision du Tribunal devant la Cour de justice de l'Union européenne. Les autorités françaises répondront naturellement à ces pourvois.

■ **EDF : le tribunal de l'Union européenne annule une décision de la Commission de 2003 déclarant incompatibles avec le marché intérieur certaines mesures de restructuration du bilan d'EDF en 1997**

Dans le cadre de ses missions, EDF était chargée d'exécuter à ses frais tous les travaux d'entretien et de renouvellement nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages de la concession du réseau d'alimentation générale (RAG). A compter de 1987, l'entreprise a donc constitué des provisions pour renouvellement, conformément au régime des concessions. Dans le cadre de l'ouverture du marché intérieur de l'électricité, l'État a décidé de clarifier le statut patrimonial d'EDF et de restructurer son bilan comptable. Une loi de 1997 a ainsi établi la propriété d'EDF sur le RAG et a en outre procédé à un reclassement des provisions comptables non utilisées directement en dotation en capital sans transition par le compte de résultat, impliquant une exemption d'impôt sur l'opération.

Par décision du 16 décembre 2003, la Commission a qualifié cette opération de mesure fiscale ayant procuré un avantage constitutif d'une aide incompatible, d'un montant évalué à 888,89 M€, correspondant à l'impôt sur les sociétés qu'EDF n'avait pas payé en 1997. En application de la décision, EDF avait remboursé à l'État français une somme de 1,217 Md€ tenant compte des intérêts.

Sur un recours introduit par EDF, avec le soutien de l'État, le Tribunal a annulé la décision de la Commission le 15 décembre 2009. Le Tribunal a rappelé que, dans la mesure où l'État français était à la fois créancier fiscal d'EDF et son unique actionnaire, l'opération de restructuration du bilan et d'augmentation du capital d'EDF devait être analysée dans son intégralité et le fait que la dotation en capital trouve partiellement sa source dans une créance fiscale n'empêchait pas que la mesure soit examinée au regard du critère de l'investisseur privé. Le Tribunal a conclu que, en refusant d'examiner les mesures litigieuses dans leur contexte au regard du critère de l'investisseur privé, la Commission avait violé la notion d'aide d'État. Dans la mesure où cette aide avait été récupérée auprès d'EDF en application de la décision, l'État a dû rembourser 1,2Md€ à l'entreprise. L'arrêt du Tribunal fait actuellement l'objet d'un pourvoi formé par la Commission.

■ **Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) : ouverture d'une procédure formelle d'examen relatif à l'investissement du FMEA dans Trèves**

La Commission européenne a ouvert le 29 janvier 2010 une enquête approfondie afin d'établir si l'investissement d'un montant de 55 M€ octroyé par le FMEA (Fonds de modernisation des équipementiers automobiles) à l'équipementier automobile Trèves est conforme aux règles de l'UE relatives aux aides d'État. Le FMEA est le Fonds commun de placement à risques (FCPR), doté de 600 M€ provenant respectivement pour un tiers du FSI, de Renault et de Peugeot, ayant pour mission d'effectuer des investissements en capital-risque dans des entreprises relevant du secteur des équipementiers automobiles français. La Commission considère que cet investissement doit être considéré comme impliquant des fonds publics et devrait donc être imputable à l'État français. Elle souhaite donc examiner, dans le cadre de cette procédure, s'il a respecté le critère de l'investisseur en économie de marché ou s'il a conféré un avantage économique à l'entreprise en cause et, partant, constituerait une aide d'État.

Dans leurs observations en réponse à la décision d'ouverture, les autorités françaises ont exposé les raisons qui les ont conduites à ne pas notifier cet investissement, qui remplit à leurs yeux toutes les conditions d'un investissement avisé : l'investissement émane de ressources majoritairement privées, est effectué à travers un fonds dont les décisions ne sont pas imputables à l'État et présentant des perspectives satisfaisantes de rentabilité, nonobstant les difficultés passagères de Trèves. La Commission a transmis fin juillet les observations déposées par des tiers intervenants. Les autorités françaises ont fait part de leurs remarques.

■ **La Française des Jeux : le marché des jeux d'argent et de hasard en ligne s'ouvre à la concurrence**

La Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction contre la France le 18 octobre 2006 en la mettant en demeure de modifier sa législation, en raison de ses effets restrictifs sur la fourniture et la promotion de paris sportifs à distance. À la suite de la réponse de la France, la Commission lui a adressé un avis motivé le 29 juin 2007. Des discussions ont ensuite été ouvertes entre le Gouvernement et la Commission.



Le Gouvernement a indiqué que la France était « prête à aller vers une ouverture maîtrisée de son système de jeux » et a décidé le 11 juin 2008 d'engager un processus « d'ouverture maîtrisée des paris sportifs et hippiques ainsi que de certains jeux de casino en ligne ».

Cette ouverture a pour objectif de proposer une offre légale contrôlée et sécurisée pour lutter contre l'offre illégale de jeux sur Internet.

Ce processus a conduit à l'entrée en vigueur, le 12 mai 2010, de la loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. Dans le respect du principe de subsidiarité qui prévaut en la matière, comme les juridictions communautaires l'ont maintes fois rappelées récemment, le texte organise un encadrement strict de ces activités au regard des enjeux d'ordre public, de sécurité publique et de protection de la santé et des mineurs, notamment des risques de dépendance.

Le texte institue un comité consultatif des jeux chargé notamment d'assurer la cohérence de la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard. Il crée l'Autorité de régulation des jeux en ligne, autorité administrative indépendante, qui a pour mission d'attribuer des agréments aux opérateurs autorisés à prêter sur le marché français tout en veillant au respect des objectifs de la politique des jeux et des paris en ligne.

Cette évolution transforme le paysage dans lequel opère la Française des jeux : ainsi, l'entreprise publique a inscrit sa stratégie dans ce nouveau cadre en rachetant notamment l'éditeur de logiciels britannique LVS, afin de disposer d'une plate-forme de prises de paris sportifs conforme aux standards du marché ; la Française des Jeux a également noué un partenariat avec le groupe Barrière afin de proposer une offre conjointe de poker en ligne.

4 - Suite à la dissolution d'ADF le 1^{er} janvier 2009, les éléments d'actif et de passif de la société ainsi que les droits et obligations nés de son activité ont été transférés à l'État.

Cadre communautaire des interventions de l'État actionnaire

Les mesures de soutien à une entreprise de la part des autorités publiques sont susceptibles de constituer une aide d'État au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) lorsque certaines conditions cumulatives sont remplies : l'octroi d'un avantage sélectif, la mobilisation de ressources publiques ainsi que l'affectation des échanges communautaires et de la concurrence.

Dans une telle hypothèse, tout projet d'aide doit être notifié à la Commission européenne et être autorisé par celle-ci avant de pouvoir être mis en œuvre. Peuvent, par exemple, être autorisées par la Commission européenne, sous certaines conditions, les aides au sauvetage et à la restructuration qui permettent d'assurer le retour à la viabilité de l'entreprise bénéficiaire de l'aide. De même, la Commission européenne a publié en avril 2008 des lignes directrices précisant dans quelles conditions des aides d'État peuvent être octroyées à des entreprises ferroviaires.

À l'inverse, les interventions financières des autorités publiques ne constituent pas des aides d'État lorsque ces autorités agissent conformément au principe de « l'opérateur privé en économie de marché », c'est-à-dire dans des conditions comparables à celles d'une intervention par des entreprises privées intervenant dans des conditions normales de marché. Ce principe, qui a été développé par les juridictions communautaires et la Commission européenne, est une émanation du principe d'égalité de traitement entre les secteurs public et privé. La notion d'« opérateur avisé » revêt une importance particulière en France en raison des nombreuses participations détenues par l'État dans l'économie. Les encadrements adoptés par la Commission en la matière sont assez anciens et les récents arrêts *EDF* et *France Télécom* rapportés ci-dessus démontrent que cette notion, en constante évolution, fait l'objet d'un contrôle attentif des juridictions communautaires, qui incitent la Commission à la fois à plus de rigueur (*France Télécom*) mais aussi de flexibilité (*EDF*) en la matière. L'APE sera naturellement attentive au respect de ces principes de conduite.

L'État actionnaire et la LOLF

Bilan des opérations de l'exercice 2009

Le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » est l'héritier du compte de privatisation créé par la loi de finances rectificative pour 1986. Ce mécanisme strictement encadré par l'article 21 de la loi organique sur les lois de finances d'août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006 permet une gestion consolidée des flux budgétaires liés aux participations de l'État. En pratique, il permet notamment d'éviter l'affectation de produits de cession à un secteur d'activité et de consacrer les gains en capital de l'État à des opérations patrimoniales à l'exclusion du financement de dépenses courantes.

Ce compte permet ainsi de réaliser des opérations sur le capital des entités (souscription à des augmentations de capital, prises de participations par exemple).

Il est soumis au vote du Parlement, auquel est proposé une estimation des recettes et des dépenses. Le montant des recettes inscrit en loi de finances initiale ne constitue pas une obligation de résultat mais plutôt une indication de recettes potentielles. Les dépenses ne peuvent être opérées que si des recettes d'un montant équivalent sont disponibles sur le compte. Ces recettes peuvent être soit des produits de cessions soit des dotations à partir du budget général, comme ce fut le cas en 2008 pour le FSI dans le cadre du plan de relance de l'économie ou au premier semestre 2010 pour les conventions Grand Emprunt.

L'exécution 2009 a donné lieu à 3,455 Md€ de recettes qui proviennent essentiellement de :

- la dotation versée à partir du budget général pour la souscription à l'augmentation de capital du FSI (2,940 Md€),
- la trésorerie résiduelle d'Autoroute de France suite à sa dissolution prononcée le 1^{er} janvier 2009 (309 M€)⁴,
- la réduction de capital de GIAT Industries (100 M€),
- la remontée de trésorerie de l'EPRD (30 M€),
- la réduction de la prime d'émission de la SGGP (20 M€),
- les retours sur investissements émanant de fonds de capital risque (9 M€),
- le produit de recettes différées liées aux délais de paiement consentis dans le cadre des offres réservées aux salariés (ORS) de France Télécom, EDF et DCNS (46 M€).

Opérations de l'exercice 2009

RECETTES DU CAS PFE

Produits de cessions directes	47
Produits de cessions indirectes	0
Reversement de dotations	459
Remboursement avances d'actionnaire	0
Remboursement autres créances	9
Versement du budget général	2 940
RECETTES TOTALES	3 455

PROGRAMME 731

Action 1 (opérations de l'actionnaire)	1 683
Action 3 (achats de titres)	111
Action 4 (autres investissements)	3
Action 5 (commissions)	1
TOTAL DÉPENSES	1 798

PROGRAMME 732

Action 1 (désendettement de l'État)	0
TOTAL DÉPENSES	0
DÉPENSES TOTALES (731 ET 732)	1 798

PROGRAMME 731

(opérations de l'actionnaire)	
FSI	1 160
GIAT Industries	450
Air France KLM	103
SFTRF	47
Augmentations de capital	25
Achats de titres	8
Fonds de capitaux risques	3
Divers	2

Le montant total des dépenses réalisées sur le compte en 2009 s'élève à 1,798 Md€ sur le programme 731 « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État ».

Le solde du compte de 5,870 Md€ a fait l'objet d'un report de crédit sur 2010 de 5,659 Md€ (dont 3,686 Md€ correspondant au produit net de la cession de titres EDF en décembre 2007, qui avaient déjà fait l'objet de reports successifs depuis 2007, et 1,780 Md€ correspondant au reste à verser au FSI dans le cadre des augmentations de capital de la société).

LES RECETTES DE CESSON DE TITRES ET DE PRIVATISATION ET LEUR UTILISATION DEPUIS 1986

Depuis 1986 le total des recettes de cession d'actifs s'élève, en euros courants, à 106 Md€. Entre 1986 et 2007, les recettes ont financé le désendettement de l'État à hauteur de 23,1 Md€, 1,6 Md€ a été versé au Fonds de réserve des retraites et près de 78 Md€ ont été utilisés pour recapitaliser les entreprises publiques, désendetter des APU (hors État) ou réaliser des investissements.

Le tableau a été établi sur la base des recettes nettes enregistrées par l'État, depuis 1986 c'est-à-dire après déduction des commissions et frais annexes liés à la conduite des opérations (rémunération des banques lors des opérations de placement, campagnes de publicité...). Les recettes correspondant à des remboursements de dotations en capital et de paiements de dividendes n'ont pas été prises en compte car elles ne constituent pas des recettes de privatisation au sens strict.

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation ni de conversion en euros constants ; ils n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (indemnités versées lors des nationalisations, coût historique du capital...)*.

1986	0,6
1987	10,2
1988	2,0
1989	0,2
1990	0,1
1991	0,3
1992	1,3
1993	7,1
1994	9,3
1995	3,1
1996	2,0
1997	8,4
1998	7,4
1999	3,0
2000	1,5
2001	1,0
2002	6,1
2003	2,5
2004	5,6
2005	10,0
2006	17,1
2007	7,6
2008	2,1
2009	3,4
TOTAL	111,9
TOTAL	117,3
(avec Erap 2004 et 2005)	

* Entre 1996 et 2005 les recettes ont été imputées sur un compte unique, le compte d'affectation spéciale n° 02-24. Depuis le 1^{er} janvier 2006, ces recettes sont inscrites au compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État », mission au sens de la LOLF dont les modalités sont définies par l'article 21 I § 2 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006.

L'utilisation des produits de cession depuis 1997

La loi organique relative aux lois de finances a profondément modifié les règles d'utilisation du compte d'affectation spéciale des participations financières de l'État (CAS PFE). **En application de son article 21-I alinéa 2, le CAS PFE ne peut réaliser que des opérations à caractère patrimonial et financier.**

L'article 48 de la loi de finances pour 2006 qui a arrêté les conditions d'utilisation du compte, a réservé l'utilisation de ses recettes, à trois grandes catégories d'emplois : dépenses en capital, opérations de désendettement et dotations au Fonds de réserve des retraites (FRR).

Ces opérations sont ventilées en deux programmes et cinq actions :

- Programme 731 : « opérations en capital intéressant les participations financières de l'État » :
 - augmentations de capital, dotations en fonds propres et avances à des entités dont l'État est actionnaire ;
 - achats de titres. Il s'agit soit de souscription à des augmentations de capital d'entités dont l'État n'est pas actionnaire, soit d'achats de participations à des entités publiques en vue de les apporter à d'autres entités publiques ;
 - autres investissements financiers de nature patrimoniale (dont les versements au FRR) ;
 - frais liés à des prestations de service (commissions bancaires pour l'essentiel) ;
- programme 732 : « désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État » :
 - désendettement de l'État et d'établissements publics.

Les opérations réalisées sur la période 1997-2009 s'élèvent à 67,7 Md€ qui, selon cette typologie, se répartissent ainsi :

- désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État : 34,4 Md€, dont près de 13,1 Md€ pour l'État, soit 50,8 % du total ;
- augmentations de capital, dotations en fonds propres : 19 Md€, soit 28,1 % du total. Les avances d'actionnaires ne sont pas comptabilisées, sauf lorsqu'elles ont été converties en capital ; elles ont en effet vocation à être remboursées et leurs produits réutilisés. L'encours de ces avances est de 0,8 Md€ ;
- achats de titres : 3,8 Md€, soit 5,6 % du total ;
- autres investissements financiers de nature patrimoniale : 1,8 Md€ dont 1,6 Md€ au FRR, soit 2,7 % du total ;
- frais liés à des prestations de service : 1 Md€, soit 1,4 % du total.

La différence avec le montant total, 7,7 Md€ soit 11,5 % du total, est constituée par des dépenses « subventionnelles » qui ont pu être réalisées avec des recettes de cessions de titre avant l'entrée en vigueur de la Lof, pour l'essentiel en 2005.

La Caisse de la dette publique (13,1 Md€), RFF (8,9 Md€), l'EPFR (8,4 Md€), Charbonnages de France (7,5 Md€), l'AFITF (4 Md€) et l'Erap (3,8 Md€) ont été les six entités ayant le plus bénéficié de financements, très largement au titre du désendettement, et concentrent 67,4 % des dépenses réalisées (45,7 Md€).

Opérations de l'exercice 2010

Au 21 juillet 2010, le montant des recettes s'établissait à 463 M€, dont 300 M€ proviennent de la réduction du capital de Giat Industries, 140 M€ de produits de cession indirecte de Charbonnages de France, 19 M€ de règlements différés d'ORS, 3 M€ de diverses distributions par fonds de capital, et 1 M€ correspondant à la cession de 25 % du capital de la Caisse de développement de la Corse (Cadec) à la société Corsabaïl.

Ces recettes ont été utilisées pour souscrire à la troisième et à la quatrième tranche⁵ (94,6 M€) de l'augmentation de capital de la Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF) souscrite par les actionnaires de la société lors de l'AGE du 24 avril 2008 pour un montant total de 446,6 M€, pour acheter des titres Renault SA à hauteur de 60 M€ représentant 0,05 % de la société suite à l'accord de coopération entre Renault-Nissan et Daimler dans le cadre d'un échange d'actions entre les deux constructeurs, pour contribuer à la création puis à l'augmentation de capital de la société anonyme de droit luxembourgeois European Financial Facility Stability créée lors du Conseil Écofin des 9 et 10 mai 2010 dans le cadre du mécanisme européen et international de stabilité financière de la zone euro (3,7 M€) et enfin 2,5 M€ suite à l'appel de fonds du FFT3 (Fonds de Fonds Technologique 3).

Par ailleurs, une dotation de 3,686 Md€ a été versée le 3 août 2010 à l'Agence nationale de la Recherche pour mettre en œuvre le plan Campus.

Les modalités de cette dotation sont encadrées par une convention entre l'État et l'ANR du 20 juillet 2010.

Le CAS PFE a également été mobilisé pour mettre en œuvre les orientations de la LFR du 9 mars 2010 relative au financement des dépenses d'avenir (« Grand Emprunt »). Ces dépenses qui visent à favoriser la capacité d'innovation de l'économie française ont donné lieu, en recette, à des dotations à partir du budget général vers le CAS PFE.

5 - Une première tranche de 140 M€ a été libérée par ADF en 2008. Suite à la dissolution d'ADF le 1^{er} janvier 2009, l'État a repris ses droits et engagements conformément à l'article 63 de la loi de finances 2009. Une deuxième tranche a été versée par l'État en 2009.

Les dépenses effectuées à partir du CAS PFE ont toutes une dimension patrimoniale et sont retracées sur le tableau suivant :

Opérations « Dépenses d'avenir »	Montant (en M€)
Fonds pour la Société numérique	1 300
Fonds national d'amorçage	400
Ville de demain	400
Recapitalisation d'Oséo	140
Fonds pour l'économie sociale et solidaire	100
France Brevets	50

Performance de l'État actionnaire

Le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (CAS PFE) constitue le « support budgétaire » de l'action de l'État actionnaire. Sa doctrine d'emploi a été précisée par l'article 48 de la loi de finances 2006 (cf. encadré ci-dessous).

Le projet annuel de performance (PAP) associé à chacun des programmes constitue le document de référence de son action et

doit traduire les engagements en termes de résultats, en contrepartie de la globalisation des moyens. Il présente la stratégie d'amélioration de l'efficacité des actions engagées, les objectifs poursuivis ainsi que les indicateurs nécessaires à la mesure des résultats. On insistera ici plus particulièrement sur les volets objectifs et performances, renvoyant pour le reste au PAP du projet de loi de finances pour 2011⁶.

Au-delà de la « meilleure valorisation possible des participations financières de l'État » qui constitue le cœur du métier de l'État actionnaire, les objectifs assignés à l'État actionnaire sont les suivants :

- veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières ;
- assurer le succès des opérations de cession des participations financières ;
- contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU).

6 - Ce projet annuel de performance est consultable sur le site <http://www.performance-publique.gouv.fr> (les ressources documentaires/lois et documents budgétaires/Exercice 2011/projet de loi de finances pour 2011/ les missions du budget de l'État/les comptes d'affectation spéciale/ Participations financières de l'État, puis télécharger le document au format .pdf ou .html). Le PAP explicite également le contenu des actions de chacun des programmes.

Article 48

(Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006)

I. – Le compte d'affectation spéciale prévu au deuxième alinéa du I de l'article 21 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) est intitulé : Participations financières de l'État.

Ce compte, dont le ministre chargé de l'Économie est l'ordonnateur principal, retrace :

1° En recettes :

- a) tout produit des cessions par l'État de titres, parts ou droits de sociétés qu'il détient directement ;
- b) les produits des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État qui lui sont reversés ;
- c) les versements de dotations en capital, produits de réduction de capital ou de liquidation ;
- d) les remboursements des avances d'actionnaires et créances assimilées ;
- e) les remboursements de créances résultant d'autres interventions financières de nature patrimoniale de l'État ;
- f) des versements du budget général.

2° En dépenses :

- a) les dotations à la Caisse de la dette publique et celles contribuant au désendettement d'établissements publics de l'État ;
- b) les dotations au Fonds de réserve pour les retraites ;
- c) les augmentations de capital, les avances d'actionnaire et prêts assimilés, ainsi que les autres investissements financiers de nature patrimoniale de l'État ;
- d) les achats et souscriptions de titres, parts ou droits de société ;
- e) les commissions bancaires, frais juridiques et autres frais qui sont directement liés aux opérations mentionnées au a du 1°, ainsi qu'aux c et d du présent 2°.

II. – Le solde du compte d'affectation spéciale n° 902-24 Compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés est affecté au compte d'affectation spéciale Participations financières de l'État. Sont également portés en recettes de ce dernier les remboursements effectués au titre de versements du compte n° 902-24.

Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières

L'objectif premier du programme est davantage économique que budgétaire et s'intéresse à la « bonne gestion des entreprises concernées ». En termes financiers, la variable clef pour un investisseur est l'évolution de la valeur de l'entreprise dont il possède des titres. La performance de son portefeuille, soit l'évolution de son intérêt patrimonial, correspond donc à la création de valeur intervenue au cours d'une période donnée, généralement au cours du dernier exercice clos.

L'État actionnaire veille à ce que les entreprises qui entrent dans son champ d'intervention créent de la valeur et *a fortiori* qu'elles n'en détruisent pas, afin de permettre, le cas échéant, de les céder dans les meilleures conditions financières possibles mais aussi de réduire les recapitalisations rendues inéluctables par une structure financière dégradée. C'est une analyse globale qui est réalisée sur la base des comptes combinés et les cinq indicateurs permettant de mesurer la performance globale des participations financières sont ceux qui sont présentés ci-après :

- la rentabilité opérationnelle des capitaux employés mesure le rapport entre le résultat opérationnel, qui résulte de l'activité économique des participations, et les actifs (immobilisations et besoin en fonds de roulement) qui ont permis de développer cette activité ; c'est un indicateur de mesure de la capacité effective des entreprises à créer de la valeur par rapport aux moyens qu'elles engagent ;
- la rentabilité financière rapporte le résultat net (résultat opérationnel + résultat financier - impôts) aux capitaux propres, qui sont notamment ceux investis par l'État actionnaire ; elle met en évidence la création de richesse par les entreprises ;
- la marge opérationnelle mesure le rapport entre le résultat opérationnel et le chiffre d'affaires de ces participations et permet de rapporter la valeur ajoutée réellement dégagée par l'activité des entreprises au volume de leurs affaires ;
- la soutenabilité de l'endettement rapporte la dette nette (passif financier courant et non courant diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement) à l'EBITDA (proche de l'excédent brut d'exploitation) dégagé par ces entités ; il mesure le nombre d'années d'EBITDA qui seraient nécessaires, toutes choses égales par ailleurs, pour atteindre une dette nette nulle.

- le taux de distribution de dividende rapporte le montant global des dividendes perçus par l'État au résultat net combiné et permet d'appréhender un taux global de distribution de dividende. Le deuxième ratio est le montant des dividendes perçus par l'État sur un exercice budgétaire donné.

Assurer le succès des opérations de cession des participations financières

La réalisation de ce deuxième objectif passe d'abord par une recherche de l'optimisation des produits de cessions des participations en répondant à la double interrogation : les cessions ont-elles été réalisées au meilleur moment et dans les meilleures conditions de coût pour l'État ?

La recherche de la meilleure valorisation possible porte sur les transactions les plus importantes et son analyse peut être réalisée en s'appuyant sur les éléments objectifs que sont la valeur de l'entreprise, fixée par une commission indépendante (la Commission des participations et des transferts [CPT]), et sa valeur boursière.

La recherche du meilleur coût repose en premier lieu sur une sélection, après une mise en concurrence transparente et systématique, des prestataires dont l'État souhaite s'entourer pour mener à bien une opération de cession. Cet objectif est apprécié différemment selon que la cession est opérée par un placement direct accéléré auprès d'investisseurs (opération dite *accelerated book building* : ABB), qui est conduite dans un délai très bref, ou par la voie des placements plus traditionnels, auprès des investisseurs institutionnels ou de particuliers.

Le succès des opérations de cession résulte en second lieu de l'intérêt qu'elles suscitent parmi les investisseurs et notamment chez les particuliers. Les opérations de cession par l'État de ses participations constituent un vecteur très important d'animation et d'attractivité du marché des actions ; elles sont par ailleurs susceptibles d'influencer l'orientation de l'épargne des ménages sur ce marché.

Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques

Les administrations publiques (APU), au sens de la comptabilité nationale et européenne, regroupent notamment l'État et certains établissements publics. Certaines entités qui entrent dans le périmètre des participations financières, par exemple l'Établissement public de financement et de restructuration (EPFR), Charbonnages de France (CDF) ou l'Entreprise minière et chimique (EMC), Établissements publics à caractère industriel et commercial en cours de liquidation (dissolution et mise en liquidation de CDF le 1^{er} janvier 2008), qui ont pour mission de gérer des actifs en partie « non-performants » d'entreprises publiques, ou de surveiller cette même gestion et qui sont pris en compte dans la dette des APU au sens du Traité de l'Union européenne et du Pacte de stabilité et de croissance. Le programme concerné par cet objectif assure éventuellement le financement de la dette associée à ces actifs, conduisant ainsi à la réduction ou à l'amortissement de cette même dette.

Ces opérations de restructuration des engagements financiers de l'État peuvent être accélérées soit par la cession des actifs ainsi financés, soit par une contribution de l'État qui provient des produits de cessions des participations financières qu'il réalise. L'État peut conduire des opérations du même type pour son compte, *via* la Caisse de la dette publique (CDP).

Les deux indicateurs (« réduction de la dette et des charges d'intérêts des entités entrant dans le périmètre des APU hors État » et « réduction de la dette et des charges d'intérêts de l'État ») permettent de mesurer la contribution des dotations du programme à la diminution de la dette nette et de la charge d'intérêt nette des APU, qu'il s'agisse directement de l'État ou d'autres participations du périmètre APU. En 2009 le CAS PFE n'a pas contribué au désendettement compte tenu de la situation économique dégradée.

Moyens et ressources de l'APE

Service à compétence nationale, placé sous l'autorité du Ministre, l'APE compte un effectif d'environ 55 agents.

L'effectif total est passé de 56 en septembre 2009 à 54 en septembre 2010, deux postes vacants n'ayant pas fait l'objet d'un remplacement. Entre septembre 2009 et août 2010, six agents ont rejoint l'APE, soit un renouvellement de l'effectif de l'ordre de 10 % contre près d'un tiers au cours de la période précédente.

L'APE veille tout particulièrement à limiter les vacances de postes et à organiser des périodes de transition lors des mouvements. En septembre 2010, seul un poste est vacant, qui sera pourvu dès octobre.

L'APE s'appuie sur des collaborateurs aux profils très variés et dispose de la possibilité de recruter des agents contractuels dont le nombre demeure significatif, notamment dans les pôles d'expertise où leur présence est indispensable, mais aussi dans les fonctions opérationnelles.

L'APE dispose de pôles d'expertise en audit et comptabilité, finances, juridique et ressources humaines, qui viennent en appui des bureaux sectoriels chargés du suivi des entreprises. Cette organisation matricielle constitue un réel atout pour l'accomplissement de ses missions, qui nécessitent une grande réactivité et une expertise technique approfondie.

Outre son budget de fonctionnement interne, l'APE dispose de crédits lui permettant de financer des marchés de prestations intellectuelles auprès de banques d'affaires, cabinets d'avocats, firmes d'audit et autres cabinets de conseil. Ces prestations portent généralement sur le montage des opérations, leurs enjeux stratégiques, juridiques et financiers mais aussi sur les travaux d'évaluation. Ces conseils sont recrutés, selon le cadre juridique applicable, par l'État qui veille à opérer, lorsque cela est possible, une mise en concurrence entre les prestataires. Outre les conditions financières, l'État veille tout particulièrement au respect fondamental des règles de confidentialité et aux questions d'éventuels conflits d'intérêts.

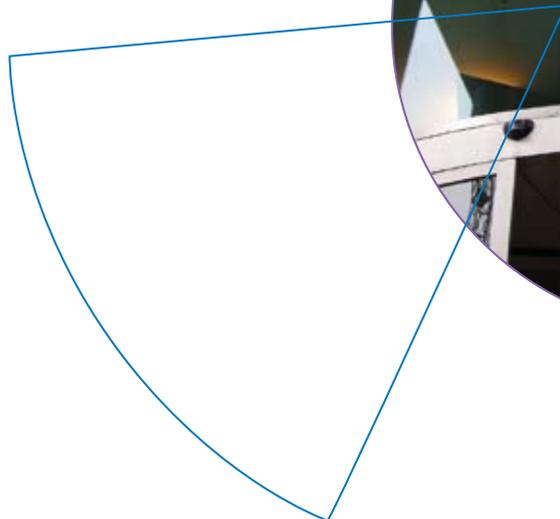
Ces crédits sont modestes par rapport au portefeuille géré et leur accroissement en particulier en 2010 vise à permettre à l'APE de répondre aux demandes sur des dossiers jugés stratégiques par le Gouvernement, qui nécessitent l'expertise de l'APE bien que ne relevant pas *stricto sensu* du périmètre de celle-ci. La complexification de l'environnement économique, juridique et financier dans lequel évoluent les entreprises nécessite de plus en plus souvent le recours à des conseils pour permettre à l'APE d'exercer ses missions.

Moyens de l'APE

Moyens humains	sept. 2004	sept. 2005	sept. 2006	sept. 2007	sept. 2008	sept. 2009	Sept. 2010
Cadres	43	43	38	35	31	36	35
Non cadres	19	18	19	18	18	17	18
Effectif total	62	61	57	53	49	53	53
Recrutements en cours					6	3	1
Originaires du service des Participations	32	20	14	9	4	3	3
Contractuels	11	12	12	9	9	9	7
Moyenne d'âge	39 ans	38 ans	39 ans	38 ans	39 ans	40 ans	41 ans
Effectif masculin	36	35	33	29	23	31	30
Effectif féminin	26	27	24	24	26	22	23
Moyens financiers	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>(en millions d'euros)</i>							
Rémunérations (brut salarié)	3,5	3,6	3,6	3,3	3	3,5	3,7
Crédits d'études (engagements nouveaux)	4,0	4,3	4,3	4,5	5,7	7	5,8
Moyens de fonctionnement	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	8,3	8,4	8,3	8,2	9,1	10,9	9,9

À ces masses s'ajoutent les coûts d'installation et de fonctionnement de l'Agence, mutualisés au sein du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (estimés en moyenne à 0,3 M€ par an).

Panorama général



Présentation par entreprise

Transports

Air France-KLM	40
RATP	44
SNCF	48

Infrastructures de transports

Aéroports de province : Bordeaux-Mérignac, aéroports de la Côte d'Azur, aéroports de Lyon, Montpellier-Méditerranée, Toulouse-Blagnac	52
Aéroports de Paris	58
Groupes autoroutiers : ATMB et SFTRF	62
Grands ports maritimes : Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes Saint-Nazaire, Paris, Rouen	66
Réseau ferré de France (RFF)	72

Énergie

Areva	76
EDF	80
GDF Suez	84

Industries de défense

DCI	88
DCNS	90
EADS	94
Giat Industries Nexter	98
Safran	100
SNPE	104
Thales	106

Fonds stratégique d'investissement (FSI)

Autres industries

Imprimerie Nationale	112
Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB)	114
La Monnaie de Paris	116
Renault	118

Autres services

France Télécom	120
La Française des Jeux	124
Groupe La Poste	126

Médias

Arte-France	130
Audiovisuel extérieur de la France (AEF)	132
France Télévisions	134
Radio France	138

Services financiers

BPCE	140
Dexia	144

Services immobiliers

Semmaris	146
----------	-----

Air France - KLM

AIRFRANCE KLM

L'activité d'Air France - KLM, dont l'État détient 15,65 % du capital, s'est inscrite dans un contexte particulièrement sombre pour le transport aérien. Les années 2008

et 2009 ont effacé plus de trois années de croissance de trafic pour le secteur avec un impact très significatif sur le trafic affaires et moyen-courrier. En continuant à s'appuyer sur la complémentarité d'Air France et de KLM et sur sa stratégie de deux hubs intercontinentaux en développement de Roissy-Charles De Gaulle et Amsterdam-Schiphol, le groupe a pris en 2009 des mesures stratégiques destinées à s'adapter à la transformation du secteur et aux ruptures causées par la crise, dont les conséquences sembleront plus durables que celles de 2001 et 2003.

Faits marquants

Une crise du secteur aérien qui a affecté les résultats d'Air France - KLM à un niveau important, dans un contexte marqué par l'accident du vol Air France 447 Rio de Janeiro-Paris

L'exercice écoulé aura constitué pour le groupe Air France - KLM une année difficile, marquée par la disparition du vol AF 447 Rio de Janeiro-Paris dans l'Atlantique avec à son bord 216 passagers et douze membres d'équipage. Dans ce contexte, la compagnie a en outre fait face aux conséquences sans précédent de la crise économique sur le secteur aérien, avec une baisse en 2009 de 3,5 % du trafic passager et de 10,1 % du fret par rapport à 2008. Comme la plupart des compagnies aériennes européennes, Air France - KLM a connu cette année une baisse sensible de son activité, de 3,2 % dans le passage et 13,7 % du trafic fret par rapport à l'exercice précédent. Surtout, les avantages compétitifs des compagnies aériennes européennes, avec une large base de clientèle affaires et une politique efficace de couverture pétrolière, se sont avérés pénalisants avec la rupture brutale causée par la crise. Les restrictions sur les budgets voyage des entreprises ont fortement affecté la recette unitaire du groupe de -10,8 % par rapport à l'an

dernier, alors que la chute du prix du pétrole a rendu les couvertures carburant contractées avant la crise perdantes, avec un impact négatif sur les charges d'exploitation et financières.

Alors que la demande et la recette unitaire se redressent progressivement au premier trimestre 2010, avec une accélération en fin de semestre, l'éruption du volcan islandais Eyjafjallajökull a déclenché la fermeture de l'espace aérien européen le 15 avril 2010. L'activité d'Air France - KLM a été presque totalement arrêtée pendant quatre jours, suivis par une reprise progressive du programme sur trois jours, le groupe évaluant la perte de chiffre d'affaires à 260 M€.

L'adaptation de la stratégie du groupe à la rupture brutale provoquée par la crise du secteur aérien

Face à une crise qui modifie structurellement les équilibres du transport aérien, Air France - KLM a décidé de réagir vigoureusement en annonçant en septembre 2009 un plan d'action stratégique en s'efforçant d'adapter son modèle économique et de réduire ses coûts de structure, afin de revenir à l'équilibre opérationnel hors impact négatif des anciennes couvertures carburant dès l'exercice 2010-2011.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Historique :

2004 : création du holding Air France-KLM détenant deux filiales aériennes Air France et KLM ;
2004-2005 : cession de titres par l'État français, ramenant sa participation de 44 % à 18,6 % ;
2007-2008 : entrée d'Air France-KLM dans le CAC 40 ;

2008 : entrée en vigueur de l'accord ciel ouvert entre l'Europe et les États-Unis ;
2009 : accord de partenariat stratégique doublé d'une prise de participation de 25 % d'Air France-KLM dans Alitalia.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

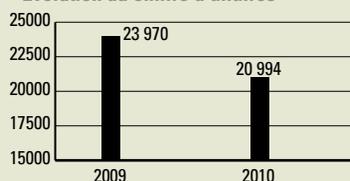
VII - Données sociales

VIII - Ratios

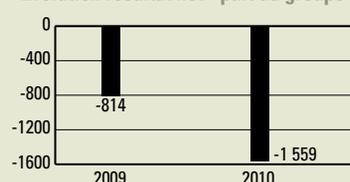
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	16	16
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	2 291	3 302
Chiffre d'affaires	23 970	20 994
dont réalisé à l'étranger	NA	NA
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-193	-1 632
Résultat financier	-1 011	-497
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	798	-798
Résultat net - part du groupe	-814	-1 559
Résultat net - intérêts minoritaires	7	-1
Résultat net de l'ensemble consolidé	-807	-1 560
Total des actifs non courants	20 720	19 755
dont écart d'acquisition net	400	401
dont immobilisations incorporelles nettes	559	612
dont titres mis en équivalence	446	446
dont impôts différés actifs	811	942
Capitaux propres - part du groupe	5 622	5 363
Intérêts minoritaires	54	55
Dividendes versés au cours de l'exercice	177	3
dont reçus par l'État	28	0
Autres rémunérations de l'État	NA	NA
Provisions pour risques et charges	1 814	2 128
Dettes financières nettes	4 444	6 224
Dettes financières brutes à plus d'un an	7 864	9 222
Effectifs au 31 décembre	106 933	104 721
Charges de personnel	7 317	7 388
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	-3,4 %	-7,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	68,4	70,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	-14,2 %	-28,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	78,3 %	114,9 %

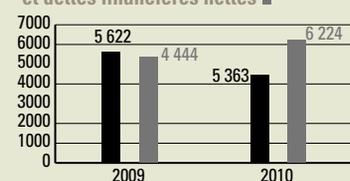
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Cette adaptation se manifeste d'abord par la poursuite de la réduction de l'offre dans le passage et le cargo à hauteur respectivement de -4,3 % et de -16,5 % (réduction des fréquences, restructuration du réseau, et mise au sol de six avions-cargos), afin de contrôler les coûts unitaires. Malgré la reprise du premier trimestre 2010, l'offre du groupe est restée quasi stable, ce qui maximise le coefficient d'occupation dans les activités passage et cargo à respectivement 80,7 % et 66,5 % au 31 mars 2010 contre 79,7 % et 64,4 % l'an dernier.

Mais l'évolution de l'activité et du comportement des clients, plus sensibles au prix, conduit le groupe à des mesures d'adaptation plus structurelles. Une nouvelle offre commerciale « *New European Offer* » est disponible sur le réseau moyen courrier d'Air France à compter du 1^{er} avril 2010, avec des options payantes et des baisses de tarifs jusqu'à 30 %, tandis que la classe Premium Voyageur située entre classe économique et classe affaires sur les long-courriers voit le jour à l'automne 2009. Dès novembre 2009, Air France - KLM a également choisi de restructurer l'activité cargo, en réduisant le nombre d'avions-cargos dédiés, en optimisant le remplissage des soutes des avions passage et combi, et en cherchant une meilleure synergie dans les dessertes entre Air France, KLM et Martinair.

L'effort sur les coûts de structure s'est poursuivi en 2009. Le plan d'économies « *Challenges 12* » est ainsi régulièrement renforcé depuis le début de la crise en 2008. Au cours de l'exercice 2009-2010, le groupe a fait mieux que l'objectif de 700 M€, en réalisant 718 M€ d'économies, permettant une baisse des coûts unitaires

de 4,4 %. Les deux principales sources d'économies sont les achats (44 %) et l'amélioration de la productivité et des process (43 %). Depuis le début de la crise, le groupe adapte ses effectifs à la baisse d'activité. Après une réduction de 2,5 % des effectifs l'an dernier, une nouvelle baisse de 4,4 % a été enregistrée au 31 mars 2010, notamment par le blocage de l'intérim et la mobilité géographique et professionnelle. La compagnie Air France a annoncé en septembre 2009 un plan de départs volontaires pour le personnel au sol de 1 684 salariés, qui a été clos le 14 mai 2010 avec 1 995 candidatures, et l'acceptation finale de 1 800 départs.

Au cours de l'année écoulée, Air France - KLM a décidé de revoir sa politique de couverture pétrole en ramenant son horizon de couverture de quatre à deux ans de consommation et le montant maximum concret limité à 80 % d'une année de consommation.

La politique de modernisation de flotte et son financement

La brutalité de la crise du secteur aérien fait de la préservation de sa trésorerie un objectif de premier rang pour le groupe. À la suite de l'émission de 661 M€ d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANEs) fin juin 2009, souscrites par l'État à hauteur de la totalité de ses droits (15,7 % environ), Air France - KLM a procédé en novembre 2009 à une émission obligataire à sept ans d'un montant de 700 M€.

En 2009-2010, le groupe a réduit son plan d'investissement en phase avec la réduction des capacités. Pour autant le groupe veille à maintenir une politique

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : Jean-Cyril Spinetta (Administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale : Maryse Aulagnon, Patricia Barbizet, Frederik Bolkestein, Jean-François Dehecq, Jean-Marc Espalioux, Pierre-Henri Gourgeon (directeur général), Peter Hartmann, Cornelis Van Lede, Leo Van Wijk (vice-président) ■ Administrateurs représentant l'État : Bruno Bézard, Claude Gressier, Philippe Josse ■ Administrateurs représentant les actionnaires salariés : Christian Magne, Bernard Pédamon ■ Commissaire aux comptes : KPMG / Deloitte ■

* Au 30 juillet 2010. Le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice 2009-2010. Le conseil est assisté par un comité d'audit, un comité des rémunérations et un comité de nomination. Dans les sociétés privatisées, les représentants de l'État sont éligibles aux jetons de présence qui sont versés directement au Trésor Public.

d'investissement continue pour offrir un meilleur confort à ses passagers, réaliser des économies de carburant, et respecter ses engagements de développement durable. Air France a été la première compagnie européenne à exploiter l'A380, d'abord mis en ligne sur Paris-New York en novembre 2009 puis sur Johannesburg en février et enfin sur Tokyo à la fin de l'été 2010 avec l'arrivée du 4^e exemplaire.

Le renforcement de l'alliance SkyTeam au service de la performance du réseau

Air France - KLM joue un rôle moteur dans l'alliance SkyTeam qui s'est enrichie en juin 2010 des compagnies Vietnam Airways et Tarom. China Eastern a signé en avril 2010 une lettre d'intention confirmant son intention de rejoindre l'alliance à la mi-2011. L'alliance se solidifie aussi par la formalisation de *joint-ventures* comme celles entre Air France - KLM et Delta effective depuis le 1^{er} avril 2009, et celle entre KLM et China Southern qui sera complétée par un accord avec Air France à la saison hiver 2010.

Analyse financière

L'effet de la crise en termes de volume et de prix a sévèrement affecté Air France - KLM avec une perte d'exploitation sans précédent de -1,3 Md€ pour l'exercice 2009-2010. L'effet des mesures de restructuration, ainsi que le redressement du trafic et de la recette unitaire, constituent les clefs du retour à l'équilibre d'exploitation hors couverture carburants l'an prochain.

Exploitation

La forte détérioration du résultat d'exploitation à -1,3 Md€ s'explique par la baisse du chiffre d'affaires (-15 % soit 3,7 Md€) qui a été limitée en partie par la maîtrise des coûts. La perte d'exploitation se répartit, en pourcentage, de la façon suivante : l'activité passage (30 %), l'activité cargo (27 %), et l'impact des couvertures carburant (49,5 %). La perte de chiffre d'affaires a été de -13,6 % dans l'activité passage et de -27,8 % dans le cargo.

Les coûts d'exploitation ont baissé de 2,6 Md€. Ce résultat doit cependant tenir compte de la baisse de la facture carburant qui explique près de la moitié de ce chiffre. Hors carburant, les coûts d'exploitation baissent de -6,8 %, dont

un effet sur les charges de personnel (y compris impact fonds de pension) à hauteur de -0,5 %.

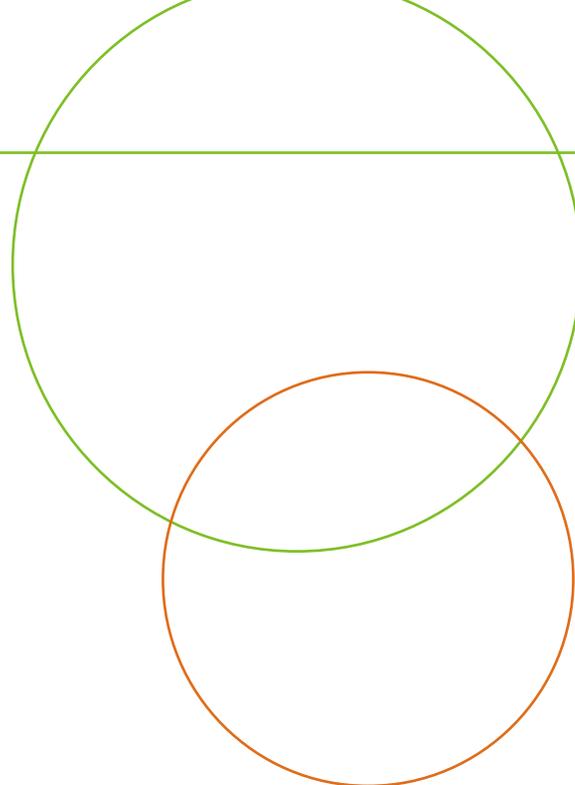
Résultats financiers

Le résultat net se dégrade également fortement sous l'effet conjugué des provisions passées pour la mise en œuvre du plan de départs volontaires (148 M€) et du renchérissement du coût de l'endettement financier du groupe, qui a été multiplié par trois au cours de l'exercice. Cette dernière hausse s'explique par l'effet de ciseau entre accroissement des intérêts d'emprunt et surtout un moindre rendement des produits de trésorerie - divisés par deux sur l'exercice. Cependant, le résultat net bénéficie par rapport à l'an dernier d'un moindre impact des variations à la juste valeur de la part inefficace des dérivés carburants (-181 M€ contre -333 M€ l'an dernier).

La situation de liquidités reste stable sur la période mars 2009-mars 2010 à 4,2 Md€. La récente amélioration de l'EBITDA liée à la reprise du trafic au 4^e trimestre (77 M€ soit +28,3 % par rapport à la même date l'an dernier), et avant l'impact de la crise du volcan islandais, paraît de nature à éviter à l'entreprise un surenchérissement du coût de sa dette.

L'objectif de stabiliser la trésorerie du groupe tout en finançant les investissements nets du groupe (1 Md€), et un BFR détérioré sur l'année (-555 M€) explique la dérive de l'endettement net de +40 % sur la période, et la dégradation du ratio d'endettement (de 0,78 à 1,15 sur mars 2009-mars 2010).

Les indicateurs financiers du groupe seront néanmoins améliorés par l'impact de l'opération Amadeus, à hauteur de 197 M€ en plus-values de cession (y compris exercice de la clause de surallocation), et de 943 M€ en fonds propres, améliorant ainsi le ratio dettes nettes-capitaux propres. En effet, à l'occasion de son introduction à la bourse de Madrid le 29 avril 2010, Air France - KLM a cédé environ un tiers de sa participation dans le groupe, la faisant passer de 22,1 % à 15,2 %.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Coup d'envoi par Air France - KLM et Delta fusionné avec Northwest du *joint-venture* transatlantique en avril 2009.
- Disparition le 1^{er} juin 2009 du vol AF 447 Rio de Janeiro-Paris dans l'Atlantique avec à son bord 216 passagers et 12 membres d'équipage.
- Émission de 661 M€ d'OCEANES, souscrites par l'État à hauteur de sa participation au capital en juin 2009.
- Retrait d'Air France - KLM de la procédure de privatisation de Czech Airlines en août 2009.
- Plan stratégique annoncé en septembre 2009 sur le projet de refonte du moyen-courrier, la restructuration de l'activité cargo et la mise en œuvre d'un plan de départs volontaires.
- Inauguration du premier vol d'Air France en A380 sur New York en novembre 2009.
- Introduction en avril 2010 à la Bourse de Madrid d'Amadeus et cession d'un tiers de la participation d'Air France - KLM.
- Éruption du volcan islandais Eyjafjallajökull le 15 avril 2010 qui entraîne la fermeture de l'espace aérien européen pour une durée de six jours en moyenne.

Perspectives

L'enjeu pour l'entreprise sera, à partir d'un objectif de retour à l'équilibre d'exploitation hors pertes sur anciennes couvertures carburant l'an prochain, le retour à des *cash-flows* opérationnels positifs. Ce jalon est nécessaire pour réduire progressivement l'endettement net du groupe.

Un facteur essentiel sera la remontée de la recette unitaire, avec le retour de la clientèle « *premium* » qui s'est rabattue sur des tarifs plus bas durant la crise. Ce mouvement s'est amorcé en début d'année 2010 avec, selon l'IATA, un nombre de passagers internationaux voyageant en première et en affaires de +7,8 % sur le premier trimestre et de 10,8 % en mars 2010. Calculée sur une base 100 pour l'exercice 2007-2008, la recette unitaire du groupe est remontée à 91 au mois de janvier 2010 quand elle était au plus bas de 86 sur la période avril-juin 2009. Ces hypothèses reposent sur un trafic long-courrier plus dynamique, alors que la situation du réseau moyen courrier en Europe reste difficile. De ce point de vue, le succès de la nouvelle offre commerciale du groupe sera déterminant pour accroître ses parts de marchés non seulement sur le court et moyen courrier face aux compagnies *low cost*, mais aussi sur le long courrier où la concurrence des compagnies des pays émergents se renforce.

Parallèlement, Air France continuera à donner la priorité à la maîtrise des coûts, les effets positifs du plan NEO ne pouvant se concrétiser qu'avec une réduction de 20 % des coûts d'escale d'ici 2012 et une augmentation de même niveau de la productivité des personnels. Dans le fret, le retour progressif à l'équilibre de la branche repose sur les réductions pérennes de capacité (-17 % depuis 2008) et la réorientation vers un cargo en soute au détriment des avions 100 % cargo. La hausse de la recette unitaire dans le fret, sur la lancée du premier trimestre 2010 (+28,9 %) doit également apporter une contribution à ce redressement mais reste très dépendante de la reprise économique.

Alors que la facture carburant, l'un des postes les plus importants de charges de la compagnie (35 % environ), est en augmentation de 9,3 % au quatrième trimestre de l'exercice, la remontée du cours du baril, conjuguée aux fluctuations du taux de change euro-dollar, constitue un facteur de vigilance.

Dans ce jeu de contraintes, le déploiement des A380 devient un avantage compétitif de premier rang, puisque chaque appareil permet d'économiser 12 à 15 M€ en année pleine lorsqu'il remplace un Boeing 777 et un Airbus A330-A340, avec des taux de remplissage optimisés et une recette unitaire supérieure de cinq points à celles des autres longs-courriers.





La RATP a connu en 2009 une légère baisse du trafic, qui s'établissait à 3,02 milliards de voyages (-0,8 %), après plusieurs années consécutives de hausse soutenue. Dans le même temps, l'année est marquée par un ralentissement des renforts d'offre décidés par le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), qui avaient permis à l'entreprise d'enregistrer, ces dernières années, une forte productivité dite « de croissance », liée à la dilution des coûts fixes. C'est ce contexte qui explique une performance économique de l'Épic en léger recul, et ce malgré la poursuite des efforts de pro-

ductivité prévus par le plan d'entreprise.

Par ailleurs, l'implication de la RATP dans le plan de relance de l'économie se traduit par une forte hausse des investissements qui atteignent 1,25 Md€ (+23 %) et par une hausse de son endettement net: (+337 M€, pour atteindre 4 822 M€ en fin d'année). Le vote, en décembre 2009, de la loi relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires (dite loi ORTF), pose les fondements d'une refondation du modèle économique de la RATP, dans la perspective de l'ouverture à la concurrence des réseaux prévue par cette loi.

Le groupe RATP a poursuivi en 2009 son développement. La RATP a notamment annoncé en septembre son intention de sortir de Transdev en actifs, Transdev devant par la suite être rapprochée de Veolia Transport. Les négociations, qui ont abouti à un accord en 2010, devraient permettre à la filiale RATP Développement de changer d'échelle et de constituer une base solide de développement du groupe en dehors de l'Île-de-France.

Faits marquants

Loi ORTF

L'article 5 de la loi du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et la régulation des transports ferroviaires, dite « ORTF », adapte l'environnement juridique de la RATP aux exigences du règlement européen dit « OSP » (obligations de service public) et pose les bases d'un nouveau modèle économique de l'entreprise qui est désormais confrontée à la concurrence.

Cette loi permet dorénavant au STIF, conformément aux exigences de ce règlement, d'attribuer par appels d'offres tous les nouveaux services de transport qu'il crée. Dans le même temps, les droits existants d'exploitation de la RATP sont prolongés, jusqu'en 2039 pour les modes lourds (métro, RER), jusqu'en 2029 pour les tramways et jusqu'en 2024 pour les bus. Ces durées s'appliquent aux autres opérateurs, sous réserve de l'existence d'un accord entre un exploitant et le STIF antérieur à l'adoption de cette loi et prévoyant une durée plus courte. La loi a, dans le même temps, reconnu à la

RATP un droit exclusif sur la gestion de l'infrastructure du réseau existant, dont la propriété a été unifiée au bénéfice de la RATP, ainsi que de ses prolongements et extensions. Enfin, en cohérence avec la perspective de l'ouverture à la concurrence des services de transports, elle a transféré à titre gratuit au STIF la propriété des biens nécessaires au service, parmi lesquels l'ensemble des matériels roulants, et lui a donné un droit de rachat sur les autres biens susceptibles de lui être utiles dans son rôle d'autorité organisatrice.

Cette loi permet également de refonder le modèle économique de la RATP en distinguant, au sein de l'entreprise, une activité d'exploitation de services de transport, dont la rémunération devra permettre la remise des biens nécessaires au service à l'autorité organisatrice au terme du contrat, selon un modèle concessif, et une activité de gestionnaire d'infrastructure, qui devra assurer un accès non discriminatoire aux différents opérateurs intéressés. Le financement de ces deux activités devra être pérenne et adapté au service fourni et aux coûts engagés.

FICHE D'IDENTITÉ

■ La RATP est un établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) qui a pour principale mission d'exploiter en Île-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948. L'entreprise peut également se voir confier la construction et l'exploitation de lignes nouvelles.

■ La loi du 1^{er} décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a mis un terme à la spécialité géographique de la RATP à la région Île-de-France, et lui a ouvert ainsi la possibilité d'un développement en province et à l'étranger.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

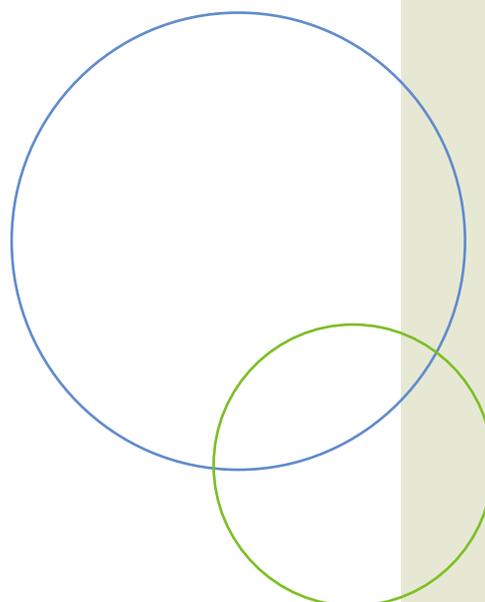
V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

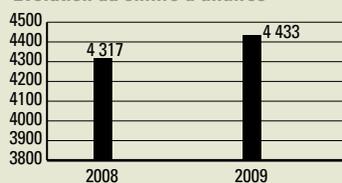
Informations complémentaires



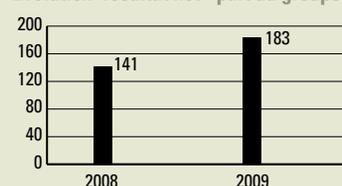
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	4 317	4 433
dont réalisé à l'étranger	102	138
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	353	325
Résultat financier	-206	-140
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	696	674
Résultat net - part du groupe	141	183
Résultat net - intérêts minoritaires	2	4
Résultat net de l'ensemble consolidé	143	187
Total des immobilisations nettes	8 045	8 823
dont écart d'acquisition net	51	62
dont immobilisations incorporelles nettes	242	249
dont immobilisations financières nettes	304	626
Capitaux propres - part du groupe	2 072	2 250
Intérêts minoritaires	17	24
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	702	703
Dettes financières nettes	4 464	4 795
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 852	4 536
Effectifs au 31 décembre	46 409	47 157
Charges de personnel	2 372	2 464
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	3,3 %	4,2 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	51	52
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	6,8 %	8,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	213,7 %	210,9 %
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	251	251
Compensation tarifaire	NC	NC
Contribution forfaitaire	NC	NC

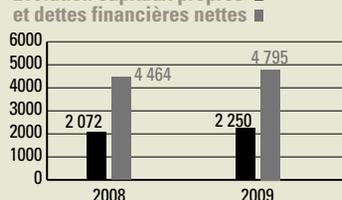
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Cette loi appelle donc une négociation entre le STIF et la RATP pour en traduire les orientations au niveau contractuel, ainsi qu'une réorganisation interne de la RATP qui devra surtout procéder à la séparation comptable de ses deux activités afin de garantir l'absence de toute surcompensation.

Grand Paris

L'annonce, par le président de la République, d'un programme ambitieux d'investissements dans les transports collectifs en Île-de-France dans le cadre du projet de « Grand Paris », est l'occasion pour l'entreprise, selon le vœu du président de la République, de jouer un rôle privilégié dans la réalisation de ce projet et de faire la démonstration des qualités reconnues de son expertise.

L'entreprise devra se mobiliser pour mettre en avant son expertise lors des appels d'offres qui seront passés pour la réalisation de ce projet, dans tous ses métiers, de l'ingénierie à l'exploitation.

Plan de relance de l'économie

La RATP a consenti, dans le cadre du plan de relance de l'économie, un effort exceptionnel d'investissement portant son programme prévisionnel d'investissement à 1 428 M€, soit une hausse de 43 % par rapport à 2008. L'investissement réalisé par l'Épic a atteint en fin d'année 1 246 M€ (+23 %), soit 87 % de cet objectif, mais plus de 90 % des investissements supplémentaires annoncés dans le cadre du plan de relance avaient alors été engagés avant mai 2010. La dotation en capital de 150 M€ annoncée par le Premier ministre au bénéfice de la RATP, pour accompagner celle-ci dans ses efforts

de relance de l'économie, a été versée le 30 juillet 2010.

Développement du groupe RATP

Le groupe RATP a connu en 2009 plusieurs évolutions majeures de son périmètre. D'une part, le groupe s'est implanté en Asie, à travers un accord de partenariat conclu avec Veolia Transport en décembre. Les sociétés apportées par Veolia (en Corée, en Chine, à Hong Kong et en Inde), qui restent consolidées par Veolia, représentent un chiffre d'affaires de près de 100 M€. Même si ce partenariat n'a pas apporté à ce stade tous les succès escomptés, avec l'échec de plusieurs appels d'offres en Corée et les résultats, moins favorables qu'attendu des acquisitions chinoises, ce partenariat permet au groupe de s'implanter dans une région décisive pour son développement futur. D'autre part, le groupe a pris pied aux États-Unis grâce à l'acquisition de deux sociétés de bus en octobre, qui lui apportent un chiffre d'affaires consolidé d'environ 20 M€ en année pleine.

Surtout, la filiale RATP Développement va être appelée à changer d'échelle avec l'intégration des actifs récupérés par la RATP dans le cadre de la sortie de l'entreprise de Transdev. Cette sortie, préalable au rapprochement de Transdev et de Veolia Transport, permet à la RATP de s'implanter en Grande-Bretagne (avec 180 M€ de chiffre d'affaires) et en Suisse. La RATP renforce également ses positions en Italie (86 M€ de chiffre d'affaires) où le groupe a inauguré en 2009 le tramway de Florence, après son implantation *via* des acquisitions de sociétés de bus en Toscane et à Modène. Enfin, la RATP reprend des réseaux urbains et interurbains dans les régions Centre et Champagne-Ardenne.

Conseil d'administration*: Président : *Pierre Mongin* (Administrateur représentant de l'État) ■ Administrateurs représentants de l'État : *Daniel Canepa, Emmanuel Duret, Christian de Fenoyl, Pierre Graff, Alexis Kohler, Henri Lamotte, Laurent Machureau, Claude Martinand* ■ Élus des communes ou groupements de communes concernés par l'activité de l'entreprise : *Gilles Carrez, Isabelle Debré* ■ Personnalités choisies en raison de leurs compétences dans le domaine des transports ou des politiques de déplacement : *Claude Leroi, Patrice Raulin* ■ Personnalités issues des milieux socio-économiques : *Alain Bugat, Danielle Deruy, Denis Samuel-Lajeunesse* ■ Représentants des clients des transports collectifs : *Stéphane Bernardelli, Yves Boutry* ■ Représentants des salariés : *Daniel Gaudot, François Gillard, Nathalie Gondard, Pascal Lejault, Claude Marius, Philippe Richaud, Jean-Louis Ringuedé, Michel Ritzi, Francis Scotto d'Aniello* ■ Commissaire du Gouvernement : *Daniel Bursaux* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Noël de Saint-Pulgent* ■ Commissaires aux comptes : *PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young* ■

* Le décret 2004-500 du 7 juin 2004, qui a modifié les dispositions du décret n° 84-276 du 13 avril 1984 relatif à l'application de la loi de démocratisation du secteur public à la Régie, fixe la composition du conseil d'administration de la RATP qui comprend 27 membres. Ce conseil est installé depuis le 23 juillet 2009, pour une durée de cinq ans.

La réalisation effective de cette opération reste conditionnée à l'accord des autorités de la concurrence ainsi que des autorités organisatrices. L'opération fera passer le chiffre d'affaires de la filiale RATP Développement de 191 M€ aujourd'hui à près de 550 M€.

Analyse financière

L'Épic RATP

Le trafic connaît en 2009 une légère baisse (-0,8 % par rapport à 2008), après plusieurs années de hausse soutenue. Le volume de recettes voyageurs croît de 1,6 %, pour s'établir à 1 973 M€, soit en dessous de l'objectif du contrat quadriennal qui lie le STIF à la RATP (2 047 M€). Un mécanisme de partage des risques liés au trafic est prévu par ce contrat, qui joue donc ici au bénéfice de la RATP (38 M€). Les contributions du STIF hors intéressement s'élèvent au total à 1 813 M€, la hausse de 0,3 % provenant en majorité de l'augmentation d'offre de transport demandée par le STIF (+34 M€). Ces renforts d'offre traduisent l'effet en année pleine de décisions prises antérieurement par le STIF, celui-ci n'ayant demandé aucun renfort d'offre en 2009, dans un contexte budgétaire tendu.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 3 275 M€ (+1,9 % par rapport à 2008). Cette progression plus rapide que celles des recettes traduit des évolutions contrastées selon les postes de dépenses.

Les frais de personnel sont en forte hausse à 2 359 M€ (+3,3 % par rapport à 2008). Cette hausse s'explique avant tout par une hausse de la masse salariale par agents (+3 %). Les effectifs sont en légère hausse, les gains de productivité compensant presque intégralement les besoins nouveaux en main d'œuvre liés à l'augmentation de l'offre.

Les autres postes de dépense sont l'énergie, en forte baisse (-9,8 % à 171 M€) principalement liée à la conjoncture (baisse des prix du pétrole), et les consommations externes, en hausse de 34 M€ (+5,8 %), en dépit du gain de productivité de 12 M€ réalisé sur ce poste.

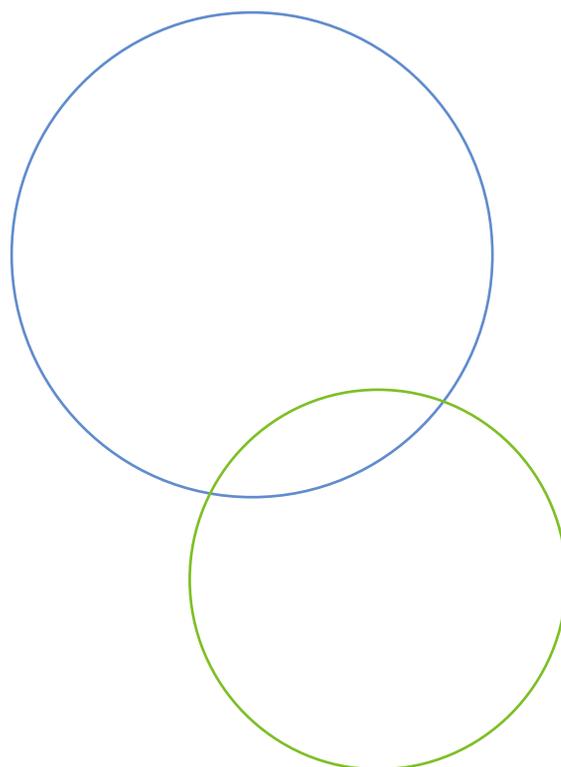
L'excédent brut d'exploitation s'établit à 859 M€ (stable), mais le résultat d'exploitation, à 314 M€, est en régression de 4 %. Le résultat net de l'Épic connaît cependant une forte croissance à 153 M€ (+22 % par

rapport à fin 2008), portée par l'impact du dénouement d'opérations financières sur le matériel roulant, qui apportent un résultat exceptionnel de 74 M€.

Le programme d'investissement de l'Épic est en forte hausse et atteint 1 246 M€ (+23 % par rapport à 2008). La plus grande partie de ce programme (692 M€) correspond aux obligations de renouvellement des actifs, tandis que 460 M€ correspondent à l'augmentation de l'offre de transport, 46 M€ au programme d'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et de l'information des voyageurs, et 40 M€ sont consacrés à une augmentation de capital de RATP Développement. La RATP a contribué à travers ses investissements au plan de relance de l'économie, à hauteur de 450 M€ engagés en 2009 et 2010. La capacité d'autofinancement de l'Épic, qui s'élève à 639 M€ contre 691 M€ à fin 2008 (-7,5 %), couvre approximativement la moitié de ce programme, tandis que les subventions d'investissement s'élèvent à 250 M€. Ces deux sources de financement ne suffisent pas à couvrir les besoins d'investissement et l'endettement net de l'Épic croît de 337 M€ pour atteindre 4 822 M€.

Le groupe RATP

RATP Développement et les autres filiales de transport du groupe poursuivent leur croissance rapide, avec une contribution à la croissance du chiffre d'affaires consolidé en progression de 42 %. La contribution au résultat net (part du groupe) de cet ensemble s'établit à 0,36 M€, en forte baisse par rapport à l'année précédente, principalement en raison des difficultés enregistrées par la filiale commune avec Transdev, Eurailco, ainsi que des pertes réalisées en Asie – qui s'expliquent à la fois par des coûts de développement importants et par les difficultés des filiales chinoises. Les filiales françaises ont en revanche connu un redressement significatif.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice 2009.
- Le comité d'audit s'est réuni à sept reprises.

L'ingénierie du groupe (Systra et Xélic) enregistre un chiffre d'affaires de 128 M€, en hausse de 5,8 % par rapport à 2008. Le résultat net (part du groupe) de l'ingénierie s'établit à 6,46 M€, contre 3,99 M€ en 2008.

La contribution au résultat consolidé de Transdev, qui souffrait en 2008 des très mauvais résultats de sa filiale Connexion, est en très forte hausse, passant de 3,18 M€ à 8,47 M€.

Au total, le chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP s'élève à 4,4 Md€, soit une hausse de 2,7 % par rapport à 2008. La contribution globale des filiales au chiffre d'affaires est de 348 M€, soit 7,8 % du chiffre d'affaires consolidé, en hausse de 20 %.

Le résultat net consolidé (part du groupe) s'élève à 183 M€, contre 141 M€ en 2008. La contribution des filiales passe de 14,2 à 18,4 M€. Rapporté aux capitaux investis (libérés) dans les filiales, cela correspond à une rentabilité financière nette d'impôt de 6,3 %. Le pôle « transports » explique la plus grande partie de ce résultat, les contributions des pôles « ingénierie » (6,5 M€) et « valorisation des espaces » (3,15 M€) étant moins significatives. Le résultat net consolidé (part du groupe) représente 4,1 % du chiffre d'affaires consolidé global.

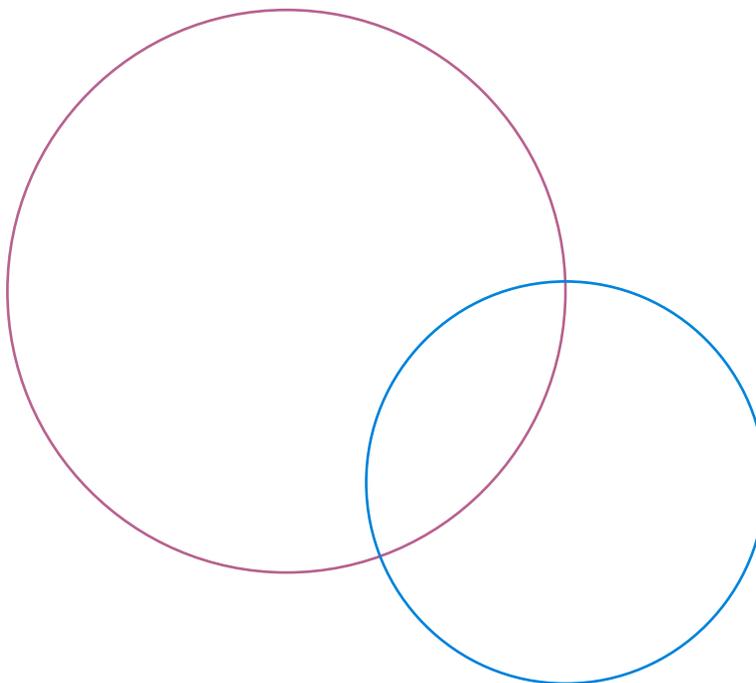
Perspectives

La loi ORTF pose les bases d'une profonde rénovation du modèle économique de la RATP que la perspective de l'ouverture à la concurrence a rendu obsolète. L'entreprise et l'autorité organisatrice doivent dorénavant tirer toutes les conséquences de cette loi afin d'adapter les modalités de financement de l'entreprise au nouveau cadre défini par la loi.

Parallèlement, la RATP, qui pourra dorénavant être confrontée à la concurrence sur son périmètre historique, doit fortement intensifier ses efforts de productivité. Les durées de transition ménagées par la loi doivent lui permettre de se préparer dans les meilleures conditions à l'ouverture complète de son périmètre historique à la concurrence.

Si cette perspective rend plus que jamais nécessaire le développement du groupe, le changement d'échelle que va entraîner l'intégration des actifs de Transdev exige en outre de l'entreprise un effort d'adaptation important.

Enfin, les enjeux pour l'entreprise ne sont pas moins importants sur son marché historique, sur lequel le projet de Grand Paris lui offre une chance unique de valoriser tous ses savoir-faire.





L'exercice 2009 se caractérise par une dégradation importante du résultat de SNCF, qui rend indispensable une réaction rapide de l'entreprise dans un environnement institutionnel en mutation.

La nécessité d'assurer la compétitivité de SNCF dans un contexte conjoncturel particulièrement défavorable justifie la poursuite des réformes engagées sur Fret SNCF et légitime la démarche initiée par la direction du Groupe pour revoir les grands équilibres structurels de son portefeuille d'activités. En effet, depuis le début de l'année 2010, SNCF mène une réflexion approfondie sur les principaux écueils de l'entreprise. Les travaux qui en sont issus doivent permettre de dégager une vision stratégique de long terme assurant un financement et un développement pérennes de SNCF.

Faits marquants

Une mutation de l'environnement institutionnel devant favoriser l'organisation de la concurrence

Le marché du transport ferroviaire international de voyageurs, monopole de SNCF en France, s'est ouvert à la concurrence le 13 décembre 2009, incluant la possibilité pour d'autres entreprises ferroviaires d'opérer en France sous le régime dit du « cabotage », c'est-à-dire de pouvoir embarquer et déposer des voyageurs entre deux gares françaises, lorsqu'il s'agit d'une portion de parcours international.

La loi du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports, dite loi « ORTF », crée un service spécialisé

indépendant au sein de SNCF au 1^{er} janvier 2010, la direction de la circulation ferroviaire (DCF), qui a pour mission de répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs du réseau ferré national (opérateurs ou utilisateur final). Selon la loi, la DCF :

- exerce, pour le compte et selon les objectifs de gestion définis par Réseau ferré de France (RFF), les missions de gestion du trafic et des circulations sur le réseau ferré national, dans des conditions garantissant une concurrence libre et loyale et l'absence de toute discrimination ;
- dispose d'un budget propre, dont le financement est assuré par RFF dans le cadre d'une convention passée avec SNCF, cosignée par le directeur du service gestionnaire.

La perspective de l'ouverture de son monopole historique a conduit le conseil

d'administration du 29 avril 2009 à décider la création d'une cinquième branche au sein du Groupe dédiée à la gestion et au développement des 3 000 gares voyageurs desservant le réseau ferré national. Cette décision, prise de concert avec l'État constitue la conséquence directe des recommandations du rapport remis par Mme Fabienne Keller au Premier ministre au mois de mars 2009. Elle procédait d'une double analyse :

- avec l'ouverture du marché ferroviaire à la concurrence, les gares, infrastructures de service susceptibles d'être utilisées par l'ensemble des opérateurs, doivent faire l'objet d'une gestion distincte des activités de transport, dans des conditions d'équité et de transparence ;
- la gestion et le développement des pôles d'échanges constituent des savoir-faire à part entière au sein de SNCF, qui méritent d'être organisés et valorisés en tant que tels.

La nouvelle branche développera trois activités :

- la prestation de base fournie au transporteur qui est globale, indivisible et bénéficie à l'ensemble des transporteurs présents en gares ;
- les services et les espaces loués par les concessionnaires ;
- les services et les espaces loués par les locataires. La loi « ORTF » conforte ces dispositions et prévoit que la gestion des gares fera l'objet d'une comptabilité séparée de celle de l'exploitation des services de transport, avec interdiction de subventions croisées.

Un manque de rentabilité structurelle de certaines activités du Groupe justifiant la comptabilisation de pertes de valeurs

L'exercice écoulé a marqué une nouvelle chute brutale de l'activité Fret SNCF (-26 % en volume par rapport à 2008, tendance comparable à celle observée dans les autres pays de l'Union européenne). Cette année fait suite à un exercice 2008 déjà en retrait de -12 % par rapport à 2007.

Les difficultés rencontrées notamment sur le segment du wagon isolé se sont poursuivies et ont conduit le Groupe à présenter en septembre 2009 un schéma directeur pour un nouveau transport ferroviaire de marchandises, en concertation avec l'État, les collectivités locales et RFF. Ce schéma directeur comporte neuf projets industriels devant assurer la pérennité du fret à horizon 2020 (trains massifs européens, transformation du wagon isolé, service sur mesure aux clients actuels

FICHE D'IDENTITÉ

■ **Profil :** SNCF est l'un des premiers groupes de mobilité et de logistique au monde avec à échéance 2010, 30 Md€ et près de 235 000 salariés sur 120 pays. Le projet de SNCF est d'agir pour une société plus mobile, plus respectueuse et plus solidaire, en faisant de l'écomobilité le moteur de sa croissance et de la préférence des clients, voyageurs, autorités organisatrices et chargeurs. SNCF est composé de cinq branches d'activité : gestion, exploitation, maintenance et ingénierie d'infrastructure ferroviaire (SNCF Infra), transport public urbain, périurbain et régional pour les voyageurs du quotidien (SNCF Proximités), transport ferroviaire de voyageurs longue distance et à grande vitesse (SNCF Voyages), transport et logistique de marchandises (SNCF Geodis) et gestion et développement des gares (Gares & Connexions). www.sncf.com

■ **Historique :** 1938 : naissance de SNCF, SEM détenue à 51 % par l'État et à 49 % par les

cinq compagnies de chemin de fer françaises ; 1971 : SNCF devient responsable de son équilibre budgétaire. 1981 : TGV Paris-Lyon. 1983 : création de l'établissement public SNCF. 1989 : TGV Atlantique. 1994 : lancement de l'Eurostar. 1996 : TGV Thalys. 2001 : TGV Méditerranée. 2007 : record du monde de vitesse sur rail battu le 3 avril avec 574,8 km/h. TGV Est inauguré le 10 juin. 2008 : versement de son premier dividende par le groupe SNCF. 2009 : création de la branche Gares & Connexions.

■ **Forme juridique :** établissement public à caractère industriel et commercial créé le 1^{er} janvier 1983 par la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982, doté de l'autonomie de gestion et soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce. SNCF a pour objet principal l'exploitation, selon les principes du service public, des services de transport ferroviaires sur le réseau ferré national.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

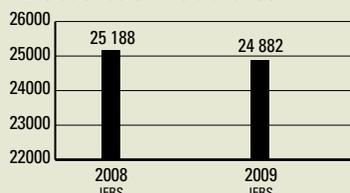
VIII - Ratios

Informations complémentaires

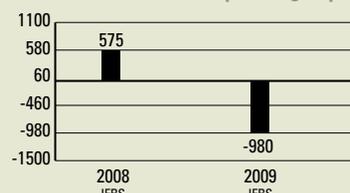
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008 IFRS	2009 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	25 188	24 882
dont réalisé à l'étranger	NC	NC
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	856	-460
Résultat financier	-504	-303
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	2 043	1 499
Résultat net - part du groupe	575	-980
Résultat net - intérêts minoritaires	18	8
Résultat net de l'ensemble consolidé	593	-972
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	33 233	32 837
dont écart d'acquisition net	633	886
dont immobilisations incorporelles nettes	496	605
dont immobilisations financières nettes	8 535	7 279
Capitaux propres - part du groupe	7 898	6 518
Intérêts minoritaires	75	78
Dividendes versés au cours de l'exercice	131	183
dont reçus par l'État	131	183
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	2 268	3 090
Dettes financières nettes	5 965	7 172
Dettes financières brutes à plus d'un an	14 632	14 887
Effectifs au 31 décembre	201 339	200 097
Charges de personnel	9 841	10 415
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	2,4 %	-3,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	48,9	52,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	7,4 %	-14,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	74,8 %	108,7 %
Créances vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)	2 393	2 393

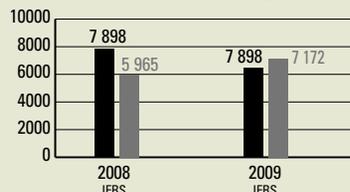
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



du wagon isolé, développement du combiné, autoroutes ferroviaires, opérateurs ferroviaires de proximité, fret à grande vitesse, logistique urbaine, plates-formes multimodales terrestres et maritimes). Au sein de SNCF même, le pilotage de Fret a été revu, l'activité étant dorénavant organisée en cinq entités (charbon-acier, automobile-chimie, agriculture et produits de carrière, combiné, multi-lots/multi-clients).

En outre, du fait des résultats déficitaires de l'activité de la branche SNCF Infra (gestion, exploitation, maintenance de l'infrastructure) dans sa relation avec RFF et son rôle de gestionnaire d'infrastructures délégué, une perte de valeur de -245 M€ a été également constatée dans le résultat de l'exercice amenant à une dépréciation désormais totale à fin 2009 des immobilisations corporelles et incorporelles de l'activité de SNCF Infra.

Une stabilité des effectifs du Groupe et un progrès dans la gestion des conflits sociaux

Au 31 décembre 2009, les effectifs du Groupe sont en légère diminution (-0,6 %, soit -1 242 ETP). L'évolution constatée au niveau de l'Épic SNCF n'est que partiellement compensée par une hausse de l'effectif des filiales (+472).

SNCF a connu un mouvement social du 7 au 22 avril 2010, dont le taux de participation s'est révélé plus faible par rapport aux mouvements observés précédemment. L'entreprise en a évalué l'impact financier dans une fourchette comprise entre 75 M€ et 110 M€. Dans le détail, les conséquences de cette grève sont une perte de chiffre d'affaires, des charges supplémentaires pour assurer le service aux clients, des risques associés, notamment sur les mesures commerciales complémentaires et pertes éventuelles de marchés avec les clients mécontents.

Une politique de croissance externe ciblée résolument tournée vers l'international

SNCF a poursuivi sa politique ciblée de croissance externe et son déploiement à l'international, avec l'acquisition de 58 fonds de commerce de l'activité logistique d'IBM à partir de mars 2009, et des filiales internationales de Veolia Cargo implantées en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie pour une valeur d'entreprise de 78 M€ en novembre 2009.

La branche SNCF Geodis a annoncé fin juin 2009 avoir affermi sa position au sein du capital du loueur de wagons et de conteneurs Ermewa. La prise de contrôle à 100 % du groupe Ermewa, antérieurement détenu à 49,6 %, marque la volonté de la branche de renforcer son positionnement sur le métier des gestionnaires d'actifs en proposant directement aux chargeurs des offres variées. Cette opération a été finalisée le 2 février 2010 après obtention de l'autorisation de la Commission européenne. Cette autorisation est assortie de l'engagement pris par SNCF de céder la participation dans TMF (concessionnaire de transport de produits céréaliers) ainsi que le parc de 1 100 wagons céréaliers actuellement détenus par Ermewa.

En outre, SNCF a apporté sa filiale Effia à Keolis en mars 2009. L'ambition de Keolis est de s'appuyer sur les compétences d'Effia pour déployer de nouveaux services de mobilité (autopartage, voitures électriques, vélos et autres modes doux) et favoriser une meilleure interaction avec les réseaux de transports collectifs urbains et interurbains, notamment à l'étranger (estimation de 50 % du chiffre d'affaires à fin 2010). Concrètement, SNCF a apporté ses titres Effia (hors Effia Services) à Kuvera, le holding de contrôle de Keolis. En raison du paiement en titres, SNCF détient à l'issue de l'opération 56,7 % du capital de Keolis, tandis que la part des

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Guillaume Pépy* (Représentant de l'État) ■ Administrateurs représentants de l'État : *Jean Bassères, Daniel Canepa, Jean-Dominique Comolli, Claude Gressier, Philippe Josse, Michèle Pappalardo* ■ Personnalités qualifiées : *Jean-Pierre Clamadieu, Marc Debrincat, Michel Dubromel, Jean-Paul Emorine, Patrick Ollier* ■ Représentants des salariés : *Henri Bascunana, Michel Giraudon, Stéphane Leblanc, Grégory Roux, Thierry Roy, Éric Tournebœuf* ■ Commissaire du Gouvernement : *Daniel Bursaux* ■ Commissaire du Gouvernement adjoint : *Patrick Vieu* ■ Mission de contrôle économique et financier : *André Barilari* ■ Commissaires aux comptes : *PricewaterhouseCoopers, Mazars* ■

actionnaires financiers a été ramenée de 51,5 % à 40,8 %. Cette opération a été finalisée le 4 février 2010 après obtention de l'autorisation de la Commission européenne.

L'offre Eurostar, gérée jusqu'à présent sous la forme d'un partenariat entre SNCF, London and Continental Railways (LCR) et Société nationale des chemins de fer Belges (SNCB), sera exploitée à partir du second semestre 2010 par une entreprise ferroviaire de plein exercice, détenue conjointement par les trois partenaires. Eurostar International Ltd (EIL) sera consolidée globalement dans les comptes de SNCF. Son capital est réparti de la manière suivante : 55 % pour SNCF, 40 % pour LCR et 5 % pour SNCB. Cette transformation simplifie les structures juridiques en passant d'un mode de coopération à la création d'un opérateur ferroviaire à part entière, permettant ainsi à Eurostar de faire face à la concurrence internationale. Cette opération a fait l'objet d'une décision de validation par la Commission européenne le 18 juin 2010.

Enfin, SNCF a passé un contrat de partenariat avec IBM fin 2009 pour gérer 75 % des prestations informatiques sous-traitées qui représentent environ 500 M€. L'intérêt stratégique pour le groupe SNCF est double : améliorer la qualité et la performance des prestations rendues, et réaliser des économies.

Analyse financière

Un résultat net en forte chute, de -980 M€, qui rend indispensable une réaction rapide

L'exercice 2009 s'est caractérisé par un contexte économique particulièrement défavorable, impactant SNCF au même titre que les autres entreprises de transport. Le chiffre d'affaires (CA) du Groupe connaît une stagnation entre 2008 et 2009, avec un léger repli de -1,2 %, soit -306 M€ pour un total de 24 882 M€. Toutefois, cette quasi-stabilité n'est qu'apparente et masque de profondes disparités :

- l'effet périmètre favorable pour +680 M€ (acquisition d'IBM 4 PL) compense en partie une variation organique négative de -986 M€ (-3,9 %) ;
- les activités conventionnées progressent avec +323 M€ pour SNCF Infra sous l'effet de commandes de RFF et +239 M€ sur SNCF Proximités largement liés au renouvellement des conventions TER avec les régions. En revanche, les activités directement exposées au marché sont en forte

baisse en raison des modifications de comportement des particuliers (recherche des prix attractifs, généralisation du déport de la première vers la seconde classe) et de la forte crise qui a affecté le transport de marchandises, de sorte que la contraction du CA est nette dans la branche SNCF Voyages à -94 M€ et plus encore pour la branche SNCF Geodis avec -649 M€ par rapport à 2008.

En dépit de la mise en place des mesures d'économies, SNCF ne sera pas parvenue à réduire ses charges à la hauteur de la dégradation rapide de l'activité. En particulier, les charges de l'Épic ont continué à progresser (+5,2 % à +845 M€, dont +512 M€ d'augmentation de la masse salariale) alors que les efforts de réduction des charges sont très importants dans les filiales (-628 M€). Dans ces conditions, la marge opérationnelle (Mop) passe de 2 591 M€ en 2008 à 1 688 M€ en 2009, soit -35 %. Un détail par branche extériorise une érosion de la Mop particulièrement significative pour SNCF Voyages (-283 M€), avec un dynamisme commercial insuffisant pour couvrir la progression des coûts, et SNCF Geodis (-242 M€), la meilleure maîtrise des charges ne compensant pas l'assèchement des flux.

Enfin, entre 2008 et 2009, le résultat net du Groupe se dégrade de -1 555 M€, dont deux tiers sont imputables à des événements non récurrents et un tiers à des éléments opérationnels, pour atteindre -980 M€. Les éléments non-récurrents intègrent principalement les pertes de valeur et la dépréciation des actifs respectivement de Fret SNCF pour -721 M€ et SNCF Infra pour -245 M€. Pour être



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Depuis son renouvellement en février 2008, le conseil d'administration (onze séances) s'est doté de cinq comités :
 - le comité stratégique, chargé d'examiner notamment les orientations stratégiques et financières annuelles et pluriannuelles du groupe SNCF (Épic + filiales) ainsi que les opérations sur le périmètre (treize séances) ;
 - le comité d'audit des comptes et des risques, chargé notamment d'examiner les comptes annuels et semestriels, la cartographie des risques, le programme annuel de travail de l'audit interne (six séances) ;
 - le comité des marchés, saisi pour avis des projets concernant notamment les contrats, marchés, acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles, à partir de seuils fixés par le conseil d'administration (onze séances) ;
 - le comité voyageurs, chargé du suivi des conventions conclues entre SNCF et les collectivités et les établissements publics et locaux, et plus généralement de toutes les problématiques voyageurs (six séances) ;
 - le comité transports & logistique, chargé d'examiner notamment l'activité et les orientations de la branche SNCF Geodis (quatre séances).

exceptionnels, ces décisions comptables n'en révèlent pas moins l'absence de visibilité à fin 2009 de SNCF sur son retour à la viabilité économique.

Des investissements supérieurs à la capacité d'autofinancement, obérant l'endettement net du Groupe

Le *cash-flow* libre se situe à -491 M€ (en baisse de 409 M€ par rapport à 2008). Les investissements nets de cession représentent 133 % de la capacité d'autofinancement (CAF -1 499 M€), contre une quasi-couverture (104 %) en 2008. La dégradation du *cash-flow* libre s'explique principalement par celle de la capacité d'autofinancement (CAF) de SNCF Voyages (-504 M€) et de SNCF-Geodis (-243 M€ dont -150 M€ pour le fret), tendance que n'a pas suffi à endiguer la baisse des investissements (-65 M€) et la hausse des cessions (221 M€ à fin 2009 contre 152 M€ à fin 2008).

La différence entre la CAF et les investissements joue pour +491 M€ dans l'augmentation de l'endettement net du Groupe de +1 140 M€ (+19 %), l'autre facteur s'expliquant par un effet périmètre à hauteur de +510 M€ généré par les acquisitions (IBM 4PL, Giraud, Ermechem pour SNCF Geodis) ou les changements de méthode de consolidation (Thalys pour SNCF Voyages). L'endettement net de SNCF atteint ainsi 7 172 M€. La détérioration des ratios financiers n'en reflète pas moins la difficulté de l'exercice :

- le ratio CAF/dette nette (en baisse sur toutes les branches) passe de 34 % à 21 % ;
- le ratio dette nette/Mop s'élève à 4,2x contre 2,3x en 2008 ;
- le *gearing* (ratio dette nette sur fonds propres) excède le seuil symbolique de 1,0x à 1,1x, contre 0,8x en 2008.

En dépit d'une situation financière difficile, SNCF a continué à investir à hauteur de 2,2 Md€ sur fonds propres, dont plus de 300 M€ injectés dans le plan de relance du gouvernement, confirmant l'engagement de l'entreprise publique SNCF dans le retour vers la croissance.

Perspectives

Confronté à un contexte économique toujours morose, le groupe SNCF anticipe pour 2010 une progression de son chiffre d'affaires de +4 % hors effets de périmètre. Cette croissance modérée ne permettant pas d'absorber la hausse plus dynamique des charges des activités de transport ferroviaire, la situation financière du Groupe continuera d'être tendue en 2010.

Dans le cadre de la gestion du Groupe par branches, SNCF a mis en place de nouvelles règles de gestion :

- affectation d'un plafond maximum de dette à chaque branche, calibré de sorte que chaque branche puisse bénéficier d'une qualité de crédit élevée (équivalent au niveau « *investment grade* » des agences de notation) ;
- analyse des investissements présentés au regard des effets sur la capacité d'endettement future. L'objectif est ainsi d'obtenir un bilan d'ouverture pour chaque branche solide et apuré, plaçant d'emblée sous tension leur capacité propre d'endettement, indépendamment de leur adossement à l'Épic. Ces nouvelles règles de gestion ont été adoptées en conseil d'administration fin 2009 et seront pleinement effectives en 2010.

Néanmoins, les opérations de développement engagées en 2009, en ligne avec le projet stratégique « Destination 2012 », se poursuivront en 2010. Le périmètre du Groupe s'en trouvera profondément modifié avec un chiffre d'affaires de plus de 30 Md€, soit près de +30 % de croissance par rapport à 2007, et un effectif porté à 230 000 collaborateurs. SNCF-Proximités constituera la première branche du Groupe en termes de CA (un tiers du total du Groupe) devant SNCF-Geodis (25 %).

En outre, les actions de fond entreprises par les branches pour retrouver des modèles économiques durables, renforcer les fondamentaux opérationnels, améliorer le service et assurer le développement d'opportunités nouvelles, seront poursuivies en 2010. Ce travail s'appuiera notamment sur les nombreuses études qui ont été lancées de front depuis le début de l'année, qui doivent servir de support lors des prochaines échéances contractuelles de SNCF avec l'État (conventionnement des trains d'aménagement du territoire) ou RFF (convention de gestion de l'infrastructure), mais aussi aider à définir les conditions de préservation des activités phares du Groupe (TGV) ou adopter une vision partagée du secteur ferroviaire dans son ensemble à l'horizon 2025 (étude commandée par l'État et conduite avec RFF). Les résultats et les enseignements pratiques de ces travaux constituent en ce sens un jalon très attendu.



Aéroport de Bordeaux-Mérignac



La société Aéroport de Bordeaux-Mérignac a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance en avril 2007. L'État détient depuis cette date 60 % de son capital. La société exploite

l'aéroport de Bordeaux-Mérignac dans le cadre d'une concession qui court jusqu'au 31 décembre 2037. L'année 2009 a été marquée par une baisse sensible du trafic de l'aéroport du fait de la crise économique.

En 2009, la plate-forme a accueilli 3,32 millions de passagers, soit une baisse de 6,8 % par rapport à 2008. La baisse est en partie due à la fermeture des lignes mais aussi à la tendance plus profonde des compagnies aériennes à opérer avec des modules d'avions plus importants, en particulier les compagnies *low cost* : les mouvements d'avions ont en effet baissé de 13 %. L'arrivée de la compagnie Ryanair a néanmoins permis l'ouverture d'une nouvelle ligne le 17 décembre 2009 à destination de Charleroi.

Au cours de l'exercice 2009, la société a réalisé 6,8 M€ d'investissements contre 5,7 M€ en 2008. L'aéroport aura en particulier démarré la construction de la nouvelle aérogare (Billi) dont les prestations offertes sont simplifiées par rapport aux

installations actuelles des halls A et B. Ce nouveau terminal a été inauguré en juin 2010.

Aéroport de Bordeaux-Mérignac a réalisé un chiffre d'affaires de 49 M€, en baisse de 2 % par rapport à 2008, soutenu par des hausses de tarifs et l'intégration de nouvelles redevances, ainsi qu'un rééquilibrage des prestations extra-aéronautiques. Pénalisé par l'érosion du chiffre d'affaires, l'excédent brut d'exploitation atteint 16,7 M€, contre 17,9 M€ en 2008. Grâce à une bonne maîtrise des charges, l'aéroport a amélioré son résultat d'exploitation (9,6 M€, contre 8 M€ en 2008), le résultat net s'établit à 8,6 M€, en progression par rapport aux 6,3 M€ de l'année précédente du fait d'un dégrèvement fiscal. La société maintient une structure financière saine,

avec un ratio dette nette/capacité d'auto-financement de 1,8 (1,3 en 2008).

Aéroport de Bordeaux prévoit de retrouver en 2010 une croissance de +6 %, comblant l'essentiel du recul d'activité de 2009. La société mise en effet sur le développement des compagnies à bas coût grâce au nouveau terminal à services simplifiés Billi. Sept nouvelles lignes sont déjà programmées pour le printemps 2010 : Londres Gatwick et Milan Malpensa avec EasyJet ; Porto, Bologne, Edimbourg et Cork avec Ryanair ; Casablanca avec Jet4you. En outre, les compagnies aériennes et l'activité charter, *via* les tours opérateurs, devraient voir leur activité repartir en 2010. Enfin, le groupe Air France - KLM a décidé de relancer son produit court-moyen courrier avec une offre tarifaire plus large sur de nombreuses destinations.

L'aéroport devra capitaliser sur cette croissance afin de faire face à la montée en puissance de la concurrence du rail en 2016 avec la mise en service de la ligne TGV qui mettra Paris à 2 heures 05 de Bordeaux et devrait entraîner une diminution substantielle du trafic aérien sur la desserte Bordeaux-Orly (900 000 passagers en 2009 soit 25 % du trafic total de l'aéroport).

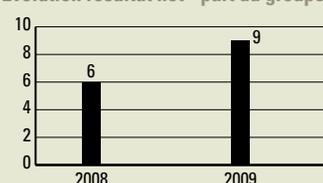
Comptes consolidés en millions d'euros

		2008	2009
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA	NA
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	50	49
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	8	10
	Résultat financier	-1	0
	Capacité d'auto-financement/Marge brute d'autofinancement	14	14
	Résultat net - part du groupe	6	9
	Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
	Résultat net de l'ensemble consolidé	6	9
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	49	50
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	0
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	0	0
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	31	38
	Intérêts minoritaires	0	0
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	2	3
	<i>dont reçus par l'État</i>	1	2
	Autres rémunérations de l'État	0	0
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	3	2
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	19	8
	<i>Dettes financières brutes à plus d'un an</i>	14	21
VII - Données sociales	Effectifs au 31 décembre	188	189
	Charges de personnel (+ charges externes)	10	11
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	12,6 %	17,6 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	54,8	57,1
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	20,3 %	22,6 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	61,3 %	21,1 %

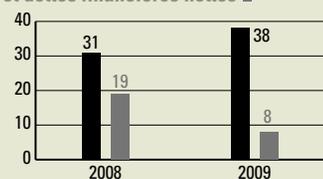
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR

La société Aéroports de la Côte d'Azur a été transformée en société anonyme à conseil de surveillance et directoire le 30 juin 2008. Dans le cadre de ce processus, l'État est devenu actionnaire de la société et détient 60 % de son capital. La société assure la gestion des aéroports de Nice et de Cannes Mandelieu, et se classe au premier rang des aéroports régionaux français avec 9,8 millions de passagers en 2009.

2009 aura constitué la première année pleine de l'aéroport après sa transformation en société anonyme le 30 juin 2008. L'année aura également été marquée par la crise du secteur. La société a vu son trafic baisser de 5,3 % par rapport à 2008, avec 9,8 millions de passagers. Le trafic international continue à rester plus résistant que le trafic national (baisses respectives de 4,6 % et 6,3 %). En 2009, l'aéroport a soutenu son rythme d'investissements à 50,1 millions d'euros, ce qui a, entre autres, permis d'inaugurer le terminal d'aviation affaires en mai 2010, de mettre en service partiel le nouveau centre d'activités des loueurs de voitures au premier trimestre 2010, d'inaugurer un nouveau pôle technique regroupant la totalité des services techniques le 11 décembre 2009 ainsi qu'un

nouveau hangar destiné à l'aviation légère sur l'aéroport de Cannes Mandelieu mis en service en mars 2010.

Aéroports de la Côte d'Azur a enregistré en 2009 un chiffre d'affaires de 170,6 M€, en baisse contenue de 3,2 % par rapport à 2008. Grâce à un plan d'économie, l'excédent brut d'exploitation progresse légèrement de 1,2 % à 70 M€. Le résultat exceptionnel s'élève à 4,9 M€ en raison de la constatation de dégrèvements fiscaux. Dès lors, le résultat net 2009 s'établit à 15,2 M€, en baisse par rapport aux 21,6 M€ de 2008, qui avait enregistré d'importantes reprises de provisions pour litiges et passifs sociaux. L'endettement net de la société est de 143 M€ en 2009, contre 133 M€ en 2008. Le ratio dette nette/capacité d'autofinancement reste satisfaisant à 2,96 (contre 3,5 en 2008).

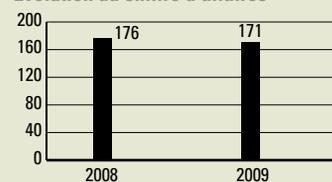
Compte tenu de la situation économique et des estimations de trafic, la société s'attend pour 2010 à une stagnation du trafic, confirmée au premier semestre. De façon à conserver son avantage compétitif tout en prenant en considération la situation des compagnies aériennes, la société a gelé ses redevances pour 2010. La société s'attachera cependant, tout en mettant en place les plans d'économies, à maintenir les investissements programmés dans le cadre de ses orientations stratégiques. Ainsi la construction du futur parking P6 de 2 600 places sera poursuivie, pour une mise en service complète en juin 2011.

Dans le prolongement de l'accord d'entreprise du 14 décembre 2009, permettant à la société de passer progressivement d'une mise à disposition de ses salariés par la Chambre de commerce et de l'industrie à un recrutement en propre, Aéroports de la Côte d'Azur a signé avec ses organisations syndicales un accord d'intéressement en juin 2010, marquant une nouvelle étape dans son processus de développement social.

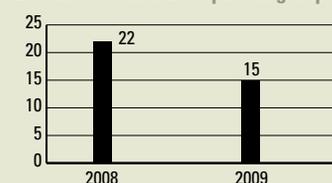
Comptes sociaux en millions d'euros

		2008	2009
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA	NA
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	176	171
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	40	24
	Résultat financier	-7	-5
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	38	48
	Résultat net - part du groupe	22	15
II - Immobilisations nettes	Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
	Résultat net de l'ensemble consolidé	22	15
	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	383	396
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0
III - Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	1	2
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	1	1
	Capitaux propres - part du groupe	146	153
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	0	0
	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	9
V - Provisions	<i>dont reçus par l'État</i>	0	5
	Autres rémunérations de l'État	0	0
VI - Informations sur l'endettement financier	Provisions pour risques et charges	61	54
	Dettes financières nettes	133	143
VII - Données sociales	<i>Dettes financières brutes à plus d'un an</i>	138	150
	Effectifs en moyenne annuelle	562	563
VIII - Ratios	Charges de personnel	32	31
	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	12,5 %	8,9 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	56,6	54,4
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	15,1 %	9,9 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	91,1 %	93,0 %

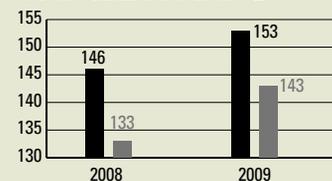
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroports de Lyon



Transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance en mars 2007, Aéroports de Lyon gère les aéroports Lyon-Saint Exupéry, représentant 7,7 millions de passagers, et Lyon-Bron, aéroport d'aviation d'affaires, dans le cadre d'une concession jusqu'au 31 décembre 2047. L'État détient 60 % du capital de la société.

Le trafic de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry a enregistré en 2009 une décroissance de son trafic de 2,6 %, à 7,7 millions de passagers. Ce trafic se répartit en 2,8 millions de passagers sur le réseau national (-3 %), 4,7 millions sur le réseau international (-2,8 %) et 145 000 passagers en transit (+15 %). Les compagnies *low cost* ont représenté 18 % du trafic et ont été le principal facteur de croissance en 2009, grâce notamment à l'ouverture de la base EasyJet en 2008 et à l'arrivée d'un troisième avion fin 2009.

L'aéroport est le *hub* régional d'Air France depuis dix ans, ce qui fait de l'aéroport un point de transit national et international. Le terminal 3, aérogare à services simplifiés conçu spécialement pour accueillir le trafic des compagnies *low cost*, a été mis en service en mars 2008. L'aéroport a décidé fin 2009 de compléter cette infrastructure par un nouveau bâtiment satellite, associé à la

création de nouveaux parkings avions, afin de faire face à la progression attendue du trafic. L'aéroport aura également amélioré l'accueil des passagers des vols traditionnels en rénovant et en réaménageant le terminal 1. Par ailleurs, la liaison Rhône Express, reliant le centre ville de Lyon en 30 minutes, a été mise en service le 9 août 2010.

En 2009, Aéroports de Lyon a enregistré un chiffre d'affaires de 131 M€, stable par rapport à 2008 car soutenu par la hausse des redevances aéronautiques. L'excédent brut d'exploitation atteint 38,6 M€, en baisse de 4,0 %, pénalisé par une augmentation des charges, liée, entre autres, au renouvellement du parc des chariots à bagages, achats de déverglaçant et augmentation des prestations pour personnes à mobilité réduite. L'excédent brut d'exploitation (EBE) représente 29,5 % du chiffre d'affaires, contre 30,9 % l'exercice précédent. Le

résultat net a été cependant en progression à 8,9 M€, du fait de dotations aux amortissements et provisions réduites par rapport à 2008. La société a poursuivi sa politique de désendettement, traduit par un ratio dette nette sur fonds propres de 3,3 contre 5,1 en 2008.

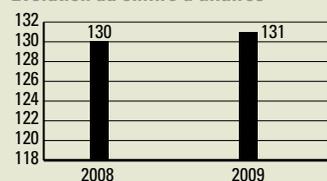
La société prévoit un trafic 2010 stable par rapport à 2009, compte tenu des phénomènes météorologiques exceptionnels (neige et nuage volcanique) et des grèves des contrôleurs aériens au premier semestre. Tout en poursuivant sa stratégie de plate-forme multispecialiste capable d'offrir des infrastructures dédiées et des tarifs adaptés pour chacun des segments du transport aérien : trafic régulier, charter, *low cost* et passagers en correspondance, l'aéroport va entrer dans une phase d'investissements capacitifs plus importante après avoir mis en œuvre une politique de réduction significative de sa dette ces dernières années (113 M€ contre 155 M€ fin 2005).

Enfin, sur le plan social, après la signature d'un accord d'adaptation de la convention collective nationale du transport aérien (CCNTA) et d'un accord d'intéressement en 2008, la société a signé trois accords locaux d'entreprises en octobre 2009, complétant les dispositions du dialogue social.

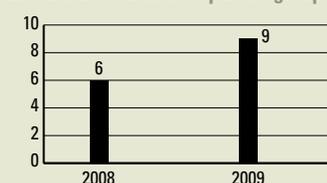
Comptes sociaux en millions d'euros

		2008	2009
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	130	131
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	10	14
	Résultat financier	-5	-4
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	36	37
	Résultat net - part du groupe	6	9
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé	6	9
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	175	170
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	1	1
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	0	0
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	22	29
	Intérêts minoritaires	0	0
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0
	Autres rémunérations de l'État	/	/
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	23	26
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	110	96
	<i>Dettes financières brutes à plus d'un an</i>	113	100
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	489	494
	Charges de personnel	28	29
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	4,5 %	6,6 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	57,5	58,5
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	26,7 %	29,6 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	506,9 %	329,9 %

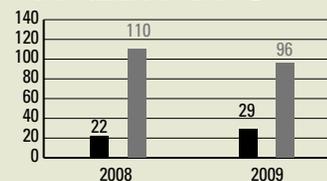
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroport de Montpellier-Méditerranée



AÉROPORT MONTPELLIER MÉDITERRANÉE

L'aéroport de
Montpellier
Méditerranée

a été transformé en société anonyme à conseil de surveillance et directoire le 23 juin 2009. Dans le cadre de ce processus, l'État est devenu actionnaire de la société et détient 60 % de son capital. La société assure la gestion de la plate-forme aéroportuaire de Montpellier et a accueilli 1,2 million de passagers en 2009.

L'année a été marquée par la transformation en société anonyme le 23 juin 2009. Le capital a été réparti entre l'État (60 %), la Chambre de commerce et de l'industrie de Montpellier (25 %), le Conseil général de l'Hérault (7 %), le Conseil régional de Languedoc-Roussillon (6,5 %), la communauté d'agglomération de Montpellier (0,5 %) et la communauté de communes du Pays de l'Or (1 %). Parallèlement, l'État a accordé à la nouvelle société aéroportuaire une prolongation de concession courant jusqu'au 31 décembre 2038, ce qui offre à la société la visibilité indispensable pour élaborer une stratégie de développement financée de façon pérenne. Cette concession est assortie d'un cahier des charges rénové conformément au cahier des charges type applicable aux grands aéroports régionaux.

Avec 1,2 million de passagers en 2009, en baisse de 2,5 % par rapport à 2008, l'aéroport maintient sa place de dixième aéroport français. Le trafic hors France est en hausse de 13,5 %, du fait de l'ouverture de lignes en 2008, alors que le trafic national est en recul de 6,6 %. Les compagnies *low cost* voient une progression de 14,8 % et représentent 22,1 % du volume de la plate-forme.

Le chiffre d'affaires de l'aéroport s'établit à 20,4 millions d'euros, soit une progression de 8,3 % par rapport à 2008, principalement du fait d'une hausse substantielle des recettes domaniales. Du fait d'un plan de réduction de coûts, l'excédent brut d'exploitation (4,4 M€), augmente fortement de 21,8 %. Le résultat net s'établit à 937 K€. La structure financière de la société est équilibrée, avec des ratios dette nette sur fonds propres et dette nette sur CAF de, respectivement, 1,43 et 2,9.

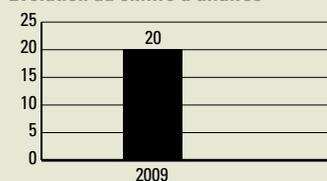
Conformément à la loi du 20 avril 2005 ayant abouti à la transformation en société anonyme, le changement de statut de l'aéroport devra s'accompagner de la migration des agents mis à disposition par la Chambre de commerce et de l'industrie sous statut salarié de l'aéroport. Pour cela un accord collectif de travail et un accord d'intéressement ont été signés le 28 janvier 2010. Le transfert des membres du directoire a été effectué au 1^{er} mars 2010.

L'aéroport élabore avec le conseil de surveillance un projet stratégique 2010-2015, destiné à asseoir les perspectives de développement de la société. Tout en maintenant un lien privilégié avec Air France, l'aéroport entend accroître le trafic des compagnies *low cost* et poursuivre ses efforts de développement d'activités extra-aéronautiques.

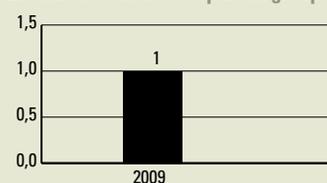
Comptes sociaux en millions d'euros

		2009	
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	20	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1	
	Résultat financier	0	
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	4	
	Résultat net - part du groupe	1	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1	
	II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	24
		<i>dont écart d'acquisition net</i>	0
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>		0	
<i>dont immobilisations financières nettes</i>		0	
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	3	
	Intérêts minoritaires	0	
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	
V - Provisions	Autres rémunérations de l'État	/	
	Provisions pour risques et charges	1	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	12	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	15	
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	89	
	Charges de personnel	4	
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	4,9 %	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	49,1	
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	33,3 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	400,0 %	

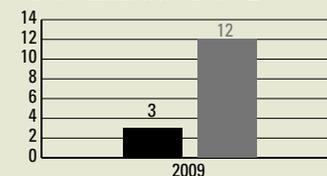
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroport de Toulouse-Blagnac



au quatrième rang des aéroports de province avec 6,3 millions de passagers derrière Nice, Lyon et Marseille. La plate-forme toulousaine représente également la première plate-forme de province pour le fret avionné.

Sur fond de crise dans le transport aérien, l'aéroport a bien résisté en affichant un trafic de 6,3 millions de passagers, proche de celui de 2008 avec une baisse de 1,1 %. Le trafic international s'est maintenu (baisse de 0,5 %). Le trafic national, quant à lui, a affiché une diminution de 1,5 %. Les vols *low cost* ont poursuivi leur progression, avec une augmentation de 14 %. Le trafic fret et poste a légèrement augmenté par rapport à 2008 (55 000 tonnes traitées, +0,5 %).

La société Aéroport Toulouse-Blagnac a signé avec l'État un contrat de régulation économique le 4 mars 2009, s'engageant sur un programme d'investissement pour la période 2009-2013 et sur des objectifs de qualité de service, en contrepartie d'une hausse des plafonds tarifaires sur

L'État est actionnaire depuis sa création en mars 2007 de la société anonyme Aéroport Toulouse-Blagnac et détient 60 % de son capital. L'aéroport se situe cette période égale à l'inflation + 1,8 % par an, en moyenne. La société a poursuivi les chantiers structurants, au premier rang desquels le hall D, inauguré le 21 janvier 2010. D'un coût de 140 M€ au total, ce projet porte la capacité de l'aéroport à 8,5 millions de passagers, permettant ainsi de faire face aux prévisions de trafic d'ici aux années 2020.

D'un point de vue social, la société a mis en place en avril 2009 un accord d'entreprise permettant aux agents mis à dispositions par la Chambre de commerce et de l'industrie de devenir salariés de la société. Un accord d'intéressement a également été conclu, sur des critères financiers et de qualité de service.

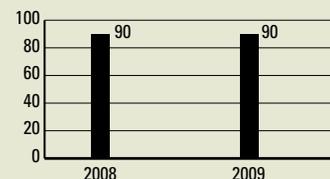
Le chiffre d'affaires de l'aéroport (90,4 M€) ainsi que, du fait d'un plan de réduction de coûts, l'excédent brut d'exploitation (29 M€), restent stables par rapport à 2008. Le résultat net s'établit à 6 M€, en légère dégradation par rapport à l'année précédente du fait des premiers effets liés à la construction et au financement du hall D. En 2009, la société a emprunté, 43,2 M€ pour financer son programme d'investissement, ce qui a augmenté la dette nette de 74,2 M€ à 107,9 M€. Les ratios dette nette sur CAF et dette nette sur fonds propres s'établissent respectivement à 5,54 et 1,16.

S'appuyant sur son contrat de régulation économique et son plan stratégique 2009-2013 – validé par le conseil de surveillance en septembre 2009 – l'aéroport entend assoier son développement sur le long terme. Le nouveau hall D, ainsi que le plan d'investissements, donneront les moyens à l'aéroport de développer son trafic et ses activités extra-aéronautiques.

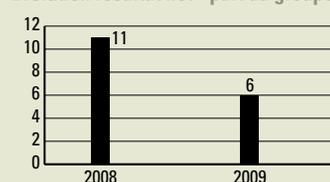
Comptes sociaux en millions d'euros

		2008	2009
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	90	90
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	15	11
	Résultat financier	-2	-4
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	21	19
	Résultat net - part du groupe	11	6
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé	11	6
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	205	245
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	1	2
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	0	1
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	85	93
	Intérêts minoritaires	0	0
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	2	4
	<i>dont reçus par l'État</i>	1	3
	Autres rémunérations de l'État	/	/
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	42	36
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	75	107
	Dettes financières brutes à plus d'un an	85	120
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	275	287
	Charges de personnel	17	17
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	12,2 %	6,7 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	61,8	59,1
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	12,9 %	6,5 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	88,2 %	115,1 %

Évolution du chiffre d'affaires

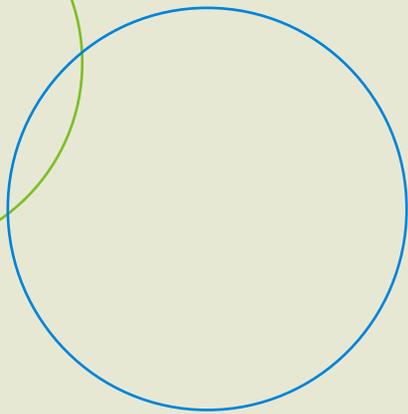
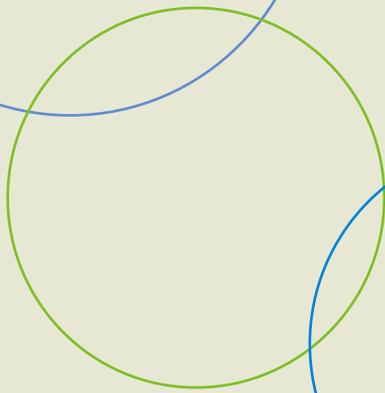
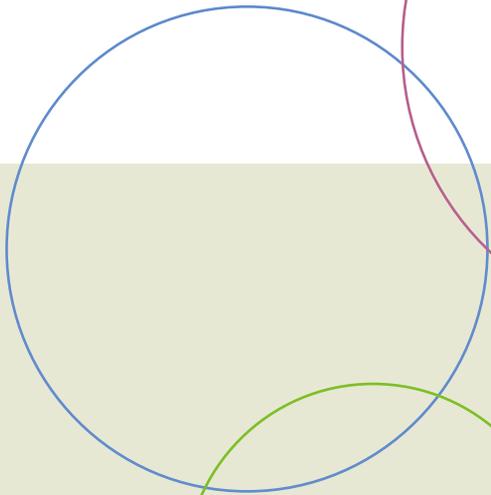
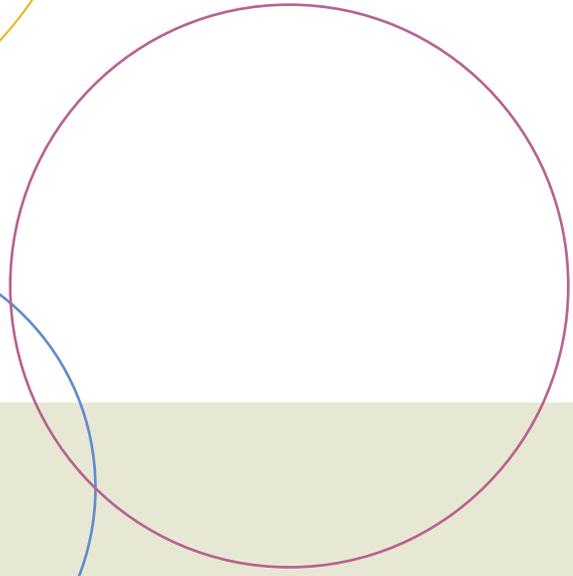
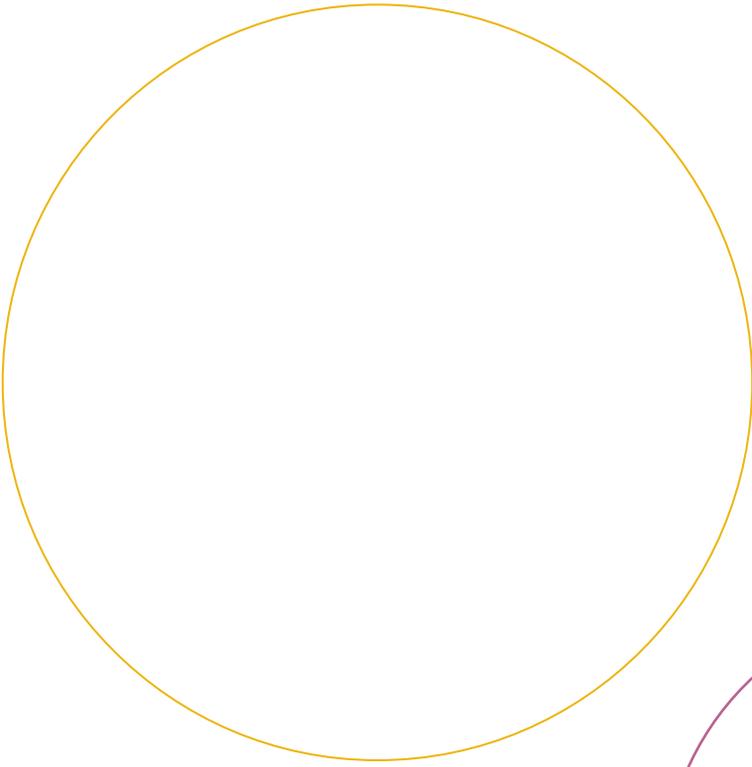


Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





Aéroports de Paris



AÉROPORTS DE PARIS

Deuxième groupe aéroportuaire européen et cinquième mondial par le nombre de passagers, Aéroports de Paris possède et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne : Paris-Charles De Gaulle, Paris-

Orly et Paris-Le Bourget. Transformé en société anonyme en juillet 2005 puis introduit en bourse en juin 2006, Aéroports de Paris poursuit une stratégie d'optimisation de sa croissance et de ses résultats dans la durée, reposant sur le développement et la modernisation de ses capacités d'accueil, l'amélioration continue de sa qualité de service et le développement de ses activités commerciales et immobilières.

Faits marquants

Ouverture complète du terminal 1 rénové de l'aéroport Paris-Charles De Gaulle

Le terminal 1 de l'aéroport de Paris-Charles De Gaulle a fait l'objet d'une importante opération de réhabilitation débuté en avril 2004, selon quatre phases de travaux affectant successivement un quart de l'aérogare. L'ouverture du dernier quart rénové a eu lieu en avril 2009. La capacité du terminal 1 est alors passée de 8,1 millions à 10,8 millions de passagers.

Lancement des activités de Duty Free Paris

Dédiée à la distribution d'articles de mode et d'accessoires dans les aéroports parisiens et détenue à parts égales par Aéroports de Paris et The Nuance Group, Duty Free Paris a démarré ses activités début février 2009. Elle exploite, à fin décembre 2009, 29 boutiques dans les terminaux des aéroports de Paris-Charles De Gaulle et de Paris-Orly, sur une surface totale de 2 500 m². Elle a pour vocation d'exploiter à partir de 2012 une quarantaine de point de vente répartis sur environ 5 000 m², dont près de 50 % de création de nouvelles surfaces.

Acquisition du Groupe Masternaut

Hub Telecom, filiale à 100 % d'Aéroports de Paris, a acquis le 8 avril 2009 la société Masternaut, leader européen de la géolocalisation et des services télématiques embarqués. Le groupe Masternaut compte environ 200 employés. Ce rapprochement donne naissance à un acteur capable de satisfaire les attentes des opérateurs d'infrastructures et de services logistiques et de transports avec une offre complète, alliant services de télécommunications et solutions de traçabilité et de géolocalisation.

Continental Square

Aéroports de Paris et GE Capital Real Estate France ont conclu le 30 novembre 2009 les accords définitifs de leur partenariat portant sur l'exploitation de l'ensemble immobilier Continental Square situé sur la plate-forme de Paris-Charles De Gaulle. La surface totale de cet ensemble est de 50 000 m² et le loyer annuel s'établit à 11 M€.

Futur satellite S4

Aéroports de Paris a dévoilé le 3 juin 2010 son projet de nouveau satellite d'embarquement de l'aéroport Paris-Charles De Gaulle. Ce nouveau bâtiment, dont la mise en service est prévue au troisième trimes-

FICHE D'IDENTITÉ

■ Constituée sous la forme d'un établissement public en 1945, Aéroports de Paris a été transformée en société anonyme le 22 juillet 2005 par la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports.

■ Suite à l'augmentation de son capital intervenue dans le cadre de son introduction en bourse en juin 2006, son capital social s'élève à 296 881 806 euros ; il est divisé en 98 960 602 actions.

■ Au 31 décembre 2009, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	52,13 %
- Public :	29,8 %
- Fonds stratégique d'investissements :	8,0 %
- Schiphol Group :	8,0 %
- Salariés :	2,1 %

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

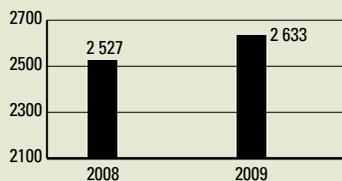
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

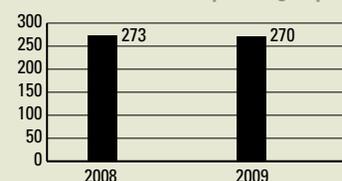
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	60,4	52,1
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	2 820	3 345
Chiffre d'affaires	2 527	2 633
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	503	513
Résultat financier	-89	-114
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	830	851
Résultat net - part du groupe	273	270
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	273	270
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	6 204	6 411
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	53	83
dont titres mis en équivalence	402	408
dont impôts différés actifs	2	2
Capitaux propres - part du groupe	3 097	3 232
Intérêts minoritaires	1	1
Dividendes versés au cours de l'exercice	161	136
dont reçus par l'État	110	82
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	422	398
Dettes financières nettes	2 254	2 337
Dettes financières brutes à plus d'un an	2 952	2 575
Effectifs en moyenne annuelle	11 788	12 097
Charges de personnel	705	748
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	10,8 %	10,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	59,8	61,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,8 %	8,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	72,8 %	72,3 %

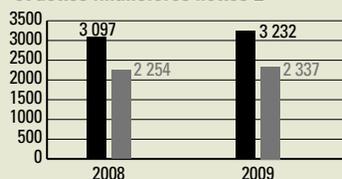
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



tre 2012, complètera le *hub* de SkyTeam composé des terminaux 2E, 2F et 2G, à l'est de l'aéroport.

Apport par l'État de 8 % du capital d'ADP au FSI

Afin d'apporter son soutien au Fonds stratégique d'investissement, et dans le cadre de la dotation initiale apportée par ses actionnaires, l'État a transféré au FSI, le 15 juillet 2009, 8 % du capital d'Aéroports de Paris. À l'issue de l'opération, l'État détient 52,13 % du capital d'Aéroports de Paris. La représentation de l'État au conseil d'administration n'a pas été modifiée à cette occasion.

Gel des redevances pour 2010 et contrat de régulation économique 2011-2015

Dans un contexte toujours difficile pour les compagnies aériennes, Aéroports de Paris a décidé de geler ses tarifs de redevances pour la période tarifaire 2010. Ce choix témoigne également d'une volonté de renforcer les avantages compétitifs de la société. Ce gel des redevances s'est accompagné d'une proposition de contrat de régulation économique 2011-2015 aux compagnies aériennes et à l'État régulateur comprenant une modération tarifaire sur la période, ainsi qu'une sortie des activités commerces du périmètre régulé.

Analyse financière

Malgré un trafic de passagers en baisse de 4,7 %, le chiffre d'affaires a progressé de 4,2 %. Le résultat net part du groupe est en léger retrait de 1,1 % à cause de la hausse des frais financiers.

Sur l'année 2009, dans un contexte de crise économique, le trafic passager d'Aéroports de Paris a diminué de 4,7 % pour atteindre 83,0 millions de passagers contre 87,1 millions de passagers en 2008. Le trafic s'est établi à 57,9 millions de passagers pour l'aéroport de Paris-Charles De Gaulle (-4,9 %) et à 25,1 millions de passagers pour l'aéroport de Paris-Orly (-4,2 %). La structure du trafic a permis de contenir la diminution du nombre de passagers : le trafic hors Europe, représentant 35,8 % du total, a ainsi relativement bien résisté. Le trafic avec l'Europe hors France (41,4 % du total) a baissé de 5,9 %. Le trafic avec la métropole (19,1 % du total) a diminué de 4,9 %.

Les compagnies à bas coût (*low cost*) qui représentent 12,1 % du trafic total en 2009 ont vu leur nombre de passagers se stabiliser à 10,1 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé par l'assemblée générale ordinaire) : Pierre Graff ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire : Henri Giscard d'Estaing, Jacques Gounon, Françoise Malrieu, Jos Nijhuis, Pieter Verboom ■ Administrateurs représentant l'État : Dominique Bureau, Jérôme Fournel, Alexis Kohler, Frédéric Perrin, Michèle Rousseau, Jean-Claude Ruyschaert ■ Administrateurs représentant les salariés : Arnaud Framery, Serge Gentili, Nicolas Golias, Jean-Paul Jouvant, Frédéric Mougin, Jean-Louis Pigeon ■ Censeurs : Vincent Capo-Canellas, Bernard Irion, Christine Janodet ■ Mission de contrôle économique et financier : Tony Lambert ■ Commissaire du Gouvernement : Patrick Gandil ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, KPMG ■

* Conformément à la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports, le conseil d'administration d'Aéroport de Paris est passé le 15 juillet 2009 de 21 à 18 membres. Conformément aux dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, le conseil est composé de six représentants de l'État, six représentants des salariés et six personnalités qualifiées. Les mandats de ces administrateurs, d'une durée de cinq ans, ont pris effet le 15 juillet 2009. Le mandat de l'actuel président-directeur général, Pierre Graff, a été renouvelé en Conseil des ministres du 22 juillet 2009. En outre, ce changement de format a été l'occasion d'intégrer deux représentants de Schiphol au conseil d'administration.

Les produits des activités ordinaires d'Aéroports de Paris s'élèvent à 2 633 M€, en croissance de 4,2 % par rapport à l'exercice 2008 :

- Les produits du segment « *activités aéronautiques* » sont en progression de 5,7 % à 1 429,5 M€. L'EBITDA est en croissance de 5,3 % à 343,4 M€.

Soutenues par la hausse des tarifs (+5,5 % en moyenne au 1^{er} avril 2009) et l'accroissement du nombre de postes de stationnement des avions au contact des aérogares, les redevances aéronautiques sont en hausse limitée de 1 % à 782,8 M€ ;

- les redevances spécialisées (tri bagages, banques d'enregistrement, dégivrage et autres prestations) sont tirées par l'introduction de nouveaux services et par les ouvertures de nouvelles capacités. Ces redevances progressent de 19 % à 167,5 M€ ;

- le produit de la taxe d'aéroport, qui permet de financer les activités relatives à la sûreté, progresse de 11,5 %, à 433,5 M€.

- Les produits du segment « *commerces et services* » restent stables à 869,7 M€ (+0,2 % par rapport à 2008). L'EBITDA est en légère croissance à 402,2 M€ (+0,7 %).

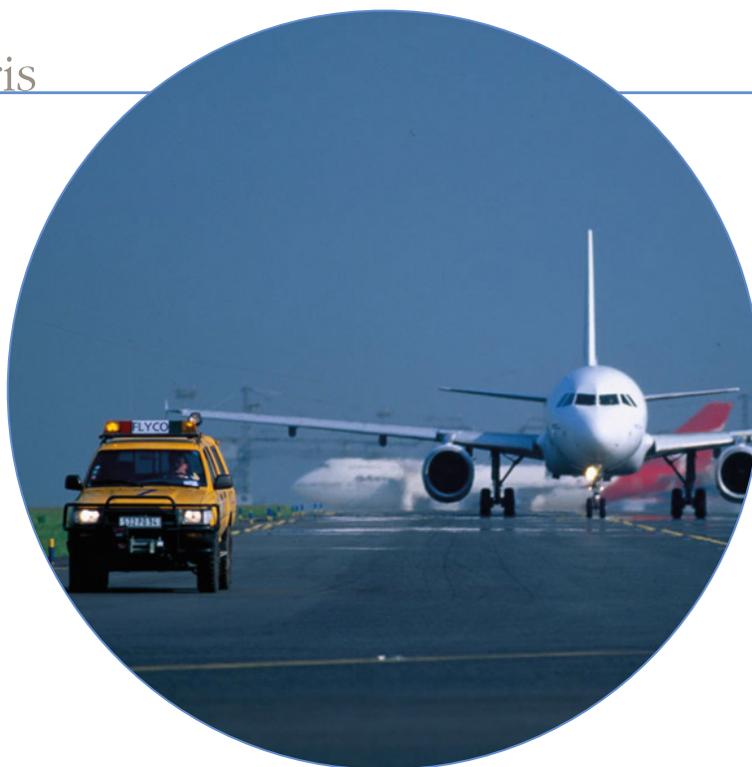
- Les activités commerciales, constituées des redevances issues des boutiques, des bars et restaurants, de la publicité, des activités de banques et de changes, des loueurs de voitures, ainsi que des revenus des filiales commerciales, sont en progression de 1,1 % à 375 M€, malgré la baisse du trafic. En particulier les produits des redevances issues des boutiques en zones réservées, ainsi que les revenus des filiales Société de distribution aéroportuaire et Duty Free Paris sont en nette progression ;

- les parcs et accès subissent l'impact de la baisse du trafic et s'établissent en baisse de 5,2 % à 143,4 M€ ;

- le chiffre d'affaires des prestations industrielles (fourniture d'eau et d'électricité) est en baisse de 16,9 % à 64,4 M€, en raison du transfert des prestations de confort climatique vers le poste recettes locatives ;

- les recettes locatives (locations en aérogares) bénéficient des nouvelles locations dans les installations ouvertes en 2008 et 2009 et du transfert des revenus liés aux prestations de confort climatique. Ces recettes augmentent de 29,7 % par rapport à 2009, à 104,1 M€.

- Le chiffre d'affaires du segment « *immobilier* » poursuit son développement à



213,7 M€, soit une hausse de 2,3 %, soutenu par les commercialisations récentes, notamment l'extension du *hub* de FedEx, et par l'impact positif de l'indexation des loyers sur l'indice du coût de la construction.

- Le chiffre d'affaires de « *l'assistance en escale et des prestations annexes* » est en baisse de 4,7 % en 2009 à 187,0 M€. Subissant les effets de la baisse du trafic, le chiffre d'affaires de l'activité assistance en escale est en baisse de 9,2 % à 134,0 M€, les gains de nouveaux contrats n'ayant pas suffi à compenser l'arrêt ou la réduction de certaines compagnies aériennes clientes. L'activité de sûreté progresse en revanche de 8,8 % à 53,0 M€, en raison de la hausse du volume des prestations rendues sur les plates-formes parisiennes. La réorganisation de cette activité, commencée en 2007, est désormais achevée. Parallèlement au regroupement des activités au sein de la filiale Alyzia, un plan d'économie a été mis en place et a permis de redresser l'EBITDA à -2,5 M€, contre -10,8 M€ en 2008.

- Les produits du segment « *autres activités* » affichent une forte croissance 17,9 % pour atteindre 251,3 M€. ADP Ingénierie voit son chiffre d'affaires augmenter de 10,9 % à 117,9 M€, grâce à la montée en puissance de contrats antérieurs, notamment en Arabie Saoudite, à Oman, en République de Maurice et en Colombie. Hub Telecom a acquis le groupe Masternaut et voit de fait son chiffre d'affaires croître fortement (+29,2 % à 116,8 M€). Enfin Aéroport de Paris Management voit son chiffre d'affaires

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 3 février 2009 : démarrage des activités de Duty Free Paris ;
- 17 mars 2009 : ouverture du dernier quart rénové de Paris-Charles De Gaulle 1 ;
- 25 mars 2009 : Hub Télécom, opérateur télécom de référence sur le secteur du transport fret logistique, acquiert la société Masternaut, leader européen des services géolocalisés ;
- 30 mars 2009 : ouverture d'une nouvelle salle d'embarquement entièrement rénovée à Orly Ouest ;
- 17 juin 2009 : émission d'un emprunt obligataire de 250 millions de francs suisses ;
- 15 juillet 2009 : renouvellement du conseil d'administration et passage à dix-huit membres ;
- 22 juillet 2009 : Pierre Graff, Président directeur général d'Aéroports de Paris, est reconduit à la tête du groupe ;
- 27 juillet 2009 : signature d'un accord de partenariat avec GE Capital Real Estate France portant sur l'ensemble immobilier Continental Square à Paris Charles De Gaulle ;
- 15 octobre 2009 : Aéroports de Paris investit 90 M€ pour l'extension du *Hub* de FedEx à Paris-Charles De Gaulle ;
- 2 novembre 2009 : ADP ingénierie remporte un contrat pour un nouvel aéroport en Irak ;
- 30 octobre 2009 : Aéroports de Paris a accueilli le premier vol de l'Airbus A380 d'Air France à Paris-Charles De Gaulle ;
- 9 décembre 2009 : proposition d'Aéroports de Paris en vue du prochain contrat de régulation économique 2011-2015 ;
- 15 avril 2010 : éruption volcanique en Islande : suspension du trafic aérien ;
- 3 juin 2010 : présentation du projet de futur satellite 4 de l'aéroport Charles De Gaulle.

diminuer de 14,5 % à 11,2 M€. L'effet positif de la mise en œuvre de contrats signés en 2008 et 2009 (République de Maurice et d'Oman) ne suffit pas à compenser l'impact du trafic sur l'activité des autres aéroports.

Les charges courantes d'Aéroports de Paris progressent de 4,7 % à 1 799 M€. Les achats progressent de 11 % à 187,4 M€ du fait notamment des achats de produits de dégivrage et des achats de marchandises des filiales, liés notamment à l'acquisition du groupe Masternaut. Sous l'effet de l'augmentation des coûts liés à la mise en place du service d'assistance des personnes handicapées (juillet 2008) et de la hausse des charges d'entretien et de maintenance (ouverture de nouvelles infrastructures), les services extérieurs augmentent de 3,5 % à 672,5 M€. Les charges de personnel progressent de 6,1 % sur l'exercice 747,8 M€ alors que les effectifs moyens sont en hausse de 2,6 % à 12 096 personnes.

L'EBITDA progresse de 4,1 % à 883 M€, soit un taux de marge qui passe de 33,6 % en 2008 à 33,5 % en 2009.

Du fait de la progression des frais financiers, le résultat net part du groupe se situe à 269,5 M€, en baisse de 1,1 % par rapport à 2008.

Le Groupe a distribué à ses actionnaires un dividende de 1,37 euro par action (contre 1,38 euro par action en 2008), pour un total de 136 M€.

Les investissements du Groupe s'élèvent à 429,0 M€. L'endettement net est en légère hausse à 2 337,3 M€ contre 2 253,7 M€ en 2008. Le ratio dette nette/capitaux propres reste stable à 0,72 contre 0,73 en 2008.

Perspectives 2010

La stratégie de développement du Groupe est sous-tendue par les engagements pris dans le cadre du contrat de régulation économique actuel et à venir. Ces engagements visent autant la qualité de services, la croissance des capacités d'accueil que la performance économique et permettent au groupe de disposer d'une feuille de route ambitieuse et complète.

Le contrat de régulation économique (CRE) 2011-2015 a été signé le 23 juillet 2010. Les principales orientations de ce contrat peuvent être résumées autour de deux axes.

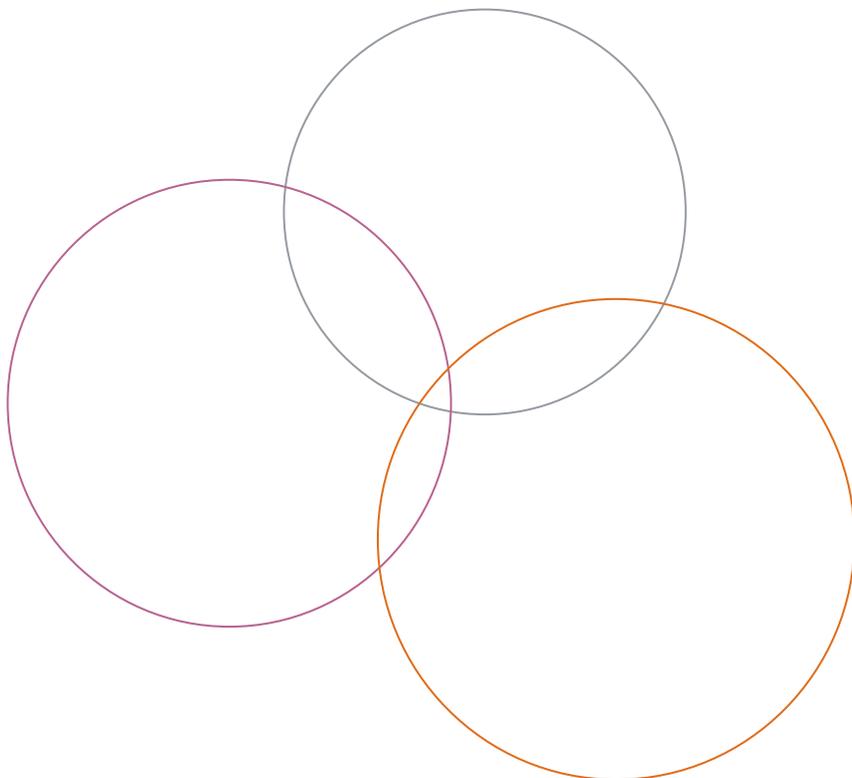
D'une part, le CRE vise un renforcement de la compétitivité et l'attractivité des plates-formes parisiennes. Aéroports de Paris propose de faire de la qualité de service la priorité du prochain contrat et d'y associer une politique de modération tarifaire volontariste. 2,4 milliards d'euros seraient consacrés sur la période 2011-2015 à la rénovation des aéroports les plus anciennes, à la réalisation du Satellite 4 et à la poursuite du développement des commerces et de l'immobilier. Dans le même temps, l'évolution moyenne des tarifs des redevances serait de 1,38 % par an hors inflation. Après le gel des redevances décidé pour 2010, cette évolution renforcerait encore la compétitivité tari-

faire des aéroports parisiens par rapport aux grands aéroports européens. Cette compétitivité servirait celle du secteur aérien dans son ensemble comme le dynamisme économique de l'Île-de-France. La modération tarifaire s'appuiera aussi sur l'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle et de la performance économique d'Aéroports de Paris par la maîtrise des charges d'exploitation et la hausse de la productivité.

D'autre part, le CRE s'inscrit dans le contexte d'une évolution du périmètre régulé qui interviendra le 1^{er} janvier 2011 en application d'un arrêté interministériel du 17 décembre 2009. A cette date, sortiront du périmètre régulé les activités immobilières dites de diversification ainsi que les activités commerciales (relatives aux boutiques, à la restauration et à l'hôtellerie, à la location automobile, aux services bancaires et de change, à la publicité).

Les nouveaux tarifs de redevances seront appliqués à partir du 1^{er} avril 2011.

Compte tenu de l'évolution observée depuis le début de l'année et des perspectives de croissance économique mondiale, Aéroports de Paris prévoit une croissance du trafic passagers de 0,5 % en 2010. Sur cette base, Aéroports de Paris anticipe pour l'exercice une légère croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA par rapport à 2009.





Société anonyme détenue à 67,29 % par l'État, Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB) est concessionnaire jusqu'en 2050 de l'Autoroute Blanche A40 et, avec la Société italienne du tunnel du Mont-Blanc (SITMB), du tunnel routier international du Mont-Blanc entre la France et l'Italie. Depuis le 1^{er} mai 2010, l'État a confié à ATMB, dans le cadre de la concession de l'Autoroute Blanche, la Route Blanche (RN 205), raccordant le tunnel à l'A40.

Faits marquants

La mise en œuvre des allongements de concession du tunnel et de l'autoroute jusqu'en 2050, décidés par l'État et autorisés par une décision de la Commission européenne rendue le 22 février 2006, s'est achevée en 2009. Cet allongement est destiné à remédier au déséquilibre de la concession du tunnel du Mont-Blanc occasionné par les travaux de mise aux normes après l'incendie de 1999. Pour ce qui concerne le tunnel, la convention franco-italienne du 24 février 2006 qui avait entériné l'allongement de concession, a été ratifiée le 19 juin 2008. S'agissant de l'autoroute, l'allongement a fait l'objet d'une disposition dans la loi relative à l'organisation et la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports, adoptée le 8 décembre 2009. Cette loi prévoit par ailleurs l'intégration dans la concession de l'A40 de la RN 205, route nationale reliant l'autoroute au tunnel. Cette portion conservera son statut de route nationale express sans péage. Suite à la signature d'un avenant à la concession le 16 avril 2010, ATMB exploite et entretient la RN 205 depuis le 1^{er} mai 2010.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Société anonyme créée en 1956.

■ Au 31 décembre 2009, le capital social de la société est fixé à 22 298 048 euros ; il est divisé en 1 393 628 actions de seize euros de valeur nominale chacune, dont la répartition est la suivante :

- État	67,29 %
- Collectivités locales françaises : - Canton de Genève et ville de Genève :	18,61 %
- Autres actionnaires français et helvétiques :	5,41 %
	8,69 %

Du point de vue capitalistique, après la dissolution d'Autoroutes de France le 1^{er} janvier 2009, l'État a pris en charge les 2,15 % portés par l'ex-établissement public. En outre, l'État a acquis, au premier semestre 2009, 7,14 % du capital de la société auprès de trois actionnaires privés, portant sa participation de 60,05 % à 67,29 %.

L'exercice 2009 s'est déroulé dans un environnement économique difficile, qui reflète une évolution contrastée des trafics : le trafic poids lourds a brutalement chuté de 12 %, alors que le trafic véhicules légers a progressé de 1 %. Néanmoins, comme le trafic poids lourds sur le corridor transalpin a globalement diminué de 14,9 %, la part du tunnel du Mont-Blanc sur ce corridor continue de progresser.

Dans ce contexte, l'évolution positive des comptes amorcée dès 2006 s'est poursuivie et, pour la troisième fois depuis la catastrophe du tunnel survenue en 1999, la société versera au titre de l'exercice 2009 un dividende supérieur au seul dividende statutaire. Le taux de distribution atteint ainsi 50 % du résultat net.

En ce qui concerne les procédures civiles pour traiter les demandes de dédommagement des parties concernées par l'incendie de 1999, un accord transactionnel a été signé le 23 mars 2009 avec SITMB et la région du Val d'Aoste, mettant définitivement fin aux litiges concernant cet accident.

Enfin, par décret du Président de la République du 5 mai 2010, Hugues Hourdin a été nommé président d'ATMB, en remplacement de Gérard de Pablo.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration d'ATMB s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2009. Le comité d'audit s'est réuni à trois reprises en 2009 ;
- 9 octobre 2008 : publication par le décret n° 2008-1041 de la loi n° 2008-575 du 19 juin 2008, ratifiant la convention franco-italienne du 24 novembre 2006 allongeant à 2050 la concession du tunnel du Mont-Blanc ;
- 23 mars 2009 : signature d'un accord transactionnel avec SITMB et la région du Val d'Aoste, mettant définitivement fin aux litiges concernant l'incendie de 1999 ;
- 8 décembre 2009 : adoption de la loi 2009-1503 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions en matière de transport prolongeant la concession de l'autoroute jusqu'en 2050 et intégrant la RN 205 à la concession ;
- 16 avril 2010 : signature de l'avenant au cahier des charges de la concession intégrant la RN 205 à la concession ;
- 1^{er} mai 2010 : exploitation et entretien de la RN 205 par ATMB ;
- 5 mai 2010 : Hugues Hourdin a été nommé président d'ATMB, en remplacement de Gérard de Pablo.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

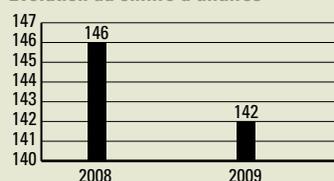
VIII - Ratios

Informations
complémentaires

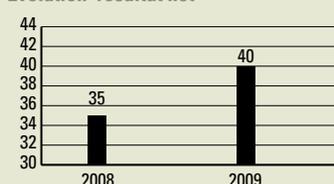
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	60,1	67,3
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	24	24
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	146	142
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	49	63
Résultat financier	-10	-10
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	55	52
Résultat net - part du groupe	35	40
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	35	40
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	786	805
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	2	1
Capitaux propres - part du groupe	151	189
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	14	12
dont reçus par l'État	8	8
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	7	3
Dettes financières nettes	190	168
Dettes financières brutes à plus d'un an	323	323
Effectifs en moyenne annuelle	447	434
Charges de personnel	25	25
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	24,0 %	28,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	55,5	56,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	23,2 %	21,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	125,8 %	89,1 %
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	782	801
Subventions d'investissements	25	35
Provisions/Amortissements de caducité	432	440

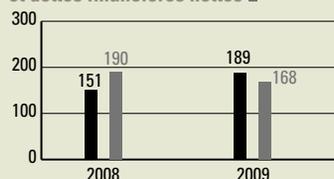
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

En 2009, le chiffre d'affaires d'ATMB a atteint 141,8 M€, soit une diminution de 3,2 % par rapport à 2008. Cette diminution résulte d'un léger repli des recettes sur l'autoroute, où les recettes de péages compensent la baisse du trafic de 1,1 %, et d'une contraction des recettes du tunnel de 7,7 %, dépendant à 80 % du trafic poids lourds lui-même contracté.

Du fait de l'allongement de la concession, les charges d'exploitation diminuent fortement à 78,4 M€, favorablement orientées par l'étalement des dotations aux amortissements. Retraitées des dotations aux amortissements et aux provisions, les charges d'exploitation baissent de 1,2 % à 61,1 M€, notamment du fait d'une diminution des effectifs de la société. Le résultat d'exploitation ressort ainsi en hausse de 30,5 % à 63,3 M€.

Suite au reversement par l'assureur MMA d'un solde non utilisé d'un plein de garantie pour un montant de 12,7 M€, la société a enregistré un résultat exceptionnel de 10,2 M€ (contre un résultat exceptionnel de 16,1 M€ en 2008, lui-même lié à la résolution d'un litige relatif à l'accident dans le tunnel).

Le résultat financier se stabilise à -10 M€ (contre -9,7 M€ en 2008), résultat d'une amélioration du fait des remboursements d'emprunts mais aussi d'une baisse de rendement des produits de placements.

Au total, la société enregistre un résultat net de 40,1 M€ (contre 34,7 M€ en 2008).

La capacité d'autofinancement dégagée par l'entreprise est de 52 M€ en 2009. ATMB a réalisé des investissements pour 25 M€, essentiellement sur l'autoroute (travaux de sécurité, échangeurs de Sallanches et Bonneville notamment).

Au 31 décembre 2009, ATMB doit faire face à une dette financière nette de 168 M€ (contre 190 M€ en 2008). Du fait de la progression du résultat net, les capitaux propres d'ATMB s'élèvent en 2008 à 189 M€ contre 151 M€ en 2008.

Perspectives 2010

L'allongement de la concession de l'autoroute et du tunnel jusqu'en 2050, ainsi que l'intégration de la RN 205, donne à la société une visibilité lui permettant d'asseoir ses perspectives sur de solides bases.

En parallèle, compte tenu de la forte baisse des trafics poids lourds observée depuis l'automne 2008, la société s'est engagée à trouver des marges de manœuvre en gestion tout en continuant à investir pour améliorer la sécurité sur ses infrastructures.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Hugues Hourdin* (administrateur représentant l'État) ■ Directeur général : *Jean-Paul Chaumont* ■ Représentants de l'État : *Jean-Claude Albouy, Philippe Ledenvic, Jean Lohest, Joël Meyer, Laurent Perdiolat* ■ Autres administrateurs : *Claude Haegi, Bertrand Lévy, Christian Monteil, Jacques Moret, Bernard Pottier, Jean-Marc Simon* ■ Commissaire du Gouvernement : *Marc Papinutti* ■ Commissaire du Gouvernement adjoint : *Yves Schenfeigel* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean Deulin* ■ Commissaire aux comptes : *KPMG* ■



La Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF) est concessionnaire du tunnel franco-italien du Fréjus (13 km), conjointement avec son homologue italienne la SITAF, et de l'autoroute de la Maurienne A 43 (63 km). L'exploitation du tunnel du Fréjus est confiée à un gestionnaire unique, en application de la directive européenne

sur la sécurité des tunnels du réseau transeuropéen, le GEIE-GEF, dont la SFTRF et la SITAF sont les deux membres à parts égales. Depuis le 1^{er} janvier 2009 et la dissolution d'Autoroutes de France, SFTRF est détenue à près de 100 % par l'État, le reste du capital étant partagé entre collectivités locales, chambres de commerce et de l'industrie et groupements d'intérêts particuliers.

Faits marquants

La société a subi en 2009 une sévère chute de son trafic poids lourds. Conséquence de la crise économique, celui-ci, portant près de 80 % des recettes de la société, s'est inscrit en baisse de 17 % par rapport à 2008 et de 21,9 % par rapport à 2007. Le trafic poids lourds global sur le corridor tunnel du Mont-Blanc et tunnel du Fréjus a quant à lui diminué de 14,9 %. La part du tunnel du Fréjus sur ce corridor continue ainsi de se dégrader, passant de 58,3 % en 2008 à 56,9 % en 2009.

L'engagement constant de la société pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des infrastructures s'est poursuivi. La construction de la galerie de sécurité du tunnel a, pour la partie française, fait l'objet d'un appel d'offres en janvier 2009, qui a abouti le 28 avril 2009 à la signature du marché avec le groupement Razel-Bilfinger. Les travaux ont été entamés à compter de la fin du premier semestre, pour un percement commencé en décembre 2009. Le coût total du projet est estimé à 200 M€ pour la partie française, financés par augmentation des tarifs des péages du tunnel, pour la majeure partie (hausse des péages de 3,5 % par an pendant cinq ans) et de l'autoroute, ainsi que par une subvention de 50 M€ attribuée à la SFTRF dans le cadre du plan de relance décidé fin 2008 par le Gouvernement. La pro-

cedure suit en parallèle son cours coté italien, les offres étant en cours d'analyse depuis le 13 juillet 2010. Ces avancées permettent de rester en mesure de respecter l'échéance de 2014 pour la mise en service des abris côté français (la galerie sera reliée au tunnel actuel tous les 400 mètres environ par des rameaux dans lesquels seront installés les abris), fixée par directive. Sur l'autoroute, la société a, après les travaux de mise en conformité en 2009 des tunnels d'Aiguebelle et des Hurlières, achevé la mise aux normes du tunnel d'Orelle, notamment concernant l'amélioration de la ventilation du tunnel pour permettre le contrôle du courant d'air longitudinal.

Après l'année 2008, marquée par la recapitalisation de la société à hauteur de 446,6 M€, et la libération de la tranche initiale de 140 M€, plusieurs tranches ont été libérées, pour 47 M€ le 1^{er} septembre 2009, 80 M€ le 1^{er} avril 2010 et 14,6 M€ le 1^{er} juillet 2010. Ces apports ont permis de rembourser les échéances obligataires de la dette contractée pour la construction de l'autoroute. Compte tenu de l'évolution extrêmement défavorable des trafics depuis l'automne 2008 (baisse de 20 à 25 % du trafic poids lourds), les prévisions de trafic et les flux de trésorerie sur la durée de la concession ont été revus à la baisse, entraînant une diminution de la valeur réelle estimée des actifs.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} février 2009 : augmentation des tarifs de l'Autoroute de la Maurienne (2,68 %) ;
- 22 avril 2009 : signature de la convention avec le Gouvernement attribuant une subvention de 50 M€, accordée dans le cadre du plan de relance ;
- 28 avril 2009 : signature avec Razel Bilfinger du marché de génie civil coté français pour la galerie de sécurité ;
- 1^{er} janvier 2010 : hausse des tarifs du tunnel (5,55 %, incluant la hausse prévue au 1^{er} juillet 2009).

FICHE D'IDENTITÉ

- Société anonyme créée en 1962.
- L'autoroute de la Maurienne A43 et le tunnel du Fréjus font l'objet de deux concessions distinctes, dont les échéances sont fixées à 2050.
- Le capital social s'élève à 5 938 606 € divisé en 59 386 060 actions.

- Suite à la dissolution d'Autoroutes de France le 1^{er} janvier 2009, les statuts ont été entièrement renouvelés, ce qui se traduit notamment par une révision du Conseil d'administration qui passe de dix-huit à dix-sept membres.

- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires au 31 décembre 2009 :

- Autoroutes de France (État depuis le 1 ^{er} janvier 2009)	99,94 %
- Collectivités locales	0,05 %
- Chambres de commerce et groupements d'intérêts privés	0,01 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

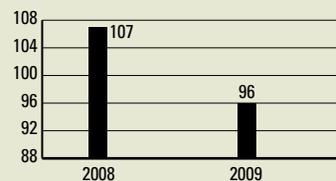
VIII - Ratios

Informations complémentaires

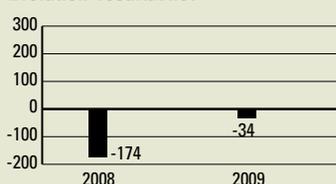
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	97,3	99,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	107	96
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-106	25
Résultat financier	-69	-64
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-3	-4
Résultat net - part du groupe	-174	-34
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-174	-35
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	1 231	1 226
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres - part du groupe	-192	-227
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	3	3
Dettes financières nettes	1 435	1 378
Dettes financières brutes à plus d'un an		
Effectifs en moyenne annuelle	308	301
Charges de personnel	16	16
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	51,8	53,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	1 427	1 399
Subventions d'investissements	24	63
Provisions/Amortissements de caducité	258	281
Provisions pour grosses réparations	/	/

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Cette estimation est bien évidemment très sensible aux hypothèses de trafics et de taux d'actualisation, ainsi qu'aux dates de mise en service de la deuxième autoroute ferroviaire alpine et surtout de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin qui entraîneront un transfert de poids lourds de la route vers le rail. La chute des trafics s'était traduite en 2008 par l'enregistrement d'une dotation complémentaire de 138 M€ de la dépréciation d'actifs. En vertu des dispositions du code de commerce, la société devra procéder à une reconstitution de ses capitaux propres avant le terme de l'exercice 2011.

Analyse financière

Directement lié au trafic, mais amorti par les hausses de péages, le chiffre d'affaires diminue de 10 % en 2009 à 96 M€. L'excédent brut d'exploitation ressort à 55,9 M€ (58 % du chiffre d'affaires), en baisse de 16 % par rapport à 2008.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 71,3 M€, contre 212,8 M€ en 2008. Ce dernier chiffre comprenait 138 M€ du fait de la révision à la hausse de la dépréciation des actifs. Corrigé de cette dotation complémentaire, les charges d'exploitation sont en baisse par rapport à 2008. Après amortissements de caducité et frais financiers (dus aux emprunts contractés pour la construction de l'autoroute) notamment, le résultat net s'élève à -34,8 M€. Le résultat financier (-64,2 M€ en 2009) continue à peser lourdement dans le compte de résultat de l'entreprise.

En 2009, la société a réalisé pour 31,8 M€ d'investissements dont 18,4 M€ consacrés à la galerie de sécurité.

Au 31 décembre 2009, les dettes financières nettes demeurent importantes, à hauteur de 1,4 milliard d'euros.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Patrice Raulin* (administrateur nommé par l'assemblée générale ordinaire) ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire : *Michel Bouvard, Jean-Pierre Huguéniot, Bernadette Laclais, Albéric de Lavernée, Bernard Perazio, Jean-Claude Raffin* ■ Administrateurs représentants de l'État : *Anne Bolliet, Denis Charissoux, Philippe Ledenic, Marie-Line Meaux, Joël Meyer, Florence Mourareau* (démissionnaire au 18 mai 2009, non remplacée), *Jean-Paul Ourliac, Laurent Perdiolat, Bernard Viu, Benoît Weymuller* ■ Censeurs : *Jean-Paul Coléon, Alain Cottalorda, Gilles Dumollard, Hubert Julien-Laferrière, Guy Mathiolon, Guy Métral* ■ Commissaire du Gouvernement : *Marc Papinutti* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean Deulin* ■ Commissaires aux comptes : *KPMG, Cabinet Pacaud* ■

* La composition du conseil d'administration a été modifiée depuis le 31 décembre 2008 suite à la dissolution d'Autoroutes de France le 1^{er} janvier 2009. Le conseil d'administration comporte désormais dix-sept administrateurs : sept administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire et dix représentants de l'État, six censeurs (contre dix-huit administrateurs et quatre censeurs antérieurement).

Perspectives

Pour 2010, la SFTRF s'attachera à poursuivre le chantier de génie civil de la galerie de sécurité, avec notamment le montage du tunnelier à partir de fin 2010. En parallèle, la société va mener d'importants travaux de rénovation de l'éclairage du tunnel (budget de 8,5 M€ pour la partie française). Pour la partie autoroute, la SFTRF va concrétiser une phase d'étude pour la reconstruction du viaduc du Charmaix : l'appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre est prévu au dernier trimestre 2010.

Enfin, malgré la recapitalisation intervenue en 2008, l'évolution extrêmement défavorable des trafics en 2009 nécessitera sans doute une nouvelle recapitalisation de la société. À noter cependant des signes positifs de reprise, avec un trafic poids lourds en progression sur le premier semestre 2010 de 8,7 % par rapport à la même période 2009.



Grand port maritime de Dunkerque



Le grand port maritime de Dunkerque (GPMD) est le troisième port français en terme de trafic. Ses installations lui permettent de recevoir tous les types de marchandises et les plus grands navires. Classé septième port du range nord européen qui s'étend du Havre à Hambourg, le GPMD est aussi le premier port français d'importation des minerais, de charbon, de cuivre, de fruits en conteneurs et le deuxième port français pour les échanges avec la Grande-Bretagne.

À l'instar de ses homologues français, le port de Dunkerque a subi de plein fouet les conséquences de la crise économique en 2009, avec une baisse de 22 % du trafic liée à la crise de la sidérurgie et à l'arrêt de la raffinerie Total à compter de septembre 2009. Dans ce contexte difficile, le chiffre d'affaires ne baisse toutefois que de 11,4 %, pour atteindre 72,9 M€, l'augmentation des recettes domaniales (+5 %) compensant partiellement la forte baisse des droits de port (-20 %) et des recettes d'outillage (-23 %).

Le port de Dunkerque est la première gare nationale de fret ferroviaire (12 % du fret ferroviaire national). Des investissements significatifs sont prévus sur la période 2010-2013 pour développer ce

secteur, qui représente une des priorités du Grenelle de l'environnement et a fait l'objet d'une communication en conseil des ministres en septembre 2009 relative à « l'engagement national pour le fret ferroviaire ».

Le programme d'investissements du port a été légèrement revu à la baisse, à 32,4 M€, pour tenir compte de la baisse d'activité du port et assurer une trajectoire financière soutenable. Des discussions sont en cours entre le port, le groupe EDF et des partenaires industriels dont le groupe Total, à propos du lancement du chantier de construction d'un terminal méthanier. Une décision définitive sur ce projet devrait être prise par l'ensemble des parties prenantes avant la fin de l'année 2010.

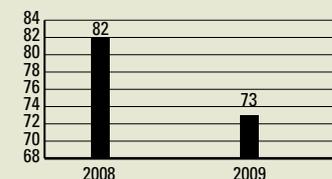
Le port a obtenu, fin décembre 2009, une certification ISO 9001 pour l'accueil des navires et des bateaux fluviaux. Outre la professionnalisation des relations du port avec les services extérieurs, cette certification illustre les progrès réalisés en matière de coordination entre les services internes. Elle garantit une qualité élevée de service aux navires maritimes et aux bateaux fluviaux qui utilisent les infrastructures du port.

En termes financiers, l'excédent brut d'exploitation du port passe de 33 M€ en 2008 à 25 M€ en 2009 (-25 %) malgré une progression modérée des charges, particulièrement des charges de personnel (+3 %). La capacité d'autofinancement passe de 14 M€ en 2008 à 25 M€ en 2009 (+72 %). Elle avait été négativement affectée en 2008 par l'opération importante de refinancement de la Caisse de retraite du personnel. Le résultat net consolidé (part du groupe) passe de 19,3 M€ à 4,1 M€. La dette financière nette du port, qui est négative depuis 2007, passe de -15 M€ en 2008 à -24 M€ en 2009, sous l'effet de l'augmentation de la capacité d'autofinancement.

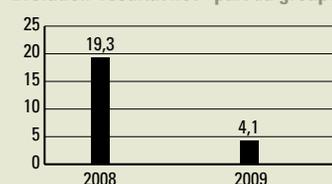
Comptes consolidés en millions d'euros

		2008	2009
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	82	73
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	12	2
	Résultat financier	0	0
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	14	25
	Résultat net - part du groupe	19,3	4,1
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	19,3	4,1
	Total des immobilisations nettes	353	360
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	1	0
III - Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	3	3
	Capitaux propres - part du groupe	203	200
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	8	7
	<i>dont reçus par l'État</i>	8	7
	Autres rémunérations de l'État	0	0
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	24	32
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-15	-24
	Dettes financières brutes à plus d'un an	33	28
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	459	447
	Charges de personnel	33	34
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	23,5 %	5,6 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	71,9	77,0
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	9,5 %	2,1 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	-7,6 %	-12,2 %

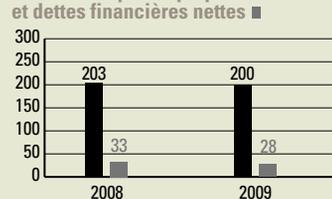
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Grand port maritime du Havre



Deuxième port français en terme de trafic mais premier port pour le trafic de conteneurs (avec une part de marché de plus de 60 %), le grand port maritime du Havre

(GPMH) a souffert en 2009 des conséquences de la forte dépression économique mondiale, qui a provoqué une baisse de 8,5 % du tonnage total de marchandises, à 74 Mt. Cette évolution du contexte économique international a amené le GPMH à initier un processus de révision de son projet stratégique, approuvé au printemps 2009, qui doit aboutir dans le courant du second semestre 2010.

Conformément aux orientations de la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, le GPMH a ouvert une période de négociation de gré à gré avec les opérateurs locaux candidats pour la reprise des terminaux portuaires, portant sur la définition des modalités de transfert des biens concourant à l'exercice des opérations de manutention, ainsi que celles de détachement des personnels concernés. La loi du 4 juillet 2008 a également créé un Conseil de coordination interportuaire de la Seine, installé en octobre 2009 au Havre, qui regroupe les grands ports maritimes du Havre et de Rouen, le port autonome de Paris, ainsi que les principales collectivités territoriales concernées, et dont l'objet est de définir des orientations stratégiques communes et de coordonner les politiques d'aménagement

et d'investissement des trois établissements portuaires.

Au plan opérationnel, le projet stratégique du GPMH, en cours de révision, met en particulier l'accent sur le développement du trafic conteneurs. Celui-ci, qui avait progressé de 8,8 % par an en moyenne entre 2000 et 2007, pour atteindre 2,6 MEVP, a souffert en 2008 des conséquences des mouvements sociaux liés à la réforme portuaire puis, en 2009, de l'impact de la crise économique mondiale (2,2 MEVP).

Dans ce contexte et pour développer la part de marché du port du Havre sur le « range Nord » (Le Havre, Rotterdam, Hambourg, Anvers, etc.), l'un des enjeux est le développement des liaisons terrestres à travers la dynamisation des modes massifiés (fluvial

et ferroviaire) en substitution au mode routier (85 % des dessertes terrestres en 2009, contre 60 % en moyenne dans les ports concurrents). La mise en service en 2013 du terminal « multimodal » du GPMH, qui a pour objectif d'optimiser la chaîne logistique offerte aux opérateurs et d'en réduire le coût grâce à une massification des livraisons, constituera une étape essentielle dans cette voie.

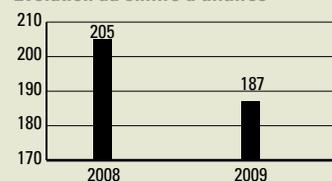
Au plan financier, le contexte économique difficile de 2009 s'est traduit par une baisse du chiffre d'affaires du GPMH (187 M€ contre 205 M€ en 2008) et de son résultat d'exploitation (17 M€ contre 61 M€). L'exercice 2009 a été marqué par la constitution d'une provision à hauteur de 13,7 M€, correspondant à la valeur de marché d'un certain nombre d'instruments de couverture de risque de taux. Le résultat net consolidé (part du groupe) de l'exercice 2009 s'établit à -0,3 M€, contre 51,9 M€ en 2008 (impact de la plus value de cession de 21 M€ réalisée avec la vente du dock flottant en 2008). La dette financière nette du GPMH (264 M€) correspond à sept fois environ sa capacité d'autofinancement.

* L'équivalent vingt pieds, ou EVP, est une unité de mesure des conteneurs. Un conteneur d'un EVP mesure 2,591 mètres (8,5 pieds) de haut par 2,438 m de large (8 pieds) et 6,058 m (20 pieds) de long, soit une capacité de 30 mètres cube environ.

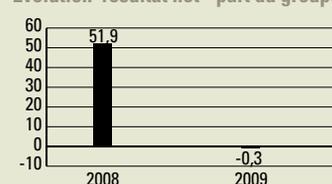
Comptes consolidés en millions d'euros

		2008	2009
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	205	187
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	61	17
	Résultat financier	-9	-21
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	36	36
	Résultat net - part du groupe	51,9	-0,3
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	51,9	-0,3
	Total des immobilisations nettes	1 001	1 082
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	3	3
III - Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	9	6
	Capitaux propres - part du groupe	586	585
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	17
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	17
V - Provisions	Autres rémunérations de l'État	0	0
	Provisions pour risques et charges	54	64
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	222	264
	Dettes financières brutes à plus d'un an	253	311
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	1 465	1 434
	Charges de personnel	120	96
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	25,3 %	-0,1 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	81,9	66,9
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,9 %	0 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	37,9 %	45,2 %

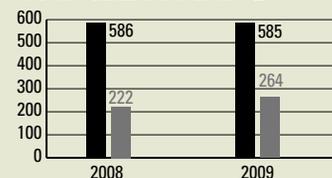
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Grand port maritime de Marseille



Premier port de France, premier port de Méditerranée et troisième port pétrolier mondial, le grand port maritime de Marseille se positionne comme un port généraliste, traitant les hydrocarbures, les conteneurs, les vracs solides et liquides, et assurant également l'accueil de passagers.

L'année 2009 a été marquée par une forte chute du trafic de 13 % par rapport à 2008, soit 83 millions de tonnes de marchandises. Ce chiffre est la conséquence de la crise économique et des conflits sociaux liés à la réforme portuaire.

Les trafics de vracs solides et liquides sont fortement impactés, avec un recul de 35 % par rapport à 2008. Le retrait du trafic hydrocarbure, représentant les deux tiers du trafic, est pénalisé par la rupture d'un pipeline, mais reste limité à 10 % à 57 millions de tonnes. Les marchandises diverses, et notamment conteneurs, subissent une baisse contenue à 4 %. Enfin, le trafic voyageurs, tiré par la vague des croisières, enregistre une progression de trafic de 2 % par rapport à 2008.

Le chiffre d'affaires est dégradé de 8 % à 172 M€. Cette évolution est le résultat combiné de la baisse des recettes des droits de port (-9,1 %), des prestations de

services (-6,2 %) et d'une légère hausse des recettes domaniales (+3,6 %). Les charges d'exploitation sont réduites de 2,9 %, ce qui n'est cependant pas suffisant pour maintenir un résultat d'exploitation positif. Le résultat financier du port ressort négatif à -2,4 M€, alors que le résultat exceptionnel s'établit à 8,7 M€. Au total, le résultat net de l'exercice est de 0,8 M€, contre 12,2 M€ en 2009.

Impactés par la crise économique, les investissements 2009 sont en décroissance de -6,2 % à 129,7 M€, contre 138,3 M€ en 2008 mais restera relativement élevé (soit 3,6 fois la capacité d'autofinancement en 2009). 62,2 M€ ont été investis dans les terminaux à conteneurs, notamment pour les travaux d'aménagement du futur terminal 2XL, dont la livraison aux opérateurs MSC et Port Synergy – consortium CMA-CGM et Port Dubaï – est prévue au second semestre 2010.

Les perspectives du grand port maritime de Marseille sont marquées par le projet stratégique, qui offre une vision de la stratégie du port au double horizon 2013 et 2020. En parallèle des transferts des terminaux à conteneurs de Mourepiane, des Tellines et céréalier, le port entend sur la base de ce changement structurel poursuivre son développement sur les cinq pôles d'activités du projet stratégique. Si la crise économique actuelle affecte les trajectoires financières, le port, encouragé par les résultats du premier semestre 2010, prévoit une reprise du trafic qui lui donnera les moyens de consolider son développement.

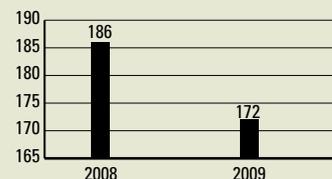
FICHE D'IDENTITÉ

■ Le grand port maritime a succédé au port autonome suite au décret du 9 octobre 2008. Le grand port maritime est un établissement public de l'État dont les missions, définies à l'article L.101-3 du code des ports maritimes (CPM) recouvrent à la fois la gestion du domaine portuaire qui lui est confié en pleine propriété par l'État et les actions de promotion de la place portuaire. La loi du 4 juillet 2008 reprise dans cet article précise en outre que le grand port maritime ne peut, sauf dans le cas des exceptions prévues par la loi, exploiter d'outillage portuaire.

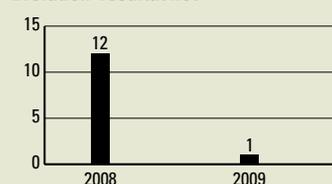
Comptes consolidés en millions d'euros

		2008	2009
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	186	172
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	6	-6
	Résultat financier	1	-2
	Capacité d'autofinancement/		
	Marge brute d'autofinancement	16	36
	Résultat net - part du groupe	12	1
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé	12	1
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	603	697
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	2	4
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	5	6
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	346	343
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	9	
	<i>dont reçus par l'État</i>	9	4
	Autres rémunérations de l'État	/	/
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	62	68
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	41	113
	Dettes financières brutes à plus d'un an	68	121
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	1 485	1 483
	Charges de personnel	94	94
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	6,6 %	0,5 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	63,3	63,1
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	3,5 %	0,2 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

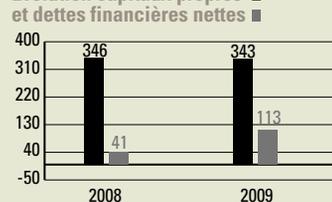
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





Principal port de la façade Atlantique, le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire est le quatrième port métropolitain par l'importance de son trafic. Le Port répond aux besoins de différents secteurs d'activité : approvisionnement en énergie, échanges liés à l'activité agricole, agroalimentaire, industrie. L'activité du Port génère environ 26 000 emplois et 2,7 Md€ de valeur ajoutée dans les régions du Grand Ouest.

Le trafic total du port de Nantes a subi en 2009 les conséquences de la crise économique, avec une baisse de 11,5 % à 29,8 Mt. Les principales catégories de trafic accusent toutes une baisse importante, en particulier les produits pétroliers (13,8 Mt, en baisse de 11 %) et le gaz naturel liquéfié (4,7 Mt, en baisse de 13 %). Le trafic 2009 a été pénalisé par des travaux importants, notamment la fermeture de la raffinerie de Donges de février à mars 2009 et une opération de rénovation importante du terminal méthanier.

Malgré cette conjoncture économique difficile, le port de Nantes a réalisé des investissements à hauteur de 47,3 M€ en 2009 (contre une prévision initiale de 53 M€), soit le niveau le plus important des cinq dernières années. Ces investissements ont été autofinancés à hauteur de 66 %, l'État y contribuant à hauteur de 4,8 M€ environ au titre du plan de relance. Le port s'est engagé à travers son projet stratégique dans une démarche de modernisation et de développement ambitieuse. Cette démarche pourrait passer par une nouvelle orientation stratégique, le port affirmant sa vocation de port de marchandises diverses et réorientant ses efforts d'investissements en direction du trafic de conteneurs.

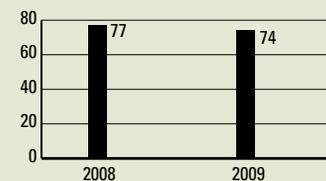
En termes financiers, le chiffre d'affaires du port de Nantes s'est établi à 74,4 M€ en 2009, en baisse de 3 %. Cette évolution résulte en particulier d'une baisse de 6,3 % des droits de port (33 M€), qui n'a été que partiellement compensée par l'augmentation des redevances domaniales (+5,9 % à 11 M€). Le résultat d'exploitation, légèrement positif en 2008 (+0,6 M€), devient négatif en 2009 (-1,6 M€). Le résultat net s'établit à -6,6 M€, sous l'effet d'un résultat exceptionnel négatif lié à des dotations exceptionnelles aux provisions (notamment 4 M€ au titre de la dépréciation des actifs du terminal de Nantes). La dette financière nette du port, qui était négative en 2008, a fortement augmenté et atteint 16 M€ à la fin 2009, ce qui reste toutefois raisonnable au regard de sa capacité d'autofinancement (14 M€ contre 1 M€ en 2008).

Comptes sociaux en millions d'euros

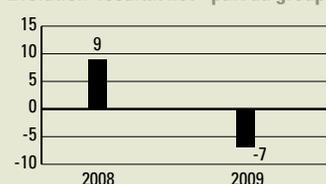
		2008	2009
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	77	74
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1	-2
	Résultat financier	0	0
	Capacité d'autofinancement/		
	Marge brute d'autofinancement	1	14
	Résultat net - part du groupe	9	-7
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	9	-7
	Total des immobilisations nettes	233	255
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	0
III - Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	1	0
	Capitaux propres - part du groupe	150	148
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	/	/
	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	3
V - Provisions	<i>dont reçus par l'État</i>	0	3
	Autres rémunérations de l'État	0	0
VI - Informations sur l'endettement financier	Provisions pour risques et charges	8	7
	Dettes financières nettes	-7	16
VII - Données sociales	Dettes financières brutes à plus d'un an	17	21
	Effectifs en moyenne annuelle	715	700
VIII - Ratios	Charges de personnel	43	45
	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	11,7 %	-8,8 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	60,1	64,7
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,0 %	-4,4 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

En termes financiers, le chiffre d'affaires du port de Nantes s'est établi à 74,4 M€ en 2009, en baisse de 3 %. Cette évolution résulte en particulier d'une baisse de 6,3 % des droits de port (33 M€), qui n'a été que partiellement compensée par l'augmentation des redevances domaniales (+5,9 % à 11 M€). Le résultat d'exploitation, légèrement positif en 2008 (+0,6 M€), devient négatif en 2009 (-1,6 M€). Le résultat net s'établit à -6,6 M€, sous l'effet d'un résultat exceptionnel négatif lié à des dotations exceptionnelles aux provisions (notamment 4 M€ au titre de la dépréciation des actifs du terminal de Nantes). La dette financière nette du port, qui était négative en 2008, a fortement augmenté et atteint 16 M€ à la fin 2009, ce qui reste toutefois raisonnable au regard de sa capacité d'autofinancement (14 M€ contre 1 M€ en 2008).

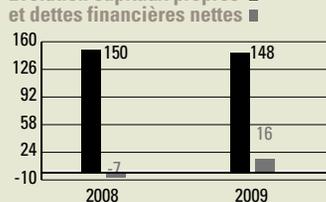
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Port autonome de Paris



Le port autonome de Paris (PAP), établissement public créé en 1970, a pour mission de développer le transport fluvial de marchandises et de passagers en Île-de-France. Il est chargé, pour cela, d'aménager, d'entretenir et d'exploiter les installations portuaires en Île-de-France. Le PAP est le premier port fluvial de France et le deuxième en Europe

avec vingt millions de tonnes transportées par voie d'eau en 2009. Il occupe par ailleurs, avec plus de sept millions de passagers transportés en 2008, la première place mondiale des ports touristiques.

Dans un contexte économique morose marqué par une baisse importante du trafic fluvial en 2009 (-6,7 % sur l'ensemble de la France), le PAP connaît une situation favorable avec une augmentation de 3,2 % du trafic total par voie d'eau (20,2 Mt). Le PAP assure 13 % de l'approvisionnement de la région Île-de-France en marchandises, et contribue donc au désengorgement des réseaux routiers. Il contribue également à l'équilibre économique et écologique de l'agglomération parisienne (évacuation des déchets ménagers par voie d'eau, transports industriels ou liés au BTP, etc.). Le trafic fluvial de conteneurs fait preuve d'un dynamisme particuliè-

rement fort (+20,9 %). Le secteur du BTP continue de tenir la première place en termes de volumes transportés, avec 12,1 millions de tonnes, soit 60 % du total. Le projet stratégique du port, en cours d'élaboration, devrait mettre l'accent sur le développement de l'offre logistique et la poursuite de la valorisation des emprises foncières du port.

Le Port a poursuivi en 2009 sa démarche d'insertion environnementale lancée par l'adoption du plan environnement 2007-2009. Faisant suite à la charte « Sable en Seine » en 2008, une nouvelle charte « Sable en Seine 2 » a été

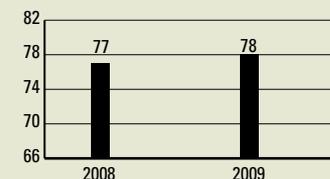
ratifiée en 2009, sous l'égide du PAP, par les principales entreprises du secteur BTP (Lafarge, Cemex, Point P, etc.), qui engage ses signataires à s'impliquer dans une démarche volontariste et innovante reposant en particulier sur un audit annuel des installations par un cabinet extérieur, la mise en place d'un plan d'action visant l'intégration urbaine, architecturale et paysagère des sites et un effort de communication auprès des riverains, des élus et des associations.

En termes financiers, le chiffre d'affaires du PAP, qui a connu une augmentation régulière depuis 2006, est stable en 2009 (78 M€). Il provient pour 95 % environ de la location des actifs fonciers (bâti et non bâti) du Port. Le résultat d'exploitation progresse de 28 % à 14,2 M€. Le résultat net consolidé de l'exercice 2009 s'établit à 18,3 M€ (+31 %). Cette progression résulte en particulier d'une reprise nette de provision à hauteur de 4,1 M€ faisant suite à une évaluation du patrimoine bâti du PAP réalisée fin 2009 par un cabinet d'expertise immobilière. La capacité d'autofinancement du Port est stable à 36,1 M€, tandis que sa dette financière nette diminue de 14,7 M€ à 8,5 M€.

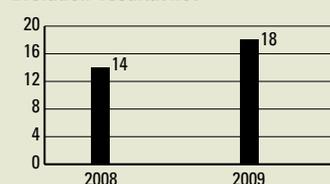
Comptes consolidés en millions d'euros

		2008	2009
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	77	78
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	11	14
	Résultat financier	-1	-1
	Capacité d'autofinancement/		
	Marge brute d'autofinancement	37	36
	Résultat net - part du groupe	14	18
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé	14	18
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	543	556
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	1	1
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	1	1
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	483	495
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	3	4
	<i>dont reçus par l'État</i>	3	4
	Autres rémunérations de l'État	0	0
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	19	18
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	15	8
	Dettes financières brutes à plus d'un an	45	36
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	227	229
	Charges de personnel	15	16
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	18,2 %	23,1 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,8	69,9
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2,9 %	3,6 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	3,0 %	1,6 %

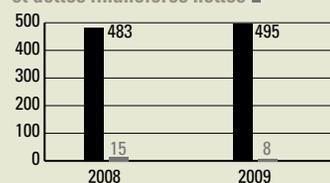
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Grand port maritime de Rouen



Le grand port maritime de Rouen (GPMR) est le cinquième port français avec un trafic de plus de 23 millions de tonnes. Le trafic céréalier représente le quart du trafic total du port, ce qui en fait le premier port européen dans ce domaine. Le GPMR est aussi le premier port français dans les secteurs de l'agro-industrie et des produits papetiers, le deuxième dans le secteur du bois et le troisième pour les produits pétroliers raffinés. Par ailleurs, le GPMR présente la particularité d'être titulaire depuis 1974 du contrat de concession du port fluvial.

Après trois années au-dessus de 22 millions de tonnes, le GPMR a franchi en 2009 la barre des 23 millions de tonnes de trafic maritime. Cette évolution est remarquable dans un contexte de forte contraction économique qui a entraîné une baisse significative des tonnages dans la plupart des ports maritimes français et européens. L'essentiel de ce trafic est composé de vracs liquides (50 % du trafic total, en progression de 7 %, notamment du fait de la bonne tenue des produits raffinés) et de vracs solides (42 % du trafic total, en progression de 6 % grâce notamment aux exportations de céréales).

Le projet stratégique du port, approuvé par le conseil de surveillance du Port du 17 avril 2009, a fixé des objectifs structurants en termes de trafics et d'investissements. Le programme d'investissements correspond à un total de 352 M€ pour la période 2009-2015, dont 185 M€ pour l'amélioration des accès maritimes. Ce programme est cofinancé par l'État (y compris crédits du plan de relance), les collectivités territoriales et par le Port lui-même.

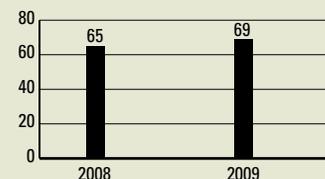
En termes stratégiques, la réforme portuaire doit être l'occasion, pour le port de Rouen comme pour les autres ports de l'axe Seine, de mieux coordonner leurs programmes d'investissements et leur positionnement commercial afin d'accroître la part de marché des ports français au sein du « range Nord », qui s'étend du Havre à Hambourg.

En termes financiers, le chiffre d'affaires du Port augmente de 6 % à 69 M€, sous l'effet principal de l'augmentation des droits de port (+8 %) et des redevances domaniales (+9 %). Les effectifs sont en légère diminution à 550 personnes (-1 %), ce qui a permis de stabiliser les charges de personnel (33 M€). L'excédent brut d'exploitation est en forte progression (+22 %) à 21 M€. Le résultat net consolidé (part du groupe) de l'exercice 2009 s'établit à 8,3 M€ (+10,2 %). La dette financière nette du Port reste négative (-12 M€ contre -9 M€ en 2008, sous l'effet en particulier d'une baisse du niveau des investissements), tandis que sa capacité d'autofinancement ressort à 20 M€ (contre 6 M€ en 2008).

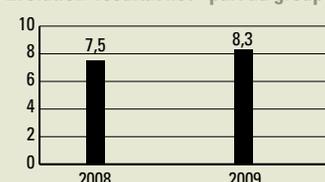
Comptes consolidés en millions d'euros

		2008	2009	
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/	
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	65	69	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	7	6	
	Résultat financier	1	0	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	6	20	
	Résultat net - part du groupe	7,5	8,3	
	Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	7,5	8,3	
	II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	254	259
		<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>		1	1	
<i>dont immobilisations financières nettes</i>		2	2	
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	167	173	
	Intérêts minoritaires	/	/	
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	3	3	
	<i>dont reçus par l'État</i>	3	3	
V - Provisions	Autres rémunérations de l'État	0	0	
	Provisions pour risques et charges	16	16	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-9	-12	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	6	5	
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	554	549	
	Charges de personnel	33	33	
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	11,5 %	12,0 %	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	60	60	
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	4,5 %	4,8 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/	

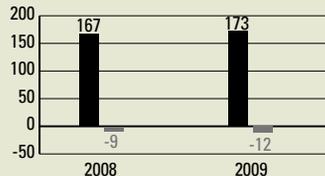
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





Réseau ferré de France (RFF) est un établissement public de l'État créé par la loi du 13 février 1997 qui a pour missions de gérer et de développer le réseau ferré national (29 973 km de lignes, dont 1 884 km à grande vitesse).

Il assure la gestion quotidienne du réseau dont il est propriétaire et en développe la performance. Il pilote la maintenance et l'exploitation du réseau dont la mise en œuvre est, pour ce qui concerne l'exploitation et la quasi-totalité de l'entretien, déléguée à SNCF. Il assure la répartition des sillons (les capacités de l'infrastructure ferroviaire) et perçoit les péages.

Par ailleurs il a la responsabilité des opérations visant à développer le réseau.

En 2009, RFF a connu une amélioration de son chiffre d'affaires de 6 % et une baisse de son endettement net de 200 M€ par rapport à 2008. L'exercice constitue la première année de mise en œuvre du contrat de performance entre l'État et RFF, et des engagements gouvernementaux du plan de relance et de l'engagement national pour le fret ferroviaire, dans un paysage institutionnel redessiné par la loi relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires (dite «ORTF») du 8 décembre 2009 créant l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF).

Faits marquants

Une nouvelle régulation du secteur ferroviaire consacrée par la loi ORTF du 8 décembre 2009

La construction d'une régulation adaptée à l'ouverture à la concurrence du secteur ferroviaire a connu une étape importante avec l'adoption de la loi ORTF le 8 décembre 2009. Elle institue l'Araf, autorité administrative indépendante garante de l'accès équitable au réseau des acteurs du ferroviaire. Celle-ci sera notamment en charge de surveiller les conditions d'accès au réseau, et de donner un avis conforme sur la fixation des redevances d'infrastructure décidées par RFF. La loi accompagne également la libéralisation des liaisons internationales pour le transport ferroviaire de voyageurs effective le 13 décembre 2009, en permettant le cabo-

tage, soit la desserte des gares françaises, sous réserve que celle-ci représente moins de 50 % du chiffre d'affaires de la liaison transfrontalière.

La loi donne à RFF une plus grande flexibilité dans la gestion du réseau, en permettant d'en confier l'entretien à des acteurs plus diversifiés, notamment sur les lignes à faible trafic réservées au trafic fret et sur les installations de sécurité dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé.

Enfin, elle impose à SNCF d'autonomiser en son sein les missions de gestion du trafic et des circulations afin qu'elle soit gérée selon les objectifs et principes déterminés par RFF.

Consacré par la loi en sa qualité de gestionnaire d'infrastructure, il appartient à RFF de se saisir de ces adaptations pour affermir son rôle, et faire en sorte que cette étape institutionnelle soit un facteur de progrès pour l'ensemble du système ferroviaire.

Une première année de mise en œuvre du contrat de performance 2008-2012

Qualité de service et modernisation du réseau pour chaque utilisateur sont les priorités du contrat de performance 2008-2012 conclu entre l'État et RFF. En 2009, RFF a posé les jalons d'une démarche clientèle en développant des systèmes

FICHE D'IDENTITÉ

■ **Historique** : **1997** : Création de RFF, établissement public ; **2004** : réforme du financement de RFF ; **2007** : ouverture de la LGV Est européenne ; **2008** : signature du contrat de performance entre l'État et RFF ; **2009** : signature par RFF du premier contrat ferroviaire en partenariat public-privé de RFF portant sur le réseau de télécommunications GSM-R.

■ **Forme juridique** : établissement public de l'État à caractère industriel et commercial créé par la loi n°97-135 du 13 février 1997.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

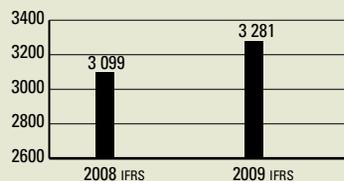
VIII - Ratios

Informations
complémentaires

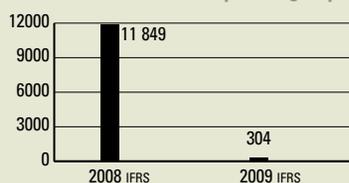
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008 IFRS	2009 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	3 099	3 281
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	8 810	1 585
Résultat financier	-772	-1 129
Flux de trésorerie généré par l'activité	458	2 247
Résultat net - part du groupe	11 849	304
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 849	304
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	42 032	44 215
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	4	8
dont immobilisations financières nettes	300	267
Capitaux propres - part du groupe	-1 533	-1 373
Capitaux propres - part du groupe	/	/
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	457	485
Dettes financières nettes	29 159	28 994
Dettes financières brutes à plus d'un an	26 672	28 029
Effectifs au 31 décembre	939	1 166
Charges de personnel	67	78
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	71,4	66,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	2 810	2 837
Rémunération du GID pour la gestion du patrimoine	69	73
Rémunération du GID pour la gestion des quais	46	45

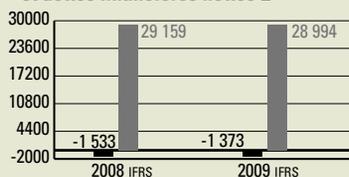
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



d'information apportant de la transparence sur les caractéristiques du réseau et le processus d'attribution des droits à circuler (sillons). L'optimisation des circulations sur le réseau s'est concrétisée par une concertation avec l'Association des régions de France pour le cadencement des horaires des TER en régions et la signature d'une convention de partenariat avec le STIF le 17 juillet 2009. D'une manière générale, RFF a accentué le rapprochement avec ses différents clients en 2009 : partenariats avec les grands ports maritimes (Nantes Saint-Nazaire, Rouen, Le Havre), protocole de partenariat sur cinq ans avec le groupe Lafarge pour le développement du fret grâce à la création d'opérateurs ferroviaires de proximité capables d'entretenir et d'exploiter des lignes terminales.

Parallèlement, RFF a consacré en 2009 1,4 Md€ au renouvellement de l'infrastructure, soit 30 % de plus qu'en 2008, en conformité avec les objectifs du contrat de performance. 930 kilomètres de voies ont été renouvelés en 2009, dont 360 sur les lignes régionales, facilités par le plan de relance et les plans rails. L'arrivée de nouveaux entrants, et la montée en charge du programme de rénovation, mettent en tension la disponibilité du réseau, d'où le renforcement des capacités de planification et de service après-vente dans un centre de services pour la gestion des capacités allouées.

Une accélération sans précédent des projets de développement du réseau ferroviaire

RFF s'est organisé pour une mise en œuvre rapide des projets de développement du réseau retenus dans les contrats de plan État-régions 2007-2013, dynamisés par le plan de relance de l'économie, et le lancement en 2010 de quatre projets consacrés à la grande vitesse, pour des investissements de 3,4 Md€ en 2009 et

4 Md€ en 2010. En ce qui concerne le développement du réseau existant, 35 opérations inscrites au plan de relance ont été initiées ou accélérées en 2009 (tram-train Nantes-Châteaubriant, Sillon alpin sud, suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux par exemple). Au-delà, 700 M€ ont été consacrés en 2009 à l'avancement de 360 opérations en partenariat avec l'État et les régions, en vue d'améliorer la capacité du réseau, la vitesse des parcours et les fréquences de circulations.

Tandis que se sont poursuivis en 2009 les deux chantiers de ligne du Haut Bugey et de ligne à grande vitesse Rhin-Rhône, les opérations préalables au lancement de quatre projets de ligne à grande vitesse ont été accélérées. La deuxième phase de la ligne à grande vitesse est-européenne, réalisée en maîtrise d'ouvrage, a fait l'objet d'un accord de financement le 1^{er} septembre 2009, afin de débiter les travaux à l'été 2010 et les résultats des appels d'offre de travaux ont été analysés en conseil d'administration début 2010. En mars 2010, RFF a procédé à la désignation de Vinci comme concessionnaire pressenti pour la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux. Alors que RFF a examiné en 2010 les offres initiales des candidats aux LGV Bretagne-Pays-de-la-Loire et contournement Nîmes-Montpellier, il a conclu en février 2010 son premier partenariat public-privé avec la société Synérail sur la mise en place du système de télécommunication GSM-R adopté au niveau européen. Ce bilan montre que RFF recourt à l'ensemble des outils mis à sa disposition pour la conduite des projets – maîtrise d'ouvrage directe, mise en concession et partenariat public-privé.

Une douzaine de grands projets de la loi Grenelle I sont en phase d'études à des stades d'avancement différents, avec un souci constant de concertation qui multiplie les débats publics. Après la conclusion

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Hubert du Mesnil* (Administrateur représentant de l'État) ■ Administrateurs représentant l'État : *Stanislas Bourron, Emmanuel Duret, Laurent Machureau, Dominique Maillard, François Marion, Michel Massoni* ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières : *Yves Crozet, Denis Choumert, Alain Fouché, Fabienne Keller, Luc Lallemand* ■ Administrateurs élus par les salariés : *Fanny Arav, Audrey Delaunay, Laurent Gangbès, Joseph Giordano, Céline Pierre, Didier Thomas* ■ Commissaire du Gouvernement : *Christophe Saintillan* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Noël de Saint Pulgent* ■ Commissaires aux comptes : *PricewaterhouseCoopers / Mazars & Guérard* ■

* Le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises au cours de l'exercice 2009. Le conseil est assisté par un comité d'audit, un comité de la stratégie, un comité des engagements et une commission des marchés. Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs, ni de rémunération spéciale aux membres des comités spécialisés.

des concertations sur la ligne Montpellier Perpignan en 2009, il se tiendra, en 2010-2011, cinq autres débats publics (projet Roissy-Picardie, prolongement ouest du RER E, interconnexion sud de Paris, ligne grande vitesse Paris-Normandie, et projet Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon).

Des actions pour le développement des services de fret ferroviaire

Le rôle de RFF est central dans la mise en œuvre de l'engagement national pour le fret ferroviaire annoncé par le gouvernement le 16 septembre 2009. Si la démarche clientèle permet de mieux identifier les acteurs et trafics concernés, RFF a accentué ses efforts en 2009 sur l'amélioration de la qualité de son offre aux industriels et chargeurs, en particulier par la sécurisation de sillons sur le réseau orienté fret et l'augmentation des fréquences sur les autoroutes ferroviaires. Les études préliminaires à ces différents projets ont été lancées au cours de l'année. Il en est ainsi par exemple du raccordement des lignes grande vitesse aux plates-formes aéroportuaires de Roissy-Charles De Gaulle et de Lyon - Saint-Exupéry dans le cadre du projet Carex en faveur d'un réseau fret à grande vitesse associant le rail et l'aérien.

Analyse financière

RFF a connu une amélioration de ses résultats en 2009, du fait de la réforme de la structure des concours publics, et également en raison d'une série d'effets conjoncturels. L'amélioration de 2009 n'est donc pas garante d'un rétablissement pérenne de l'entreprise.

Une amélioration des résultats en 2009 de RFF facilitée par une série d'effets conjoncturels

RFF a connu en 2009 une amélioration de son chiffre d'affaires (3,3 Md€) et de son résultat opérationnel courant (1,6 Md€) en augmentations respectives de près de 6 % et de 44 % par rapport à 2008. Avec la réforme de la tarification du réseau de 2008, RFF vend plus cher l'accès au réseau ferroviaire (péage moyen de +14 % par rapport à 2008) ; il en résulte un effet prix (+204 M€), qui compense la baisse des volumes vendus (-37 M€, essentiellement dans le fret). Par ailleurs, les comptes regroupent pour la première fois en 2009 les différentes subventions publiques versées à RFF sur une seule ligne du compte d'exploitation, avec un

impact de + 1,7 Md€ sur le résultat opérationnel courant. Au total, s'il reflète le nécessaire assainissement de l'équilibre financier de RFF résultant du contrat de performance signé avec l'État fin 2008, le rééquilibrage du compte de résultat est indissociable d'arbitrages externes à l'entreprise et antérieurs à la crise économique. Il témoigne du nouveau modèle économique retenu par RFF visant à équilibrer les coûts de son infrastructure par son compte de résultat.

RFF dégage ainsi pour la première fois un résultat net positif de +303,8 M€ en 2009¹. En revanche, ce résultat s'inscrit en décalage par rapport aux effets de la crise sur le secteur et à la dégradation de la performance opérationnelle de RFF de 228 M€ par rapport aux objectifs de son contrat de performance. En outre, ce bénéfice aurait été annulé à taux apparent de la dette constant par rapport à 2008, RFF bénéficiant de taux d'intérêt historiquement bas pour financer un endettement de 29 Md€. La moindre charge d'intérêts (-329 M€) reste une amélioration non pérenne, la remontée des taux restant un facteur de risque.

Une légère baisse de l'endettement financier de RFF, qui ne peut masquer les fragilités structurelles de l'entreprise

RFF enregistre une baisse de 200 M€ de son endettement financier net le portant à 29 Md€ en 2009. L'effet de l'instauration d'un acompte de 20 % versé en décembre sur le paiement des péages d'infrastructure de 2010 améliore néanmoins le BFR opérationnel d'un montant équivalent à ce désendettement. RFF a aussi bénéficié d'une accélération des procédures de versement des subventions de l'État dans le cadre du plan de relance, tout en organisant le rattrapage de paiement des subventions des collectivités locales, améliorant cette année le BFR Investissement de 952 M€.

Malgré cette amélioration, les comptes de RFF font apparaître en creux des fragilités et risques pour l'entreprise, qui constituent autant de facteurs de vigilance.

L'EBE net de subventions de RFF est certes passé de -715 M€ en 2002 à -100 M€ en 2009, les recettes de péages décidées par l'État dépassant pour la première fois en 2009 le coût d'exploitation de l'infra-

1 - Hors effet en 2008 de la reprise de provision pour dépréciation des actifs d'infrastructure pour un montant de 10,1 Md€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, a présenté lors du Conseil des ministres du 16 septembre 2009 un engagement national en faveur du fret ferroviaire, destiné à relancer le fret ferroviaire pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement.
- Premier bilan carbone d'une ligne à grande vitesse en construction, la LGV Rhin Rhône, présenté le 25 septembre 2009 par l'Ademe, RFF et SNCF.
- Adoption définitive par le Parlement le 3 novembre 2009 de la loi relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires publiée le 8 décembre 2009.
- Ouverture à la concurrence le 13 décembre 2009 du transport international de voyageurs avec possibilité de cabotage.
- Signature le 18 février 2010 du contrat de partenariat public-privé entre RFF et le groupement Synérail portant sur la construction et l'exploitation pendant quinze ans du réseau de télécommunication ferroviaire GSM-R Rail.
- Désignation par RFF le 30 mars 2010 du groupement piloté par Vinci comme concessionnaire pressenti du projet de ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux

structure déléguée et payée par RFF à SNCF. Hors impact de l'effet retraite (+41 M€), la rémunération forfaitaire versée par RFF à SNCF a en effet baissé en 2009 de -0,2 %. Mais la branche infrastructure de SNCF, pour sa part, a connu un déficit de 104 M€ en 2009, d'où sa demande d'une revalorisation de sa rémunération. Dans le même temps, RFF accroît parallèlement ses charges de fonctionnement de manière régulière (+16,5 % soit +21 M€ en 2009 après +14 % en 2008), pour monter en charge dans la gestion du réseau et réaliser les lignes nouvelles, qui doivent permettre de dégager des gains de productivité pour l'ensemble du secteur ferroviaire.

Surtout, grâce au transfert des subventions d'investissement du bilan au compte de résultat, la CAF après coût de l'endettement financier net est devenue positive à +1,1 Md€. Pour atteindre un « petit équilibre », RFF devrait à minima autofinancer avec ce montant les investissements de renouvellement du réseau. Or, ceux-ci se chiffrent en 2009 à 1,5 Md€, soit un écart de 400 M€ à financer par endettement. Ce déséquilibre est encore plus important si la CAF est comparée aux dépenses totales d'investissement (renouvellement et développement) qui s'élèvent en 2009 à 3,3 Md€.

des contrats de RFF et de son gestionnaire délégué, la branche Infrastructure de SNCF, arrivent à échéance en 2010 – pour un montant de 4,1 Md€ par an –, et notamment la convention de gestion de l'infrastructure (CGI). Or, alors que le coût de l'entretien du réseau est non négligeable pour la collectivité (2,7 Md€ au titre de la seule CGI), l'exécution de ces contrats ne satisfait ni RFF sur la performance, ni SNCF sur la rémunération de ses prestations. Une démarche partenariale a été lancée en janvier 2010, afin de refonder dans une logique industrielle les relations entre RFF et SNCF. L'objectif est d'aboutir à la conclusion de nouveaux contrats pour l'entretien et les investissements sur le réseau au juste coût et dans un souci de productivité et de transparence. Cette stratégie doit permettre un gain d'expertise à RFF lui permettant de mieux décliner les besoins de maintenance en fonction des coûts par section élémentaire du réseau, d'introduire de la concurrence parmi les prestations de SNCF qui n'entrent pas dans le monopole légal, et pour lesquelles il existe une offre alternative, en tenant compte à la fois du coût pour la puissance publique et de la situation économique de son prestataire SNCF. De ce point de vue, l'évaluation de la performance du réseau par segment d'activité (fret, trafic voya-

geur) et géographique (réseau national, réseau régional) constitue la matrice des enjeux commerciaux et industriels sur le réseau en permettant de mieux cerner les logiques économiques sous-jacentes et d'y apporter des solutions innovantes.

Par ailleurs, l'effort très important mis en œuvre actuellement de développement du réseau ferroviaire rend indispensable pour RFF de progresser dans sa mission d'ordonnateur des investissements, en recourant de manière appropriée aux différents modes de maîtrise d'ouvrage. Cet effort suppose des mécanismes d'évaluation *ex post* de chaque projet ferroviaire afin d'en apprécier le coût réel et de choisir le mode approprié par classe de projets comparables. Ces mécanismes apparaissent d'autant plus indispensables que le respect des trajectoires financières du contrat de performance demeure un objectif difficile et ambitieux, notamment au regard du volume d'investissement sur le réseau, programmé sur les prochaines années. Ces questions devront être abordées lors des bilans à mi-parcours du contrat de performance et des CPER 2007-2013.

Perspectives

Le cadre institutionnel établi par la loi ORTF met RFF en mesure d'approfondir une approche plus commerciale et industrielle du système ferroviaire. L'ouverture à la concurrence, conjuguée aux travaux de rénovation du réseau, met sous tension la disponibilité et la fiabilité des sillons. Dans le même temps, la priorité accordée au transport ferroviaire comme levier de croissance et de développement durable présuppose une exigence de qualité des circulations au service de chaque segment d'activité (voyageurs, fret). La planification et l'anticipation, afin de répondre à ce jeu de contraintes, constituent l'enjeu de la construction d'une plate-forme commerciale au sein de RFF et de la relation avec la nouvelle direction des circulations ferroviaires, rendue autonome à SNCF, en charge d'établir la trame des circulations. RFF doit valider cette étape décisive visant à le rendre redevable de la performance et des gains de productivité sur le réseau, sous le contrôle de l'ARAF.

Cette démarche a vocation à s'appliquer de la même manière à la politique de maintenance du réseau. En effet, la plupart





Areva est l'un des tous premiers fournisseurs mondiaux de solutions pour la production d'énergie nucléaire (8,2 Md€ de chiffre d'affaires en 2009 sur l'ensemble des activités nucléaires) en étant présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce modèle intégré lui permet d'apporter des solutions

globales à ses clients et de gagner des parts de marché, tant sur les services et produits destinés aux centrales existantes que sur de nouvelles constructions. Le groupe se diversifie en outre dans le secteur des énergies renouvelables (0,2 Md€ de chiffre d'affaires en 2009). Son activité de transmission et distribution d'électricité (5,5 Md€ de chiffre d'affaires en 2009) a été cédée en 2010. Le groupe emploie, après cession de T&D, près de 48 000 personnes.

Faits marquants

L'année 2009 a été marquée par une importante récession mondiale, qui a affecté les grands électriciens mondiaux, clients et partenaires d'Areva, *via* une baisse de la consommation énergétique et une dégradation des conditions de financement pour les grands projets d'infrastructure. Bien que cette situation ait un impact sur le rythme de la relance mondiale de la production d'électricité d'origine nucléaire, cette dernière n'est néanmoins pas remise en cause, sous la pression conjuguée de l'augmentation des besoins énergétiques mondiaux (le rapport de l'Agence internationale de l'énergie publié en novembre 2009 prévoit une croissance moyenne de 2,5 % par an de la consommation mondiale d'électricité entre aujourd'hui et 2030) et des enjeux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, les perspectives se concrétisent partout dans le monde (France, Europe, États-Unis, Moyen-Orient, etc.). Cinquante-cinq réacteurs étaient en construction fin 2009

(contre quarante-quatre un an plus tôt), cent trente-sept en commande et plus de trois cents envisagés pour les années à venir.

Cette renaissance du nucléaire civil dans le monde a conduit Areva à mettre en œuvre un important programme d'investissement visant à lui permettre de faire face à la demande qui en découle et conforter ses positions sur son cœur de métier.

Afin d'assurer son développement tout en préservant une situation financière robuste, Areva a ainsi annoncé le 30 juin 2009 la mise en œuvre d'un vaste plan de financement soutenu par l'État actionnaire, reposant sur plusieurs volets structurants :

- une ouverture du capital du groupe, essentiellement par augmentation de capital, jusqu'à 15 %, à des partenaires stratégiques et industriels de long terme et qui a vocation à intervenir d'ici à fin 2010 comme l'a annoncé le président de la République le 27 juillet 2010 ;
- un recentrage d'Areva sur son cœur de métier nucléaire, principalement *via* la

FICHE D'IDENTITÉ

- Société anonyme à directoire et conseil de surveillance créée le 3 septembre 2001.
- Détention du capital au 31 décembre 2009 :

- CEA :	78,96 %
- État :	8,39 %
- CDC :	3,59 %
- EDF :	2,42 %
- Framépargne (salariés) :	0,42 %
- Calyon :	0,96 %
- Groupe Total :	1,02 %
- Areva (autocontrôle) :	0,2 %
- Porteurs de certificats d'investissement :	4,03 %
- Le groupe Areva comprend une société-mère (Areva SA) et quatre principales filiales de premier

rang : Areva NC, Areva NP, Areva TA et Areva Renouvelables.

- Ses activités s'articulent autour de « *business groups* » : « mine » (extraction de l'uranium naturel ; 10 % du chiffre d'affaires en 2009) ; « amont » (conversion, enrichissement et fabrication des assemblages de combustible ; 31 % du chiffre d'affaires) ; « réacteurs et services » (conception, construction, maintenance et modernisation de centrales nucléaires ; 36 % du chiffre d'affaires) ; « aval » (gestion des combustibles usés ; 19 % du chiffre d'affaires) ; « énergies renouvelables » (conception et construction d'unités de production électrique d'origine renouvelable ; 2 % du chiffre d'affaires).

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

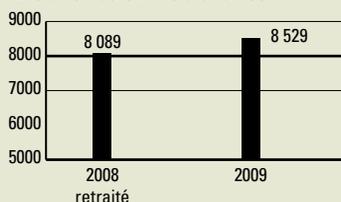
VIII - Ratios

Informations
complémentaires

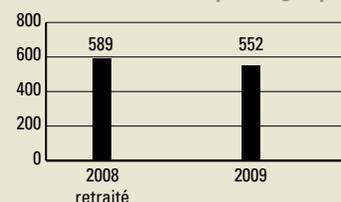
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008 retraité	2009
Capital détenu par l'État (en %)	5,2	8,4
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	88,2	85,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	8 089	8 529
dont réalisé à l'étranger	4 815	5 263
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-143	97
Résultat financier	6	187
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	334	132
Résultat net - part du groupe	589	552
Résultat net - intérêts minoritaires	-91	-15
Résultat net de l'ensemble consolidé	498	537
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	22 841	21 875
dont écart d'acquisition net	4 803	4 366
dont immobilisations incorporelles nettes	3 089	3 282
dont titres mis en équivalence	1 757	1 635
dont impôts différés actifs	900	811
Capitaux propres - part du groupe	6 547	6 648
Intérêts minoritaires	745	926
Dividendes versés au cours de l'exercice	240	250
dont reçus par l'État	12	21
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	9 146	8 571
Dettes financières nettes	5 499	6 193
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 969	5 872
Effectifs inscrits en fin de période	45 448	47 817
Charges de personnel	2 988	3 353
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	6,2 %	6,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	65,7	70,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,8 %	7,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	75,4 %	81,8 %
Provisions pour opérations de fin de cycle (part propre)	5 404	5 385
Portefeuille d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	4 954	5 351

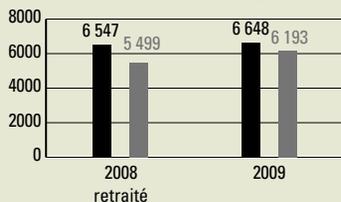
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



mise en vente de l'activité T&D du groupe, mais aussi la cession d'actifs non stratégiques et l'ouverture de discussions pour la cession à d'autres actionnaires publics des participations d'Areva dans Eramet et STM ;

- la poursuite du programme de réduction des coûts et d'amélioration des performances opérationnelles du groupe ;
- une politique de dividende en faveur de l'investissement, conduisant à limiter les versements au titre de 2010, 2011 et 2012 à 25 % du résultat net part du groupe.

La mise en œuvre de ce plan a conduit à la cession de la branche Transmission et Distribution d'Areva à Alstom et Schneider le 7 juin 2010, pour 4,1 Md€ (en valeur d'entreprise). Par ailleurs, plusieurs investisseurs potentiels se sont montrés intéressés pour une prise de participation au capital d'Areva et travaillent avec l'État actionnaire à la définition des conditions sous lesquelles ils pourraient participer à l'ouverture du capital du groupe.

Areva a en outre engagé une refonte de son organisation afin de mieux mobiliser les synergies et de rationaliser les fonctions support du groupe, notamment en structurant le pilotage opérationnel autour de *business groups* et en créant une direction de l'ingénierie et des projets transverse aux activités nucléaires, regroupant les compétences d'études, de conception, de gestion de projet, d'inspection, etc. Cette refonte de l'organisation du groupe a été rendue possible par la décision de Siemens, annoncée le 27 janvier 2009, de céder à Areva sa participation dans la centreprise fondée par les deux groupes, Areva NP, fruit de la mise en commun de l'ensemble de leurs activités dans le combustible, les services et les réacteurs nucléaires.

En 2009, l'activité minière a connu une croissance significative pour porter la production du groupe à 8 623 tonnes (+36 %), ce qui en fait le premier producteur mondial d'uranium. Cette évolution, qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de montée progressive à 10-12 000 tonnes par an en 2012 en fonction des

conditions de marché, a été rendue possible notamment par le développement rapide de la mine de Katco exploitée par Areva au Kazakhstan. Areva a par ailleurs poursuivi le développement de son portefeuille minier, notamment en obtenant en janvier 2009 le permis d'exploitation de la mine d'Imouraren au Niger, tout en développant des partenariats pour l'exploitation des différents gisements du groupe. Sur des perspectives de plus long terme, Areva poursuit son effort d'exploration. Le groupe a notamment signé des accords récents pour mener des activités d'exploration en Jordanie, au Congo et en Mongolie.

Areva poursuit le renouvellement complet de son outil de production dans l'enrichissement et la chimie. Les sociétés GDF Suez, Kansai, Sojitz et KHNP, qui devraient être suivies par d'autres électriciens, sont entrées au capital de la nouvelle usine d'enrichissement Georges Besse II du groupe, pour 10 % au total, sécurisant ainsi leur approvisionnement sur le long terme. Dans la fabrication des assemblages de combustible, Areva a notamment signé en février 2009 un accord quadripartite avec MHI, MMC et Mitsubishi Corp.

Dans le *business group* « réacteurs et services », Areva poursuit la construction de quatre réacteurs EPR (réacteur à eau pressurisée de 1 600 MWe). Sur le chantier finlandais OL3, Areva a posé le dôme en septembre 2009 et installé la cuve en juin 2010. Areva a annoncé un report de la date de mise en exploitation nucléaire de la centrale à fin 2012 et un complément de provision, mais continue de bénéficier, grâce aussi aux chantiers de Flamanville et Taishan, de retours d'expérience confortant l'avance unique du groupe en matière de réacteurs de troisième génération. Outre l'EPR, le groupe consolide avec son partenaire MHI une offre de réacteur à eau pressurisée de moyenne puissance (entre 1 000 et 1 100 MWe), l'Atmea, et développe, en partenariat avec E.ON, un nouveau réacteur à eau bouillante de 1 250 MWe, le Kerena. Areva investit en parallèle dans l'accroissement de ses

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : Jean-Cyril Spinetta (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Administrateurs représentants de l'État : Pierre-Franck Chevet, Jean-Dominique Comolli, Luc Rousseau, Pierre Sellal ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale : Bernard Bigot (vice-président), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA, personne morale représentée par Christophe Gégout), François David, Oscar Martin Fanjul, Christophe Béhar, René Ricol, Guylaine Saucier ■ Représentants des salariés : Jean-Claude Bertrand, Gérard Melet, Alain Vivier-Merle ■ Mission de contrôle économique et financier : Toni Cavatorta ■ Commissaires aux comptes : Deloitte & Associés, Mazars ■

capacités de production, en France mais aussi aux États-Unis grâce à un partenariat avec Northrop Grumman et au Japon grâce à son partenariat avec Japan Steel Works. Les activités récurrentes du *business group* (entretien et modernisation des réacteurs), qui reposent sur des contrats de long terme, assurent par ailleurs au groupe des revenus réguliers.

Sur les activités du *business group* « aval » (recyclage des combustibles usés, valorisation des installations nucléaires au travers de leur assainissement et leur démantèlement, solutions de transport à chaque étape du cycle), Areva est le numéro un mondial avec notamment 1 572 tonnes de combustible recyclé MOX fabriquées par Areva depuis le démarrage de l'usine Melox. Areva a signé en 2008 un accord-cadre avec EDF pour le traitement des combustibles jusqu'en 2040, et a finalisé en juillet 2010 les contrats détaillant les conditions de ces prestations jusqu'à fin 2012. Le groupe accompagne en outre le développement de solutions de fin de cycle à l'étranger (transfert de technologie au Japon, construction d'une usine de MOX aux États-Unis et modernisation d'une usine au Royaume-Uni, projet d'installation en Chine).

L'activité « énergies renouvelables » d'Areva reste modeste à l'échelle du groupe (168 M€ de chiffre d'affaires en 2009). Dans l'éolien *off-shore*, Areva a livré en décembre 2009 son premier parc, au large de l'Allemagne. Le groupe a par ailleurs sécurisé un élément clé de sa chaîne d'approvisionnement en faisant l'acquisition de la société PN Rotor. L'activité dans la bioénergie a souffert en 2009 des contraintes de financement pesant sur les projets en cours ou à lancer. Areva a par ailleurs étendu son offre en matière de solutions renouvelables en faisant l'acquisition, en février 2010, de la société Ausra, spécialisée dans la construction d'installations solaires thermiques.

Analyse financière

- L'activité d'Areva a poursuivi sa croissance en 2009 avec un chiffre d'affaires hors T&D qui s'établit à 8,5 Md€, soit une progression de 5,4 % *pro forma*. Cette croissance a été essentiellement portée par les « réacteurs et services », que ce soit grâce à la contribution croissante des projets de réacteurs ou grâce aux activités récurrentes, notamment dans le contrôle commande.

L'activité des autres *business groups* a été globalement stable par rapport à 2008.

Dans les « mines », le chiffre d'affaires a progressé en lien avec la hausse de la production (+36 %) et celle du prix moyen de vente (de 36,90 \$/lb en 2008 à 38,60 \$/lb en 2009).

Dans « l'amont », les volumes ont progressé dans l'enrichissement mais ont été globalement en repli dans le Combustible.

Le chiffre d'affaires de « l'aval » a été quasiment stable par rapport à 2008.

- Le **résultat opérationnel** d'Areva ressort à 97 M€ hors T&D, en progression par rapport à 2008 *pro forma* (-142 M€).

Le résultat opérationnel global des *business groups* « mines » et « amont » a fortement progressé (659 M€ contre 453 M€ en 2008). Cette évolution s'explique par la hausse du prix de vente moyen Areva de l'uranium, par l'effet positif des plans d'optimisation mis en place dans la mine qui ont permis une baisse des coûts de production (-13 %), ainsi que par l'entrée d'un actionnaire minoritaire dans le projet Imouraren. La contribution positive de l'entrée de minoritaires au capital de Georges Besse II est similaire à celle de 2008, soit 191 M€.

Comme en 2008, le résultat opérationnel global des *business groups* « réacteurs et services » (-633 M€ contre -694 M€ en 2008 y compris activités énergies renouvelables) est affecté par l'évolution du projet d'Olkiluoto (OL3) en Finlande. Malgré l'avancement significatif du chantier en 2009, Areva a dû inscrire en juin un nouveau complément de provision de 550 M€. Cette provision, augmentée à nouveau au premier semestre 2010, tient compte de risques de surcoûts liés à l'évolution du chantier; elle ne prend pas en compte la réclamation du client TVO dans la mesure où le consortium Areva-Siemens et ses conseils estiment que les allégations exposées dans cette réclamation restent dénuées de fondement et sans valeur au regard du contrat et du droit finlandais. Par ailleurs, la rentabilité de ces activités a été affectée par la réorganisation et la restructuration de certains projets, dont celle liée à la défaillance ponctuelle d'un partenaire industriel dans les énergies renouvelables, et le maintien à un niveau soutenu des dépenses de R&D et de soutien aux grands projets.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 5 janvier 2009 : Areva obtient le permis d'exploitation du gisement d'Imouraren au Niger ;
- 27 janvier 2009 : Siemens annonce l'exercice de son option de sortie du capital d'Areva NP ;
- 29 janvier 2009 : annonce par le président de la République de la construction d'un deuxième EPR en France ;
- 3 février 2009 : Areva remporte un contrat de plus de 5 Md€ auprès d'EDF pour des services d'enrichissement ;
- 4 février 2009 : Areva et NPCIL signent un accord pour deux à six EPR en Inde ;
- 18 février 2009 : Areva, MHI, MMC et Mitsubishi Corp. créent une coentreprise dédiée à la commercialisation de combustible nucléaire ;
- 30 mars 2009 : les sociétés japonaises Kansai et Sojitz entrent au capital de l'usine d'enrichissement Georges Besse II, suivies le 15 juin par la société coréenne KHNP ;
- 30 avril 2009 : Jean-Cyril Spinetta est nommé président du conseil de surveillance ;
- 30 juin 2009 : Areva et l'État actionnaire annoncent un vaste plan de financement pour le groupe ;
- 11 septembre 2009 : Areva lance avec succès sa première émission obligataire ;
- 6 octobre 2009 : Areva et Kazatomprom créent une coentreprise dans le combustible ;
- 9 novembre 2009 : réception de trois offres fermes par Areva pour sa filiale T&D ;
- 9 décembre 2009 : mise en rotation de la première cascade de l'usine Georges Besse II ;
- 10 décembre 2009 : Areva cède 10 % du capital de la mine d'Imouraren à la société coréenne Kepco ;
- 27 décembre 2009 : les Émirats Arabes Unis attribuent à un concurrent d'Areva le marché de la construction de la première tranche du programme civil du pays ;
- 8 février 2010 : Areva fait l'acquisition de la société Ausra dans le solaire thermique ;
- 22 avril 2010 : coulée du premier béton de la deuxième unité sur le chantier EPR de Taishan ;
- 25 mai 2010 : Areva obtient une garantie de prêt du Department of Energy américain pour la construction de l'usine d'enrichissement d'Eagle Rock ;
- 7 juin 2010 : Areva finalise la cession de sa filiale T&D à Alstom et Schneider.

Le *business group* « aval » a enregistré pour sa part un résultat opérationnel de 235 M€, soit une marge opérationnelle de 14,4 %, quasiment stable par rapport à celle de 2008 (15,4 %).

- Les **investissements** du groupe se sont poursuivis à un rythme soutenu (1,3 Md€ d'investissements nets, hors investissements sur le T&D). Leur niveau reflète, comme en 2008, la forte mobilisation du groupe sur des projets organiques (Georges Besse II, Comurhex II, projets miniers, etc). La poursuite de cette stratégie d'investissement destinée à permettre à Areva de répondre aux opportunités offertes par la renaissance du nucléaire et capitaliser sur son positionnement d'acteur intégré, est assurée par la mise en œuvre du plan de financement annoncé en juin 2009.

- Le **résultat net part du groupe** ressort à 552 M€ au 31 décembre 2009 (contre 589 M€ en 2007). Cette baisse s'explique par la forte baisse du produit des sociétés mises en équivalence (-308 M€) et la baisse du résultat opérationnel de l'activité T&D (-155 M€) que n'a pas permis de compenser la hausse du résultat financier (+181 M€) grâce notamment aux plus-values de cession sur les titres Total et GDF Suez.

- Compte tenu de la poursuite de sa stratégie d'investissement, l'**endettement financier net** d'Areva a progressé de 5,5 Md€ à fin 2008 à 6,2 Md€ (en comptabilisant l'option de vente de Siemens exercée en janvier 2009). La génération de *cash* opérationnel est en effet insuffisante pour financer le lourd programme d'investissement. La mise en œuvre du plan de financement d'Areva devrait conduire à réduire significativement ce niveau d'endettement ; en comptabilisant l'entrée de trésorerie liée à la vente de l'activité T&D finalisée postérieurement à la clôture, la dette à fin 2009 est ramenée à 3,0 Md€.

Perspectives

Outre la cession de T&D clôturée le 7 juin 2010, les années 2010 à 2012 seront marquées par la mise en œuvre des principales mesures du plan de financement d'Areva, et par un effort d'investissement soutenu.

Comme annoncé par le Président de la République le 27 juillet dernier, afin de renforcer l'unité de la filière nucléaire française autour de ses champions nationaux, un accord de partenariat stratégique entre EDF et Areva couvrant l'ensemble de leurs domaines d'activité d'intérêt commun sera mis en place.

Le renouvellement et la montée en puissance des outils de production d'Areva dans le nucléaire permettront au groupe de conforter sa stratégie active de déploiement à l'étranger, tant en Europe qu'en Asie et en Amérique du Nord. Par ailleurs, Areva poursuivra sa stratégie de diversification dans les énergies renouvelables, qui doivent monter en puissance tout en atteignant rapidement le seuil de rentabilité.

Malgré les défis opérationnels (technologiques, industriels et organisationnels) et les difficultés qui ont pesé sur sa rentabilité ces dernières années (transition entre George Besse 1 et George Besse 2, projet OL3), le Groupe a reconfirmé, début 2010, ses perspectives pour 2012 :

- atteindre à horizon 2012 un chiffre d'affaires de 12 Md€ avec une marge opérationnelle à deux chiffres et un *cash flow* opérationnel libre significativement positif ;
- construire un tiers des nouvelles capacités nucléaires dans le monde, en capitalisant sur l'avance accumulée sur ses concurrents, en privilégiant les marchés

qui lui assureront un effet de série ; outre la construction annoncée le 29 janvier 2009 d'un deuxième EPR en France, Areva a signé un protocole d'accord avec NPCIL le 4 février 2009 pour deux à six EPR en Inde, et met en place des partenariats en vue du déploiement de l'EPR aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Italie notamment ;

- sécuriser l'approvisionnement en combustible de ses clients actuels et futurs, *via* notamment le renforcement des capacités minières du groupe ainsi que le renouvellement et l'extension de ses capacités dans l'enrichissement et la conversion ;

- monter en puissance sur les services à la base installée à mesure que le parc électronucléaire mondial va s'étoffer, grâce notamment à la mutualisation des équipes d'ingénierie dans le cadre de la nouvelle direction de l'ingénierie et des projets du groupe ;

- proposer des solutions fiables de gestion des combustibles usés, domaine sur lequel Areva dispose d'une avance déterminante grâce à une technologie permettant de recycler 96 % des combustibles usés, en les valorisant sous forme de combustible, en divisant par cinq le volume des déchets et par dix leur radiotoxicité.

Cette ambition d'Areva, soutenue par l'État actionnaire, doit contribuer à ce que toute la filière électronucléaire française constitue un acteur incontournable de la renaissance mondiale du nucléaire.





L'année 2009 a été marquée, en France, par la poursuite de l'effort d'investissement, à la fois dans les réseaux et la production, en dépit d'un exercice difficile et d'une performance du parc nucléaire en retrait. À l'international, les opérations de croissance externe

(80 % de British Energy acquis pour 11,1 Md€ après rétrocession de 20 % à Centrica, 49,99 % des actifs de production nucléaire de Constellation Energy Group pour 3,1 Md€ et 51 % du groupe belge SPE pour 1,3 Md€) ont été finalisées en 2009.

En termes financiers, le chiffre d'affaires 2009 du groupe se situe à 66,3 Md€, en progression de 3,9 % par rapport à 2008. L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) s'établit à 17,5 Md€, en croissance organique de 1,2 % et l'endettement financier à 42,5 Md€ à fin 2009.

Faits marquants

EDF est au premier plan du nouveau programme nucléaire français

En France, EDF poursuit son effort d'investissement, avec près de 7,2 Md€ investis en France en 2009 à la fois dans les réseaux de transport (1,0 Md€) et de distribution (2,4 Md€), dans les moyens de production (3,3 Md€) et dans les systèmes électriques insulaires (0,5 Md€).

EDF investit en particulier dans un premier EPR français situé à Flamanville dont la construction est en cours et devrait conduire à une première commercialisation de l'électricité produite en 2014. Le projet « Flamanville 3 » permet à EDF d'être prêt au plan industriel pour la construction de nouveaux réacteurs en France et à l'étranger, en cohérence avec sa stratégie de développement du nucléaire à l'international. Ce projet est conduit en partenariat avec le groupe Enel, qui participe financièrement au projet Flamanville 3 à hauteur de 12,5 % de l'en-

semble des coûts et recevra en contrepartie 12,5 % de la production d'électricité sur la durée de son exploitation.

Le deuxième EPR français sera réalisé à Penly et bénéficiera du savoir-faire et de l'expérience acquise à Flamanville par EDF. EDF réalisera cet équipement dans le cadre d'une société de projet. L'entreprise détiendra en propre la majorité du capital de cette société de projet, le reste étant détenu par des partenaires industriels. Les discussions se poursuivent entre EDF et ses partenaires, en particulier GDF Suez, Total et Enel, avec qui EDF a noué un accord de coopération dans des projets nucléaires en Italie et en France, et qui est déjà présent dans le projet EPR de Flamanville 3, ainsi qu'avec E.ON, deuxième opérateur nucléaire en Europe, qui avait été, aux côtés d'EDF, l'un des commanditaires des études préliminaires de l'EPR dans les années 1990.

La performance du parc de production nucléaire a connu un nouveau recul en 2009 par rapport à 2008

La production du parc nucléaire s'élève à 390 TWh en 2009, soit une diminution de 28 TWh par rapport à 2008. Le coefficient de disponibilité (Kd) s'est dégradé pour atteindre 78 % en recul de 1,2 point par rapport à 2008, année déjà marquée par un Kd relativement bas. Les avaries génériques, concernant les générateurs de vapeur, les stators d'alternateurs et les transformateurs de certaines unités de production ont introduit des indisponibilités représentant 4,8 points de Kd. EDF, qui a engagé un programme de remplacement des composants concernés par ces avaries génériques et plus généralement un effort de maintenance accrue (croissance régulière depuis 2007 des investissements de maintenance) ainsi que des actions d'amélioration de la gestion opérationnelle du parc (maintenance préventive, outils de pilotage des arrêts programmés, évolution des cycles de rechargements des centrales plus puissantes), maintient son objectif d'atteindre un coefficient de disponibilité de 85 % à moyen terme.

L'année 2009 a été aussi marquée par une nette réduction du coefficient d'utilisation (« Ku »), qui s'établit à 90,6 % en baisse de 4,6 points par rapport à 2008 du fait de mouvements sociaux ayant affecté en 2009 la production nucléaire et qui ont conduit à une perte de production de 17 TWh.

EDF participe activement au développement du nucléaire dans le monde

La pression en faveur des sources d'énergie faiblement émettrices de CO₂ et le contexte général de tension sur les prix des hydrocarbures sont des éléments favorables à une relance des programmes de production d'électricité nucléaire. Premier producteur nucléaire mondial (63,1 GW de puissance nucléaire installée en France), EDF entend tirer parti de son expertise et du mouvement général de relance des investissements dans ce domaine pour participer à des programmes à l'étranger. Comme annoncé par le Président de la République le 27 juillet dernier, afin de renforcer l'unité de la filière nucléaire française autour de ses champions nationaux, un accord de partenariat stratégique entre EDF et Areva couvrant l'ensemble de leurs domaines d'activité d'intérêt commun sera mis en

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

FICHE D'IDENTITÉ

■ La loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise. Electricité de France a ainsi été transformée en société anonyme le 20 novembre 2004, suite à la publication des statuts initiaux fixés par le décret n°2004-1224 du 17 novembre 2004. Elle a ouvert son capital le 21 novembre 2005, l'État étant actionnaire d'EDF à hauteur de 87,32 %. Début décembre 2007, l'État a réalisé le placement

accélééré de 2,47 % du capital d'EDF auprès d'investisseurs institutionnels, au prix de 82,5 € par action. Après paiement en actions de l'acompte sur dividende 2009 dû à l'État, sa participation au capital s'établit à 84,48 % au 1^{er} juin 2010.

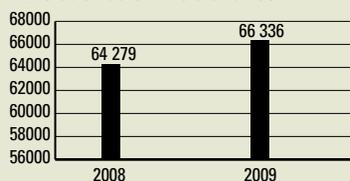
■ Au 31 décembre 2009, le groupe EDF comptait environ 169 139 salariés.

■ La puissance électrique installée du groupe EDF (données consolidées) s'élève à 136,3 GW à fin 2009, dont 96,8 GW pour la maison mère en France continentale, qui comprend elle-même 63,1 GW de capacités nucléaires.

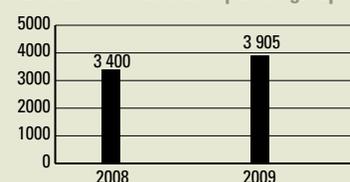
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	84,7	84,5
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)		
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	75,6	76,8
Chiffre d'affaires	64 279	66 336
dont réalisé à l'étranger	30 015	32 332
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	7 911	10 107
Résultat financier	-3 167	-4 525
Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	10 360	13 521
Résultat net - part du groupe	3 400	3 905
Résultat net - intérêts minoritaires	135	183
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 535	4 088
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	141 132	180 435
dont écart d'acquisition net	6 807	13 526
dont immobilisations incorporelles nettes	3 076	5 455
dont titres mis en équivalence	2 819	4 421
dont impôts différés actifs	2 912	3 099
Capitaux propres - part du groupe	23 058	27 952
Intérêts minoritaires	1 784	4 773
Dividendes versés au cours de l'exercice	2 438	2 166
dont reçus par l'État	2 067	1 830
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	48 137	57 992
Dettes financières nettes	24 476	42 496
Dettes financières brutes à plus d'un an	25 584	44 755
Effectifs en moyenne annuelle	155 931	164 250
Charges de personnel	10 476	11 452
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,5 %	6,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	67,2	69,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	14,2 %	12,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	98,5 %	129,9 %
Immobilisations mises en concession de distribution publique d'électricité en France	41 213	42 451
Passifs spécifiques des concessions	38 516	39 884

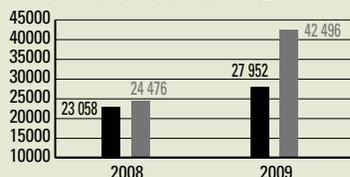
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



place. En plus de la France, le groupe a identifié le Royaume-Uni, les États-Unis, la Chine et l'Italie comme cibles prioritaires de développement, ainsi que l'Afrique du Sud et la Pologne à un horizon plus lointain.

Ainsi, EDF a exprimé un fort intérêt pour le Royaume-Uni, premier pays européen à avoir engagé une démarche volontariste de relance du nucléaire et dans lequel le Groupe est déjà significativement présent. EDF envisage, en partenariat avec l'opérateur britannique Centrica, la construc-

tion et l'exploitation de quatre EPR au Royaume-Uni. EDF a ainsi répondu à l'appel du Gouvernement britannique et du management de British Energy en annonçant le 24 septembre 2008 une offre publique d'achat pour l'acquisition de 100 % du capital de cet opérateur, au prix de 774 pence par action. La prise de contrôle de British Energy est intervenue le 5 janvier 2009. Le groupe EDF a trouvé avec Centrica le 11 mai 2009 un accord selon lequel Centrica a notamment acquis 20 % des intérêts dans British Energy, portant l'investissement d'EDF dans British Energy,

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1^{ER} JUIN 2010 : Président directeur général : *Henri Proglio* (Administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Administrateurs représentant l'État : *Pierre-Marie Abadie, Jean-Dominique Comolli, Yannick d'Escatha, Philippe Josse, Pierre Sellal, Philippe Van de Maele* ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires : *Philippe Crouzet, Mireille Faugère, Michael Jay (Lord), Bruno Lafont, Pierre Mariani* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Christine Chabauty, Alexandre Grillat, Philippe Maissa, Philippe Pesteil, Jean-Paul Rignac, Maxime Villota* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Bruno Rossi* ■ Commissaires aux comptes (depuis le 6 juin 2005) : *Deloitte, KPMG* ■

LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a créé plusieurs comités ayant pour mission d'approfondir des questions soumises à son examen.

■ COMITÉ D'AUDIT

Créé en avril 1999, il comprend six administrateurs. Il donne son avis sur les comptes (à ce titre, le comité a notamment examiné l'évolution des normes comptables), sur la gestion financière, ainsi que sur la politique de maîtrise des risques et le programme d'audit et sur le choix des commissaires aux comptes. Il se réunit, au minimum quatre fois par an, notamment avant les séances du conseil d'administration consacrées à l'arrêté ou l'examen des comptes. Il peut entendre les dirigeants de l'entreprise, les commissaires aux comptes, et toute autre personne, et se faire communiquer les documents qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa mission. Ce comité s'est réuni sept fois en 2009. Il est présidé par Pierre Mariani.

■ COMITÉ DE LA STRATÉGIE

Créé en mars 2000, il comprend huit administrateurs. Il donne son avis sur les grandes orientations stratégiques, sur la politique de développement de l'entreprise notamment à l'étranger, sur la politique industrielle et commerciale. Ce comité s'est réuni trois fois en 2009. Il est présidé par Henri Proglio.

■ COMITÉ D'ÉTHIQUE

Créé en septembre 2001, il comprend six administrateurs. Il veille à la bonne prise en compte des considérations éthiques et déontologiques dans les décisions prises par le groupe EDF, dans ses dimensions nationale et internationale. Ce comité s'est réuni huit fois en 2009. Il est présidé par Mireille Faugère.

■ COMITÉ DE SUIVI DES ENGAGEMENTS NUCLÉAIRES

Créé en janvier 2007 conformément à l'article 9 du décret n°2007-243 du 23 février 2007, ce comité est composé de cinq membres. Il a pour mission de suivre l'évolution des provisions nucléaires, de donner son avis sur les questions de gouvernance des actifs dédiés, sur les règles d'adossement actif-passif et sur l'allocation stratégique, et de vérifier la conformité de la gestion des actifs dédiés constitués par EDF. Il peut recourir aux travaux du comité d'expertise financière des engagements nucléaires mis en place par EDF. Ce comité s'est réuni trois fois en 2009. Il est présidé par Philippe Crouzet.

■ COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Créé en mai 2006, le comité des nominations et des rémunérations comprend trois administrateurs. Il émet notamment un avis aux ministres chargés de l'économie et de l'énergie sur la rémunération du président directeur général et le cas échéant, des autres mandataires sociaux, remet au Conseil un avis sur la rémunération des principaux dirigeants et étudie les profils des administrateurs proposés à la nomination de l'assemblée générale. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2009. Il est présidé par Bruno Lafont.

Conformément aux dispositions de la loi de 1983 relative à la démocratisation du secteur public applicables aux sociétés anonymes détenues à plus de 50 % par l'État, le conseil d'administration d'EDF est composé de dix-huit membres, dont six représentants élus par le personnel, et comprend six membres désignés par l'assemblée générale, l'État ayant nommé six représentants.

Le conseil doit être saisi pour délibération des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ; des projets de prise, d'extension ou de cession de participations financièrement ou stratégiquement importantes (seuil fixé à 200 M€, abaissé à 50 M€ pour les opérations hors stratégie) ; des achats ou ventes à long terme d'énergie (seuil fixé à 10 TWh pour l'électricité, 20 TWh pour le gaz et 250 M€ pour le charbon et le CO₂) ; des projets d'opérations de gestion de dette ou couverture de risques et notamment les emprunts, les garanties, les opérations de titrisation d'actifs financiers ou commerciaux ; des projets de vente supérieurs à 200 M€ dans le domaine immobilier ainsi que des projets de marchés dont le montant global excède 200 M€ (100 M€ s'il s'agit de nouvelles orientations stratégiques). Il s'est réuni à douze reprises en 2009 et vingt-six réunions de comités se sont tenues pour préparer ses travaux.

après cette rétrocession, à 11,1 Md€. Dans le cadre de cette transaction finalisée en novembre 2009, EDF a également acheté à Centrica 51 % des intérêts dans SPE, société belge présente sur la production et la commercialisation d'électricité et le marché du gaz. Cette participation a été portée à 63,5 % au premier semestre 2010 à la suite de l'exercice par une partie des actionnaires minoritaires de l'option de vente consentie en novembre 2009.

Aux États-Unis, Constellation Energy Group (CEG) et EDF ont signé en décembre 2008 un accord prévoyant l'acquisition par EDF, au travers d'un *joint-venture* détenu à 49,99 %, des actifs de production nucléaire de CEG pour un montant de 4,5 Md\$ (3,1 Md€). L'accord prévoyait notamment un investissement immédiat de 1 Md\$ en liquidités, qui a été imputé sur le prix d'achat lors du *closing* de l'opération intervenu le 6 novembre 2009 après l'obtention des différentes autorisations réglementaires. Une option exerçable jusqu'au 31 décembre 2010 permettrait à CEG de vendre à EDF jusqu'à 2 Md\$ d'actifs thermiques de production. EDF et Constellation sont en outre partenaires depuis juillet 2007 dans le nouveau nucléaire dans le cadre du *joint-venture* à 50/50 dénommé « Unistar Nuclear Energy » (UNE). UNE vise notamment à développer un parc d'EPR américains en commençant par le projet de Calvert Cliffs 3. Ce projet est en lice pour obtenir du Department of Energy une partie de la première enveloppe de garantie fédérale d'un montant de 18,5 Md\$ accordée aux projets de centrales nucléaires de nouvelle génération. Par ailleurs, un *term sheet* décrivant les principales conditions relatives au contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) a été signé en juin 2009 avec le consortium Areva-Bechtel.

En Chine, EDF et l'électricien chinois China Guangdong Nuclear Power Holding (CGNPC) ont signé le 10 août 2008 un accord portant sur la création d'un *joint-venture* dénommé « Taishan Nuclear Power Joint Venture Company » (TNPJVC) dont l'objet est de construire et d'exploiter deux réacteurs nucléaires de technologie EPR à Taishan. La participation d'EDF au sein de TNPJVC s'élève à 30 %. Le « premier béton » du premier réacteur a été coulé en octobre 2009. Les deux réacteurs nucléaires devraient être mis en service fin 2013 pour le premier et en 2014 pour le second.

Enfin, dans le cadre du sommet franco-

italien qui s'est tenu à Rome le 24 février 2009 en présence du président de la République et du président du Conseil italien, un nouvel ensemble d'accords avec Enel a été conclu, prévoyant la participation d'Enel dans le nouveau programme nucléaire français et parallèlement la création d'un consortium 50/50 entre EDF et Enel, chargé de réaliser les études de faisabilité pour le développement d'au moins quatre réacteurs de technologie EPR en Italie. Le *joint-venture* « Sviluppo Nucleare Italia » a ainsi été constitué en juillet 2009.

EDF poursuit son partenariat avec le consortium d'industriels Exeltium

EDF et Exeltium, consortium réunissant des industriels électro-intensifs, ont conclu le 31 juillet 2008 un contrat de partenariat permettant à ces derniers de sécuriser partiellement leur approvisionnement en énergie électrique sur le long terme. Ce contrat, qui concerne des volumes de l'ordre de 310 TWh répartis sur 24 ans, permet à EDF d'optimiser les conditions d'exploitation de son parc de production. EDF et Exeltium ont pu finaliser le 25 mars 2010 les conditions de mise en œuvre de ce contrat, en deux phases, prévoyant ainsi le démarrage au 1^{er} mai 2010 des livraisons d'électricité à une centaine de sites industriels français pour environ la moitié de leurs droits au titre du contrat. Ceci a conduit au versement par Exeltium d'une première avance d'un montant de 1,7 Md€ au premier semestre 2010.

En termes de gouvernance, l'année 2009 a été marquée par la recomposition du conseil d'administration d'EDF et la nomination, le 25 novembre 2009, d'Henri Proglio en qualité de président-directeur général d'EDF.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires d'EDF s'établit en 2009 à 66,3 Md€, en baisse organique de 0,2 % dans un contexte de crise économique affectant la demande d'électricité et de gaz en Europe. Confirmant une tendance amorcée depuis plusieurs années, le chiffre d'affaires réalisé en dehors de la France a représenté en 2009 près de 49 % du chiffre d'affaires total (contre 46 % en 2008). L'EBITDA du groupe en 2009 s'établit à 17,5 Md€, en croissance organique de 1,2 % (22,7 % en termes absolus), dont 46 % à l'international.

L'EBITDA au périmètre France est en baisse organique de -9,0 %, en raison notamment des mouvements sociaux ayant affecté la production nucléaire et d'un coefficient de disponibilité technique du parc nucléaire à son plus bas niveau depuis 1993 (Kd de 78 %). La production du parc nucléaire baisse ainsi de 418 TWh en 2008 à 390 TWh en 2009. Les activités régulées de distribution (ERDF) et de transport (RTE), affectées par les

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 5 janvier 2009 : conclusion de l'offre publique d'achat soumise aux actionnaires de British Energy ;
- 30 janvier 2009 : confirmation de la construction d'un deuxième EPR sur le site de Penly ;
- 17 juillet 2009 : émission d'un emprunt obligataire d'une durée de cinq ans ouvert aux particuliers en France pour un montant de 3,3 Md€ rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 4,5 % ;
- 31 juillet 2009 : création avec Enel d'une JV à 50/50 Sviluppo Nucleare Italia SRL dont l'objet est de mener des études de faisabilité pour la construction d'au moins quatre réacteurs de technologie EPR en Italie ;
- 2 octobre 2009 : annonce de l'initiation d'un processus d'examen des options d'évolution de la propriété des réseaux de distribution d'électricité en Angleterre ;
- 6 novembre 2009 : conclusion de l'acquisition de 49,99 % des actifs nucléaires de Constellation Energy Group ;
- 25 novembre 2009 : nomination de M. Henri Proglio en tant que PDG d'EDF par décret pris sur proposition du conseil d'administration du 23 novembre 2009 ;
- 26 novembre 2009 : cession à Centrica de 20 % des intérêts de British Energy et acquisition de Segebel, détenant 51 % de SPE, par EDF Belgium ;
- 27 novembre 2009 : signature d'un accord cadre entre EDF et Gazprom ouvrant la possibilité pour EDF de participer à la construction de la section sous-marine du gazoduc South Stream ;
- 21 décembre 2009 : création avec China Guangdong Nuclear Power Corp. (CGNPC) de la Taishan Nuclear Power Joint Venture Company (TNPJVC) avec l'accord des autorités chinoises devant construire, détenir et exploiter deux EPR à Taishan dans la province du Guangdong ;
- 5 janvier 2010 : finalisation entre EDF, EnBW et E.ON des accords signés le 30 septembre 2009 sur les échanges de droits de tirages et d'actifs de production électrique entre la France et l'Allemagne. EDF et Charbonnages de France ont également conclu la cession à E.ON de leurs participations dans la SNET, à hauteur respectivement de 18,75 % et 16,25 % ;
- 14 avril 2010 : présentation du projet de loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité en conseil des ministres.

tempêtes de début 2009, ont contribué à cette performance dégradée des activités en France (-10,6 % d'EBITDA). Par ailleurs, l'année est marquée en France par une hausse des charges de personnel de 4,8 %, moins importante toutefois que celle constatée en 2008 (+6,1 %).

Ces résultats en France contrastent avec la forte progression de l'EBITDA à l'international (8,8 % en croissance organique). Les résultats au Royaume-Uni sont en forte progression (croissance organique de l'EBITDA de 51,3 %), la production nucléaire des centrales de British Energy ayant notamment crû de 37 %. En Allemagne, les efforts conduits par EnBW pour améliorer sa marge brute se traduisent par un EBITDA en hausse de 5,9 %, en dépit d'une baisse du chiffre d'affaires (-4,3 %) affecté par la baisse des volumes vendus aux industriels dans un contexte de récession prononcée dans le Bade-Wurtemberg. L'Italien EDISON, en dépit d'un effort de maîtrise de ses OPEX, voit son EBITDA décroître de 13,8 % à la suite de la baisse de la consommation industrielle d'électricité et de gaz en Italie du Nord.

Le résultat net courant du groupe diminue de 10,7 % pour atteindre 3,9 Md€ en 2009. Cette baisse est due notamment à la hausse des charges d'amortissements liée à la reprise des investissements et pesant sur le résultat d'exploitation et à l'augmentation des intérêts de la dette, qui explique les deux tiers de la dégradation du résultat financier du groupe (-3,1 Md€ en 2008 à -4,5 Md€ en 2009). Par ailleurs, l'entreprise enregistre un impact favorable de 335 M€ sur son résultat avant impôt, lié à la décision du tribunal de l'Union européenne du 15 décembre 2009 ayant entraîné un versement par l'État de 1,2 Md€.

L'endettement financier augmente de 24,5 Md€ au 31 décembre 2008 à 42,5 Md€ au 31 décembre 2009. Cette hausse de 18 Md€ est essentiellement due au financement des acquisitions externes (British Energy, SPE et les actifs nucléaires de Constellation). Celles-ci, après prise en compte des cessions, notamment celle de 20 % des intérêts dans British Energy à Centrica, ont nécessité l'apport en 2009 de près de 14,7 Md€.

Les *free cash flows*, i.e. après investissements opérationnels, sont positifs à hauteur de 0,9 Md€ au niveau du groupe (contre -1,7 Md€ en 2008) malgré des investissements opérationnels significatifs

de 12,4 Md€ en 2009 (contre 8,4 Md€ en 2008). Le ratio entre la dette financière nette et l'EBITDA s'établit à 2,4 fin 2009 et le ratio entre les *cash flows* opérationnels et la dette nette ajustée se situe à 17,1 %.

Les dividendes versés aux actionnaires au cours de l'année 2009 s'élèvent à 2,2 Md€, dont 1,2 Md€ (0,64 € par action) correspondant au solde du dividende au titre de l'exercice 2008 et 1 Md€ (0,55 € par action) correspondant à l'acompte versé au titre de l'exercice 2009. Le conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, a décidé de proposer aux actionnaires le paiement de cet acompte en numéraire ou en actions nouvelles au prix d'émission de 35,13 euros par action émise. 302 000 actionnaires, dont l'État, ont opté en faveur d'un paiement en actions de l'acompte sur dividende 2009. Au total, en 2009, l'État a reçu 1,8 Md€ de dividendes d'EDF, dont environ la moitié sous forme d'actions.

Perspectives 2010 et au-delà

Redressement de la performance opérationnelle en France dans un contexte de nouvelle organisation du marché de l'électricité, promotion d'un haut niveau de performance environnementale et participation au renouveau du nucléaire

À court et moyen termes, EDF entend poursuivre ses efforts de productivité afin d'améliorer sa performance opérationnelle, notamment en France. Mis en œuvre depuis 2008, le programme « excellence opérationnelle » vise à améliorer de façon continue et pérenne la performance du groupe dans toutes ses dimensions. L'objectif est, pour la période 2008-2010, d'arriver à un gain de 1 Md€ sur l'EBE du groupe de 2010 par rapport à celui de 2007. À fin 2009, le gain obtenu était de 680 M€.

Dans le cadre de son projet industriel, EDF maintiendra une politique d'investissements soutenus, notamment en termes de maintenance, dans le parc de production et dans les réseaux d'électricité sur le territoire français. En France, en parallèle à la conduite du chantier de Flamanville 3, l'année 2010 sera marquée par la poursuite des travaux relatifs à la préparation du chantier de Penly 3 avec notamment la poursuite du débat public.

Au total, en France et à l'international, les investissements opérationnels du groupe se sont élevés à 12,4 Md€ en 2009.

En France, le projet de loi de nouvelle organisation du marché de l'électricité, actuellement en cours d'examen par le Parlement, devrait conduire à une évolution en profondeur du cadre de régulation s'appliquant à EDF. Ce projet de loi prévoit notamment qu'un accès régulé à la production des centrales nucléaires historiques d'EDF soit donné aux fournisseurs alternatifs. Ce dispositif devrait être mis en place jusqu'en 2025 et limité en volume. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, chaque fournisseur pourra acquérir, auprès d'EDF, à hauteur des stricts besoins de ses clients situés en France, de l'électricité à un prix représentant les coûts complets de production du parc électronucléaire d'EDF. Dans un premier temps, et afin d'assurer une bonne transition, ce prix sera cohérent avec le prix facturé aux clients bénéficiant du tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché.

Sur le plan financier, le groupe s'est notamment fixé en 2010 comme objectifs de dégager un important *cash flow* opérationnel pour financer ses investissements opérationnels et d'assurer la stabilité financière du groupe avec un ratio entre la dette financière nette et l'EBITDA compris entre 2,5 et 3.

Sur le plan environnemental, la mise en œuvre du « paquet énergie climat » et, en France, du Grenelle de l'environnement constituent de réelles opportunités pour le groupe EDF. Avec des émissions de CO₂ près de cinq fois inférieures à la moyenne européenne, le parc français d'EDF est l'un des plus performants en Europe en la matière.

Après des opérations de croissance externe majeures en 2008 et en 2009, le groupe EDF confortera notamment son *leadership* européen à partir de ses positions actuelles en poursuivant l'intégration du groupe, notamment des acquisitions récentes. Au-delà, EDF entend tirer parti de sa position d'acteur de premier plan dans le renouveau nucléaire mondial, avec l'objectif d'investir, de mettre en service et d'exploiter une dizaine d'EPR d'ici 2020, en France et à l'international. Ce choix répond à la fois à un objectif industriel de croissance rentable et à une logique de maintien et de développement des compétences en ingénierie nucléaire.

GDF SUEZ

L'année 2009 aura été une année importante pour GDF Suez. Elle est en effet le premier exercice complet du groupe depuis sa création en juillet 2008. Elle a été également marquée plus large-

ment par une crise mondiale de très grande ampleur ayant frappé l'ensemble des secteurs d'activité sans épargner le secteur énergétique (en Europe, la baisse de la demande d'électricité a été de l'ordre de 4 % et celle de gaz de 6 %). Dans ce contexte difficile, le groupe a su montrer une bonne capacité de résistance en tirant profit de sa stratégie équilibrée. Ainsi, malgré un chiffre d'affaires en léger recul, de 83 Md€ d'euros en 2008 à 80 Md€ d'euros en 2009, l'EBITDA du groupe s'est maintenu à un bon niveau, progressant de 13,9 Md€ à 14 Md€.

Faits marquants

Malgré la crise, le groupe a amélioré ses performances opérationnelles et atteint les objectifs fixés pour 2009

Dans un environnement pourtant défavorable, GDF Suez a montré en 2009 que son modèle était pertinent. Les résultats du groupe enregistrent une croissance par rapport à 2008 qui était une année exceptionnelle, dans un contexte de prix des matières premières et de l'électricité particulièrement élevés.

Par rapport à ses concurrents, GDF Suez présente la particularité de s'appuyer sur un modèle équilibré autour de trois domaines : la fourniture de gaz naturel, d'électricité et de services.

Dans le secteur gazier, le groupe a renforcé en 2009 sa présence sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'exploration-production à la commercialisation au client final. GDF Suez est en particulier leader sur le marché du gaz naturel liquéfié (GNL).

En France, un nouveau contrat de service public a été signé en décembre 2009 entre l'État et GDF Suez pour une durée de quatre ans. Ce contrat précise les missions de service public que le groupe doit assurer et prévoit en particulier un mécanisme tarifaire pour lui permettre de répercuter de façon transparente l'évolution de ses coûts d'approvisionnement dans les tarifs réglementés du gaz naturel.

En 2009, le groupe a prolongé certains de ses contrats d'approvisionnement (aux Pays-Bas avec GasTerra) et a poursuivi le développement de nouveaux champs gaziers, avec l'enregistrement de nouvelles réserves en Algérie et sa prise de participation dans Bonaparte LNG, un projet d'exploration et de liquéfaction en Australie.

En Norvège, la plate-forme d'exploration et production destinée au champ de Gjøa a été assemblée. Le groupe en sera l'opérateur dès la phase de production fin 2010.

GDF Suez a également développé ses activités dans le domaine des infrastructures, qui donne une plus grande stabilité aux résultats du groupe. En France, le terminal de Fos-Cavaou a été mis en service début 2010. Par ailleurs, le groupe a signé en mars 2010 avec Gazprom son entrée dans le projet Nord Stream ; cette participation sera associée à de nouveaux contrats qui augmenteront les ressources du groupe de 1,5 milliard de m³ de gaz par an à partir de 2015. Le groupe a également été livré en décembre de son premier méthanier regazéifieur qui sera notamment utilisé au large des côtes américaines sur le terminal flottant Neptune LNG dès sa mise en service en 2010.

Dans le domaine de l'électricité, GDF Suez est présent dans les pays développés et se développe en tant que producteur indépendant d'énergie sur des zones clés hors OCDE. En août 2010, GDF Suez et International Power ont initié un rapprochement qui ferait de GDF Suez la première utility mondiale en termes de chiffres d'affaires, la deuxième en termes de capacité électrique (derrière EDF) et de loin le leader mondial dans les pays émergents. Ce rapprochement constitue une opération industrielle structurante pour GDF Suez, créatrice de valeur et soutenue par l'État, actionnaire de référence du groupe. En alliant les compétences reconnues des deux groupes, GDF Suez confortera ses perspectives de croissance dynamiques et renforcera sa présence géographique unique à l'international (position de leader sur chaque continent), avec une capacité brute installée supérieure à 100 GW dans le monde.

Le Groupe comptait à fin 2009 près de 19,5 GW de capacités en construction dans le monde, dont 20 % de renouvelable. GDF Suez a également réalisé d'importantes avancées dans le nucléaire dans différents pays. En particulier, le groupe a conclu en Belgique un accord global avec le gouvernement qui prévoit la prolongation de dix ans de trois de ses réacteurs nucléaires.

GDF Suez offre également des services à l'énergie pour répondre à la nécessité d'optimiser les consommations d'énergie. Le groupe dispose d'atouts pour accompagner les politiques d'économies d'énergie et GDF Suez a dédié aux services à l'énergie une branche d'activités de près de 77 000 personnes. En 2009, les activités d'ingénierie et de services énergétiques du groupe ont poursuivi

FICHE D'IDENTITÉ

- GDF Suez est une société anonyme issue de la fusion des sociétés Gaz de France et Suez intervenue le 22 juillet 2008. La loi prévoit que l'État doit détenir au moins un tiers de son capital.
- Au 31 décembre 2009, le capital social de GDF Suez s'élève à 2 260 976 267,00 € divisé en 2 260 976 267 actions de valeur nominale 1 €. Au 31 décembre 2009, le groupe GDF Suez compte plus de 240 000 collaborateurs (en prenant en compte l'ensemble des personnels issus des sociétés consolidées).
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires de GDF Suez (au 31 décembre 2009) :
 - État : 35,9 %

- GBL : 5,2 %
- Salariés : 2,3 %
- Autodétention : 2,0 %
- CDC : 1,9 %
- groupe CNP : 1,1 %
- Sofina : 0,6 %
- Autres (dont flottant) : 51,0 %
- GDF Suez est en particulier actionnaire majoritaire ou de référence de Suez Environnement, GRTgaz, GrDF, Elengy, Storengy, Electrabel, Cofely, SHEM, CNR.
- Les résultats *pro forma* de GDF Suez pour le premier semestre 2010 font ressortir un chiffre d'affaires de 42,3 Md€ et un EBITDA de 8,2 Md€.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

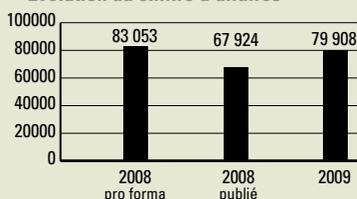
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

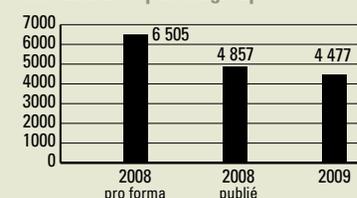
	2008 pro forma	2008 publié	2009
Capital détenu par l'État (en %)	35,6	35,6	35,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	4,2	4,2	3,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre (en Md€)	27,59	27,59	24,58
Chiffre d'affaires	83 053	67 924	79 908
dont réalisé à l'étranger	52 708	47 156	49 184
Résultat d'exploitation/ résultat des activités opérationnelles (1)	8 203	7 679	8 174
Résultat financier (1)	-1 612	-1 494	-1 628
Marge brute d'autofinancement (avant impôt et résultat financier) (1)	13 287	9 686	13 016
Résultat net - part du groupe (1)	6 505	4 857	4 477
Résultat net - intérêts minoritaires (1)	908	734	753
Résultat net de l'ensemble consolidé (1)	7 413	5 591	5 231
Total des immobilisations nettes/ actifs non courants	115 184	115 184	122 280
dont écart d'acquisition net	27 510	27 510	27 989
dont immobilisations incorporelles nettes	10 692	10 692	11 420
dont titres mis en équivalence	3 104	3 104	2 176
dont impôts différés actifs	618	618	1 419
Capitaux propres - part du groupe	57 748	57 748	60 285
Intérêts minoritaires	5 071	5 071	5 242
Dividendes versés au cours de l'exercice par Gaz de France	1 214	NA	NA
dont reçus par l'État	1 094	NA	NA
Dividendes versés au cours de l'exercice par GDF Suez	1 724	NA	4 777
dont reçus par l'État	625	NA	1 743
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	14 793	14 793	14 053
Dettes financières nettes hors effets des instruments financiers	28 452	28 452	29 078
Dettes financières brutes à plus d'un an	24 991	24 991	32 792
Effectifs en moyenne annuelle	234 653	234 653	242 714
Charges de personnel (1)	11 015	9 679	11 365
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	8,9 %	8,2 %	6,5 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	46,9	41,2	46,8
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	11,8 %	8,9 %	8,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	45,3 %	45,3 %	44,4 %

(1) Chiffres pro forma établis comme si la fusion Gaz de France et Suez était intervenue le 1^{er} janvier 2008.

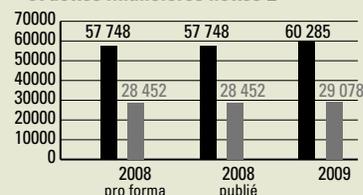
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



leur développement, tandis que les sociétés d'installations, en France notamment, ont engrangé des commandes proches de celles de 2008. GDF Suez a en particulier remporté l'appel d'offres pour la concession de chaleur et de froid de la zone des Jeux Olympiques de Londres.

Les métiers de l'environnement permettent au groupe de faire jouer les synergies entre l'énergie, l'eau et la propreté. En 2009, Suez Environnement a signé un accord qui a conduit à la prise de contrôle de l'ensemble des activités eau et environnement d'Agbar mi-2010 et a remporté en Australie un contrat pour la construction de la plus grande usine de dessalement de l'hémisphère sud, à Melbourne.

Analyse financière

Une performance solide dans un contexte économique difficile

Après une année record en 2008, GDF Suez a réalisé une année 2009 solide pendant laquelle les objectifs financiers du groupe ont été atteints. L'EBITDA 2009 est en croissance à 14 Md€ par rapport à de très bons résultats en 2008 et ce malgré la baisse des prix des matières premières et l'impact de la crise économique sur la demande. La génération de *cash flow* libre a plus que doublé (+ 127 %) à 9,6 Md€.

La structure financière du groupe est renforcée avec une dette contenue à 30 Md€ et un ratio d'endettement de l'ordre de 45 %, ce qui permet au groupe d'afficher une des structures financières les plus solides du secteur.

Analyse par branche

La Branche énergie France a enregistré en 2009 une croissance de ses résultats, malgré des conditions climatiques défavorables qui ont pesé sur les ventes de

gaz et la production d'électricité d'origine hydraulique. L'EBITDA est en forte augmentation de + 45 % à 366 millions d'euros.

La Branche énergie Europe et international a enregistré une nette amélioration de sa performance avec un EBITDA en croissance de + 14,6 % à 5 Md€. L'ensemble des divisions a contribué à cette performance, avec une forte progression de la division Benelux-Allemagne en raison notamment du fort taux de disponibilité (88 %) des centrales nucléaires belges et de la politique de couverture de la division sur les ventes d'électricité. La Branche a par ailleurs bénéficié d'entrées de périmètre ayant permis d'augmenter son parc de production de près de 3 GW.

La Branche infrastructures a enregistré en 2009 une croissance solide, notamment grâce à une augmentation des capacités commercialisées en stockage et en transport en Allemagne, ainsi qu'à des effets prix favorables, et ce malgré des conditions climatiques moins bonnes qu'en 2008. L'année 2009 a également été marquée par la mise en place au 1^{er} janvier 2009 du nouveau tarif d'accès aux infrastructures de transport en France et par la finalisation des accords tarifaires sur les activités des terminaux méthaniers jusqu'en 2013, contribuant ainsi à renforcer la visibilité de la branche à moyen terme. L'EBITDA de la Branche est en croissance de + 5,1 % à 3 Md€.

Avec un EBITDA de 2,9 Md€, la performance 2009 de la Branche global gaz & GNL, a été pénalisée par un environnement difficile : forte baisse des prix des matières premières avec un recul des prix moyens de - 37 % pour le *brent* et de plus de - 50 % pour le gaz NBP (place de marché du gaz de référence en Europe), apparition et maintien d'un écart entre le prix *spot* du gaz et le prix du *brent*, impact

CONSEIL D'ADMINISTRATION (APRÈS AG DU 3 MAI 2010) : Président : Gérard Mestrallet (administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires) ■ Représentants de l'État : Jean-Paul Bailly, Olivier Bourges, Pierre-Franck Chevet, Ramon Fernandez, Pierre Graff, Pierre Mongin ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires : Edmond Alphandéry, Jean-Louis Beffa, Aldo Cardoso, René Carron, Jean-François Cirelli, Thierry de Rudder, Paul Desmarais Jr, Albert Frère, Lord Simon of Highbury, Anne Lauvergeon ■ Administrateurs représentant les salariés : Alain Beullier, Anne-Marie Mourer, Patrick Petitjean ■ Administrateur représentant les salariés actionnaires : Gabrielle Prunet ■ Censeurs : Richard Goblet d'Alviella, Philippe Lemoine ■ Commissaire du Gouvernement : Florence Tordjman ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young Audit, Mazars & Guérard, Deloitte ■

de la crise économique sur la consommation des grands clients industriels. Ces éléments défavorables ont été en partie compensés par une légère croissance de la production totale d'hydrocarbures, par des gains d'arbitrage réalisés début 2009 et par le développement du portefeuille de clients grands comptes. L'année 2009 aura également permis de conclure ou de progresser sur des projets stratégiques, qui devraient être porteurs de croissance à moyen et long terme (projets d'exploration-production, sécurisation des approvisionnements).

La Branche énergie services affiche une bonne résistance dans un environnement économique dégradé avec un EBITDA en croissance de + 1,9 % à 921 millions d'euros. La Branche a notamment bénéficié d'un carnet de commande qui reste élevé au début 2010 dans l'activité installation et a poursuivi des améliorations opérationnelles dans la plupart de ses entités. L'année 2009 a vu la mise en place au niveau européen de la marque Cofely qui assure une meilleure visibilité globale à l'offre de GDF Suez en matière d'efficacité énergétique.

Suez Environnement affiche des résultats solides, avec une performance opérationnelle globalement stable et une forte génération de *cash flow* libre, en ligne avec ses objectifs. Son EBITDA s'élève à 2 Md€ avec un taux de marge qui reste élevé à 16,8 % mais en baisse de - 1,2 % hors change, impacté par le ralentissement des activités déchets lié à la crise. Le dynamisme commercial et les nouvelles offres vertes contribuent au développement de tous les segments, et Suez Environnement a continué à développer des positions stratégiques, comme la création d'un deuxième pilier européen dans l'eau avec la prise de contrôle d'Agbar qui a été finalisée mi-2010, ou le succès du contrat de desalement à Melbourne.

Politique de rémunération des actionnaires

L'assemblée générale du 3 mai 2010 a décidé du versement d'un dividende ordinaire de 1,47 € par action. Ce dividende a été versé en deux parties :

- un acompte de 0,80 € par action versé en novembre 2009 (soit 649 M€ pour l'État) ;

- un complément en numéraire correspondant à 0,67 € par action versée le 10 mai (soit 543 M€ pour l'État), solde du dividende ordinaire de 1,47 € par action décidé par l'Assemblée ;

Par ailleurs, en novembre 2010, l'État (ainsi que les autres actionnaires) percevra un acompte sur le dividende au titre de l'exercice 2010.

Perspectives

Des perspectives de développement soutenues et des plans d'action ambitieux

- **Le Groupe a poursuivi son programme d'investissements industriels ambitieux et équilibré dans chacune de ses branches, en ligne avec l'objectif de 30 Md€ d'euros sur la période 2008-2010.** Avec 8,8 Md€ d'investissements nets en 2009, le groupe a accru et consolidé ses positions notamment dans la production d'électricité et l'amont gazier (licences d'exploration et de production en Libye et en Azerbaïdjan).

Les projets en cours de développement sont intégralement sécurisés et financés sur les deux prochaines années. Ils devraient contribuer fortement à la croissance de l'EBITDA, en partie dès 2010 (avec notamment des projets au Chili, Amérique du Nord et Norvège) et, de manière plus marquée en 2011 (avec les projets en cours en Thaïlande, au Chili ou encore Estreito au Brésil). Ces nouveaux projets devraient apporter une contribution à l'EBITDA supplémentaire estimée par GDF Suez à 1,8 Md€ sur deux ans. À partir de 2012, d'autres projets devaient entrer en service tels que Jirau (Brésil), Touat (Algérie), Wilhelmshaven (Allemagne) ou Maasvlakte (Pays-Bas). GDF Suez estime qu'ils devraient contribuer au moins à hauteur de 1,4 Md€ à la croissance de l'EBITDA. Le développement des capacités en construction est important dans les régions hors OCDE dans lesquelles la croissance de la consommation d'électricité devrait être particulièrement soutenue dans les prochaines années.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Branche énergie France :

- septembre : mise en service commerciale du cycle combiné de CyCoFos (424 MW) ;
- décembre : signature du nouveau contrat de service public entre GDF Suez et l'État français pour la période 2010-2013.

■ Branche énergie Europe et international :

- octobre : protocole d'accord avec le gouvernement belge qui prévoit la prolongation de dix ans de la durée d'exploitation des unités nucléaires Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 ;
- novembre : finalisation de l'accord entre GDF Suez et E.ON sur le contrat d'échange de capacités de production, qui permet à GDF Suez d'acquiescer en Allemagne 991 MW de capacité sur des centrales conventionnelles et 700 MW de droits de tirage sur des centrales nucléaires.

■ Branche global gaz et GNL :

- août : entrée de GDF Suez dans le projet intégré Bonaparte LNG, en Australie, en partenariat avec Santos, en vue de développer et opérer une usine de liquéfaction (usine flottante) et commercialiser la production GNL.

■ Branche infrastructures :

- janvier : mobilisation de la branche infrastructures pour répondre à la demande de gaz dans un contexte de rupture d'approvisionnement (crise russo-ukrainienne) et de froid intense ;
- octobre : le terminal méthanier de Fos Cavaou reçoit sa première cargaison de GNL.

■ Branche énergie services :

- novembre : signature d'un accord avec Chongqing Energy Investment Group (Chine) pour la création d'une *joint-venture* à 40/60 axé sur l'efficacité énergétique et environnementale.

■ Branche environnement :

- octobre : signature d'un accord prévoyant la prise de contrôle de l'ensemble des activités eau et environnement d'Agbar par Suez Environnement.

- **Sur le marché du gaz, le groupe bénéficie de la flexibilité de son portefeuille d'approvisionnement équilibré et diversifié, associant ressources de court terme et de long terme, mais également de la diversité de ses fournisseurs comme des zones géographiques.** Le portefeuille de contrats d'approvisionnement long terme de GDF Suez (717 TWh en 2009, dont 216 TWh pour le GNL, sur un total de 1 196 TWh) permet au groupe d'assurer le développement des ventes, la sécurité de ses approvisionnements et la consolidation de ses partenariats, notamment par l'adaptation des flexibilités contractuelles sur les prix et les volumes (sur la journée, le mois ou l'année).

Ce portefeuille diversifié et équilibré permet une gestion optimisée face aux variations de prix et de volumes. Côté prix, près de 55 % des volumes de gaz provenant des contrats d'approvisionnement long terme ont une couverture naturelle (ventes à des tarifs régulés pour 315 TWh en 2009, et volumes de gaz utilisés dans des centrales fonctionnant en *Power Purchase Agreement*). La faiblesse des prix du gaz sur les marchés *spots* sur la période récente est défavorable pour les volumes qui ne sont pas couverts. Côté volume, le poids des ventes du segment *retail* et du gaz qui alimente les centrales à gaz du groupe fournit des débouchés stables et sécurisés.

- **Par ailleurs, en 2009, le groupe a réaffirmé son ambition de participer au renouveau du nucléaire dans le monde.** GDF Suez souhaite développer des activités nucléaires en France, au Royaume-Uni dans le cadre de la mise aux enchères de terrains par la Nuclear Decommissioning Authority pour y construire de nouvelles centrales nucléaires, en Roumanie et au Brésil.

- **Dans un contexte économique 2009 difficile, la bonne résistance des résultats a également résulté des plans d'actions mis en œuvre.**

L'accélération du plan de performance et de réalisation de synergies du groupe (programme « Efficio ») :

- l'objectif fixé pour 2009 a été dépassé (+ 15 %) avec environ 750 M€ de gains réalisés ;

- une nouvelle accélération a été lancée avec 150 M€ de gains supplémentaires pour 2010 à 1,25 Md€ et, pour 2011, à 1,95 Md€ Ces gains supplémentaires proviendront notamment d'une accélération des démarches engagées sur les filières transverses et de nouvelles actions de performance opérationnelle.

Une gestion optimisée et attentive du besoin en fonds de roulement qui a contribué au renforcement de la génération de *cash flow* libre.

Une gestion dynamique du bilan avec notamment la poursuite du programme de rotation d'actifs et l'allongement de la maturité de la dette de 6,6 à 8 ans.

Ces résultats ont conduit GDF Suez à maintenir ses objectifs d'une croissance dynamique et d'une politique de dividende compétitive :

- un EBITDA 2010 supérieur à celui de 2009 ;
- un EBITDA 2011 supérieur d'au moins 15 % à celui de 2009 ;

- le maintien d'un programme d'investissements ambitieux de l'ordre de 10 Md€ par an sur 2010-2011 ;

- une structure financière bénéficiant d'une notation de crédit « Strong A » ;

- la poursuite d'une politique de dividende dynamique et compétitive, avec chaque année un dividende supérieur ou égal à celui de l'année précédente ;

- une politique de recrutement soutenue avec 120 000 embauches prévues en cinq ans.

En 2010, GDF Suez et International Power ont conclu un protocole d'accord détaillant les termes et conditions de leur rapprochement. Ce rapprochement dépend encore, entre autres, de l'approbation des documents définitifs, de la consultation des instances représentatives du personnel de GDF Suez, de l'aval des autorités de la concurrence et des autorités réglementaires, et de l'accord des actionnaires d'International Power. Sa finalisation devrait normalement être réalisée à la fin de l'année 2010 ou au début de l'année 2011.





DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

La société Défense Conseil International (DCI), créée en 1972, est une société de service qui assure des prestations de conseil et d'assistance dans le domaine de la défense. Son cœur de métier historique consiste à transférer le

savoir-faire des armées françaises aux pays amis et alliés, notamment en accompagnement de grands contrats d'exportation d'équipements militaires. DCI a ainsi développé deux domaines d'expertise : la formation d'une part, l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'autre part. Pour faire face à la diminution de l'activité associée aux grands contrats export, un troisième volet est venu renforcer l'offre du groupe, qui met désormais son expérience et ses compétences au profit des forces armées françaises dans le cadre d'externalisations.

DCI est structurée en quatre branches opérationnelles qui font écho à l'organisation du ministère de la défense : Cofras (domaine terrestre et gendarmerie), Navfco (domaine naval), Airco (domaine aéronautique) et Desco (conduite de programme d'acquisition d'armement).

DCI emploie un peu moins de 600 personnes et a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 140 M€.

Faits marquants

2009 a constitué un exercice de transition pour DCI, en ligne avec les objectifs du plan stratégique. Dans un contexte d'arrivée en fin de vie des grands contrats d'exportation d'armement, l'entreprise a maintenu ses positions en matière de transfert de savoir-faire, tout en poursuivant sa diversification.

L'année s'est ouverte pour DCI par la relève de l'équipage d'essai par un équipage malaisien à bord du premier sous-marin malaisien, le « Tunku Abdul Rahman », marquant la fin d'un cycle de grands contrats d'exportation d'armement. Malgré ce contexte, le groupe a conforté son ambition d'être un opérateur de référence de la formation des forces armées, en augmentant ses prises de commandes de 30 %. Il a ainsi enregistré des succès commerciaux, plus particulièrement significatifs avec l'Arabie saoudite, le Brésil, les Emirats Arabes Unis et le Koweït.

Dans ce dernier pays, dans le prolongement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'elle assurait, l'entreprise a repris en propre, à l'été 2009, une partie de la part industrielle d'un contrat de remise à niveau de huit patrouilleurs, assurant ainsi un chiffre d'affaires significatif en 2010 et 2011.

Sur le segment des externalisations, le partenariat public-privé, conclu en 2008 et portant sur la fourniture d'heures de vol d'hélicoptère à l'école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (Eaalat) de Dax, est entré en phase opérationnelle, avec la livraison des trois premiers hélicoptères. DCI a également réalisé en 2009 la deuxième tranche du contrat de soutien aux militaires français affectés aux Emirats Arabes Unis, incluant le logement, le transport et les formalités administratives.

Analyse financière

La croissance du chiffre d'affaires de DCI s'est poursuivie en 2009, alors que la rentabilité du groupe, affectée par la mise en place du contrat de partenariat avec l'Eaalat et des éléments exceptionnels, marquait le pas, conformément au plan stratégique.

DCI a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 140 M€, en augmentation de 8,5 % par rapport à 2008. Cette progression s'explique essentiellement par les activités de maîtrise d'œuvre industrielle au Koweït et la montée en puissance des externalisations, dans un contexte de consolidation du segment de la formation.

La contribution des grands contrats d'exportation d'armement continue à diminuer. Les ventes réalisées dans ce champ n'ont représenté que 11 M€ (contre 22 M€ en 2008), soit 8 % de l'activité de DCI en 2009. Malgré l'augmentation de la part prise par les externalisations, qui contribuent à hauteur de 5 % au chiffre d'affaires du groupe, celui-ci reste majoritairement constitué de prestations ressortissant à l'assistance aux armées étrangères (68 %), comme les formations académiques, voire l'assistance à maîtrise d'ouvrage (19 %). Le dynamisme commercial du groupe se reflète sur les prises de commandes, qui ont continué à croître pour porter le carnet de commandes à 228 M€, soit un an et demi de chiffre d'affaires.

Malgré la progression du chiffre d'affaires, les efforts de développement prévus par le plan stratégique 2008-2012, ont eu un impact sur le résultat d'exploitation, qui est ressorti à 12,2 M€. La mise en place du contrat de partenariat à Dax se traduit en effet par des coûts de l'ordre de 3 M€. En outre, le renforcement des

FICHE D'IDENTITÉ

■ Défense Conseil International est une société anonyme au capital de 21 350 000 € détenu à 49,99 % par l'État, à 30 % par Sofema, à 10 % par Sofresa et à 10 % par Eurotradia. DCI détient en direct deux filiales : DCI Services et Assistance (détenue à 100 %) et Bienne Conseil et Finance (détenue à 99,99 %). Elle détient également, en direct ou par l'intermédiaire de Bienne Conseil et Finance, des participations dans plusieurs sociétés (Pentastar, Helisim, Civipol Conseil, Sofinfra, Abak

systems, Helidax, Cathylease). Bienne Conseil et Finance détient des participations dans Sofema et Odas, ainsi que des parts dans plusieurs fonds d'investissement sectoriels.

■ Le groupe DCI exerce des activités de formation de personnel, de conseil et d'assistance technique dans le domaine de la défense, au profit d'armées étrangères (notamment en accompagnement de la vente d'équipements français) ou au profit des armées françaises (externalisations).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 21 janvier 2009 : prise de pavillon malaisien sur le sous-marin « Tunku Abdul Rahman » ;
- 27 juillet 2009 : reprise d'une partie de la part industrielle du contrat de rénovation de huit patrouilleurs de la marine koweïtienne ;
- 16 octobre 2009 : mise à disposition de l'Eaalat du premier lot d'hélicoptères EC-120 Colibri dans le cadre d'un partenariat public-privé ;
- 5 mai 2010 : reconduction dans ses fonctions de PDG de Jean-Louis Rotrubin, pour un mandat de trois ans ;
- 31 mai 2010 : transmission universelle de patrimoine de Financière de Bienne à un FCPR spécialement constitué.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

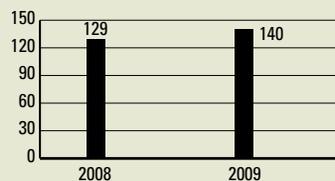
VII - Données sociales

VIII - Ratios

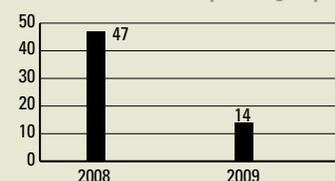
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	49,9	49,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	17,0	17,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	129	140
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	17	12
Résultat financier	10	6
Capacité d'autofinancement / marge brute d'autofinancement	14	2
Résultat net - part du groupe	47	14
Résultat net - intérêts minoritaires	0	1
Résultat net de l'ensemble consolidé	47	13
Total des immobilisations nettes	77	99
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	1
dont immobilisations financières nettes	34	32
Capitaux propres - part du groupe	212	204
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	5	22
dont reçus par l'État	3	11
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	37	18
Dettes financières nettes	-196	-135
Dettes financières brutes à plus d'un an	2	0
Effectifs en moyenne annuelle	680	602
Charges de personnel	59	57
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	36,4 %	9,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	86,8	94,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	22,2 %	6,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

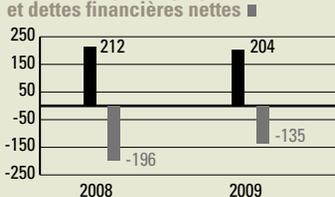
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



capacités commerciales de DCI (création d'une direction du marketing, mise en place de veilles stratégiques etc.), associé à la mise en place d'un dispositif de contrôle interne, a représenté 1 M€. Mécaniquement et conformément au plan d'affaires, la marge opérationnelle de DCI a diminué de 13,2 % en 2008 (année exceptionnelle) à 8,7 % en 2009, à un niveau traduisant la performance économique de la société dans un contexte de pression concurrentielle croissante.

Comme en 2008, mais dans des proportions bien moindres, le résultat net est fortement influencé par des éléments exceptionnels, principalement ceux consécutifs à la conclusion de transactions dans le cadre d'un litige avec d'anciens salariés expatriés. Il s'établissait ainsi au 31 décembre 2009 à 14,4 M€ (10,2 % du chiffre d'affaires), contre 47,5 M€ (36,2 % du chiffre d'affaires) en 2008.

Compte tenu des investissements réalisés dans le cadre du développement du groupe et du versement d'un dividende de 22 M€ au titre de 2009, la trésorerie de fin d'exercice de DCI diminue de 35 M€, pour rester au niveau élevé de 160 M€. Le montant des engagements hors bilan, contractés par DCI dans le cadre de son activité à l'export et en matière d'externalisations, n'a pas évolué significativement.

Perspectives

L'année 2010 sera consacrée à la continuation de la stratégie engagée. DCI devrait consolider son assise, par la montée en puissance des contrats conclus et une poursuite de ses efforts commerciaux. Ceux-ci devraient se traduire notamment

par une nouvelle progression du chiffre d'affaires et des prises de commandes, qui ne se reflètera cependant pas immédiatement sur les résultats du groupe.

Dans son cœur de métier, DCI est prête à démarrer le programme d'école sous-marine en Malaisie. Le groupe participe également aux appels d'offres sur la création d'un centre d'instruction naval au Koweït, ainsi qu'à l'implantation d'un centre d'entraînement au combat en zone urbaine aux Émirats Arabes Unis. En matière d'externalisations, le contrat de Dax se déroule avec une légère avance. En outre, DCI se positionne sur le maintien en condition opérationnelle des hélicoptères EC-145 de l'État français et sur des prestations de surveillance et de sécurité dans le cadre d'opérations de maintenance de sous-marins de la marine nationale. En outre, des négociations sont engagées avec le ministère de la défense pour développer les prestations de soutien logistique au profit des militaires affectés aux Émirats arabes unis.

Le contexte économique mondial pourrait toutefois influencer sur l'activité générale du groupe par des retards de ou des annulations de commandes, par exemple en Malaisie. Malgré l'impact négatif éventuel de tels événements, le chiffre d'affaires de DCI devrait continuer à augmenter en 2010. Par ailleurs, le résultat d'exploitation devrait se maintenir, toutes choses égales par ailleurs. L'exercice marquera l'arrivée à l'équilibre de la filiale Hélidax, qui devrait générer un résultat net positif à partir de 2011. Le résultat net bénéficiera d'une diminution des charges associées à la filiale Financière de Brienne, du fait de la transformation de celle-ci en FCPR au 31 mai 2010.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé par l'assemblée générale) : Jean-Louis Rotrubin ■ Administrateurs représentants de l'État : Yann Boaretto, Philippe Combes, Mathieu Kahn, Jacques-Emmanuel de Lajugie, Denis Roger, Christophe Viprey ■ Administrateurs : Denis Brébant, Philippe Esper, Guillaume Giscard d'Estaing, Guy Rupied, Daniel Thuillier ■ Censeurs : François-Xavier Bourges, Bruno Clermont, François Dupont, Philippe Juliot, Christian Lépinette, Stéphane Verwaerde, Xavier de Zuchowicz ■ Commissaire du Gouvernement : Arnaud Chèreil de la Rivière ■ Mission de contrôle économique et financier : Clara Carriot ■ Commissaires aux comptes : PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young* ■

* À compter de l'assemblée générale du 5 mai 2010, ayant statué sur les comptes de l'exercice 2009. Précédent titulaire : Mazars.



Issue de l'ancien service à compétence nationale Direction des constructions navales, transformée en juin 2003 en société anonyme à capitaux publics, la société DCN, devenue DCNS en juin 2007, est un des principaux acteurs européens et un acteur mondial important du secteur naval militaire. En mars 2007, le groupe Thales est devenu l'actionnaire industriel de référence de DCNS en entrant à hauteur de 25 % au

capital de la société. Concomitamment, DCNS a acquis les actifs navals militaires français (hors équipements) de Thales, constitués, pour l'essentiel, de la société Thales Naval SA (TNF) et des parts détenues par celle-ci dans la société Armaris. Le rapprochement des actifs navals militaires français de DCNS et de Thales a fait du groupe DCNS l'unique maître d'œuvre français de navires fortement armés, et contribue à le positionner comme un acteur central d'un futur processus de consolidation du secteur naval militaire au niveau européen. Le groupe DCNS maîtrise la totalité de la chaîne de valeur et du cycle de vie des systèmes navals de défense, de la conception à la maintenance en passant par la production. Il propose à ses clients trois types de produits et services : des navires armés (bâtiments de surface et sous-marins) équipés de leur système de combat, des services de maintenance, de soutien et de modernisation, ainsi que des équipements et systèmes stratégiques, notamment des armes sous-marines. Le groupe DCNS emploie environ 12 200 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 Md€ en 2009.

Faits marquants

Au cours de l'année 2009, avec à sa tête un nouveau président-directeur général, Patrick Boissier, DCNS a confirmé et précisé sa stratégie. Celle-ci a été formalisée dans le plan « *Championship* ». L'ambition de l'entreprise est de faire progresser son chiffre d'affaires de 50 % à 100 % d'ici quinze ans, grâce à une consolidation de ses positions dans le secteur naval militaire, associée à la poursuite de la diversification dans les activités connexes à ses activités traditionnelles, entamée en 2008, en s'appuyant sur une amélioration de la performance opérationnelle.

Dans le cœur de métier de l'entreprise, la loi de programmation militaire 2009-2014, adoptée en juillet 2009, ne permet pas de prévoir de nouvelles perspectives de croissance sur le marché national du naval de défense. L'objectif de DCNS est donc de développer ses ventes de constructions neuves et de services à l'export. En outre, 2009 a vu le démarrage des activités de

DCNS dans le secteur nucléaire civil, dont les perspectives restent à approfondir. Par ailleurs, les pistes constituées par les énergies marines renouvelables ont commencé à être explorées. Un plan d'amélioration de la performance a de surcroît été défini, visant à tirer bénéfice de la croissance attendue et fixant un objectif ambitieux de gains de productivité en trois ans.

Sur le plan industriel, l'activité a continué à être soutenue en 2009. Dans le domaine des navires de surface, le second bâtiment du programme Horizon, le « Chevalier Paul », a été pris en charge par le ministère de la Défense. En parallèle, le déroulement du programme des frégates européennes multi-missions (Fremm) a été marqué par l'avancement significatif de la tête de série et de la frégate commandée par le Maroc. Avec la découpe de la première tôle, d'une nouvelle unité destinée à la marine française sous le nom de « Normandie », un nouveau chantier a également été lancé.

FICHE D'IDENTITÉ

■ DCNS est un groupe spécialisé dans la conception et la construction de navires armés, la fourniture de services liés à l'exploitation de ces navires (maintenance, soutien, modernisation), ainsi que la conception et la fourniture de systèmes stratégiques (armes sous-marines notamment). Le groupe est organisé autour de la société DCNS SA, qui détient plusieurs filiales, dont TNF SA et DCN-I, ainsi que plusieurs implantations à l'étran-

ger (DCNS India, DCN Italia). DCNS SA détient également des intérêts dans plusieurs sociétés communes (Horizon, Eurosynav, Boustead DCNS Naval Corporation, Défense Environnement Services), ainsi que dans plusieurs GEIE (Eurotorp, Euroslat). DCNS SA est une société anonyme au capital de 563 M€ détenu à 73,98 % par l'État, à 25 % par Thales, et à 1,02 % par les personnels et anciens personnels du groupe DCNS.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

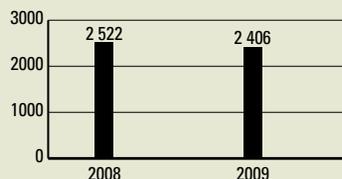
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

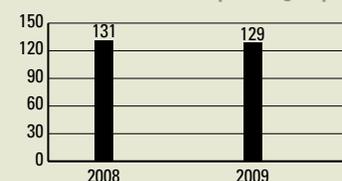
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	75,0	75,0
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	2 522	2 406
dont réalisé à l'étranger	642	702
Résultat opérationnel avant PPA	152	152
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	111	120
Résultat financier	84	48
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	237	253
Résultat net - part du groupe	131	129
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	131	129
Total des immobilisations nettes	1 048	1 040
dont écart d'acquisition net	383	383
dont immobilisations incorporelles nettes	166	133
dont immobilisations financières nettes	67	63
Capitaux propres - part du groupe	872	925
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	30	70
dont reçus par l'État	30	70
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	773	596
Dettes financières nettes	-1 195	-1 683
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	12 579	12 240
Charges de personnel	812	835
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,2 %	5,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,6	NA
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	15,0 %	13,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

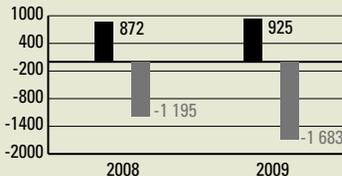
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Sur le plan commercial, dans le cadre de ce même programme FREMM, trois navires supplémentaires ont été commandés, en octobre 2009, par le client de défense national, portant le nombre total de bâtiments commandés à douze (en incluant la frégate marocaine) et donnant au chantier de Lorient une visibilité jusqu'en 2022. En outre, dans le cadre du plan de relance de l'économie, un troisième bâtiment de projection et de commandement a été commandé à DCNS et STX France. La notification du deuxième sous-marin nucléaire d'attaque de classe Barracuda est également intervenue. En outre, dans le domaine des services, la marine nationale a notifié à DCNS l'entretien pour cinq ans des navires de surface fortement armés et des sous-marins.

En matière d'export, à la suite de l'accord de coopération stratégique franco-brésilien conclu en décembre 2008, DCNS a signé en septembre avec la marine brésilienne un accord de coopération large, dont les contrats détaillés pour la fourniture de quatre sous-marins, de transferts de technologie et d'une base navale.

Dans le cadre de ses projets à l'international, portant plus particulièrement sur la vente de sous-marins au Brésil et à la Malaisie, DCNS a étendu son implantation à l'étranger avec la création, en juillet 2009, de filiales dans ces deux pays, dont une coentreprise avec le groupe brésilien Odebrecht, dont DCNS détient le capital à hauteur de 41 % avec des droits spécifiques. Cette société, dénommée Itaguaí Construções Navais (ICN), sera chargée de la construction de quatre sous-marins pour la marine brésilienne, ainsi que d'une base navale.

L'année 2009 a également vu se concrétiser les projets de DCNS en matière d'activités connexes. D'une part, les activités dans le

nucléaire civil ont démarré, générant environ 45 M€ de chiffre d'affaires. D'autre part, DCNS a constitué une coentreprise avec Veolia Environnement, dénommée Défense Environnement Services, en vue de se positionner sur les marchés d'externalisation de fonctions de soutien, qui devraient résulter de la réduction du format des armées et de la révision générale des politiques publiques.

En outre, dans la continuité de l'opération Convergence de rapprochement avec Thales, le groupe a simplifié sa structure juridique en intégrant plusieurs filiales au sein de la société mère DCNS SA, dont DCN Log et Armaris.

Analyse financière

Remarque préliminaire : l'année 2009 a été marquée sur le plan comptable par l'adoption des normes IFRS par DCNS pour la présentation de ses comptes consolidés. Les données 2008 ont été retraitées selon ces normes pour permettre de comparer les exercices.

Sur le plan financier, l'exercice 2009 s'est caractérisé par une certaine stabilité par rapport à 2008. Le chiffre d'affaire de DCNS s'est légèrement érodé, de l'ordre de 4 %. Cette évolution traduit la période de transition dans laquelle se trouve le groupe, entre l'arrivée à échéance de plusieurs contrats structurants et le démarrage des nouveaux programmes (Fremm, sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda, sous-marins pour le Brésil...). Les prises de commandes enregistrent ainsi une forte progression pour atteindre 4 065 M€ (+75 % par rapport à 2008). Le carnet de commandes au 31 décembre 2009 s'élève à près de 10 Md€, en progression de 21 % par rapport à son niveau

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur) : *Patrick Boissier* ■
 Administrateurs représentants de l'État : *Pierre Aubouin, Raphaël Bello, Hugues Bied-Charreton, Christophe Burg, Patrick Hébrard, Éric Querenet de Brévilles* ■
 Autres administrateurs : *Gilles Denoyel, Patrice Durand, Gabrielle Gauthey, Bernard Rétat, Pascale Sourisse* ■ Représentants des salariés : *Jacques André, Gérard Barbereau, Yves Michaud, Gilles Montaland, Yves Ricaud, Michel Rouze* ■
 Commissaire du Gouvernement : *Gérard Blondé* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Clara Carriot* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Mazars* ■

de fin 2008, représentant quatre années de chiffre d'affaires (hors commandes brésiliennes qui n'ont été enregistrées en carnet, pour plus de 4 Md€, qu'au cours de l'année 2010). Il convient toutefois de relever que sont enregistrées en carnet des commandes dont l'horizon de réalisation est très supérieur à quatre ans.

Le résultat d'exploitation consolidé du groupe (avant amortissement des écarts d'évaluation constatés lors d'acquisitions, notamment lors de l'acquisition de TNF) s'est établi à 152 M€ en 2009, soit un niveau équivalent à celui réalisé en 2008. Les économies réalisées sur les frais généraux et administratifs ont été annulées par l'augmentation des charges de personnel et par les coûts de réorganisation liés au démarrage de la mise en œuvre des orientations de « *Championship* », en ligne avec les prévisions faites fin 2008. Logiquement, la marge d'exploitation a légèrement progressé, de 6 % en 2008 à 6,3 % en 2009. Les frais de recherche et développement autofinancés restent au niveau de 2008, à 64,8 M€ (2,7 % du chiffre d'affaires), en ligne avec l'objectif à moyen terme du groupe.

Le résultat financier a légèrement diminué, compte tenu principalement de la baisse du rendement des produits financiers, partiellement compensée par la contribution, favorable, du crédit d'impôt recherche. Ces évolutions se reflètent sur le résultat net avant amortissement des écarts d'évaluation, qui a marqué un repli de 15 M€ par rapport à 2008. L'effet des amortissements des écarts d'évaluation nets d'impôts différés diminuant de 27 M€ à 22 M€, le résultat net consolidé ressort à 129 M€, correspondant à une marge nette de 5,3 %, en léger retrait par rapport à 2008 (-0,2 point).

La trésorerie nette du groupe DCNS au 31 décembre 2009 s'élevait à 1,7 Md€, en hausse significative pour la deuxième année de suite. Cette progression résulte de l'amélioration très sensible du besoin en fonds de roulement (-447 M€ par rapport à 2008), ce qui permet aux flux de trésorerie générés par l'activité d'augmenter de 334 M€ à 665 M€.

En termes d'effectifs, le nombre de personnes employées en moyenne par le groupe a très légèrement diminué en 2009, de 41 personnes (ETP) pour s'établir à 12 198 personnes (ETP). Sur ce total, plus de la moitié sont des salariés de droit privé.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 29 janvier 2009 : nomination par décret de M. Patrick Boissier au poste de président du conseil d'administration de DCNS, M. Boissier assurant également la direction générale ;
- 24 juin 2009 : création de Boustead DCNS Naval Corporation, société commune entre DCNS et le groupe Boustead destinée à assurer l'entretien des sous-marins Scorpène de la Marine Malaisienne ;
- 26 juin 2009 : création de Défense Environnement Services, société commune entre DCNS et le groupe Veolia Environnement destinée à fournir des prestations de services au profit de sites industriels civils et militaires ;
- 18 juillet 2009 : création de DCNS do Brasil et constitution avec le groupe brésilien Odebrecht et la marine brésilienne de la coentreprise Itaguai, chargée de la réalisation de 4 sous-marins et d'une base navale au Brésil ;
- 8 octobre 2009 : découpe de la première tôle de la deuxième Fremm française, la « Normandie » ;
- 9 octobre 2009 : affermissement de la tranche conditionnelle du contrat Fremm portant sur une commande de trois navires supplémentaires ;
- 9 octobre 2009 : notification du contrat de maintien en condition opérationnelle des navires fortement armés de la marine nationale ;
- 24 novembre 2009 : notification du contrat de maintien en condition opérationnelle des sous-marins nucléaires d'attaque et sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ;
- 4 décembre 2009 : présentation du conseil d'administration du plan « Championship » ;
- 20 janvier 2010 : mise sur cale du bâtiment de projection et de commandement Dixmude (au chantier STX France de Saint-Nazaire) ;
- 29 avril 2010-4 mai 2010 : mise à l'eau-révélation de la première Fremm française, « l'Aquitaine » ;
- 27 mai 2010 : découpe de la première tôle de la tête de série du programme des sous-marins brésiliens.

Perspectives

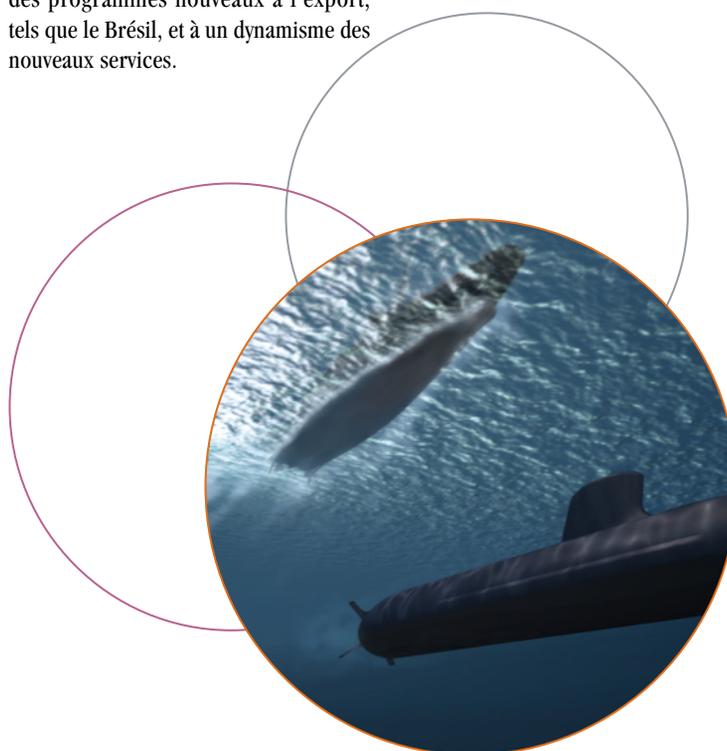
La promulgation de la loi de programmation militaire a constitué la dernière étape permettant de préciser l'impact pour DCNS de la révision de la doctrine de défense et du format des armées initiée par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. L'enjeu principal posé au groupe réside dorénavant dans le développement et la montée en puissance des nouveaux programmes, et plus généralement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques du plan « *Championship* ».

Le début de l'année 2010 a ainsi vu se poursuivre la réalisation du programme Fremm. « L'Aquitaine », première unité de cette série d'au moins douze navires, a été mise à l'eau le 29 avril 2010 et dévoilée par le président de la République le 4 mai 2010. Le groupe a en outre lancé en mai 2010 sur fonds propres un programme de démonstrateur de patrouilleur de haute mer de la classe Gowind, en partenariat avec la marine nationale. L'objectif de ce programme est de proposer aux marines émergentes une offre de bâtiment de plus faible tonnage qu'une frégate, afin de nouer une relation de confiance sur la longue durée avec DCNS.

Le marché export devrait représenter une part croissante de l'activité de DCNS. À cet égard, les incertitudes résultant des évolutions économiques internationales constituent par ailleurs un nouveau défi pour DCNS. Le groupe étudie ainsi des adaptations de sa politique, sur les plans commercial et stratégique, pour sécuriser ses prospects à l'export. Le programme de sous-marins pour le Brésil a entamé sa phase industrielle avec la découpe, en mai 2010, de la première tôle de la tête de série. Plusieurs discussions actives sont engagées concernant des ventes à l'export de bâtiments de surface ou de sous-marins. Les différentes coentreprises constituées en 2008 et 2009, en Inde, en Malaisie et au Brésil, devraient également commencer à générer des revenus.

En matière de partenariats industriels, DCNS poursuit par ailleurs ses efforts en vue de constituer avec le groupe italien Finmeccanica une société commune visant à créer un leader mondial dans le domaine des systèmes d'armes sous-marines. Par ailleurs, DCNS a décidé dans le cadre de « *Championship* » d'explorer l'opportunité de son développement dans les énergies marines renouvelables. Le groupe souhaite ainsi mettre en valeur ses compétences en ingénierie et son expertise en matière de systèmes navals.

Le groupe continue en effet à concrétiser ses axes de développement, en vue d'atteindre un chiffre d'affaires d'au moins 3 500 M€ à l'horizon 2020. Sur l'exercice 2010, le chiffre d'affaires devrait de nouveau progresser, pour s'établir autour de 2,5 Md€, initiant une tendance de long terme, comme l'indique le niveau élevé du carnet de commandes. Du fait de la poursuite d'efforts d'amélioration de la performance, développés dans le cadre du plan « *Championship* », le résultat d'exploitation devrait continuer à progresser. Ainsi, la marge d'exploitation devrait elle aussi croître. La rentabilité de l'entreprise pourrait toutefois être affectée par les évolutions des charges salariales dont toutes ne sont pas à la seule main de DCNS. Parallèlement, en termes de commandes, l'année 2010 devrait continuer à être favorable, notamment grâce au développement des programmes nouveaux à l'export, tels que le Brésil, et à un dynamisme des nouveaux services.





The step beyond

Avec un chiffre d'affaires de 42,8 Md€ en 2009, EADS est le leader européen de l'industrie aéronautique, spatiale et de défense et occupe le deuxième rang mondial.

En termes de parts de marché, EADS compte parmi les deux premiers constructeurs d'avions commerciaux et d'hélicoptères

civils, de véhicules de lanceurs spatiaux commerciaux et de systèmes de missiles. Le groupe est également l'un des principaux fournisseurs d'avions militaires, de satellites, d'électronique de défense, de solutions de systèmes intégrés pour des applications commerciales et de défense ainsi que des services associés. En 2009, EADS a réalisé environ 75 % de son chiffre d'affaires dans le secteur civil et 25 % dans la défense.

Faits marquants

En 2009, les prises de commande du groupe EADS, toutes divisions confondues, ont diminué à 45,8 Md€, contre 98,6 Md€ en 2008. En dépit d'un environnement de marché difficile, EADS a conservé un carnet de commandes solide qui s'élève à 389,1 Md€ à fin 2009, contre 400,2 Md€ à fin 2008, et qui représente plusieurs années d'activités.

Sur le plan industriel, l'année 2009 a été marquée par la poursuite des efforts réalisés par le groupe EADS pour faire face aux défis concernant les grands programmes en développement. Le programme d'avion de transport militaire A400M, dont la gestion avait été renforcée fin 2008 par l'intégration de la division Avions de transport militaire dans Airbus sous le nom d'« Airbus Military », a ainsi franchi une étape importante avec les premiers vols réalisés en décembre 2009. En outre, à la suite de négociations constructives, les sept états clients du programme et EADS ont conclu un accord de principe,

en mars 2010, concernant l'avion de transport militaire A400M dans l'optique d'amender le contrat d'origine. En vertu de cet accord de principe, les états clients sont convenus d'augmenter le prix du contrat de 2 Md€, de renoncer à toutes les pénalités liées aux retards actuels, d'apporter une contribution complémentaire de 1,5 Md€ en échange d'une participation aux exportations futures (*Export Levy Scheme*), et enfin d'accélérer les acomptes versés pendant la période de 2010 à 2014, conformément à un nouveau calendrier de livraisons.

Dans un contexte économique difficile, EADS et ses divisions ont également poursuivi en 2009 leurs programmes d'amélioration de la performance et leurs actions de réduction des coûts. Lancé début 2007, le programme Power8 de réduction des coûts et de restructuration d'Airbus a déjà dépassé ses objectifs, en dégagant environ 2 Md€ d'économies annuelles brutes par rapport à la base de coûts projetée. Power8 Plus, lancé en 2008, vise à économiser 650 M€ supplémentaires

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ EADS est une société anonyme de droit néerlandais. Au 31 décembre 2009, elle est majoritairement détenue par un consortium d'actionnaires constitué de Sogead (l'État via Sogepa et le groupe Lagardère via Desirade), Dasa et Sepi (holding de l'État espagnol). Les membres du concert sont liés par un pacte d'actionnaires signé en date du 8 avril 2000 lors de la constitution d'EADS. Ce pacte a été amendé pour modifier les termes liés à la gouvernance du groupe EADS, suite à l'accord trouvé le 16 juillet 2007 entre les actionnaires de référence.

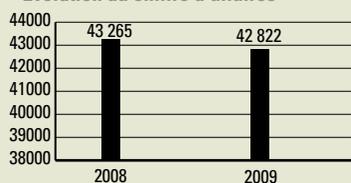
■ Au 30 juin 2010, la composition de l'actionariat était le suivant :

- Dasa : 22,46 % (dont 15 % seulement de droits économiques associés, Dasa disposant de l'intégralité des droits de vote) ;
- Sogead (60 % Sogepa – société détenue par l'État ; 40 % Desirade – société détenue par le groupe Lagardère) : 22,46 % ;
- Sepi (holding de l'État espagnol) : 5,48 % ;
- Flottant : 49,60 %.

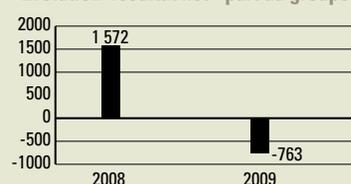
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	0,1	0,1
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	15,0	15,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 476	
Chiffre d'affaires	43 265	42 822
dont réalisé à l'étranger	39 568	39 015
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	2 772	-380
Résultat financier	-472	-592
Capacité d'autofinancement (brute opérationnelle)	4 571	4 439
Résultat net - part du groupe	1 572	-763
Résultat net - intérêts minoritaires	25	11
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 597	-752
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	35 924	37 792
dont écart d'acquisition net	9 760	9 741
dont immobilisations incorporelles nettes	1 411	1 319
dont titres mis en équivalence	2 356	2 514
dont impôts différés actifs	2 756	2 656
Capitaux propres - part du groupe	11 022	10 535
Intérêts minoritaires	104	106
Dividendes versés au cours de l'exercice	97	162
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	12 062	14 020
Dettes financières nettes	-6 153	-5 814
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 046	2 867
Effectifs au 31 décembre	118 349	119 506
Charges de personnel	9 396	9 518
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	3,7 %	-1,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	79,4	79,6
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	14,4 %	-7,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

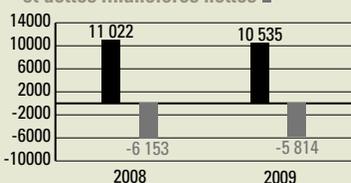
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



pour Airbus et un total d'1 Md€ pour le groupe, par rapport à la base de coûts projetée, et ce d'ici fin 2012. Le programme « Future EADS », qui date de fin 2008, vise à atteindre, à fin 2012, une contribution à l'EBIT de 350 M€ par rapport à la base de coûts projetée. Ce programme prévoit une meilleure intégration de la structure d'organisation, l'amélioration des processus décisionnels et la réduction des coûts. En 2009, Eurocopter a également lancé un nouveau programme de transformation de l'entreprise, baptisé SHAPE, visant à s'adapter au nouveau contexte économique et prévoyant 200 M€ d'économies par an d'ici fin 2011.

Analyse financière

En 2009, le chiffre d'affaires du groupe EADS est resté quasi stable à 42,8 Md€, contre 43,3 Md€ en 2008. Il a bénéficié de livraisons record d'avions commerciaux chez Airbus (498 appareils contre 483 en 2008), lesquelles ont été atténuées par une moindre comptabilisation de chiffre d'affaires au titre du programme A400M, par une baisse du prix des appareils commerciaux livrés et par des effets de change négatifs.

L'EBIT du groupe EADS en 2009, qui s'établit à -322 M€ (2008 : 2 830 M€), a été pénalisé par les provisions passées concernant les programmes A400M et A380 et par des effets de change particulièrement défavorables, à raison de 2,5 Md€ par rapport à 2008. Par rapport à 2008, des volumes plus élevés chez Airbus et les économies réalisées dans le cadre du plan Power8 ont été plus que compensés par la dégradation des taux de couverture de change, la détérioration du prix des avions commerciaux d'Airbus et des augmentations de coûts.

Parallèlement à l'évolution de l'EBIT du groupe, le résultat net d'EADS en 2009 est en nette diminution, à -763 M€ (résultat net 2008 : 1 572 M€), soit une perte par action de 0,94 € (contre un bénéfice par action de 1,95 € en 2008).

Les flux de trésorerie disponible avant financement des ventes se sont élevés à 991 M€ en 2009 (2008 : 2 886 M€) et la position de trésorerie nette a atteint le niveau record de 9,8 Md€ (fin 2008 : 9,2 Md€).

Airbus

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la division de Transport Militaire (MTAD) a été intégrée à l'organisation Airbus. La division Airbus est donc constituée des branches Airbus Commercial et Airbus Military, qui rassemble désormais les activités de la MTAD ainsi que les opérations relatives à l'A400M.

Le chiffre d'affaires d'Airbus Commercial s'élève à 26,4 Md€, stable par rapport à l'exercice précédent (26,5 Md€, *pro forma*). L'augmentation des livraisons en 2009, à hauteur de 498 avions, soit 15 de plus qu'en 2008, a été compensée par la diminution des prix, l'impact des taux de change et le mix-produit. En particulier, les livraisons d'A380 ont été inférieures à l'objectif fixé début 2009, en raison de difficultés persistantes de montée en cadence de la production. En décembre 2009, des mesures d'amélioration ont été introduites afin de minimiser les retards au niveau de la ligne d'assemblage final. Airbus a rempli son objectif de prises de commande, avec un total de 310 commandes brutes d'une valeur de 34,9 Md\$ au prix catalogue, ce qui représente une part de marché mondiale de 54 % pour les avions de plus de 100 places. Trois ans après son lancement, l'appareil de

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur) : *Bodo Uebber* ■ Personnalités indépendantes : *Hermann-Josef Lambert, Lakshmi N. Mittal, John Parker* (Sir), *Michel Pébereau* ■ Administrateur proposé par Sepi : *Juan Manuel Eguigaray Ucelay* ■ Administrateurs proposés par Sogead : *Dominique d'Hinnin, Arnaud Lagardère* ■ Administrateurs proposés par Daimler : *Rolf Bartke, Wilfried Porth* ■ Autre administrateur : *Louis Gallois* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, KPMG* ■

nouvelle génération A350 XWB a franchi la barre des 500 commandes. La division enregistre un EBIT en forte diminution, à 386 M€, contre 2,3 Md€ en 2008 (proforma), en raison d'une provision au titre de l'A380 (240 M€) et des effets de change exceptionnels.

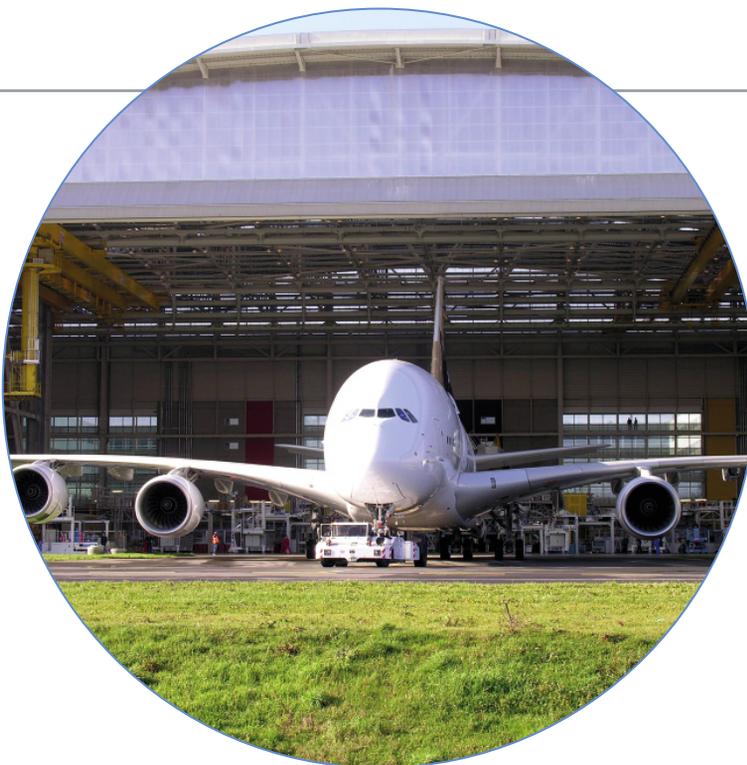
S'agissant d'Airbus Military, l'année 2009 a été marquée par les négociations entre les états clients de lancement du programme et le groupe EADS, visant à déterminer les prochaines étapes du programme. Un accord de principe a été conclu en mars 2010 qui prévoit d'amender le contrat d'origine. En vertu de cet accord de principe, les sept états clients sont convenus d'augmenter le prix du contrat de 2 Md€, de renoncer à toutes les pénalités liées aux retards actuels, d'apporter une contribution complémentaire de 1,5 Md€ en échange d'une participation aux exportations futures (*Export Levy Scheme*), et enfin d'accélérer les acomptes versés pendant la période de 2010 à 2014, conformément à un nouveau calendrier de livraisons. Cet accord a permis à EADS de mettre fin à la comptabilisation du programme A400M selon la méthode de « début de contrat », spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme, en application de la norme comptable IAS 11 (contrats à long terme) et de reprendre la comptabilisation suivant les jalons d'avancement.

En se fondant sur les progrès des discussions en cours avec les clients depuis le quatrième trimestre 2009, sur le succès du premier vol de l'A400M et sur une meilleure visibilité du total des coûts prévus, EADS a réévalué sa provision pour pertes sur le programme A400M, d'où une augmentation de celle-ci de 1,8 Md€ avant impôt.

En 2009, le chiffre d'affaires d'Airbus Military s'est élevé à 2,2 Md€, contre 2,8 Md€ en 2008. L'EBIT, d'un montant de -1,7 Md€, a été fortement pénalisé par la provision inscrite au titre du programme A400M.

Eurocopter

En 2009, les livraisons d'Eurocopter sont restées stables, avec 558 nouveaux hélicoptères civils et militaires, la baisse des commandes sur le marché civil des hélicoptères légers, en raison de la crise économique, ayant été compensée en valeur par les commandes militaires. Concernant les prises de commandes, un total net de 344 nouveaux hélicoptères a été vendu en 2009 (contre 715 en 2008), Eurocopter



confirmant ainsi en 2009 sa position de leader sur un marché civil et parapublic en diminution. Le carnet de commandes total s'est élevé, fin 2009, à 1 303 hélicoptères, ce qui représente 15,1 Md€, en augmentation de plus d'1 Md€ par rapport à 2008. Le chiffre d'affaires de la division s'élève en 2009 à 4,6 Md€, soit un niveau comparable à celui de 2008, réalisés pour 52 % dans des activités civiles et pour 48 % de ses produits militaires. L'EBIT s'élève à 263 M€, contre 293 M€ en 2008.

Défense & Sécurité

Le chiffre d'affaires de la division Défense & Sécurité (DS) d'EADS est en légère diminution en 2009, à 5,4 Md€, contre 5,7 Md€ en 2008 (5,7 Md€), principalement en raison de la scission des activités d'aérostructures d'Augsbourg qui ont été rattachées à la division Airbus. En 2009, les États partenaires de l'Eurofighter ont attribué la tranche 3a du contrat portant sur la production de 112 appareils, et la division a remporté le contrat de sécurisation des frontières du Royaume d'Arabie Saoudite. Concernant les drones (UAV), l'année 2009 a été marquée par l'essai réussi du démonstrateur de drone Barracuda et par l'étude de réduction des risques pour le drone Talarion pour le compte de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne. L'EBIT, d'un montant de 449 M€, a augmenté de 10 % par rapport à l'exercice précédent (408 M€), en raison de l'amélioration des marges au niveau des activités centrales et des exportations de l'unité Systèmes aériens militaires ainsi que dans les programmes de missiles.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 23 juin 2009 : livraison du premier Airbus A320 assemblé en Chine ;
- 24 juillet 2009 : accord des ministres de la défense des pays de lancement de l'A400M sur la poursuite du programme ;
- 30 juillet 2009 : Airbus livre le 1 000^e appareil de la famille A330/A340 ;
- 24 octobre 2009 : Eurocopter annonce le lancement de son nouveau plan d'entreprise baptisé Shape, qui doit permettre à Eurocopter de s'adapter au nouveau contexte économique, de poursuivre une croissance durable et de conserver sa position de leader sur le marché ;
- 11 décembre 2009 : premier vol de l'A400M, le nouvel avion-de transport militaire d'Airbus Military ;
- 5 mars 2010 : les pays clients et EADS concluent un accord de principe sur l'A400M ;
- 9 mars 2010 : Airbus annonce l'augmentation à venir de la cadence de production des appareils de la famille A320 ;
- 19 mars 2010 : Eurocopter et Helibras posent la première pierre de la nouvelle usine d'assemblage de l'EC725 au Brésil ;
- 20 avril 2010 : EADS North America annonce son intention de répondre à l'appel d'offres des avions ravitailleurs de l'U.S. Air Force ;
- 26 avril 2010 : EADS signe la charte « dix engagements pour des achats responsables » ;
- 22 mai 2010 : succès du 50^e lancement d'Ariane 5 ;
- 1^{er} juin 2010 : EADS fête ses dix ans d'existence ;
- 4 juin 2010 : livraison du 30^e A380 ;
- 8 juin 2010 : Emirates commande trente-deux A380 supplémentaires.

Astrium

L'année 2009 constitue une année de forte croissance pour Astrium. Le chiffre d'affaires de la division a progressé de 12 % à 4,8 Md€ (2008 : 4,3 Md€), grâce à la contribution des trois unités opérationnelles : satellites, services et transport spatial. L'EBIT a progressé de 12 % à 261 M€, contre 234 M€ en 2008, grâce à une montée en puissance de la productivité des satellites d'observation terrestre et d'Ariane 5 et une croissance rentable des services de télécommunications. Cette hausse a toutefois été en partie atténuée par un effet de change défavorable imputable au repli de la livre sterling par rapport à l'euro pour les services de Paradigm. À fin 2009, le carnet de commandes atteint 14,7 Md€, en forte augmentation par rapport à fin 2008, où il s'élevait à 11 Md€. Les prises de commande, d'un niveau record, sont constituées de 35 lanceurs Ariane 5, de la 3^e tranche de production du M51 et de sept satellites Telecom.

Perspectives

L'année 2010 devrait être marquée par une conjoncture économique certes volatile, mais en voie d'amélioration. Le redressement progressif du trafic aérien et de la rentabilité, notamment sur les marchés émergents, devrait commencer à stabiliser les finances des compagnies aériennes avant d'enclencher des commandes supplémentaires.

Le groupe EADS prévoit qu'Airbus livrera le même nombre d'avions qu'en 2009, soit quelque 500 appareils et enregistrera plus de 400 nouvelles commandes brutes en 2010, dont celles obtenues lors du salon aéronautique de Farmborough de juillet 2010. Chez Eurocopter, les livraisons se situeront à un niveau légèrement inférieur à celui de 2009. Au vu de la stabilité du carnet de commandes, Airbus affiche une « surréservation » pour ses avions monocouloirs et a donc décidé d'augmenter sa cadence de production de 34 à 36 avions par mois pour ce type d'appareils à compter de décembre 2010, pour atteindre le rythme mensuel de 38 au troisième trimestre 2011 et 40 au premier trimestre 2012, tout en conservant les cadences production des longs courriers aux environs de huit unités par mois.

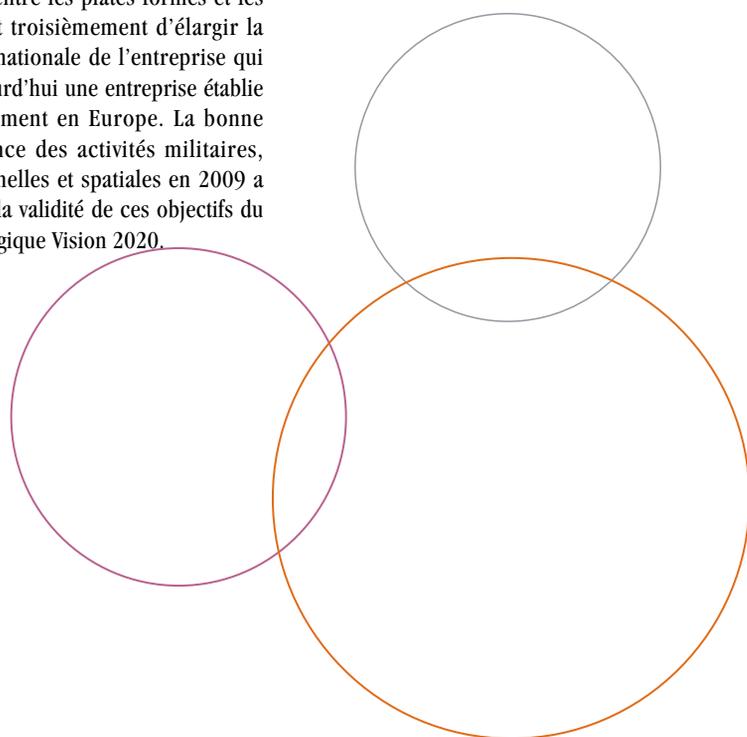
Par conséquent, sur la base d'un taux de change au comptant moyen de un euro pour 1,35 dollar, le chiffre d'affaires d'EADS devrait augmenter en 2010 pour atteindre 44 Md€.

En 2010, l'EBIT d'EADS devrait se situer autour de 1 Md€. Le programme A380, tout en s'améliorant légèrement, continuera à grever lourdement l'EBIT, avant éléments exceptionnels, comme en 2009. Les économies de coûts et une amélioration du prix de vente des avions devraient apporter une contribution positive alors que la baisse des livraisons d'hélicoptères, une hausse des frais de R&D et l'inflation des coûts vont obérer la rentabilité.

À l'avenir, la performance de l'EBIT d'EADS dépendra de la capacité du Groupe à mettre à exécution les programmes A400M, A380 et A350 conformément aux engagements passés avec ses clients.

Les résultats d'EADS au premier semestre 2010 ont confirmé cette tendance, avec un chiffre d'affaires de 20,3 Md€ et un EBIT de 406 M€, qui a été principalement pénalisé par des effets de change exceptionnels négatifs.

Enfin, EADS poursuit la feuille de route de sa stratégie de long-terme « Vision 2020 », présentée au conseil d'administration en janvier 2008, dont les trois axes majeurs sont premièrement de parvenir à un meilleur équilibre entre Airbus qui représente 65 % des activités du groupe à ce jour et les autres divisions du groupe, deuxièmement de parvenir à un meilleur équilibre entre les plates-formes et les services et troisièmement d'élargir la base internationale de l'entreprise qui reste aujourd'hui une entreprise établie principalement en Europe. La bonne performance des activités militaires, institutionnelles et spatiales en 2009 a démontré la validité de ces objectifs du plan stratégique Vision 2020.



NEXTER

2006, couvrent un domaine d'activités s'étendant de la conception au maintien en condition opérationnelle (MCO) de systèmes d'armes, de systèmes blindés et de munitions. Les résultats enregistrés en 2009 sont en nette augmentation par rapport aux exercices précédents, avec un chiffre d'affaires de 880 M€ et un résultat net s'élevant à 156 M€.

Faits marquants

L'exercice 2009 a été caractérisé par une augmentation significative du chiffre d'affaires par rapport aux deux exercices précédents, qui traduit le changement dans la gamme de produits du groupe GIAT Industries, avec la fin des contrats de production du char Leclerc et la montée en puissance de nouveaux contrats, pour le client État français mais aussi à l'export. La production des véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) et des canons automoteurs CAESAR® a notamment atteint le rythme escompté.

Les prises de commandes du groupe Nexter pour l'année 2009 se sont élevées à 1,286 M€, par comparaison à 560 M€ en 2008. Cette forte augmentation est principalement due au client État français, grâce notamment aux commandes de 332 VBCI et de quinze véhicules hautement protégés ARAVIS®, dans le cadre du plan de relance de l'économie annoncé fin 2008 par le Président de la République, et à la conclusion d'un marché de soutien forfaitaire sur trois ans du parc de chars Leclerc. Le carnet de commandes à fin 2009 s'élève donc à 2,4 Md€, soit un niveau représentant environ trois ans d'activité.

FICHE D'IDENTITÉ

- La société anonyme GIAT Industries a été constituée le 1er juillet 1990, conformément à la loi n° 89-924 du 23 décembre 1989 autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du Groupement industriel des armements terrestres (Giat).
- Le capital de la société est détenu à 100 % par l'État.
- Le groupe GIAT Industries assure notamment la conception et l'intégration de systèmes blindés et de systèmes d'armes, au travers de sa filiale

Héritières du savoir-faire français en matière d'armement terrestre, Giat Industries et ses filiales (Nexter Systems, Nexter Munitions, Nexter Mechanics et Nexter Electronics), créées en

L'État actionnaire a procédé à la libération, en décembre 2009, de la dernière tranche de l'augmentation de capital de 1 milliard d'euros souscrite en 2004, pour un montant de 450 M€. Concomitamment, GIAT Industrie a remonté 400 M€ de trésorerie à l'actionnaire par réduction du capital de 100 M€ fin 2009 et de 300 M€ au premier semestre 2010.

En outre, l'assemblée générale du 11 mai 2009 a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle de réserves pour un montant de 49 M€ sous la forme d'une distribution à l'État de 100 % des titres de la société Sofred détenus par Giat Industries. Cette opération n'a pas d'impact significatif sur le résultat consolidé de l'exercice.

Analyse financière

En 2009, le chiffre d'affaires du groupe GIAT Industries s'est établi à 880 M€, contre 576 M€ en 2008, ce qui traduit le changement de la gamme produits du groupe Nexter. La part de l'exportation représente 18 % du chiffre d'affaires, en augmentation par rapport à 2008.

Nexter Systems, et de munitions, via une filiale de Nexter Systems dénommée Nexter Munitions. Il fournit également des équipements liés au maintien en condition opérationnelle (MCO) au travers des entités Nexter Mechanics et Nexter Electronics, des équipements de protection NRBC via sa filiale NBC-Sys, des *shelters* et hôpitaux mobiles via sa filiale Euro-Shelter et, enfin, des épiscopos et systèmes opto-mécaniques et opto-électroniques via sa filiale Optsys.

Le résultat opérationnel du groupe Giat Industries s'est élevé à 151 M€ sur l'exercice 2009, et provient essentiellement des activités opérationnelles du sous-groupe Nexter. Ceci correspond à un doublement par rapport au résultat opérationnel de l'exercice 2008, d'un montant de 75 M€. Pour la quatrième année consécutive, le groupe Nexter présente en effet une marge opérationnelle consolidée supérieure à 10 % de son chiffre d'affaires, ce qui confirme sa profitabilité solide et récurrente. La marge opérationnelle courante, hors contrats dont l'exécution est terminée, s'établit à 12,5 % en 2009.

Le résultat net consolidé du groupe Giat Industries pour l'exercice 2009 s'élève à 156 M€, en augmentation par rapport au résultat de l'exercice 2008, à 123 M€, qui comprenait en outre des produits d'impôts différés issus des déficits fiscaux reportables détenus par Nexter Systems à hauteur de 27 M€.

En raison de ces bons résultats, Giat Industries a proposé de verser un supplément d'intéressement aux salariés du groupe Nexter Systems : les sommes versées en 2009 au titre de la participation et de l'intéressement des salariés s'élèvent donc à 9,9 M€, contre 6,4 M€, en 2008.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Juillet 2009 : nomination de Philippe Burtin au poste de président-directeur général de GIAT Industries
- Juillet 2009 : livraison du 100^e VBCI
- Septembre 2009 : notification par la direction générale de l'armement (DGA), au groupement d'entreprises constitué par les sociétés Nexter Systems et Renault Trucks Defense, de la commande de 332 véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI), donnant à Nexter Systems une visibilité sur la réalisation de l'ensemble du programme VBCI.
- Septembre 2009 : premiers tests en conditions réelles, par la direction générale de l'armement (DGA), l'armée de terre française et le groupement industriel Thales Nexter Sagem, des concepts issus du programme d'études amont de la bulle opérationnelle aéroterrestre (PEA BOA) dans le cadre de l'expérimentation ARTIST.
- Novembre 2009 : conclusion du marché de soutien forfaitaire sur trois ans du parc de chars Leclerc avec la direction générale de l'armement (DGA)
- Décembre 2009 : conclusion du marché pluriannuel de munitions moyen calibre avec la direction générale de l'armement (DGA)

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

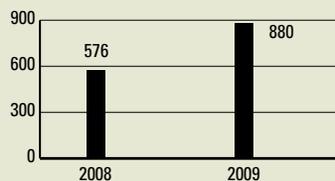
VII - Données sociales

VIII - Ratios

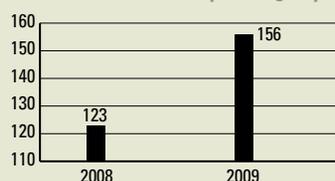
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	576	880
dont réalisé à l'étranger	NC	NC
Résultat opérationnel	75	151
Résultat financier	12	2
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût du financement	96	193
Résultat net - part du groupe	123	156
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	123	156
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	719	243
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont titres mis en équivalence	5	5
dont impôts différés actifs	75	74
dont capital souscrit non appelé	450	0
Capitaux propres - part du groupe	466	453
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	12	19
dont reçus par l'État	12	19
Autres rémunérations de l'État-Dividendes Sofired	/	49
Provisions pour risques et charges	170	212
Dettes financières nettes	-396	-859
Dettes financières brutes à plus d'un an	14	20
Effectifs en moyenne annuelle	3 248	3 093
Charges de personnel	206	210
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	21,4 %	17,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	63,4	67,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	26,4 %	34,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

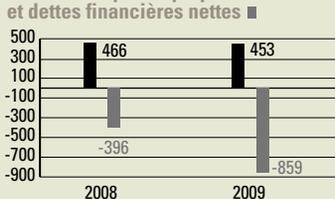
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



La capacité d'autofinancement du groupe Giat Industries (avant impôt et coût du financement) s'élève à 193 M€ en 2009, en forte augmentation par rapport à l'exercice 2008, où elle atteignait 96 M€.

La bonne santé financière du groupe a permis, comme évoqué ci-avant et concomitamment à la libération, intervenue en décembre 2009, de la dernière tranche de l'augmentation de capital de 1 Md€ souscrite en 2004 par l'État, pour un montant de 450 M€, de remonter à l'actionnaire 400 M€ de trésorerie sur la base du schéma précité. À l'issue de ces opérations, le groupe conservera une structure financière solide, marquée par une absence d'endettement et une trésorerie confortable.

À fin 2009, les capitaux propres de Giat Industries s'élèvent ainsi à 453 M€, contre 466 M€ à fin 2008, la diminution des fonds propres résultant de la réduction de capital de 100 M€ et de la distribution à l'État du dividende en numéraire et des titres SOFRED étant partiellement compensée par les résultats de l'exercice.

Le groupe disposait à fin 2009 d'une trésorerie s'élevant à 879 M€, contre 411 M€ à fin 2008, avant reversement de 300 M€ à l'État par réduction de capital au premier semestre 2010 (cf. supra).

Dans ce contexte, l'assemblée générale a décidé du versement d'un dividende au titre de l'exercice 2009 d'un montant de 31,2 M€, correspondant à 20 % du résultat net consolidé, en augmentation par rapport à celui versé l'année précédente. Au cours de la même assemblée, a également été décidée la réduction de 300 M€ du capital de Giat Industries envisagée fin 2009.

Perspectives

Alors que la gamme de produits Nexter est aujourd'hui bien positionnée pour répondre aux besoins des armées françaises et étrangères, le groupe devrait connaître en 2010 une progression marquée de son volume de chiffre d'affaires, en lien notamment avec la livraison d'un nombre élevé de véhicules d'infanterie et de plusieurs systèmes d'artillerie. Le résultat net consolidé de l'exercice devrait être satisfaisant, traduisant ainsi la maîtrise des équilibres économiques, tant au niveau des contrats commerciaux qu'au niveau de la structure fonctionnelle du groupe.

Parallèlement, les efforts engagés afin de soutenir l'activité des autres filiales du groupe Nexter, et notamment Nexter Munitions et le pôle équipement, devront être poursuivis.

Après avoir reconstitué sa gamme de produits et retrouvé un niveau satisfaisant de rentabilité, le groupe Giat Industries et ses filiales Nexter disposent aujourd'hui d'atouts certains pour jouer un rôle majeur, au cours des prochaines années, dans l'industrie européenne des systèmes d'armement terrestre et interarmes, des munitions et du maintien en condition opérationnelle, le cas échéant en participant à la consolidation du secteur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Philippe Burtin* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Bruno Berthet, Christophe Burg, Cyril Forget, Arnaud Phélep, Jean-François Ripoché, Didier Trutt* ■ Personnalités qualifiées : *Sophie Boissard, Jean Cédelle, Martine Griffon-Fouco, Matthieu Louvot, Bernard Planchais* ■ Représentants des salariés : *Éric Brune, Thierry Chatelin, André Golliard, Patrick Gougoux, François Lepain, Christian Osete* ■ Commissaire du Gouvernement : *Gérard Blondé* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Averlant* ■ Commissaires aux comptes : *Mazars, KPMG* ■



Safran, né de la fusion en mai 2005 des sociétés Sagem et Snecma, est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'aéronautique, de la défense et de la sécurité. Il

emploie environ 54 900 personnes dans plus de 50 pays, et réalise un chiffre d'affaires global de plus de 10 milliards d'euros. Safran exerce la majorité de ses activités dans le secteur aéronautique, qui représente 80 % du chiffre d'affaires de l'entreprise (moteurs d'avion, turbines d'hélicoptère, propulseurs de fusée, trains d'atterrissage, roues et freins, nacelles, systèmes de régulation de l'énergie et des fluides, câblage etc.). Le groupe propose également à ses clients de nombreuses applications électroniques pour la défense (technologies de navigation, autoguides, optronique, viseurs etc.). En 2009, Safran a renforcé ses positions dans le secteur de la sécurité, en poursuivant une politique de croissance externe. Safran est fortement présent à l'international où il réalise environ 76 % de son chiffre d'affaires. L'État en est le premier actionnaire avec une participation de 30,2 % du capital.

Faits marquants

Après le recentrage intervenu en 2008 avec la cession de la branche communications, l'année 2009 a montré la résistance du modèle économique de Safran. Le groupe a en effet enregistré plusieurs succès commerciaux, tout en mettant en œuvre son ambitieuse stratégie de développement dans les activités de sécurité. En lançant sa première émission obligataire, pour un montant de 750 M€, en novembre 2009, le groupe a renforcé et diversifié ses capacités de financement.

Dans le secteur aéronautique, malgré un environnement incertain, Safran a conforté son positionnement d'équipementier de premier rang, présent sur l'ensemble du cycle de vie des aéronefs. Sur le plan symbolique, l'année 2009 a été marquée par la livraison du 20 000^e moteur CFM56, qui est réalisé dans le cadre d'un partenariat avec General Electric, récemment

renouvelé jusqu'en 2040, et équipe 73 % de la flotte mondiale des avions monocouloir. La sélection, en décembre 2009, par l'avionneur COMAC du LEAP-X, nouvelle génération du CFM, pour le futur avion chinois C919, ainsi que de la nacelle intégrée, représente un succès majeur pour Safran. Ce programme place en effet le groupe en position favorable pour les évolutions à venir des avions monocouloir. En outre, les montants élevés que consacre Safran à la préparation de l'avenir se sont concrétisés par l'inauguration de plusieurs établissements industriels, comme l'usine de turbines d'hélicoptères de Bordes, dans les Pyrénées-Atlantiques, celle de Walton aux États-Unis, spécialisée dans la réalisation de roues et freins carbone, ou celle de Querétaro au Mexique. Le premier vol d'un avion équipé d'un train d'atterrissage avec une contrefiche en matériau composite, un Boeing B787, a eu lieu fin 2009.

FICHE D'IDENTITÉ (répartition du capital au 31 décembre 2009)

■ Safran est un groupe international spécialisé dans les hautes technologies, équipementier de premier rang dans les domaines de l'aéronautique, de la défense et de la sécurité. Il réalise l'essentiel de son activité (environ 80 %) dans le secteur aéronautique (propulsion et équipements), et se développe fortement dans la sécurité. Safran est organisé en trois branches, regroupant l'ensemble des entités actives dans chacun des quatre sec-

teurs d'activité du groupe (propulsion aéronautique et spatiale, équipements aéronautiques, défense et sécurité). La société de tête du groupe est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 83 405 917 €, détenu à 30,2 % par l'État, 20,2 % par les salariés et anciens salariés du groupe, 7,4 % par Areva. 38 % du capital sont répartis dans le public et 4,2 % sont détenus en autocontrôle.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

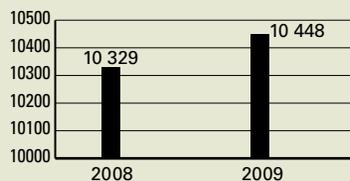
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

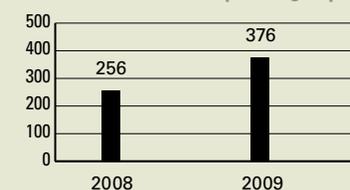
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	30,2	30,2
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	7,4	7,4
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 213	1 724
Chiffre d'affaires	10 281	10 559
Chiffre d'affaires (données pro forma ajustées)	10 329	10 448
dont réalisé à l'étranger	7 325	7 938
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	603	594
Résultat opérationnel (données pro forma ajustées)	798	663
Résultat opérationnel courant (données pro forma ajustées)	666	698
Résultat financier	-716	296
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fond de roulement	825	1 042
Résultat net - part du groupe	-205	641
Résultat net - part du groupe (données pro forma ajustées)	256	376
Résultat net - intérêts minoritaires	11	13
Résultat net de l'ensemble consolidé	194	654
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	7 726	8 266
dont écart d'acquisition net	1 756	2 126
dont immobilisations incorporelles nettes	3 112	3 217
dont titres mis en équivalence	244	238
dont impôts différés actifs	295	263
Capitaux propres - part du groupe	3 733	4 353
Intérêts minoritaires	141	148
Dividendes versés au cours de l'exercice	197	68
dont reçus par l'État	60	/
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	2 356	2 354
Dettes financières nettes	635	498
Dettes financières brutes à plus d'un an	418	1 208
Effectifs en moyenne annuelle	53 336	54 911
Charges de personnel	3 133	3 276
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,9 %	6,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	58,7	59,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5,0 %	14,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	16,4 %	11,1 %

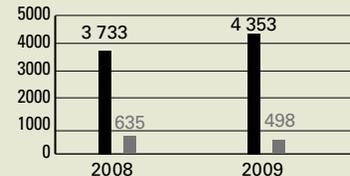
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



En matière de défense, Safran a enregistré des commandes significatives, portant le carnet à un montant équivalent à deux ans de chiffre d'affaires. Le groupe a notamment conclu, avec le ministère de la Défense, un contrat portant sur la réalisation de plus de 16 000 équipements Félin (Fantassin à Équipements et Liaisons Intégrées), pour un montant de l'ordre de 1 Md€.

En outre, le développement, précédemment engagé, du portefeuille d'activités de haute technologie dans la sécurité a permis à Safran de capter la croissance des investissements publics en matière d'identification sécurisée, de contrôle d'accès des personnes et de renforcement de contrôle des bagages. Le groupe a ainsi été sélectionné par Lockheed Martin pour fournir sa technologie d'identification par empreintes digitales pour le programme de nouvelle génération du FBI. Par ailleurs, les autorités israéliennes ont sélectionné le groupe français pour livrer une solution intégrée de nouvelle génération pour la détection des explosifs. L'année 2009 a été aussi marquée par la poursuite de la stratégie de croissance externe dans le domaine de la sécurité avec, notamment, l'acquisition en septembre des activités de GE Homeland Protection, spécialisée dans la détection d'explosifs et de substances illicites.

Analyse financière

Les montants figurant dans cette partie sont des montants ajustés, retraités notamment des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change (norme IAS 39), et de l'incidence comptable des réévaluations réalisées à l'occasion de la fusion Sagem-Snecma en 2005 (norme IFRS 3).

L'activité globale de Safran a progressé, notamment grâce aux activités récemment acquises et à un effet devises favorable. Dans une conjoncture mouvementée, le groupe a atteint, voire dépassé, ses prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité pour l'année 2009.

Le chiffre d'affaires consolidé de Safran en 2009 est de 10 448 M€, en hausse de 1,2 % par rapport à l'année 2008. Sur le plan organique, il est caractérisé par une diminution des ventes d'équipements de première monte dans l'aéronautique, en partie contrebalancée par l'augmentation de la part des activités de service et une forte croissance dans la défense, notamment en ce qui concerne l'avionique, ainsi que dans la sécurité, où elle est supérieure à 10 %. Les activités nouvellement consolidées contribuent ainsi fortement à compenser la baisse organique du volume d'activité en 2009, de l'ordre de 2,9 %. De même, Safran bénéficie d'un effet devises favorable, de l'ordre de 255 M€, résultant principalement de la combinaison d'une amélioration du taux de couverture de Safran et d'une amélioration du taux de change moyen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Francis Mer (Administrateur nommé en assemblée générale) ■ Vice-président : Michel Lucas ■ Représentants de l'État : Pierre Aubouin, Christophe Burg, Patrick Gandil, Jean-Bernard Pène ■ Autres membres du conseil de surveillance : Mario Colaiacovo (1), Armand Dupuy, Jean-Marc Forneri, Yves Guéna, Shemaya Levy, Areva (Représentant permanent : Luc Oursel), François Polge de Combret, Jean Rannou, Michel Toussan, Bernard Vatiere ■ Représentants des salariés : Christian Halary, Michèle Monavon ■ Censeurs : Georges Chodron De Courcel, Pierre Moraillon ■ Commissaire du Gouvernement : Louis-Alain Roche ■ Commissaires aux comptes : Constantin Associés (2), Mazars ■

(1) Jusqu'au 13 avril 2010, non remplacé.
(2) Fin du mandat à l'issue de l'assemblée générale du 27 mai 2010 ayant statué sur les comptes de l'exercice 2009. Remplacé à compter de l'exercice 2010 par Ernst & Young et Autres.

Safran a réalisé un résultat opérationnel courant (hors éléments non récurrents) de 698 M€ en 2009, qui ressort en hausse par rapport aux 666 M€ réalisés en 2008, sur une base pro forma retraitée de la plus value de cession des activités monétiques. Malgré l'impact de dépréciations constatées sur plusieurs programmes aéronautiques subissant des retards, la marge opérationnelle, à 6,7 %, est supérieure à l'objectif indiqué, qui était de 6 %.

Le résultat net part du groupe a crû quant à lui de 47 %. Il s'élève en 2009 à 376 M€, comparé à 256 M€ en 2008. Au-delà de la croissance du résultat opérationnel, cette meilleure performance reflète notamment l'effet des pertes non récurrentes et des charges de restructuration enregistrées dans les activités de communication en 2008.

En ce qui concerne les disponibilités du groupe, l'endettement net a diminué de 635 M€ au 31 décembre 2008 à 498 M€ au 31 décembre 2009, alors que 551 M€ ont été consacrés en 2009 aux acquisitions. Les flux de trésorerie opérationnels se situent en effet à un niveau élevé et le besoin en fonds de roulement s'est significativement amélioré. Safran disposait ainsi au 31 décembre 2009, après l'émission en novembre d'un emprunt obligataire de 750 M€, d'une trésorerie de plus de 2 Md€, auxquels peuvent s'ajouter des facilités de crédit non tirées d'un montant de 1,1 Md€.

La recherche & développement (R&D) continue de représenter un poste important, Safran ayant consacré en 2009 686 M€ à la R&D autofinancée, soit 6,6 % du chiffre d'affaires.

L'activité des branches aéronautiques a été affectée par la volatilité de la conjoncture du transport aérien, plus particulièrement la branche équipements aéronautiques. L'activité de la branche défense et sécurité bénéficie quant à elle de la bonne tenue de chacun de ces secteurs.

En 2009, le chiffre d'affaires de la branche propulsion s'établit à 5 673 M€, en retrait de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les ventes « première monte » de moteurs d'avions se maintiennent au niveau très élevé enregistré en 2008. Pour les turbines d'hélicoptères, les livraisons ont baissé de 10,6 %. Au total, les activités de services, qui représentaient 46,9 % du chiffre d'affaires de la branche en 2008, ont continué à se développer pour atteindre 49,2 % en 2009. Avec une base en service de 20 000 moteurs sur une flotte dont la maturité progresse, le CFM56 génère en effet un flux important de rechanges.

Grâce à cette progression des activités de service, étendue aux moteurs militaires, à l'amélioration de la productivité dans le cadre du plan Safran + et à un effet devises favorable, le résultat opérationnel courant de la branche ressort à 628 M€, en hausse de 6 % par rapport à 2008.

La relative stabilité du chiffre d'affaires de la branche équipements aéronautiques (2 767 M€, soit -0,3 % par rapport à 2008) doit être mise en regard d'une diminution de 4,8 % à taux de change et périmètre constants. Les livraisons des équipements ont suivi l'évolution des programmes des grands avionneurs mondiaux : maintien des cadences des monocouloirs et montée en puissance des nouveaux programmes comme l'A380, mais diminution importante de l'aviation régionale et de l'aviation d'affaires. Comme pour la branche propulsion, les services ont continué à se développer. Leur part progresse de 31,2 % du chiffre d'affaires 2008 à 31,8 % en 2009. Le résultat opérationnel, de 2 M€, a été fortement affecté par les évolutions constatées sur les programmes majeurs, et plus particulièrement le B787. Une perte à terminaison de 15 M€ a en effet été constatée sur ses systèmes d'atterrissage. De même, une dépréciation sur les frais de recherche et développement consacrés à ce projet a été enregistrée. Retraité des éléments non courants, notamment cette dernière dépréciation, le résultat opérationnel courant ressort à 73 M€, en hausse de 18 % par rapport à 2008.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 18 février 2009 : Safran est sélectionné pour fournir les roues et freins carbone et le système de câblage électrique de l'A350XWB.
- 7 avril 2009 : finalisation de l'acquisition des activités biométriques de Motorola (MorphoTrack).
- 8 septembre 2009 : finalisation de l'acquisition de 81 % de GE Homeland Protection, devenue Morpho Detection.
- 20 octobre 2009 : livraison du 20 000^e moteur CFM 56.
- 19 novembre 2009 : réalisation de la première émission obligataire de Safran pour 750 M€ à cinq ans.
- 24 novembre 2009 : commande par le ministère de la défense de plus de 16 000 équipements Félin.
- 11 décembre 2009 : vol inaugural de l'A400M motorisé par Safran (TP400).
- 21 décembre 2009 : sélection de Safran pour la fourniture de l'ensemble intégré propulsif du futur monocouloir chinois C919.
- 11 février et 25 mai 2010 : commandes à morpho détection de détecteurs d'explosifs par les autorités aéroportuaires américaines, pour plus de 2 000 systèmes.
- 18 février 2010 : sélection du système de détection d'explosifs Safran par les autorités aéroportuaires israéliennes.
- 19 février 2010 : commande par le ministère de la Défense de 3 400 armements air-sol modulaires.
- 2 mars 2010 : sélection de Safran pour sécuriser la cité administrative de Belo Horizonte au Brésil.
- 25 mai 2010 : deuxième commande à morpho détection de détecteurs d'explosifs par les autorités aéroportuaires américaines, pour 1 200 systèmes.

Les activités de Défense représentaient un chiffre d'affaires de 1 061 M€ au 31 décembre 2009. Leur croissance de 3,9 % résulte plus particulièrement du dynamisme de l'avionique, reflétant l'augmentation des ventes de systèmes de guidage de missiles, ainsi que la solidité des activités de service. Les commandes ont été importantes, notamment en matière d'optronique (systèmes Félin et, à moindre titre, jumelles infrarouge), permettant de générer un carnet de commandes équivalent à deux années de chiffre d'affaires à fin 2009. Le résultat opérationnel courant du secteur défense a été de 9 M€ (0,8 % du chiffre d'affaires) en 2009. Le retrait par rapport à 2008 (40 M€) s'explique notamment par les provisions sur le système de navigation de l'A400M (35 M€) et, à moindre titre, par la contribution négative de Safran Electronics, en constitution.

Les activités de sécurité enregistrent une forte progression. Leur chiffre d'affaires à fin 2009 ressortait à 904 M€, soit une hausse de 30,8 %. À la croissance organique de 11,4 %, tirée par les solutions d'identification avec le déploiement de plusieurs programmes gouvernementaux (dont le passeport biométrique en France), s'ajoutent les effets des acquisitions structurantes réalisées par Safran, estimés à 204 M€. En 2009, le groupe a ainsi finalisé la reprise des activités biométriques de Motorola, regroupées avec celles de Sagem Morpho pour créer MorphoTrak. De même, Safran a racheté à General Electric 81 % de son entité spécialisée dans la détection d'explosifs et de substances illicites, renommée Morpho Detection. Le résultat opérationnel courant des activités de sécurité en 2009 ressort à 55 M€ (6,1 % du chiffre d'affaires), comprenant des charges d'amortissement des actifs incorporels valorisés lors de l'allocation des prix d'acquisition sur les récentes acquisitions à hauteur de 31 M€.

Perspectives

Grâce à ses récentes acquisitions, Safran peut désormais s'appuyer en 2010 sur trois piliers de croissance : l'aéronautique, la défense et la sécurité. À périmètre constant, le groupe devrait réaliser en 2010 un chiffre d'affaires voisin de celui de 2009, et est confiant quant à une croissance de son résultat opérationnel courant (hors éléments non récurrents, pour atteindre une marge autour de 8 %) tout en maintenant un niveau élevé de *cash flow* libre, de plus de la moitié du résultat opérationnel courant. À moyen terme, l'amélioration de la couverture de change et la croissance des services sur les activités aéronautiques constituent un potentiel de croissance de la rentabilité opérationnelle de Safran. Le groupe devrait en outre tirer parti des évolutions de change, d'une reprise du trafic aérien mondial, de la croissance des activités de sécurité, rentables, et de la poursuite des actions Safran + d'amélioration de la productivité et de réduction des frais généraux.

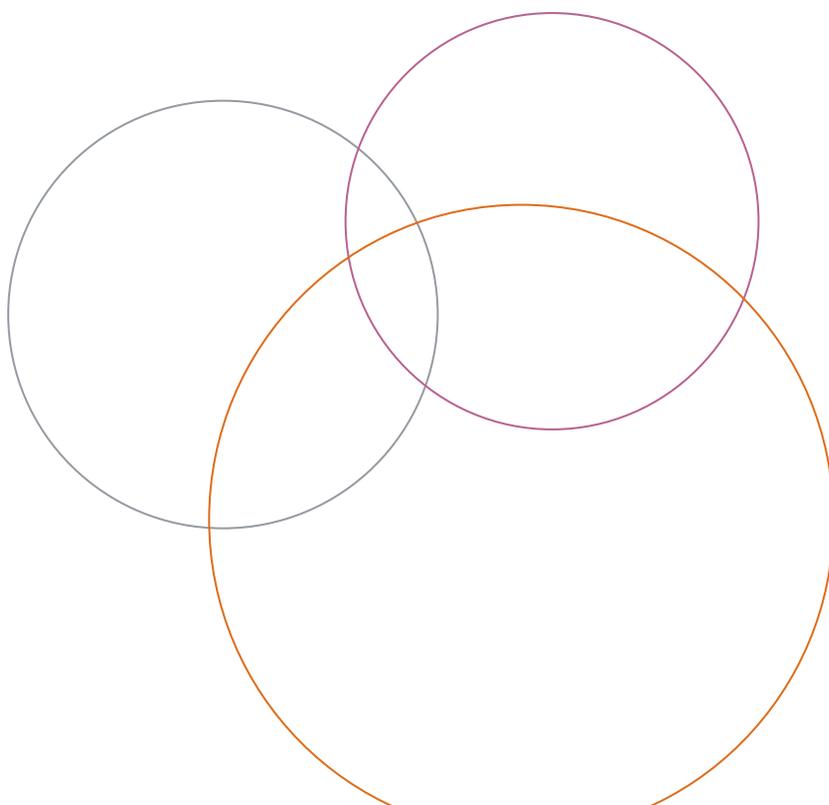
Ces perspectives sont confirmées par les bonnes performances que le groupe a enregistrées au premier semestre 2010. Au cours de cette période, le chiffre d'affaires de Safran s'élève à 5,2 Md€, soit une croissance de 0,9 % par rapport au premier semestre 2009. Les activités de Défense et celles de Sécurité progressent de près de

10 %. Dans le domaine aéronautique, les ventes première monte diminuent légèrement alors que les services restent stables. Sur une base organique, le chiffre d'affaires fléchit de 114 M€, essentiellement en raison d'une diminution prévue des recettes liées à un important programme d'identification en Côte d'Ivoire.

Au premier semestre 2010, le résultat opérationnel courant s'établit à 428 M€*. La marge opérationnelle courante, représentant 8,2 % du chiffre d'affaires, marque une hausse de 1,5 point. Sur une base organique, le résultat opérationnel courant, retraité de l'impact défavorable des devises et de l'impact favorable des acquisitions, s'améliore de 64 M€ (+18,4 %) par rapport au premier semestre 2009. L'ensemble des activités du groupe contribue à cette forte amélioration, tirant profit de plus de deux ans de programme Safran+, ainsi que de l'amélioration des frais généraux, de l'optimisation de la R&D et de la productivité. Les services aéronautiques et les équipements de sécurité enregistrent la plus forte progression. L'activité nacelles réduit fortement ses pertes.

En outre le périmètre de Safran a continué de croître. Le Groupe a ainsi annoncé en septembre 2010 avoir conclu un accord avec la société LIID pour la reprise de solution d'identité et avec SNPE pour la cession des activités Propulsion solide.

*Le compte de résultat ajusté retraite dorénavant les écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition (PPA) liées aux principaux regroupements d'entreprises, en particulier dans le domaine de la sécurité (23 M€ au premier semestre 2010 contre 7 M€ au premier semestre 2009).



GROUPE SNPE

Le groupe SNPE, héritier du service des poudres et créé sous sa forme actuelle en 1971, est détenu à 99,9 % par l'État. Les matériaux énergétiques constituent le cœur de métier de SNPE (chargements propulsifs pour la défense et l'industrie aéronautique et spatiale, poudres et explosifs à usage militaire), qui est également présent dans des activités de chimie civile (chimie fine et de spécialités). Le groupe SNPE a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 609 M€, dont plus de 50 % à l'export, et emploie environ 3 600 personnes dans le monde à fin 2009.

Faits marquants

L'année 2009 n'a pas connu d'évolution significative du périmètre du groupe SNPE, même si les réflexions stratégiques engagées en 2008 sur l'avenir des différentes branches d'activité se sont poursuivies de façon active, dans l'objectif de trouver les meilleures solutions industrielles à même de pérenniser et développer les différentes activités du groupe SNPE.

Des discussions se sont engagées entre SNPE et le groupe Safran au sujet de la consolidation de la filière industrielle française hautement stratégique de la propulsion solide, dont les activités sont aujourd'hui réparties entre les deux groupes : Safran (Sneema Propulsion Solide) fabrique les tuyères du moteur du missile M51 et des boosters du lanceur Ariane 5, et SNPE (SNPE Matériaux énergétiques) fabrique les propergols utilisés comme carburant pour ces mêmes moteurs. Cette consolidation vise à créer un acteur de stature mondiale, à même de dégager des synergies significatives et de maintenir au meilleur niveau des technologies et compétences critiques pour la force de dissuasion française et l'accès européen à l'espace.

En juin 2009, SNPE a engagé le processus de cession de sa filiale Isochem, qui est un fournisseur majeur de produits de chimie fine ainsi que de dérivés du phosgène pour des clients des secteurs pharmaceutique, cosmétique et agrochimique. Un accord a été signé le 19 février 2010 entre le

groupe SNPE et la société Aurélius, fonds industriel allemand coté, qui a fait une offre de reprise de l'entreprise Isochem et de ses filiales Framochem (Hongrie), Isochem UK et Isochem Deutschland. Le périmètre concerné a enregistré en 2009 des ventes annuelles de 113 M€ avec un total de 530 salariés.

Cette opération a donné lieu à l'inscription d'une provision de 41,9 M€ dans les comptes du groupe SNPE pour l'exercice 2009.

D'un point de vue opérationnel, l'année 2009 a également été marquée par la poursuite satisfaisante du développement du missile M51, dont le premier « tir de synthèse » depuis la mer a été réussi le 27 janvier 2010. En mars 2009, PyroAlliance, filiale équipementière de SNPE Matériaux énergétiques, a signé le contrat dit « PB » avec EADS Astrium pour la fourniture d'équipements pyrotechniques de la nouvelle tranche de production du lanceur Ariane 5. Ce contrat, après ceux obtenus sur Vega et sur le lanceur Brésilien VLS-1, conforte la position de PyroAlliance parmi les leaders mondiaux de la pyrotechnie spatiale.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires consolidé à fin 2009 du groupe SNPE s'établit à 609 M€, contre 640 M€ en 2008, cette baisse de 4,9 % concernant les activités poudres et explosifs, chimie fine et spécialités chimiques,

FICHE D'IDENTITÉ

■ SNPE est une société détenue à 99,9 % par l'État dont les activités concernent la production de matériaux énergétiques de propulsion (propulsion solide, sécurité automobile, pyrotechnie), les poudres et explosifs et les spécialités chimiques

(vernissés à bois, encres alimentaires, peinture). Ses trois principales filiales opérationnelles sont SNPE Matériaux énergétiques (matériaux énergétiques de propulsion), Eurengo (poudres et explosifs) et Bergerac NC (spécialités chimiques).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

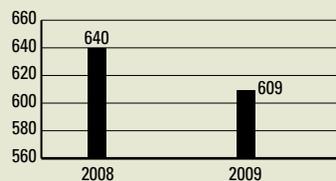
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Juillet 2009 : engagement du groupe SNPE à réduire l'impact environnemental de son activité, en économisant l'énergie sur l'ensemble de ses douze sites industriels.
- Août 2009 : succès de la campagne des essais d'interface des chaînes pyrotechniques du lanceur brésilien VLS-1, à laquelle l'entreprise PyroAlliance a activement participé.
- Octobre 2009 : présentation par Structil, filiale de SNPE (80 %) et de Mitsubishi Rayon (20 %), à la Conférence internationale sur les matériaux composites à base de fibres de carbone, d'une communication sur les techniques de pultrusion appliquées à la réalisation de pièces aéronautiques.
- Janvier 2010 : succès du « tir de synthèse » depuis la mer du missile M51.
- Février 2010 : cession par le groupe SNPE de sa filiale Isochem à l'entreprise Aurélius.
- Avril 2010 : cession par le groupe SNPE de sa filiale Durlin à l'entreprise Chromavis.

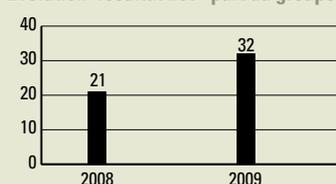
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	640	609
dont réalisé à l'étranger	346	326
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-6	-6
Résultat financier	-12	1
Capacité d'autofinancement/marge brute d'autofinancement	18	169
Résultat net - part du groupe	21	32
Résultat net - intérêts minoritaires	1	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	22	32
Total des immobilisations nettes	466	398
dont écart d'acquisition net	29	28
dont immobilisations incorporelles nettes	5	4
dont immobilisations financières nettes et titres mis en équivalence	247	193
Capitaux propres - part du groupe	282	315
Intérêts minoritaires	4	4
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	103	140
Dettes financières nettes	207	-2
Dettes financières brutes à plus d'un an	26	14
Effectifs au 31 décembre	3 685	3 567
Charges de personnel	206	208
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	3,4 %	5,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	55,9	58,2
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	7,8 %	10,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	72,4 %	-0,6 %

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



mais n'affectant pas la branche matériaux énergétiques de propulsion. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international demeure stable à 55 %.

En dépit de la diminution du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation du groupe s'élève en 2009 à -5,6 M€, en légère progression par rapport à l'exercice 2008, à -5,9 M€.

Ces résultats masquent des réalités contrastées entre les différentes branches. L'activité de la branche **matériaux énergétiques** de propulsion a progressé en 2009, avec un chiffre d'affaires s'élevant à 264 M€, en augmentation de 2 M€ par rapport à 2008. Le résultat d'exploitation atteint 17,2 M€ en 2009, contre 26,3 M€ en 2008. Le chiffre d'affaires de la branche **poudres et explosifs** pour l'année 2009 s'élève à 135 M€, contre 148 M€ en 2008. Le résultat d'exploitation s'est également dégradé, pour atteindre -9 M€ en 2009, contre -7,5 M€ en 2008. Le chiffre d'affaires de la branche **chimie fine** pour l'année 2009 s'élève à 132 M€, contre 143 M€ en 2008. Le résultat d'exploitation est en nette augmentation sur l'exercice 2009, à -0,2 M€, contre -6,3 M€ en 2008. De la même façon, le résultat d'exploitation de la branche **spécialités chimiques** a enregistré une progression en 2009, à -5,1 M€, contre -8,2 M€ en 2008, en dépit d'une contraction du volume d'affaires, qui s'élève à 77 M€ en 2009, contre 86 M€ en 2008.

Sur l'exercice 2009, le résultat financier s'élève à +1,3 M€, contre -11,7 M€, en ligne avec l'évolution de l'endettement de l'entreprise. Alors que le résultat exceptionnel était proche de l'équilibre en 2008, il atteint 76,2 M€ en 2009 et comprend notamment l'indemnité au titre de l'accord transactionnel sur les conséquences de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse le 21 septembre 2001, qui a conduit à enregistrer un profit exceptionnel net de 136,6 M€, et le provisionnement de

41,9 M€ lié à la cession d'Isochem. La prise en compte de la quote-part du résultat de Tessenlo constitue en 2009 une perte de 43,2 M€ pour le groupe SNPE, alors que sa contribution était bénéficiaire à hauteur de 36,4 M€ en 2008. En 2009, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève donc à 32,5 M€, contre 21,9 M€ en 2008.

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice 2009 atteint 169 M€, contre 18 M€ en 2008, du fait notamment de l'impact positif de l'indemnité perçue dans le cadre de l'accord transactionnel évoqué ci-dessus. L'endettement financier net du groupe a donc été fortement diminué en 2009, SNPE se trouvant en trésorerie nette légèrement positive à fin 2009, à 2,4 M€.

Perspectives

L'année 2010 devrait être marquée par la poursuite des évolutions du groupe SNPE engagées en 2009. En particulier, les discussions entre Safran et SNPE sur la mise en œuvre de la consolidation de la filiale industrielle française de la propulsion solide devraient permettre d'aboutir à un accord dans les prochains mois.

Le groupe SNPE a par ailleurs conclu en avril 2010 un accord avec l'entreprise Chromavis, société italienne, pour la reprise de Durlin, filiale de Bergerac NC, le leader mondial pour le développement et la production de vernis à ongles et produits de soin des ongles. Cette cession a été mise en œuvre en juin 2010.

L'année 2010 devrait permettre de poursuivre les réflexions engagées pour trouver les meilleures solutions industrielles à même de pérenniser et développer les activités des filiales Eurengo, en particulier de l'activité stratégique au regard des intérêts de défense nationale du site de Sorgues, et Bergerac NC.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Antoine Gendry (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : Pierre Aubouin, François Auvigne, Christophe Burg, Yves Jourdan, Christophe Viprey ■ Représentant des actionnaires autres que l'État : Michel Douzou (Société générale) ■ Personnalités qualifiées : Jean Claude Buono, Dominique Damon, Yves de Longueville, Pierre-André Moreau, Jean-Marie Poimbœuf ■ Représentants des salariés : Michel Blanchet, Didier Couilleaux, Annick Donzel, Gilles Glad, Émilie Liebens, Stéphane Vigier ■ Commissaire du Gouvernement : Louis-Alain Roche ■ Mission de contrôle économique et financier : Annie Targa ■ Commissaires aux comptes : Mazars, KPMG ■

THALES

Dans un environnement économique incertain, la progression de l'activité de Thales et la bonne résistance des prises de commandes en 2009 illustrent la solidité de la base principale de clientèle du groupe, gouvernements et opérateurs d'infrastructures. Les résultats ont cependant été affectés par des difficultés sur plusieurs contrats et par la crise du secteur aérien. Avec une équipe de direction renouvelée, un actionnariat stabilisé suite à la finalisation du rachat par Dassault Aviation de la participation détenue par Alcatel-Lucent, l'ensemble du Groupe est mobilisé pour renouer avec une croissance rentable, sur la base des objectifs définis par le plan Probasis et en s'appuyant sur une organisation plus proche de ses clients.

Faits marquants

L'année 2009 a été consacrée à la finalisation de l'évolution actionnariale au capital de Thales et à la définition, par la nouvelle direction générale, de la stratégie à mettre en œuvre sur les prochaines années pour améliorer la marge opérationnelle du groupe, dans un contexte de difficultés rencontrées sur plusieurs programmes complexes.

Ainsi, l'accord signé entre Alcatel-Lucent et Dassault Aviation fin 2008 pour l'achat de 20,5 % du capital de Thales s'est concrétisé le 19 mai 2009 à l'issue de la levée de l'ensemble des conditions suspensives, dont l'obtention des autorisations au titre des concentrations et la recomposition du conseil d'administration, y compris la nomination, d'un commun accord entre le secteur public et le partenaire industriel, d'un nouveau président-directeur général, M. Luc Vigneron.

Le diagnostic mené par la nouvelle direction générale a abouti à la mise en place d'une nouvelle organisation, qui a pour but de simplifier le fonctionnement du Groupe, de favoriser les synergies transverses et la réactivité commerciale, et d'améliorer les performances. Désormais, l'activité du groupe Thales sera conduite autour de trois grandes zones et de sept divisions. Chacune de ces trois grandes zones a la responsabilité de son compte de résultat. Les divisions, quant à elles, sont en charge au niveau mondial de la recherche et développement, de la politique produit et de la politique industrielle.

La revue menée par la nouvelle direction générale a également conduit au lancement d'un plan d'amélioration de la performance, dénommé Probasis, qui vise à améliorer progressivement le niveau de résultat opérationnel courant du Groupe,

avec un objectif d'économies de 1,3 Md€ en année pleine en 2014.

Thales a été confronté en 2009 à une conjonction de facteurs défavorables sur plusieurs de ses programmes. En aéronautique, d'une part, le groupe a fait face à des incertitudes concernant l'issue des discussions en cours avec le client sur le programme Meltem (avions de patrouille et surveillance maritimes pour la Turquie) et à l'accroissement des coûts prévisionnels de développement du système de gestion de vol de l'A400M, dans un contexte de persistance d'un environnement économique très dégradé, avec notamment un repli des activités réalisées auprès des compagnies aériennes et le retard de commercialisation du B787. Parallèlement, Thales a rencontré des difficultés sur certains

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 23 janvier 2009 : lancement du contrat ADAPT relatif aux systèmes de défense aériens pour la marine britannique ;
- février 2009 : premier vol du Sikorsky S-76D équipé de la suite avionique TopDeck de Thales ;
- 17 février 2009 : Thales remporte le marché des systèmes de signalisation ferroviaire, de télécommunications et de contrôle des trains sur la ligne à grande vitesse Barcelone-Figueras ;
- 7 avril 2009 : Thales fournira clé en main les systèmes de signalisation, télécommunications, supervision, sécurité et billettique pour la ligne nord-sud en Arabie Saoudite ;
- 19 mai 2009 : achat des titres Thales détenus par Alcatel-Lucent et GIMD par Dassault Aviation, substitution d'Alcatel-Lucent par Dassault Aviation dans le pacte d'actionnaires en tant que partenaire industriel du secteur public (recomposition du conseil d'administration et notamment entrée des administrateurs de Dassault-Aviation au conseil d'administration), nomination du nouveau président-directeur général, M. Luc Vigneron ;
- 12 novembre 2009 : le ministre français de la Défense a approuvé la quatrième tranche du programme Rafale, qui porte sur soixante nouveaux avions de combat pour l'armée de l'air et la marine nationale ;
- 11 décembre 2009 : présentation de Probasis, plan d'économie de 1,3 Md€ sur cinq ans ;
- 15 décembre 2009 : premier vol du B787, sur lequel Thales fournit le système de conversion de puissance électrique, le multimédia de bord et le système d'éclairage ;
- 2 juin 2010 : Thales Alenia Space est retenu par l'opérateur américain Iridium pour un contrat de 2,1 Md\$ portant sur la construction de 81 satellites de communication.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres
IV - Dividendes
et autres versements
assimilés
V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

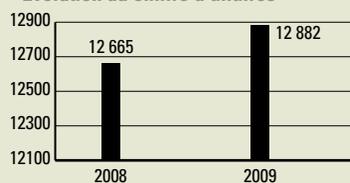
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

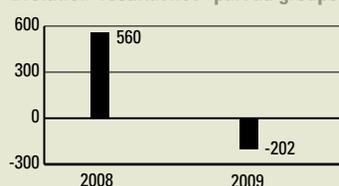
	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	0,0	0,0
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	27,05	27,00
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 604	1 932
Chiffre d'affaires	12 665	12 882
dont réalisé à l'étranger	9 501	9 863
Résultat opérationnel avant PPA	843	-110
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	718	-209
Résultat financier	-52	-45
Capacité d'autofinancement/marge brute d'autofinancement	1 135	485
Résultat net - part du groupe	560	-202
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	560	-202
Résultat net de l'ensemble consolidé avant PPA	650	-128
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	6 803	7 004
dont écart d'acquisition net	2 793	2 987
dont immobilisations incorporelles nettes	1 129	925
dont titres mis en équivalence	692	711
dont impôts différés actifs	434	678
Capitaux propres - part du groupe	3 949	3 744
Intérêts minoritaires	3	10
Dividendes versés au cours de l'exercice	195	205
dont indirectement reçus par l'État*	53	56
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges (y compris avantages au personnel)	1 809	1 987
Dettes financières nettes	456	91
Dettes financières brutes à plus d'un an	748	1 627
Effectifs au 31 décembre	63 248	64 285
Charges de personnel	4 552	4 746
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	4,4 %	-1,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	72,0	73,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	14,2 %	-5,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	11,5 %	2,4 %

* Les dividendes de Thales sont versés aux sociétés holding qui détiennent les participations de l'État dans Thales, les dividendes versés par ces holdings pouvant parfois être différents des dividendes directement reçus des participations.

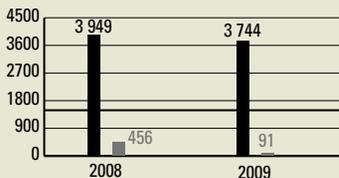
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



de ses contrats dans le domaine de la billettique où, malgré la poursuite des actions correctrices entamées, le Groupe a été amené à comptabiliser de nouvelles et importantes provisions pour couvrir les charges à venir, afin d'assurer la bonne exécution des conditions d'achèvement des contrats.

Enfin, l'année 2009 aura été marquée par une progression des commandes dans le domaine de l'aéronautique militaire, avec la tranche quatre du Rafale en France, qui porte sur soixante nouveaux avions de combat pour l'armée de l'air et la marine nationale, et par une forte augmentation des prises de commandes dans le domaine spatial, avec des contrats significatifs de satellites d'observation (Sentinel 3 avec l'Agence spatiale européenne) et de télécommunications (Eutelsat W3B, Globalstar) ainsi que des modules destinés à la station spatiale internationale (Cygnus).

Analyse financière

Activité et commandes

Les revenus consolidés s'élèvent à 12,9 Md€ au 31 décembre 2009, contre 12,7 Md€ en 2008, correspondant à une variation organique de +2 %. L'impact des variations de change sur les revenus s'est élevé à -134 M€ et correspond en quasi-totalité à la conversion en euros des revenus des filiales implantées hors de la zone euro. Il résulte principalement de la baisse de la livre sterling (-168 M€) par rapport à l'euro, partiellement compensée par le raffermissement du dollar américain (+59 M€). Les mouvements du périmètre de consolidation se sont traduits par une variation nette de chiffre d'affaires de +161 M€.

Les commandes entrées en carnet au cours de l'exercice ont atteint 13,9 Md€, en baisse organique très modérée (-2 %) par rapport à 2008, durant laquelle les prises de commandes avaient été particulièrement dynamiques. Le ratio « *book-to-bill* », qui rapporte le montant des commandes aux revenus de l'année, atteint 1,08. Ces résultats découlent de la concrétisation de plusieurs commandes importantes pour un total de 3,5 Md€, alors que le volume des commandes d'un montant inférieur à 100 M€ connaît un tassement plus marqué dans les domaines aéronautique-espace et sécurité.

Par division

Dans le domaine aéronautique-espace, les prises de commandes atteignent 4,3 Md€ en 2009, en hausse de +1 %. Dans le domaine civil, les prises de commandes sont en retrait de 34 % par rapport à 2008 et reflètent les effets persistants de la crise du transport aérien. À l'inverse, les activités militaires affichent des prises de commandes en progression, grâce notamment à l'entrée en carnet de la tranche quatre du Rafale en France et à une bonne tenue de l'activité support. Les prises de commandes des activités spatiales progressent fortement (+17 %) et atteignent 1 596 M€, tirées par plusieurs contrats significatifs, pour des satellites d'observation (Sentinel 3 avec l'Agence spatiale européenne) et de télécommunications (Eutelsat W3B, Globalstar) ainsi que pour des modules destinés à la station spatiale internationale (Cygnus). Les revenus ressortent à 4,1 Md€, en baisse de 5 % par rapport à 2008, notamment du fait de la moindre capacité d'investissement des compagnies aériennes et du retard du Boeing B787.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Luc Vigneron* (administrateur nommé sur proposition du secteur public) ■ Représentant de l'État au titre de l'action spécifique : *Patrick Auroy* ■ Administrateurs nommés sur proposition du secteur public : *Olivier Bourges, Didier Lombard, Bruno Parent*, TSA représentée par *Bernard Rétat* ■ Administrateurs nommés sur proposition du partenaire industriel : *Amaury de Sèze, Charles Edelstenne, Loïk Segalen, Éric Trappier* ■ Personnalités extérieures : *Yannick d'Escatha, Roger Norman Freeman, Stève Gentili, Pierre Mutz* ■ Représentants des salariés : *Marie-Paule Delpierre, Dominique Floch* ■ Représentant des salariés actionnaires : *Philippe Lépinay* ■ Commissaire du Gouvernement : *Marc Gatin* ■ Commissaires aux comptes : *Mazars, Ernst & Young* ■

Le domaine défense enregistre une baisse de ses prises de commandes de 5 %, à 6,1 Md€ contre 6,5 Md€ en 2008. L'exercice 2008 avait été marqué par la conclusion d'importants contrats navals (porte-avions britannique CVF, corvettes Maroc, frégates FREMM Italie) qui ne se retrouvent pas cette année, en dépit de plusieurs succès notables, comme la modernisation des chasseurs de mines à Singapour ou l'équipement de trois frégates FREMM supplémentaires en France. Les revenus atteignent 5,8 Md€, supérieurs de 6 % à ceux de 2008, croissance qui se retrouve dans tous les principaux segments de marché.

Dans le domaine sécurité, les prises de commandes affichent une quasi-stabilité par rapport à 2008, à 3,4 Md€ (-1 % de croissance organique par rapport à 2008). Dans les activités de signalisation et gestion du trafic ferroviaire, plusieurs commandes ont été obtenues, tant dans le cadre de projets de transport urbain (La Mecque, Dubaï, Le Caire...) que de grandes lignes (ligne ferroviaire nord-sud en Arabie Saoudite, ligne à grande vitesse Barcelone-Figueras en Espagne). Dans les systèmes de sécurité, Thales a remporté l'important contrat Ciudad Segura de sécurité de la ville de Mexico. L'activité est en progression de 4 %, à 3 Md€ contre 2,9 Md€ en 2008.

Performance opérationnelle

Le résultat opérationnel courant (après restructurations), à 151 M€, représente 1,2 % des revenus, contre 6,9 % l'an dernier. Dans le domaine défense, les résultats demeurent très satisfaisants, avec un résultat opérationnel courant de 544 M€, soit un taux de 9,4 % des revenus, proche du niveau de 2008. Les résultats de l'espace atteignent par ailleurs 79 M€ en 2009, en hausse organique de +7 %. Ces résultats ne permettent pas de compenser les difficultés rencontrées dans les activités Aéronautique d'une part (cf. *supra*), qui affichent un résultat opérationnel courant de -389 M€ en 2009 (contre +127 M€ en 2008), et dans le domaine sécurité,

FICHE D'IDENTITÉ

■ Thales est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française.

■ Le décret n° 97-190 du 4 mars 1997 institue une action spécifique de l'État au capital de Thales. Les droits attachés à cette action sont les suivants :

I. - tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'économie. Cette approbation doit être renouvelée si le bénéficiaire vient à agir de concert, à subir un changement de contrôle ou si l'identité d'un ou des membres du concert vient à changer. De même, tout seuil franchi à titre individuel par un membre du concert doit faire l'objet d'un agrément préalable. Le changement de contrôle s'entend au sens de l'article 355-1 de la loi du 24 juillet 1966.

II. - Un représentant de l'État nommé par décret sur proposition du ministre de la défense siège au conseil d'administration de la société sans voix délibérative.

III. - Dans les conditions fixées par le décret n° 93-1296 du 13 décembre 1993, il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe du décret (filiales directes du groupe).

■ L'État ne détient en direct que 2022 actions Thales (dont l'action spécifique). La participation consolidée de l'État dans Thales au 31 décembre 2009 est détenue par les sociétés TSA (et sa filiale Sofivision), à hauteur de 26,5 % et SOGÉPA, à hauteur de 0,5 %, ces deux sociétés étant détenues à 100 % par l'État.

■ À la date du 31 décembre 2009, le capital de la société est réparti de la façon suivante :

- État, TSA (y compris Sofivision), Sogépa :	27,00 %
- Dassault-Aviation :	25,90 %
- Flottant :	47,10 %
• dont salariés :	3,00 %
• dont autocontrôle :	1,79 %

■ Le 19 mai 2009, Dassault-Aviation adhérent au pacte en vigueur entre Alcatel-Lucent et TSA/Sofivision s'est substitué à Alcatel Lucent comme partenaire industriel aux côtés du secteur public (TSA et Sofivision), seuls quelques aménagements ayant été apportés au pacte d'actionnaire du 28 décembre 2006 entre Alcatel-Lucent et le Secteur Public :

- le nombre d'administrateurs nommés sur proposition de Dassault Aviation ne pourra être supérieur au nombre d'administrateurs nommés sur proposition du secteur public ;

- Dassault Aviation s'engage expressément à renoncer à l'exercice du droit de veto dont il dispose au titre du pacte sur certaines opérations stratégiques de Thales ; cette renonciation porte sur une série d'opérations potentielles de cessions ou d'acquisitions ; en contrepartie, le secteur public renonce à son droit de mettre fin au pacte en cas de désaccord persistant sur une opération stratégique majeure susceptible de porter atteinte à ses intérêts stratégiques ;

- Dassault Aviation s'interdit d'inscrire ses actions Thales au nominatif avant le 1^{er} janvier 2010, de sorte à n'acquies aucun droit de vote double avant le 1^{er} janvier 2012 au plus tôt, soit après l'échéance normale du pacte d'actionnaires ;

- au droit dont disposait le secteur public de dénoncer le pacte d'actionnaires en cas de franchissement de certains seuils au capital d'Alcatel Lucent (20 %, 1/3, 40 % et 50 %), se substitue un droit de dénonciation en cas de changement de contrôle de Dassault Aviation ; outre la dénonciation du pacte, le secteur public pourra, dans ce cas, demander à Dassault Aviation de suspendre l'exercice des droits de vote qu'elle détient au-delà de 10 %, ou lui demander de réduire sa participation au-dessous de 10 % du capital de Thales ;

- une clause nouvelle de cessation du pacte est introduite au cas où l'une des parties commet, sans concertation préalable avec l'autre, un acte créant pour le concert une obligation d'offre publique sur Thales ;

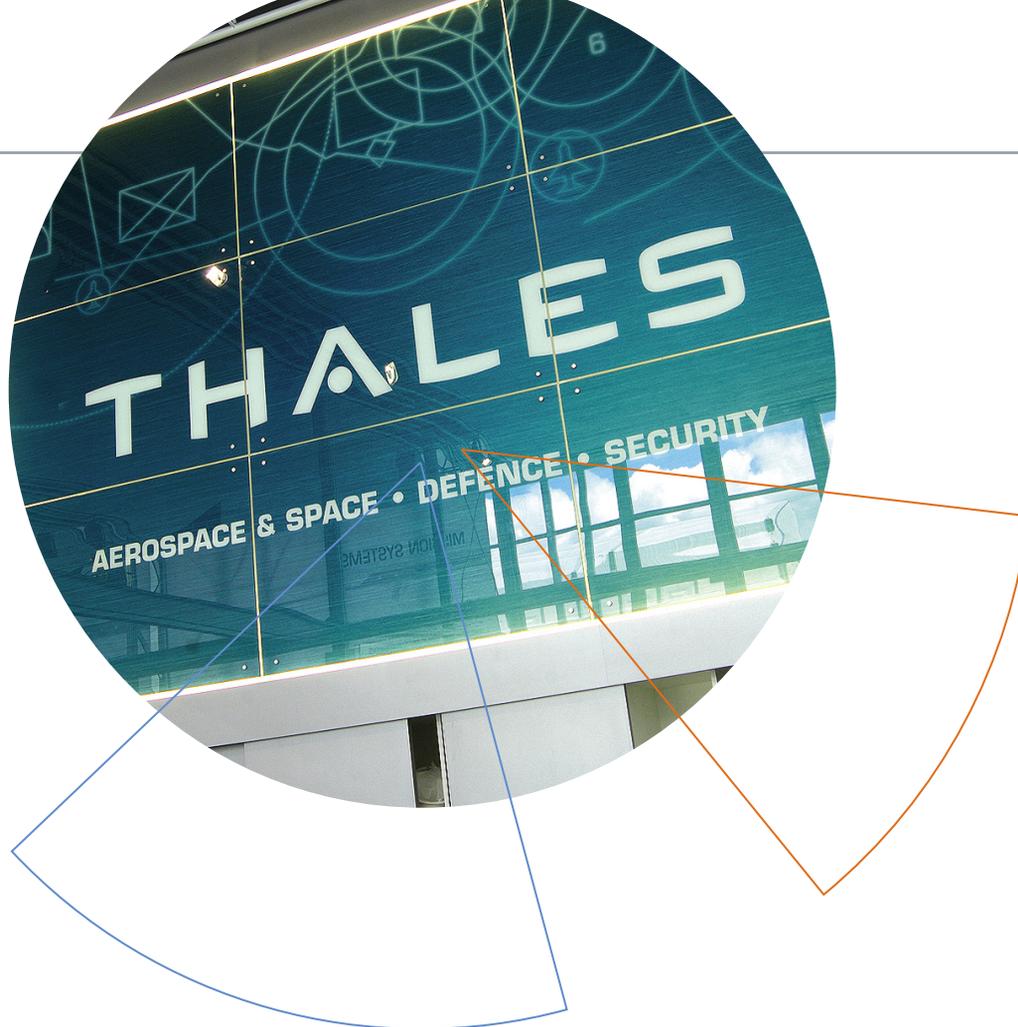
- le secteur public s'engage à conserver, après que le pacte sera arrivé à son échéance normale, une participation dans Thales lui conférant au moins 10 % des droits de vote, et ce jusqu'à la première des trois dates suivantes :

- le 31 décembre 2014 ;
- trois ans à compter de la cessation du pacte ;
- la date à laquelle Dassault Aviation cessera de détenir au moins 15 % du capital de Thales.

■ Le pacte est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. Le maintien en vigueur du pacte est conditionné à la détention par Dassault Aviation d'au moins 15 % du capital de Thales.

■ Par ailleurs, Dassault Aviation a également repris les engagements d'Alcatel-Lucent relatifs à la protection des intérêts stratégiques de l'État dans une convention signée le 19 mai 2009. En cas de manquement, l'État pourra mettre fin aux droits spécifiques de Dassault Aviation dans la gouvernance du groupe, lui demander de suspendre une partie de ses droits de vote ou de céder une partie de sa participation dans Thales.

■ La convention spécifique signée entre Thales et l'État le 28 décembre 2006 relative à la protection de certains actifs stratégiques est toujours en vigueur et n'a pas connu de changement. Elle soumet certains transferts, de titres de filiales qui détiennent des actifs stratégiques ou d'actifs stratégiques à l'autorisation préalable de l'État. De même, les projets de transferts d'actifs stratégiques en dehors du territoire français sont soumis à l'accord de l'État. Enfin, Thales s'engage à ce que les sièges sociaux des sociétés détenant des actifs stratégiques demeurent sur le sol français.



d'autre part, où le résultat opérationnel courant se situe à -11 M€ contre +157 M€ en 2008.

Dans le cadre de la revue systématique des valeurs d'actifs inscrites au bilan, le Groupe a été conduit à constater des pertes de valeur à hauteur de 240 M€ sur des coûts de développement immobilisés, en quasi-totalité dans des activités liées à l'aéronautique. Ces pertes de valeur, sans incidence sur la trésorerie, reflètent l'impact de la combinaison d'un ensemble d'éléments défavorables (crise du secteur aérien induisant une forte baisse des volumes attendus, faiblesse du dollar en fin d'année, dérive des coûts de développement, retards de lancement de certains avions) sur les plans d'affaires des programmes concernés.

La charge financière nette, à -111 M€, augmente par rapport au niveau de 2008, notamment en raison des coûts de couverture de change dans un contexte de marché toujours volatil, ainsi que des charges liées aux financements obligataires levés en début d'année pour sécuriser la liquidité du Groupe.

En 2009, le *cash flow* libre opérationnel a représenté 800 M€, en très forte progression par rapport au niveau de 2008

(377 M€). Cette progression résulte à la fois de recouvrements importants sur les clients en fin d'année et des efforts continus de maîtrise du besoin en fonds de roulement tout au long de l'exercice. À fin décembre 2009, la dette nette est de ce fait en retrait sensible, à 91 M€, contre 456 M€ à fin 2008.

Perspectives

En 2010, Thales anticipe une stabilité de ses revenus, les importantes prises de commandes de ces deux dernières années auprès de ses clients institutionnels, gouvernements ou opérateurs d'infrastructures, venant compenser l'impact défavorable de l'environnement économique et de la crise du secteur aérien.

Les pressions budgétaires croissantes dans ses principaux pays domestiques pourraient exposer le Groupe à un repli de ses prises de commandes en 2010, avec un ratio de *book-to-bill* sensiblement inférieur à 1.

Alors que l'exercice 2009 a été marqué par des difficultés sur plusieurs programmes complexes, Thales est mobilisé autour d'un objectif d'amélioration progressive de son niveau de résultat opérationnel

courant, notamment à travers la mise en œuvre du plan Probasis, dont le Groupe attend 1,3 Md€ d'économies en année pleine en 2014. Dans ce contexte, Thales retient l'hypothèse d'un taux de résultat opérationnel courant (après restructurations) entre 3 et 4 % en 2010, compte tenu d'une conjoncture toujours défavorable dans le transport aérien et certaines autres activités civiles, de charges de restructuration pouvant atteindre 1,5 % des revenus, de la moindre activation des dépenses de recherche et développement et de l'effet dilutif sur la marge brute de la facturation des contrats provisionnés en 2009.

Les résultats du premier semestre 2010 sont, dans un environnement notamment marqué par les pressions sur les budgets publics, en ligne avec les *guidances* et encourageants, avec des revenus en hausse de 4 % (5,96 Md€) par rapport au premier semestre 2009. Les prises de commandes ont fléchi de 12 % (5,14 Md€), faisant ressortir un ratio *book-to-bill* de 0,86. Les résultats opérationnels courants (204 M€) et nets part du groupe (138 M€), sont en revanche en amélioration sensible par rapport au premier semestre 2009 (respectivement 68 M€ et 12 M€) et confirment l'amélioration de la performance du groupe.

Fonds stratégique d'investissement



Créé par l'État et la Caisse des dépôts (CDC) en décembre 2008 conformément aux orientations fixées par le Président de la République dans le discours de

Montrichard du 20 novembre 2008, le FSI a pour objectif d'apporter une réponse au déficit structurel de fonds propres des entreprises et permettre d'accélérer leur développement, d'accompagner leur transformation dans des périodes de mutation ou encore de stabiliser leur actionnariat. Détenue à 51 % par la CDC et à 49 % par l'État, le FSI a été doté de 20 Md€ par ses deux actionnaires, dont 14 Md€ de titres de participation et 6 Md€ de liquidités.

Faits marquants

L'année 2009 a été consacrée au lancement de l'activité. Les deux actionnaires du FSI ont procédé aux apports en juillet 2009, pour un total de 14 Md€. Par ailleurs, 2,4 Md€ de liquidité sur l'enveloppe totale de 6 Md€ ont été versés au FSI au cours de l'exercice pour permettre au fonds de réaliser ses premiers investissements, le complément pouvant être appelé par le FSI en fonction de ses besoins.

Le FSI a procédé, dès sa première année, à vingt-et-un investissements directs dans des entreprises pour un montant total

engagé d'environ 700 M€. Ces prises de participation, toujours minoritaires, d'un montant allant de quelques millions à plus de 150 M€ ont été effectuées pour deux tiers dans des entreprises non cotées et ont concerné tant des PME de croissance que des ETI et des grands groupes.

Le FSI a également été à l'origine de la création de plusieurs fonds sectoriels abondés par d'autres partenaires industriels et financiers qui permettent de démultiplier l'impact de ses interventions, en appui à des filières stratégiques ou des entreprises fragilisées par la crise :

- le FSI a ainsi engagé 200 M€ dans le Fonds de modernisation des équipementiers auto-

mobiles (FMEA), créé le 20 janvier 2009 avec Renault et PSA, qui l'ont abondé à hauteur de 400 M€, pour intervenir dans des entreprises stratégiques du secteur, notamment celles capables de consolider et de moderniser les grands métiers de la filière. Le FSI a également lancé le FMEA rang 2, en partenariat avec les équipementiers automobiles de rang 1.

- le FSI a participé à la création du fonds InnoBio dédié aux biotechnologies (26 octobre 2009), auquel il a apporté 52 M€, aux côtés de laboratoires pharmaceutiques opérant en France, portant ainsi la capacité totale du fonds à 140 M€.

- le FSI a contribué au Fonds bois (13 novembre 2009), en partenariat avec le Crédit Agricole, le groupe Eiffage, et l'Office national des forêts pour un montant de 5 M€.

Enfin, le FSI a mis en place le 5 octobre 2009 un nouveau dispositif de financement en fonds propres à destination des PME. Doté d'un milliard d'euros, le programme FSI-PME renouvelle, étend et simplifie les dispositifs existants (300 M€ consacrés aux investissements directs du FSI dans les PME et 300 M€ consacrés au programme FSI - France Investissement à travers 179 fonds partenaires), tout en créant deux

FICHE D'IDENTITÉ

- Le Fonds stratégique d'investissement est une société anonyme détenue à 51 % par la Caisse des dépôts et à 49 % par l'État.

- Le mandat du Fonds stratégique d'investissement est d'investir puis de gérer les fonds publics qui lui ont été confiés par l'État et la Caisse des dépôts, avec pour objectif de contribuer au développement et au renforcement de la compétitivité du pays, en agissant en investisseur avisé.

- Les thèses d'investissement sont adaptées aux différentes phases du cycle de vie d'une entreprise. Chaque phase nécessite des besoins particuliers auxquels le FSI peut apporter une réponse, soit par un apport en nouveaux fonds propres, soit par rachats d'actions ; il peut le faire directement ou à travers les fonds d'investissements auxquels il souscrit dans le cadre du programme FSI - France Investissement :

- accélérer le développement d'une entreprise. L'apport de fonds propres du FSI lui permet de dynamiser sa croissance organique ou de procéder à des acquisitions ;

- accompagner la mutation d'une entreprise qui doit envisager une forte transformation (évolution de sa structure industrielle, de son positionnement concurrentiel...). Il s'agit d'une entreprise viable et porteuse d'avenir malgré ses difficultés temporaires ;

- renforcer l'actionnariat d'une entreprise importante pour le tissu industriel français au titre de ses compétences, de son savoir-faire

ou de ses technologies, et qui dispose d'une position concurrentielle solide.

- Le FSI est un actionnaire de long terme qui est en mesure d'adapter le temps de l'investisseur au temps industriel (souvent entre cinq et dix ans). Le FSI doit cependant faire évoluer son portefeuille de participations, l'accompagnement des entreprises dans la durée ayant un terme optimum. Ainsi, à chaque fois qu'il participe à une augmentation de capital, le FSI dialogue avec l'entreprise sur les conditions dans lesquelles pourra se faire, à terme, la sortie de son capital. Le management possède ainsi la visibilité indispensable sur les intentions de son actionnaire. Par ailleurs, il révalue, à intervalles réguliers, la pertinence de sa présence au capital des sociétés dans lesquelles il détient une participation.

- Investisseur avisé soucieux de la préservation de ses intérêts patrimoniaux et de ceux de ses actionnaires, le FSI accompagne la mise en œuvre de la stratégie qui a motivé son investissement. Pour ce faire, il demande à être représenté au Conseil d'administration et au sein de certains des comités opérationnels des entreprises investies. Pour exercer ce rôle, il propose des administrateurs, qui peuvent faire partie ou non du FSI. Ceux-ci sont sélectionnés parmi des personnalités choisies en fonction de leur parcours professionnel et de la valeur ajoutée qu'ils peuvent apporter à la gouvernance de l'entreprise, les règles de conduite du FSI en ce domaine faisant référence au code Afep-Medef. Le FSI est par ailleurs un investisseur

socialement responsable qui se doit de se montrer attentif aux aspects environnementaux, sociaux et sociétaux. Il le fait en encourageant les bonnes pratiques et en accompagnant les entreprises dans leurs démarches d'amélioration, tout en prenant en compte les particularités et contraintes de chaque secteur d'activité.

- La gouvernance du FSI lui-même est adaptée à son métier spécifique d'investisseur. En particulier, elle se caractérise par l'existence d'un comité d'investissement qui a pour mission d'examiner les investissements envisagés par le FSI pour s'assurer qu'ils sont conformes à la mission et à la doctrine du Fonds. Il est décisionnaire pour les investissements compris entre 25 M€ et 100 M€, le conseil d'administration étant chargé de valider les investissements supérieurs à 100 M€. Le Comité d'orientation stratégique (COS), quant à lui, est constitué d'élus, de représentants des partenaires sociaux et de personnalités qualifiées. Il a pour rôle d'être le gardien de la cohérence et des équilibres de l'action du Fonds ».

- La société comptait 37 collaborateurs fin 2009, année de montée en puissance du fonds. Les organes de gouvernance du FSI ont été amenés à se réunir à de nombreuses occasions en 2009, tant pour mettre sur pieds le FSI que pour examiner de nombreux projets d'investissement, avec notamment 17 réunions du conseil d'administration et 24 réunions du comité d'investissement.

Investissements directs du FSI en 2009

Entreprises	Investissement en M€
Avanquest	8
Bontoux SA	3,7
Carbone Lorraine	30
Cegedim	118
Daher	69
Dailymotion	7,5
Farinia	20,5
Forenap	6
Frey Energies Nouvelles	7
Gemalto	176
Innate Pharma	11
Led to Lite	4,2
Mécachrome	15
Meccano	2,2
Nexans	59
NiCox	24,5
Peters Surgical	3,5
Technip	113
Valeo	24
3S Photonics	5
TOTAL	707,1

Apport au FSI de participations de l'État et de la CDC

Participations apportées par l'Etat

ADP	8 %
France Télécom	13,5 %
STX France Cruise	33,3 %

Participations apportées par la Caisse des dépôts

Accor	7,6 %
Air Liquide	0,5 %
Alcatel-Lucent	0,8 %
Altran Technologies	1,9 %
Assystem	14,5 %
AXA Co-investment Fund II - FCPR	9,1 %
CDC Capital III - FCPR	33,3 %
CDC Capital III B - FCPR	52,5 %
CDC Développement Transmission 2 - FCPR	33,3 %
CDC Entreprises Capital Investissement	100 %
CDC Entreprises Portefeuille	100 %
Danone	1,8 %
Eiffage	20 %
Eutelsat Communications	25,7 %
Saur	38 %
Imerys	1,8 %
Lagardère SCA	1,6 %
Nexity	5,4 %
PAI Europe IV-C FCPR	7,7 %
Schneider Electric SA	2,3 %
Séché Environnement	20 %
Sodexo	1,3 %
Soprol	18,8 %
Technip	2,6 %
TDF	23,8 %
Ubisoft Entertainment	3,9 %
Valeo	2,9 %
Vallourec	0,9 %
Vivendi	2,1 %
Weinberg Capital Partners 1 - FCPR	7,8 %
Zodiac Aerospace	4,9 %

nouveaux instruments d'intervention rapides et pragmatiques afin de répondre aux besoins des PME :

- les obligations convertibles (OC+) auxquelles le FSI prévoit de consacrer 300 M€, pour les entreprises dont les actionnaires dirigeants n'ont pas les moyens d'apporter les fonds nécessaires à leur développement sans être prêts pour autant à ouvrir leur capital à court terme ;
- le Fonds de consolidation et de développement des entreprises (FCDE), auquel le FSI a consacré 90 M€ sur un total de 190 M€ aux côtés de banques et de compagnies d'assurance pour les sociétés à fort potentiel de croissance susceptibles de faire appel à la médiation du crédit.

Analyse financière

Le FSI a dégagé en 2009 un résultat net part du groupe de 259 M€ avant dépréciation d'actifs. Ce niveau de résultat est peu représentatif car la date de réalisation des apports en juillet 2009 a privé le FSI des deux tiers des distributions de dividendes que son portefeuille aurait délivrés en année pleine. Les résultats et revenus des participations se sont élevés à 287 M€. Ils proviennent pour l'essentiel de distributions reçues au cours du second semestre et du résultat des mises en équivalence pour la même période.

La méthode retenue par le FSI pour évaluer ses participations est prudente et conservatrice, et conduit à un ajustement de valeur sur trois participations apportées pour un montant total de 324 M€. Le résultat net consolidé part de groupe s'est, dans ces conditions, établi à -65 M€.

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres consolidés du FSI s'élevaient déjà à 20,5 Md€ malgré les ajustements de valeur précédemment évoqués, soit une augmentation de 500 M€ environ de ses

fonds propres par rapport à la valeur de sa dotation initiale. Cette variation résulte de l'appréciation significative des participations acquises par le FSI ainsi que par la revalorisation de celles apportées par ses actionnaires.

Perspectives

Au premier semestre 2010, le FSI a annoncé la signature de treize nouvelles opérations, pour environ 600 M€. Ces opérations ont concerné trois grandes entreprises (Vallourec, Limagrain et CGG Veritas), trois entreprises de taille intermédiaire (Groupe Gruau, Mersen et Mäder) et sept PME (GLI International, Initiative pour la Santé, Anadev, Biospace Med, Inside Contactless, Cylande, et Cytéris). Par ailleurs, les trois fonds créés par le FSI avaient réalisé fin juillet 2010 un total de dix-huit investissements, pour un montant de 221 M€, dont :

- douze investissements ont été réalisés par le FMEA pour un montant total de 204 M€, notamment dans Trèves, Michel Thierry, FSD SNOP et Mécaplast ;
- trois investissements ont été réalisés par le fonds Innobio pour un montant de 10 M€ ;
- trois investissements ont été réalisés par le fonds Bois pour un montant de 5 M€.

Enfin, fin juillet 2010, les deux nouveaux instruments d'intervention du dispositif FSI-PME avaient permis la réalisation de 18 investissements :

- treize opérations réalisées sous forme d'OC +, pour un montant de 32 M€ ;
- cinq investissements réalisés par le FCDE, pour un montant de 21 M€.

Compte tenu des fonds propres dont il a été doté, la capacité d'investissement du FSI est de l'ordre de 1,5 à 2 Md€ par an.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 20 janvier 2009 : le FSI, Renault et PSA Peugeot créent le Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA).
- 26 mai 2009 : le FSI et Mubadala concluent un partenariat d'investissement en France.
- 15 juillet 2009 : apport au FSI des participations de l'État et de la CDC.
- 5 octobre 2009 : le FSI lance le programme FSI-PME.
- 26 octobre 2009 : le FSI et les grands laboratoires pharmaceutiques créent le fonds Innobio dédié aux biotechnologies.
- 13 novembre 2009 : le FSI lance le Fonds bois.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Augustin de Romanet* (Administrateur représentant de la Caisse des dépôts) ■ Administrateurs représentants de l'État : *Jean-Dominique Comolli, Luc Rousseau* ■ Administrateur représentant de la Caisse des dépôts : *Antoine Gosset-Grainville* ■ Personnalités qualifiées : *Patricia Barbizet, Xavier Fontanet, Denis Kessler* ■ Commissaires aux comptes : *PricewaterhouseCoopers Audit, Mazars* ■



Tirant son origine de l'imprimerie créée par François I^{er}, ancien budget annexe du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, l'Imprimerie Nationale est devenue une société anonyme détenue à 100 % par l'État par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993. Cette loi confie à l'entreprise le monopole en France de la réalisation des documents secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité. À la suite d'importantes difficultés financières, la société a été recapitalisée en 2005 par l'État avec l'accord de la Commission européenne dans le cadre d'un plan de restructuration ambitieux. Celui-ci a notamment conduit l'Imprimerie Nationale à distinguer, sur le plan juridique, les activités relevant du monopole (regroupées dans la société mère) et les activités relevant du champ concurrentiel. La mise en œuvre de ce plan a été finalisée avec la cession en 2008 de l'activité Feuille implantée à Choisy. L'Imprimerie Nationale est aujourd'hui un groupe aux compétences reconnues dans l'impression de documents sécurisés, mais étendant aussi ses compétences à la gestion électronique des données. Il est structuré en quatre grandes divisions : Fiduciaire pour l'impression des documents sécurisés relevant du monopole ou du secteur concurrentiel, Continu pour l'impression sur rotatives, Plate-forme graphique pour l'intermédiation et la conception, Chronoservices pour la gestion des cartes électroniques du chronotachygraphe des transports routiers. L'Imprimerie Nationale emploie environ 650 personnes et réalise plus de 131 M€ de chiffre d'affaires. Son site de production principal est situé à Douai, dans le département du Nord.

Faits marquants

En août 2009, douze nouveaux administrateurs, représentant les deux tiers du conseil d'administration, ont été nommés pour un mandat de cinq ans. A cette occasion, M. Didier Trutt a été nommé président-directeur général. Ce dernier a réaffirmé une stratégie visant d'une part à parachever la mutation de l'Imprimerie Nationale pour accompagner la diffusion des technologies numériques et d'autre part à répondre aux attentes des clients ou partenaires de l'entreprise, avec une palette de produits et de services tirant au mieux parti de ses atouts et savoir-faire. Ces réflexions ont été formalisées dans un plan, présenté au nouveau comité stratégique, ainsi qu'au conseil d'administration. Elles ont également donné lieu à la création d'une direction du développement, chargée de fédérer l'effort commercial au niveau du groupe. Tout en poursuivant son redressement financier, l'Imprimerie Nationale cherche à étendre son positionnement sur la chaîne de valeur de l'impression et à tirer profit de ses compétences dans les métiers de la gestion et de l'archivage électroniques de documents en développant son rôle d'in-

tégrateur de technologies et d'opérateur de services.

L'activité de l'année 2009 a été soutenue malgré un ralentissement de la demande, effet de la crise économique. L'entreprise a poursuivi sa coopération avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) pour la réalisation des nouvelles générations de documents sécurisés. L'entreprise et l'ANTS ont conclu début 2009 une convention cadre organisant la relation client-fournisseur et les modalités de leur collaboration technique et technologique. En particulier, la production des passeports biométriques, initiée fin 2008, est montée en puissance, pour atteindre fin 2009 plus de 1 200 000 documents. Les nouvelles « cartes grises » (liées au système d'immatriculation des véhicules ou SIV) ont également fait leur apparition le 15 avril 2009. Ces nouveaux produits, qui ont nécessité d'importants investissements par l'entreprise, ont été conçus et développés en étroite collaboration avec le client ANTS.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont poursuivi leurs efforts en 2009 pour permettre le reclassement des salariés qui étaient entrés en congé de reclassement dans le

cadre du plan de sauvegarde de l'emploi de 2005 ainsi que des salariés concernés par le plan de sauvegarde de l'emploi élaboré en 2008 dans le cadre de la cession du site de Choisy-le-Roi. Au cours de l'année, vingt-cinq personnes ont pu ainsi, soit faire l'objet de reclassements, soit faire l'objet de départs négociés, ramenant ainsi le nombre total de salariés restant à reclasser, à cinquante personnes au 31 décembre 2009.

Analyse financière

Pour la première année depuis plus de dix ans, l'Imprimerie Nationale a dégagé un résultat net consolidé légèrement positif, à 0,2 M€. A titre de comparaison, l'entreprise avait réalisé en 2008 une perte de 4,4 M€. Ce redressement résulte principalement d'une amélioration de la rentabilité d'exploitation dans un contexte de stabilité de l'activité.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 10 avril 2009 : conclusion entre l'IN et l'ANTS d'une convention cadre destinées à définir leurs relations.
- 15 avril 2009 : entrée en service du nouveau système d'immatriculation des véhicules.
- Le 17 juillet 2009, dénonciation du PSE du 24 août 2005.
- Le 24 août 2009 : renouvellement du conseil d'administration et délégation dans les fonctions de P.-D.G. de M. Trutt.
- Novembre 2009 : création de la direction du développement.
- 10 décembre 2009 : remise des premiers permis de chasser sécurisés.
- 10 mars 2010 : l'IN réduit les délais de production des passeports biométriques à deux jours.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Budget annexe du ministère des finances, l'Imprimerie Nationale a été transformée en société nationale par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993 ; c'est une société anonyme au capital est détenu à 100 % par l'État.

■ La loi du 31 décembre 1993 lui confère par son article 2 un monopole sur la réalisation « documents déclarés secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité, et notamment les titres d'identité, passeports,

visas et autres documents administratifs et d'état civil comportant des éléments spécifiques de sécurité destinés à empêcher les falsifications et les contrefaçons ».

■ Le décret n° 2006-1436 du 24 novembre 2006 pris pour l'application de la loi de 1993 précise et délimite le champ du monopole légal de l'entreprise.

■ L'Imprimerie Nationale emploie environ 650 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 130 M€.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

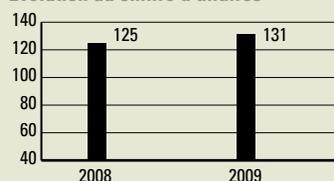
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

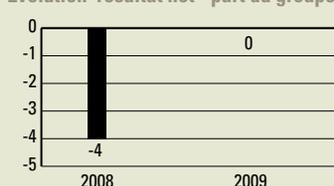
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	125	131
dont réalisé à l'étranger	6	7
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1	2
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-13	0
Résultat net - part du groupe	-4	0
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-4	0
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	27	29
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	2
dont immobilisations financières nettes	2	2
Capitaux propres - part du groupe	15	15
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	22	15
Dettes financières nettes	-15	-18
Dettes financières brutes à plus d'un an	5	7
Effectifs en moyenne annuelle	573	566
Charges de personnel	31	28
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	54,1	49,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

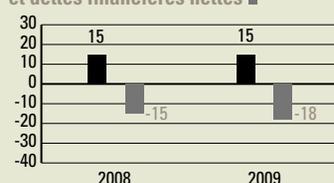
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



En termes d'activité, le groupe a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 131,1 M€, en augmentation sensible de 5,1 % par rapport à 2008, exercice qui avait été affecté par les conditions de la cession d'IN Choisy. Ce montant comprend les frais d'acheminement des documents, refacturés à l'euro l'euro, qui représentent 20 M€. Même retraité de ces postes, le chiffre d'affaires marque une hausse de 1 %. Plusieurs divisions, dont certaines précédemment en perte, ont atteint, voire dépassé l'équilibre d'exploitation.

L'excédent brut d'exploitation est ressorti sur l'exercice 2009 à 11,1 M€, en amélioration de 6 M€ par rapport à 2008. Il permet, après prise en compte notamment d'importantes dotations aux amortissements liées au niveau élevé des investissements de l'Imprimerie Nationale, de dégager un résultat opérationnel de 2 M€, en hausse de 2 M€ par rapport à 2008. La marge d'exploitation ressortait ainsi à 1,5 %. La trésorerie du groupe, qui atteignait 30,6 M€ au 31 décembre 2009 (23,1 M€ à fin 2008), a bénéficié de l'évolution de la rentabilité, associée d'une part à une maîtrise du besoin en fonds de roulement, d'autre part à des flux de trésorerie non récurrents liés aux restructurations engagées. Toutefois, parallèlement à la croissance de sa performance, l'Imprimerie Nationale enregistre en 2009 un résultat exceptionnel négatif, du fait de compléments de provisions effectués dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi.

Les résultats par division soulignent des contrastes importants. Les activités sous monopole, stables en 2009, restent les premières contributrices au chiffre d'affaires du groupe. Outre les prestations de transport, la baisse de la demande de passeports, conséquence de la conjoncture économique et du changement de génération de passeports, a été compensée par la production des nouvelles cartes grises et des prestations non récurrentes. Bien que bénéficiaires, les activités sous monopole connaissent une légère baisse de leur performance opérationnelle, à l'inverse de la tendance observée pour les activités concurrentielles.

Au sein de la filiale IN Continu et Services, le résultat de la Plate-forme graphique,

a significativement progressé. La division Continu, dans laquelle sont regroupées les activités d'impression classique sur rotatives, a continué à réaliser des pertes en 2009, de l'ordre de 3 M€, en amélioration toutefois par rapport à 2008. Les prestations liées au chronotachygraphe (regroupées dans la filiale Chronoservices), concernées par une délégation de service public arrivant à son terme, ont légèrement diminué.

Perspectives

L'entreprise doit aujourd'hui poursuivre la mutation technologique engagée depuis 2005 avec le lancement du passeport électronique en opérant dans un cadre financier fortement contraint, notamment s'agissant de la société IN Continu et Services. Cette mutation passe notamment par la maîtrise de l'impression sur polycarbonate, la complexification des systèmes informatiques et une demande croissante en documents hautement sécurisés. En 2010, le groupe devrait ainsi continuer à améliorer sa performance.

L'Imprimerie Nationale s'adapte en premier lieu au report du lancement de la nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNIE), attendu initialement en 2009. L'enjeu est de rentabiliser les investissements technologiques effectués en développant l'offre de documents sécurisés (par exemple, cartes d'agent public).

Les activités concurrentielles devraient également poursuivre leur redressement. L'activité de la plate-forme graphique devrait se maintenir à un niveau comparable à 2009 et l'arrivée en fin de vie des premières cartes chronotachygraphe devrait se traduire par une augmentation des ventes de Chronoservices. Les efforts d'amélioration de la productivité de la division Continu devraient être poursuivis. De plus, l'action menée sur la maîtrise des charges de structure et le développement d'offres commerciales, concrétisée par la création de la direction du développement, perdurera.

En outre, une réflexion est engagée sur le positionnement de certaines participations de l'Imprimerie Nationale, en particulier dans Saqqarah et JPrint.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président-directeur général : *Didier Trutt* (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : *Pierre Aubouin, Cyril Bouyeure, Mireille Campana, Arnaud Lacaze, Caroline Malaussena, Henri Serres* ■ Personnalités qualifiées : *Philippe Burtin, Didier Floquet, Michel Gonnet, Dominique Thillaud, André Viau* ■ Représentants des salariés : *Jean-Patrick Aubel, Maurice Bouvet, Bernard Dubreucq, Dominique Delimèle, Jean-Michel Locufier, Bruno Salvino* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Averlant* ■ Commissaires aux comptes : *Grant Thornton, KPMG* ■



Le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB), société anonyme détenue à 100 % par l'État, est numéro un en France et au sixième rang mondial dans

le domaine des médicaments dérivés du plasma. La loi dite HPST (hôpitaux, patients, santé et territoires) du 21 juillet 2009 a confirmé les missions du LFB, en prévoyant l'obligation pour LFB Biomédicaments, filiale du groupe, de fabriquer en priorité des médicaments dérivés du sang (MDS) à partir du plasma collecté par l'Établissement français du sang (EFS) et de distribuer prioritairement ces MDS sur le territoire français afin de satisfaire les besoins nationaux. Employant plus de 1 500 personnes avec une organisation industrielle reposant sur deux sites aux Ulis et à Lille, il produit une vingtaine de médicaments répondant à 80 pathologies dont plusieurs maladies rares. Il enregistre en 2009 un chiffre d'affaires de 376 M€ et poursuit une stratégie de développement fondée sur une croissance organique s'appuyant sur d'importantes dépenses de R&D, notamment dans le domaine des biotechnologies, et des investissements industriels, complétée de partenariats stratégiques et d'acquisitions ciblées à l'international.

Faits marquants

L'année 2009 a été très active dans l'obtention de nouvelles autorisations de mise sur le marché et dans le développement de nouvelles capacités industrielles, dans un contexte économique globalement moins favorable que l'année précédente.

L'environnement économique sectoriel du LFB a été globalement moins favorable en 2009 que l'année précédente. L'industrie des bio-médicaments est apparue désormais touchée par la crise économique, ainsi qu'en témoigne une croissance moins dynamique du chiffre d'affaires des principaux groupes mondiaux actifs dans le fractionnement du plasma. La croissance du chiffre d'affaires du LFB (+7 %) s'en ressent également, plus modeste que l'année précédente (+9 %). L'activité industrielle du LFB a néanmoins été très soutenue ; l'appareil de production a fonctionné à plein régime (avec notamment le démarrage du travail à façon pour le Brésil) et dans des conditions satisfaisantes.

2009 a vu l'obtention de plusieurs autorisations de mise sur le marché en France, en particulier celles de la nouvelle immunoglobuline liquide 5 % du LFB, CLAIRYG® et, dans le domaine des soins intensifs, de CLOTTAFAC®, qui constitue l'une des dix innovations majeures ou importantes de l'année sur le marché français selon le LEEM (Entreprises du médicament). Le LFB s'attache également au développement européen de ces produits avec, notamment, l'obtention d'une autorisation pour le facteur Willebrand en Allemagne, État référent pour l'enregistrement européen par voie de reconnaissance mutuelle.

Le LFB poursuit parallèlement le renforcement de ses moyens de production par la mise en œuvre du plan d'investissement industriel engagé il y a trois ans. Consacré aux deux sites de Lille et des Ulis, ce plan vise le doublement de la capacité globale de fractionnement (soit une capacité totale pour le groupe de 1,4 million de litres de plasma par an) et la mise en service d'une unité de production de la nouvelle immunoglobuline liquide CLAIRYG® ; ces nouveaux outils sont entrés en 2009 en phase de qualification.

La contribution de l'activité internationale au chiffre d'affaires a crû significativement en 2009 (+39 % par rapport à 2008). Le groupe peut désormais s'appuyer sur le nouveau cadre légal précité qui reconnaît la possibilité pour le LFB de prendre des participations dans des centres de collecte de plasma à l'étranger. Cet axe de développement s'est traduit par l'acquisition d'un groupe autrichien de collecte de plasma, dont le principe a été annoncé en juin 2010.

Un autre axe important de développement du LFB repose sur une stratégie de partenariats. Dans le domaine industriel, le LFB a conclu en février 2010 un accord avec la société canadienne Therapure pour la production en zone nord-américaine de deux médicaments dérivés du plasma ; il a également conclu en avril 2010 un accord de collaboration avec le groupe Sanofi pour construire une offre commune et complémentaire en France dans le domaine de la bio-production. En matière de R&D, le LFB a signé en 2010 avec la société Thallion un contrat de développement et de commercialisation d'anticorps indiqués dans le traitement d'infections à E. Coli.

Enfin, le groupe LFB poursuit sa démarche de développement de thérapies innovantes : selon le « Panorama des biotechnologies »

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Février 2009 : autorisation de mise sur le marché d'Atryn, développé par GTC, par la Food and Drug Administration, soit la première validation aux États-Unis d'un médicament d'origine transgénique animale.
- Juillet 2009 : approbation par l'assemblée générale de GTC de la prise de contrôle de la société par le LFB.
- Juillet 2009 : promulgation de la loi dite HPST (hôpitaux, patients, santé et territoires).
- Octobre 2009 : annonce, lors du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) présidé par le Président de la République, de l'autorisation donnée au LFB d'ouvrir le capital de sa filiale LFB Biotechnologies à des partenaires industriels ou financiers, que pourrait éventuellement compléter un financement public ciblé, par exemple du Fonds stratégique d'investissement.
- Décembre 2009 : autorisation de mise sur le marché en France de CLAIRYG®, immunoglobuline liquide de nouvelle génération.
- Avril 2010 : signature par le groupe Sanofi-Aventis et le groupe LFB d'un accord de partenariat dans le domaine de la bio-production en France et création d'un groupe d'intérêt économique dénommé LFB Biotechnologies-Sanofi Chimie.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Le Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) a été créé le 31 mai 1994 avec un statut de GIP. L'ordonnance du 28 juillet 2005 a prévu la transformation en SA à capital détenu en majorité par l'État ou ses établissements publics, qui a été réalisée en juillet 2006. La loi du 21 juillet 2009 a ratifié l'ordonnance de 2005 et précisé que les activités relatives à la fabrication des médicaments dérivés du sang destinés au marché français, issus du fractionnement du plasma, sont exercées exclusivement par une filiale créée à cet effet dont le capital est détenu, directement ou indirectement, majoritairement

par l'État ou par ses établissements publics. Les associations de donneurs de sang doivent être représentées au conseil d'administration de cette filiale. LFB Biomédicaments bénéficie de l'exclusivité d'approvisionnement en plasma collecté par l'Établissement français du sang.

■ L'État détient 100 % du capital et des droits de vote de LFB SA. LFB SA détient 99,99 % du capital de LFB Biomédicaments et 99,99 % du capital de LFB Biotechnologies (qui détenait 64,7 % du capital de GTC Biotherapeutics au 31 décembre 2009). Au 30 juin 2010, le pourcentage de contrôle dans GTC s'élève à 83,2 %.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

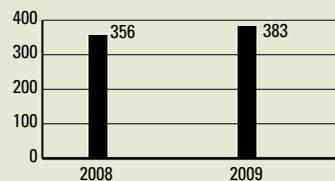
VII - Données sociales

VIII - Ratios

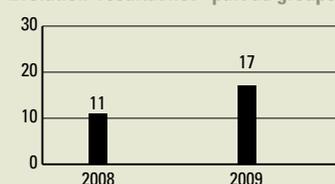
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)		
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre		
Chiffre d'affaires	356	383
dont réalisé à l'étranger	25	35
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	20	2
Résultat financier	-10	2
Marge brute d'autofinancement		
avant variation du BFR	38	32
Résultat net - part du groupe	11	17
Résultat net - intérêts minoritaires	0	-1
Résultat net de l'ensemble consolidé	11	7
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	174	197
dont écart d'acquisition net	2	2
dont immobilisations incorporelles nettes	6	12
dont titres mis en équivalence	9	11
dont impôts différés actifs	0	0
Capitaux propres - part du groupe	239	243
Intérêts minoritaires	0	-4
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	13	19
Dettes financières nettes	27	44
Dettes financières brutes à plus d'un an	17	15
Effectifs en moyenne annuelle	1 531	1 576
Charges de personnel	97	112
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	3,1 %	1,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	63,4	71,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	4,6 %	2,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	11,3 %	18,4 %

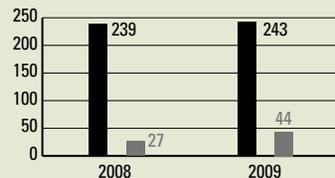
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



en France édité par France Biotech en 2008, le groupe LFB est désormais la première entreprise de biotechnologies dans le domaine de la R&D.

Les activités biotechnologiques du groupe s'articulent autour de deux axes : les anticorps monoclonaux, à travers la plate-forme technologique EMABling®, et les protéines recombinantes issues de la transgénèse, à partir de la plate-forme de production transgénique de GTC Biotherapeutics aux États-Unis. À cet égard, deux faits ont marqué l'année 2009. En février 2009, la Food and Drug administration accordait à GTC l'autorisation de mise sur le marché de son produit Atryn, validant ainsi pour la première fois aux États-Unis un médicament d'origine transgénique animale ; GTC a également obtenu de cette agence la première décision d'innocuité pour l'homme et l'environnement d'une modification génétique animale selon la procédure « *New Animal Drug Application* » (NADA), établissant ainsi la référence dans ce domaine. En juillet 2009, après approbation de l'assemblée générale de GTC, le LFB prenait le contrôle de cette société.

Afin de permettre au LFB de poursuivre son développement dans le domaine des biotechnologies, l'État, lors du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) en octobre 2009, a autorisé le LFB à ouvrir le capital de sa filiale LFB Biotechnologies à des partenaires industriels ou financiers.

Analyse financière

Des résultats 2009 impactés par un contexte économique moins favorable et par la consolidation de la filiale GTC Biotherapeutics dans les comptes du groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe LFB s'établit à 375,7 M€, en croissance de 7 % par rapport à l'année précédente. En France, la gamme Immunologie reste la première gamme thérapeutique avec un chiffre d'affaires de 157 M€ (+6 %) ; l'immunoglobuline TEGELINE® reste le premier produit du groupe, avec 128,4 M€ de chiffre d'affaires. Les deux autres gammes, hémostasie et soins intensifs, réalisent respectivement un chiffre d'affaires de 98,2 M€ (en retrait de 3 %) et de 83,4 M€ (+10 % par rapport à 2008).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président-directeur général : *Christian Béchon* (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : *François Auvigne, Danielle Golinelli, Martial Mettendorf, Astrid Milsan, Ronan Stéphan, Daniel Vasmant* ■ Personnalités qualifiées : *René Abate, William K. Heiden, Elisabeth Hubert, Francis Mer, André Renaudin* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Sébastien Bagot, Bernadette Cauvin, Alain Espargillière, Marc Lascombes, Hervé Marcilly, Emmanuel Paoli* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Pierre Morelle* (chef de mission), *Guy Worms* ■ Commissaires aux comptes : *Cailliau Dedouit/Mazars* ■

L'international représente près de 10 % des revenus du Groupe à 34,9 M€, correspondant à trois natures d'activités : la vente de produits finis (pour 25,9 M€ en progression notamment grâce aux ventes d'albumine), le fractionnement pour le compte de tiers à partir de plasmas étrangers (pour 7,5 M€ en grande partie liés au démarrage du contrat avec le Brésil) et le transfert de biotechnologies.

En 2009, le groupe LFB a consacré un total de 76 M€ à la R&D, soit 20,2 % de son chiffre d'affaires. Le budget R&D, en croissance de 14 %, est consacré à égalité au développement de l'activité médicaments dérivés du plasma et à celui de produits à fort potentiel thérapeutique à partir de technologies innovantes.

La marge industrielle, à 172 M€, est en progression de 4,8 M€ par rapport à 2008, mais légèrement en diminution en pourcentage de chiffre d'affaires (45,7 % en 2009 contre 47,4 % en 2008).

L'EBITDA est en retrait, avec 31 M€ contre 38 M€ l'année précédente, du fait de l'entrée de GTC dans le périmètre de consolidation du groupe, selon la méthode de l'intégration globale, à compter du 1^{er} juin 2009. Le résultat opérationnel non récurrent est en particulier impacté par la dépréciation intégrale du *goodwill* de GTC, constatée lors de la prise de contrôle de la société, pour 6,8 M€. Le résultat net consolidé s'établit à 6,7 M€ pour l'exercice 2009, contre 10,7 M€ l'année précédente, soit 1,8 % du chiffre d'affaires.

Les capitaux propres part du groupe se renforcent légèrement, à 243 M€. En revanche, l'endettement net croît à 44 M€ (contre 27 M€ en 2008), soit 18,4 % des fonds propres.

Perspectives

En 2010, le LFB concentre notamment ses efforts sur le lancement de la commercialisation de sa nouvelle immunoglobuline CLAIRYG®, disponible depuis le 30 août 2010 en France. Les perspectives 2010 dans le domaine des biotechnologies seront notamment le passage en phase clinique du Facteur VIIa développé par GTC.



La Monnaie de Paris est un établissement public industriel et commercial, créé par la loi de finances pour 2007 qui a clos le budget annexe des « Monnaies et médailles » au 31 décembre 2006.

La Monnaie de Paris dispose du monopole légal de frappe des monnaies courantes destinées à la circulation en France, c'est-à-dire des pièces métalliques libellées en euros à face française. Elle exerce également des activités concurrentielles telle que la production de monnaies courantes étrangères, de monnaies de collection françaises et étrangères, ainsi que de médailles, bijoux, fonte d'art et décorations.

Faits marquants

L'année 2009 a été marquée par plusieurs faits majeurs :

- tout d'abord, la Monnaie de Paris a lancé un projet de rénovation de son site parisien, dénommé MétaLmorphoses. Ce chantier, qui mobilise fortement l'entreprise, vise à offrir au public à horizon 2012 un site alliant expositions, commerces, restaurants et ateliers d'art. Le projet architectural a été confié à Philippe Prost. MétaLmorphoses a pour objectif de valoriser l'image de marque et les valeurs de la Monnaie de Paris, de susciter de nouvelles créations et de conquérir des marchés extérieurs ;
- ensuite, la Monnaie de Paris s'est positionnée en 2009 comme acteur culturel de référence, avec notamment l'exposition de photographies de David LaChapelle. A travers ces événements, l'établissement recherche une plus grande valorisation de ses métiers d'art et plus généralement de son image de marque, qui s'ouvre désormais à un public nouveau. Cette stratégie marketing s'inscrit dans le cadre de la promotion de ses activités concurrentielles, qui représentent aujourd'hui plus de la moitié de son chiffre d'affaires ;

La Monnaie de Paris est un établissement public industriel et commercial, créé par la loi de finances pour 2007 qui a clos le budget annexe des « Monnaies et médailles » au 31 décembre 2006.

La Monnaie de Paris dispose du monopole légal de frappe des monnaies courantes destinées à la circulation en France, c'est-à-dire des pièces métalliques libellées en euros à face française. Elle exerce également des activités concurrentielles telle que la production de monnaies courantes étrangères, de monnaies de collection françaises et étrangères, ainsi que de médailles, bijoux, fonte d'art et décorations.

- l'année 2009 a vu se confirmer l'engouement d'un public nouveau et beaucoup plus large que celui des monnaies de collection sur le programme des « Euros Or et Argent ». Grâce à ce nouveau produit, le chiffre d'affaires de l'ensemble des monnaies de collection (50,6 M€) a dépassé pour la première fois dans l'histoire de la Monnaie de Paris le produit de la cession des monnaies courantes au Trésor ;

- l'année 2009 a également été l'occasion pour la Monnaie de Paris de compléter les accords d'entreprise signés en 2008 par un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), qui organise la promotion des carrières individuelles en fonction des besoins de l'activité. Un accord d'intéressement a également été conclu, qui permet d'associer financièrement les salariés à l'amélioration de la performance économique de l'établissement. Ces deux accords constituent une étape importante dans la modernisation de la gestion interne. Ils témoignent d'une évolution importante dans la culture de l'entreprise ;

- par ailleurs, la direction de la Monnaie de Paris a décidé, en fin d'année 2009, de créer une direction de la recherche et du développement. Cette cellule R&D

aura pour missions principales de développer de nouveaux produits et d'étudier l'applicabilité de nouvelles technologies, tant dans les domaines des monnaies courantes que des monnaies de collection. Elle explorera les possibilités d'innovation dans les secteurs des matériaux, des formes et des procédés industriels, en partenariat avec des instituts de recherche et d'enseignement supérieur ainsi qu'avec des industriels ;

- enfin, pour la première fois depuis sa transformation en établissement public industriel et commercial, la Monnaie de Paris a versé un impôt sur les bénéfices, des dividendes à l'État actionnaire et un intéressement à ses salariés.

Analyse financière

L'année 2009 constitue une année de consolidation du redressement économique de la Monnaie de Paris.

En 2009, la Monnaie de Paris a réalisé un chiffre d'affaires de 125,7 M€, en ligne avec celui de 2008 (125,4 M€). Cette apparente stabilité cache une évolution significative de l'activité : les ventes de monnaies de collection (50,6 M€) ont fortement augmenté (+40 %) grâce au succès des « Euros or et argent ». Le chiffre d'affaires des monnaies courantes françaises, en revanche, a diminué de -5 M€ (-9 %), compte tenu de la diminution du rythme de constitution du stock de sécurité (qui atteindra, à l'issue de la période 2008-2010, 500 millions de pièces). Parallèlement, le chiffre d'affaire des monnaies étrangères diminuait de -4 M€ (-25 %) : malgré les contrats remportés

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 3 février 2009 : signature d'une convention entre la Monnaie de Paris et l'Institut de France relative au transfert de la parcelle de l'an IV.
- du 6 février au 31 mai 2009 : grande rétrospective David LaChapelle à la Monnaie de Paris.
- Mai 2009 : lancement des Euros Or et Argent de 10 €, 25 € et 250 €.
- 25 juin 2009 : signature d'un accord d'intéressement.
- 7 juillet 2009 : la Monnaie de Paris lance la Médaille du baccalauréat, à destination des jeunes bacheliers.
- 10 juillet 2009 : approbation par le conseil d'administration des grandes caractéristiques du projet « MétaLmorphoses » de rénovation du site parisien.
- 5 octobre 2009 : signature de l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).
- du 6 au 20 novembre 2009 : exposition sur le photojournalisme en Iran.

FICHE D'IDENTITÉ

- Ancien budget annexe du ministère de l'économie, l'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC) La Monnaie de Paris a été créé par l'article 36 de la loi n°2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007.

- La loi a confié les missions suivantes à La Monnaie de Paris :

- à titre exclusif, de fabriquer pour le compte de l'État les pièces métalliques mentionnées à l'article L. 121-2 du code monétaire et financier (monnaies courantes destinés à la circulation en France) ;

- de fabriquer et commercialiser pour le compte de l'État les monnaies de collection françaises ayant cours légal et pouvoir libératoire ;

- de lutter contre la contrefaçon des pièces métalliques et procéder à leur expertise et à leur contrôle, dans les conditions prévues à l'article L. 162-2 du

code monétaire et financier ;

- de fabriquer et commercialiser les instruments de marque, tous les poinçons de garantie des matières d'or, d'argent et de platine, les monnaies métalliques courantes étrangères, les monnaies de collection étrangères ainsi que les décorations ;
- de conserver, protéger, restaurer et présenter au public ses collections historiques et mettre en valeur le patrimoine immobilier historique dont il a la gestion ;

- de préserver, développer et transmettre son savoir-faire artistique et technique ; il peut à ce titre, et en complément de ses autres missions, fabriquer et commercialiser des médailles, jetons, fontes, bijoux et autres objets d'art.

Le décret portant statut de l'établissement du 28 février 2007 organise la gouvernance de l'Épic.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

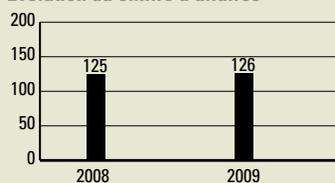
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

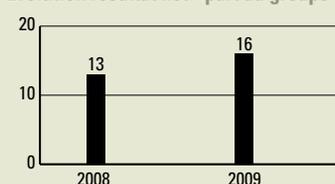
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	125	126
dont réalisé à l'étranger	13	9
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	17	21
Résultat financier	2	2
Marge brute d'autofinancement		
avant variation du BFR	25	15
Résultat net - part du groupe	13	16
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	13	16
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	118	119
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	2
dont immobilisations financières	3	2
Capitaux propres - part du groupe	179	195
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	33	29
Dettes financières nettes	-119	-115
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs au 31 décembre	533	488
Charges de personnel	34	31
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	10,4 %	12,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	63,8	63,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	7,3 %	8,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-66,5 %	-59,0 %

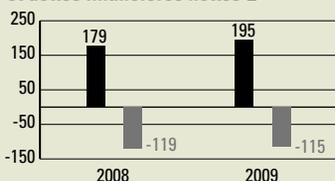
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



cette année en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, les offres de la Monnaie de Paris sont confrontées à une concurrence internationale particulièrement intense. Enfin, le produit des ventes de médailles et décorations est en baisse de -2,5 M€ (-45 %), en lien avec l'érosion progressive de ce marché et de l'émergence concomitante d'une concurrence à bas coûts.

Une augmentation des dépenses au titre du poste « autres achats et charges externes » de +4,7 M€ (+2 M€ de dépenses de communication, +2,4 M€ de maintenance et d'entretien immobilier, +0,4 M€ de frais d'études et de recherches) a été enregistrée, qui traduit les efforts de la Monnaie de Paris pour se repositionner sur le segment concurrentiel avec les monnaies de collection, et la transformation du site de Paris. La masse salariale de l'établissement a continué cependant de diminuer (-3,3 M€ entre 2008 et 2009, soit -14 %), les effets du plan de départs volontaires, lancé en fin d'année 2008, se faisant sentir sur la totalité de l'exercice 2009.

In fine, l'excédent brut d'exploitation ressort à 23,1 M€ en 2009, en baisse de -2,5 M€ (10 %) par rapport à 2008. Une réduction des dotations aux provisions et les reprises sur provisions, notamment pour litiges et charges, permettent à l'établissement de dégager un résultat d'exploitation de 20,8 M€, en hausse de +21 % par rapport à 2008.

Le résultat financier est globalement stable par rapport à 2008, à 2,4 M€, principalement lié aux intérêts générés par la trésorerie, tandis que le résultat exceptionnel augmente significativement par rapport à 2008, puisque ce dernier passe de -6 M€ à -2 M€, la perte constatée en 2008 étant marquée par des dotations significatives (liées au coût de transfert à l'Institut de France de la parcelle dite « de l'an IV », et au plan de départs volontaires).

Compte tenu d'une charge d'impôt des sociétés de 5,6 M€, le résultat net 2009 ressort à 15,9 M€, en hausse de +20 % par rapport à 2008. Le report à nouveau négatif limite le résultat distribuable à 8,4 M€, dont 70 %, soit 5,9 M€, feront l'objet d'un versement à l'État sous forme de dividende, pour la première fois dans l'histoire de l'établissement public.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christophe Beaux* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Guillaume Boudy, Emmanuel Constans, Cyril Forget, Édouard Leroy, Valérie Maldonado, Sylviane Miroux, Alexis Zajdenweber* ■ Personnalités qualifiées : *Philippe Braidy, Sylvain de Forges, Dominique Hollard, François Lemasson, Armand Pujal, Alain Robert* ■ Représentants des salariés : *Jean Bernadou, Jonathan Goimard, Michel Lasset, Franck Ludger, Christophe Robieux, Dominique Rocheville, Chantal Verry* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Guy Worms* ■ Commissaire aux comptes : *Grant Thornton* ■

Perspectives

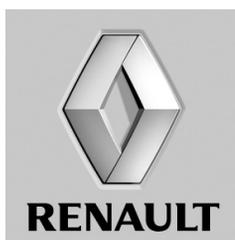
En 2010, la Monnaie de Paris devra finaliser la phase de préparation des travaux prévus dans MétaLmorphoses. Parallèlement au dépôt des demandes de permis de construire mi-2010, l'établissement devra obtenir les autorisations administratives et conclure les marchés de travaux, qui débiteront début 2011, en vue d'une inauguration du restaurant gastronomique et des expositions temporaires fin 2011.

L'établissement devra par ailleurs continuer de relever plusieurs défis économiques et commerciaux, qui seront au cœur des préoccupations de l'État actionnaire.

Avec le lancement des « Euros des régions » en septembre 2010, la Monnaie de Paris devra confirmer l'engouement du nouveau public conquis par le programme des Euros Or et Argent, de sorte à pouvoir s'assurer de sa capacité à maintenir sur le long terme un niveau conséquent de chiffre d'affaires sur le segment des nouvelles pièces de collection.

La Monnaie de Paris devra également enrayer la baisse de son chiffre d'affaires sur le marché des monnaies courantes à l'export et sur celui des médailles et décorations. La démarche de prospection initiée en 2008 à l'export pour les monnaies courantes et les nouveaux créneaux explorés sur le marché de la médaille commémorative, comme la médaille du baccalauréat, lancée avec succès en 2009, devront se concrétiser pour permettre à la Monnaie de Paris de se positionner comme un acteur compétitif sur ces activités.

Enfin, sur le segment des monnaies courantes françaises, la Monnaie de Paris devra poursuivre sa réflexion sur la stratégie industrielle à mettre en œuvre pour s'adapter à un niveau de commande tendancielle à la baisse sur le long terme, comme le laisse pressentir le développement des nouvelles technologies de paiement « sans contact », pour lesquelles des expérimentations ont récemment été lancées en France par des acteurs du secteur bancaire ou du secteur des télécommunications, comme à Nice par exemple.



Constructeur automobile depuis 1898, le groupe Renault conçoit, fabrique et commercialise des véhicules sous trois marques : Renault, Dacia et Renault Samsung motors. L'Alliance Renault-Nissan conclue en 1999 permet de développer des synergies en partageant les investissements et les projets. Elle est en 2009 le quatrième constructeur mondial. Cette année aura

été particulièrement difficile pour l'industrie automobile, marquée par une forte contraction des ventes et un assèchement des liquidités. L'État a donc lancé un plan de soutien général au secteur automobile, prévoyant notamment la mise en place d'une prime à la casse et l'octroi d'un prêt de 3 Md€ au constructeur. Associées aux efforts de l'entreprise, ces mesures ont permis à Renault de faire face à la crise et de poursuivre ses projets de développement notamment dans le domaine du véhicule électrique.

Faits marquants

Le groupe Renault a été clairement affecté par un marché automobile mondial, fortement déprimé, en baisse de 4,5 % par rapport à 2008. Certains marchés ont été particulièrement touchés, comme l'Eurasie avec une chute de 52 %. En Europe, le marché toutes marques a baissé de 4,5 %. Le marché français s'est en revanche bien comporté avec une croissance de 5 % en 2009. Les ventes mondiales de Renault subissent une baisse contenue de 3,1 %, permettant une progression de la part de marché du groupe sur onze de ses quinze premiers marchés. En France, premier marché de Renault, la part de marché progresse de 0,6 point à 26 %. La performance relative de Renault s'explique à la fois par le démarrage très satisfaisant de la nouvelle Mégane, la prime à la casse et sa position de leader sur le marché du véhicule utilitaire.

Dans ce contexte, à l'issue des états généraux de l'automobile tenus en janvier 2009, l'État a apporté son soutien au constructeur en lui accordant un prêt de 3 M€ (deux autres prêts ont été accordés à PSA, pour 3 M€, et à Renault Trucks, filiale d'AB Volvo, pour 250 M€). Ce prêt a été signé le 25 mars 2009, et, la loi de finances rectificative autorisant l'octroi de

ces crédits ayant été publiée le 22 avril, la mise à disposition des fonds a eu lieu le 24 avril 2009. L'Agence des participations de l'État a négocié avec Renault les conditions financières du prêt, qui a pris la forme d'un prêt non subordonné à cinq ans, remboursable *in fine*, comportant un intérêt fixe de 6 % et un intérêt variable en fonction des résultats opérationnels, permettant d'associer l'État à un retour à meilleure fortune. En contrepartie de ce prêt, Renault a pris des engagements en terme de développement de véhicules propres, de mise en place d'une relation partenariale avec les fournisseurs, d'affectation des résultats de l'entreprise au renforcement des fonds propres et aux investissements et de limitation de la rémunération de ses dirigeants.

De façon à compléter l'information du conseil d'administration sur la politique de la stratégie industrielle, un comité de la stratégie industrielle a été créé en mai 2010. Ce comité, émanation du conseil d'administration, a pour mission d'étudier les principales orientations stratégiques industrielles préparatoires aux décisions à prendre dans l'année et les grands projets capacitaires, tout en s'intéressant à la compétitivité des capacités installées.

Renault Nissan et Daimler ont annoncé le 7 avril 2010 la mise en place d'un partenariat stratégique long terme portant des ambitions industrielles fortes, notamment sur le développement et la production de petits véhicules, de véhicules utilitaires légers, de véhicules électriques et des moteurs. Ce partenariat permettra de renforcer la compétitivité de Renault, tout en ouvrant des perspectives d'emplois nouvelles. Le rapprochement s'est concrétisé le 28 avril 2010 par un échange de participation entre les constructeurs à hauteur de 3,1 % du capital de Renault. L'État, qui a souhaité maintenir sa position d'actionnaire de référence de Renault à hauteur de 15,01 % a, dans ce cadre, procédé à l'acquisition auprès de Renault de 0,55 % de son capital.

Résultats financiers

En 2009, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 33,7 Md€, en baisse de -10,8 % par rapport à 2008. La reprise de l'activité au quatrième trimestre 2009 (en progression de 26,8 % par rapport à la même période de 2008) n'aura pas permis de compenser la forte contraction enregistrée sur les neuf premiers mois.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 24 juin 2010 : Renault et le CEA signent un accord de coopération stratégique pour la recherche technologique portant notamment sur le véhicule électrique ;
- 11 juin 2010 : l'Alliance Renault-Nissan et Avtovaz renforce leur coopération en Russie ;
- 15 avril 2010 : Renault présente le design définitif des véhicules électriques Fluence Z.E. et Kangoo Express Z.E. Les pré-réservations sont ouvertes ;
- 12 avril 2010 : commercialisation du Dacia Duster, 4x4 à bas coûts d'ambition mondiale ;
- 7 avril 2010 : l'Alliance Renault-Nissan et Daimler AG annonce une coopération stratégique étendue. L'État annonce soutenir cette opération ;
- 26 février 2010 : Renault annonce produire son Nouveau Master en France, à Batilly.
- 5 novembre 2009 : Renault annonce produire en France, à Flins, la Zoé Z.E., cœur de gamme du véhicule zéro émission ;
- 23 avril 2009 : Renault présente sa nouvelle Clio ;
- 30 mars 2009 : la Banque européenne d'investissement attribue un prêt de 400 M€ afin d'accompagner Renault dans sa transition vers des technologies plus propres et plus économes en carburant ;
- 25 mars 2009 : signature du contrat de prêt de l'État de 3 Md€.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Renault est une société anonyme depuis 1990 (loi du 4 juillet 1990 relative au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault). Le titre Renault est coté au premier marché à règlement mensuel à la Bourse de Paris suite à l'ouverture du capital de la société en 1994.

■ Le conseil d'administration est composé depuis le 30 avril 2010 de dix-huit administrateurs dont deux représentants de l'État, trois administrateurs élus par les salariés, un administrateur nommé

par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires salariés.

■ Au 30 juin 2010, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	15,01 %
- Nissan :	15,00 %
(sans droit de vote)	
- Daimler :	3,10 %
- Salariés :	3,19 %
- Auto-détention :	0,98 %
- Public :	62,72 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

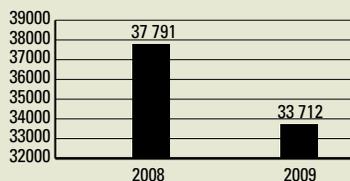
VII - Données sociales

VIII - Ratios

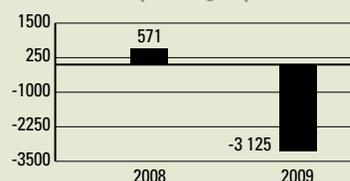
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	15,01	15,01
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	793	1 548
Chiffre d'affaires	37 791	33 712
dont réalisé à l'étranger		
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-117	-955
Résultat financier	441	-404
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	3 297	1 715
Résultat net - part du groupe	571	-3 125
Résultat net - intérêts minoritaires	28	57
Résultat net de l'ensemble consolidé	599	-3 068
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	32 553	30 000
dont écart d'acquisition net	274	232
dont immobilisations incorporelles nettes	4 313	3 893
dont titres mis en équivalence	13 768	12 084
dont impôts différés actifs	252	279
Capitaux propres - part du groupe	18 959	15 982
Intérêts minoritaires	457	490
Dividendes versés au cours de l'exercice	1 083	0
dont reçus par l'État	163	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	2 807	2 743
Dettes financières nettes	7 944	5 921
Dettes financières brutes à plus d'un an	5 511	8 787
Effectifs au 31 décembre	129 068	121 422
Charges de personnel	5 417	5 140
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,6 %	-9,1 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	42,0	42,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	3,1 %	-18,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	40,9 %	35,9 %

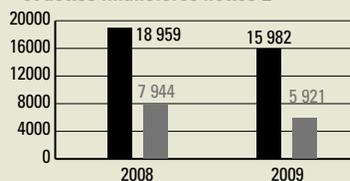
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



La marge opérationnelle est négative à -396 M€, en baisse par rapport à 2008 (+212 M€), en dépit d'un second semestre positif (+1,3 % de marge). Cette maîtrise relative de la contraction de la marge reflète les efforts importants en matière de réduction des coûts qui ont permis d'économiser 612 M€ sur l'année. Combinée à un résultat financier grevé par l'augmentation du volume de la dette, des contributions négatives des participations dans Nissan, AB Volvo et Avtovaz, le résultat net est négatif à -3,1 Md€.

L'exercice 2009 est néanmoins marqué par un flux de trésorerie fortement positif à hauteur de 2 088 M€, ce qui constitue une réelle performance de gestion. L'objectif fixé par Renault en 2009 était de faire face à cette crise économique sans précédent en mobilisant l'entreprise autour d'une seule priorité, un flux de trésorerie positif. Cet objectif est rempli grâce à la réalisation du plan d'actions qui avait été construit en trois volets : l'optimisation des revenus (fort d'une gamme renouvelée avec le lancement de six nouveaux produits en 2009, le groupe a augmenté sa part de marché mondiale de 0,1 point à 3,7 %), la réduction des coûts fixes en baisse de 17 % et la gestion du besoin en fonds de roulement, qui s'améliore de 2 923 M€ en 2009 avec notamment une diminution des stocks de 25 %.

Cet effort a été intégralement consacré à la réduction de l'endettement net de la branche automobile, qui s'établit à 5,9 Md€ après 7,9 Md€ fin 2008.

Perspectives

À la vue des bons résultats du premier semestre 2010 (marge opérationnelle de 4 % et flux de trésorerie de 1,4 Md€), l'État a accepté de consentir à Renault un remboursement anticipé partiel du prêt dès septembre 2010.

Renault a procédé le 7 octobre 2010 à la cession de la totalité de ses actions B à droits de vote réduits qu'elle détenait dans Volvo AB, soit 14,9% du capital et 3,8% des droits de vote. Le montant de la transaction, de 3 Md€, permettra à Renault de réduire significativement son endettement net. Renault conserve ses actions A, maintenant ainsi sa position

d'actionnaire de référence de Volvo AB à 17,45% des droits de vote.

Renault prévoit une croissance du marché automobile mondial de 8 % en 2010 par rapport à 2009, malgré une baisse du marché européen estimée entre 7 % et 9 %. Renault anticipe donc une année 2010 encore tendue, en maintenant son objectif prioritaire d'atteindre un flux de trésorerie positif.

Au-delà de 2010, Renault devra répondre aux défis auxquels est confrontée l'industrie automobile dans le monde. Renault entend ainsi jouer un rôle de pionnier en matière de commercialisation de masse de voitures électriques tout en continuant d'améliorer l'efficacité de ses moteurs thermiques. Renault a ainsi présenté ses prototypes Zoe Z.E., Kangoo Z.E., Twizy Z.E. et Fluence Z.E. La commercialisation des premiers véhicules est prévue en 2011. Les pré-réservations sont d'ors et déjà ouvertes.

Tout en poursuivant son développement des ventes sur les marchés émergents, notamment en Russie, en Inde et au Brésil, Renault amplifiera son offensive commerciale en Europe, notamment en renforçant le positionnement respectif des marques Renault et Dacia. Plus généralement, la société souhaite consolider sa position de numéro un sur la gamme *low cost*, avec la plate-forme Logan, et d'utiliser le futur *ultra low cost* comme levier de son développement international. Renault accentuera en parallèle le développement des politiques communes au sein de l'Alliance Renault-Nissan, avec pour objectif de réaliser 1 Md€ de synergies pour les deux constructeurs en 2010. Renault inscrira tous ces objectifs dans son nouveau plan à moyen terme, dont la préparation a débuté et qui devrait être annoncé début 2011.

Les implantations françaises de Renault continuent d'occuper une place primordiale pour le Groupe : y sont concentrés, en 2009, 50 % des investissements (694 M€ sur un total monde de 1 397 M€), 45 % des emplois (56 680 sur 121 422), 55 % de la valeur ajoutée (3 769 M€ sur 6 871 M€) et 80 % des efforts de recherche et développement (1 311 M€ sur 1 643 M€).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé en assemblée générale) : *Carlos Ghosn* ■ Administrateurs représentants de l'État : *Alexis Kohler, Luc Rousseau* ■ Administrateurs nommés en assemblée générale : *Alain Juan Belda Fernandez, Charles de Croisset, Dominique de la Garanderie, Bernard Delpit, Thierry Desmarest, Jean-Pierre Garnier, Takeshi Isayama, Marc Ladreit de Lacharrière, Philippe Lagayette, Franck Riboud, Hiroto Saikawa, Pascale Sourisse* ■ Administrateurs représentants les salariés : *Yves Audvard, Patrick Biau, Alain Champigneux, Michel Sailly* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Deloitte*



L'année 2009 a été marquée par la réaction de l'entreprise à la crise sociale qu'elle a connue en France, qui a notamment débouché sur la conclusion de plusieurs accords d'entreprise.

Nommé directeur général en mars 2010, M. Stéphane

Richard a présenté en juillet 2010 un nouveau projet d'entreprise intitulé « Conquêtes 2015 », élaboré en recourant à une démarche innovante de « co-construction » avec les personnels des différents pays et métiers du Groupe.

D'un point de vue financier, malgré un contexte économique assez dégradé et une pression concurrentielle et réglementaire croissante, le Groupe a atteint son objectif de *cash flow* organique pour 2009. Ceci a permis, malgré la légère érosion du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, le maintien du dividende à son niveau de 2008 (1,40 € par action). Sur la base des résultats du premier trimestre 2010, FranceTélécom a confirmé ses objectifs financiers pour 2010, notamment l'objectif d'un *cash flow* organique de 8 Md€ (avant acquisition éventuelle de nouvelles fréquences et hors prise en compte de l'impact lié à la taxe professionnelle en France antérieure à 2003 et d'éléments exceptionnels) et d'un niveau d'investissement équivalent à 12 % du chiffre d'affaires.

Faits marquants

La réaction de l'entreprise à la crise sociale

Le groupe France Télécom, qui emploie 181 000 collaborateurs dans le monde, dont plus de 100 000 en France, a connu en France à partir de septembre 2009 une crise sociale importante.

Cette crise a tout d'abord conduit le groupe à prendre des mesures d'urgence : suspension des mobilités non volontaires, cellules d'écoute pour permettre aux salariés en difficulté de dialoguer avec des psychologues extérieurs à l'entreprise, mission d'audit confiée au cabinet Technologia, etc.

Par la suite, des négociations sur le stress ont été engagées ; elles se sont conclues en mai 2010 par la signature de deux accords de groupe sur l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux et sur le fonctionnement des instances représentatives du personnel. Par ailleurs, il a été décidé que la rémunération variable du directeur

général et des principaux cadres de l'entreprise serait, à partir du second semestre 2010, fonction pour 30 % d'indicateurs de performance sociale.

La poursuite du développement à l'international

Espagne : en avril 2009, France Télécom a acquis la participation des principaux actionnaires minoritaires de France Telecom España, représentant 18,2 % du capital, et ainsi mis fin au mécanisme de liquidité conclu en 2005¹.

Royaume-Uni : le 5 novembre 2009, France Télécom a signé un accord avec Deutsche Telekom pour constituer une coentreprise regroupant leurs activités mobile et haut débit au Royaume-Uni. Deutsche Telekom a apporté la totalité de T-Mobile UK, sans trésorerie ni endettement. France Télécom pour sa part a apporté la totalité d'Orange UK, y compris une dette nette intragroupe de 1,25 Md€, assurant ainsi la parité des apports en valeur à la nouvelle entité. D'importantes synergies sont attendues de

cette opération, qui a été autorisée par la Commission européenne en mars 2010. La nouvelle entité britannique, dénommée « *Everything Everywhere* », emploie plus de 16 000 personnes et compte plus de 30 millions de clients, qui font d'elle le premier acteur du marché mobile britannique. Sur la base des données 2009 publiées, le chiffre d'affaires et l'EBITDA de la nouvelle coentreprise auraient été respectivement d'environ 8,5 Md€ et 1,55 Md€.

Suisse : le 25 novembre 2009, France Télécom et TDC ont conclu un accord de négociation exclusive relatif à la fusion de leurs filiales suisses Orange et Sunrise. Ce projet d'accord a été rejeté par l'Autorité suisse de la concurrence dans une décision du 22 avril 2010. À l'issue d'une analyse détaillée des options envisageables, les deux groupes ont renoncé à rapprocher leurs activités dans ce pays.

Égypte : en mai 2010, France Télécom et Orascom Télécom ont signé un accord mettant un terme au différend qui les opposait sur Mobinil. Cet accord conduit à pérenniser la présence d'Orascom Télécom au capital de l'entreprise, mais en donne le contrôle exclusif à France Télécom.

Un développement très rapide des usages du haut débit

En France la voix sur IP a progressé de 18 % en 2009, et le nombre d'abonnés à la Livebox de 12 %, malgré des parts de

1 - Lors de l'acquisition de 80 % d'Amena en 2005, France Télécom avait consenti aux actionnaires minoritaires espagnols ayant signé le pacte d'actionnaires un mécanisme de liquidité et une garantie de prix à compter de novembre 2008. Les principaux actionnaires minoritaires de France Telecom España ont accepté de céder leur participation pour un prix de 1 374 M€ et d'abandonner le mécanisme de liquidité.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ Historique de France Télécom

France Télécom a été créée le 1^{er} janvier 1991 sous la forme d'une personne morale de droit public placée sous la tutelle du ministre chargé des postes et des télécommunications et désignée sous l'appellation d'exploitant public. À compter du 31 décembre 1996, en application de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, France Télécom a été transformée en une entreprise nationale dénommée France Télécom, dont l'État détient directement plus de la moitié du capital, soumise, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, aux dispositions législatives applicables aux sociétés anonymes. Enfin, la loi n° 2003-1365 du

31 décembre 2003 a permis la privatisation de la société qui est intervenue en septembre 2004. Au 30 juin 2010, le concert d'actionnaires formé par l'État et le Fonds stratégique d'investissement détenait 26,97 % du capital de France Télécom (13,47 % pour l'État en direct et 13,50 % pour le FSI).

■ Statut juridique

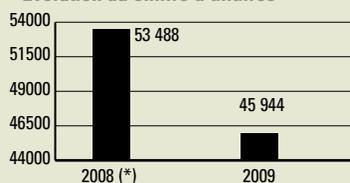
La société France Télécom est soumise à la législation française sur les sociétés anonymes sous réserve des lois spécifiques la régissant, notamment la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 et la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003, ainsi qu'à ses statuts.

Comptes consolidés en millions d'euros

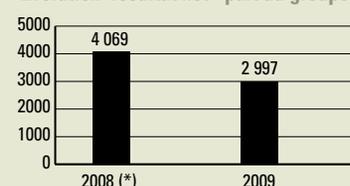
	2008 (*)	2009
Capital détenu par l'État (en %)	23,16	13,23
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	3,5	13,74
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	13 910	12 451
Chiffre d'affaires	53 488	45 944
dont réalisé à l'étranger	18 023	17 414
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	10 272	7 859
Résultat financier	-2 987	-2 299
Flux de trésorerie généré par l'activité	14 999	14 384
Résultat net - part du groupe	4 069	2 997
Résultat net - intérêts minoritaires	423	468
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 492	3 465
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	79 629	70 088
dont écart d'acquisition net	30 811	28 173
dont immobilisations incorporelles nettes	14 451	10 376
dont titres mis en équivalence	172	292
dont impôts différés actifs	5 142	3 739
Capitaux propres - part du groupe	27 600	26 021
Intérêts minoritaires	3 598	2 727
Dividendes versés au cours de l'exercice	4 949	3 679
dont reçus par l'État	868	642,5
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	4 974	5 032
Dettes financières nettes	35 859	33 941
Dettes financières brutes à plus d'un an	32 927	32 176
Effectifs en moyenne annuelle	182 793	178 400
Charges de personnel	8 536	9 094
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	8,4 %	7,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	46,7	51,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	14,4 %	12,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	114,9 %	118,1 %

(*) Pour 2008, les chiffres présentés ici sont ceux qui avaient été publiés en 2008 par France Telecom. Ils intègrent, pour chaque ligne du compte de résultat, la contribution de l'activité d'Orange au Royaume-Uni (dont la cession est en cours fin 2009 mais n'était pas engagée à fin 2008), et se distinguent en cela des montants 2008 publiés en comparatif des chiffres 2009 (où la contribution des activités cédées en 2009 ou en cours de cession fin 2009 n'apparaît que sur la ligne « résultat net »). Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation sur l'exercice 2008 des activités considérées en 2009 comme cédées ou en cours de cession s'élevaient respectivement à 5 789 M€ et 327 M€.

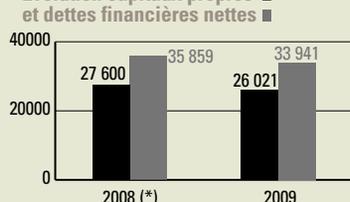
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



conquête inférieures à la concurrence. Les abonnés à la télévision numérique étaient 3,2 millions en Europe à fin 2009, soit une hausse de 53 % en un an. Ces évolutions, portées par la généralisation des smartphones, exigent d'augmenter sans cesse la capacité des réseaux pour maintenir un niveau de qualité constant. Orange a lancé l'iPhone 3G en juin 2009 en France et en novembre 2009 au Royaume-Uni.

Deux décisions importantes du Tribunal de l'Union européenne

Taxe professionnelle : dans une décision du 2 août 2004, la Commission avait indiqué que le régime particulier de taxe professionnelle découlant du statut historique de France Télécom mis en place par la loi du 2 juillet 1990 et appliqué de 1994 à 2002 était incompatible avec le traité de l'Union européenne. Elle avait alors demandé à l'État d'obtenir de France Télécom le remboursement d'un montant d'aide qu'elle estimait compris entre 798 M€ et 1 140 M€, plus intérêts. France Télécom et l'État avaient déposé deux recours en annulation de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne (TUE) mais le Tribunal a rejeté ces deux recours le 30 novembre 2009. France Télécom a formé le 10 février 2010 un pourvoi contre cet arrêt devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). L'État est venu au soutien de ce pourvoi.

« Mesures financières » : le TUE a annulé, comme le demandaient l'État et France Télécom, une seconde décision de la Commission européenne du 2 août 2004, par laquelle celle-ci avait considéré que l'avance d'actionnaire proposée par l'État à France Télécom en décembre 2002, placée dans le contexte des déclarations ministérielles relatives à cette entreprise, était constitutive d'une aide d'État incompatible, dont la récupération n'avait cependant pas été ordonnée.

La Commission européenne et un concurrent ont formé un pourvoi contre cet arrêt devant la CJUE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé en assemblée générale) : Didier Lombard ■ Administrateurs représentants de l'État : Jean-Dominique Comolli, Pascal Faure, Gilles Michel ■ Administrateurs indépendants : Bernard Dufau, José Luis Durán, Charles-Henri Filippi, Claudie Haigneré, Henri Martre, Marcel Roulet, Jean Simonin ■ Administrateur : Stéphane Richard (directeur général) ■ Représentant des salariés actionnaires : Marc Mauouche ■ Représentants des salariés : Caroline Angeli, Ghislaine Coinaud, Daniel Guillot ■ Représentant du comité central de l'unité économique et sociale (CCUES) : Thierry Franchi ■ Commissaires aux comptes : Deloitte, Ernst & Young ■

Les évolutions dans l'actionariat public

L'État a apporté le 15 juillet 2009 une partie de sa participation dans France Télécom (correspondant à 13,5 % du capital) au Fonds stratégique d'investissement (FSI). L'État et le FSI ont déclaré agir de concert au capital de France Télécom et ont conclu un pacte d'actionnaires le 25 novembre 2009. Par ailleurs, les 3,5 % du capital encore détenus par l'Erap fin juin 2009 ont été transférés à l'État début 2010, mettant ainsi fin à la mission de l'ERAP initiée en 2004.

Ainsi, au 30 juin 2010, le concert d'actionnaires publics formé par l'État et le FSI détenait 26,97 % du capital de France Télécom (13,47 % pour l'État en direct et 13,50 % pour le Fonds stratégique d'investissement), contre 26,65 % fin juin 2009 (23,16 % pour l'État en direct et 3,5 % via l'Erap).

Un renouvellement des équipes de directions

M. Stéphane Richard, qui avait rejoint le Groupe en septembre 2009 et avait été nommé directeur général délégué en janvier 2010, a été nommé directeur général en mars 2010. M. Didier Lombard continue d'exercer la présidence du conseil d'administration de France Télécom.

Analyse financière

Résultats consolidés du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé en 2009, hormis les activités cédées en cours d'exercice ou en cours de cession (activités au Royaume-Uni, compte tenu de la constitution en 2010 de la coentreprise « Everything Everywhere »), atteint 45,9 Md€, soit une baisse de 3,7 % par rapport au même périmètre 2008 (et une baisse de 1,8 % en données à base comparable). Cette baisse provient surtout de la Pologne (-26 % à 3,8 Md€), de l'Espagne (-4,4 % à 3,9 Md€) et du secteur Entreprises (moins 3 % à 7,6 Md€). Le chiffre d'affaires en France se maintient (23,6 Md€ contre 23,7 Md€ en 2008).

L'EBITDA a atteint quant à lui 14,8 Md€ soit 32,2 % du chiffre d'affaires, contre 35,8 % (17,1 Md€) en 2008. Si l'on tient compte des charges non récurrentes enregistrées en 2009 et liées d'une part au paiement à l'État de la condamnation au titre du contentieux « taxe professionnelle » pour 964 M€ et d'autre part à la charge de 569 M€ au titre du plan « temps partiel senior », alors la marge d'EBITDA retraité pour 2009 passe à 35,5 %. La rentabilité opérationnelle diffère sensiblement d'un secteur à l'autre : la France, la Pologne et le reste du monde présentent ainsi des taux d'EBITDA sensiblement plus élevés que l'Espagne ou le secteur « Entreprises ».

Le résultat net part du groupe s'établit à 3,0 Md€, soit une baisse de 26 % par rapport à 2008. Cette baisse en pourcentage est plus marquée que celle de l'EBITDA (qui baisse de 13 % seulement), en raison de la relative stabilité des dotations aux amortissements et des pertes de valeur (ce qui conduit à une baisse du résultat d'exploitation de 21 %) et à la forte baisse du résultat des activités non poursuivies, au Royaume-Uni (dont le résultat passe de 362 à 200 M€).

Le taux d'investissement (hors licences) se situe en 2009 à 11,1 % du chiffre d'affaires, contre 12,8 % en 2008.

Le *cash flow* organique s'élève quant à lui à 8,4 Md€, contre 8 Md€ en 2008 et se situe donc au-delà de l'objectif initialement affiché pour 2009 (8 Md€).

Le groupe a poursuivi son désendettement en 2009 : la dette nette est ainsi passée de 35,9 Md€ fin 2008 à 33,9 Md€ fin 2009 tandis que le ratio dette nette sur EBITDA restait stable (de 1,96 à 1,97).

Résultats par secteurs

Afin de refléter l'évolution de son organisation, où la stratégie d'opérateur et les synergies se déploient par pays, le groupe a modifié au 1^{er} janvier 2009 son *reporting* interne, passant d'une analyse par métier (services de communication personnels, services de communication résidentiels et services de communication entreprises) à une analyse axée principalement sur la géographie. Les secteurs présentés sont au nombre de sept : France, Royaume-Uni, Pologne, Espagne, reste du monde, entreprises, opérateurs internationaux et services partagés (OI & SP). Le secteur reste du monde regroupe les activités en Europe hors les quatre grands pays, en Afrique, au Moyen-Orient, et en Asie ; il

représente 17 % du chiffre d'affaires des activités poursuivies.

• France

Entre 2008 et 2009, le chiffre d'affaires reste stable à 23,6Md€ en données à base comparable, la croissance des revenus en téléphonie mobile compensant l'érosion de ceux générés par la téléphonie fixe et internet. En revanche, la marge d'EBITDA recule, de 41,4 % à 39,1 % du chiffre d'affaires, en raison notamment de la provision passée au titre du temps partiel senior. La part de marché d'Orange en volume passe de 43,6 % à 43,1 % sur les mobiles et de 49,4 % à 47,8 % sur l'internet haut débit. France Télécom a engagé en France près de 2,2 Md€ d'investissements en 2009.

• Reste du monde

Dans cette zone, le chiffre d'affaires en base comparable passe de 8,4 Md€ à 8,3 Md€ (-1,2 %). Cette baisse concerne particulièrement la Roumanie (-19,5 % sous l'effet de la dépréciation de la monnaie, des impacts réglementaires et de la pression concurrentielle) et la Slovaquie (-5,6 %) tandis que l'Égypte, le Mali et la Moldavie enregistrent des croissances de respectivement 8 %, 10,3 % et 11,8 %. La marge d'EBITDA passe de 41,5 % à 39 % essentiellement en raison du recul important en Roumanie, lié notamment à la baisse du chiffre d'affaires, et aux coûts de démarrage des opérations nouvelles en Ouganda et en Arménie. Les investissements se sont élevés en 2009 à 1,4 Md€ contre 1,6 Md€ en 2008.

Dividende

Le conseil d'administration de France Télécom a proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 9 juin 2010, qui l'a voté, le paiement d'un dividende de 1,40 € par action au titre de l'exercice 2009. Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 0,60 € par action intervenu le 2 septembre 2009, le solde restant à verser s'élevait à 0,80 € par action et a été payé le 17 juin 2010.

Perspectives

Objectifs financiers

Les objectifs financiers annoncés par France Télécom début 2009 portaient notamment, en matière financière, sur le maintien d'un niveau annuel de *cash flow* organique sur 2009-2011 équiva-

lant à celui enregistré en 2008 (8 Md€). Cet objectif, tenu en 2009, est maintenu pour 2010 et 2011 (avant acquisition éventuelle de nouvelles licences, fréquences et hors prise en compte de l'impact lié à la taxe professionnelle en France antérieure à 2003 et d'éléments exceptionnels).

Le Groupe entend par ailleurs maintenir son ratio de dette nette/EBITDA à 2 à moyen terme, afin de préserver l'indépendance et la flexibilité financières du groupe. La performance du 1^{er} semestre 2010 conforte ces objectifs, avec un *cash flow* organique qui s'élève à 4,0 Md€ et un ratio de dette nette / EBITDA qui passe de 1,97 à 1,86. La performance opérationnelle se consolide avec un chiffre d'affaires

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 15 juillet 2009 : l'État apporte une partie de sa participation dans France Télécom au FSI ;
- septembre 2009 : les médias se font l'écho d'une série de suicides chez France Télécom en France ;
- 30 novembre 2009 : le Tribunal de première instance de l'Union européenne rejette les recours de France Télécom et de l'État contre la décision de la Commission européenne sur le régime de taxe professionnelle ;
- 1^{er} février 2010 : évolution de la gouvernance du groupe (Didier Lombard propose au conseil d'administration, qui l'accepte, la dissociation des fonctions de président et de directeur général à compter du 1^{er} mars 2010) ;
- 10 février 2010 : Orange indique l'objectif d'investir 2 Md€ dans la fibre d'ici 2015 ;
- 25 février 2010 : présentation aux investisseurs des résultats 2009 ; Stéphane Richard dévoile la nouvelle équipe de direction ;
- 8 mars 2010 : France Télécom signe deux accords groupe dans le cadre des négociations sur le stress au travail ;
- 1^{er} avril 2010 : suite à l'autorisation de la Commission européenne, Deutsche Telekom et France Télécom annoncent l'aboutissement du processus de fusion de leurs activités au Royaume-Uni ;
- 6 mai 2010 : France Télécom signe deux nouveaux accords groupe dans le cadre des négociations sur le stress et un accord sur le versement d'un intéressement supplémentaire ;
- 10 mai 2010 : France Télécom et Orascom Télécom signent les termes finalisés de leurs accords sur Mobinil ;
- 3 juin 2010 : France Télécom et TDC mettent fin à leur projet de fusion entre Orange Suisse et Sunrise ;
- 9 juin 2010 : l'assemblée générale décide du versement d'un dividende de 1,40 € par action ;
- 5 juillet 2010 : présentation publique du projet d'entreprise « Conquêtes 2015 ».

consolidé de 22,1 Md€, en baisse de 2,2 % à base comparable mais stable après prise en compte des effets de la régulation, et une marge d'EBITDA de 35 %, en baisse de 0,9 point à base comparable.

France Télécom a enfin indiqué en juillet 2010, à l'occasion de l'annonce du projet « Conquêtes 2015 », qu'elle entendait maintenir une rémunération attractive pour ses actionnaires avec un niveau de distribution supérieur ou égal à 45 % du *cash flow* organique généré. Par ailleurs, France Télécom s'est engagé le 29 juillet 2010 à proposer un dividende annuel de 1,4 € par action en 2010, 2011 et 2012.

Projet d'entreprise « Conquêtes 2015 »

Ce projet a été élaboré pour anticiper les défis auxquels l'entreprise sera confrontée en France (déploiement de la fibre optique, reconquête commerciale sur le marché de l'internet haut débit, développement de nouveaux usages, etc.) et à l'international. Il repose sur quatre plans d'actions :

1. Mettre les salariés au cœur du développement de l'entreprise

Ce plan d'action vise à donner du sens au travail de chacun et développer la fierté d'appartenir au groupe, à renforcer l'autonomie managériale et faire évoluer les modes de management, à faire du bien-être au travail une priorité, à développer la mobilité internationale des cadres, à anticiper les compétences nécessaires en fonction de la stratégie du Groupe, et à refocaliser l'action de la filière ressources humaines. Ces pistes découlent assez largement du rapport *Technologia* et des assises de la refondation sociale.

FT a indiqué en juillet 2010 que le coût des mesures sociales envisagées pour la France sur 2010-2012 s'établirait à 900 M€ : 320 M€ consacrés à 10 000 recrutements sur trois ans, 360 M€ pour l'amélioration des conditions de travail et 220 M€ d'autres mesures sociales (systèmes d'information, rénovation des locaux, formation et télétravail). Ces coûts s'entendent hors économies liées au plan « temps partiel senior » et à l'effet des départs naturels.

2. Monter en débit et transformer les infrastructures

Les actions prévues dans le cadre de ce plan consistent à faire monter en débit les réseaux fixes (ADSL et fibre) et mobile (notamment par le déploiement des services *Long Term Evolution* ou LTE ouvrant la voie pour la 4^e génération, lorsque la réglementation le permettra) pour anticiper l'explosion des usages de l'internet fixe et mobile, à renforcer la qualité de service et l'interopérabilité des réseaux, à valoriser les services de transport des données avec un modèle tarifaire adapté, et préparer l'arrivée de nouveaux services pour les entreprises, tels que les *Content Delivery Networks* ou le *cloud computing*².

En France, ce plan d'action implique notamment le déploiement de la fibre optique ainsi que l'extension de la couverture dans les zones rurales. France Télécom a précisé à cette occasion son objectif d'investissement de 2 Md€ dans la fibre optique pour garantir la couverture de 40 % des foyers français et en étant présent dans toutes les régions de métropole d'ici 2012, et dans tous les départements d'ici 2015 (y compris trois départements d'outre-mer).

3. Parvenir à l'excellence dans la relation client

Il s'agit ici de construire et valoriser la relation client par des actions de fidélisation mieux conçues (avec des offres promotionnelles aussi attrayantes pour les clients existants que pour les recrute-

ments de nouveaux clients), de construire une culture client exemplaire au sein de l'ensemble de l'organisation, d'innover dans la relation client (en perfectionnant l'articulation entre les différents canaux de contact client), d'augmenter la transparence des offres par des contrats et des factures plus compréhensibles, de garantir la protection des données personnelles et de sécuriser les paiements.

L'entreprise souhaite également poursuivre le chantier de simplification et de réduction du portefeuille d'offres et faciliter la vie numérique de ses clients (ergonomie, simplicité, etc.).

4. Poursuivre le développement à l'international

L'objectif affiché consiste à doubler d'ici 2015 le chiffre d'affaires généré dans les pays émergents, qui s'élève aujourd'hui à 3,5 Md€. Le groupe indique envisager de consacrer une enveloppe financière nette de 5 à 7 Md€ pour atteindre cet objectif d'ici trois à cinq ans. L'accent est mis sur l'Afrique et le Moyen-Orient, avec pour objectif de devenir le 1^{er} ou 2^e opérateur dans tous les pays où le Groupe est implanté.

Sur l'ensemble de ses marchés, France Télécom ambitionne de passer de 200 à 300 millions de clients d'ici 2015 tout en maintenant une présence responsable sur tous les marchés *via* des actions ciblées de responsabilité sociale d'entreprise ou en capitalisant sur les initiatives de la Fondation Orange.



² - Ce système permet aux clients, entreprises ou particuliers, d'accéder aux ressources informatiques et aux applications hébergées sur le réseau de l'opérateur, et bénéficier ainsi d'importantes capacités de traitement et de stockage

FRANÇAISE
DES JEUX



La Française des Jeux, société anonyme détenue à 72 % par l'État, s'appuyant sur un réseau physique de 36 600 points de vente, et comptant 28 millions de clients, est passée en 2009

du 3^e au 2^e rang mondial des loteries, avec près de 10 milliards d'euros de mises. L'année 2009 a également constitué pour la FDJ une année décisive dans le contexte de la préparation de l'ouverture à la concurrence des jeux d'argent et de hasard en ligne, devenue effective par la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010. L'entreprise a déployé une stratégie articulée autour de deux objectifs : la poursuite du travail de rénovation et d'innovation appliqué à l'ensemble de ses gammes de jeux, notamment sur son cœur d'activités constitué des jeux de tirage et de grattage ; l'adaptation de l'organisation de l'entreprise et de son offre au nouvel environnement concurrentiel, dans le respect des valeurs de la FDJ, fondées sur un modèle de jeu récréatif et raisonnable.

Faits marquants

2009, une année décisive pour la Française des Jeux dans le contexte de la préparation de l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne

Après une première communication en juin 2008, un projet de loi a été présenté en Conseil des ministres en mars 2009 puis soumis au Parlement afin d'envisager l'ouverture maîtrisée du marché des paris sportifs et hippiques ainsi que de certains jeux d'argent en ligne, en vue de lutter contre l'offre illégale. La loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a été adoptée par le Parlement en avril 2010 puis promulguée le 12 mai 2010. Le champ de l'ouverture concerne l'offre en ligne des paris sportifs, des paris hippiques et du poker ; en revanche, l'activité de loterie, quelle que soit son expression, et les paris sportifs du réseau physique restent une activité sous droits exclusifs justifiés par des impératifs d'ordre public et d'ordre social, et fondée sur un modèle de jeu responsable.

La part de l'activité actuelle de la FDJ qui entre dans le champ de la concurrence, constituée par son activité de pronostics sportifs en ligne, ne représentait que 43 M€ de mises à fin 2009. Pour autant, l'enjeu associé pour la FDJ à l'ouverture du marché est double : se positionner au mieux sur le

marché des paris sportifs en ligne mais aussi, plus largement, compléter son offre.

Dans ce contexte, la FDJ a poursuivi le plan de transformation interne « Grand Large » engagé au second semestre 2008, définissant une nouvelle organisation, opérationnelle depuis début 2010.

La FDJ a également poursuivi en 2009 la refonte de son offre de jeux en veillant à équilibrer les impératifs de l'ordre public et social avec une offre récréative répondant aux attentes des joueurs. Le lancement du nouveau LOTO® en octobre 2008 a en particulier été couronné d'une progression des mises de 11 %, pour atteindre un total de mises de 1,6 Md€ et 16,8 millions de joueurs. Les ventes du canal multimédia ont progressé de 44 % en 2009 ; le site internet de la FDJ reste le premier site de jeux grand public en France avec 935 000 joueurs actifs (+27 %, soit 200 000 joueurs de plus qu'en 2008).

Dans le contexte de la préparation de l'ouverture à la concurrence des paris sportifs en ligne, l'offre sport de la FDJ a été renforcée, sur le réseau comme sur internet, avec le lancement en novembre 2009 d'une nouvelle offre ParionsSport élargie et d'un nouveau site internet ParionsWeb. Cette double dynamique a conduit à une hausse de 24 % des résultats de la gamme des paris sportifs ; les paris en ligne ont augmenté à eux seuls de 61 %. La FDJ a également procédé en mars 2010 à l'acquisition de

l'éditeur de logiciels britannique LVS, spécialiste de la fourniture de plates-formes de prises de paris.

C'est également dans ce contexte que la FDJ a noué un partenariat, annoncé en juin 2010, avec le groupe Lucien Barrière, en vue de prendre position sur le marché du poker et des jeux de cercle en ligne, par une mise en commun de leurs savoir-faire respectifs. La société LB Poker, filiale commune ainsi constituée, a reçu le 26 juillet 2010 l'agrément de l'Arjel (Autorité de régulation des jeux en ligne) pour proposer une offre de poker en ligne.

La politique de partenariats constitue un axe clé de la stratégie de l'entreprise, tant auprès des médias que des principales fédérations françaises de sport. Ainsi, la FDJ demeure un partenaire de premier plan du sport français avec une dotation en 2009 de 167 M€ au profit du Centre national pour le développement du sport.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mars 2009 : cinquième anniversaire du jeu Euro Millions ;
- juin 2009 : la FDJ reçoit la certification aux standards de jeu responsable de l'association *European Lotteries* ;
- septembre 2009 : la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), dans l'arrêt Santa Casa, reconnaît aux États membres, dans le respect du Traité de Rome, le droit de réguler leur secteur du jeu sur internet en fonction du degré de protection nationale recherché du point de vue de l'ordre public et social ;
- novembre 2009 : lancement de « ParionsWeb », nouvelle marque et nouvel espace de paris sportifs de la FDJ sur Internet ; lancement de « ParionsSport », la marque de paris sportifs des points de vente de la FDJ ;
- janvier 2010 : annonce de l'accession de la FDJ à la place de deuxième loterie mondiale, avec près de dix milliards d'euros de mises en 2009 ;
- mars 2010 : la FDJ fait l'acquisition de la société britannique LVS, éditeur de logiciels, spécialiste de la fourniture de plates-formes de prises de paris ;
- mai 2010 : lancement de la marque commerciale « FDJ » ;
- mai 2010 : promulgation de la loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;
- juin 2010 : la FDJ obtient de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel), l'agrément de son offre de paris en ligne (Parions Web) ;
- juin 2010 : le groupe Lucien Barrière et la FDJ annoncent la création d'une société commune de poker en ligne (LB Poker), sous la marque *Barrierepoker.fr* ;
- juillet 2010 : LB Poker obtient l'agrément de l'Arjel.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Les décrets n° 78-1067 du 9 novembre 1978 et n° 85-390 du 1^{er} avril 1985, modifiés respectivement par les décrets n° 2006-174 et 2006-175 du 17 février 2006, confient à la Française des Jeux l'organisation et l'exploitation des jeux de loterie et de pronostics sportifs. La Française des

Jeux est une société anonyme détenue à 72 % par l'État, à 20 % par des anciens émetteurs de billets de la Loterie nationale, à 5 % par le FCPE des salariés et à 3 % par Soficoma, société civile regroupant des courtiers mandataires.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

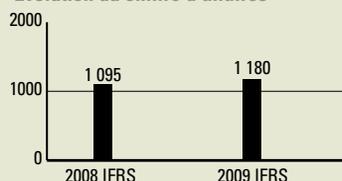
VIII - Ratios

Autres informations

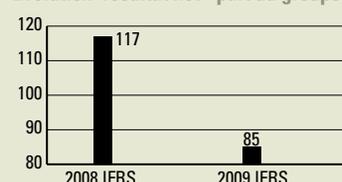
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008 IFRS	2009 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	72	72
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	1 095	1 180
dont réalisé à l'étranger		
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	97	106
Résultat financier	65	22
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	135	77
Résultat net - part du groupe	117	85
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	117	85
Total des actifs non courants	372	589
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	30	41
dont immobilisations financières nettes	210	416
Capitaux propres - part du groupe	629	629
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	118	92
dont reçus par l'État	85	66
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	22	22
Dettes financières nettes	-983	-936
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	1 266	1 326
Charges de personnel	101	107
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	10,7 %	7,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	79,8	80,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	18,6 %	13,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Chiffre d'affaires jeux (mises)	9 203	9 997
Prélèvements publics	2 522	2 572
Part revenant aux gagnants	5 632	6 312
Produits des activités de jeux	1 066	1 152
Produits des autres activités	29	28

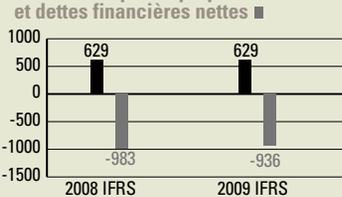
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Premier réseau de proximité, la FDJ a poursuivi la modernisation de ses points de vente. Faisant de la sécurité l'une de ses priorités, l'entreprise a achevé en 2009 l'équipement de l'ensemble du réseau en vérificateurs de reçus de jeux en libre-service, et signé en septembre 2009 un accord-cadre avec Sagem Sécurité (devenu Morpho) pour l'équipement du réseau en terminaux de prises de jeux de nouvelle génération intégrant les dernières avancées en matière de sécurité.

Parallèlement à l'évolution du cadre normatif, afin que la FDJ puisse se développer dans des conditions similaires à ses concurrents sur le marché ouvert à la concurrence et être compétitive, le Gouvernement a engagé en juin 2008 « une réflexion sur l'évolution de l'actionariat de la Française des Jeux », qui pourra être poursuivie une fois la position des différents opérateurs de jeux stabilisée.

Analyse financière

Des résultats opérationnels en progression grâce à une reprise des mises, mais un résultat net impacté par une baisse significative du résultat financier

Après deux années de baisse, les mises ont connu en 2009 une reprise (+8,6%), qui a suivi le redressement de la conjoncture française, avec une évolution plus marquée en fin d'année, ainsi qu'à la faveur d'un calendrier favorable comptant trois vendredis 13. Les jeux de tirage ont représenté en 2009 53,4% des mises, les jeux de grattage 38,8% et les jeux de paris sportifs 7,8%. Cœur de l'activité, les jeux de loterie ont progressé de 7%; parmi eux, les jeux de tirage ont progressé de 1,5%, malgré la poursuite de la baisse des ventes de Rapido (-5,3%); la rénovation des jeux de grattage se traduit par une progression de 16,9%, grâce notamment au succès du jeu Cash. La gamme des paris sportifs, à 784 M€, progresse de 24%. Pour l'ensemble de ces jeux, leur diffusion en ligne a continué de progresser de manière dynamique en 2009 (+43,9%), à 315 M€.

Le montant de 9 997 M€ de mises est réparti entre les joueurs, la couverture des risques de contrepartie, les finances publiques, la FDJ et son réseau. La part reversée aux joueurs en 2009 s'est élevée à 6 312 M€, soit un taux de retour aux joueurs (TRJ) de 63,1%, en augmentation de 1,9 point par rapport à 2008. Cette croissance s'explique par l'augmentation de la part relative des paris sportifs et de jeux de grattage dont le TRJ est plus élevé. La part destinée à la couverture des risques (dotation des fonds de contrepartie), aux finances publiques et à la contribution d'intérêt général s'est établie à 2 572 M€, et la part revenant à l'organisation des jeux à 1 114 M€. Le produit des activités de jeux et autres de l'entreprise ressort ainsi à 1 180 M€, en progression de 7,7%.

Le résultat opérationnel a crû de 9,7% à 106 M€, malgré une hausse de 7,7% des achats et charges externes à 880 M€; 67% de ces charges sont relatives aux commissions du circuit de distribution de la société (détaillants et courtiers), dont le montant croît avec la hausse des mises; l'augmentation des charges externes est également liée aux travaux menés dans le cadre de la préparation à l'ouverture à la concurrence ainsi qu'à la réalisation du programme stratégique de transformation. La marge d'exploitation reste proche de celle de l'année précédente (9%). En revanche, le résultat net consolidé (part du groupe) de l'exercice 2009 s'établit à 84,9 M€, en retrait sensible (27,3%) par rapport à 2008, sous l'effet en particulier de la baisse significative du résultat financier (66,6%) liée à celle des taux d'intérêt.

Perspectives

En 2010, dans le cadre de la loi précitée du 12 mai 2010, seront initiés les travaux relatifs à la convention entre l'État et la Française des Jeux qui devra notamment déterminer les modalités de la fixation des frais d'organisation supportés par la FDJ et celles liées à la couverture de ses risques d'exploitation. La FDJ continue à développer une offre responsable et innovante, poursuivant son adaptation aux modalités désormais effectives de l'ouverture maîtrisée du secteur des jeux en ligne en France.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président d'honneur : *Bertrand de Gallé* ■ Président directeur général (Administrateur nommé par l'assemblée générale) : *Christophe Blanchard-Dignac* ■ Directeur général délégué : *Charles Lantieri* ■ Administrateurs représentants de l'État : *Vincent Berjot, Francis Bonnet, Marc Dandelot, Pascal Faure, Danièle Lajoumard, Jean-Pierre Lieb, Astrid Milsan, Omar Senhaji, Laurent Touvet* ■ Administrateurs désignés par l'assemblée générale : outre le Président, l'UBFT représentée par *Olivier Roussel*, la Fédération nationale André Maginot représentée par *Maurice Gambert* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Marie-Line Calabrese, Jean Dormond, Michel Durand, Arnaud Jourdan, Luc Paré, Philippe Pirani* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Paul Holz* ■ Commissaires aux comptes : *Grant Thornton, Deloitte* ■

* Le conseil d'administration et le comité d'audit se sont réunis à six reprises au cours de l'exercice 2009.



GROUPE LA POSTE

2009 a été marquée par l'examen par le Parlement du projet de loi postale changeant le statut de La Poste « d'exploitant public » à société anonyme. La loi confirme le caractère intégralement public du Groupe et consacre les quatre missions de service public.

À la veille de l'ouverture à la concurrence du marché des plis de moins de 50 grammes au 1^{er} janvier 2011, les volumes du courrier ont poursuivi leur décroissance structurelle. Malgré des volumes plus faibles, La Poste a su préserver un haut niveau de qualité de service.

En 2009, La Banque Postale est devenue le premier contributeur au résultat d'exploitation du Groupe en poursuivant sa stratégie de croissance par extension de gamme.

La Poste a procédé à une revue stratégique de ses métiers et préparé un plan d'affaires à cinq ans qui servira de base au développement du Groupe et démontre l'opportunité d'une augmentation de capital de 2,7 Md€.

Faits marquants

Adoption du projet de loi portant changement de forme juridique de La Poste et transposition de la troisième directive postale

L'année 2009 a été marquée pour La Poste par les travaux relatifs au projet de loi portant changement de forme juridique et transposition de la troisième directive postale. Suite aux différentes consultations préalables, le projet de loi a été adopté par le Conseil des ministres le 29 juillet 2009 puis examiné par le Parlement à l'automne 2009. La loi n° 2010-123 du 9 février 2010 dispose que La Poste est une société anonyme dont le capital, qui doit rester détenu majoritairement par l'État, peut être ouvert à d'autres personnes morales de droit public. La loi prévoit également qu'une part minoritaire du capital pourra éventuellement être détenue par les personnels de La Poste au titre de l'actionnariat salarié.

La loi consacre les quatre missions de service public qui demeurent inchangées et, pour deux d'entre elles (aménagement du territoire et service universel postal), en sécurise le financement. La loi dispose également que le réseau de La Poste ne peut comporter moins de 17 000 points de contact. Elle garantit ainsi la pérennité de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste. La loi garantit également la parfaite continuité de l'activité de La Poste et du statut de ses personnels.

Le titre II de la loi transpose en droit français la directive européenne ouvrant le marché des envois de correspondance à la concurrence dans sa totalité. Tous les opérateurs postaux titulaires d'une licence délivrée par l'Arcep (Autorité de régulation de communications électroniques et des postes) pourront opérer sur le territoire français et sur l'ensemble des gammes de produits et de service, à partir du 1^{er} janvier 2011 ; cette disposition met donc fin à compter de cette date au monopole de La Poste sur le « secteur réservé » des envois de correspondance de moins de 50 grammes. La Poste est pour sa part désignée comme prestataire du service universel pour une durée de quinze ans à partir du 1^{er} janvier 2011.

FICHE D'IDENTITÉ

■ La loi n° 2010-123 du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales a transformé La Poste « d'exploitant public » en société anonyme. Ses statuts initiaux sont fixés par le décret n° 2010-191 du 26 février 2010. La loi dispose que, si l'État doit être l'actionnaire majoritaire de l'entreprise, d'autres

personnes morales de droit public peuvent détenir une part du capital.

■ La Banque Postale, filiale de La Poste, a pour sa part été créée par la loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales. Cette loi a été complétée par un décret d'application du 30 août 2005.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

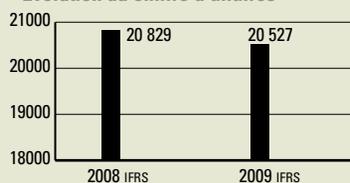
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

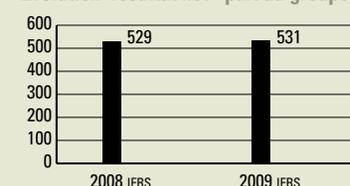
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008 IFRS	2009 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	20 829	20 527
dont réalisé à l'étranger	2 806	2 661
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	886	757
Résultat financier	-368	-210
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 355	1 395
Résultat net - part du groupe	529	531
Résultat net - intérêts minoritaires	6	6
Résultat net de l'ensemble consolidé	535	537
Total des immobilisations nettes	10 168	10 710
dont écart d'acquisition net	1 271	1 362
dont immobilisations incorporelles nettes	458	622
dont immobilisations financières nettes	2 123	2 410
Capitaux propres - part du groupe	3 252	4 051
Intérêts minoritaires	64	52
Dividendes versés au cours de l'exercice	141	106
dont reçus par l'État	141	106
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	2 247	2 400
Dettes financières nettes	5 703	5 517
Dettes financières brutes à plus d'un an	5 867	6 302
Effectifs en moyenne annuelle	295 745	287 174
Charges de personnel	12 606	12 625
Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires	4,3 %	3,7 %
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	2,6 %	2,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	42,6	44,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	16,1 %	13,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	172,0 %	134,5 %

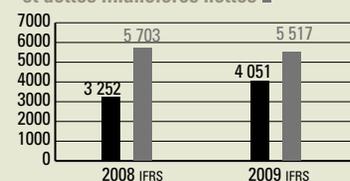
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Extension des partenariats de La Banque Postale

La Banque Postale a adopté une stratégie d'extension de sa gamme de produits qui repose notamment sur des partenariats avec des acteurs du marché.

Le partenariat avec la Société Générale en matière de crédit à la consommation est désormais dans une phase opérationnelle, après une expérimentation limitée à quelques départements au dernier trimestre 2009.

Le partenariat noué avec Groupama a été approuvé par le conseil d'administration de La Poste en avril 2009. Il entrera dans sa phase opérationnelle début 2011, après une expérimentation au dernier trimestre 2010.

Plan de modernisation des bureaux de poste et de réduction du temps d'attente

Dans le cadre de son plan « Cap relations clients 2012 », l'Enseigne – entité qui regroupe l'ensemble des bureaux de poste – a mis en place un vaste chantier de modernisation des bureaux de poste afin de mettre la relation client au cœur de son modèle de développement. La modernisation repose sur un concept d'accueil novateur qui transforme le bureau de poste en espace de services. Le principe du guichet unique a été éclaté en espaces dédiés permettant une meilleure orientation des usagers.

Le temps d'attente moyen pour les opérations postales simples (envoi d'une lettre recommandée par exemple) a été réduit de moitié dans les 1 000 plus importants bureaux de poste de France. Le taux de satisfaction des clients prouve l'efficacité de ce nouveau mode d'organisation.

Participation de La Poste au plan de relance à hauteur de 600 M€

La Poste a participé activement au plan de relance en prenant l'engagement d'initier 600 M€ d'investissements sur la période 2009-2010. Ces investissements portent pour la majorité sur des projets immobiliers et de développement durable, le solde étant consacré aux systèmes d'information et à des opérations diverses.

À fin 2009, La Poste a engagé 240 M€ et programmé les 360 M€ restant à faire en 2010. Les décaissements de 2009 ont financé environ 3,9 millions d'heures de travail, ce qui correspond au financement d'environ 2 650 emplois sur les douze mois considérés. L'impact sur l'année 2010 devrait être supérieur.

Résultats consolidés du Groupe

Dans une conjoncture économique difficile, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 20,5 Md€, en recul de 272 M€ par rapport à 2008 (1,3 %). Dans ce contexte, La Poste a su s'adapter à l'activité à travers une politique efficace de baisse des charges qui ont été réduites de 307 M€. Le résultat d'exploitation du groupe ressort à 757 M€ et la marge d'exploitation s'établit à 3,7 % du chiffre d'affaires, en baisse de 0,6 point. Au total, le résultat net part du groupe s'établit à 531 M€, ce qui a permis à la première assemblée générale de l'histoire de La Poste de voter le 12 mai 2010 le versement d'un dividende représentant 20 % de ce résultat, soit 105 M€, stable par rapport à l'année précédente (106 M€ versés en 2009 au titre de l'exercice 2008).

Politique sociale

La politique de La Poste est de veiller à ce que les efforts d'adaptation économique de l'entreprise soient réalisés en préservant son modèle social. Ainsi, l'entreprise privilégie le recours aux contrats à durée indéterminée et aux recrutements en alternance (plus de 2 000 par an en 2009 et 2010). Elle accorde une attention particulière à la réduction de l'absentéisme et à la préservation de la santé au travail, dans le cadre d'un Observatoire de la santé au travail.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Paul Bailly (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : Bruno Bézard, Vincent Berjot, Pierre-Franck Chevet, Pierre Dartout, Pascal Faure, Laurence Franceschini, Hubert du Mesnil ■ Personnalités qualifiées : Jean-Michel Hubert, Philippe Lemoine, Colette Lewiner, Françoise Malrieu, Jacques Pélissard, Élyane Zarine ■ Représentants des salariés : Pascal Barois, Régis Blanchot, Michelle Boulesteix, Anne-Marie Fourcade, Nicolas Galepides, Marie-Pierre Liboutet, Didier Rossi ■ Commissaires du gouvernement : Luc Rousseau, Christiane Guillot (suppléante) ■ Mission de contrôle économique et financier : Jacques Batail ■ Commissaires aux comptes : Mazars, KPMG ■

Résultats par activité

Le chiffre d'affaires du courrier a connu une diminution de 4,7 % en 2009 pour s'établir à 11,7 Md€ (57 % du chiffre d'affaires du Groupe). La forte baisse des volumes partiellement compensée par un effet prix conduit à une érosion du résultat d'exploitation qui s'établit à 179 M€.

Avec un chiffre d'affaires de 4,5 Md€ en baisse de 3,5 %, le colis express est également très affecté par la crise économique. Le modèle économique du colis express s'est montré particulièrement robuste face à la baisse des volumes du fait de la forte variabilité de sa structure de charges. Le colis express voit son résultat d'exploitation augmenter de 3 % pour s'établir à 324 M€, passant pour la première fois devant le résultat d'exploitation du courrier.

La Banque Postale connaît une forte augmentation de son produit net bancaire qui atteint 5,0 Md€ (+4 %). La Banque Postale, dont les résultats n'ont pas été notablement affectés par la banalisation du livret A, a par ailleurs renforcé sa part de marché sur les crédits immobiliers. Avec un résultat d'exploitation de 625 M€ contre 288 M€ en 2008, La Banque Postale devient le premier contributeur au résultat du Groupe. Le coefficient d'exploitation de La Banque Postale bénéficie de la maîtrise des charges dans un contexte de forte hausse du produit net bancaire (87 % en 2009 contre 92 % en 2008).

Performances financières et pilotage du groupe

La capacité d'autofinancement du Groupe s'établit sur 2009 à 1,4 Md€ en hausse de 40 M€ par rapport à 2008.

Le Groupe a pu réaliser 1,3 Md€ d'investissements tout en diminuant légèrement son endettement net qui s'établit à 5,5 Md€. Dix-huit plates-formes industrielles courrier ont été ouvertes, 70 % des flux étant désormais couverts par le nouvel outil industriel. Six cents bureaux de poste ont été modernisés.

La croissance externe a représenté 116 M€ d'investissements en 2009 grâce à des acquisitions dans le domaine du courrier (Mediapost Hit Mail, MediaPost Spain), de l'express (acquisition de dix franchises SEUR en Espagne, mise en place d'un *joint-venture* en Inde) et de la gestion collective de patrimoine (Tocqueville Finance).

Au 31 décembre 2009, l'endettement net s'établit à 5 517 M€, en baisse de 186 M€ par rapport l'année précédente.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 4,1 Md€ contribuant ainsi à l'évolution du ratio dette nette/capitaux propres qui atteint 1,35 fin 2009 contre 1,75 à fin 2008.

Faits marquants et perspectives pour l'année 2010

Définition du plan d'affaires Ambition 2015

La Poste a entrepris en 2009 une actualisation de son plan d'affaires 2008-2012 pour prendre en compte les bouleversements majeurs de ses métiers suite à la crise économique et financière. Au cours de l'année 2009, La Poste a procédé à une revue stratégique de ses métiers afin de préparer la période 2010-2015.

Le plan s'articule autour de cinq priorités : la pleine exécution des missions de service public, la performance durable et responsable, la qualité de service, l'innovation et le développement d'activités nouvelles. Ces priorités seront exécutées dans le meilleur respect du modèle social de La Poste et des problématiques de développement durable.

Dans un contexte de baisse anticipée des volumes de 30 % entre 2008 et 2015, le métier courrier prévoit un plan de réduction de ses charges sans compromettre la qualité de service et la bonne exécution des missions de service public. La rentabilité du métier courrier, si elle est directement affectée par la baisse du chiffre d'affaires, n'est pas remise en cause. Le courrier compte renforcer sa position de média de la relation client pour faire tirer le meilleur profit aux entreprises des avantages du média papier. En 2015, le courrier doit être en mesure d'autofinancer ses investissements.

Le colis express prévoit une augmentation de ses volumes d'activité en lien avec le développement du e-commerce. Il ambitionne de devenir ainsi le leader européen dans la logistique légère et rapide.

La Banque Postale va poursuivre sa stratégie d'extension de gamme afin de confirmer son positionnement de banque de détail fidèle aux valeurs de proximité et de service. Le coefficient d'exploitation pourrait être réduit de l'ordre de 15 points

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 20 janvier 2009 : Mediapost, filiale de La Poste, annonce l'acquisition de cinq sociétés spécialisées dans le marketing direct en Espagne.
- 5 février 2009 : La Banque Postale signe un protocole de partenariat avec l'État, destiné à soutenir les auto-entrepreneurs, et à développer une offre de produits et services adaptés à leurs besoins.
- 2 avril 2009 : GeoPost renforce ses liens avec le réseau d'express espagnol SEUR, en annonçant le rachat de cinq nouvelles franchises en Espagne.
- 2 mars 2009 : Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'ARCEP, La Poste annonce une augmentation d'un centime du prix du timbre. Après augmentation, le prix du timbre sera de 56 centimes.
- 27 mai 2009 : La Banque Postale et la Mutuelle Générale entrent en discussions exclusives en vue d'un partenariat dans le domaine de l'assurance-santé.
- 29 juillet 2009 : adoption par le Conseil des ministres du projet de loi portant transformation de La Poste en société anonyme.
- 14 octobre 2009 : La Banque Postale signe un accord définitif avec Groupama pour la constitution d'une coentreprise spécialisée dans l'assurance-dommages dont La Banque Postale est l'actionnaire majoritaire.
- 20 octobre 2009 : La Banque Postale annonce le rachat de 70 % du capital de la société de gestion d'actifs Tocqueville Finance.
- 1^{er} mars 2010 : La Poste devient une société anonyme après l'entrée en vigueur du titre I de la loi du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales.
- 9 mars 2010 : La Poste lance un appel à partenaire pour développer une offre de téléphonie mobile distribuée en bureau de poste.
- 15 avril 2010 : La Poste présente son plan d'affaires « Ambition 2015 » qui vise un retour progressif à la rentabilité des meilleures années sans renoncer à son modèle social et grâce à un fort programme d'investissements.
- 26 août 2010 : le conseil d'administration de La Poste a autorisé l'entrée en négociations exclusives avec SFR pour le développement de, l'offre de téléphonie mobile.

grâce à une stabilisation de ses charges et à un développement soutenu, tiré notamment par la croissance des partenariats qu'elle a noués.

Enfin, l'Enseigne poursuivra l'amélioration de la qualité de l'accueil en diminuant le temps d'attente. La montée en puissance pour les opérations simples du guichet vers des canaux alternatifs sur site (automates) et hors site (plates-formes téléphoniques et internet) va permettre de centrer les activités en bureau sur le conseil à la clientèle. Ces évolutions vont contribuer directement à l'amélioration de la qualité de service et à la baisse des charges des trois métiers de La Poste. L'objectif est de réduire globalement les coûts du réseau en euros constants à horizon 2015.

La nouvelle trajectoire financière confirme les conclusions de la commission Ailleret sur la nécessité d'une augmentation de capital de 2,7 Md€ pour permettre à La Poste à mettre en œuvre les transformations nécessaires à sa croissance des prochaines années. En effet, la capacité d'autofinancement du Groupe ne permet pas de réaliser les quelques 9 Md€ d'investissements bruts prévus dans le plan « Ambition 2015 » sans alourdir son endettement. Au premier semestre 2010, le chiffre d'affaires s'établit à 10,6 Md€ et le résultat d'exploitation à 678 M€. La marge d'exploitation atteint 6,4 %, en hausse de deux points par rapport au premier semestre 2009.

Les résultats au 30 juin conduisent désormais le Groupe à envisager pour 2010 un résultat d'exploitation hors éléments exceptionnels du même ordre qu'en 2008. Ils confortent ainsi la trajectoire financière associée au plan « Ambition 2015 ».

Augmentation de capital de La Poste

Conformément aux indications du Président de la République, l'État et la Caisse des dépôts et consignations souscriront à une augmentation du capital de La Poste de 2,7 Md€. L'augmentation de capital a ainsi été calibrée par la Commission Ailleret pour compléter la capacité d'autofinancement du Groupe afin de lui donner la manœuvrabilité financière nécessaire à tous les investissements de son plan d'affaires. L'État souscrira à hauteur de 1,2 Md€ à cette augmentation de capital, aux côtés de la Caisse des dépôts et consignations qui participera à cette dernière à hauteur de 1,5 Md€. Conformément à l'article 7 de

la loi postale du 9 février 2010, la Caisse des dépôts et consignations pourra nommer, en assemblée générale, un nombre d'administrateurs de La Poste reflétant sa détention du capital.

Lancement d'offres innovantes par les différents métiers

• Offre de coffre-fort électronique

En mars 2010, Digiposte a lancé une solution de réception, d'archivage et de partage de documents numériques de manière sécurisée à l'attention des particuliers et des entreprises. Le lancement de ce produit confirme le potentiel d'innovation de l'entreprise sur les segments de marché connexes au courrier qui constituent un relais de croissance réel pour le Groupe.

• Crédit à la consommation

La Banque Postale a lancé le 1^{er} avril 2010 une offre de crédit à la consommation. Cette offre, disponible sur tout le territoire grâce au réseau des bureaux de poste, est également accessible *via* tous les canaux de distribution. La gamme de produits proposée est fidèle aux valeurs du Groupe dans une logique de confiance, de simplicité et d'accessibilité. L'offre a été conçue pour apporter la meilleure attention au risque de surendettement des clients. La Banque Postale a noué un partenariat avec la Société Générale pour le lancement de cette nouvelle offre. Ce partenariat permet un démarrage rapide tout en limitant au mieux les risques opérationnels et financiers.

• Offre de téléphonie mobile distribuée en bureau de poste

La Poste a lancé en mars 2010 un appel à partenaire pour le lancement d'une offre de téléphonie mobile qui serait distribuée en bureau de poste. La Poste compte tirer le meilleur profit de la granularité du réseau des bureaux de poste et de l'image de confiance du Groupe afin de proposer une offre s'adressant au plus grand nombre. La Poste distribue déjà des produits téléphoniques en bureau de poste et dispose d'une part de marché qui confirme la pertinence de ce développement. Le nombre de propositions reçues suite à l'appel à candidatures confirme l'intérêt des partenaires potentiels pour un tel modèle. La Poste a choisi d'entrer en négociations exclusives avec SFR.

• Offre innovante de distribution des colis

En juin 2010, Coliposte a lancé le produit So Colissimo, une offre innovante de livraison de colis à domicile permettant de mieux répondre aux besoins du client. Cette offre permet de moderniser considérablement les modes de livraison mis à la disposition des utilisateurs de sites d'e-commerce. Elle permet également de diminuer le nombre d'instances infructueuses, améliorant directement les coûts de livraison.





Le cœur de métier d'ARTE France, financée à plus de 95 % par la redevance, est de produire, coproduire et acheter des programmes pour la chaîne culturelle franco-allemande ARTE. L'année 2009 est la troisième année du contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État pour la période 2007-2011, qui lui assure une progression moyenne annuelle

de 3,4 % de la redevance pour financer notamment un ambitieux développement des programmes ainsi que le développement de la TNT et de la haute définition.

Au cours de l'année 2009, Arte France a élaboré avec le partenaire allemand une nouvelle grille de soirée, effective depuis le 9 janvier 2010. Elle a également étoffé son offre de nouvelles technologies, notamment internet. Elle devra par ailleurs faire face en 2010 et 2011 à des dépenses supplémentaires de diffusion non prévues dans son COM.

Sur le plan financier, résultat d'exploitation et résultat sont à l'équilibre.

Faits marquants

Comme l'année précédente, la quasi-totalité des indicateurs définis dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) a été respectée sur l'exercice 2009 par Arte France.

La politique de soutien à la création audiovisuelle et cinématographique a été maintenue avec près de 107 millions d'euros investis dans les programmes dont 80 % en production d'œuvres (fiction, cinéma, documentaire, spectacle, magazine). Toutefois, dans un contexte de montée en puissance d'univers très concurrentiels comme la TNT ou l'ADSL, l'audience 2009 d'Arte est en repli : la part de marché en soirée s'élève à 2,6 % contre 2,9 % l'année précédente.

Face à ce constat, mais aussi pour prendre en compte l'évolution du paysage audiovisuel en France, qui voit le prime time de France Télévisions avancé à 20 h 35, Arte a élaboré en concertation avec son partenaire allemand une nouvelle grille de soirée. Elle permet de décaler légèrement la diffusion en soirée entre la France et l'Allemagne pour faire démarrer la *prime*

time en France non plus à 21 h 00, mais à 20 h 45 depuis le 1^{er} janvier 2009, puis à 20 h 35 à compter du 1^{er} janvier 2010, tout en respectant l'unicité du programme. De même, et conformément à l'ambition du Contrat d'objectifs et de moyens, l'utilisation des nouvelles technologies a été amplifiée. Ainsi, Arte émet depuis 2008 en haute définition sur la TNT en France et en Allemagne (près de 700 programmes diffusés en France contre 170 prévus par le COM en 2009). Par ailleurs, l'offre Web d'Arte, indissociable de l'évolution des modes de consommation de la télévision, a continué de se renforcer avec premièrement le lancement d'Arte + 7 fin 2007, qui permet de visionner gratuitement durant sept jours sur le site internet les programmes diffusés par la chaîne, service qui connaît depuis lors une très forte progression (plus de 22 millions de programmes visionnés, soit plus du double de l'année précédente) ; deuxièmement le lancement en mai 2009 d'une nouvelle offre, « Arte Live Web », qui propose gratuitement des retransmissions sur internet de spectacles de danse, musique ou théâtre, en direct ou en différé ; troisièmement le lancement précurseur, en septembre 2009, d'une

application téléconnectée en partenariat avec Phillips. Enfin, un effort important a été réalisé pour adapter les programmes d'Arte France au public sourd et malentendant : une renégociation des coûts horaires avec les prestataires en charge du sous-titrage a permis d'adapter près de 1 000 heures de programmes et d'être proche de l'objectif 2010, soit 100 % des programmes.

À noter que quelques opérations de périmètre ont eu lieu depuis 2008, avec la cession partielle à l'AEF de la participation d'Arte dans TV5 Monde en 2009 et la migration du multiplexe GR1, en charge de la gestion de la diffusion TNT en définition standard, vers le multiplexe R6, avalisée par le CSA pour juin 2010.

Analyse financière

En 2009, la ressource publique affectée à Arte France, d'un montant de 227,6 M€, a augmenté de plus de 4 % par rapport à l'exercice 2008 (218,8 M€), conformément au contrat d'objectifs et de moyens. Les recettes propres d'Arte France s'élèvent à 2,89 M€ (3 M€ en 2008), dépassant les objectifs du contrat d'objectifs et de moyens de 35 %.

Les produits d'exploitation du groupe s'élèvent à 292,3 M€, en augmentation de 5,5 % par rapport à l'exercice 2008, pour 292,2 M€ de charges d'exploitation, qui elles augmentent de 5,2 % par rapport à 2008 (augmentation de 4,8 M€ du coût des programmes retraité¹, qui se situent à 109,5 M€ et dont la proportion au sein des charges d'exploitation reste toutefois stable à environ 38% ; augmentation de 8,2 M€ des amortissements et provisions,

FICHE D'IDENTITÉ

- Textes constitutifs : traité franco-allemand du 2 octobre 1990 créant une chaîne culturelle européenne ; contrat de formation du 30 avril 1991. Création d'Arte France en février 1986, confirmée par la loi relative à la liberté de communication du 30 septembre 1986.
- Statut et capital : société anonyme détenue à 45 % par France Télévisions, 25 % par l'État, 15 % par Radio France et 15 % par l'Institut national de l'audiovisuel.
- Missions : concevoir, programmer et faire diffuser des émissions de télévision à caractère culturel, destinées à un public européen et international.

- Liens avec Arte G.E.I.E. : membre, à parité avec Arte Deutschland TV GmbH (dont les sociétaires sont à 50 % la ZDF et à 50 % l'ARD), du G.E.I.E. Arte constitué en 1991, groupement sans capital dont les voix sont réparties également entre les pôles qui financent et contrôlent conjointement la gestion de la Centrale à Strasbourg.
- Principales filiales du groupe : Arte G.E.I.E (50 %) ; Arte France Cinéma (100 %) ; Arte France Développement (100 %) ; Canal France International (25 %) ; Multi 4 (33 %) ; ARTV (15 %) ; TV5 (3,29 %).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

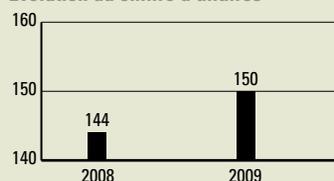
Informations complémentaires

¹ - Réintégration dans les coûts des programmes de la part « antenne », comptabilisée dans les comptes consolidés en variation de stock.

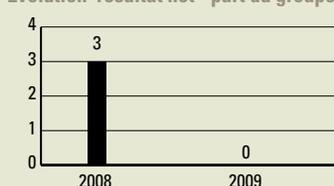
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	25	25
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	75	75
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	144	150
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-1	0
Résultat financier	3	1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-40	-40
Résultat net - part du groupe	3	0
Résultat net - intérêts minoritaires	-1	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	2	0
Total des immobilisations nettes	89	94
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	66	70
dont immobilisations financières nettes	2	2
Capitaux propres - part du groupe	26	26
Intérêts minoritaires	1	1
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	8	10
Dettes financières nettes	-50	-51,5
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	544	558
Charges de personnel	42	43
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,3 %	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	77,2	76,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevance d'exploitation	127	127
Redevance d'équipement	92	92
Productions et coproductions immobilisées en net	60	60
Avances conditionnées	3	3

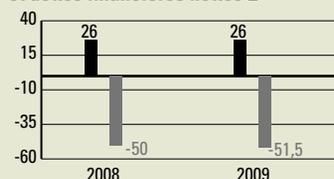
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



compte tenu d'une grille des programmes plus couteuse que l'année précédente).

Au total, le résultat d'exploitation 2009 revient à l'équilibre (+0,04 M€) par rapport à 2008 où il était légèrement négatif (-0,53 M€). Le résultat financier baisse en revanche de 1,4 M€ par rapport à 2008, exercice sur lequel avait été comptabilisée une reprise de provisions sur titres très importante, pour s'établir à + 1,36 M€ et le résultat net part du groupe ressort très faiblement positif, à hauteur de +0,21 M€ par rapport aux années antérieures (+2,7 M€ en 2008 et +2,6 M€ en 2007).

La trésorerie nette de la société au 31 décembre 2009 s'élève à 51,5 M€, légèrement supérieure à celle de l'exercice précédent (50 M€). Le total du bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 241 M€, en augmentation de 3,8 M€, le montant des capitaux propres étant stable à 26,3 M€. Le montant total des programmes inscrit à l'actif du bilan est en augmentation de 3,7 M€ conformément au COM, pour atteindre 129,4 M€.

Perspectives

L'assemblée générale d'Arte France a renouvelé le 22 juin 2009 les mandats de Bernard-Henri Lévy et de Nicolas Seydoux en tant que membres du conseil de surveillance, ce dernier les confirmant dans leur fonction respective de président et de vice-président du conseil.

Arte devra continuer, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, à chercher à concilier au mieux l'objectif de maintien d'une audience à la fois raisonnable et diversifiée d'une part et, d'autre part, son positionnement spécifique marqué par une offre de programmes audacieuse et originale, européenne comme internationale.

Tout en privilégiant le cœur de métier de la chaîne, à savoir la qualité de son programme linéaire, Arte doit continuer à explorer les potentialités offertes par les évolutions technologiques pour développer son offre multimédia et s'adapter aux nouveaux usages de la télévision.

Afin de permettre à la société de faire face à l'augmentation des coûts techniques de diffusion non prévus dans le contrat d'objectifs et de moyens estimés par la société à plus d'une vingtaine de millions d'euros (TNT outre-mer, configuration de la diffusion HD, cofinancement du GIP chargé du passage au tout numérique), sans dégrader son équilibre financier, un avenant au COM devrait être signé d'ici la fin de l'année 2010. Il devra s'appuyer sur la réalisation d'économies supplémentaires par la société complétée par un supplément de redevance par rapport à la trajectoire du COM. Pour l'année 2010, un supplément de redevance de 2,9 M€ a été consenti à la société dans cet objectif.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : *Bernard-Henri Lévy* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Véronique Cayla* (CNC), *Laurence Franceschini* (DGMIC), *Laurent Perdiolat* (APE) ■ Administrateurs désignés en assemblée générale et autres administrateurs : *Mathieu Gallet* (Institut national de l'audiovisuel), *Jean-Luc Hees* (Radio France), *Rémy Pflimlin* (France Télévisions) ■ Personnalités qualifiées : *Jean-Dominique Giuliani*, *Nicolas Seydoux* (vice président) ■ Représentants des salariés : *Pascal Aron*, *Marie-Pierre Grégoire* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Charles Aubernon* ■ Commissaires aux comptes : *PricewaterhouseCoopers Audit*, *Deloitte & associés* ■

Audiovisuel extérieur de la France

La société « Audiovisuel extérieur de la France » (AEF) rassemble les principaux organismes de l'audiovisuel extérieur, à savoir Radio France internationale (RFI), France 24 et TV5 Monde. Le groupe AEF s'est définitivement constitué en 2009 et la loi du 5 mars 2009

relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision lui a donné le statut de société nationale de programme. La société AEF détient 100 % du capital de RFI et de France 24 et 49 % du capital de TV5 Monde. Le groupe s'est doté d'une stratégie de dynamisation de l'audiovisuel extérieur public français et francophone, assortie d'un plan global de modernisation.

Faits marquants

La constitution du groupe AEF s'est effectuée dans le courant du 1^{er} semestre 2009 en trois étapes :

- conformément à la loi du 5 mars 2009, la totalité des actions de RFI, auparavant entièrement détenues par l'État, ont été transférées à AEF ;
- AEF a également acquis le 12 février 2009 la totalité des actions de France 24 auprès de TF1 et de France Télévisions pour un montant de 4 M€ ;
- AEF a enfin racheté à France Télévisions, l'INA et Radio France 49 % du capital de TV 5 Monde le 2 juin 2009, conformément à l'accord conclu avec les partenaires francophones de TV5 Monde.

Ces opérations ont été financées grâce à l'augmentation de capital de l'AEF de 4,5 M€ réalisée en décembre 2008 et intégralement souscrite par l'État.

Un plan global de modernisation de RFI a été lancé début 2009 afin de reconquérir des parts de marché en adaptant le contenu des programmes et en réformant la politique des langues, de faire évoluer les modes de diffusion et de moderniser la gestion de l'entreprise, en adaptant ses métiers et ses méthodes de travail. Dans

ce cadre, la société a mis en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi prévoyant la suppression de 206 postes qui s'est traduit, *in fine*, par un plan de départs volontaires sans licenciements. La société a également été recapitalisée à hauteur de 16,9 M€ afin d'apurer les déficits accumulés et de rétablir une situation de capitaux propres supérieure à la moitié du capital social.

Une impulsion nouvelle a été donnée sur le volet éditorial en renouvelant les grilles de programme de toutes les antennes et en développant la programmation en langue arabe (avec notamment le passage à 10 heures de programmation en arabe sur France 24). La stratégie multimédia a été renforcée afin de permettre le développement de la présence des antennes de l'AEF sur tous les nouveaux supports de diffusion (internet, terminaux mobiles, etc.) et grâce notamment à un accord de partenariat stratégique global entre le groupe AEF et Orange concernant l'information sur les supports web, mobile et TV visant à étendre la diffusion internationale de France 24 et de RFI ainsi qu'à développer conjointement des projets innovants.

Enfin, la mise en cause des deux conventions collectives relatives aux journalistes et personnels techniques et administratifs du secteur audiovisuel suite à la dissolution, en avril 2009, de l'Association des employeurs du service public de l'audiovisuel (qui ne comprenait plus, après la loi du 5 mars 2009 entérinant l'opération de fusion des chaînes du groupe France Télévisions en une entreprise unique, que trois adhérents, Radio France, RFI et l'INA), implique la négociation d'accords d'entreprise de substitution dans des délais qui ont été précisés par le juge (soit février 2011 pour les journalistes et octobre 2012 pour les personnels techniques et administratifs).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Constitution au premier semestre du groupe AEF, suite à la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 ;
- renforcement de la programmation en langue arabe dans le cadre de la constitution d'un pôle arabophone entre France 24 et la filiale de RFI Monte Carlo Doualiya (MCD). Cet objectif s'est traduit par le passage à 10 heures de programmation en arabe sur France 24 en 2009 et le renouvellement de la grille de la radio arabophone MCD lancée en janvier 2010 ;
- renouvellement des grilles de programmes de France 24, RFI et MCD ;
- développement du multimédia : harmonisation des outils techniques entre RFI et France 24, référencement sur internet (achat de mots-clés), refonte des sites internet, développement sur les terminaux mobiles, interactivité, etc. ;
- développement de la diffusion de RFI et MCD en FM, la réception en bande FM étant la plus développée chez les auditeurs : ouverture de nouveaux relais au Sénégal et Sud Soudan ;
- mise en œuvre du plan stratégique de TV5 Monde ;
- mise en œuvre d'un plan global de modernisation pour redresser la situation financière de RFI et de MCD ;
- recapitalisation de RFI à hauteur de 16,9 M€ afin d'apurer les déficits accumulés ;
- mise en place des premières synergies au niveau du groupe AEF : organisation en commun de la couverture de grands événements (élections américaines et européennes, Festival de Cannes, etc.), mutualisation des réseaux de correspondants des différentes antennes, échanges de programmes, etc.

FICHE D'IDENTITÉ DU GROUPE (au 30 juin 2010)

- **Textes constitutifs** : loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifiée par la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle.
- **Statut et capital** : société nationale de programme ayant le statut de société anonyme, détenue à 100 % par l'État.
- **Missions** : contribuer à la diffusion et à la promotion de la langue française, des cultures française et francophone, ainsi qu'au rayonnement de la France dans le monde, notamment par la programmation et la diffusion d'émissions de

télévision et de radio ou de services de communication au public en ligne relatifs à l'actualité française, francophone, européenne et internationale ; définir ou contribuer à définir les orientations stratégiques et la coordination des services de communication audiovisuelle, en français ou en langues étrangères, destinés en particulier au public français résidant à l'étranger et au public étranger, édités par des sociétés dont elle détient tout ou partie du capital.

- **Principales participations** : Radio France internationale (100 %), France 24 (100 %), TV5 Monde (49 %).

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

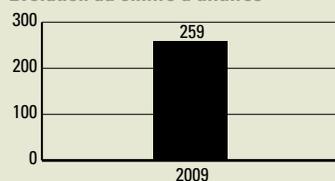
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

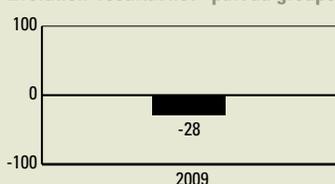
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009
Capital détenu par l'État (en %)	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA
Chiffre d'affaires	259
dont réalisé à l'étranger	NC
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-2
Résultat financier	0
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	-26
Résultat net - part du groupe	-28
Résultat net - intérêts minoritaires	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-28
Total des immobilisations nettes	30
dont écart d'acquisition net	4
dont titres mis en équivalence	1
dont impôts différés actifs	0
Capitaux propres - part du groupe	-24
Intérêts minoritaires	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0
dont reçus par l'État	0
Autres rémunérations de l'État	0
Provisions pour risques et charges	15
Dettes financières nettes	-45
Dettes financières brutes à plus d'un an	0
Effectifs en moyenne annuelle	1 483
Charges de personnel	122
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	NA
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	82,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	116,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	187,5 %

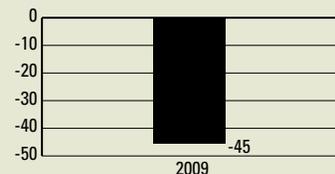
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

La constitution effective du groupe AEF a donné lieu à l'établissement des premiers comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 (intégration globale pour les filiales détenues à 100 % directement ou indirectement : RFI et sa filiale Monte Carlo Doualiya, France 24 ; mise en équivalence pour TV5 Monde, participation minoritaire de l'AEF).

Le résultat du groupe est négatif, à hauteur de 28,3 M€, essentiellement du fait de la prise en compte à fin décembre 2009 du coût global du plan de modernisation de RFI-MCD, soit 41,2 M€, dont 9,9 M€ ont fait l'objet d'un premier financement de l'État via le versement en janvier 2009 d'une subvention d'exploitation intégrée dans les comptes 2009.

Les produits d'exploitation, de 258,6 M€, sont marqués par le poids des ressources publiques (239,3 M€), qui en représentent 92,5 %. Ces produits sont légèrement inférieurs aux charges d'exploitation (260,6 M€), qui sont en augmentation sur les charges de personnel (121,6 M€, soit + 4,3 %) compte tenu du renouvellement des grilles de programmes et des développements (passage à 10 heures en langue arabe). Sur ces bases, le résultat d'exploitation est négatif de 2 M€.

L'essentiel du coût du plan de modernisation est retranscrit dans le résultat exceptionnel, qui ressort à -25,9 M€, après déduction de la quote-part de subvention reçue de l'État au titre du financement de ce plan et reprise de provision sur indemnités de retraite concernées par ce plan.

En conséquence, les capitaux propres du groupe deviennent négatifs, à hauteur de -23,5 M€. L'engagement de l'État à financer en 2010 le solde du coût du plan de sauvegarde de l'emploi de RFI devrait permettre d'assainir la situation financière du groupe à fin décembre 2010.

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître une trésorerie excédentaire à la clôture de 44,7 M€ : cet excédent structurel résulte de décalages entre encaissements et décaissements chez RFI et France 24. Il permet généralement de rééquilibrer le résultat net compte tenu des revenus financiers qu'il engendre. En 2009 toutefois, le résultat financier est en baisse de 1,2 M€ et légèrement négatif (-165 K€), compte tenu de la chute de la rémunération du placement des excédents de trésorerie et de l'effet d'actualisation de la provision retraites, tous deux liés à la forte diminution des taux d'intérêt.

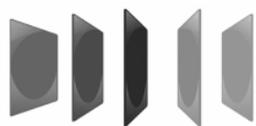
Perspectives

Alors que les fondements de la réforme de l'audiovisuel extérieur français ont été posés au cours de l'année 2008 et du premier semestre 2009, plusieurs chantiers importants devront encore être conduits.

Conformément à la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, un cahier des charges doit être élaboré afin de préciser les obligations de service public du groupe et de chacune des sociétés et services le constituant. Un contrat d'objectifs et de moyens est également en cours de finalisation entre l'État et AEF, afin de traduire les objectifs de la réforme et le projet stratégique des dirigeants du groupe, ainsi que les ressources publiques qui y seront consacrées. Ce contrat devra notamment déterminer les modalités du développement de la présence française dans le paysage audiovisuel mondial ainsi que les objectifs d'amélioration de l'efficacité du groupe et de la qualité de son offre plurimédias, notamment en exploitant les synergies et en développant les ressources propres.

Dans ce cadre, AEF poursuivra la réforme engagée avec le soutien actif de l'État, qui devrait financer en 2010 le rapprochement de RFI et de sa filiale MCD des locaux de France 24 afin d'améliorer le fonctionnement du groupe.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Alain Duplessis de Pouzilhac* ■ Représentants de l'État : *Laurence Franceschini, Roch-Olivier Maistre, Marie-Astrid Ravon, Alexis Kohler, Pierre Sellal* ■ Administrateurs désignés par le CSA : *Francis Balle, Soumia Belaidi Malinbaum, Hélène Carrère d'Encausse, Greg Germain, Hubert Vedrine* ■ Administrateurs représentant le Parlement : *Louis Duvernois* (Sénat), *Michel Herbillon* (Assemblée nationale) ■ Administrateurs représentant les salariés : *Joël Costi, Catherine Rolland* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Renaud Gace* ■ Commissaires aux comptes : *PricewaterHouseCoopers, Ernst & Young* ■



francetélévisions

ses antennes et affirmation d'une nouvelle ambition de service public entraînant une mutation importante du modèle de développement du groupe, dans un cadre d'organisation renouvelée, celui de l'entreprise commune.

Faits marquants

La réforme de France Télévisions

La loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision, modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, consacre la réforme de France Télévisions initiée par l'annonce du Président de la République, en janvier 2008, de la suppression progressive de la publicité sur les chaînes de la télévision publique, et par les travaux de la Commission pour la nouvelle télévision publique présidée par M. Jean-François Copé, qui a été suivie d'un large débat parlementaire.

Cette réforme s'inscrit dans un contexte de transformation rapide du paysage audiovisuel avec l'apparition de modes de consommation de la télévision renouvelés liés aux nouvelles technologies, la télévision publique devant, pour conserver sa place et sa spécificité, évoluer vers un média global et se différencier encore plus nettement de l'offre privée, tout en restant destinée au grand public.

La profonde réforme de l'audiovisuel public souhaitée par le Président de la République et adoptée par le Parlement en mars 2009 a entraîné des évolutions majeures pour FranceTélévisions à compter de 2009 : suppression en deux temps de la publicité de

France Télévisions devient ainsi une entreprise commune et une société nationale de programme unique, chargée de concevoir et de programmer les services qui étaient jusqu'à présent édités par les sociétés France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO. Du fait de la loi, ces dernières ont fusionné avec leur maison mère, France Télévisions SA, pour ne former qu'une seule et même personne morale. Si cette fusion-absorption n'entraîne pas une remise en cause des antennes, qui sont maintenues et conservent leur identité propre, elle vise à moderniser la gestion de France Télévisions et à dégager progressivement des synergies grâce à la mutualisation de différentes fonctions.

Un nouveau cahier des charges pour France Télévisions venant remplacer les anciens cahiers des charges des sociétés RFO, France 2, France 3, France 4 et France 5 a été adopté par décret en juin 2009. Ce cahier unique redéfinit les caractéristiques et l'identité des lignes éditoriales de chacun de ces services et couvre dorénavant les nouveaux services de médias audiovisuels à la demande.

FICHE D'IDENTITÉ

■ **Textes constitutifs** : loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifiée par la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle.

■ **Capital** : société nationale de programme ayant le statut de société anonyme détenue à 100 % par l'État.

■ **Missions** : la société nationale de programme France Télévisions est chargée de « Concevoir et programmer des émissions de télévision à caractère national, régional et local ainsi que des émissions de radio ultramarines. Elle édite et diffuse également plusieurs services de communication audiovisuelle, y compris des services de médias audiovisuels à la demande, répondant aux missions de service public définies à l'article 43-11 et dans son cahier des charges. Les caractéristiques respectives de ces services sont précisées

par son cahier des charges. Elle peut les éditer par l'intermédiaire de filiales dont la totalité du capital est détenue, directement ou indirectement, par des personnes publiques. Elle tient compte du développement des technologies numériques pour assurer l'accès de tous les publics à ses programmes. Dans le respect de l'identité des lignes éditoriales de chacun des services qu'elle édite et diffuse, France Télévisions veille par ses choix de programmation et ses acquisitions d'émissions et d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques à garantir la diversité de la création et de la production. France Télévisions reflète dans sa programmation la diversité de la société française et veille à engager une action adaptée pour améliorer la présence de cette diversité dans les programmes. France Télévisions conçoit et diffuse en région des programmes qui contribuent

à la connaissance et au rayonnement de ces territoires et, le cas échéant, à l'expression des langues régionales. Ces programmes sont diffusés à travers des décrochages spécifiques, y compris aux heures de grande écoute, et peuvent être repris au niveau national. Ils reflètent la diversité de la vie économique, sociale et culturelle en région et proposent une information de proximité.

Lorsqu'ils diffusent des journaux télévisés, les services de la société France Télévisions disposent d'une ligne éditoriale indépendante ».

■ **Principales filiales du groupe** : France Télévisions Publicité (100 %), France Télévisions Distribution (100 %), Arte France (45 %), Planète Thalassa (34 %), Jeunesse Télé-Gulli (34 %), SECEMIE-Euronews (24 %).

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

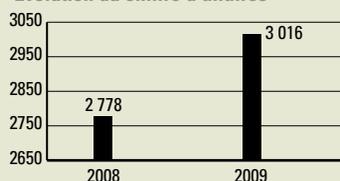
VIII - Ratios

Informations
complémentaires

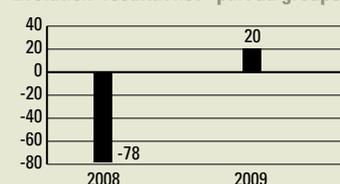
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	2 778	3 016
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-101	69
Résultat financier	-7	-9
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-12	172
Résultat net - part du groupe	-78	20
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-78	20
Total des immobilisations nettes	573	569
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	114	100
dont immobilisations financières nettes	44	51
Capitaux propres - part du groupe	515	535
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	172	206
Dettes financières nettes	167	53
Dettes financières brutes à plus d'un an	171	184
Effectifs en moyenne annuelle	10 900	10 733
Charges de personnel	841	864
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	-2,8 %	0,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	77,2	80,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	-15,1 %	3,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	32,4 %	9,9 %
Redevances	1 945	1 997
Productions et coproductions immobilisées	73	65
Droits de diffusion acquis net	856	836
Droits sportifs hors bilan	302	326

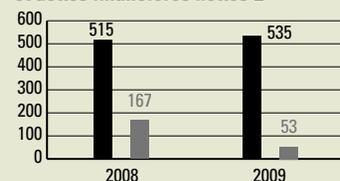
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Afin de réunir les moyens de cette ambition et de décorréler le financement de France Télévisions de son audience, la réforme procède à la suppression en deux temps de la publicité sur ses antennes. Ainsi, **depuis le 5 janvier 2009, la publicité commerciale est supprimée entre 20 heures et 6 heures** sur le territoire métropolitain pour les programmes nationaux, permettant de programmer la première émission de la soirée à 20 h 35. Cette nouvelle ambition induit une évolution du mode de financement des missions de service public de France Télévisions : alors que près de 30 % de ses ressources étaient commerciales en 2007, l'État a décidé de s'orienter vers un financement public plus marqué du service public de télévision, avec une dotation budgétaire qui vient compléter la contribution à l'audiovisuel public (redevance) afin de couvrir le coût net du service public. La loi prévoit la suppression définitive à compter de l'extinction de la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode analogique des services de la télévision de la société sur l'ensemble du territoire métropolitain, prévue fin 2011. Toutefois, le projet de loi de finances pour 2011 propose un moratoire reportant à janvier 2014 la suppression définitive de la publicité en journée.

Un **avenant au contrat d'objectifs et de moyens (COM) de France Télévisions, portant sur les années 2009-2012**, a été signé en juin 2010 afin de tenir compte des nouvelles obligations issues de la loi du 5 mars 2009, du nouveau cahier des charges, de la réforme du mode de financement de France Télévisions et du plan d'affaires qui en découle sur la période. Ce dernier se traduit par une meilleure maîtrise des charges, qui connaîtront une progression plus modérée que celle prévue initialement par le contrat d'objectifs et de moyens 2007-2010, grâce au renforcement de la performance économique du groupe permise par la mise en place de l'entreprise commune.

Au sein de ce cadrage financier maîtrisé, les objectifs de développement liés au média global sont poursuivis, notamment l'acquisition de droits média global ou encore les actions de développement liées aux nouvelles technologies : HD, TMP, web TV.

En conséquence directe des dispositions sur la suppression de la publicité, FTV avait engagé à l'été 2009 un **processus d'ouverture de capital de sa régie publicitaire FTP**, afin de l'adosser à un partenaire industriel susceptible de lui apporter des relais de croissance. Le processus de cession de FTP – qui est contrôlée indirectement par l'État – au secteur privé a fait l'objet d'une large consultation et s'est déroulé dans le cadre des dispositions du Titre III de la loi du 6 août 1986. FTV a mené une recherche active d'acquéreur et a, dans ce cadre, engagé une procédure de mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges, qui a abouti à la sélection de l'offre du consortium Lov-Publicis. Le conseil d'administration de FTV a par la suite recommandé, lors de sa séance du 13 avril 2010, la suspension des négociations exclusives avec Lov-Publicis, qui s'est traduite par la prolongation de la période de négociation exclusive avec le candidat retenu. En septembre 2010, le consortium Lov-Publicis a annoncé son souhait de mettre un terme aux négociations exclusives en raison de la perspective du maintien de la publicité sur les antennes du groupe avant 20 heures.

L'activité du groupe en 2009

France Télévisions a poursuivi sa politique fondée sur le **renforcement de sa différence par rapport aux chaînes privées** en misant sur la qualité et la diversité des programmes tout en favorisant la circulation et la complémentarité des publics d'une chaîne à l'autre : ainsi, le groupe a augmenté en 2009 sa contribution à la création d'œuvres audiovisuelles, avec (i) 382,9 M€ investis en faveur de la

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Rémy Pflimlin ■ Administrateurs représentant l'État : Véronique Cayla, Laurence Franceschini, Alexis Kohler, Marie-Astrid Ravon, Samuel Richard ■ Administrateurs représentant le Parlement : Christian Kert (Député), Michel Thiollière (Sénateur) ■ Administrateurs désignés par le CSA : Jean-Claude Carrière, Henriette Dorion Sebéloué, Patricia Langrand, Jacques Martial, Dominique Wolton ■ Représentants des salariés : Laurent Bignolas, Serge Guillemain ■ Mission de contrôle économique et financier : Françoise Miquel ■ Commissaires aux comptes : PricewaterhouseCoopers - KPMG ■

création d'œuvres patrimoniales dans tous les genres (fiction, documentaire, animation, spectacle vivant), contre 370 M€ en 2008 et un engagement initial en COM de 375 M€ pour 2009 ; (ii) 56,9 M€ investis dans le cinéma contre 55 M€ en 2008. Le groupe a également renforcé sa stratégie pour l'offre jeunesse (lancement de la marque Ludo en décembre 2009, après la création de la direction Jeunesse de France Télévisions en octobre 2008).

France Télévisions reste le premier bouquet de chaînes gratuites numériques, avec une part d'audience de **32,7 % en 2009** (dont 16,7 % de part d'audience pour France 2, 11,8 % pour France 3, 1,1 % pour France 4 et 3,1 % pour France 5), malgré un recul de deux points par rapport à 2008 (34,7 %), dans un contexte de plus en plus concurrentiel lié à la montée en puissance de la TNT (les chaînes non historiques progressant de 23,7 % à 27,9 % de part d'audience). Dans le même temps, TF1 voit sa part d'audience diminuer de 1,1 point (à 26,1 %) et M6 de 0,2 point (à 10,8 %). *A contrario*, les sites internet du groupe génèrent une audience toujours plus grande (+28,4 % de visites, +35 % de pages vues et + 17 % de vidéos vues). Le lancement, le 5 juillet 2010, du site Pluzz.fr, qui centralise pendant sept jours sur un portail vidéo unique l'offre de télévision de rattrapage du groupe, vise à parfaire l'adaptation de FTV à l'accroissement de la demande de consommation de contenus dématérialisés.

En matière de développements technologiques, l'année 2009 a été marquée par : **l'extension de la diffusion des programmes en haute définition (HD)** sur France 2, qui avait été lancée en juin 2008 (multiplication des heures de HD sur les grands événements sportifs et les émissions les plus emblématiques de la chaîne) ; l'approfondissement des réflexions sur le modèle économique et le financement de la diffusion des chaînes de télévision sur les mobiles.

Si au cours de l'année 2009 l'organisation de chaque chaîne a perduré au sein de la nouvelle entreprise, la fusion a été réalisée et un **travail considérable d'élaboration d'un projet de nouvelle organisation** a été mené. Présenté pour information-consultation aux partenaires sociaux dès mars 2009, ce projet qui repose sur une organisation matricielle au niveau du groupe par grands domaines d'activité (marketing et communication ; antennes, programmes et information ; etc.) vise à atteindre plusieurs objectifs : renforcer

la performance de qualité et d'audience des chaînes ; renforcer la performance économique en maîtrisant le coût de grille et la politique d'investissement et en dégageant des synergies internes ; développer la performance commerciale du groupe, en s'appuyant sur la complémentarité des métiers et des activités des filiales commerciales ; prendre en compte la transformation sociale. Le déploiement de la nouvelle organisation a débuté en janvier 2010.

Enfin, en matière de ressources humaines, le groupe a engagé des réflexions visant à définir une politique de développement des compétences permettant une meilleure adéquation des personnels aux postes et une nouvelle organisation de la filière RH fondée sur une nouvelle classification des emplois commune à l'ensemble des personnels du groupe et impliquant plus fortement la ligne managériale. Un certain nombre de ces réflexions sont débattues dans le cadre du dialogue social, avec le **lancement en 2009 de la négociation d'un accord d'entreprise commun** à l'ensemble des personnels de l'entreprise commune.

Analyse financière

Les résultats du groupe en 2009 traduisent l'évolution du modèle de financement consécutif à la suppression de la publicité en soirée, avec :

- une **augmentation des ressources publiques**, qui représentent sur cet exercice 80 % du chiffre d'affaires net (2 412,4 M€, soit +467,1 M€ par rapport à 2008 du fait de l'attribution d'une dotation budgétaire complémentaire de 415 M€ et de l'évolution de la contribution à l'audiovisuel public) ;
- et une baisse de 187,6 M€ (**-30,3 % des recettes liées à la publicité** et au parrainage par rapport à l'année 2008, déjà marquée par une forte baisse des recettes publicitaires à cadre législatif constant même si cette baisse a été moins forte qu'anticipé. Ces recettes s'établissent à 430,9 M€, contre 618,5 M€ en 2008 et 820,9 M€¹ pour l'année de référence 2007.

Le résultat d'exploitation s'établit à +68,7 M€, contre -101,2 M€ en 2008, avec des charges d'exploitation qui s'élèvent à 3 049 M€, en progression de 2,6 % par rapport à l'an dernier du fait de l'augmentation du coût des programmes et des coûts de diffusion technique (l'accroisse-

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 5 janvier 2009 : suppression de la publicité commerciale entre 20 heures et 6 heures ; début du programme de première partie de soirée à 20 h 35 ;
- 5 mars 2009 : loi n° 2009-258 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision ;
- Juin 2009 : lancement d'une procédure d'ouverture du capital de la France Télévisions Publicité ;
- Octobre 2009 : publication du rapport public thématique de la Cour des comptes « France Télévisions et la nouvelle télévision publique » ;
- Avril 2010 : décision du conseil d'administration de FTV de suspendre les négociations relatives à l'ouverture de capital de la régie FTP jusqu'à ce que « l'incertitude substantielle relative à la suppression de la publicité en journée » soit levé ;
- Juin 2010 : signature d'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions pour la période 2009 à 2012 ;
- Juin 2010 : signature par les organisations syndicales représentatives d'un accord de prorogation de la durée de vie des anciens accords d'entreprise jusqu'au 8 février 2011, date à laquelle FTV espère conclure un accord de substitution unique, pour l'ensemble des personnels de l'entreprise commune ;
- Juillet 2010 : publication du rapport public du Sénat intitulé « Les comptes de France Télévisions : quelle ambition pour la télévision publique ? » ;
- Août 2010 : arrivée de Rémy Pflimlin à la tête de France Télévisions, à l'issue d'un processus de nomination impliquant des auditions devant le CSA et les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat.

ment de la couverture géographique de la diffusion numérique n'étant pas encore compensé par l'extinction de la diffusion analogique), les autres charges étant maîtrisées. Au sein de ces charges d'exploitation, les charges de personnel s'élèvent à 864 M€, soit 28,3 % (en progression de 2,8 % par rapport à 2008).

L'approche par grandes catégories d'activités du groupe permet de mieux analyser les résultats du cœur de métier de France Télévisions et de sa mission de service public, à savoir **l'activité de diffuseur** des chaînes France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO. Le coût de grille de France Télévisions s'élève en 2009 à 1 937,1 M€, soit une progression de 3,6 % par rapport à 2008 (après une progression plus modérée, de l'ordre de 0,6 % l'année précédente suite à la mise en place par le groupe de mesures de gestion pour faire face à la baisse de ses recettes) liée en particulier à l'augmentation de l'information régionale (+6,5 M€), des fictions (+26,5 M€) et des documentaires afin de poursuivre la mise en œuvre du virage éditorial souhaité. Le résultat opérationnel du diffuseur, positif (+18,3 M€), est rétabli par rapport à l'année précédente (perte de 115 M€) compte tenu notamment du versement de la ressource publique. Le résultat d'exploitation du « producteur », c'est-à-dire les activités de production à France Télévisions, est également légèrement positif (+1,8 M€), tiré par la mise en œuvre du projet de réforme de la filière production de France 3 qui porte ses fruits, les filiales cinéma France 2 Cinéma et France 3 Cinéma étant à l'équilibre. Enfin, le résultat d'exploitation des autres activités progresse par rapport à 2008 (48,6 M€ contre 16 M€ en 2008), du fait notamment du redressement du résultat d'exploitation de France Télévisions Publicité (19,2 M€ contre -4,4 M€ en 2008).

Le résultat courant s'établit à 59,1 M€ du fait d'un résultat financier négatif de -9,6 M€. Après notamment prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de -37,4 M€ (essentiellement lié à une provision liée au dispositif d'incitation au départ volontaire à la retraite lancé par le groupe en juillet 2009), le résultat net s'établit à 19,7 M€, contre -78,4 M€ en 2008.

Les capitaux propres progressent grâce au résultat 2009 et s'établissent à 535,1 M€ soit +19,6 M€ par rapport à l'exercice précédent, où ils s'établissaient à 515,5 M€ grâce à l'aug-

mentation de capital de 150 M€ réalisée par l'État en août 2008 et qui a permis au groupe de conserver une structure financière saine malgré le déficit important de l'exercice.

Perspectives

Le nouveau mode de financement public de l'entreprise d'une part, la réforme de l'organisation de France Télévisions en entreprise commune d'autre part, sont les deux leviers qui permettront à France Télévisions de garantir le bon accomplissement de ses missions de service public à moyen et long terme.

La suppression progressive de la publicité sur les antennes nationales des chaînes du groupe contribuera à renforcer le virage éditorial conduit depuis 2005, avec une programmation plus audacieuse encore, dans le cadre des nouveaux objectifs définis par le cahier des charges. Après avoir autorisé le versement de la nouvelle dotation budgétaire complémentaire versée par l'État pour l'année 2009, **la Commission européenne en a validé le principe** pour les exercices ultérieurs en juillet 2010, au terme d'une procédure formelle d'examen. Par ailleurs, suite aux recours interjetés par les chaînes concurrentes privées, le Tribunal de l'Union européenne (TUE) a confirmé, le 1^{er} juillet 2010, la décision de la Commission autorisant le versement par l'État d'une dotation en capital de 150 M€ à FTV en 2008, pour permettre au groupe de faire face à ses besoins de financement dans un contexte marqué par le recul du chiffre d'affaires publicitaire.

Le premier semestre de l'année 2010 a également été marqué par le **déploiement de l'organisation commune** (avec la mise en place d'une nouvelle chaîne de commandement pour les directions support, l'objectif de rapprochement géographique de nouvelles équipes, le lancement des travaux nécessaires à la mise en place progressive des systèmes d'information communs, etc.) mais aussi par une modernisation en profondeur de la gestion des ressources humaines. À cet égard, le jugement rendu par la Cour d'Appel de Paris le 3 juin 2010 a repoussé les délais de négociation des deux conventions collectives relatives aux journalistes et aux personnels techniques et administratifs dans le secteur audiovisuel qui avaient été mises en cause par la

dissolution, le 9 avril 2009, de l'un des principaux signataires de ces accords, l'AESPA (Association des employeurs du service public de l'audiovisuel). Ce jugement implique donc théoriquement trois délais de négociation différents à FTV, qui, s'ils étaient appliqués, ne permettraient pas de négocier un accord global de substitution pour l'ensemble des personnels : juin 2010 pour négocier les accords d'entreprise des anciennes sociétés composant le groupe, qui sont tombés du seul fait de la loi portant fusion ; février 2011 pour la convention de branche relative aux journalistes et enfin octobre 2012 pour la convention de branche relative aux personnels techniques et administratifs. Afin d'éviter une telle situation, la société a obtenu en juin 2010 la signature par les organisations syndicales représentatives **d'un accord de prorogation de la durée de vie des accords d'entreprise jusqu'au 8 février 2011**, qui correspond à la date butoir pour la convention de branche journalistes, l'objectif étant d'aboutir à un accord d'entreprise de substitution commun à l'ensemble des personnels à cette date.

Suite à l'annonce du Président de la République à l'issue du conseil interministériel de l'Outre-mer en novembre 2009, France Télévisions devra également mettre en œuvre l'extension de la diffusion TNT de la chaîne France Ô à l'ensemble du territoire national et le lancement de la TNT outre-mer, prévue pour le 30 novembre 2010, et qui impliquera, en sus de la gestion des questions techniques de diffusion, un renouvellement de la grille de programme des Télépays, chaînes publiques locales relayant majoritairement les programmes nationaux de France Télévisions.

À son arrivée à la présidence de France Télévisions le 23 août 2010, Remy Pflimlin a annoncé que certaines modifications seraient apportées à l'organisation du groupe, visant à affirmer l'identité des chaînes et la stratégie numérique tout en consolidant la logique d'entreprise commune pour l'ensemble des fonctions supports et transverses. Les modifications d'organisation, qui seront précisées à l'automne 2010, puis présentées aux instances représentatives du personnel, feront partie intégrante du nouveau projet stratégique qui sera présenté début 2011, en vue de la négociation d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens couvrant la durée du mandat de M. Pflimlin, soit jusqu'en 2015.



Radio France est aujourd'hui le premier groupe radiophonique français en audience cumulée et en part d'audience, avec plus de 13 millions d'auditeurs quotidiens, grâce à la recherche constante d'une plus grande proximité avec les auditeurs et à une politique multimédia volontariste. L'année

2009 a été marquée par de bons résultats financiers, le groupe dégagant un résultat net positif de 5,7 M€, en progression continue depuis 2007 et consolidant sa trésorerie, éléments positifs alors que l'entreprise doit faire face des dépenses importantes dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison de la Radio.

Faits marquants

L'année 2009 a vu un changement d'équipe dirigeante, avec l'arrivée de Jean-Luc Hees comme président directeur général du groupe en mai 2009. Dans la lignée de la réflexion prospective lancée par son prédécesseur, le nouveau P.-D.G. a mis en place une direction du développement et de la stratégie, chargée de l'élaboration d'un plan stratégique en vue de la signature du contrat d'objectifs et de moyens avec l'État sur la période 2010-2014.

Dans un contexte de recul général d'audience du média radio, qui perd 1,2 point pour atteindre 81 % de la population, l'année 2009 a été plus positive pour le groupe que pour ses concurrents. Radio France a réussi à maintenir son audience cumulée à hauteur de 25,8 % et à accroître sa part d'audience d'1,2 point pour atteindre 22,2 %. Les progressions principales ont été enregistrées sur France Inter, qui se positionne désormais à la deuxième place derrière RTL, et sur le réseau France Bleu, France Info conservant sa cinquième place. Fruit de la politique multimédia du groupe, l'activité des sites internet enregistre également de très bons résultats, avec une progression du nombre de visites annuelles de 31 % par rapport à 2008, dont le total s'élève à près de 113 millions.

Du point de vue éditorial, le groupe a poursuivi en 2009 la recherche d'une plus grande proximité avec les auditeurs, à travers plusieurs approches : sites internet, organisation d'événements en extérieur, recherche d'une plus grande interactivité dans le contenu même des programmes, etc. Plus particulièrement, et afin de faire face à la concurrence de nouveaux acteurs de l'information sur le web, France Info a fait évoluer à la rentrée 2009 son format vers une antenne plus fluide, faisant plus de place au décryptage pédagogique de l'actualité. Par ailleurs, afin de renforcer les synergies entre l'activité de production musicale et la programmation de France Musique, le directeur de cette chaîne a été nommé à la tête de la direction de la musique.

En matière de ressources humaines, la mise en cause de deux conventions collectives relatives aux journalistes et personnels techniques et administratifs du secteur audiovisuel suite à la dissolution de l'Association des employeurs du service public de l'audiovisuel (AESPA) en avril 2009 rend nécessaire, comme dans les autres sociétés du secteur, la négociation d'un accord d'entreprise de substitution dans des délais qui ont été précisés par jugement de la cour d'appel de Paris du 3 juin 2010 (février 2011 pour les journalistes et octobre 2012 pour les

personnels techniques et administratifs). L'enjeu est de taille à Radio France, qui regroupe environ 4 500 personnels permanents et occasionnels.

Enfin, la validation en décembre 2008 par le conseil d'administration du chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France pour un coût de 328 M€ (valeur juin 2008) a permis le lancement en 2009 de la première tranche du chantier de réhabilitation de la Maison de la Radio.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

VIII - Ratios

Informations
complémentaires

FICHE D'IDENTITÉ

■ Textes constitutifs :

1° Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication.

2° Cahier des missions et des charges de Radio France approuvé par décret du 13 novembre 1987, modifié par les décrets du 10 octobre 2000, du 21 juillet 2004, du 27 mai 2005 et du 1^{er} juin 2006.

3° Statuts tels qu'approuvés par les décrets n°s

88-337 du 11 avril 1988, 89-618 du 31 août 1989, 95-610 du 5 mai 1995 et 2001-1096 du 19 novembre 2001.

■ Capital : 1 560 000 € (détenu à 100 % par l'État), soit 40 000 actions de 39 € chacune (décret n° 2001-1096 du 19 novembre 2001).

■ Missions : selon l'article 44-III de la loi du 30 septembre 1986, la société nationale de programme Radio France est chargée de concevoir et de programmer des émissions de radio de caractère national

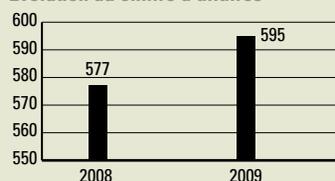
et local, destinées à être diffusées sur tout ou partie du territoire métropolitain. Elle favorise l'expression régionale sur ses antennes décentralisées sur l'ensemble du territoire. Elle valorise le patrimoine et la création artistique, notamment grâce aux formations musicales dont elle assure la gestion et le développement.

■ Participations : société du Grand Théâtre des Champs-Élysées : 33,9 % ; Médiamétrie : 13,5 % ; ARTE France : 15 %.

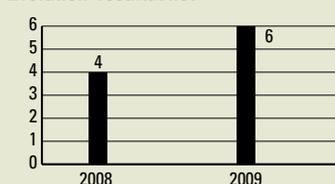
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	577	595
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	0	1
Résultat financier	2	1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	23	26
Résultat net - part du groupe	4	6
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	4	6
Total des immobilisations nettes	104	142
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	7	9
dont immobilisations financières nettes	3	3
Capitaux propres hors subventions d'investissement-		
Part du groupe	13	19
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	50	60
Dettes financières nettes	-75	-90
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	4 531	4 539
Charges de personnel	344	350
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,7 %	1,0 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	75,9	77,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	30,8 %	31,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances	514	534
Subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres	37	57

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

Le chiffre d'affaires de Radio France a encore progressé, de 3 % par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 594 M€. Cette hausse résulte d'un double mouvement, d'une part de progression de 3,9 % de la redevance (+2,3 % comme prévu au COM 2006-2009 auxquels s'ajoutent 8,0 M€ pour compenser la dégradation des recettes publicitaires liées en particulier à un contexte économique difficile), qui représente presque 90 % du chiffre d'affaires (534 M€), d'autre part de baisse de 3,6 % des recettes propres liées à la publicité, au parrainage, aux ventes et prestations de services (60,5 M€). La croissance des charges d'exploitation s'est établie dans le même temps à 2,4 % pour atteindre 608,6 M€. Cette progression de 14 M€ plus forte que l'année précédente s'explique notamment par l'augmentation des dotations aux provisions, qui atteignent 17,6 M€. Les charges de personnel et les autres achats et charges externes (sous-traitance, services extérieurs), principaux postes représentant 57,4 % et 27,7 % des charges d'exploitation du groupe, connaissent une progression modérée, respectivement d'1,7 % et d'1,6 %.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion¹ sont en nette amélioration par rapport aux exercices 2007 et 2008. L'excédent brut d'exploitation est en augmentation de 22,5 % (+5 M€) pour atteindre 26,9 M€. Négatif en 2007 (-1,6 M€), le résultat d'exploitation retraité est redevenu positif en 2008 (+1,3 M€) et s'établit à 3,6 M€ en 2009. Si le résultat financier diminue de 0,9 M€ par rapport à 2008 pour s'établir à 1,1 M€, le résultat exceptionnel retraité passe de 0,3 M€ à 1 M€, du fait des reprises de dépréciation sur immobilisations liées aux travaux de réhabilitation.

1 - Retraités par rapport aux comptes via l'intégration des subventions d'investissement virées au compte de résultat dans les transferts de charges d'exploitation, et non dans les produits exceptionnels, afin de mieux refléter l'activité de l'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Luc Hees ■ Administrateurs représentant l'État : Laurence Franceschini, Georges-François Hirsch, Marie-Astrid Ravon, François Sénors ■ Administrateurs désignés par le CSA : Hélène Fatou, Bernard Latarjet, Muriel Mayette, Alain Trampoglieri ■ Administrateurs représentant le Parlement : Bernard Brochand (Député), Serge Lagauche (Sénateur) ■ Administrateurs représentant les salariés : Paul-Henri Charrier, Lionel Thompson ■ Mission de contrôle économique et financier : Renaud Gace ■ Commissaires aux comptes : KPMG, Deloitte Marque & Gendrot ■

Au total, Radio France a dégagé fin 2009 un résultat net positif de 5,7 M€, en progression importante par rapport à 2007 (0,6 M€) et 2008 (3,6 M€) et sa capacité d'autofinancement a augmenté de 2,8 M€ pour atteindre 25,6 M€. Le groupe conforte également son niveau de trésorerie nette, qui atteignait déjà 74,7 M€ fin 2008 du fait du décalage du lancement des travaux de réhabilitation, et qui se situe fin 2009 à 90,5 M€, compte tenu notamment d'une importante variation du besoin en fonds de roulement (qui passe de -3,8 M€ à 18,2 M€) et malgré la très forte progression des investissements, qui passent de 17,1 M€ en 2008 à 51 M€ en 2009 avec les travaux de réhabilitation.

Fin 2009, les capitaux propres, hors subventions d'investissement, s'élevaient à 19,1 M€ contre 13,3 M€ l'année précédente.

Perspectives

Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens a été négocié entre Radio France et l'État et a reçu le 9 juillet 2010 l'avis favorable de la commission de la culture du Sénat. En cours de signature, ce contrat prend notamment en compte la montée en puissance des nouvelles technologies, l'évolution des contenus et le développement de la couverture du réseau France Bleu (qui a ouvert en juin 2010 sa 42^e station au Mans). Le plan d'affaires du groupe vise également à optimiser la couverture hertzienne existante (FM, ondes moyennes et ondes longues), qui restera majoritaire sur la période, et à développer la radio numérique terrestre selon le calendrier qui sera retenu par les pouvoirs publics. Eu égard à son ampleur, le chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France constitue enfin l'un des éléments structurants de l'activité de l'entreprise à moyen terme, puisqu'il devrait s'achever en 2016.

En 2010, la société bénéficie d'un financement public en hausse de 2,8 %, à hauteur de 571,9 M€, dont 22,3 M€ de dotation d'équipement pour contribuer au chantier de réhabilitation.



BPCE est né du rapprochement entre les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, qui en a fait le deuxième acteur bancaire en France. Même si les deux groupes respectaient, avant apport de

l'État et création du nouvel organe central, les exigences prudentielles de la Commission bancaire, le contexte de crise a conduit l'État à accompagner la création du nouveau groupe dans le cadre du régime de renforcement des fonds propres des banques pour le financement de l'économie autorisé par la Commission européenne.

Faits marquants

La création du nouvel organe central

Cette création, effective le 3 août 2009, s'est faite en deux étapes. La première a consisté pour les Banques Populaires (BP) et pour les Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CEP) à constituer l'organe central par voie d'apports d'actifs de la CNCE (Caisse nationale des Caisses d'Épargne) et de la BFBP (Banque fédérale des Banques Populaires), dont les participations détenues par ces deux sociétés au capital de Natixis, à une société anonyme existante sans activité préalable, BPCE, en échange de titres dans cette société.

Dès après réalisation de ces apports, l'État a souscrit, par l'intermédiaire de sa filiale à 100 %, la SPPE (Société de prise de participations de l'État), des actions de préférence (sans droit de vote) émises par BPCE pour un montant de 3 Md€. Les titres super-subordonnés (TSS) émis par la CNCE et la BFBP fin juin 2009 pour un montant de 2,0 Md€ (après une première souscription fin 2008 de 2,05 Md€ de titres émis par la CNCE et la BFBP) ont par ailleurs été transférés à BPCE à l'occasion des apports.

Chacun des deux réseaux détient 50 % des droits de vote de BPCE après redistribution aux actionnaires de la CNCE et de la BFBP des actions BPCE émises en rémunération des apports. Les filiales du pôle Immobilier (Crédit Foncier de France, Nexity, Foncia, Meilleurtaux) ainsi que certaines participations des deux anciens organes centraux, CNCE et BFBP, (notamment Banca Carige, Banque Palatine, VBI et Ma Banque) sont restées, dans un premier temps, filiales de la CNCE et de la BFBP devenues respectivement « CE Participations » et « BP Participations ». Les autres participations, et notamment Natixis, sont détenues en direct par l'organe central.

La participation financière de l'État a pour objectif de permettre le renforcement et l'élargissement de la surface financière du groupe constitué de BPCE et de ses filiales, des holdings de participation et de l'ensemble des CEP et des BP (le « groupe BPCE »). Elle revêt un caractère temporaire et n'a pas vocation à être un investissement de long terme. Le nouvel organe central dispose en effet d'une option de rachat des actions de préférence à tout moment à compter du premier anniversaire de leur émission.

La mise en place d'une gestion active des portefeuilles cantonnés

Le 25 août 2009, BPCE et Natixis ont signé un protocole pour la mise en place d'un dispositif de protection de cette dernière contre les risques de crédit liés aux portefeuilles « cantonnés » (c'est-à-dire aux actifs gérés de manière extinctive) afin de lever les incertitudes qui pesaient de ce fait sur Natixis. Ce dispositif de protection vise à réduire les besoins actuels et futurs de Natixis en fonds propres prudentiels sur ces portefeuilles et à la protéger contre une partie des pertes nouvelles éventuelles par rapport aux valeurs nettes au bilan au 30 juin 2009 tout en lui permettant de conserver un potentiel d'appréciation sur la majeure partie du portefeuille. Il conduit également à aligner les intérêts de Natixis et de BPCE pour la gestion future des actifs garantis via la rétention par Natixis de 15 % des résultats. À l'exclusion de quelques lignes spécifiques ne justifiant pas de protection particulière (essentiellement des actifs garantis par les autorités américaines) et des positions de marché, la totalité des portefeuilles cantonnés est couverte.

Un mécanisme de nature similaire a été mis en place début juin 2010 pour une partie des activités pour compte propre de CE Participations (portefeuille à moyen long terme et portefeuille en gestion déléguée) entre les CEP et CE Participations, dont le bénéfice a été transmis à BPCE dans le cadre de l'absorption par cette dernière de CE Participations.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Structure financière

VII - Données sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ Historique de BPCE

En 1818, la première Caisse d'Épargne est fondée à Paris pour promouvoir, collecter et gérer l'épargne populaire. « Établissements privés d'utilité publique » depuis 1835, les Caisses d'Épargne deviennent en 1950 des établissements de crédit à but non lucratif, puis, en 1999, des banques coopératives. Dès lors, le groupe Caisse d'Épargne étend ses activités dans l'immobilier avec le Crédit Foncier en 1999, vers les entreprises avec la Banque Palatine (ex-Banque Sanpaolo) en 2003, dans la banque d'investissement avec l'achat d'Ixis l'année suivante et devient en 2007 avec Nexity un opérateur complet dans les métiers de l'immobilier.

D'abord exclusivement au service des artisans, commerçants et PME, les Banques Populaires, créées en 1878 et dont le statut coopératif a été

fixé en 1917, deviennent rapidement des acteurs majeurs de l'économie. Elles s'ouvrent aux particuliers dès 1962. En 1998, l'achat de Natixis dote le groupe Banque Populaire d'un véhicule coté. Poursuivant son développement, il investit avec Foncia en 2007 dans les services immobiliers et renforce sa présence au cœur des régions en 2008 avec l'acquisition de sept banques régionales d'HSBC France.

Ensemble, en 2006, les groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne engagent leur rapprochement avec la création de leur filiale commune, Natixis. Le 31 juillet 2009, ils fusionnent pour donner naissance au groupe BPCE.

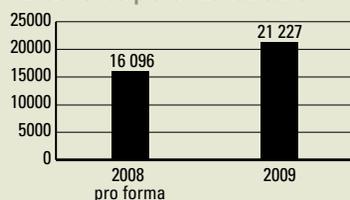
■ Statut juridique

Le nouvel organe central, dénommé BPCE, a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. Il se substitue aux deux organes centraux existants, la Banque fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse nationale des Caisses d'Épargne (CNCE). Sa constitution a été réalisée par voie d'apports partiels d'actifs soumis au régime des scissions, effectués par la BFBP d'une part et la CNCE d'autre part. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les dix-sept Caisses d'Épargne et les vingt Banques Populaires depuis le 31 juillet 2009. L'État est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

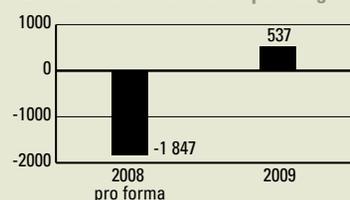
Comptes sociaux en millions d'euros

	2008 pro forma	2009
Capital détenu par l'État (en %)	0	19,8
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA	NA
Produit net bancaire	16 096	21 227
Frais de gestion	-16 337	-16 359
Résultat brut d'exploitation	-241	4 868
Coût du risque	-3 146	-4 145
Résultat d'exploitation	-3 387	723
Résultat net - part du groupe	-1 847	537
Résultat net - intérêts minoritaires	849	612
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 696	-75
Total bilan	1 143 679	1 028 802
<i>dont instruments financiers en valeur de marché</i>		
par résultat	304 730	194 713
dont actifs disponibles à la vente	59 305	65 853
dont prêts et créances sur la clientèle	512 363	517 440
dont écart d'acquisition net	7 409	5 670
Capitaux propres - part du groupe	31 513	43 988
Intérêts minoritaires	3 698	3 806
Dividendes versés au cours de l'exercice	NA	106
dont reçus par l'État	NA	105
Autres rémunérations de l'État - TSS	NA	252
Provisions pour risques et charges	5 042	5 285
Ratio Tier 1	8,6 %	9,1 %
Fonds propres Tier 1 (en Md€)	nd	37,6
Effectifs au 31 décembre	128 170	127 402
Charges de personnel	9 440	9 493
Résultat par action ordinaire au titre de l'exercice	NA	3,26
Ratio d'adéquation des fonds propres	10,6 %	10,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	73,7	74,5
Coefficient d'exploitation	NA	77,1 %
ROE (résultat net groupe/capitaux propres)	-5,9 %	1,2 %
ROA (résultat net groupe/total bilan)	-0,2 %	0,1 %

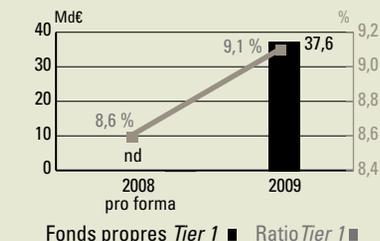
Évolution du produit net bancaire



Évolution du résultat net - part du groupe



Structure financière



Le redressement de Natixis

Les pertes du portefeuille cantonné avaient lourdement pesé (2,5 Md€) sur les résultats de Natixis au 1^{er} semestre 2009 (perte de 2,7 Md€). Dès le 3^e trimestre (268 M€), puis au 4^e trimestre 2009 (748 M€), Natixis revient à une situation bénéficiaire qui se confirme au premier semestre 2010 avec un résultat net part du groupe de 986 M€.

La finalisation de la construction du groupe par la simplification de sa structure

Lors de la création de l'organe central, certains actifs avaient été conservés en direct par BP Participations et par CE Participations (cf. supra). Ce choix avait alors été fait en raison des difficultés à valoriser ces sociétés acquises pour certaines d'entre elles en haut de cycle. Il était toutefois entendu, dès la création de BPCE, que les deux holdings de participation BP Participations et CE Participations n'avaient pas vocation à être maintenues et que les actifs qu'elles détenaient devaient être à court terme soit adossés à l'organe central BPCE (par voie d'apport ou de cession), soit cédés à des tiers.

L'opération de rapprochement des holdings de participations avec BPCE a été approuvée le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE. Elle a consisté à :

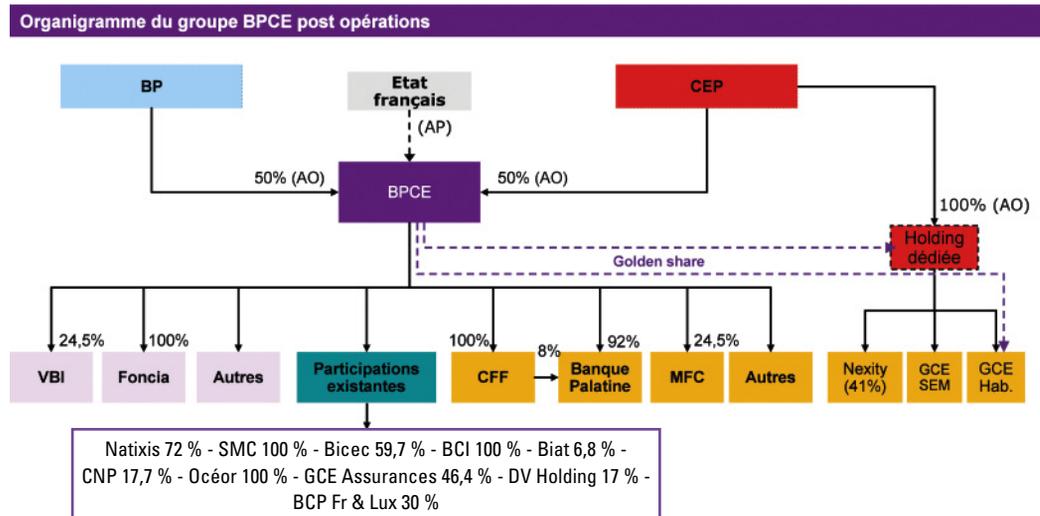
- maintenir la détention collective des CEP sur une partie des actifs de CE Participations (dont Nexity) à travers une holding dédiée ;
- afin de maintenir une détention paritaire de BPCE entre les deux réseaux, rééquilibrer la différence résiduelle entre l'actif net de CE Participations et l'actif net de BP Participations en procédant d'abord à une augmentation de capital de BP Participations pour 7,1 M€, puis à une augmentation de capital de BPCE de 965,3 M€ souscrite intégralement par les BP ;
- fusionner les holdings de participation dans BPCE ;
- et enfin procéder à une augmentation de capital prudentielle de 1,8 Md€ souscrite à parité par les BP et les CEP.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 3 août 2009 : BPCE est opérationnel
- 6 août 2009 : BPCE réussit, dans le cadre d'une offre publique, à échanger des titres de Tier 1 Natixis contre des nouveaux titres de Tier 1 BPCE. Cette opération complexe constitue la première émission publique du nouveau groupe.
- 26 août 2009 : le plan stratégique de Natixis est lancé. Un dispositif de protection de Natixis contre les risques associés au portefeuille de gestion active des portefeuilles cantonnés (GAPC) est mis en place.
- 12 novembre 2009 : Natixis dégage un résultat de 268 M€ au 3^e trimestre. BPCE annonce le remboursement à la SPPE (Société de prise de participations de l'État) d'une 1^{re} tranche de TSS de 750 millions.
- 25 novembre 2009 : BPCE réalise une émission obligataire d'un montant de 0,75 Md€, qui lui permet de solliciter le remboursement d'un montant équivalent de TSS souscrits par la SPPE.
- 25 février 2010 : annonce des résultats 2009, marquant une nette amélioration au 2^e semestre et une solidité financière confirmée ; présentation du projet groupe.
- 10 mars 2010 : BPCE lance une émission de TSS de 1 Md€, qui lui permet de solliciter le remboursement d'un montant équivalent de TSS souscrits par la SPPE.
- 7 avril 2010 : le conseil de surveillance de BPCE valide la mise en place de nouvelles instances de direction (renouvellement au sein du directoire et du comité exécutif).
- 11 mai 2010 : publication des résultats du 1^{er} trimestre 2010 : bonnes performances opérationnelles, résultat net supérieur à 1 Md€.
- 14 juin 2010 : BPCE entre en négociation exclusive avec le Crédit du Nord en vue de la cession de la Société Marseillaise de Crédit.
- 5 août 2010 : la fusion des holdings BP Participations et CE Participations avec BPCE parachève le rapprochement engagé en 2009.
- 6 août 2010 : BPCE rembourse à l'État 1,2 Md€ d'actions de préférence et 600 M€ de TSS. Un nouveau remboursement de 600 M€ d'actions de préférence est prévu le 15 octobre 2010.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : Philippe Dupont ■ Vice-Président : Yves Toublanc ■ Représentants de l'État : Olivier Bourges, Ramon Fernandez ■ Représentants des Banques Populaires : Gérard Bellemon, Thierry Cahn, Jean Criton, Pierre Desvergues, Stève Gentili, Bernard Jeannin ■ Représentants des Caisses d'Épargne : Catherine Amin-Garde, Bernard Comolet, Francis Henry, Pierre Mackiewicz, Didier Patault, Pierre Valentin ■ Membres indépendants : Laurence Danon, Marwan Lahoud ■ Commissaires aux comptes : KPMG Audit, PricewaterhouseCoopers Audit ■

À l'issue de cette opération, définitivement réalisée le 5 août 2010, la participation de l'État est passée de 19,84 % à 17,12 % du capital social et l'organigramme du groupe s'est stabilisé selon le schéma suivant :



Les premiers remboursements des titres souscrits par l'État

En novembre 2009, BPCE a remboursé l'équivalent en valeur d'émission de 750 M€ de TSS émis en décembre 2008 par les Banques Populaires et souscrits par la SPPE (filiale à 100 % de l'État). Le 10 mars 2010, BPCE a lancé une émission de TSS de 1 Md€ au taux de 9 %, qui lui a permis de rembourser le 23 mars un montant équivalent de TSS (en valeur d'émission) souscrits par la SPPE auprès des Caisses d'Épargne en juin 2009. Enfin, le 6 août 2010, BPCE a procédé à un troisième remboursement, représentant 600 M€ en valeur d'émission. A l'issue de ces opérations, le solde des TSS souscrits par la SPPE s'élève à 1,7Md€.

Concernant les actions de préférence, BPCE a procédé le 6 août 2010 à un premier rachat partiel pour 1,2 M€ en valeur d'émission. Conformément à la clause de rachat prévue par les statuts, l'État a perçu, pour la période du 1er janvier au 6 août 2010, un coupon de 8,63 % sur la valeur d'émission de ces actions. Le même jour, BPCE s'est engagée à procéder le 15 octobre à un rachat partiel complémentaire portant sur 600 M€ de valeur d'émission, dans les mêmes conditions. Après ces deux rachats partiels, il restera encore 1,2 Md€ d'actions de préférence.

L'élaboration d'un projet groupe, la mise en œuvre des premières synergies

Le 25 février 2010, BPCE a dévoilé ses résultats pour 2009 et sa stratégie pour 2010-2013 (voir « perspectives » ci-dessous). En juin, le conseil de surveillance a approuvé la création d'un opérateur unique de paiement pour l'ensemble du groupe.

La cession de la Société marseillaise de Crédit

Le 14 juin 2010, BPCE est entré en négociation exclusive avec le Crédit du Nord en vue de la cession de la Société Marseillaise de Crédit. Celle-ci avait été acquise par le Groupe Banque Populaire en 2008 dans le but de renforcer sa présence dans le sud-est de la France. Le groupe BPCE n'est pas dans la même situation compte tenu du fait que les Caisses d'Épargne sont pour leur part fortement implantées dans cette région. Dès lors, le maintien de la SMC dans le groupe ne revêtait plus le caractère stratégique qui avait présidé à son acquisition. Le prix envisagé pour cette transaction est de 872 M€ (hors dividende en numéraire de 29 M€ versés en mai par la SMC). Au plan financier, cette cession se traduirait par une libération de fonds propres *Core Tier 1* de l'ordre de 700 M€.

Analyse financière

Résultats consolidés

Dans un environnement économique marqué par la crise, le groupe BPCE a enregistré en 2009 des performances opérationnelles en amélioration sur ses cœurs de métier : la banque commerciale (avec notamment les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne) et l'assurance ; la banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers spécialisés (Natixis).

Le **produit net bancaire** du groupe ressort à 21 227 M€, en progression de 32 %. Le PNB des métiers cœur du groupe s'élève à 19 101 M€, en hausse de 9 %.

- La banque commerciale et l'assurance contribuent à hauteur de 74 % au PNB des métiers cœur du groupe avec 14 159 M€. Les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne recueillent les fruits de leur dynamisme commercial, avec des revenus de 5 920 M€ et 6 108 M€ respectivement
- La banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers spécialisés (Natixis), avec 4 942 M€, contribuent à hauteur de 26 % au PNB des métiers cœur du groupe BPCE.

Les **frais de gestion** sont stables à 16 359 M€ alors même qu'ils intègrent les coûts exceptionnels liés à la création le 31 juillet 2009 du nouvel organe central BPCE. Les frais de gestion des métiers cœur sont quasi stables (+1 %) à 13 514 M€ et témoignent des efforts de réduction des coûts réalisés par l'ensemble des entreprises du groupe.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 4 868 M€ contre une perte de 241 M€ un an plus tôt. Le résultat brut d'exploitation des métiers cœur augmente de 31 % à 5 587 M€, traduisant leur bonne performance opérationnelle.

Dans la banque commerciale, l'augmentation des charges a été contenue à 2,2 % à périmètre constant. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 9,6 points à 71 %. Les frais de gestion de la banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers spécialisés reculent de 3 % sous les effets conjugués de la baisse des effectifs et des rémunérations.

Le **coût du risque**, à 4 145 M€, est en progression de 32 % sur l'année prenant en compte les effets de la crise économique sur la banque de proximité et les dotations

significatives réalisées au 1^{er} semestre par Natixis.

Le **résultat net part du groupe** ressort à 537 M€ malgré de lourdes pertes au 1^{er} semestre.

Structure financière et situation prudentielle

Avec 83 % des crédits clientèle financés par les dépôts clientèle (hors livret A), les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne restent faiblement dépendantes des marchés financiers.

En 2009, le groupe BPCE a levé sur les marchés 40,2 Md€ pour assurer son refinancement à moyen-long terme dont 11,3 Md€ via la SFEF (Société de financement de l'économie française).

Les actifs pondérés s'élèvent à 412 Md€ au 31 décembre 2009. Ils sont concentrés sur la banque commerciale à hauteur de 59 %.

Au 31 décembre 2009, les fonds propres *Tier One* s'élèvent à 37,6 Md€. Le ratio de fonds propres *Tier One* du groupe BPCE s'établit à 9,1 % et le ratio *Core Tier One* à 6,9 %. À fin juin 2010, ces ratios sont passés à, respectivement, 9,6 % et 7,4 % pour des fonds propres *Tier One* de 41 Md€.

Résultats par pôles

Le pôle Banque commerciale et assurance regroupe les activités des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, du financement de l'immobilier (Crédit Foncier) et les activités assurance, international et autres réseaux. Il affiche en 2009 un PNB en hausse de 17 % à 14 159 M€, un RBE de 4 110 M€ en progression de 76 % ; sa contribution au résultat net part du groupe est multipliée par 2, à 1 873 M€. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne contribuent respectivement à 5,9 et 6,1 Md€ de PNB ; elles contribuent chacune à 825 M€ de résultat net.

Le pôle qui regroupe la Banque de financement et d'investissement (BFI), l'épargne et les services financiers spécialisés contribue à hauteur, respectivement, de 4 942 M€ et de 1 477 M€ au PNB et au RBE du groupe BPCE. Le PNB, en baisse de 10 % sur l'année, reflète la persistance de la crise mais traduit également la nette amélioration des performances observée au second semestre, notamment dans la gestion d'actifs, les financements spécialisés et les activités de marchés de taux.

Le pôle participations financières a dégagé en 2009 un PNB de 1 687 M€ contre 2 139 M€ un an plus tôt. Fortement impactées par la crise, les activités de Coface, bien qu'en redressement continu au second semestre, expliquent largement la baisse du PNB. Foncia et Nexity ont fait preuve d'une forte résistance à la crise et contribuent au PNB du groupe BPCE pour 547 M€ et 828 M€ respectivement. Le résultat brut d'exploitation du pôle ressort en perte à 253 M€ contre un bénéfice de 181 M€ fin 2008.

Dividendes

Les actions de catégorie C (détenues par la SPPE) jouissent d'un dividende préférentiel, qui, au titre de l'exercice 2009, s'est élevé à 105,4 M€ (13,40 € par action de catégorie C). Cette rémunération est équivalente à un coupon de 8,38 % appliqué *pro rata temporis* pendant la durée de détention des actions. Les actions de catégories A et B n'ont perçu qu'un dividende symbolique.

Perspectives

Les résultats du premier semestre 2010 confirment la tendance au redressement et à la normalisation de la situation financière, avec un résultat net part du groupe de 1,945 Md€ contre -757 M€ au premier semestre 2009 (+ 806 M€ après retraitement des éléments non récurrents). Cette performance résulte d'une bonne tenue du PNB sur l'ensemble du semestre (11,9 Md€, soit une augmentation de 23 %) et d'un effort de maîtrise des charges (-1 %, à 7,9 Md€). Le coût du risque est en forte baisse (de 3 Md€ à 970 M€) tout en demeurant à un niveau élevé (baisse très faible entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2010).

Ce semestre confirme en particulier les bonnes performances opérationnelles des réseaux (résultat net du pôle Banque commerciale et assurance de 1 369 M€ contre 841 M€ un an plus tôt), ainsi que le redressement du pôle regroupant la Banque de financement et d'investissement (BFI), l'épargne et les services financiers spécialisés (résultat net de 478 M€ contre 9 M€ au 1^{er} semestre 2009, principalement sous l'effet d'une baisse du coût du risque). Enfin, le pôle participations financières a dégagé un résultat brut d'exploitation positif (+181 M€) grâce en particulier aux bonnes performances de Coface.

L'entreprise s'est par ailleurs dotée d'un projet stratégique pour 2010-2013 baptisé « Ensemble » et présenté le 25 février 2010 au Conseil de surveillance. Ce projet s'articule autour de quatre idées force :

1. Concentrer le groupe sur ses métiers « cœur » que sont la banque commerciale et l'assurance, la banque de financement et d'investissement, l'épargne et services financiers spécialisés avec Natixis. BPCE réaffirme par ailleurs sa vocation à être un acteur majeur du financement de l'immobilier. Le groupe continuera ainsi à développer ses partenariats privilégiés avec les acteurs industriels de l'immobilier (Foncia, Nexity) sans que ces partenariats impliquent nécessairement un contrôle capitalistique.

2. Tirer pleinement parti de la création du groupe en réalisant des synergies de coûts (1 Md€ par an en 2013) et de revenus (810 M€ par an en 2013), en intensifiant les relations entre les deux grands réseaux et Natixis). En 2009, 137 M€ de synergies de coûts ont déjà été mises en œuvre (245 M€ au 1^{er} semestre 2010). La mise en place d'un opérateur unique de paiement, approuvée par le conseil de surveillance du 30 juin 2010, constitue un pas supplémentaire dans ce sens.

3. Finaliser la construction du groupe en simplifiant sa structure, ce qui implique notamment la disparition des holdings encore détenues par chaque réseau. Les modalités de cette restructuration juridique ont été approuvées par le conseil de surveillance du 3 juin 2010 et réalisées le 5 août 2010.

4. Se fixer des objectifs économiques et financiers ambitieux se traduisant notamment par un retour à une rentabilité normale et un renforcement des fonds propres.

En ce qui concerne la rentabilité, au niveau groupe, l'ambition pour 2013 est ainsi de passer de 21,2 Md€ de PNB en 2009 à plus de 25 Md€, de ramener le coefficient d'exploitation de 77 % à 66 %, et de porter la rentabilité des métiers cœur de 6 % à plus de 12 %. Cet objectif se décline au niveau du pôle banque commerciale et assurance avec un PNB de 15,5 Md€, un coefficient d'exploitation de 66 % et une rentabilité de plus de 12 % attendus en 2013. Pour Natixis, le groupe vise en 2013 un PNB de 7 Md€, un coefficient d'exploitation hors GAPC de 60 % et une rentabilité de plus de 12 %.

En termes de solvabilité, l'objectif est de porter le ratio *Core Tier One* à plus de 8 % en définition Bâle II et d'achever le remboursement de l'État d'ici 2013, en assurant ainsi des marges de manœuvre au groupe sur toute la durée du projet.



Dexia est entrée dans le périmètre des participations de l'État à l'occasion de l'augmentation de capital annoncée le 30 septembre 2008 et souscrite par une partie

des actionnaires existants aux côtés des États français et belge. Dexia a également fait l'objet d'un plan de soutien, mis en place fin 2008 par les gouvernements belge, français et luxembourgeois et portant sur la garantie des émissions de Dexia dans une limite fixée initialement à 150 Md€ (dont 55 Md€ de part française), d'une part, et sur la garantie des obligations de Dexia à l'égard de FSA Asset Management LLC, dans la limite de 17 Md\$ (dont 6,4 Md\$ de part française), d'autre part. Ce plan a permis à la banque de faire face aux difficultés rencontrées dans le contexte de la crise financière internationale et d'éviter une matérialisation du risque systémique qui pesait sur le système bancaire européen. Le groupe se recentre désormais sur ses activités cœur de métier, et a renoué en 2009 avec les bénéfiques, affichant un résultat net d'environ 1 Md€.

Faits marquants

L'année 2009 a été consacrée à la mise en place du plan de transformation élaboré par la nouvelle direction du groupe, nommée en octobre 2008, qui se décline autour de trois axes :

- Dexia se recentre sur ses principales franchises. Cet objectif s'est traduit en 2009 par l'arrêt de ses activités commerciales dans certains pays, notamment en Australie, au Japon ainsi qu'en Europe centrale. La banque a par ailleurs cédé Dexia Épargne Pension ainsi que sa participation de 20 % dans Crédit du Nord. La nouvelle production au profit du secteur public (activité dénommée *Public and Wholesale Banking-PWB*), qui inclut l'activité de prêt aux collectivités locales, a ainsi été ramenée de 52 Md€ en 2008 à 12 Md€ en 2009.
- Dexia procède à une réduction de son profil de risque et améliore sa situation de

liquidité. La Banque a cédé sa filiale américaine FSA Insurance et procède à la cession progressive de ses portefeuilles obligataires et de prêts non stratégiques. La taille du bilan a été réduite de plus de 73 Md€ (soit 11 %) entre fin 2008 et fin 2009. Le besoin de financement à court terme a par ailleurs été réduit d'environ 80 Md€ en 2009, ce qui a permis au groupe de diminuer l'encours de dette garantie par les États de 95 Md€, au plus fort de son utilisation en mai 2009, à 50 Md€ à fin décembre 2009. Parallèlement, Dexia a stoppé ses activités de *trading* pour compte propre.

- Dexia met en œuvre des mesures de réduction de ses coûts, à hauteur de 600 M€ d'ici 2011. L'objectif de 2009 a été dépassé avec une réduction effective des coûts de 350 M€ en 2009.

La pertinence du plan de transformation au regard de l'objectif de restauration de

la viabilité du groupe a été confirmée par la décision de la Commission européenne du 26 février 2010. L'accord repose sur plusieurs engagements de Dexia, notamment sur la vente de ses filiales Dexia Crediop (Italie), Dexia Sabadell (Espagne) et Dexia Banka Slovensko (Slovaquie). Dexia s'est par ailleurs engagée à sortir de la garantie des États, pour l'ensemble de ses refinancements, au plus tard le 30 juin 2010.

L'ensemble de ces mesures doit conduire à une réduction du bilan de la banque de 35 % à horizon 2014. Parallèlement le financement du groupe à court terme sera progressivement réduit pour atteindre au maximum 11 % du total de bilan en 2014 (contre 30 % fin 2009). La maturité moyenne des financements hors dépôts sera allongée d'un an d'ici décembre 2014 afin de réduire le l'écart de durée entre emplois et ressources.

Analyse financière

Après avoir enregistré une perte de -3,3 Md€ en 2008, Dexia a renoué avec les bénéfiques en 2009, affichant un résultat net part du groupe de 1,01 Md€. Les revenus s'élèvent à 6,16 Md€, en hausse de 73 % par rapport à l'année précédente. Le coût

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 19 mars 2009 : finalisation de la cession de la participation de 49 % dans Kommunalkredit Austria, Dexia ayant racheté à cette occasion la participation de Kommunalkredit Austria dans Dexia Kommunalkredit Bank.
- 1^{er} juillet 2009 : clôture de la vente de FSA Insurance à Assured Guaranty, pour un montant de 817 M\$, dont 546 M\$ en cash, et 21,85 millions d'actions ordinaires Assured.
- 11 décembre 2009 : vente à la Société Générale de la participation de 20 % détenue par Dexia dans Crédit du Nord, pour un montant de 676 M€.
- Décembre 2009 : signature avec BNP Paribas Assurance d'un accord de cession de Dexia Épargne Pension.
- 26 février 2010 : décision de la Commission européenne autorisant les aides accordées à Dexia par les États français, belges et luxembourgeois et validant le plan de restructuration soumis par la banque.
- 10 mars 2010 : Dexia annonce la cession de sa participation dans Assured Guaranty, générant une plus-value brute de 225 M\$.
- 1^{er} juin 2010 : vente à EDF de la participation de 6 % dans SPE, une société active dans le domaine énergétique en Belgique, pour un montant de 69 M€, après impôts.
- 30 juin 2010 : sortie de la garantie des États belge, français et luxembourgeois sur les financements du groupe.

FICHE D'IDENTITÉ

- Dexia est une compagnie financière de droit belge, spécialisée dans les métiers de la banque de détail et commerciale en Europe (principalement en Belgique, au Luxembourg et en Turquie), la banque du secteur public, et l'*Asset Management and Services*. Elle intervient via ses principales filiales Dexia Crédit Local, Dexia Banque Belgique, Dexia Banque Internationale à Luxembourg et DenizBank. Le groupe compte environ 35 200 collaborateurs fin mars 2010.
- Fin 2009, le capital est détenu à 17,6 % par la Caisse des Dépôts, à 14,5 % par le Holding Communal belge, à 14,3 % par le groupe Arco, 5,7 % par l'État français, à 5,7 % par les trois régions belges, à 5,7 % par l'État fédéral belge, à 5 % par le groupe Ethias, et à 3 % par CNP Assurances. L'actionnariat salarié représente 1,6 % et le capital flottant 26,9 %.
- La participation de l'État français est détenue par la Société de prise de participations de l'État (SPPE), société anonyme détenue à 100 % par

l'État qui a été créée en octobre 2008 dans le contexte de la crise financière afin de renforcer les fonds propres des banques françaises. La SPPE est entrée au capital de Dexia à l'occasion de l'augmentation de capital de 6,4 Md€ décidée par le conseil d'administration de Dexia le 29 septembre 2008. L'État français y a souscrit à hauteur de 1 Md€, via la SPPE, aux côtés de la Caisse des dépôts (1,7 Md€) et de CNP Assurances (0,3 Md€), tandis que la partie belge apportait dans le même temps 3 Md€.

■ Parallèlement, Dexia a bénéficié entre le 9 octobre 2008 et le 30 juin 2010 de la part de la Belgique, la France et le Luxembourg d'une garantie à première demande. Par ailleurs, dans le cadre de la vente de FSA Insurance à Assured Guaranty, les États français et belges ont accordé à Dexia une garantie souveraine sur les obligations de Dexia au titre de sa propre garantie des actifs du portefeuille de produits financiers de FSA Asset Management LLC.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Structure financière

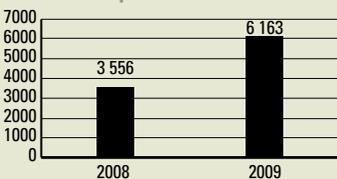
VII - Données sociales

VIII - Ratios

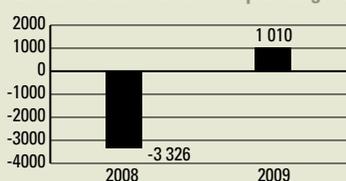
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	5,7	5,7
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	17,6	17,6
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	323	435
Produit net bancaire	3 556	6 163
Frais de gestion	-4 119	-3 607
Résultat brut d'exploitation	-563	2 556
Coût du risque	-3 314	-1 153
Résultat d'exploitation	-3 877	1 403
Résultat net - part du groupe	-3 326	1 010
Résultat net - intérêts minoritaires	-78	-79
Résultat net de l'ensemble consolidé	-3 248	1 089
Total bilan	651 006	577 630
dont instruments financiers en valeur de marché par résultat	16 044	10 077
dont actifs disponibles à la vente	6 260	4 350
dont prêts et créances sur la clientèle	368 845	353 987
dont écart d'acquisition net	1 750	1 740
Capitaux propres - part du groupe	3 916	10 181
Intérêts minoritaires	1 702	1 806
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État - TSS	NA	NA
Provisions pour risques et charges	1 487	1 581
Ratio Tier 1	10,6 %	12,3 %
Fonds propres Tier 1 (en Md€)	16,1	17,6
Effectifs au 31 décembre	36 760	35 234
Charges de personnel	2 021	1 847
Résultat par action ordinaire au titre de l'exercice	-2,54	0,57
Ratio d'adéquation des fonds propres	11,8 %	14,1 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	55,0	52,4
Coefficient d'exploitation	115,8 %	58,5 %
ROE (résultat net groupe/capitaux propres)	-84,9 %	9,9 %
ROA (résultat net groupe/total bilan)	-0,5 %	0,2 %

Évolution du produit net bancaire



Évolution du résultat net - part du groupe



Structure financière



du risque et les dépréciations atteignent 1,15 Md€, un chiffre bien supérieur à celui d'avant la crise (170 Md€ en 2007), mais inférieur aux 3,31 Md€ de 2008.

Par métier

Dans la banque de détail et commerciale (RCB), le groupe a mis l'accent en 2009 sur le développement de ses franchises sur ses marchés historiques et en Turquie. La collecte des dépôts s'est améliorée de +14 % en Belgique et de +24 % en Turquie. Les revenus ont augmenté de 11,5 % par rapport à 2008, s'établissant à 3,03 Md€. Le résultat net part du groupe de 2009 de l'activité RCB s'établit à 608 M€.

Dans le domaine du financement du secteur public (PWB), le recentrage rapide du métier sur ses franchises principales a fait baisser de 7,1 % les engagements à long terme par rapport à l'année précédente (soit 260 Md€ au lieu de 280 Md€). Le résultat net part du groupe ressort à 502 M€, contre 388 M€ en 2008. Dans le domaine de l'Asset Management, les services aux investisseurs et l'assurance (AMS), le résultat net part du groupe ressort à 74 M€ en 2009 (contre une perte de 329 M€ en 2008).

Les activités du Group Center, qui rassemble les contributions des portefeuilles obligataires en extinction (run-off) de Dexia et les sous-segments Trésorerie et Central Assets, ont enregistré une perte nette de 173 M€ en 2009. Le portefeuille obligataire en run-off s'élève à 134 Md€ fin 2009 contre 158 Md€ fin 2008, ce qui traduit les efforts importants du groupe pour assainir son bilan. Le portefeuille de produits financiers (Financial Products), issu de l'ancienne filiale d'assurance américaine FSA, d'un montant de 15,5 Md\$ fin 2009, a fait l'objet de provisions, pour un montant de 230 M€ en 2009. La perte nette du portefeuille de produits financiers s'élève à -354 M€ en 2009. Le segment Trésorerie enregistre un résultat net part du groupe de 469 M€ en 2009.

Ratios de solvabilité et bilan

Fin décembre 2009, les fonds propres de base de Dexia s'élevaient à 18,5 Md€. Le fonds propres IFRS du groupe, qui comprennent les gains et pertes latents ou différés, s'améliorent de 6,3 Md€, pour s'établir à 10,2 Md€. Par ailleurs, le total des risques

pondérés s'élève à 143,2 Md€, en recul de 9,7 Md€ (6,3 %) par rapport à fin 2008. Le ratio Tier 1 du groupe s'améliore de 172 points de base, à 12,3 % et le ratio Core Tier 1 à 11,3 %, illustrant ainsi le bon niveau de solvabilité du groupe.

Le bilan total du groupe s'élève à 578 Md€ fin décembre 2009, en baisse de 73 Md€ (11 %) par rapport à décembre 2008, ce qui reflète le recentrage sur les principales franchises commerciales et la politique active de réduction du bilan. Le rendement des fonds propres atteint 5,6 % en 2009.

Perspectives

La mise en œuvre du plan de transformation se concentrera en 2010 sur le développement des franchises commerciales : Banque de détail et commerciale en Belgique, en Turquie et au Luxembourg ainsi que sur le renforcement des franchises Public & Wholesale Banking en France et en Belgique. Le groupe veillera au bon développement de Dexia Crediop, Dexia Sabadell et Dexia Banka Slovensko, dans l'attente de la cession de ces activités.

L'amélioration du profil de risque du groupe sera également poursuivie de façon soutenue et se traduira par une baisse continue de la taille du bilan en 2010. Au 30 juin 2010, Dexia a déjà émis 35,5 Md€ de dette à moyen et long terme, et a ainsi quasiment atteint son objectif de financement à long terme de 2010. La production en PWB sera alignée sur les capacités de financement long-terme du groupe et ne dépassera pas 15 Md€. Grâce à l'amélioration significative de la situation de liquidité du Groupe, Dexia est sortie du dispositif de garantie des États plus tôt que prévu initialement, mettant fin totalement aux émissions garanties le 30 juin 2010.

Enfin, le ratio Core Tier 1 du groupe sera maintenu supérieur ou égal à 10,6 % en 2010, conformément aux engagements pris envers de la Commission européenne.

Au premier semestre 2010, Dexia dégage un résultat net de 464 M€, contre 534 M€ au premier semestre 2009. Les revenus se sont établis à 2,9 Md€, soit +3,3 % par rapport à la même période en 2009. Le total bilan s'élevait au 30 juin 2010 à 608Md€ (soit +5,4 % par rapport à fin 2009) et le ratio Tier 1 à 12,2 %.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (Administrateur indépendant) : Jean-Luc Dehaene ■ Administrateur représentant l'État : Olivier Bourges ■ Administrateurs nommés en assemblée générale (indépendants) : Gilles Benoist, Isabelle Bouillot, Brigitte Chanoine, Christian Giacomotto, Catherine Kopp, Robert de Metz ■ Administrateur nommé en assemblée générale : Francine Swiggers ■ Administrateurs : Stefaan Decreane, Antoine Gosset de Grainville, Serge Kubla, Augustin de Romanet, Marc Tinant, Bernard Thiry, Koen Van Loo, Francis Vermeiren ■ Administrateur délégué : Pierre Mariani ■ Commissaire aux comptes : Deloitte ■



La Semmaris (Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne) est titulaire de la concession de service public d'aménagement et d'exploitation du Marché d'intérêt national (MIN) de Paris-Rungis.

Avec près de 1 200 entreprises dont 439 grossistes, employant 11 700 salariés, le MIN de Rungis, qui a fêté en 2009 son 40^e anniversaire, est le plus grand marché de produits alimentaires frais au monde. Il joue un rôle déterminant en matière d'organisation des circuits de distribution des produits agricoles et alimentaires, d'animation de la concurrence dans ces secteurs économiques, de protection de la sécurité alimentaire et de valorisation des productions nationales agricoles et agro-alimentaires. La Semmaris a poursuivi en 2009 ses investissements, axés sur la qualité, la diversité et la sécurité de l'offre du Marché.

Faits marquants

2009, année du 40^e anniversaire du MIN de Rungis, a vu l'activité du marché bien résister à une conjoncture économique dégradée

Le 40^e anniversaire du MIN de Rungis a permis de mettre en lumière les évolutions profondes intervenues dans l'histoire du Marché ; celui-ci a, autour de son cœur de métier historique – le commerce de gros traditionnel pour une clientèle régionale –, élargi ses métiers et compétences et développé une offre de services à forte valeur ajoutée : *sourcing*, logistique, transformation et conditionnement. La part de marché de Rungis s'est renforcée, et le MIN s'affirme désormais comme plateforme majeure dans les flux internationaux, notamment européens, de produits alimentaires frais, sans oublier les flux avec les autres régions de France.

La conjoncture de l'année 2009 a été contrastée avec les effets du ralentissement économique, particulièrement sensible en fin d'année 2008 et au début de 2009, une activité médiocre pour la restauration commerciale et la baisse sensible des prix des produits agricoles et alimentaires, affectant le chiffre d'affaires des entreprises de ce secteur. Le chiffre d'affaires des entreprises du MIN s'est contracté (-4,5 % par rapport à 2008, à 7,4 Md€, dont 5,3 Md€ pour les grossistes). Pour autant, la fréquentation totale du Marché a été stable sur l'année (-0,5 % soit un nombre total d'entrées de 6,586 millions) et une hausse des nouveaux acheteurs a même été enregistrée (+8,8 %, soit

près de 4 000 clients, dont 900 issus de province).

La Semmaris a poursuivi la mise en œuvre du plan quinquennal d'investissements 2008-2012, pour un montant de 21 M€, montant cependant en fort retrait par rapport aux prévisions de début d'exercice, en raison, pour l'essentiel, du démarrage moins rapide que prévu de diverses opérations. Parmi les principales opérations réalisées en 2009 figure le lancement du chantier de rénovation du bâtiment V2P destiné à accueillir l'activité de la volaille, qui constitue la dernière opération de mise aux normes d'hygiène alimentaire sur le MIN (1,33 M€ a été engagé en 2009). La modernisation du terminal ferroviaire du MIN a été finalisée à l'été 2009 ; cet investissement, représentant un montant total de 19 M€ cofinancés par la région Île-de-France, le conseil général du Val-de-Marne, SNCF et la Semmaris, dote le MIN de fonctionnalités de fret ferroviaire uniques en Europe et renforcera la complémentarité des modes d'approvisionnement du Marché, notamment pour les fruits et légumes, pour lesquels le ferroviaire a représenté en 2009 25 % des arrivages globaux. Les autres investissements relèvent d'une part de la restructuration de locaux non loués ou mal occupés, d'autre part de la densification et de nouvelles offres immobilières.

À l'international, Rungis Consultant, département spécialisé de la Semmaris, a poursuivi ses travaux de conseil et d'expertise, principalement en Chine, qui représente plus de 70 % de son activité ; le plus grand chantier a ainsi été consacré à la coopération entre la Semmaris et SZAP (Shenzhen

Agricultural Products Company), leader de l'exploitation de marchés de gros en Chine. Cette coopération s'est traduite en avril 2010 par la signature d'un accord de création d'un *joint-venture* en charge de la conception et de l'exploitation future de plusieurs marchés de gros, notamment celui de Nanning.

Analyse financière

La Semmaris confirme en 2009 des performances solides

Le chiffre d'affaires de la Semmaris s'est établi en 2009 à 87,4 M€, en progression de 4,8 % par rapport à 2008. Les produits de l'activité immobilière, qui représentent 55 % du chiffre d'affaires total, reposent sur la variation de l'indice du coût de la construction pour les bureaux situés sur le périmètre du MIN, d'une part, et la majoration des tarifs homologués (+3 % en 2009) pour les pavillons du Marché, d'autre part. Les produits sur les charges refacturées (eau, électricité, climatisation) s'établissent à 24,5 M€ (+4,4 % par rapport à 2008) et participent à hauteur de 25 % au chiffre d'affaires de la société

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 3 mars 2009 : date anniversaire des quarante ans du MIN de Rungis ;
- 24 mars 2009 : assises nationales de l'agro-alimentaire à Rungis ;
- Avril/août 2009 : mise en service du nouveau terminal ferroviaire ;
- Septembre 2009 : lancement du chantier de rénovation du bâtiment V2P du secteur des volailles ;
- Septembre 2009 : Rungis accueille la conférence d'automne de l'Union mondiale des marchés de gros ; quatrième édition des entretiens de Rungis ;
- Avril 2010 : signature d'un accord avec la société chinoise Shenzhen Agricultural Products Company (SZAP) pour la création d'un *joint-venture* en charge de l'exploitation de marchés de gros en Chine.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Par décret n° 65-325 du 27 avril 1965 modifié, l'État a confié l'aménagement et la gestion du marché d'intérêt national de Paris-Rungis à la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne (Semmaris), marché sur lequel se sont

transférées les anciennes halles centrales de Paris en 1969. La Semmaris est détenue à 33,34 % par l'État, 33,34 % par Altarea, 13,19 % par la Ville de Paris, 5,6 % par le département du Val-de-Marne, 4,6 % par la Caisse des dépôts et consignations et 9,93 % par les professionnels et divers.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier

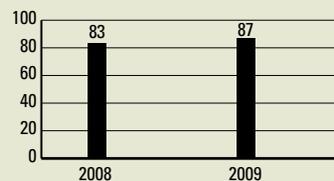
VII - Données sociales

VIII - Ratios

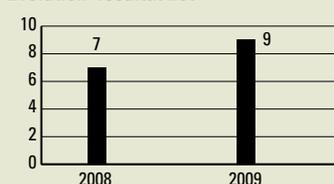
Comptes consolidés en millions d'euros

	2008	2009
Capital détenu par l'État (en %)	33,34	33,34
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	23,39	23,39
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	83	87
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	8	11
Résultat financier	2	2
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	29	32
Résultat net - part du groupe	7	9
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	7	9
Total des immobilisations nettes	367	374
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	14	13
Capitaux propres - part du groupe	57	63
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	2	3
dont reçus par l'État	0	1
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	1	1
Dettes financières nettes	-6	-7
Dettes financières brutes à plus d'un an	43	37
Effectifs en moyenne annuelle	212	212
Charges de personnel	14	15
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	8,4 %	10,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	66,0	70,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	12,3 %	14,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-10,5 %	-10,6 %

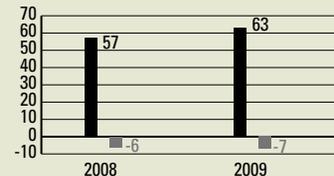
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



de gestion du MIN. Les recettes de droits d'accès au Marché, qui contribuent à hauteur de 11 % du chiffre d'affaires, s'élèvent à 10,2 M€. L'activité internationale de la Semmaris a contribué aux produits à hauteur de 302 K€.

À noter également dans les produits d'exploitation (au titre de subventions d'exploitation) les honoraires de maîtrise d'ouvrage déléguée perçus par la Semmaris, soit 765 K€, dont 680 K€ pour le chantier du terminal ferroviaire.

Les charges d'exploitation s'établissent en 2009 à 78,9 M€ (+1,4 % par rapport à 2008) et reflètent une bonne maîtrise des charges, les soldes intermédiaires de gestion restant globalement stables, par rapport à la progression du chiffre d'affaires. En deux ans, les achats et services extérieurs n'ont augmenté que de 3,7 % alors que le volume d'activité a progressé de 8,4 %. La dotation aux amortissements du domaine concédé – immobilisations qui devront être remises gratuitement et en bon état à l'État au terme du contrat de concession (2034) – enregistre une légère hausse (12 M€ contre 11,4 M€ en 2008) du fait du rapprochement de l'échéance de la concession.

L'excédent brut d'exploitation a atteint 32,6 M€ en 2009, contre 29,6 M€ en 2008 ; la marge d'excédent brut d'exploitation s'établit ainsi à 37,2 % du chiffre d'affaires, en progression de 1,8 point par rapport à l'exercice précédent. Le résultat brut d'exploitation atteint 11,4 M€, soit 13 % du chiffre d'affaires contre 9,7 % en 2008.

Les charges financières ont poursuivi leur trajectoire baissière (-32 %) du fait du désendettement de la société qui résulte de la conversion de la créance de l'État en capitaux propres au moment de l'entrée d'Alteara au capital fin 2007. Toutefois, les produits financiers ont été affectés en 2009 par la baisse des taux d'intérêt, de sorte que le résultat financier ressort à 1,66 M€, en retrait de 16 % par rapport à 2008.

Au total, le résultat net 2009 s'établit à 8,9 M€ (7,1 M€ en 2008), soit une marge nette de 10,1 %. Les investissements de l'exercice échu (21 M€) ont été intégralement autofinancés par l'entreprise puisque leur montant représente 66 % de la capacité d'autofinancement générée en 2009 (31,6 M€). Quant aux dettes financières nettes, elles étaient de -6,7 M€ au 31 décembre 2009, ce qui traduit une situation du bilan très saine.

Perspectives

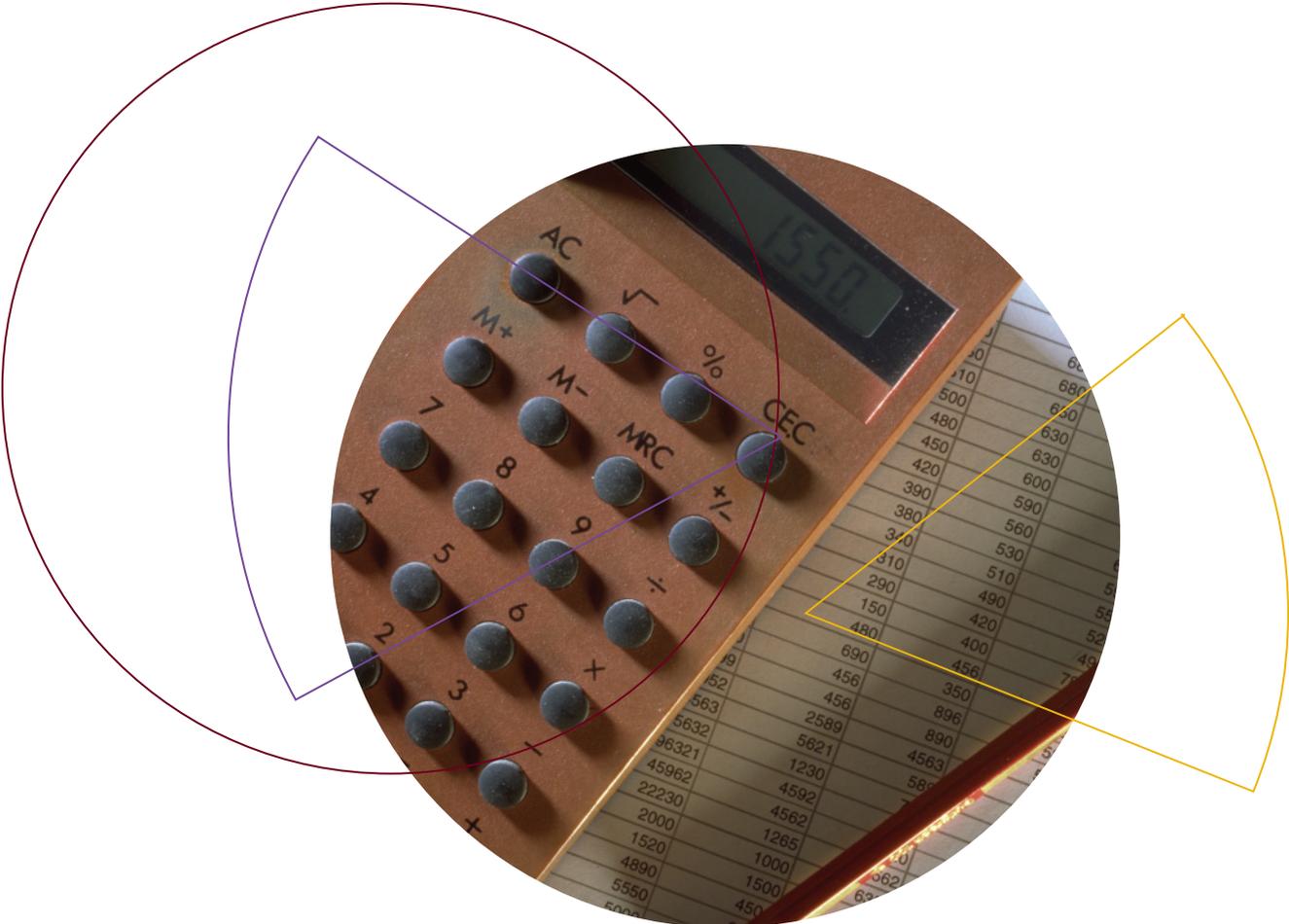
En 2010, la Semmaris poursuivra la mise en œuvre du plan quinquennal d'investissement, avec la continuation des travaux relatifs au futur pavillon de la volaille (plus d'un tiers des engagements prévisionnels de l'année), la mise en œuvre d'opérations destinées à maintenir le niveau technique du Marché et l'accueil des acheteurs ainsi que des opérations relatives à la densification du marché et de l'offre locative.

L'année 2010 marque aussi l'adaptation juridique du régime des marchés d'intérêt national dans le cadre de la transposition de la directive européenne relative aux services dans le marché intérieur, intervenue par la loi du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services. Si elle confirme les périmètres de référence et affirme les objectifs d'aménagement du territoire, d'amélioration de la qualité environnementale et de sécurité alimentaire des services publics des MIN, la loi substitue à un régime de dérogation un régime d'autorisation administrative pour l'implantation au sein de ces périmètres de locaux destinés à la vente de produits de gros sur une surface de plus de 1 000 m².

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Marc Spielrein* (Administrateur désigné en assemblée générale) ■ Administrateurs représentants de l'État : *Francis Amand, Eric Giry, Solenne Lepage, Olivier Marembaud, Jeanne-Marie Prost-Lemierre* ■ Administrateurs représentant le groupe Alteara : *Gilles Boissonnet, Éric Dumas, Jean-François Favre, Jacques Nicolet, Alain Taravella* ■ Administrateurs représentant les autres personnes morales : *Bruno Borrel* (Sycopla), *Mireille Flam* (Ville de Paris), *Marc Hervouet* (Unigros), *Christian Hervy* (conseil général du Val-de-Marne), *Christian Pépineau* (chambre syndicale des fruits et légumes), *Jackie Theart* (APHUMR) ■ Administrateur représentant les salariés : *Michel Boudignon* ■ Censeurs : *Claude Bellot* (Président de la confédération générale de l'alimentation en détail), *Michel Caffin* (Président de la chambre régionale d'agriculture), *Sylvie Planet* (Présidente du comité technique consultatif) ■ Commissaires aux comptes : *KPMG, Cabinet Tomsin* ■



Comptes combinés 2009



Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2010 de l'État actionnaire - Agence des participations de l'État

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 28 janvier 2004 nommant le groupe chargé d'apprécier les questions de méthode comptable à trancher pour l'élaboration des états financiers du rapport relatif à l'État actionnaire prévu au I de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001, modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de la Sécurité financière ;

Après avoir examiné :

- le Manuel de combinaison de l'Agence des Participations de l'État en date du 1^{er} février 2006 et ses mises à jour ;
- le rapport 2010 de l'État Actionnaire – Agence des Participations de l'État établi en application de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001 rappelé ci-dessus.

Considérant que :

- les comptes combinés au 31 décembre 2009 comprennent l'ensemble des entités significatives relevant du périmètre de l'Agence des Participations de l'État énuméré par le Décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié par le Décret n° 2006-19 du 3 février 2006, ainsi que tout changement (retraits ou ajouts) intervenu depuis. La liste des entités significatives comprises dans les comptes combinés au 31 décembre 2009 figure à la note 30, page 239, du rapport 2010 ;
- le périmètre des comptes combinés tel que retenu ci-dessus est plus restreint que celui qui résulterait de l'application de l'article 142-I-2° de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière ;
- les états financiers combinés 2009, leurs principes comptables et les notes annexes sont publiés aux pages 150 à 245 du rapport 2010 ;
- l'Avis requis des Personnalités Indépendantes suivant l'article 142 de la loi susvisée n'est pas une attestation d'audit des états financiers combinés de l'État actionnaire.

Le groupe de Personnalités Indépendantes :

- atteste la conformité des principes comptables contenus dans le Manuel de combinaison, rappelés à l'annexe II Principes Comptables figurants aux pages 163 à 172 du rapport 2010, avec ceux retenus en France pour les sociétés cotées sur un marché réglementé ;
- estime que ces principes comptables de combinaison sont de nature à couvrir l'ensemble des aspects techniques soulevés par la combinaison des participations de l'État et que leur application intégrale des principes comptables du Manuel doit permettre d'obtenir la meilleure image possible, du patrimoine, de la situation financière et du résultat des entités combinées comprises dans le périmètre de combinaison et indiquées à la note 30 du rapport 2010.

Paris, le 10 septembre 2010

Le groupe des Personnalités Indépendantes

MM. BLONDEL Patrice

NAHUM William

BRACCHI Antoine

STOLOWY Hervé

FRECHES Jean-Benoît

Les comptes présentés constituent des comptes combinés. Les principales différences entre des comptes combinés et des comptes consolidés sont les suivantes :

- compte tenu de l'absence de liens capitalistiques, l'entrée d'une entité dans le périmètre résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception) et la quote-part des capitaux (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluse dans le périmètre de combinaison ;

- lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires présentés au bilan combiné sont ceux déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre.

Dix entités du périmètre sont incluses dans la combinaison par dérogation au CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 en utilisant la méthode de la mise en équivalence (Air France KLM, Aéroport de Bâle-Mulhouse, France Télécom, Safran, Renault, EADS, Thales, GDF Suez, Semmaris et FSI).

Le périmètre des comptes combinés 2009 a été modifié pour coïncider avec le périmètre de l'annexe au décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale de l'Agence des participations de l'État. Il en résulte que quatre entités qui avaient été intégrées au périmètre de combinaison, car devant initialement être incluses dans l'annexe du décret sont donc sorties au titre de l'exercice 2009, (sociétés immobilières de Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion ainsi que le BRGM). La sortie de ces entités

a un impact négatif sur les capitaux propres de 0,3 Md€. Ces travaux ont conduit, par ailleurs, à revoir les seuils de signification et à intégrer dans le périmètre de combinaison cinq entités (La Caisse nationale des autoroutes, les ports autonomes de Paris, de La Rochelle et de La Guadeloupe et l'aéroport de Bâle-Mulhouse). L'entrée de ces entités dans le périmètre a un impact positif sur les capitaux propres de clôture de 0,8 Md€.

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application par toutes les entités combinées d'un corps de normes homogènes. Le périmètre de combinaison inclut des entités présentant des comptes en référentiel français et d'autres entités présentant des comptes en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif des entités présentant des comptes en référentiel IFRS, il a été opté dans la continuité des exercices précédents pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS. Depuis, ce choix a été conforté par l'option prise depuis par la plupart des entités significatives du périmètre de présenter leurs comptes consolidés en normes IFRS (Giat au 1^{er} janvier 2006, RATP, La Poste et SNCF au 1^{er} janvier 2007, la Française des jeux au 1^{er} janvier 2008 et DCNS au 1^{er} janvier 2009).

Des modalités de simplification sont mises en œuvre pour le traitement des comptes intragroupes :

- seules les opérations entre les principales entités des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été retraitées ;
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 M€ pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.

Comptes combinés

BILAN ACTIF 2009 ET 2008 RETRAITÉ (en millions d'euros)

Bilan	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Écarts d'acquisition	4	20 267	13 609
Licences Marques et bases d'abonnés	5	2 098	1 958
Autres immobilisations incorporelles	6	7 921	5 220
Immobilisations corporelles DC	7	73 701	71 061
Immobilisations corporelles DP	8	155 125	130 686
Immeubles de placement	9	972	2 360
Titres mis en équivalence	10	52 156	43 970
Actifs financiers non courants	11	42 311	40 097
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	12	52 660	55 166
Impôts différés actifs	13	8 889	9 038
Autres actifs non courants	14	647	635
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		416 747	373 800
Stocks	15	18 256	15 802
Créances d'exploitation	16	45 397	46 735
Créances diverses	17	1 231	3 518
Prêts et créances de l'activité bancaire	12	109 035	48 819
Actifs financiers courants	11	33 528	21 535
Autres comptes de l'activité bancaire	12	6 646	5 208
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	22 454	17 260
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		236 547	158 877
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19	7 066	193
TOTAL ACTIF		660 360	532 870

BILAN PASSIF 2009 ET 2008 RETRAITÉ (en millions d'euros)

Bilan	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capital et dotations en capital		45 114	46 246
Primes liées au capital		2 389	2 456
Réserves et report à nouveau		39 208	8 904
Résultat combiné		7 369	23 749
Capitaux Propres		94 080	81 355
Intérêts minoritaires		5 862	2 708
Capitaux Propres de l'ensemble combiné		99 942	84 062
Provisions non courantes	20	59 510	48 268
Avantages au personnel non courant	21	18 745	17 874
Passifs financiers non courants	22	123 907	86 639
Autres passifs non courants	23	29 422	28 213
Impôts différés passifs	13	8 773	5 303
PASSIFS NON COURANTS		240 358	186 297
Provisions courantes	20	7 283	6 536
Avantages au personnel courant	21	1 456	1 354
Passifs financiers courants	22	41 989	49 578
Dettes d'exploitation	25	54 517	56 011
Autres passifs courants	26	45 313	42 024
Dettes de l'activité bancaire	27	165 325	106 860
Passifs courants		315 882	262 362
Passifs non courants détenus en vue de la vente	19	4 180	148
TOTAL PASSIF		660 360	532 870

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 2009-2008 (en millions d'euros)

	Capital dotations en capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2007	47 037	4 061	16 424	67 522
Retraitements sur ouverture	-4	0	104	100
Capitaux propres retraités	47 033	4 061	16 528	67 622
Augmentation de capital	330	449	630	1 409
Réduction de capital	-90	-561	0	-651
Dividendes	-	-	-6 962	-6 962
Variation de périmètre	-979	-1 789	5 796	3 028
Réaffectation des dotations en subventions	-79	0	11	-68
Juste valeur des instruments financiers	-	-	-3 502	-3 502
Écart actuariel sur engagement post emploi	-	-	-75	-75
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-2 918	-2 918
Écart de conversion	-	-	-2 388	-2 388
Résultat IFRS	-	-	23 659	23 659
Changement de méthode	-	-	168	168
Autres	-	-	2 270	2 270
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2008	46 213	2 160	33 217	81 590
Changement de méthodes affectant les capitaux propres d'ouverture	33	296	-564	-235
Capitaux propres combinés retraités au 31 décembre 2008	46 246	2 456	32 653	81 355
Augmentation de capital	16	0	163	179
Réduction de capital	-81	-52	-629	-762
Dividendes	14	0	-4 479	-4 465
Variation de périmètre (1)	-1 079	0	7 334	6 255
Juste valeur des instruments financiers	-	-	633	633
Ajustement de juste valeur sur couverture de trésorerie	-	-	213	213
Écart actuariel sur engagement post emploi	-	-	-27	-27
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	1 502	1 502
Écart de conversion	-	-	463	463
Résultat IFRS	-	-	7 369	7 369
Autres (2)	0	-15	1 382	1 367
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2009	45 115	2 389	46 576	94 080

(1) Dont effet de l'augmentation du capital du FSI pour 5,4 Md€.

(2) Dont gain de France Télécom sur litige avec la Commission européenne 0,889 M€.

Comptes combinés

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

Note explicative détaillée notes 18 et 24

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	7 369	23 749
Intérêts minoritaires	175	116
Résultat des sociétés mises en équivalence	-1 425	-3 344
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	366	259
Amortissements et provisions (hors actif circulant)	11 625	3 805
Plus et moins valeur sur cession d'immobilisations	1 687	53
Subventions virées au résultat	-898	-837
Impôts différés	36	-4 307
Effets résultat liés à l'actualisation	3 548	3 199
Effets résultat liés aux variations de juste valeur	-122	80
Effets résultat liés aux stocks options	0	0
Autres éléments non monétaires	1 600	-1 788
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	23 961	20 986
Variation du besoin en fonds de roulement	-90	200
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	23 871	21 185
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	-40 551	-37 076
Cessions d'immobilisations	18 368	2 419
Subventions d'investissement encaissées	3 794	4 036
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	-13 680	-3 737
Autres flux liés aux opérations d'investissements	4 369	-4 307
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-27 700	-38 664
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	177	1 200
Diminution de capital ou apports	-1 509	-649
Dividendes versés aux actionnaires (de la mère)	-3 987	-4 676
Dividendes versés aux minoritaires	-143	-233
Variations des autres fonds propres	303	24
Variations des emprunts	15 326	15 875
Autres flux liés aux opérations de financement	-437	2 435
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	9 730	13 975
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	5 901	-3 504
Trésorerie d'ouverture (note 24)	15 833	19 500
Incidence des variations de taux de change	-284	-163
Trésorerie de clôture (note 24)	21 450	15 833
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	5 901	-3 504

ÉTAT DU RÉSULTAT NET DES GAINS ET DES PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

LIBELLÉ DES COMPTES	31 décembre 2009	31 décembre 2008
TOTAL RÉSULTAT SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	7 545	23 865
Écarts de conversion	458	-1 752
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 535	-4 954
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture	-290	-2 183
Gains et pertes sur autres instruments financiers	60	-83
Réévaluation d'actifs	0	0
Écarts actuariels liés aux avantages au personnel	-1	-23
Autres	-4	1
Impôts	-217	2 128
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 541	-6 866
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	9 086	16 999

COMPTE DE RÉSULTAT 2009 ET 2008 RETRAITÉ (en millions d'euros)

Compte de résultat	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Produits nets bancaires (La Poste)	1	5 011	4 710
Chiffre d'affaires	1	128 544	147 865
Autres produits des activités ordinaires	1	9 661	6 528
Achats et charges externes	2	-66 421	-83 103
Achats consommés		-34 953	-54 334
Charges externes		-31 468	-28 770
Charges de personnel	2	-43 127	-43 515
Impôts et taxes	2	-6 300	-6 011
Autres produits et charges opérationnels	2	-13 757	-3 836
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>		<i>-867</i>	<i>-775</i>
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>		<i>-1 734</i>	<i>-920</i>
<i>Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions</i>		<i>-11 156</i>	<i>-2 140</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		13 611	22 638
RÉSULTAT FINANCIER	3	-5 310	-3 286
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		8 301	19 352
Impôts sur les bénéfices exigibles	13	-2 485	-3 178
Impôts sur les bénéfices différés	13	36	4 347
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		267	-
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		6 120	20 521
Résultat des sociétés mises en équivalence	10	1 425	3 344
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ		7 545	23 865
Intérêts minoritaires		-175	-116
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		7 369	23 749

1 • FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

- 1.1 Poursuite de la crise économique
- 1.2 Opérations sur le capital des entreprises du périmètre de combinaison
- 1.3 Autres opérations ou événements majeurs
- 1.4 Corrections sur le bilan d'ouverture
- 1.5 Événements subséquents au 31 décembre 2009

2 • PRINCIPES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable et principes généraux
- 2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement
- 2.3 Périmètre de combinaison et méthodes de combinaison
- 2.4 Homogénéité des principes et convergence
- 2.5 Élimination des comptes intra - groupes
- 2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes
- 2.7 Dépréciation d'actifs
- 2.8 Écarts d'acquisition
- 2.9 Marques et bases d'abonnés
- 2.10 Autres immobilisations incorporelles
- 2.11 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- 2.12 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- 2.13 Location financement
- 2.14 Immeubles de placement
- 2.15 Actifs financiers
- 2.16 Stocks et en-cours
- 2.17 Créances d'exploitation
- 2.18 Actifs destinés à être vendus et abandon d'activité
- 2.19 Actions propres
- 2.20 Subventions publiques
- 2.21 Paiements fondés sur des actions
- 2.22 Provisions et passifs éventuels
- 2.23 Passifs financiers
- 2.24 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture
- 2.25 Engagements de retraite et assimilés
- 2.26 Dettes fournisseurs et autres dettes
- 2.27 Impôts différés
- 2.28 Contrats de longue durée
- 2.29 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité
- 2.30 Estimations

3 • NOTES ANNEXES

- Note 1 Chiffre d'affaires et autres produits des activités ordinaires
- Note 2 Charges et autres produits opérationnels
- Note 3 Résultat financier
- Note 4 Écarts d'acquisition
- Note 5 Marques et bases d'abonnés
- Note 6 Autres immobilisations incorporelles
- Note 7 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- Note 8 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- Note 9 Immeubles de placement
- Note 10 Titres mis en équivalence
- Note 11 Actifs financiers courants et non courants
- Note 12 Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)
- Note 13 Impôts sur les bénéfices
- Note 14 Autres actifs non courants
- Note 15 Stocks
- Note 16 Créances d'exploitation
- Note 17 Créances diverses
- Note 18 Disponibilités et quasi disponibilités
- Note 19 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés
- Note 20 Provisions courants et non courants
- Note 21 Avantages au personnel
- Note 22 Passifs financiers courants et non courants
- Note 23 Autres passifs non courants
- Note 24 Endettement net
- Note 25 Dettes d'exploitation
- Note 26 Autres passifs courants
- Note 27 Dettes de l'activité bancaire (La Poste)
- Note 28 Instruments financiers
- Note 29 Engagements hors bilan
- Note 30 Périmètre de combinaison
- Note 31 Informations sectorielles

1. LES FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

1.1 Poursuite de la crise économique

■ 1.1.1 Un contexte économique qui reste défavorable

Le début d'année 2009 s'est illustré notamment par la poursuite de la baisse des actifs boursiers, l'indice CAC 40 touchant un point bas le 9 mars autour de 2 500 points.

Afin d'enrayer cette crise, les États ont annoncé et mis en place, au cours de l'exercice, des plans de relance de leurs économies, impactant du même coup la dette publique, induisant de la part des agences de notation la révision à la baisse de certaines notations (notamment Grèce, Portugal, Espagne). De plus, les banques centrales ont poursuivi leurs actions de baisse des taux directeurs et d'injection de liquidités, de façon à favoriser l'accès à la liquidité des banques et à contribuer au redressement des crédits accordés. Dans ce cadre, la Banque centrale européenne a mis en place un dispositif non conventionnel permettant d'élargir les conditions de refinancement des banques commerciales auprès de la banque centrale.

La liquidité interbancaire, fortement altérée durant les moments les plus intenses de la crise fin 2008, s'est progressivement restaurée. Un mouvement similaire a été observé concernant la liquidité du marché obligataire. Dans ce contexte, les *spreads* de crédit se sont progressivement resserrés, sans néanmoins revenir aux niveaux observés historiquement avant la crise financière.

Cette amélioration du secteur financier a été particulièrement sensible pour la SPPE. En effet après avoir souscrit une seconde tranche de renforcement des fonds propres des banques le 21 janvier 2009, l'ensemble des émetteurs à l'exception de la BPCE ont remboursé ce papier au second semestre 2009.

Si le secteur financier a connu une amélioration, sur l'exercice d'autres secteurs ont encore connu des conditions défavorables. En particulier, la baisse de l'activité mondiale, la chute de la production industrielle et les défaillances d'entreprises ont été particulièrement ressenties dans le secteur des transports par SNCF, Renault et Air France.

■ 1.1.2 Une dette qui augmente

L'année 2009 est marquée par un accroissement de l'endettement au niveau du périmètre de combinaison de 12 Md€ environ.

Cette augmentation de la dette est principalement due à un recours au financement externe de 15 Md€ par le groupe EDF.

Ces émissions, essentiellement réalisées par EDF, RTE EDF Transport, EnBW, EDF Energy et Edison, s'inscrivent dans la politique de financement du programme d'investissement et d'allongement de la durée moyenne de la dette du groupe.

Cette augmentation est compensée à hauteur de 3 Md€ par le désendettement de la SPPE suite au remboursement sur la période de la quasi-totalité des TSSDI émis et des actions de préférence.

1.2 Opérations sur le capital des entreprises du périmètre de combinaison

■ 1.2.1 EDF

Prise de contrôle de British Energy

Le 5 janvier 2009, à l'issue de l'offre publique d'achat lancée le 5 novembre 2008 par Lake Acquisitions Ltd, le groupe EDF a pris le contrôle de British Energy.

À l'issue des opérations de demande de retrait de la cote puis d'une offre de retrait obligatoire au bénéfice des actionnaires de British Energy, Lake Acquisitions détient, fin février l'intégralité des actions de British Energy à l'exception de l'« Action Spéciale » détenue par le gouvernement britannique.

Le coût d'acquisition de British Energy, incluant les 26,5 % achetés en septembre 2008 s'élève à 12,6 Md€, équivalent à 13,5 Md€ sur la base du cours de change apprécié à la date de la prise de contrôle

du 5 janvier 2009. Il se décompose comme suit :

- le règlement en numéraire de 12,2 Md€ (13 Md€) ;
- l'émission de 389 982 701 certificats de valeur conditionnelle (« CVR-linked Nuclear Power Note »), échéance 2019 et donnant droit, aux actionnaires existants de British Energy ayant souscrit à l'offre alternative dans la limite de 32,28 % du nombre total des actions British Energy acquises, à recevoir annuellement entre 2010 et 2019 et au 31 janvier de chaque année, un paiement conditionnel fonction de la production nucléaire effective de British Energy et des prix de gros de l'électricité au Royaume-Uni.

Le financement de l'acquisition de British Energy a été assuré par :

- un crédit syndiqué bancaire de 11 Md€ souscrit le 23 septembre 2008, tiré à hauteur de 7,3 Md€ (8,2 Md€) en janvier 2009 ;
- et pour le solde, par un placement obligataire privé réalisé le 26 janvier 2009 auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés aux États-Unis et d'autres investisseurs situés en dehors des États-Unis dans le cadre de la règle 144 A de l'US Securities and Exchange Commission pour un montant de 5 Md USD.

Les tirages sur le crédit syndiqué ont été intégralement remboursés au cours de l'exercice grâce au refinancement réalisé.

Après prise en compte des justes valeurs d'actifs et de passifs, le bilan d'entrée définitif de British Energy au 5 janvier 2009 s'établit comme suit :

	En millions de livres sterling			En millions d'euros
	Valeur historique de B.E.	Ajustement de valeur	Valeur d'entrée dans le groupe	Valeur d'entrée dans le groupe
ACTIF				
Goodwill	321	-321	0	0
Immobilisations de production et autres immobilisations corporelles du domaine propre	1 657	7 128	8 785	9 388
Actifs de conversion	6 455	-6 455	0	0
Autres actifs incorporels	48	623	671	717
Actifs financiers	5 662	0	5 662	6 050
Stocks	1 289	593	1 882	2 011
Clients et comptes rattachés	610	0	610	652
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 224	0	1 224	1 308
TOTAL DES ACTIFS	17 266	1 568	18 834	20 126
PASSIF				
Provisions nucléaires	6 611	159	6 770	7 234
Provisions pour avantages du personnel	269	-257	12	13
Autres provisions	41	1 318	1 359	1 452
Impôts différés	56	2 133	2 189	2 339
Passifs financiers	625	84	709	758
Fournisseurs et compte rattachés	612	-90	522	558
Autres dettes	53	-5	48	51
TOTAL DES PASSIFS	8 267	3 342	11 609	12 405
ACTIF NET	8 999	-1 774	7 225	7 721

Le *goodwill* au 5 janvier 2009 s'établit donc à 5,4 Md£ (coût d'acquisition 12,6 Md£ et actif net de 7,2 Md£).

Après prise en compte de l'ajustement de la valeur des CVR et des évolutions du taux de change de la livre sterling, le *goodwill* au 31 décembre s'établit à 5 894 M€..

Le *goodwill* qui résulte de l'allocation du prix d'acquisition au 5 janvier 2009 s'élève à 5 386 M£ (soit 5 755 M€). Il est notamment supporté à ce jour par les avantages économiques résultant essentiellement du savoir-faire de l'entreprise acquise, des perspectives d'extension de la durée de vie des centrales existantes, la possibilité, du fait de l'acquisition de British Energy, de construire quatre nouvelles centrales nucléaires ainsi que des synergies attendues de l'intégration de British Energy avec les autres entités du groupe.

La Commission européenne a autorisé l'acquisition par Lake Acquisitions Ltd de British Energy sous les conditions suivantes :

- l'engagement de cession de la centrale au charbon d'Eggborough détenue par British Energy et de la centrale au gaz de Sutton Bridge détenue par EDF Energy ;
- la renonciation à une des trois demandes du groupe de connexion au réseau haute tension d'électricité géré par National Grid sur le site de Hinkley Point ;
- la mise sur le marché de volumes d'électricité compris entre 5 et 10 TWh sur la période 2012-2015 ;
- l'engagement par EDF de vendre un terrain adjacent aux centrales nucléaires de British Energy de Dungeness ou de Heysham.

EDF et Centrica ont mis en œuvre le 26 novembre 2009 deux accords distincts portant d'une part sur l'investissement de Centrica à hauteur de 20 % dans les activités nucléaires d'EDF au Royaume-Uni, et d'autre part, sur la cession à EDF par Centrica de ses 51 % dans SPE.

Les principales dispositions de ces accords concernent :

- la prise de participation par Centrica dans Lake Acquisitions/British Energy à due concurrence de 20 % pour un montant de 2,2 Md£ et l'engagement, à même proportion, dans le programme de relance de l'énergie nucléaire au Royaume-Uni que va développer EDF, portant sur la construction de quatre nouveaux réacteurs de technologie EPR. Cet accord prévoit également l'enlèvement, en proportion de leur participation, par les groupes EDF et Centrica, de l'électricité qui sera produite par le parc existant de British Energy et par le parc du Nouveau Nucléaire ;

- la fourniture par EDF à Centrica de 18 TWh d'électricité supplémentaires aux prix du marché sur une période de cinq ans à partir de 2011 ;
- l'acquisition par EDF de la participation détenue jusqu'alors par Centrica dans SPE en Belgique pour 1,3 Md£.

Prise de contrôle de SPE

Le 12 novembre 2009, la Commission européenne a autorisé l'opération d'acquisition par EDF de la participation de 100 % de Centrica dans Segebel, qui détient 51 % dans SPE. SPE est le deuxième producteur d'électricité, également second fournisseur de gaz et d'électricité en Belgique. Cette autorisation est assortie des conditions suivantes :

- engagement par EDF de céder un de ses deux projets en développement de centrales à cycle combinés gaz en Belgique ;
- engagement de céder son autre projet de cycle combiné gaz en Belgique à une date ultérieure si à cette date EDF décidait de ne pas investir elle-même dans ce projet.

Le coût d'acquisition définitif des 51 % de SPE s'élève à 1,3 Md£ intégralement versés en numéraire le 26 novembre 2009.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de SPE, qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 (telle que publiée en 2004) ont été comptabilisés dans le bilan d'ouverture à leur juste valeur à la date d'acquisition du 26 novembre 2009. L'actif net de Centrica s'élève à 0,8 Md£.

Constellation Energy Nuclear Group (CENG)

Le groupe EDF – au travers de sa filiale à 100 % EDF Inc. – et Constellation Energy Group (CEG) ont finalisé le 6 novembre 2009, après réception de toutes les autorisations nécessaires tant au niveau fédéral que local la transaction relative à la prise de participation par EDF de 49,99 % dans CENG prévue par l'accord signé le 17 décembre 2008 pour 4,5 Md USD.

Dans le cadre de cet accord, le groupe EDF avait renforcé la liquidité de CEG en faisant un apport le 17 décembre 2008 de 1 Md USD dans le groupe CEG par souscription d'actions de préférence non convertibles, émises par CEG, rémunérées au taux de 8 % et restituées à CEG par imputation sur le prix d'achat de 4,5 Md USD au titre de la participation de 49,99 % du groupe EDF dans CENG.

Le groupe EDF a par ailleurs consenti à cette date une participation de 150 M USD au remboursement de certains frais de transaction.

CENG constitue l'entité regroupant les activités de production nucléaire de CEG.

Compte tenu des modalités de gouvernance de CENG et du contrôle conjoint des opérations par le groupe EDF et CEG, cette entité est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, soit le 6 novembre 2009.

Le coût d'acquisition de la participation de 49,99 % dans CENG s'élève à 4 652 M USD, équivalent à 3,1 Md£ sur la base du cours de change apprécié à la date de réalisation de la transaction.

Il se décompose comme suit :

- une souscription de 939 M USD (633 M€) au capital de CENG réalisée le 6 novembre 2009 ;
- un versement en numéraire de 3 528 M USD (2 378 M€) dont 1 Md USD (674 M€) accordé en décembre 2008 au titre de l'avance imputable sur le prix d'achat ;
- les frais liés à l'acquisition pour 185 M USD (125 M€) incluant la participation au remboursement de certains frais de transactions ;

La juste valeur estimée des paiements futurs à CEG au titre de la répartition égalitaire des économies fiscales résultant de la structuration fiscale de la transaction s'élève à 343 M USD (231 M€).

Par ailleurs, des frais connexes à l'acquisition résultant des accords signés le 17 décembre 2008 ont été constatés en charges de l'exercice 2009 à hauteur de 169 M USD (121 M€) avant effet impôt.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de CENG, qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 (telle que publiée en 2004) ont été comptabilisés dans le bilan d'ouverture à leur juste valeur à la date d'acquisition du 6 novembre 2009.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces valeurs ont été déterminées provisoirement au 31 décembre 2009, le groupe EDF disposant de douze mois pour finaliser l'affectation du prix d'acquisition ainsi que l'harmonisation des méthodes et règles d'évaluation.

Comptes combinés

Après prise en compte des justes valeurs d'actifs et de passifs, le bilan d'entrée de CENG au 6 novembre 2009 s'établit comme suit :

	En millions de dollars		En millions d'euros	
	Valeur historique de B.E.	Ajustement de valeur	Valeur d'entrée dans le groupe	Valeur d'entrée dans le groupe
ACTIF				
Immobilisations de production et autres immobilisations corporelles du domaine propre	1 303	4 352	5 655	3 811
Autres actifs incorporels	0	62	62	42
Actifs financiers non courants	604	0	604	407
Impôts différés	0	657	657	443
Stocks	328	69	397	268
Clients et comptes rattachés	27	-	27	18
Autres débiteurs	22	-3	19	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112	-110	2	2
TOTAL DES ACTIFS	2 396	5 027	7 423	5 004
PASSIF				
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	566	67	633	426
Provisions pour avantages du personnel	88	53	141	96
Impôts différés	3	772	775	522
Fournisseurs et compte rattachés	22	0	22	15
Autres dettes	442	432	874	589
TOTAL DES PASSIFS	1 121	1 324	2 445	1 648
ACTIF NET	1 275	3 703	4 978	3 356

Le *goodwill* provisoire s'établit donc à 17 M USD, le coût d'acquisition après partage des avantages fiscaux et l'actif net s'élevant à 4,9 Md USD.

■ 1.2.2 Prise de participation dans le FSI

Les comptes consolidés du Fonds stratégique d'investissement comprennent le résultat du Fonds stratégique d'investissement pour l'ensemble de l'année 2009 et les résultats des filiales et participations consolidées pour le second semestre (du 31 mars au 30 septembre 2009 pour Tyrol Acquisition – groupe TDF – qui est en clôture décalée).

L'essentiel du périmètre consolidé provient de l'apport de titres, opéré le 15 juillet 2009, par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et par l'État français. Cet apport incluait des titres de sociétés dont les comptes étaient déjà consolidés dans ceux du groupe CDC qu'ils soient intégrés globalement (FSI PME Portefeuille, CDC Entreprises Capital Investissement et leurs filiales) ou mis en équivalence (Eiffage, Soprol, Hime, Séché Environnement, Tyrol Acquisition (groupe TDF), Eutelsat Communications).

Les modalités de mise en œuvre de la première consolidation du FSI suite aux apports sont les suivantes :

- application du référentiel IFRS aux comptes du FSI, avec pour incidence principale la comptabilisation des apports de titres disponibles à la vente cotés à leur valeur boursière du 15 juillet 2009, la différence entre la valeur d'apport et cette référence étant portée en réserve pour un montant net d'impôts différés de -685 M€ ;
- dans le prolongement de l'analyse IAS28 et IAS31 opéré par la CDC, classement en actifs à la juste valeur par le résultat des

FCPR sur lesquels le FSI exerce directement ou indirectement une influence notable ou qu'il contrôle. Les actifs de ces entités font en conséquence l'objet d'une évaluation en juste valeur avec comptabilisation par le résultat des variations de juste valeur constatées entre deux arrêts comptables ;

- le groupe CDC étant actionnaire majoritaire du FSI et intégrant dans ses comptes consolidés les entités composant le groupe FSI, l'apport au FSI de sociétés dont les comptes étaient consolidés par intégration globale dans ceux du groupe CDC s'analyse en substance comme une opération sous contrôle commun. Le groupe FSI bénéficie par suite de l'exclusion prévue pour ce type d'opération au paragraphe 3 de la norme IFRS 3. Les sociétés FSI PME Portefeuille, CDC Entreprises Capital Investissement et leurs filiales (FFI parts A et B, FPMEI, FCPR Part'Com et Part'Com) ont été intégrées aux comptes du groupe FSI sur la base des valeurs préexistantes dans les comptes du groupe CDC. L'incidence de ce traitement sur les réserves part du groupe au 15 juillet 2009 est de 25 M€ ;
- en application de la norme IAS 28, les sociétés auparavant mises en équivalence dans les comptes du groupe CDC ont fait leur entrée au bilan du FSI en valeur d'apport, l'écart entre les quotes-parts de situations nettes retraitées et la valeur des titres apportés étant présenté dans la valeur d'équivalence ;
- la seule allocation du prix d'acquisition opérée concerne le groupe Eiffage, consolidé par mise en équivalence. Les travaux menés par la CDC en 2008 conduisent à

constater la réévaluation des immobilisations en concession du Viaduc de Millau pour un montant net d'impôts différés en part du groupe Eiffage de 190 M€, soit 39,4 M€ en part du groupe FSI. Cette réévaluation est amortie sur la durée de la concession et à un rythme qui traduit la consommation des avantages économiques liés à l'exploitation de l'actif.

■ 1.2.3 Processus de cession de l'activité Transmission et Distribution d'Areva

Dans le cadre du plan de développement d'Areva, le conseil de surveillance du groupe a demandé le 30 juin dernier au directoire de mettre en vente l'activité Transmission et Distribution.

À l'issue de la compétition organisée à cet effet, Areva a reçu trois offres fermes de la part du consortium Alstom-Schneider, de General Electric et de Toshiba-INCJ. Les valorisations obtenues sont voisines et toutes supérieures à quatre fois le prix d'acquisition de cette activité il y a cinq ans.

À l'issue de la réunion de son conseil de surveillance le 30 novembre 2009, Areva a décidé d'entrer en négociation exclusive avec le consortium Alstom-Schneider, sur la base de sa proposition qui s'élève à 2,290 Md€ en valeur des fonds propres correspondant à une valeur d'entreprise de 4,090 Md€ sans aucune garantie demandée au vendeur.

L'accord portant sur les modalités juridiques et financières de la cession de l'activité Transmission et Distribution du

groupe Areva à Alstom et Schneider a été signé le 20 janvier 2010 ; il entrera en vigueur après obtention de l'accord des autorités de la concurrence et du décret pris sur avis de la Commission des participations et des transferts.

De ce fait, la norme IFRS 5 relative aux activités cédées s'applique au 31 décembre 2009.

Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat net de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Résultat net d'impôt des activités cédées » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

Les actifs et passifs des activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes séparées au bilan du groupe au 31 décembre 2009 sans retraitement des périodes antérieures, à l'exclusion des créances et des dettes de ces activités avec les autres entités du groupe, qui continuent à être éliminées conformément à la norme IAS 27. De ce fait, le montant net des actifs et des passifs des activités cédées figurant au bilan au 31 décembre 2009 n'est pas représentatif des capitaux propres d'Areva T&D à cette date, qui s'élèvent à 990 M€ avant élimination des titres.

■ 1.2.4 Prise de contrôle de la société GTC Biotherapeutics Inc

La société LFB Biotechnologies Sasu avait signé en 2006 un protocole portant sur l'acquisition d'une partie des titres de la société GTC Biotherapeutics Inc cotée au Nasdaq et basée à Boston. Elle met au point des bios médicaments à partir de sa plateforme technologique propriétaire. Elle exerce majoritairement des activités de développement, mais aussi des activités industrielles et commerciales, ainsi que des prestations pour les tiers.

Des liens financiers accrus (16,6% en 2006, 19,9% en 2007 et 34,4% en 2008) donnaient une influence notable au groupe LFB, au 31 décembre 2008, et ainsi les titres présentés en juste valeur ont été reclassés en titres mis en équivalence à hauteur de 2 475 milliers d'euros (évalués selon le cours de bourse à la date effective).

En 2009, deux nouveaux accords de financement pour un montant total de 29 M USD sont mis en place en faveur de GTC Biotherapeutics Inc. Parallèlement, un plan d'économies lui a été demandé pour une réduction prévue des coûts d'environ 30 %, ainsi que l'intensification de la recherche de partenaires financiers et industriels.

Après deux augmentations de capital successives au second semestre de l'année 2009, la société LFB Biotechnologies Sas détient, au 31 décembre de l'année, 64,7 % du capital de GTC Biotherapeutics Inc. Elle devient ainsi l'actionnaire majoritaire de GTC Biotherapeutics Inc.

A partir du 1^{er} juin 2009, compte tenu de la prise de contrôle possible par la société LFB Biotechnologies Sas de la société GTC Biotherapeutics Inc, les comptes de cette dernière sont consolidés dans les comptes du groupe LFB selon la méthode de l'intégration globale.

Un goodwill de 6,7 M€ a été déterminé sur la base des actifs et passifs valorisés à la juste valeur.

En millions d'euros	31 décembre 2009
Immobilisations nettes dont frais de recherche et développement (2,7 M€)	16,9
Stocks	0,8
Clients et comptes rattachés	0,3
Fournisseurs	-5,5
Autres actifs et passifs	-27,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5
Valeur comptable des actifs nets identifiables acquis	-9,7
Quote part LFB (19,4 %)	-1,9

En juin 2009, LFB Biotechnologies Sas a consenti un prêt de 3,5 M USD à GTC Biotherapeutics Inc, sur une durée de 10 ans, suivi en juillet 2009 de nouvelles créances convertibles à hauteur de 12,7 M USD. La conversion de ces créances, début novembre 2009, complétée par une augmentation du capital de 3,6 M USD, ont permis à la société de détenir un pourcentage de contrôle de 76,5 % ainsi qu'un pourcentage d'intérêt de 64,7 %.

De plus, LFB Biotechnologies Sas a exercé son option de sur-souscription, prévue dans le financement accordé en juillet, pour une nouvelle créance convertible à hauteur de 6,7 M USD au moment de la conversion de sa créance en actions début novembre 2009.

Conformément aux normes comptables, un test de dépréciation a été mis en oeuvre dans le cadre de la clôture de l'exercice 2009. Il en résulte une dépréciation intégrale du goodwill constatée lors de la prise de contrôle.

■ 1.2.5 Transformation de FTV en entreprise commune

La loi 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision est entrée en vigueur le 8 mars 2009.

Elle rend effective, sur le plan juridique, la transformation du groupe France Télévisions en entreprise commune : France Télévisions regroupe les entités France Télévisions SA, France 2, France 3, France 4, France 5, RFO ainsi que les deux Gie FTVI et FTS, dissous de droit.

En conséquence, France Télévisions possède désormais un cahier des charges unique qui précise le positionnement et la ligne éditoriale des antennes. Cette fusion n'a aucune conséquence sur les comptes combinés.

■ 1.2.6 Constitution du groupe Audiovisuel extérieur de la France

Afin de constituer le groupe de l'Audiovisuel extérieur de la France, la société en charge de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF) a procédé en 2009 aux acquisitions suivantes :

- le rachat de 100 % de France 24 à TF1 et France Télévisions le 12 février 2009 pour un montant global de 4,0 M€ ;
- la reprise à l'État de 100 % de RFI, ce transfert étant réalisé du seul fait de la nouvelle loi audiovisuelle promulguée le 5 mars 2009 ;
- le rachat à France Télévisions, Arte et l'INA de 49 % du capital de TV5 Monde le 2 juin 2009 pour un montant de 0,5 M€.

Suite à la promulgation le 5 mars 2009 de la loi n° 2009-258 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision, la société de l'Audiovisuel extérieur de la France est devenue une société nationale de programme.

Ces opérations ont été financées grâce à l'augmentation de capital de l'AEF de 4,5 M€ (intégralement souscrite par l'État) réalisée en décembre 2008.

Concernant les modalités de financement de l'Audiovisuel extérieur de la France, la réforme prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2009, de nouvelles modalités d'affectation des ressources publiques à la société de l'Audiovisuel extérieur de la France et ses filiales. Dorénavant, la redevance et la subvention publique sont versées dans leur totalité à la société de l'Audiovisuel extérieur de la France qui les répartit entre ses filiales et chaînes partenaires en fonction des arbitrages budgétaires retenus.

1.3 Autres opérations ou événements majeurs

■ 1.3.1 EDF

Annulation de la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003

Par un arrêt du 15 décembre 2009, le tribunal de l'Union européenne a annulé la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003 qualifiant d'aide d'état le non-paiement en 1997 par EDF de l'impôt sur les sociétés sur la partie utilisée des provisions pour renouvellement des ouvrages du réseau d'alimentation général, figurant en « droits du concédant » et ordonnant sa récupération par l'État français.

En exécution de la décision, susceptible d'appel jusqu'au 1^{er} mars 2010, l'État a ainsi restitué à EDF SA le 30 décembre 2009 un montant de 1 224 M€, correspondant à la somme versée par EDF à l'État en 2004.

En respectant la symétrie du traitement comptable qui avait été appliqué en 2003, le montant total a été réparti entre une augmentation des réserves pour 889 M€ et un produit financier pour 335 M€ au titre du remboursement des intérêts de la période 1997-2004.

La Commission européenne a formé un pourvoi devant la Cour de Justice de l'Union européenne contre l'arrêt du 15 décembre 2009.

Décret d'application n° 2008-1009 du 26 septembre 2008 en matière de concessions de forces hydrauliques

L'article 7 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a supprimé le droit de préférence au concessionnaire sortant, institué par la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

L'article 33 de la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, prévoit au profit du concessionnaire sortant le principe d'une indemnisation de la part non amortie de ses investissements réalisés durant la deuxième moitié du contrat, sans que cette durée puisse être inférieure à dix ans, et à l'exclusion de ceux qui auraient été nécessaires à la remise en bon état des ouvrages à la fin de la concession.

Le décret d'application n° 2008-1009 du 26 septembre 2008 a apporté notamment des précisions sur les modalités d'indemnisation des travaux effectués lors de la deuxième moitié de la concession et réalisés antérieurement à la publication du décret. Conformément aux dispositions

prévues par ce décret, EDF a déposé en début d'année 2009 à l'agrément du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, les dépenses éligibles à indemnisation. L'instruction de ce dossier par l'administration est en cours.

La prise en compte de ces évolutions réglementaires a conduit à constituer à compter du 1^{er} janvier 2009, un complément d'amortissement pour les biens remis gratuitement en fin de concession et dont la date de fin de vie technique va au-delà de la date de fin de concession.

L'accélération du plan d'amortissement conduit à une charge d'amortissement supplémentaire de 14 M€ sur 2009.

■ 1.3.2 SPPE

S'agissant de l'activité de la SPPE en 2009, elle peut se résumer aux principales opérations suivantes :

- souscription par la SPPE d'une deuxième tranche de renforcement des fonds propres des banques, annoncée le 21 janvier 2009, pour un montant effectif de 11,8 Md€ répartis en TSS (présentant les mêmes caractéristiques que les TSS déjà souscrits par la SPPE dans le cadre de la première tranche) pour 2 Md€ et en Actions de Préférence (sans droits de vote) pour 9,8 Md€, dont 3 Md€ assorties de BSA ;
- remboursement à hauteur de 9,2 Md€ par les banques des TSS souscrits en 2008 ;
- remboursement des Actions de Préférence des groupes BNPP et Société Générale au cours de l'exercice 2009 (les 28 octobre 2009 et 4 novembre 2009) ;
- souscription de la SPPE à des emprunts obligataires auprès de la CDP pour couvrir les besoins de financement de la seconde tranche de la souscription des banques début 2009 pour un montant total de 9,250 Md€ ;
- remboursement de l'ensemble des emprunts CDP le 4 décembre 2009 ;
- émission d'obligations SPPE à court terme, sous forme de papiers commerciaux à partir de novembre 2009, pour un montant total de 7,7 Md€ ;
- paiement des dividendes sur forme d'actions ;
- le 22 mars 2010, les TSSDI émis par la CNCE (devenue BPCE), et souscrits par la SPPE le 26 juin 2009, ont été intégralement remboursés. Conformément au contrat de souscription, le prix de rachat est égal à la somme du montant nominal des titres (1 Md€) et des intérêts courus (61,6 M€). Le groupe BPCE a annoncé début 2010 son intention de remboursement des Actions de Préférence et des TSSDI pour leur totalité d'ici à la fin de l'exercice 2013.

■ 1.3.3 Fin de la publicité pour France Télévisions

La loi 2009-258 du 5 mars 2009, dans son article 28, instaure la disparition de l'essentiel de la publicité commerciale sur les antennes entre vingt heures et six heures du matin.

Cet aspect du nouveau cadre législatif fait peser un risque sur la continuité de l'exploitation de la filiale France Télévisions Publicité et de ses filiales directes, qui sont les régies publicitaires des différentes chaînes du groupe. Dans l'optique de préserver l'activité de cette société et de ses filiales, des négociations sur l'ouverture de son capital étaient en cours à la date de la clôture. Les indications de valeurs recueillies lors de ce processus n'ont pas conduit à date à une révision de la valeur de ces filiales au niveau des comptes consolidés du groupe France Télévisions.

■ 1.3.4 Mise en sommeil de l'Erap

L'Erap a perçu un dividende de la société France Télécom le 30 juin 2009 pour un montant de 72 M€ payé pour moitié, sur option de l'Erap, en 2 278 684 actions France Télécom.

L'Erap a procédé le 29 octobre 2009 au paiement d'un dividende de 0,6 Md€ à l'État, soit la totalité du résultat distribuable de l'établissement.

Ce montant a été payé à hauteur de 0,1 Md€ en numéraire. Le solde de la distribution a été effectué en nature par le transfert à l'État d'actions France Télécom.

L'établissement en accord avec l'État a été mis en sommeil. La première étape de cette mise en sommeil a été la remontée des actifs de l'Erap vers l'État et le remboursement de la dotation : par un arrêté du ministre de l'Économie et des Finances, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 29 octobre 2009, l'État a demandé le remboursement par l'établissement d'un montant de dotation de 1,2 Md€. Ce remboursement a été réalisé par le transfert de 58 808 906 titres de la société France Télécom et 1 136 697 titres de la société Areva. Le changement de siège social et résiliation des baux en cours a été décidé par le Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2009 et la procédure de licenciement économique du personnel a été mise en place.

■ 1.3.5 SNCF

Perte de valeur constatée sur le Fret ferroviaire

2009 a marqué une nouvelle chute brutale de l'activité (- 26 % en volume par rapport à 2008, tendance comparable à celle observée dans les autres pays de l'Union européenne) ; cette année fait suite à un exercice 2008 déjà en retrait de 12 % par rapport à 2007.

Les difficultés rencontrées notamment sur le segment du wagon isolé se sont poursuivies et ont amené SNCF à présenter en septembre 2009, à l'issue d'une phase de diagnostic approfondi, un schéma directeur pour un nouveau transport ferroviaire de marchandises. Ce schéma directeur comporte neuf projets industriels (trains massifs européens, transformation du wagon isolé, service sur-mesure aux clients actuels du wagon isolé, développement du combiné, autoroutes ferroviaires, opérateurs ferroviaires de proximité, fret à grande vitesse, logistique urbaine, plates-formes multimodales terrestres et maritimes) et une évolution du pilotage de l'activité, celle-ci étant dorénavant organisée en cinq entités (charbon-acier (Belle-Île), automobile-chimie (Autochem), agriculture et produits de carrière (Sol & Rail), combiné, MultiLot/MultiClient). Le groupe a tiré les conséquences de l'évolution de la conjoncture et de cette nouvelle organisation en comptabilisant dans les comptes 2009 une perte de valeur non récurrente de 711 M€.

Perte de valeur constatée sur l'activité Infrastructure – Maintenance et travaux

Du fait des résultats défavorables de l'activité infrastructures, une perte de valeur de 245 M€ a été constatée dans le résultat de l'exercice amenant à une dépréciation totale des immobilisations corporelles et incorporelles de l'activité infrastructures – maintenance et travaux.

Cession du site des Batignolles

En novembre et décembre 2009, le site des Batignolles a été cédé à l'État suite à la décision d'implanter la Cité judiciaire et l'Hôtel régional de police. Le montant de la plus-value s'élève à 344 M€.

■ 1.3.6 EADS

Programme A400M

En septembre 2008, le programme d'avion de transport A400M d'Airbus a été affecté par un retard d'une durée indéterminée pour le premier vol de l'A400M, principalement en raison de l'indisponibilité du système de propulsion mais aussi – même si cela n'est pas crucial pour le premier vol – du fait que d'autres fournisseurs principaux des systèmes de mission cri-

tiques et d'intégration de systèmes sont confrontés à de grandes difficultés pour répondre aux exigences techniques élevées de cet appareil. Par conséquent, à partir de septembre 2008, EADS n'a pu ni conclure d'accord définitif avec l'OCCAR sur un schéma contractuel révisé pour le programme A400M, ni évaluer de manière fiable les implications financières d'un tel retard.

Lors de discussions avec l'OCCAR et les Nations clientes de lancement, en 2009 EADS a conforté la confiance de ces pays dans le programme A400M et a préparé une base commune pour toutes les parties impliquées afin de réaligner et refonder ce programme sur des conditions futures, générales et spécifiques, qui soient réalistes et acceptables par toutes les parties. Une meilleure visibilité sur l'ensemble des coûts attendus a permis à EADS de réévaluer la provision pour pertes à terminaison du programme A400M dans le cadre des procédures de clôture de l'exercice. Les éléments suivants concernant les négociations entre EADS, l'OCCAR et les Nations clientes de lancement – tels qu'exprimés actuellement dans l'Accord A400M, les *Head of Terms* et les lettres échangées – ont, entre autres, été pris en compte dans la réévaluation de la provision pour perte de l'A400M au 31 décembre 2009 :

- augmentation du prix de 2 Md€ aux conditions économiques de janvier 2009 ;
- renoncement aux pénalités de retard résultant de l'ancien plan de livraison de l'A400M, ces dernières étant réalignées sur le nouveau calendrier de livraison proposé aux Nations clientes de lancement ;
- « Export Levy Scheme » de 1,5 Md€ (redevance fixe prédéfinie serait versée par EADS à chaque livraison d'un nouvel avion à l'exportation sans garantie supplémentaire d'EADS) ;
- accélération des acomptes pendant la période 2010-2014 en vertu du nouveau calendrier de livraison.

La provision pour pertes à terminaison du programme A400M au 31 décembre 2009, s'élevant à 2 464 M€ (1 349 M€ au 31 décembre 2008), est déterminée à partir des meilleures hypothèses de la direction d'EADS et reflète notamment l'état au 31 décembre 2009 des éléments de négociations en cours entre EADS et les Nations clientes ainsi que l'estimation des coûts totaux du programme A400M tels que révisés en décembre 2009.

■ 1.3.7 La Poste

Banalisation du Livret A

La Loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 prévoit dans son article 145 l'ouverture à la concurrence de la distribution du Livret A en permettant sa commercialisation à tout établissement de crédit habilité à recevoir du public des fonds à vue. En corollaire est prévue la suppression de la Caisse Nationale d'Épargne dans laquelle sont logés aujourd'hui les fonds du Livret A de La Banque Postale, ce qui explique pourquoi ces dépôts ne figurent pas aujourd'hui au bilan.

L'article 146 de la LME prévoit le transfert de l'ensemble des fonds de la CNE vers La Banque Postale en date du 1^{er} janvier 2009. Le bilan de La Banque Postale a donc augmenté de l'ordre de 59 Md€ le 1^{er} janvier 2009 avec :

- au passif une augmentation de ce montant des comptes d'épargne à régime spécial ;
- à l'actif une augmentation du même montant sur les comptes et prêts sur établissement de crédit à vue (centralisation à 100 % à la CDC le 1^{er} janvier 2009).

■ 1.3.8 RATP

Fermeture anticipée des contrats de *lease hold*

En 2009, 10 contrats de *lease-hold* ont été dénoués par anticipation. Ces opérations ont généré un résultat supplémentaire de 70 M€ correspondant d'une part, à la *Net Present Value* restant à étaler sur ces contrats (45 M€), et, d'autre part, à un gain supplémentaire net de frais généré et encaissé lors de la négociation de la clôture de ces contrats (25 €).

Lors de ces clôtures anticipées, les banques ou assureurs ont souhaité conserver une partie des dépôts. Par conséquent, le coût de la levée d'option vis-à-vis de l'investisseur américain a dû être financé par des emprunts. Afin de négocier au mieux les conditions d'emprunts, la RATP a mis en place des opérations de *cash collateral* auprès des banques prêteuses qu'elle a financées par l'émission de billets de trésorerie.

Comptes combinés

1.4 Corrections sur le bilan d'ouverture

Ces corrections concernent essentiellement des reclassements de compte à compte, en particulier sur DCNS suite à son passage en normes IFRS.

	31 décembre 2008	DCNS	EDF	SNCF	La Poste	Autres	Total	31 décembre 2008 retraité
Écart d'acquisition	13 607	1	-	-	-	-	1	13 608
Licences Marques et bases d'abonnés	1 958	-	-	-	-	-	0	1 958
Autres immobilisations incorporelles	5 199	-	22	-	-	-	22	5 221
Immobilisations corporelles DC	71 059	-	2	-	-	-	2	71 061
Immobilisations corporelles DP	130 527	-	158	-	-	-	158	130 685
Immeubles de placement	2 360	-	-	-	-	-	0	2 360
Titres mis en équivalence	43 939	-	-	-	-	31	31	43 970
Actifs financiers non courants	40 189	51	-	-47	-	-96	-92	41 097
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	55 166	-	-	-	-	-	0	55 166
Impôts différés actifs	9 053	-3	-12	-	-	-	-15	9 038
Autres actifs non courants	635	-	-	-	-	-	0	635
TOTAL ACTIF NON COURANT	373 692	49	170	-47	0	-65	107	374 799
Stocks	16 003	-201	-	-	-	-	-201	15 802
Créances d'exploitation	52 795	-6 065	-	-	-	5	-6 060	46 735
Créances diverses	3 547	-13	-	-	-16	-	-29	3 518
Prêts et créances de l'activité bancaire	48 819	-	-	-	-	-	0	48 819
Actifs financiers courants	21 102	337	-	-	-	96	433	21 535
Autres comptes de l'activité bancaire	5 208	-	-	-	-	-	0	5 208
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17 603	-359	-	-	16	-	-343	17 260
TOTAL ACTIF COURANT	165 077	-6 301	0	0	0	101	-6 200	158 877
Actifs non courants détenus en vue de la vente	193	-	-	-	-	-	0	193
TOTAL ACTIF	538 962	-6 252	170	-47	0	36	-6 093	533 870

	31 décembre 2008	DCNS	EDF	SNCF	La Poste	Autres	Total	31 décembre 2008 retraité
Capital et dotations en capital	46 213	-	-	-	-	33	33	46 246
Primes liées au capital	2 160	-	-	-	-	295	295	2 455
Réserves, report à nouveau et résultat	33 217	-5	123	-377	-	-306	-565	32 652
CAPITAUX PROPRES	81 590	-5	123	-377	0	22	-237	80 353
Intérêts minoritaires	2 700	-	-	-	-	8	8	2 708
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	84 290	-5	123	-377	0	30	-229	84 061
Provisions non courantes	48 852	-590	-	7	-	-	-583	48 269
Avantages au personnel non courant	17 765	-	-	109	-	-	109	17 874
Passifs financiers non courants	86 628	32	-	14	-	-34	12	86 640
Autres passifs non courants	28 213	-	-	-	-	-	0	28 213
Impôts différés passifs	5 256	-	47	-	-	-	47	5 303
PASSIFS NON COURANTS	186 714	-558	47	130	0	-34	-415	186 299
Provisions courantes	6 375	8	-	151	-	2	161	6 536
Avantages au personnel courant	1 354	-	-	-	-	-	0	1 354
Passifs financiers courants	49 566	-	-	5	-	7	12	49 578
Dettes d'exploitation	61 695	-5 693	-	-24	-	33	-5 684	56 011
Autres passifs courants	41 961	-4	-	68	-	-	64	42 025
Dettes de l'activité bancaire	106 860	-	-	-	-	-	0	106 860
PASSIFS COURANTS	267 811	-5 689	0	200	0	42	-5 447	262 364
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	148	-	-	-	-	-	0	148
TOTAL PASSIF	538 962	-6 252	170	-47	0	38	-6 091	533 870

	31 décembre 2008	DCNS	EDF	SNCF	La Poste	Autres	Correction sur ouverture	31 décembre 2008 corrigé
Produits nets bancaires	4 710	-	-	-	-	-	0	4 710
Chiffre d'affaires	148 331	-	-432	-4	-30	-	-466	147 865
Autres produits et charges des activités ordinaires	6 540	-12	-	-	-	-	-12	6 528
Achats et charges externes	-83 721	185	430	-	-	3	618	-83 103
Charges de personnel	-43 515	-	-	-	-	-	0	-43 515
Impôts et taxes	-6 041	-	-	-	30	-	30	-6 011
Autres produits et charges opérationnels	-3 684	-147	-	-	-	-5	-152	-3 836
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	22 620	26	-2	-4	0	-2	18	22 638
RÉSULTAT FINANCIER	-3 383	-20	117	-	-	-	97	-3 286
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	19 237	6	115	-4	0	-2	115	19 352
Impôt sur les bénéfices	-3 178	-	-	-	-	-	0	-3 178
Impôts différés	4 378	7	-38	-	-	-	-31	4 347
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	-	-	-	-	-	0	0
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	20 437	13	77	-4	0	-2	84	20 521
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 329	-	15	-	-	-	15	3 344
TOTAL RÉSULTAT SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	23 766	13	92	-4	0	-2	99	23 865
Résultat des minoritaires	-107	-	-9	-	-	-	-9	-116
RÉSULTAT DU GROUPE	23 659	13	83	-4	0	-2	90	23 749

■ 1.4.1 SNCF

IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients »

L'interprétation sur les programmes de fidélisation des clients a été traitée conformément aux IFRS de façon rétrospective.

Le montant de l'obligation a été calculé au 1^{er} janvier 2008 suivant les dispositions de l'interprétation comme si elles avaient toujours été appliquées et comptabilisées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2008. Les variations de l'exercice 2008 ont été déterminées et enregistrées sur le résultat consolidé 2008 pour le rendre comparable au même résultat en 2009.

La provision qui était comptabilisée dans les comptes consolidés préalablement à l'application d'IFRIC 13 a été annulée. Au 31 décembre 2009, l'application d'IFRIC 13 a eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires de 5 M€ en contrepartie d'une diminution des dettes d'exploitation pour le même montant au bilan.

Évaluation des prêts PEEC

Avant le 1^{er} janvier 2009, le groupe enregistrait les prêts GIT (groupement interprofessionnel des transports), associés aux prêts PEEC (prêt à taux réduit concernant la Participation des employeurs à l'effort de construction), pour leur valeur nominale. Désormais, le groupe comptabilise ces prêts, de manière identique à ses autres prêts selon les règles édictées par la norme IAS 39.

La différence entre la valeur actualisée de ces prêts au 1^{er} janvier 2009 et leur valeur comptable a été portée pour 47 M€ en diminution des capitaux propres d'ouverture au titre d'une correction d'erreur.

■ 1.4.2 Avantages au personnel

Rente AT

L'engagement calculé intègre dorénavant la réversibilité des rentes d'accidents du travail. Par principe, les rentes d'accident du travail ne sont pas réversibles sauf lorsque le décès du retraité (ou de l'actif) est imputable à l'accident ou à la maladie professionnelle. Dans ce cas, la veuve bénéficie d'une rente d'ayant droit. Globalement, la part portée en correction d'erreur au titre des exercices antérieurs est estimée à 97 M€.

Chômage

Jusqu'alors, une provision était constatée pour les dossiers déposés. Cette année, les bénéficiaires futurs potentiels ont pu être estimés en tenant compte des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. La provision est évaluée à 7 M€ au 31 décembre 2009 et a été portée en correction d'erreur.

Indemnités de départ en retraite

Depuis 2009, les indemnités de départ en retraite du personnel contractuel sont prises en compte dans le calcul de l'engagement. Le montant de cette provision est évalué à 12 M€ au 31 décembre 2009 et a été porté en correction d'erreur.

■ 1.4.3 EDF

Les données publiées au titre de l'exercice 2008 ont été retraitées de l'impact lié à l'application de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts ».

1.5 Événements subséquents au 31 décembre 2009

■ SNCF

Prise de contrôle d'Ermewa-La branche SNCF Geodis a finalisé le 2 février 2010, après autorisation de la Commission européenne, la prise de contrôle de 100 % du capital d'Ermewa antérieurement détenu à 49,6 %. Cette autorisation est assortie de l'engagement pris par SNCF de céder la participation dans TMF et le parc de 1 100 wagons céréaliers détenus actuellement par Ermewa.

Prise de contrôle de Keolis-En mars 2009, Keolis a initié une opération de rapprochement avec Effia, filiale à 100 % de SNCF. Cette opération, réalisée par échange de titres, a pour objectif de permettre à Keolis de déployer de nouveaux services de mobilité et de favoriser l'interaction avec les réseaux de transports collectifs urbains et interurbains. Cette opération a été finalisée le 4 février 2010, après autorisation de la Commission européenne pour une prise de contrôle conjoint, permettant à SNCF de détenir 56,7 % du capital de Keolis. Compte tenu de l'existence de droits de votes potentiels immédiatement exerçables par le groupe dès la date de réalisation de l'opération, le groupe Keolis sera consolidé par intégration globale en 2010.

Création du futur Eurostar-En 2010 Eurostar change de statut et devient une entreprise ferroviaire gérée par SNCF et ses partenaires London and Continental Railways et Société nationale des chemins de fer belges. La répartition du capital de la nouvelle entité est de 55 % pour SNCF, 40 % pour LCR et 5 % pour SNCB.

Émission d'emprunt obligataire-Le groupe SNCF a lancé une émission d'un emprunt obligataire de 750 M€ à 15 ans. La clôture de ce tirage a eu lieu le 19 février 2010.

■ AIR FRANCE - KLM

Cession partielle de la société WAM-Le 29 avril 2010, la société WAM a été introduite en bourse en Espagne par augmentation de capital. Suite à cette opération, Air France-KLM a cédé une fraction de sa participation passant de 22 % à 15 %. Parallèlement, la gouvernance de WAM a été modifiée. Ces deux éléments ont entraîné pour le groupe la perte d'influence notable et un changement de méthode de valorisation de la participation restante qui conduira à enregistrer en résultat sur l'exercice 2010-2011 une plus-value globale d'un montant de 1 Md€.

Perturbation aérienne-Le coût engendré par la très forte perturbation de l'espace aérien lié à l'éruption volcanique en Islande en avril 2010, sera comptabilisé sur le 1^{er} trimestre 2010-2011.

■ RFF

RFF a signé le 18 février 2010 son premier contrat de Partenariat public-privé (PPP) avec la société Synérail pour un montant de 1,4 Md€ pour la conception, le déploiement, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un système de télécommunication en technologie GSM-R sur environ quatorze mille kilomètres de voies ferrées. RFF s'est engagé au paiement de redevances d'investissement pour un montant total de 0,97 Md€ et de redevances d'exploitation-maintenance pour un montant total de 0,5 M€. Le contrat porte sur une durée de quinze ans incluant cinq ans de période de construction. Concomitamment, l'État s'est engagé à assurer le financement de l'investissement pour un montant de 0,9 Md€.

■ LFB

Le 3 janvier 2010, LFB Biotechnologie SAS, après conversion de ses obligations en 5,3 millions de titres GTC Biotherapeutics Inc, détient 71 % du capital et des droits de vote de cette société.

■ FRANÇAISE DES JEUX

Le 12 mai 2010 a été promulguée la loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. La FDJ et le groupe Lucien Barrière ont signé le 18 janvier 2010 un protocole d'accord pour la création d'une société commune dans le domaine du poker en ligne dont le capital sera détenu à parité. Cette entité a obtenu le 26 juillet 2010 une licence pour ouvrir une plate-forme de poker sur internet. Sa création reste soumise à l'autorisation des autorités européennes.

■ EDF

Émission obligataire-Le 26 janvier 2010, EDF a réalisé une émission obligataire sur le marché américain auprès d'investisseurs institutionnels d'un montant de 2,25 Md USD.

Processus de cession des réseaux de distribution au UK-Le groupe EDF a reçu une offre irrévocable de la part d'un consortium composé de Cheung Kong Infrastructure Holdings Ltd, Hongkong Electric Holdings Ltd et de la Li Ka-Shing Foundation pour acquérir 100 % de la participation de EDF Energy dans ses activités de réseaux régulés et non régulés au UK pour une valeur des fonds propres de 3,8 Md€ soit un montant total incluant la dette de 6,9 Md€. Le groupe EDF a accordé au groupe Cheung Kong une période d'exclusivité.

Accord avec Total-Le 8 mars 2010 EDF et Total ont signé un accord prévoyant la réservation par Total d'une capacité de gazéification dans le terminal méthanier de Dunkerque développé par Dunkerque LNG, filiale à 100 % d'EDF, et une prise de participation de Total au capital de cette société.

Montée au capital de SPE-Actionnaire à hauteur de 51 % de SPE depuis le rachat de sa participation majoritaire à Centrica, EDF a conclu avec les trois actionnaires belges ayant exercé tout ou partie de leur option de vente, des accords portant sur le rachat de leurs titres de la société SPE, dont le prix a été fixé à 215 M€. Après la clôture de la transaction, le groupe EDF est actionnaire de SPE à hauteur de 63,5 %.

Renouvellement des concessions hydrauliques-En France, le gouvernement a annoncé le périmètre et le calendrier du renouvellement des concessions hydroélectriques, dont 4,3 GW détenus par EDF pour une production moyenne de 6,8 TWh par an (15 % de la production hydraulique d'EDF). Les concessions dont l'État a décidé d'anticiper le terme (la moitié environ) feront l'objet d'une indemnisation.

■ EDF - AREVA

Areva et EDF sont parvenus le 5 février à un accord pour le transport, le traitement et le recyclage des combustibles nucléaires usés. Les deux entreprises ont par ailleurs signé deux contrats le 12 juillet 2010 : « l'Accord Traitement - Recyclage EDF-Areva NC » et le « Protocole transactionnel relatif à la reprise et au conditionnement des déchets d'EDF, aux opérations de mise à l'arrêt définitif et démantèlement de l'usine Areva NC de La Hague et aux opérations sur Saint Laurent A ». L'Accord précise les conditions contractuelles sur 2008-2012 et fixe les principes de régulation des prix et des investissements

pour les périodes ultérieures. Concernant l'enrichissement de l'uranium d'EDF sur le site d'Eurodif, Areva et EDF mettent tout en œuvre pour aboutir à un accord.

■ GDF SUEZ

Le 22 octobre 2009, Suez Environnement a annoncé qu'il prendra le contrôle d'Agbar. Cette transaction comprend une offre publique de retrait lancée par Agbar sur ses propres actions (actions ensuite annulées) ; l'acquisition par Suez Environnement d'actions Agbar détenues par Criteria pour atteindre une participation finale dans Agbar de 75 % et la cession simultanée à Criteria des 54,8 % détenus par Agbar dans Adeslas.

Parallèlement, Criteria prendra le contrôle total d'Adeslas via l'acquisition supplémentaire des 45 % détenus par Malakoff Mederic. Le 12 janvier 2010, les actionnaires d'Agbar réunis en assemblée générale ont approuvé les résolutions liées à ces transactions. L'opération reste soumise à différentes autorisations.

■ LA POSTE

La loi sur le changement de statut de La Poste a été adoptée par l'Assemblée nationale le 12 janvier 2010, et publiée au Journal officiel le 10 février 2010. La Poste est donc devenue le 1^{er} mars 2010 une société anonyme détenue exclusivement par des capitaux publics, à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste. Un décret d'application, publié au Journal officiel le 27 février 2010, fixe les modalités transitoires de gouvernance, ainsi que les statuts initiaux de La Poste SA, dont le capital social est fixé à 1 Md€.

■ EADS

Le 5 mars 2010, les Nations clientes et EADS ont conclu un accord principal relatif à l'avion de transport militaire A400M, avec l'intention d'amender le contrat d'origine.

■ DEXIA

Le 5 février, les États belge, français et luxembourgeois et la Commission européenne ont conclu un accord de principe sur le plan de restructuration du groupe Dexia qui a été définitivement entériné par la nouvelle commission le 26 février 2010. Cet accord comprend des cessions, la sortie anticipée de la garantie des États sur les financements et des restrictions sur la distribution de dividendes, l'utilisation d'instruments hybrides et sur les acquisitions pour les deux prochaines années. Par ailleurs, Dexia renoncera à l'obligation convertible de 376 M€ à laquelle l'État luxembourgeois s'était engagé à souscrire

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable et principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, à compter de l'exercice 2005 les entités dont les titres sont admis sur un marché réglementé présentent leurs comptes consolidés en conformité avec les normes International Financial Reporting Standards (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le périmètre de combinaison inclut des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres entités qui les présentent en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif que représentent les entreprises sous référentiel IFRS, il a été opté pour une présentation des données combinées du rapport de l'État actionnaire en normes IFRS.

Les comptes des entités présentés en normes françaises sont donc retraités sauf dans les cas où la présentation d'une telle information serait jugée insuffisamment fiable ou insuffisamment significative. Les exceptions aux traitements IFRS sont détaillées dans chaque chapitre des principes comptables.

Les principes de combinaison n'étant pas détaillés dans le référentiel IFRS, ceux du Règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 ont été retenus. Les principes de combinaison majeurs sont rappelés ci-après.

■ Capitaux propres de l'ensemble combiné

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent :

- le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception),
- la quote-part des capitaux propres (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluses dans le périmètre de combinaison.

Les titres de participation entre entités du groupe combiné sont éliminés par imputation sur les fonds propres.

Lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires présentés au bilan consolidé des entités combinées, sont ceux déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre.

■ Détermination de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entités combinées

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison, ne provenant pas de l'acquisition de titres mais d'une mise en commun d'intérêts économiques, il n'est constitué ni écart d'acquisition ni écart d'évaluation.

La valeur d'entrée des actifs et passifs de chacune des entités combinées est égale à leur valeur nette comptable, retraitée aux normes comptables du groupe, à la date de la première combinaison, en distinguant valeur brute, amortissements et provisions. Dans le cas des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la valeur nette comptable est la valeur nette comptable consolidée.

■ Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2009

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans les comptes combinés au 31 décembre 2009 sont identiques à celles utilisées dans la combinaison du 31 décembre 2008 à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 qui sont décrits ci-après :

- IFRS 8 : Secteurs opérationnels (approuvée en novembre 2007) ; cette nouvelle norme requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. Précédemment, les entités du périmètre présentaient une information sectorielle basée sur ses secteurs d'activités.

Cette nouvelle présentation a pour principaux effets :

- la création des secteurs « Industrie de Défense » et « Services Financiers » qui reprennent respectivement les anciens secteurs « Défense » et « Finances » ; ainsi que la création du secteur « Autres industries » qui reprend certaines entités de l'ancien secteur « Autres » ;
- l'intégration dans le secteur « Services » de La Française des Jeux qui était auparavant dans le secteur « Autres » ;
- le regroupement au sein du nouveau secteur « Immobilier » de l'ensemble des activités en lien avec l'activité de gestion de patrimoine immobilier à savoir, la Sofired, la Sovafim et la Semmaris qui étaient auparavant incluses dans le secteur « Autres » ;
- la disparition du secteur « Autres » vidé de sa substance.

Les secteurs présentés dans les annexes aux comptes combinés sont donc les suivants :

- industries de défense ;
- infrastructures de transport ;
- transport ;
- énergie ;
- immobilier ;
- autres industries ;
- médias ;
- services ;
- services financiers ;
- FSI ;
- défaisance.

Chaque entité de l'ensemble combiné est rattachée *a priori* à un secteur d'activité ou, à défaut, au secteur « Autres industries ». Les informations prises en compte pour l'information sectorielle seront donc extraites des comptes consolidés globaux des entités sans présentation de sous-secteurs. Ces informations concernent le chiffre d'affaires, les immobilisations et le résultat d'exploitation.

- IAS 1 (révisée) : présentation des états financiers (approuvée en décembre 2008) ; cette norme révisée introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. L'état du résultat global peut être présenté soit dans un état unique (comprenant à la fois le compte de résultat et toutes les variations de capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires dans un état unique), soit dans deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (« *other comprehensive income* »). L'APE a choisi de présenter le résultat global dans un état séparé ;
- IAS 23 (révisée) : coûts d'emprunts (approuvée en décembre 2008) ; cette norme révisée supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'impact sur les comptes 2009 s'avère non significatif (voir note 1.4) ;
- amendement à IFRS 2 : conditions d'acquisition des droits et annulations (approuvés en décembre 2008) ;
- IFRIC 13 : programme de fidélisation des clients (approuvée en décembre 2008) ;
- IFRIC 14 : IAS 19 – Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (approuvée en décembre 2008) ;
- amendements à IAS 32 et IAS 1 : instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation (approuvés en janvier 2009) ;

- amendements à IFRS 1 et IAS 27 : coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée (approuvés en janvier 2009) ;
- amendements à IAS 39 et IFRS 7 (version modifiée en novembre 2008) : reclassement d'actifs financiers (approuvés en septembre 2009) ;
- amendements à IFRS 7 : amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers (approuvés en décembre 2009) ;
- amendements à IFRIC 9 et IAS 39 : dérivés incorporés (approuvés en décembre 2009).

En outre, conformément à IAS 8, les entités significatives du périmètre de combinaison ont choisi de ne pas appliquer par anticipation certaines normes approuvées par l'Union européenne mais d'application non obligatoire en 2009, notamment :

- IFRIC 12 : accords de concession de services (approuvée en mars 2009) ;
- IFRS 3 (révisée) : regroupements d'entreprises (approuvée en juin 2009) ;
- IFRIC 16 : couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (approuvée en juin 2009) ;
- amendements à IAS 27 : états financiers consolidés et individuels (approuvés en juin 2009) ;
- IFRIC 15 : contrats de construction de biens immobiliers (approuvée en juillet 2009) ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » adoptée par l'Union européenne le 5 juin 2009 : l'impact potentiel de cette interprétation est en cours d'évaluation ;
- amendements d'IAS 39 : éléments éligibles à la couverture (approuvés en septembre 2009) ;
- IFRS 1 (version restructurée) : première adoption des IFRS (approuvée en novembre 2009) ;
- amendement à IAS 32 : classement des droits de souscription émis (approuvés en décembre 2009) ;
- IFRIC 17 : distributions en nature aux actionnaires (approuvée en novembre 2009) ;
- IFRIC 18 : transferts d'actifs des clients (approuvée en décembre 2009).

S'agissant des normes adoptées par l'Union européenne en 2008 et 2009 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2009, il a été décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- amendements à IFRS 2 : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (publiés en juin 2009) ;
- amendements à IFRS 1 : exemptions supplémentaires pour les premiers adoptants (publiées en juillet 2009) ;
- IAS 24 (révisée) : informations relatives aux parties liées (publiée en novembre 2009) ;

- IFRS 9 : instruments financiers (publiée en novembre 2009) ;
- IFRIC 19 : extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres (publiée en novembre 2009) ;
- IFRIC 14 : IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction (publiée en novembre 2009).

2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement

En application du paragraphe 38 de la norme IAS 31 qui autorise la consolidation par mise en équivalence des entités détenues conjointement, il a été décidé depuis l'exercice 2007 de comptabiliser par mise en équivalence non seulement les entités sous influence notable mais également les entités contrôlées conjointement.

2.3 Périmètre de combinaison et méthode de combinaison

Les états financiers combinés comprennent les comptes des entités contrôlées par l'État. Il s'agit des comptes sociaux lorsque les entreprises n'établissent pas de comptes consolidés.

Le périmètre de combinaison défini par l'article 142-I de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière prescrit que toutes les entités significatives contrôlées par l'État, sont incluses dans le périmètre de combinaison.

En conséquence, seules auraient dues être intégrées dans le périmètre de combinaison les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'État, et ceci conformément aux paragraphes 1002 et 1003 du règlement 99-02.

Les comptes combinés s'inscrivent dans le cadre du rapport État Actionnaire, ce qui a conduit à ce que le critère de contrôle soit complété par un second critère afin de fournir une image économique et institutionnelle de la notion « d'État entrepreneur ».

Par conséquent, les entités considérées comme des « opérateurs des politiques de l'État » sont en dehors du périmètre. Cette notion a été retenue par le Comité des Normes de Comptabilité Publique dans le cadre de la réforme de la comptabilité de l'État afin de caractériser les entités détenues par l'État selon leur proximité économique et financière avec l'État.

Ainsi les entités contrôlées par l'État ayant une activité non-marchande financée majoritairement et étroitement encadrée par l'État selon une mission et des objectifs

définis par l'État sont qualifiées « d'opérateurs des politiques de l'État », les autres entités contrôlées ne répondant pas à ces caractéristiques étant considérées comme des « non opérateurs ». Enfin, les entités contrôlées et non opérateurs des politiques de l'État qui ne représentent pas un poids significatif par rapport à leur secteur n'ont pas été incluses dans le périmètre.

En vertu du critère d'opérateur des politiques de l'État, la Banque de France est classée en dehors du périmètre de combinaison.

Par ailleurs la Caisse des dépôts et ses filiales ne sont pas retenues dans le périmètre.

L'Agence des participations de l'État considère, compte tenu de l'approche détaillée ci-dessus que les entités combinées sont celles détaillées dans l'annexe du décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale Agence des participations de l'État en prenant en compte un critère d'importance relative.

L'importance relative de chaque entité s'apprécie par rapport aux principaux agrégats (Total bilan/Chiffre d'affaires/Dettes financières/Effectifs) représentés par l'ensemble des entités du secteur d'activité dans lequel elle se trouve. Dès qu'une entité dépasse l'un des quatre seuils, elle est incluse dans le champ de la combinaison.

À compter de l'exercice 2007, les entités dans lesquelles l'État actionnaire dispose d'un contrôle conjoint ne sont plus combinées selon la méthode d'intégration proportionnelle mais sont mises en équivalence.

Afin de refléter une image fidèle des données chiffrées, les entités dans lesquelles l'État actionnaire a une influence notable sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles, combinées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est présumée comptablement lorsque le groupe dispose d'un droit de vote au moins égal à 20 % ou est présent dans un comité significatif de l'entité.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

En 2009, les entités intégrées dans les comptes combinés par la méthode de la mise en équivalence sont France Télécom (13,48 %), Air France-KLM (15,96 %), Safran (39,22 %), Renault (15,48 %), EADS (15,06 %), Thales (27,54 %), Gaz de France-Suez (35,61 %), Semmaris (33,34 %), FSI (49 %) et Aéroport de Bâle-Mulhouse (49 %).

2.4 Homogénéité des principes et convergence

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées.

Au titre de l'exercice 2009, les règles suivantes ont été appliquées :

- le retraitement des écritures de nature fiscale a été réalisé pour les entités combinées présentant des comptes sociaux ;
- l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) a été réalisée lorsque l'information a effectivement été obtenue.

2.5 Élimination des comptes intra-groupes

Les créances et les dettes ainsi que les principaux flux de produits et de charges entre les entités comprises dans le périmètre sont éliminés.

Les modalités de simplification suivantes ont été mises en œuvre :

- les opérations avec les entités mères des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été les seules effectivement déclarées ;
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 M€ pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.

2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

■ Acquisitions d'intérêts minoritaires

Compte tenu de la technique de combinaison (agrégation globale d'entités combinées), la problématique des intérêts minoritaires ne concerne que les transactions intervenues au niveau même des entités combinées établissant des comptes consolidés.

La comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires n'est pas traitée par la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » applicables à compter du 1^{er} juillet 2010,

Aussi, et en l'absence de règles spécifiques sur 2009, la méthode issue des textes français a été maintenue. Ainsi, en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

■ Engagements de rachat d'intérêts minoritaires

En l'état des textes actuels, les engagements de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur de rachat en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires, la différence entre leur montant et celui de l'engagement pouvant être, en l'absence de précision des textes, portée en « écarts d'acquisition » ou en « capitaux propres ». La première approche reflète le traitement comptable qui aurait été appliqué au moment du rachat.

Dans le compte de résultat, les intérêts minoritaires continuent d'être constatés bien que les normes actuelles ne s'opposent pas à un traitement différent. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Ce mode de comptabilisation pourrait être revu ultérieurement en fonction des conclusions de l'IFRIC (organe d'interprétation de l'IASB) qui a été saisi de la question et qui débat actuellement sur les conséquences comptables de tels engagements.

■ Comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre

En l'absence de norme IFRS ou interprétation relative à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre : les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle. Les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction. L'écart éventuel entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance fait l'objet de provisions pour leur valeur de marché.

2.7 Dépréciation d'actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. La recherche de ces indices de perte de valeur est réalisée lors de chaque clôture. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, les *goodwills* et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service doivent en outre être testées tous les ans.

La valeur comptable au bilan des unités génératrices de trésorerie identifiées (actifs incorporels, écarts d'acquisition, actifs corporels) est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés

au sein de l'Unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant un taux avant impôt qui reflète l'appréciation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT. Elle est dans un tel cas imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations...), sauf celles qui concernent l'écart d'acquisition qui sont irréversibles.

2.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés, à l'occasion d'une prise de participation, sont définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise. Lors de la prise de contrôle, cette valeur est la juste valeur établie par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts. En dehors des prises de contrôle, il n'y a pas de réévaluation des actifs et des passifs acquis.

Les écarts d'acquisition reconnus dans les comptes combinés sont ceux figurant dans les comptes consolidés des entités combinées.

- Les éléments de détermination des écarts d'acquisitions ne sont pas reconsidérés (coût des titres, évaluation des éléments d'actif et de passif identifiables).
- Les modalités de dépréciation retenues par les entités sont présumées les mieux adaptées à leurs domaines d'activité.
- Les opérations d'acquisition comptabilisées selon la méthode dérogatoire ne sont pas retraitées.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'ac-

tifs », prescrit que ces tests soient généralement réalisés au niveau de chaque Unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté. Ils peuvent l'être également au niveau de regroupements au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique au niveau desquels est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

Au titre de l'exercice 2009, tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Les amortissements enregistrés par les entités en normes françaises n'ont pas été modifiés et ont fait l'objet d'un simple reclassement en dépréciation.

2.9 Marques et bases d'abonnés

Les marques et les bases d'abonnés sont comptabilisées au coût d'acquisition, le plus souvent, celui déterminé lors de l'affectation du « *purchase price allocation* » d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

■ Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties, elles font l'objet de tests de dépréciation. Les marques, ayant une durée de vie finie, sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

■ Bases d'abonnés

Les bases d'abonnés sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale. La durée d'amortissement observée est comprise entre trois et sept ans.

2.10 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les droits de bail ;
- les dépenses engagées pour l'obtention du droit d'exploitation de brevets, licences ;

- les logiciels, les frais de développement ;
- les études et travaux d'exploration minière ;
- les actifs incorporels du domaine concédé.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

En cas d'événements défavorables, un test de dépréciation est effectué et une provision est constatée si la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

■ Logiciels

Les logiciels acquis ou développés en interne sont inscrits au bilan. Les coûts de paramétrage et de développement sont amortis sur des durées maximum de 10 ans, en rapport avec la durée d'utilisation du système. Les logiciels et le matériel acquis pour la mise en service du système sont amortis sur des durées plus courtes, en général trois exercices.

■ Les frais de développement

Les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq ans ou par référence aux quantités vendues ou au chiffre d'affaires.

■ Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes : en l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, ces études et travaux sont inscrits en charges de l'exercice. Les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobi-

lisés sont amortis au prorata du tonnage extrait de ces réserves qu'ils ont permis d'identifier.

■ Actifs incorporels du domaine concédé

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » traite des accords conclus en principe entre une entreprise et une entité du secteur public (État, collectivité locale, etc.), le concessionnaire et le concédant, dont l'objet est d'offrir au public des prestations de service public. Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession, à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle, par la propriété, le droit aux bénéfices ou tout autre moyen, tout intérêt résiduel dès lors que celui-ci est significatif dans l'infrastructure au terme du contrat.

L'interprétation IFRIC 12 dispose que, lorsque le concessionnaire doit procéder à la construction de biens formant l'infrastructure (construction de biens de premier établissement) pour pouvoir bénéficier du « droit de facturer les utilisateurs », cette prestation de construction relève de la norme IAS 11 sur les contrats de construction, et que les droits reçus en retour constituent un échange à comptabiliser en application de la norme IAS 38.

2.11 Immobilisations corporelles – domaine concédé

Les immobilisations corporelles du domaine concédé sont celles construites ou acquises en vertu des obligations supportées du fait des contrats de concession bénéficiant à des entités du périmètre de combinaison. Ces entités font partie essentiellement du secteur énergie.

Les immobilisations concédées sont transférées aux autorités concédantes, l'État ou d'autres collectivités territoriales, à l'issue des contrats, sauf lorsque ceux-ci sont appelés à être reconduits.

Les immobilisations sont évaluées au bilan à leur coût, celui-ci étant déterminé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre.

Les immobilisations corporelles concédées non renouvelables sont celles dont les durées de vie excèdent celles des contrats de

concession. Elles sont amorties en principe linéairement sur la durée des contrats, sauf lorsque les contrats sont reconductibles.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables sont celles qui devront être renouvelées au moins une fois avant le terme de la concession. Elles font l'objet d'un amortissement technique, calculé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre, et d'un amortissement de caducité sur la durée des contrats.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables du secteur de l'énergie font l'objet également de provisions pour renouvellement calculées par référence à la différence entre le coût de remplacement et leur coût d'origine.

Lorsque les immobilisations corporelles concédées résultent d'un apport gratuit de l'autorité concédante, leur valeur est inscrite en immobilisation concédée en contrepartie d'une imputation au passif. Un amortissement calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage constate la perte de valeur et la diminution corrélative du poste de passif. Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat. En cas d'obligation de renouveler le bien, la provision pour renouvellement a pour base l'intégralité du coût prévu de renouvellement.

2.12 Immobilisations corporelles – domaine propre

■ Biens propres acquis ou créés

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que le groupe encourt. Le coût des réseaux comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément est comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Le coût des installations dont la réalisation a été internalisée comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et aux avis 2003-E et 2005-D du comité d'urgence, les entités en normes françaises ont :

- appliqué l'approche par composants ;
- réexaminé les durées d'utilité des composants ;
- adapté les modalités de calcul de la provision pour gros entretien pour tenir compte de l'approche par composants et de la modification des durées ;
- adopté une nouvelle méthode de détermination des pertes de valeurs d'actifs conforme aux normes internationales.

■ Biens mis à disposition

Deux entités du périmètre possèdent à leur actif des biens mis à disposition.

■ SNCF

La loi française d'orientation des transports intérieurs (LOTI) fixe les conditions de possession du domaine confié à SNCF.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l'Établissement public industriel et commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'État français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan de SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du groupe.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, la maison mère exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

■ RATP

Jusqu'au 31 décembre 2009

Les immobilisations corporelles du groupe sont composées de biens affectés par l'État et le STIF aux exploitations confiées à la RATP, de biens propres et de biens faisant l'objet de location-financement.

La répartition des actifs immobiliers est la suivante par propriétaire :

- l'État: il s'agit pour l'essentiel de lignes qui ont été incorporées au RER ;
- le STIF: cela concerne principalement les lignes de métro construites avant 1968 ; ainsi qu'un certain nombre d'immeubles afférent à l'activité de la RATP ;
- la RATP: pour les autres biens.

Régime de possession par la RATP des biens immobiliers affectés par l'État et le STIF

La loi du 21 mars 1948 qui a créé la RATP prévoit que les biens mobiliers et immobiliers concédés ou affermés par la ville de Paris ou le département de la Seine à la Compagnie du chemin de fer métropolitain et à la Société des transports en commun de la région parisienne sont mis à la disposition de la RATP au moment de sa création. La propriété juridique de ces biens a été transférée par la loi de 1964 au STIF ; ces biens sont restés affectés aux exploitations confiées à la RATP. Les décrets de 1969 et 2006 fixent la liste des biens appartenant au STIF. Les infrastructures et autres biens (sauf compte de remploi correspondant aux biens acquis en contrepartie de la cession de biens initialement affectés par l'État ou le STIF).

Le décret du 4 juin 1975 prévoit par ailleurs également que les biens immobiliers appartenant à l'État et constitués de voies ferrées d'intérêt général nécessaires à l'exploitation du réseau régional sont affectés aux exploitations de la RATP.

Conformément aux décrets de 1969, 2006 précités, au décret du 4 juin 1975 et au contrat entre le STIF et la RATP, cette dernière a l'obligation d'assurer l'entretien et le renouvellement du patrimoine qui a été mis à sa disposition.

Ainsi, les biens mis à la disposition par l'État français et le STIF, sans transfert de propriété, sont maintenus à l'actif du bilan de la RATP Épic aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du groupe. La RATP n'en a pas, cependant la libre disposition. Ces biens appartiennent au domaine public des transports.

À compter du 1^{er} janvier 2010

En liaison avec le règlement européen OSP du 23 octobre 2007 (entrée en vigueur le 3 décembre 2009), la loi ORTF modifie à compter du 1^{er} janvier 2010 le régime de propriété des biens créés par la RATP ou historiquement mis à sa disposition en distinguant quatre catégories d'actifs.

- La loi prévoit le transfert de la propriété juridique à la RATP des biens constitutifs de l'infrastructure gérée par la RATP et appartenant au STIF ou à l'État à compter du 1^{er} janvier 2010, ces biens étant transférés à titre gratuit.
- L'ensemble des biens nécessaires à l'exploitation des services de voyageurs – notamment les matériels roulants et les matériels d'entretien du matériel roulant – font l'objet d'un transfert de propriété juridique au STIF au 1^{er} janvier 2010 à titre gratuit. Le STIF entrera en possession de ces biens à l'expiration des contrats d'exploitation de services. Un décret en

Conseil d'État définira les conditions notamment financières de remise de ces biens au STIF à l'expiration des contrats de sorte qu'il n'en résulte pour la RATP aucune perte de valeur.

- Les autres biens affectés à l'exploitation, autres que ceux mentionnés aux deux paragraphes précédents, sont apportés en pleine propriété à la RATP au 1^{er} janvier 2010 ; à l'expiration des contrats de services, le STIF dispose néanmoins d'un droit de reprise de ces biens. Un décret en Conseil d'État devra déterminer les modalités financières de transfert de ces biens au 1^{er} janvier 2010, le délai pendant lequel le STIF peut exercer son droit de reprise et les modalités financières de reprise de ces biens par le STIF.

- Les immeubles et autres biens appartenant au STIF ou à l'État qui ne sont pas affectés à l'exploitation et qui sont utilisés par la RATP pour des activités administratives, sociales ou de formation sont à la date du 1^{er} janvier 2010, apportés en pleine propriété à la RATP. Ces transferts à la RATP donnent lieu au versement d'une indemnité au STIF. Un décret en conseil d'État devra fixer les modalités financières de transfert de ces biens.

Les conséquences comptables et financières des nouvelles dispositions législatives, qui induisent notamment la limitation dans le temps des droits d'exploitation des lignes de transports, sont en cours d'analyse.

Les immobilisations mises à disposition ou appartenant à la RATP sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production ou à la juste valeur lors de l'entrée dans le périmètre.

2.13 Location financement

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur un des critères ci-dessous :

- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation en cas de transfert de propriété du bien loué.

En l'absence de transfert de propriété, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la durée d'utilisation si celle-ci est plus courte.

À la clôture de l'exercice 2009, aucun retraitement sur les comptes des entités du périmètre de combinaison n'a été réalisé. Les locations financement retraitées sont donc exclusivement celles qui le sont dans les comptes des entités.

■ Contrats de location simple

Les contrats de location ne correspondant pas à la définition d'un contrat de location-financement sont qualifiés de contrat de location simple et comptabilisés comme tels. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

■ Accords qui contiennent des contrats de location

Conformément à l'interprétation IFRIC 4, les entités de la combinaison identifient les accords qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit d'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, dès lors que le preneur bénéficie d'une part substantielle de la production de l'actif et que le paiement n'est pas dépendant de la production ou du prix du marché.

Les accords ainsi identifiés sont assimilés à des contrats de location et sont analysés en regard des dispositions de la norme IAS 17 en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement.

2.14 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par les entités pour leurs besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ».

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par les entités pour leurs besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de vingt à cinquante ans.

2.15 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

À la date de comptabilisation initiale les entités du périmètre de combinaison déterminent en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39. Les actifs financiers des entités en normes françaises ont été reclassés dans les rubriques détaillées ci-dessous mais n'ont pas fait l'objet de retraitement à la juste valeur. Cette position est justifiée par le principe de l'importance relative.

■ Actifs financiers évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat

Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

■ Prêts et créances

Il s'agit principalement des autres immobilisations financières qui comprennent notamment les créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel ainsi que des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur de recouvrement estimée est inférieure à la valeur comptable.

■ Placements détenus jusqu'à leur échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables à conditions de maturité et revenu déterminées à l'émission et pour lesquels les entités ont l'intention et les moyens de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors de tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit principalement de titres de participations non consolidés. À chaque clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont sortis de l'actif, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

2.16 Stocks et encours

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

■ Combustibles nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks. Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Les combustibles nucléaires et les en-cours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous traitées (fluoration, enrichissement, etc.).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges.

L'uranium issu du retraitement n'est pas valorisé compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités provisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

2.17 Créances d'exploitation

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement. Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non recouvrement ultérieur.

2.18 Actifs non courants destinés à être vendus et abandon d'activité

Les actifs non courants destinés à être cédés correspondent à un ensemble d'actifs dont les entités de la combinaison ont l'intention de se défaire dans un délai de douze mois, par une vente, un échange contre d'autres actifs ou tout autre moyen, mais en une transaction unique.

Seuls les actifs non courants disponibles pour une cession immédiate et hautement probable sont classés dans la rubrique « Actifs non courants destinés à être cédés ». Cette catégorie d'actifs est soumise à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5.

Les entités évaluent les actifs non courants destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.19 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.20 Subventions publiques

Les subventions reçues sont enregistrées au passif du bilan.

2.21 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux salariés sont comptabilisées selon la norme IFRS 2. Le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options attribuées est calculé sur la base du modèle binomial ou Black et Scholes. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attributions respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Cette charge est incluse dans le résultat opérationnel courant avec pour contrepartie le compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

2.22 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues des systèmes d'information, d'hypothèses, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires de chaque entité du périmètre de combinaison. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

■ Les provisions pour démantèlement et reconstitution des sites

Elles sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent ou ont supporté des ouvrages. Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Elles sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel qui est amorti sur la durée d'exploitation prévisible du site concerné.

Les provisions sont actualisées en prenant en compte la date effective d'engagement des coûts.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Dans tous les cas, l'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager...) conduit à modifier la valeur de l'actif, l'impact dans le montant de l'amortissement étant pris de manière prospective. Enfin, un test de perte de valeur est mis en œuvre en cas d'augmentation de la valeur de l'actif. Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat opérationnel ; la charge de désactualisation figure en « Autres charges financières ».

■ Provision pour renouvellement

La provision pour renouvellement est constituée de manière progressive pour couvrir l'obligation existant au titre des biens renouvelables avant l'échéance du contrat.

Dans la majorité des cas, elle est constituée à partir de la date de début du contrat de concession jusqu'à la date de renouvellement effectif.

Lors du renouvellement d'un bien, le coût du bien remplaçant est inscrit à l'actif et, corrélativement, la provision pour renouvellement est virée au crédit du poste « Droits des concédants dans les actifs ». Le bien remplaçant fait l'objet d'un amortissement comme décrit ci-dessus pour le cas des actifs reçus gratuitement.

■ Autres provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir les obligations légales, juridiques ou implicites résultant d'événements passés pour lesquelles les entités de la combinaison prévoient qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

Tous les risques sont régulièrement examinés.

Lorsqu'elles sont utilisées, les provisions sont reprises au compte de résultat et viennent en contrepartie des charges correspondantes.

2.23 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

■ Entités en normes françaises

Pour les entités en normes françaises, les dettes financières sont présentées nettes des primes d'émission ou de remboursement. La charge d'intérêts de la période reste néanmoins enregistrée selon le plan d'amortissement contractuel et non pas selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette position est justifiée par le principe d'importance relative.

2.24 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un instrument dérivé est un instrument financier qui présente les caractéristiques suivantes :

(a) sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent ») ;

(b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
(c) il est réglé à une date future.

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés de taux relatifs à la couverture de la dette à long terme, les dérivés de change relatifs à l'investissement net à l'étranger et de la dette libellée en devises étrangères, ainsi que les dérivés de change et les dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

Lorsque l'instrument financier est effectivement qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières courantes, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soule correspondant à leur juste valeur.

En terme d'évaluation, la meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument dérivé ;

- prix cotés sur un marché organisé pour les obligations cotées et les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de *cash flow* futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

Pour l'exercice 2009, les instruments financiers dérivés n'ont pas été retraités pour les entités présentant des comptes en normes françaises.

2.25 Engagements de retraite et assimilés

■ Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations des entités de la combinaison est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité, de rotation du personnel inhérentes à chaque entité.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de

première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Dans les pays où une telle référence n'existe pas, le taux retenu est obtenu par référence à celui des obligations d'État.

Ces taux sont homogénéisés sur la zone euro.

■ Détermination des écarts actuariels

Pour les retraites et les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements et des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés au sein de l'entité concernée.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

■ Fonds externalisés

Les fonds externalisés sont appelés à couvrir des engagements de retraites et autres prestations assimilées. Ils sont évalués au bilan en valeur de marché ou, le cas échéant, sur la base de l'évaluation communiquée par le gestionnaire.

Les actifs de couverture sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation au bilan.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle, après déduction de la juste valeur des actifs du régime, présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan dans la limite du cumul de ces éléments différés et de la valeur actualisée des sommes susceptibles d'être récupérées par l'entreprise sous la forme d'une réduction de cotisations futures.

2.26 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les autres dettes sont constituées des dettes sociales, des produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice, des charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement, ainsi que les composantes couvertes des engagements fermes d'achat ou de vente dans le cadre d'opérations éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

2.27 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporelles résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et la valeur fiscale de ces mêmes éléments.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la clôture, tous les décalages temporels étant retenus.

Des situations nettes actives d'impôts différés sont comptabilisées dès lors que ces créances d'impôts sont récupérables avec une probabilité suffisante.

2.28 Contrats de longue durée

Les prestations de services dont l'exécution dépasse le cadre d'un exercice sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement dans les comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison.

2.29 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité

Ces traitements concernent essentiellement le groupe EDF.

■ Constatation des actifs comme immobilisations corporelles du domaine concédé

L'enregistrement de l'ensemble des biens de la concession à l'actif du bilan, quelle que soit l'origine de leur financement, se justifie au regard de la norme IAS 16. En effet EDF SA en assume le contrôle et le risque :

- EDF SA exploite les ouvrages à ses risques et périls sur toute la durée de la concession,
- EDF SA assume la majeure partie des risques et avantages, tant techniques qu'économiques sur la durée de vie de l'infrastructure du réseau.

Ces immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

■ Constatation des passifs spécifiques des concessions

Ces passifs représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges sont annuellement présentés aux concédants et répondent aux critères de comptabilisation des passifs prévus par la norme IAS 37.

- Droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire.
- Droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent sous les rubriques suivantes :
 - l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant ;

- la provision pour renouvellement, assise sur la différence entre la valeur de renouvellement à la date d'arrêt des comptes et la valeur d'origine, pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession ;
- les dotations annuelles à la provision correspondent à l'écart entre valeur de remplacement réappréciée chaque année en date de clôture et valeur d'origine, diminué des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Ceci conduit à enregistrer des charges qui progressent dans le temps.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien.

L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

Dans ces conditions, les droits du concédant à récupérer gratuitement les biens existants croissent au fur et à mesure du renouvellement des biens.

2.30 Estimations

Pour établir leurs comptes, l'ensemble des entités du périmètre procède à des estimations et font des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. L'ensemble des entités du périmètre revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation des *goodwills* et des autres actifs corporels et incorporels ;

- les modèles, les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour valoriser les engagements de rachats d'actions aux actionnaires minoritaires de filiales ;

- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs ;

- l'ensemble des modèles, hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des rémunérations en actions et assimilées ;

- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle et les actifs correspondants, notamment :

- les devis prévisionnels de ces opérations ;

- les taux d'inflation et d'actualisation ;

- l'échéancier prévisionnel des dépenses ;

- la durée d'exploitation des installations ;

- la quote-part financée par des tiers ;

- l'ensemble des hypothèses retenues pour calculer les obligations de renouvellement dans le cadre du renouvellement des biens du domaine concédé (évaluation sur la base des engagements contractuels, tels qu'ils sont calculés et communiqués aux concédants dans le cadre de comptes rendus d'activité) ;

- les estimations relatives à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels ;

- la prise en compte des perspectives de recouvrabilité permettant la reconnaissance des impôts différés actifs ;

- l'ensemble des hypothèses retenues (statistiques de consommations et estimations des prix) qui permettent d'évaluer les factures à établir à la date de clôture.

3. NOTES ANNEXES

NOTE 1 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (en millions d'euros)

	2009	2008
Chiffre d'affaires	128 544	147 865
Produits nets des activités bancaires	5 011	4 710
Autres produits des activités ordinaires	9 661	6 528
Total chiffre d'affaires et autres produits des activités ordinaires	143 216	159 103

Sur l'exercice 2009, 96 % du chiffre d'affaires est réalisé par sept entités (ADP, Areva, EDF, RATP, SNCF, France Télévisions et La Poste). Ce seuil de 96 % du chiffre d'affaires était atteint au cours des deux exercices précédents avec les mêmes entités auxquelles s'ajoutait GDF.

La mise en équivalence de GDF sur la totalité de l'exercice 2009, contre une moitié d'exercice sur l'exercice 2008 conduit à une diminution du chiffre d'affaires de 16,9 Md€.

Le chiffre d'affaires d'Areva T&D enregistré en actifs non courants destinés à la vente s'était élevé à 5,1 Md€ sur l'exercice 2008.

Le chiffre d'affaires consolidé d'EDF est en progression de 3,9 % (environ 2 Md€) par rapport à celui de l'exercice 2008. Il intègre le chiffre d'affaires de British Energy pour 3,3 Md€ ainsi que des effets négatifs de change principalement liés à l'évolution des cours moyens de la livre sterling, du zloty et du forint d'une période à l'autre.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Secteurs d'activité	2009	2008
Industrie de défense (1)	4 029	3 851
Infrastructures de transport (2)	4 214	3 950
Transports	26 175	26 360
Énergie	72 960	91 815
Médias	3 831	3 624
Services (3)	16 715	17 123
Services financiers	0	0
Défaillance	-17	290
Immobilier	5	259
FSI	-	0
Autres industries	632	603
Total chiffre d'affaires	128 544	147 865

(1) Les variations sur l'année sont principalement dues à GIAT (+305 M€) et DCNS (-116 M€).

(2) Les variations sont principalement dues à ADP +0,1 Md€ et aux entrées de périmètres.

(3) Les variations sont dues principalement à La Poste à hauteur de 552 M€ liées à des baisses de l'activité sur le courrier national et Express.

AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les autres produits des activités ordinaires sont composés de subventions d'exploitation (5,6 Md€ en 2009 pour 2,8 Md€ en 2008) et de production stockée ou immobilisée (4,1 Md€ en 2009 pour 3,6 Md€ en 2008).

Secteurs d'activité	2009	2008
Industrie de défense	-145	-23
Infrastructures de transport (1)	2 540	814
Transports	50	11
Énergie (2)	6 775	5 458
Médias	329	159
Services	102	75
Finances	0	0
Défaillance	1	6
Immobilier	0	20
FSI	-	-
Autres industries	8	-
Total autres produits des activités ordinaires	9 661	6 528

(1) Pour RFF, le compte de résultat 2009 traduit la refonte décidée en 2008 par l'État des subventions octroyées. Les subventions précédemment octroyées, à savoir CCI, subvention de désendettement, subvention de renouvellement, sont remplacées par une unique subvention d'exploitation qui s'élève au titre de 2009 à 2,4 Md€ contre 0,7 Md€ en 2009.

(2) L'augmentation est due à l'accroissement de la production immobilisée et de la production stockée chez EDF.

NOTE 2 : CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS (en millions d'euros)

	2009	2008
Charges de personnel (1)	43 127	43 515
Achats et charges externes (2)	66 421	83 103
Impôts taxes	6 300	6 011
Autres produits et charges opérationnels	13 757	3 836
Total autres produits et charges opérationnels	129 605	136 465

(1) La diminution des charges de personnel entre les deux exercices doit être analysée, compte tenu de la mise en équivalence de GDF Suez sur un exercice entier en 2009 contre un semestre en 2008 (effet de 1,3 Md€) et de la mise en actifs non courants détenus en vue de la vente d'Areva T & D (0,6 Md€).

(2) La diminution des achats et charges externes entre les deux exercices doit être analysée, compte tenu de la mise en équivalence de GDF Suez sur un exercice entier en 2009 contre un semestre en 2008 (effet de 11,5 Md€) et de la mise en actifs non courants détenus en vue de la vente d'Areva T&D (5,6 Md€).

CHARGES DE PERSONNEL

Secteurs d'activité	2009	2008
Industrie de défense	1 007	984
Infrastructures de transport	1 270	1 213
Transports (1)	12 882	12 216
Énergie (2)	14 806	15 891
Médias	1 378	1 310
Services	11 609	11 691
Services financiers	0	0
Défaillance	1	13
Immobilier	2	36
FSI	0	0
Autres industries	172	161
Total charges de personnel	43 127	43 515

(1) Dont variation de SNCF +0,6 Md€.

(2) Dont sortie Areva T&D mais intégration pour EDF de British Energy à compter du 5 janvier 2009 et de Constellation à compter du 6 novembre 2009.

Comptes combinés

NOTE 2 : CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS (SUITE) (en millions d'euros)

IMPÔTS ET TAXES

Secteurs d'activité	2009	2008
Industrie de défense	85	86
Infrastructures de transport	299	243
Transports	1 168	1 092
Énergie	3 246	3 179
Médias	265	236
Services	1 214	1 128
Services financiers	0	0
Défaillance	0	3
Immobilier	1	22
FSI	0	0
Autres industries	22	22
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	6 300	6 011

ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Secteurs d'activité	2009	2008
Industrie de défense	2 433	2 731
Infrastructures de transport	1 583	1 432
Transports	9 425	9 767
Énergie	43 427	59 820
Médias	2 103	2 002
Services	7 040	7 198
Services financiers	0	0
Défaillance	25	283
Immobilier	4	127
FSI	0	0
Autres industries	381	361
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	66 421	83 721

Les achats et charges externes sont constituées en 2009 par 35 Md€ d'achats consommés (55 Md€ en 2008) et par 31,5 Md€ de services extérieurs (28,7 Md€ en 2008). La baisse des achats consommés a, essentiellement, pour origine la mise en équivalence sur un exercice complet contre un semestre en 2008 de GDF Suez (incidence 11,6 Md€).

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Secteurs d'activité	2009	2008
Industrie de défense	-25	-202
Infrastructure de transport	1 288	-7 565
Transports	2 886	2 075
Énergie	8 052	7 688
Médias	409	375
Services	1 139	924
Services financiers	0	0
Défaillance	-41	297
Immobilier	0	50
FSI	0	0
Autres industries	49	42
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	13 757	3 684

Les autres produits et charges opérationnels sont passés de -3,8 Md€ en 2008 à -13,8 Md€ en 2009. Cette variation est liée aux dotations aux amortissements qui comprenaient en 2008 une reprise de provision sur les dépréciations d'actifs de RFF d'un montant de 9,2 Md€. Retraité de ce montant les dotations nettes de reprises d'amortissement et de provision sont restées équivalentes d'un exercice à l'autre.

NOTE 3 : RÉSULTAT FINANCIER (en millions d'euros)

Secteurs d'activité	2009	2008
Industrie de défense	61	41
Infrastructure de transport	-1 353	-954
Transports	-443	-729
Énergie	-4 344	-3 261
Médias	-7	-1
Services	-152	-297
Services financiers	887	-415
Défaillance	34	2 356
Immobilier	3	-19
FSI	0	0
Autres industries	4	-7
RÉSULTAT FINANCIER	-5 310	-3 286

Libellé	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Intérêts et charges financières (1)	-6 217	-5 342
Plus ou moins value sur actifs financiers non courants	101	15
Revenus et pertes des actifs financiers non courants	2 030	1 786
Produits et charges liés aux effets d'actualisation et de juste valeur	-3 426	-3 352
Produits nets sur cession placements courants	656	577
Effets de change	11	-114
Dotations financières nettes	-126	-228
Autres produits et charges financiers (2)	1 660	3 373
RÉSULTAT FINANCIER	-5 310	-3 286

(1) L'augmentation des intérêts et charges financières est due principalement à EDF à hauteur de 1 Md€.

(2) Les autres produits et charges financiers sont dues essentiellement en 2008 à l'annulation des dettes financières de CDF (2,5 Md€) et en 2009 aux produits financiers reçus par la SPPE (1 Md€).

Par secteur

PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX EFFETS D'ACTUALISATION ET DE JUSTE VALEUR

Secteurs d'activité	2009	2008
Industrie de défense	-1	-1
Infrastructures de transport	-5	4
Transports	-53	-363
Énergie (1)	-3 453	-2 924
Médias	-1	-
Services	87	-54
Services financiers	-	-
Défaillance	0	-15
Immobilier	-	-
FSI	-	-
Autres industries	-	-
TOTAL DES EFFETS D'ACTUALISATION ET DE JUSTE VALEUR	-3 426	-3 352

(1) Effet de désactualisation du essentiellement aux provisions nucléaires.

NOTE 3 : RÉSULTAT FINANCIER (SUITE) (en millions d'euros)**CHARGES D'INTÉRÊTS**

Secteurs d'activité	2009	2008
Industrie de défense	-8	-24
Infrastructures de transport (1)	-2 157	-1 411
Transports	-870	-1 304
Énergie	-2 812	-1 908
Médias	-8	-12
Services	-229	-278
Services financiers	-100	-22
Défaillance	-32	-352
Immobilier	-	-30
FSI	-	-
Autres industries	-2	-1
TOTAL CHARGES D'INTÉRÊTS	-6 217	-5 342

(1) Dont entrée CNA dans le périmètre 0,9 Md€.

NOTE 4 : ÉCARTS D'ACQUISITION (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmentations	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	Variation de périmètre (1)	Solde au 31 décembre 2009
Valeur brute des écarts d'acquisition (2)	17 161	403	-660	471	2	6 331	23 709
Dépréciation des écarts d'acquisition	3 552	32	-	25	18	-185	3 442
VALEUR NETTE DES ÉCARTS D'ACQUISITION	13 609	371	-660	447	-16	6 516	20 267

(1) Les variations d'écart d'acquisition porte essentiellement sur des variations de périmètre et en particulier sur les opérations de croissance externes réalisées par EDF au Royaume-Uni avec la prise de contrôle de British Energy, en Belgique avec l'acquisition de la SPE et aux États-Unis avec l'acquisition de 49,99 % de CENG.

(2) Les principaux écarts d'acquisition au 31 décembre 2009 sont constitués par Areva (4,4 Md€), EDF (13,5 Md€), La Poste (1,4 Md€) et SNCF (0,8 Md€).

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Industrie de défense	69	28	41	84	45	39
Infrastructures de transport	2	0	2	20	0	20
Transports	706	23	683	971	23	948
Énergie	13 205	1 595	11 610	19 649	1 757	17 892
Médias	5	5	0	4	0	4
Services	1 277	6	1 271	1 387	25	1 362
Services financiers	0	0	0	0	0	0
Défaillance	1 894	1 893	1	1 584	1 584	0
Immobilier	0	0	0	0	0	0
FSI	-	-	0	-	-	0
Autres industries	3	2	1	10	8	2
TOTAL	17 161	3 552	13 609	23 709	3 442	20 267

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2008	Variations valeurs brutes	Variations des dépréciations	Variations de périmètre	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Industrie de défense	41	0	2	0	0	1	0	39
Infrastructures de transport	2	18	-	-	-	-	-	20
Transports	683	263	0	2	-	-0	-0	948
Énergie	11 610	0	4	6 504	-660	435	7	17 892
Médias	0	0	0	4	-	-	-	4
Services	1 271	122	19	-	-	11	-24	1 362
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	2	0	7	7	0	0	0	2
TOTAL	13 609	403	32	6 516	-660	447	-16	20 267

Comptes combinés

NOTE 4 : ÉCARTS D'ACQUISITION (SUITE) (en millions d'euros)

PRINCIPAUX ÉCARTS D'ACQUISITION

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Areva	4 802	0	4 802	4 366	-	4 366
EDF	8 401	1 594	6 807	15 281	1 755	13 526
SNCF	653	21	632	907	21	886
La Poste	1 276	6	1 270	1 387	25	1 362
Autres	2 030	1 932	98	1 768	1 641	127
TOTAL	17 162	3 553	13 609	23 709	3 442	20 267

NOTE 5 : LICENCES, MARQUES ET BASES D'ABONNÉS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Valeur brute des marques et bases d'abonnés	4 111	374	88	1	5	-181	-	173	4 395
Amortissements et dépréciations des marques et bases d'abonnés	2 153	355	84	2	10	-140	0	0	2 297
Valeur nette des marques et bases d'abonnés	1 958	19	3	-1	-5	-42	-0	172	2 098

Ce poste est composé de logiciels et de droits de concession correspondant respectivement à 55 % et 45 % en valeurs brutes.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industrie de défense	77	62	15	79	67	12
Infrastructures de transport	260	220	40	314	253	61
Transports	802	503	299	970	616	354
Énergie	1 945	541	1 404	1 856	437	1 419
Médias	191	147	44	206	168	38
Services	807	657	150	936	735	201
Services financiers	0	0	0	0	0	0
Défaisance	1	0	1	0	0	0
Immobilier	3	3	0	0	0	0
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	25	20	5	34	21	13
TOTAL	4 111	2 153	1 958	4 395	2 297	2 098

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2008	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Industrie de défense	15	2	5	0	0	0	0	12
Infrastructures de transport	40	13	25	5	-	0	28	61
Transports	299	126	109	0	-3	-	41	354
Énergie	1 404	80	41	-40	-38	-1	55	1 419
Médias	44	10	21	0	-	-0	5	39
Services	150	52	67	25	-	0	41	201
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaisance	1	0	-	0	0	-	-1	-
Immobilier	0	0	0	0	-	-	-	0
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	5	3	4	5	-	-	4	13
TOTAL	1 958	286	271	-5	-42	-1	172	2 098

NOTE 5 : LICENCES, MARQUES ET BASES D'ABONNÉS (SUITE) (en millions d'euros)**PRINCIPALES LICENCES, MARQUES ET BASES D'ABONNÉS EN VALEURS NETTES**

Entités	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
ADP	125	101	24	152	116	36
Areva	1 936	534	1 402	1 856	437	1 419
RATP	342	227	115	334	228	106
SNCF	459	276	183	636	388	248
France Télévisions	131	99	32	142	114	28
La Poste	743	609	134	860	681	179
Autres	375	307	68	415	333	82
TOTAL	4 111	2 153	1 958	4 395	2 297	2 098

NOTE 6 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmentation (1)	Diminution (2)	Écarts de conversion	Variations de périmètre (3)	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Valeur brute des autres immobilisations incorporelles	8 169	2 657	1 102	128	2 030	-40	14	-418	11 437
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	2 948	781	289	42	28	-10	2	14	3 516
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	5 220	1 876	813	86	2 002	-31	12	-431	7 921

(1) L'augmentation des autres immobilisations incorporelles concerne principalement :

- EDF, dont 495 M€ liés aux actifs des champs gaziers d'Aboukir acquis par Edison en janvier 2009 ;
- Areva avec l'augmentation des frais de recherche minière pour les sites en exploitation (Areva ressources Canada, Katco) ou en développement (Mouraren et Trekkopje) et les frais de développement pour les projets d'EPR en Chine et aux États-Unis.

(2) La diminution des autres immobilisations incorporelles est principalement liée aux déficits de droits d'émission de gaz à effet de serre chez EDF pour 675 M€.

Ces déficits ont fait l'objet d'une provision.

(3) Les principaux mouvements de périmètre de 2009 concernent EDF pour 1,9 Md€ et sont relatifs :

- à British Energy ;
- aux centrales de Lippendorf et Bexbach ;
- ainsi qu'à SPE et CENG.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industrie de défense	26	24	2	27	25	2
Infrastructures de transport	50	19	32	57	25	32
Transports	491	54	438	597	98	500
Énergie	6 402	2 101	4 301	9 328	2 509	6 819
Médias	666	558	108	711	610	101
Services	512	174	338	697	232	465
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	18	17	0	17	17	-
Immobilier	2	1	1	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	1	0	1	3	0	3
TOTAL	8 169	2 948	5 220	11 437	3 516	7 921

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2008	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Industrie de défense	2	-0	1	-0	-	-	-0	0	2
Infrastructure de transport	32	19	5	5	-	-	-	-19	32
Transports	438	3	38	106	6	-	-	-15	500
Énergie	4 301	1 296	342	1 889	-37	12	86	-386	6 819
Médias	108	24	49	-	0	-	0	18	101
Services	338	213	57	1	-	-	0	-29	465
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	0	0	-	-	-0	-	-0	-	-
Immobilier	1	-	-	-1	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	1	2	-	1	-	-	-0	-1	3
TOTAL	5 220	1 556	492	2 002	-31	12	86	-431	7 921

Comptes combinés

NOTE 7 :IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE CONCÉDÉ (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2008	Augmentation (1)	Diminution (2)	Écarts de conversion	Variations de périmètre (3)	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Valeur brute des immobilisations corporelles	120 030	5 104	934	616	-271	-	-3	357	124 899
Amortissement des immobilisations corporelles	48 401	1 619	780	116	-136	-	-	1 452	50 673
Dépréciation des immobilisations corporelles	567	5	0	-	-	-	-	-47	525
Valeur nette des immobilisations corporelles - Domaine concédé	71 061	3 480	154	500	-135	-	-3	-1 048	73 701

(1) Les augmentations des valeurs brutes de la période concernent essentiellement EDF à hauteur de 4,9 Md€.

(2) Les diminutions concernent principalement EDF à hauteur de 0,9 Md€.

ANALYSE DES SOLDES PAR NATURE DE BIENS

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Terrains	488	65	423	495	66	428
Constructions	6 808	3 644	3 164	6 785	3 664	3 121
Installations productions thermique et hydraulique	9 039	4 702	4 337	9 175	4 889	4 286
Réseaux et installations électriques	94 012	36 532	57 479	98 161	38 500	59 661
Installations techniques matériels et outillages	3 657	2 517	1 140	3 745	2 584	1 162
Immobilisations de construction d'autoroutes	2 447	539	1 909	2 497	547	1 950
Autres immobilisations corporelles	3 579	969	2 610	4 041	947	3 093
TOTAL	120 030	48 969	71 061	124 899	51 198	73 701

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	4 070	1 282	2 789	4 258	1 356	2 902
Transports	-	-	-	-	-	-
Énergie	115 844	47 672	68 172	120 545	49 842	70 703
Médias	19	15	4	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	96	-	96	96	-	96
TOTAL	120 030	48 969	71 061	124 899	51 198	73 701

PAR NATURE DE BIENS

	Solde au 31 décembre 2008	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Terrains	423	4	8	-	2	3	4	0	428
Constructions	3 164	79	174	-	-89	21	112	7	3 121
Installations productions thermique et hydraulique	4 337	83	236	-	-3	-7	116	-4	4 286
Réseaux et installations électriques	57 479	847	960	-	-	470	2 826	-1 000	59 661
Install.tech. Matériels et outillages	1 140	11	136	-	2	-5	215	-64	1 162
Immobilisations de construction d'autoroutes	1 909	25	36	-	11	-	-	42	1 950
Autres immobilisations corporelles	2 610	3 902	75	-	-57	18	-3 276	-29	3 093
TOTAL	71 061	4 950	1 624	-	-135	500	-3	-1 048	73 701

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE CONCÉDÉ (SUITE) (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2008	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Industries de défense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	2 789	211	117	-	-1	-	-	19	2 902
Transports	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Énergie	68 172	4 739	1 508	-	-131	500	-3	-1 068	70 703
Médias	4	-	-	-	-4	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	96	-	-	-	-	-	-	-	96
TOTAL	71 061	4 950	1 624	-	-135	500	-3	-1 048	73 701

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE PROPRE (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmen- tations (1) (3)	Diminutions	Écarts de conversion (2)	Variation périmètre (4)	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouve- ments	Solde au 31 décembre 2009
Valeur brute des immobilisations corporelles	248 260	18 372	2 803	1 048	17 168	-1 463	31	8	-520	280 101
Amortissement des immobilisations corporelles	112 105	8 895	2 216	147	893	-664	5	-0	-259	118 905
Dépréciation des immobilisations corporelles	5 470	934	351	1	12	-3	0	-	9	6 071
Valeur nette des immobilisations corporelles — Domaine propre	130 686	8 542	236	900	16 263	-796	26	9	-270	155 125

(1) Le flux d'augmentation pour 18,4 Md€ (en valeur brute) concernent principalement les immobilisations en cours.

(2) Les écarts de conversion concernent essentiellement EDF.

(3) La variation des dépréciations est principalement liée à l'augmentation des pertes de valeur chez SNCF, sur le Fret Ferroviaire et l'activité infrastructure -maintenance et travaux. En effet, 2009 a été marqué par une nouvelle chute brutale de l'activité (-26 % en volume par rapport à 2008, tendance comparable à celle observée dans les autres pays de l'Union européenne); cette année fait suite à un exercice 2008 déjà en retrait de 12 % par rapport à 2007. Les difficultés rencontrées notamment sur le segment du wagon isolé se sont poursuivies et ont amené le groupe à présenter en septembre 2009, à l'issue d'une phase de diagnostic approfondi, un schéma directeur pour un nouveau transport ferroviaire de marchandises. Ce schéma directeur comporte neuf projets industriels (trains massifs européens, transformation du wagon isolé, service sur-mesure aux clients actuels du wagon isolé, développement du combiné, autoroutes ferroviaires, opérateurs ferroviaires de proximité, fret à grande vitesse, logistique urbaine, plateformes multimodales terrestres et maritimes) et une évolution du pilotage de l'activité, celle-ci étant dorénavant organisée en cinq entités (charbon-acier, automobile-chimie, agriculture et produits de carrière, combiné, MultiLot-MultiClient).

Le groupe a tiré les conséquences de l'évolution de la conjoncture et de cette nouvelle organisation en comptabilisant dans les comptes 2009 une perte de valeur de 711 M€.

Du fait des résultats défavorables de l'activité Infrastructure, une perte de valeur de 245 M€ a été constatée dans le résultat de l'exercice amenant à une dépréciation totale des immobilisations corporelles et incorporelles de l'activité Infrastructure - Maintenance et travaux.

(4) Les mouvements de périmètre de la période concerne EDF pour 15,9 Md€, dont principalement la première consolidation de : • British Energy pour 9,4 Md€, • CENG pour 3,8 Md€.

PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE PAR ENTITÉ

	Exercice 2008	Exercice 2009
EDF (a)	5 441	6 883
SNCF	3 500	3 125
RFF	2 966	3 325
Areva	1 241	1 679
Gaz de France (b)	1 212	0
La Poste	1 009	885
RATP	1 000	1 177
Autres	1 389	1 296
TOTAL	17 758	18 372

(a) Dont augmentation des immobilisations en cours à hauteur de 883 M€.

(b) Sortie de périmètre de Gaz de France en 2009, contre six mois d'activité en 2008.

Comptes combinés

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE PROPRE (SUITE) (en millions d'euros)

ANALYSE DES SOLDES PAR NATURE DE BIENS

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Terrains	9 974	315	9 659	10 853	370	10 483
Installations Fixes de RFF	34 192	8 995	25 198	35 476	9 969	25 507
Construction	42 898	20 273	22 626	44 855	21 190	23 666
Installations générales et aménagements	2 079	691	1 388	2 271	774	1 497
Installations production nucléaire	42 168	28 226	13 942	56 274	29 745	26 529
Installations Productions thermique et hydraulique	14 131	7 757	6 374	16 057	8 326	7 731
Réseaux et Installations électriques	1 754	977	777	2 306	1 278	1 028
Installations techniques	34 607	24 516	10 091	36 614	25 359	11 255
Actifs de démantèlement	5 622	3 136	2 486	5 616	3 178	2 438
Autres immobilisations corporelles	60 834	22 689	38 145	69 778	24 787	44 991
TOTAL	248 260	117 575	130 686	280 101	124 976	155 125

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	2 003	1 203	800	2 105	1 279	826
Infrastructures de transport	60 850	15 752	45 099	66 055	17 565	48 490
Transports	62 030	29 612	32 418	65 536	31 833	33 704
Énergie	111 039	66 014	45 025	133 555	68 800	64 755
Médias	1 434	860	574	1 554	923	631
Services	10 288	3 879	6 408	10 771	4 337	6 434
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaisance	41	28	13	9	9	0
Immobilier	172	10	162	74	0	74
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	403	216	187	440	229	211
TOTAL	248 260	117 575	130 686	280 101	124 976	155 125

	Solde au 31 décembre 2008	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Industries de défense	800	134	109	-	0	0	-	-	-1	826
Infrastructures de transport	45 099	4 127	1 474	-	748	0	4	-	-14	48 490
Transports	32 418	4 258	2 978	-	28	1	-	-	-22	33 704
Énergie	45 025	8 324	4 057	-786	15 566	889	22	9	-236	64 755
Médias	574	144	82	-	20	-0	-	-	-25	631
Services	6 408	732	740	0	-3	9	-	-	28	6 434
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaisance	13	1	0	-9	-5	-0	-	-	-	0
Immobilier	162	12	0	-	-100	-	-	-	-	74
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	187	41	26	-	10	-	-	-	-0	211
TOTAL	130 686	17 773	9 467	-796	16 263	900	26	9	-270	155 125

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE PROPRE (SUITE) (en millions d'euros)**PAR COMPTE EN FLUX**

	Valeurs nettes 31 décembre 2008	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Terrains	9 659	225	34	-79	692	33	4	-	-16	10 483
Installations fixes de RFF	25 198	1	974	-	-2	-	-	-	1 285	25 507
Constructions	22 626	489	1 313	-272	434	7	182	-	1 514	23 666
Installations générales et aménagement	1 388	-34	115	-1	32	2	-	-	225	1 497
Installations production nucléaire	13 942	109	1 847	-	12 958	572	733	-	62	26 529
Installations productions thermique et hydraulique	6 374	212	651	-	1 246	91	551	-	-93	7 731
Réseaux et installations électriques	777	23	52	-	209	2	29	-	40	1 028
Installations techniques	10 091	1 020	1 456	-271	130	17	1 242	-	482	11 255
Actifs de démantèlement	2 486	-1	25	-	-0	-	-	9	-30	2 438
Autres immobilisations corporelles	38 145	15 729	2 999	-173	564	178	-2 714	-	-3 739	44 991
TOTAL	130 686	17 773	9 467	-796	16 263	900	26	9	-270	155 125

NOTE 9 : IMMEUBLES DE PLACEMENT (en millions d'euros)**PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2008	Augmentations (1)	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Valeur brute des immobilisations corporelles	3 532	28	37	0	-2 171	-	0	-	16	1 368
Amortissement des immobilisations corporelles	1 151	21	7	0	-785	-	-	-	0	379
Dépréciation des immobilisations corporelles	22	0	1	0	-1	-	-	-	-3	18
Valeur nette des immeubles de placement	2 360	7	28	0	-1 385	-	0	-	19	972

(1) Les sociétés immobilières de Guadeloupe, Martinique et de la Réunion sont sorties du périmètre de combinaison 2009.

La valeur nette des immeubles de placement a diminué de près de 59 % en 2009, dû à la variation de périmètre des sociétés immobilières. Les principaux contributeurs sont les suivants :

IMMEUBLES DE PLACEMENT PAR ENTITÉS (en millions d'euros)

	Exercice 2008	Exercice 2009
ADP (1)	294	429
RFF	492	462
SIG	577	-
SIMAR	319	-
SIDR	593	-
EDF	69	77
Autres	16	4
TOTAL	2 360	972

(1) dont 104 M€ d'effet périmètre avec l'entrée en consolidation de Roissy Continental Square chez ADP.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Cette information n'est pas disponible au niveau de la combinaison certaines entités ne fournissant pas cette information. Ainsi RFF ne fournit pas de valeur de marché pour ces actifs.

La juste valeur des immeubles de placement de l'**Aéroport de Paris** s'établit comme suit :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2009
Terrains et bâtiments	1 187,2	1 372,3

La variation observée d'un exercice à l'autre, soit une augmentation de 185 M€ résulte de :

- plusieurs effets positifs, à hauteur de 170 M€, principalement liés à la mise à jour du périmètre et des produits locatifs ;
- plusieurs effets négatifs et positifs pour un solde positif de 15 M€, liés à la mise à jour des paramètres du modèle, dont notamment le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini des *cash flows*.

Pour les autres immeubles de placement, la juste valeur est égale à la valeur nette comptable.

	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Terrains	623	7	615	470	6	464
Constructions	2 910	1 165	1 744	898	390	508
TOTAL	3 532	1 172	2 360	1 368	396	972

Comptes combinés

NOTE 9 : IMMEUBLES DE PLACEMENT (SUITE) (en millions d'euros)

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	14	8	5	12	7	5
Infrastructures de transport	1 117	332	785	1 216	325	891
Transports	1	1	0	1	1	0
Énergie	113	43	69	100	40	60
Médias	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	12	2	11	40	23	16
Immobilier	2 275	786	1 489	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 532	1 172	2 360	1 368	396	972

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Terrains	615	-26	0	-	-125	-	464
Constructions	1 744	23	18	-	-1 260	19	508
TOTAL	2 360	-3	19	-	-1 385	19	972

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Industries de défense	5	-0	0	-	-	-	5
Infrastructures de transport	785	-27	18	-	104	48	891
Transports	0	-	0	-	-	-	0
Énergie	69	-2	1	-	-	-6	60
Médias	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	11	27	-1	-	-	-23	16
Immobilier	1 489	-	-	-	-1 489	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 360	-3	19	-	-1 385	19	972

NOTE 10 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE (en millions d'euros)

Secteurs d'activité	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Industries de défense	4 390	4 415
Infrastructures de transport	409	500
Transports	1 483	1 469
Énergie	25 631	28 127
Médias	3	12
Services	9 091	5 475
Services financiers	-	-
Défaillance	0	-
Immobilier	18	21
FSI	0	9 688
Autres industries	2 945	2 449
TOTAL	43 970	52 156

NOTE 10 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (suite) (en millions d'euros)

Il existe dix entités combinées par mise en équivalence (Safran, France Télécom, Renault, Air France-KLM en 2006 ; et EADS, Thales et Semmaris en 2007 puis FSI et Gaz de France-Suez en 2008 et enfin Aéroport de Bâle-Mulhouse en 2009).

Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison au 31 décembre 2009	Quote-part d'intérêts dans le capital % (*)	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2008	Dont quote-part de résultat 2008	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2009	Dont quote-part de résultat 2009
Air France KLM	15,96 %	897	-130	15,95 %	855	-249
EADS	15,20 %	1 675	239	15,06 %	1 587	-115
France Télécom	26,75 %	7 383	1 088	13,48 %	3 508	404
Renault	15,48 %	2 935	88	15,25 %	2 437	-477
Safran	39,26 %	1 465	-80	39,22 %	1 707	251
Semmaris	33,34 %	18	2	33,34 %	21	3
Thales	27,57 %	986	158	27,54 %	929	-54
GDF-SUEZ	36,46 %	21 055	1 025	36,61 %	22 070	1 639
FSI	49,00 %	0	0	49,00 %	9 688	-32
Aéroport de Bâle-Mulhouse	-	-	-	50,00 %	86	6
SOUS-TOTAL		36 414	2 390		42 889	1 37

Principaux titres mis en équivalence des entités combinées	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2008	Dont quote-part de résultat 2008	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2009	Dont quote-part de résultat 2009
EDF						
Dalkia Holding	34,00 %	521	90	34,00 %	493	19
Estag (1)	20,00 %	383	32	25,00 %	0	0
Alpiq (2)	24,80 %	803	115	26,06 %	1 572	92
EVN	16,40 %	478	37	16,46 %	445	28
Taishan (3)	N/A	-	-	30,00 %	279	0
Autres	-	667	93	-	1 632	-19
AREVA						
ST Microelectronics	14,34 %	940	-46	14,27 %	805	-112
Eramet	26,17 %	752	187	26,17 %	662	-39
New MNF	-	-	-	30,00 %	109	-2
Autres	-	65	14	-	59	1
LA POSTE						
CNP	17,80 %	1 559	131	19,72 %	1 857	186
Autres	-	144	7	-	105	4
SNCF						
Eurofima	22,60 %	199	7	22,60 %	212	8
Kuevera	43,38 %	73	27	45,38 %	90	16
NTV	20,00 %	84	0	20,00 %	80	-3
Autres	-	54	-2	-	47	-7
AUTRES		834	247		821	-126
SOUS TOTAL		7 556	939		9 268	48
TOTAL TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		43 970	3 329		52 156	1 425

(1) Changement du mode de consolidation d'Estag mis en équivalence en 2008 et intégré proportionnellement à compte de juillet 2009.

(2) Augmentation de la quote-part détenue dans le nouvel ensemble Alpiq.

(3) Consolidé en 2009.

en M€	Titres MEQ
31 décembre 2008	43 970
Résultat 2009 des sociétés mises en équivalence	1 425
Écriture(s) par les réserves (variation de périmètre)	6 680
Actions propres	595
Dividendes distribués	-2 290
Augmentation de capital	10 547
Variations JV des instruments financiers	450
Variation JV Actifs disponibles à la vente	819
Variations de périmètre	5 063
Autres	-8 504
Écart de change	112
31 décembre 2009	52 156

Comptes combinés

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Écarts de conversion	Variation de périmètre	Changement de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Valeur brute	63 206	-5 046	327	21 313	-75	1 943	-3 959	77 709
Dépréciations	1 573	385	29	16	-1	-0	-131	1 870
VALEUR NETTE	61 632	-5 430	298	21 297	-74	1 943	-3 828	75 839

Les principaux contributeurs aux variations sont :

EN M€	Variations		Total	Variations de périmètre et autres mouvements
	Augmentations	Diminutions		
CNA (a)	519	1 884	- 1 365	15 163
EDF (b)	12 136	12 920	- 784	6 138
SNCF	4 514	1 822	2 692	- 2 262
Areva (c)	2 333	2 735	- 402	15
Erap (d)	41	1 792	- 1 751	1 755
SPPE (e)	11 974	16 047	- 4 073	-
Autres	1 253	1 000	253	488
TOTAL	32 770	38 200	- 5 430	21 297

a) Caisse nationale des autoroutes : cette augmentation du poste d'actif financier est due à l'entrée dans le périmètre de combinaison de la Caisse Nationale des Autoroutes.

b) EDF : les actifs financiers comprennent les titres disponibles à la vente (titres de participations non consolidés, actifs dédiés et autres titres de placement), les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés ainsi que la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

L'augmentation nette des actifs financiers résulte :

- de la diminution des actifs financiers disponibles à la vente qui tient compte de la sortie des titres British Energy détenus au 31 décembre 2008 pour 2 261 M€, du fait de l'entrée de cette société dans le périmètre de consolidation.
- le remboursement des actions de préférence de Constellation EG qui ont été imputées sur le prix d'achat de Constellation ENG pour 1 Md USD.
- de l'augmentation des prêts et créances pour 6 399 M€ représentatifs des remboursements à recevoir du NLF et du gouvernement britannique au titre de la couverture des obligations nucléaires de long terme.

Les actifs dédiés sont des actifs financiers destinés à participer au financement des opérations de fin de cycle nucléaire provisionnées au passif du bilan. Ces actifs sont isolés de la gestion des autres actifs ou placements financiers du groupe eu égard à leur objectif. Ils sont composés de titres obligataires, d'actions, d'OPVCM et de fonds dits réservés, constitués par le groupe pour son usage exclusif. Le portefeuille d'actifs dédiés constitue un mode de couverture des passifs nucléaires de long terme tout à fait spécifique. Son principe, son mode de constitution, la gestion des fonds elle-même et leur gouvernance sont régis par la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application relatifs à la sécurisation du financement des charges nucléaires.

L'objectif visé par ces textes est de constituer et de maintenir dès 2011 la totalité de la couverture du coût actualisé des obligations nucléaires de long terme : le démantèlement des centrales existantes et le stockage de toutes les quantités de déchets produites. Ces actifs sont clairement identifiés et isolés de la gestion des autres actifs ou placements financiers de l'entreprise et font l'objet d'un suivi et d'un contrôle particulier tant du Conseil d'Administration que de l'autorité administrative.

Ce portefeuille est organisé et géré suivant une approche indicelle conformément à une allocation stratégique fixée par le conseil d'administration d'EDF, et communiquée à l'autorité administrative. Elle prend notamment en compte dans sa détermination, d'une part les cycles boursiers des marchés internationaux pour lesquels l'inversion statistique généralement constatée entre les cycles des marchés actions et ceux des marchés de taux – ainsi qu'entre les secteurs géographiques – a conduit à définir un indicateur global de référence composite (50 % actions monde – 50 % obligations euro), et d'autre part le maintien des investissements jusqu'aux échéances de décaissements. Il en résulte sur le plan comptable une logique d'appréciation du portefeuille dans sa globalité, en faisant masse des fonds qui le composent, sur la base des flux de trésorerie générés par le portefeuille considéré comme un groupe d'actifs financiers.

En date de clôture, les actifs dédiés sont présentés au bilan à leur valeur liquidative au sein des actifs financiers disponibles à la vente et EDF a tenu compte des caractéristiques financières spécifiques de ce portefeuille d'actifs dédiés pour exercer son jugement et déterminer si des indicateurs de dépréciation adaptés à la structure même de ce portefeuille, devaient être pris en considération. Compte-tenu de ces éléments l'entreprise retient une durée de cinq ans comme critère de durée conduisant à constater une perte prolongée par rapport à la valeur historique.

Par ailleurs, et à partir des observations statistiques du modèle de gestion actif-passif utilisé sur ce portefeuille, l'entreprise juge que le caractère important de la perte de valeur des actifs dédiés s'apprécie à partir d'une perte de 40 % par rapport à la valeur historique du portefeuille.

En conséquence, la juste valeur des actifs dédiés en fin d'exercice est de 11 436 M€, très légèrement supérieure au prix de revient du portefeuille à cette date. Elle intègre 1 106 M€ de variations de juste valeur enregistrée en capitaux propres.

La dotation de trésorerie aux actifs dédiés de l'exercice 2009 s'élève à 1 902 M€ contre 1 785 M€ en 2008. Compte tenu des conditions de marché, les dotations avaient été suspendues en septembre 2008 pour être reprises à partir de juillet 2009 suite à une relative stabilisation des marchés financiers. Elles seront ajustées pour respecter la contrainte réglementaire de couverture du passif par le portefeuille à échéance de juin 2011. Des retraits pour un

montant de 302 M€ ont été effectués pour couvrir la trésorerie d'EDF à hauteur des reprises de provisions pour décaissement au titre des obligations concernées.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat concernent principalement EDF Trading.

En 2009, les actifs financiers disponibles à la vente enregistrent 11 322 M€ d'acquisition, 11 931 M€ de cession et 1 349 M€ de variations de juste valeur résultant de la reprise observée sur les marchés financiers à compter du deuxième trimestre de l'exercice. Cette dernière variation neutralise partiellement la variation négative de 3 265 M€ constatée en 2008.

c) Areva: Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements qu'Areva a décidé de dédier au financement de ses opérations futures de fin de cycle des activités nucléaires: démantèlement des installations, reprise et conditionnement des déchets. Elle comprend des lignes d'actions cotées détenues de façon directe, des fonds communs de placement (FCP) dédiés actions, des FCP dédiés obligataires et monétaires, et des liquidités. Elle inclut également des créances résultant d'accords passés avec des tiers pour la prise en charge d'une quote-part du financement des opérations de fin de cycle; ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale suivant la méthode du coût amorti.

Les actions cotées et les FCP dédiés sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente » définie par la norme IAS 39; ils sont évalués à leur juste valeur correspondant au dernier cours de Bourse ou à leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice; les variations de valeur sont enregistrées dans un compte de capitaux propres « gains et pertes latents différés » pour leur montant net d'impôt, à l'exception des dépréciations durables qui sont enregistrées dans le résultat financier de l'exercice.

Areva ne consolide pas ligne à ligne les actifs de ses FCP dédiés dans la mesure où la société n'intervient pas dans leur gestion qui est effectuée par des sociétés de gestion de premier plan indépendantes du groupe. La gestion de ces fonds s'apprécie par référence à l'indice des grandes valeurs européennes MSCI dans le cadre d'une limite stricte de risque; elle est en outre encadrée par les règles d'investissement et de division des risques fixées par la réglementation sur les OPCVM, ces fonds étant agréés par l'Autorité des marchés financiers. De plus, Areva respecte les conditions mentionnées dans le rapport d'étape du Conseil national de la comptabilité sur la comptabilisation des OPCVM

dédiés publié en août 2005; ce cadre de référence a été retenu aux 31 décembre 2007, 2008 et 2009 dans l'attente d'une prise de position de l'IFRIC sur les conclusions du rapport du CNC.

En outre :

- Areva ne contrôle pas les sociétés de gestion des FCP;
- Areva ne détient pas de droit de vote dans les FCP;
- Les FCP ne réalisent pas d'opérations directes ou indirectes sur les instruments financiers émis par Areva;
- Les FCP réalisent exclusivement des placements financiers qui n'ont pas un caractère stratégique pour Areva;
- Areva ne tire aucun avantage et ne supporte aucun risque, autres que ceux normalement associés aux placements dans les FCP et ceci proportionnellement à sa participation;
- Les FCP ne comportent pas d'endettement ou d'engagements passifs hormis ceux résultant de leurs opérations courantes.

En conséquence, les FCP dédiés sont inscrits au bilan sur une seule ligne, pour une valeur correspondant à la quote-part d'Areva dans leur valeur liquidative à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de l'objectif de détention à long terme des FCP dédiés au financement des opérations de fin de cycle, ils sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente »; de ce fait, le traitement comptable des variations de valeur ainsi que les modalités d'évaluation et de comptabilisation des dépréciations sont identiques à ceux applicables aux lignes d'actions cotées détenues de façon directe.

d) Erap: Ces variations s'expliquent par le transfert de 58 808 906 titres de la société France Télécom et 1 136 697 titres de la société Areva à l'État.

e) SPPE: La diminution nette des actifs financiers de la SPPE s'explique par le remboursement par les banques sur 2009 des TSS souscrits en 2008 à hauteur de 9,2 Md€ ainsi que le remboursement des Actions de Préférence (sans droit de vote) des groupes BNPP et Société Générale. L'augmentation s'explique principalement par la prise de participation à la BPCE sous forme soit d'actions de préférence et de TSS. Ces actions de préférence, dont le prix de cession à déjà été fixé contractuellement, ne donnent pas accès au capital de la BPCE et ont été traité comme des titres disponibles à la vente. Ainsi, bien qu'elles représentent 20 % du capital, la BPCE n'a donc pas été intégrée dans les comptes combinés de l'État actionnaire.

PAR SECTEUR EN FLUX

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Industries de défense	1 199	-771	-	-11	-0	-8	-	274	683
Infrastructures de transport	1 151	-1 376	-	15 184	0	-50	-	-0	14 910
Transports	8 105	3 043	-1	-23	0	74	2	-2 171	9 029
Énergie	37 981	-430	-73	6 181	298	1 915	-555	-3 138	42 179
Médias	274	99	-	-18	-	-	-	-3	352
Services	1 482	-62	1	31	-0	12	-	6	1 470
Services financiers	11 107	-4 073	-	-	-	-	-	-	7 034
Défaisance	199	-1 863	-0	-2	0	0	-	1 758	92
Immobilier	95	2	-	-45	-	-	-	-	52
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	38	-0	-0	-	0	-	-	0	38
TOTAL	61 632	-5 430	-74	21 297	298	1 943	-553	-3 274	75 839

Comptes combinés

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (suite) (en millions d'euros)

DISTINCTION COURANT / NON COURANT PAR SECTEUR

	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Industries de défense	588	611	1 199	139	545	683
Infrastructures de transport	679	472	1 151	599	14 311	14 910
Transports	5 371	2 734	8 105	5 487	3 542	9 029
Énergie	21 561	16 421	37 981	28 138	14 041	42 179
Médias	22	252	274	26	326	352
Services	625	857	1 482	860	610	1 470
Services financiers	11 107	-	11 107	7 034	-	7 034
Défaillance	120	80	199	13	78	92
Immobilier	9	87	95	9	44	52
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	15	23	38	7	31	38
TOTAL	40 097	21 535	61 632	42 311	33 528	75 839

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, les actifs financiers ont été décomposés en actifs financiers courants et non courants puis inclus ou non dans l'endettement net et dans le calcul de la trésorerie du TFT. La décomposition est détaillée dans les tableaux suivants:

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Actifs financiers non courants (hors endettement)	37 782	-5 337	212	6 078	-31	1 947	-294	40 356
Actifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	2 315	94	-	-4	-	-5	-446	1 955
Actifs financiers non courants	40 097	-5 243	212	6 074	-31	1 942	-740	42 311
Actifs financiers courants (hors endettement)	15 646	-174	14	15 288	45	9	-3 027	27 801
Actifs financiers courants (inclus dans l'endettement)	2 237	-403	72	2	-40	-8	-11	1 850
Actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	3 653	390	0	-66	-49	-1	-49	3 878
Actifs financiers courants	21 535	-187	86	15 224	-43	1	-3 088	33 528
TOTAL	61 632	-5 430	298	21 297	-74	1 943	-3 828	75 839

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Capital souscrit non appelé	758	-498	-	-	-	-	-	260
Titres de participation non consolidés - Actifs disponibles à la vente	2 847	-1 198	6	5	-15	156	-438	1 363
Titres de participation combinés	15	-2 025	0	-8	-0	-	2 029	11
Actions propres	0	-	-	-0	-	-	-	0
Créances rattachées à des participations combinés	3 811	-706	-	-1	-	38	476	3 618
Créances rattachées à des participations non combinés	1 269	103	357	6 086	-0	10	-345	7 480
Retraites et autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés (yc fonds dédiés) - Actifs disponibles à la vente	17 914	555	-152	-1	-0	1 698	-128	19 886
Prêts émis par l'entreprise	255	-1 467	0	-1	-0	2	1 466	255
Dépôts et cautionnements	91	428	1	0	-12	-	-6	503
Autres immobilisations financières et intérêts courus - ctifs non courants disponibles à la vente	10 298	-4 073	-0	-0	-3	1	282	6 504
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants détenus à des fins de transaction	30	-	-	-	-	-	-	30
Instruments dérivés de transaction - Actif	423	3 515	-	-2	-	49	-3 631	354
Créances potentielles	20	-8	-	-	-	-	-	12
Titres de créances	52	35	-	-	-	-7	-	80
OPCVM - Instruments financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers non courants (hors endettement)	37 782	-5 337	212	6 078	-31	1 947	-294	40 356

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 168	-77	-	-	-10	-517	1 564
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	6	-2	-	-4	-	-	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	85	164	-	-	1	-	249
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	56	9	-	-	4	71	140
Total actifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	2 315	94	-	-4	-5	-446	1 955

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Créances rattachées à des participations combinés - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations combinés - Prêts et créances	488	-9	-	83	-	-	-393	170
Créances rattachées à des participations non combinés - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations non combinés - Prêts et créances	456	-25	-0	1	-	-	368	799
Autres titres immobilisés (y compris fonds dédiés) - Actifs disponibles à la vente	8 017	-4	-	1	-	-	-2 938	5 075
Prêts émis par l'entreprise	200	-45	-0	14 553	-	-33	-80	14 595
Dépôts et cautionnements	585	140	-0	0	-1	-	5	729
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs courants disponibles à la vente	438	-280	2	521	-3	-	249	928
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs courants détenus à des fins de transaction	195	-7	-0	0	49	-	-146	91
Instruments dérivés de transaction - Actif	5 266	55	13	128	-	43	-92	5 414
Total actifs financiers non courants (hors endettement)	15 646	-174	14	15 288	45	9	-3 029	27 801

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 237	-403	72	2	-40	-8	-555	544	1 850
Total actifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	2 237	-403	72	2	-40	-8	-555	544	1 850

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Titres de créances	669	-165	-	-62	-	2	-	444
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	228	-9	0	-	-	-	-	220
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	122	-80	-	-6	-	0	-	36
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	35	141	-	-13	-	-	68	232
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	0	44	-	-0	-	1	-	45
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	5	1	-	-	-	-	-5	0
Actions - Actifs disponibles à la vente	-	4	-	36	-	-	-	41
Autres VMP, billets trésor. - Actifs détenus à des fins de transaction	1 014	829	0	-40	-49	-	-111	1 643
Autres VMP, billets trésor. - Actifs disponibles à la vente	1 579	-376	-	18	-	-4	-1	1 217
Total actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	3 653	390	0	-66	-49	-1	-49	3 878

Comptes combinés

NOTE 12 : PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (LA POSTE) *(en millions d'euros)*

1. DÉCOMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRE DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE DE LA POSTE

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2009
Titres d'investissements	37 650	34 627
Titres de placements et de transaction	17 516	18 033
TOTAL	55 166	52 660

2. PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Changements de méthode (1)	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Créances sur les établissements de crédit à terme de l'activité bancaire	18 876	-4 010	59 063	24	73 953
Provisions-créances sur les établissements de crédit à terme de l'activité bancaire	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle de l'activité bancaire	28 859	4 341	-	-33	33 167
Provisions-prêts à la clientèle de l'activité bancaire	117	19	-	-34	102
Créances sur la clientèle de l'activité bancaire	1 201	816	-	-1	2 017
Provisions-créances sur la clientèle de l'activité bancaire	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	48 819	1 129	59 063	24	109 035

(1) Les comptes et prêts à terme comprennent principalement des comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations correspondant à la centralisation de produits réglementés, principalement le Livret d'Épargne Populaire.

La forte hausse des montants centralisés est liée à la loi de banalisation du Livret A qui a eu pour conséquence la suppression de la Caisse nationale d'Épargne qui accueillait auparavant les fonds des livrets A de la Banque Postale et les créances correspondantes auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les fonds du Livret de développement durable ont également été centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations en 2009.

3. AUTRES COMPTES ACTIFS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Compte de régularisation de l'activité bancaire	3 069	-145	22	2 947
Disponibilités de l'activité bancaire	2 139	1 561	-	3 700
TOTAL	5 208	1 416	22	6 646

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES *(en millions d'euros)*

VARIATIONS PAR NATURE

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Variations de périmètre	Écart de conversion	Changement de méthode	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Valeur brute des impôts différés actifs	13 778	-102	514	117	-188	-103	-1 283	12 732
Dépréciations des impôts différés actifs	4 739	-47	-3	-1	-	-	-846	3 843
Valeur nette des impôts différés actifs	9 038	-55	517	118	-188	-103	-437	8 889
Valeur des impôts différés passifs	5 303	186	3 422	303	-16	-	-424	8 773
Valeur nette des impôts différés actifs	3 736	-241	-2 906	-185	-172	-103	-13	116

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Industrie de défense	401	-284	117	441	281	159
Infrastructure de transport	3 894	-	3 894	3 813	-	3 813
Transports	4 438	-3 250	1 188	3 400	2 406	994
Énergie	5 006	-1 206	3 801	5 066	1 156	3 911
Médias	1	-	1	1	-	1
Services	38	-	38	11	-	11
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaisance	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	-	-	-	-	-	-
TOTAL	13 778	-4 740	9 038	12 732	3 843	8 889

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE) (en millions d'euros)

ANALYSE DES SOLDES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

Secteurs d'activité	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Areva	900	811
SNCF	1 185	992
RFF	3 891	3 809
EDF	2 911	3 098
Autres	151	179
TOTAL	9 038	8 889

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS

Secteurs d'activité	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Industrie de défense	-37	11
Infrastructure de transport	208	229
Transports	104	103
Énergie	4 894	8 313
Médias	3	19
Services	127	97
Services financiers	-	-
Défaisance	0	-
Immobilier	-	-
FSI	-	-
Autres industries	3	1
TOTAL	5 303	8 773

ANALYSE DES SOLDES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS

Secteurs d'activité	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Areva	-760	-661
EDF	-4 086	-7 652
Autres	-410	-460
TOTAL	-5 256	-8 773

L'écart entre le solde des impôts différés passifs est lié à la réduction des amortissements comptables et des amortissements fiscaux d'EDF.

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

PAR COMPTES ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Autres créances d'exploitation	590	-2 404	2 413	599
Comptes courants	0	-	-	0
Débiteurs divers hors exploitation	46	2	-	48
Dépréciations	1	-	-1	-
Valeur nette des autres actifs non courants	635	-2 402	2 414	647

PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Industrie de défense	50	-0	-1	49
Infrastructures de transport	8	-7	-	1
Transports	0	-0	-	0
Énergie	576	-2 395	2 415	596
Médias	-	-	-	-
Services	0	0	-	0
Services financiers	-	-	-	-
Défaisance	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-
Autres industries	-	-	-	-
TOTAL	635	-2 402	2 414	647

PREUVE D'IMPÔT

	2009	2008
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	8 307	19 237
Taux d'impôt	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	2 860	6 623
Taxation par des juridictions hors France	-11	-18
Différences permanentes	93	200
Eléments taxés à taux réduits ou nul	-450	-220
Impôts sans base	-12	-62
Effet de l'actualisation des impôts différés	0	0
Utilisation de déficits non activés antérieurement	-209	-7 494
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles	236	4
Variation des déficits non activés	-67	-42
Dif Taux et Effet du changement de taux d'impôt	5	-0
Crédits d'impôt	-77	-73
Autres	83	-118
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	2 449	-1 200
Taux d'impôt effectif	29,56 %	-6,24 %

CRÉDITS D'IMPÔTS ET REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS

	Valeur 31 décembre 2008	Valeur 31 décembre 2009
Giat	2894	3136
SNPE	369	227
SFTRF	255	340
Areva	853	464
CDF	3285	3328
SNCF	6400	6988
EMC	521	515
Imprimerie Nationale	388	385
TSA	870	860
Erap	382	241
La Poste	1202	1108
SPPE	414	-
Autres	19	87
TOTAL	17 852	17 679

Comptes combinés

NOTE 15 : STOCKS (en millions d'euros)

VARIATIONS PAR NATURE

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variations (1)	Écarts de conversion	Variation périmètre (2)	Changements de méthode (3)	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Valeur brute	16 657	1 081	155	2 156	-965	-1	-66	19 016
Dépréciations	855	3	2	-3	-99	-	2	759
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	15 802	1 078	152	2 159	-865	-1	-68	18 256

(1) La principale variation de stocks est due à EDF à hauteur d'environ 800 M€.

(2) La principale variation de périmètre est due à British Energy et CENG à hauteur de 2 279 M€.

(3) Le changement de méthode est du principalement à Areva et à l'enregistrement de T&D comme actifs non courants détenus en vue de la vente à hauteur de 814 M€ (voir note 19).

ANALYSE PAR NATURE

	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Combustibles nucléaires	6 549	13	6 536	9 070	12	9 058
Stocks de gaz et autres combustibles	1 348	5	1 343	1 793	4	1 789
Stocks de matières premières & autres approv.	3 352	581	2 771	3 192	542	2 649
Stock d'en cours de biens et services	1 772	81	1 691	1 089	31	1 058
Stocks de produits intermédiaires et finis	1 573	78	1 496	1 875	81	1 794
Stocks de marchandises	443	11	432	482	9	473
Stocks d'en cours de production - services	672	30	642	584	20	564
Stock de programmes diffusables	930	49	880	919	54	865
Autres stocks	16	6	10	13	6	7
TOTAL	16 657	855	15 802	19 016	759	18 256

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Industries de défense	679	-134	1	7	-	-	24	576
Infrastructures de transport	28	1	0	6	-	-	0	36
Transports	895	69	-0	2	-	-	-	967
Énergie	12 717	1 099	152	2 282	-814	-1	-74	15 361
Médias	928	-0	-	0	-	-	-18	909
Services	166	6	0	0	-	-	-	172
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	78	6	-	-26	-52	-	-	6
Immobilier	123	5	-	-114	-	-	-	14
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	187	27	-0	1	-	-	-	215
TOTAL	15 802	1 078	152	2 159	-865	-1	-68	18 256

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Industries de défense	856	177	679	733	157	576
Infrastructures de transport	39	11	28	49	13	36
Transports	998	102	895	1 071	105	967
Énergie	13 187	470	12 717	15 755	393	15 361
Médias	978	51	928	965	56	909
Services	177	10	166	180	8	172
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	91	13	78	12	6	6
Immobilier	128	5	123	18	4	14
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	202	14	187	233	17	215
TOTAL	16 657	855	15 802	19 016	759	18 256

NOTE 16 : CRÉANCES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2008	Variations au cours de l'exercice (1)	Variation de périmètre (2)	Écarts de conversion	Changements de méthode (3)	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	2 516	583	-1	3	-121	-17	2 961
Créances clients et comptes assimilés (*)	29 059	91	944	227	-2 436	387	28 273
Créances sur personnel et organismes sociaux	192	-5	0	0	-7	-44	136
État - TVA (soldes débiteurs)	4 834	-381	16	-247	-174	-442	3 606
Comptes courants liés à l'exploitation (débit)	181	46	-17	3	-0	-76	137
Autres créances d'exploitation	11 273	610	-301	217	-92	39	11 747
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	1 320	150	70	13	-43	-47	1 462
Valeur nette des créances d'exploitation	46 735	795	571	191	-2 788	-107	45 397

(*) À noter la correction d'ouverture pour 5,7 Md€ de DCNS suite au passage au IFRS en 2009, impliquant un reclassement des créances clients et acomptes reçus sur la ligne actif et passifs nets relatifs aux contrats de construction.

(1) Les principales variations de l'exercice sont constatées sur le poste autres créances d'exploitation et concernent principalement EDF.

(2) Les variations de périmètre des créances clients et comptes assimilés concernent EDF avec British Energy.

(3) Le principal changement de méthode provient de l'application d'IFRS 5 chez Areva. En effet les actifs et passifs de Areva T&D sont reclassés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Industries de défense	4 383	56	4 327	4 046	54	3 992
Infrastructures de transport	3 293	65	3 229	3 577	79	3 499
Transports	5 184	298	4 887	5 993	329	5 664
Énergie	31 352	573	30 779	29 623	764	28 859
Médias	594	22	572	546	20	527
Services	2 520	107	2 413	2 581	111	2 470
Services financiers	0	-	0	0	-	0
Défaillance	391	174	217	353	90	263
Immobilier	176	14	162	4	1	4
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	160	12	149	134	15	119
TOTAL	48 054	1 320	46 735	46 859	1 462	45 397

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

	Solde au 31 décembre 2008	Variations au cours de l'exercice (1)	Variation de périmètre (2)	Écarts de conversion	Changements de méthode (3)	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Industries de défense	4 327	-389	1	0	-	53	3 992
Infrastructures de transport	3 229	206	78	-0	-	-13	3 499
Transports	4 887	542	82	14	4	135	5 664
Énergie	30 779	448	500	172	-2 729	-311	28 859
Médias	572	-86	19	-	-	21	527
Services	2 413	25	39	4	-0	-11	2 470
Services financiers	0	0	-	-	-	-	0
Défaillance	217	85	-3	-	-62	26	263
Immobilier	162	-15	-144	-	-	-	4
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	149	-22	-1	-0	0	-7	119
TOTAL	46 735	795	571	191	-2 788	-107	45 397

Comptes combinés

NOTE 17 : CRÉANCES DIVERSES (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2008	Variations au cours de l'exercice (1)	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Débiteurs divers hors exploitation	1 926	-1 773	27	-42	3	-45	96
Charges constatée d'avance	1 406	-253	14	2	-56	-45	1 068
Créances IS	183	-127	3	-0	-	0	59
Charges à répartir	2	1	-	-	-	-2	1
Autres créances	1	4	5	-0	-	-	10
Provisions-dépréciations sur créances d'exploitation	0	2	-0	-	-	1	3
Valeur nette des créances d'exploitation	3 518	-2 149	48	-39	-53	-93	1 231

(1) Cette variation concerne une extourne d'écriture 2008 entre SNCF et RFF non symétrique sur Endettement Net.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Industries de défense	216	-	216	56	-	56
Infrastructures de transport	294	-	294	63	-	63
Transports	1 693	-	1 693	19	-	19
Énergie	1 030	0	1 030	852	-	852
Médias	57	0	57	65	0	65
Services	209	0	209	148	0	148
Services financiers	-	-	-	8	-	8
Défaillance	1	-	1	0	-	0
Immobilier	2	-	2	1	-	1
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	16	-	16	21	3	18
TOTAL	3 518	0	3 518	1 234	3	1 231

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2008	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Industries de défense	216	-158	0	-0	-	-2	56
Infrastructures de transport	294	-240	6	-0	-	3	63
Transports	1 693	-1 674	1	-0	-	-	19
Énergie	1 030	-29	40	-39	-52	-97	852
Médias	57	10	1	-	-	-3	65
Services	209	-65	2	-	-	1	148
Services financiers	-	8	-	-	-	-	8
Défaillance	1	-0	-	-	-1	-	0
Immobilier	2	1	-2	-	-	-	1
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	16	-2	-1	0	-	5	183
TOTAL	3 518	-2 149	48	-39	-53	-93	1 231

NOTE 18 : DISPONIBILITÉS ET QUASI DISPONIBILITÉS (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Billets de trésorerie, titres de créances	11 855	1 773	184	16	-	4	28	13 860
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	569	1 379	21	-1	-	-	-1 496	473
Valeurs remises à l'encaissement	8	-1	-7	-	-	-	-	0
Banques	3 984	11 162	1 277	-273	-254	3	-8 550	7 349
Caisse	844	-73	0	-0	-0	-	0	772
Disponibilités et quasi disponibilités	17 260	14 240	1 476	-257	-254	7	-10 017	22 454

La variation de trésorerie s'explique essentiellement par les entités suivantes:

	31 décembre 2008	31 décembre 2009	Variation
ADP	384	758	374
DCNS	1 179	1 335	156
EDF (a)	5 869	6 982	1 112
GIAT (b)	411	879	468
La Poste	2 056	1 889	-167
RFF	1 891	2 003	112
SNCF (c)	3 279	4 101	822
SPPE (d)	53	1 848	1 794
Autres	2 138	2 660	522
TOTAL	17 260	22 454	5 194

a) La forte augmentation de la trésorerie d'EDF s'explique essentiellement par une amélioration des flux lié à l'activité ainsi que par l'émission d'un emprunt obligataire complémentaire.

b) Sur GIAT, la libération du capital souscrit non appelé pour 450 M€ a permis à la société de dégager de la trésorerie complémentaire pour un montant quasi identique. Un versement de dividende exceptionnel de 100 M€ a été décidé en décembre 2009.

c) La hausse de la trésorerie de SNCF résulte de flux de trésorerie positifs provenant de l'activité (+ 1,7 Md€) et de flux liés négatifs aux investissements (- 0,9 Md€);

d) Concernant la SPPE, l'augmentation de la trésorerie provient pour 1 Md€ de l'activité et pour 0,7 Md€ du solde entre les opérations de financement et les opérations d'investissement.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Industrie de défense	1 394	-	1 394	2 520	1	2 518
Infrastructures de transport	2 553	-	2 553	3 003	8	2 995
Transports	3 573	-	3 573	4 685	2	4 683
Énergie	6 302	-	6 302	7 126	0	7 126
Médias	27	-	27	75	-	75
Services	2 342	-	2 342	2 319	-	2 319
Services financiers	53	-	53	1 848	-	-
Défaillance	770	-	770	689	-	689
Immobilier	117	-	117	74	-	74
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	129	-	129	127	-	127
TOTAL	17 260	-	17 260	22 466	12	22 454

Comptes combinés

NOTE 18 : DISPONIBILITÉS ET QUASI DISPONIBILITÉS (suite) (en millions d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2009 DÉFINITIF	31 DÉCEMBRE 2008 DÉFINITIF	VARIATIONS
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	23 961	20 986	2 975
Variation du besoin en fonds de roulement	-90	200	-290
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	23 871	21 185	2 686
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations (1)	-40 551	-37 076	-3 475
Cessions d'immobilisations (2)	18 368	2 419	15 949
Subventions d'investissement encaissées	3 794	4 036	-242
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales (3)	-13 680	-3 737	-9 943
Autres flux liés aux opérations d'investissements (4)	4 369	-4 307	8 676
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	-27 700	-38 664	10 964
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports	177	1 200	-1 023
Diminution de capital ou apports (5)	-1 509	-649	-860
Dividendes versés aux actionnaires (de la mère) (6)	-3 987	-4 676	689
Dividendes versés aux minoritaires	-143	-233	90
Variations des autres fonds propres	303	24	279
Variations des emprunts	15 326	15 875	-549
Autres flux liés aux opérations de financement	-437	2 435	-2 872
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	9 730	13 975	-4 245
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	5 901	-3 504	9 405

(1) Concernant l'évolution des acquisitions sur la période, la hausse constatée entre de 2008 et 2009 ne reflète pas en totalité les investissements réalisés sur la période.

Concernant EDF, le montant des investissements qui ressort à 12 Md€ doit être complété de l'effet de l'opération de croissance externe avec le rachat de British Energy dont l'effet sur 2009 est de l'ordre de 13 Md€.

(2) Ce montant correspond pour 16 Md€ au remboursement des participations que possédait la SPPE dans les banques sous forme de TSS souscrits en 2008 à hauteur de 9,2 Md€ ainsi que le remboursement des Actions de Préférence (sans droit de vote) des groupes BNPP et Société générale pour 6,8 Md€.

(3) Ce montant correspond à l'acquisition par EDF de British Energy qui avait été engagée sur 2008 s'est finalisée en janvier 2009 ainsi que l'acquisition de SPE pour 1,3 Md€.

(4) Ce montant inclut les flux liés, sur 2009, à la cession des titres de France Télécom par l'Erap pour 1,8 Md€ ainsi que le remboursement à SNCF du compte courant pour 1,6 Md€ de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel après résiliation du contrat de gestion. L'évolution par rapport à 2008 est liée essentiellement à l'opération British Energy pour -7,8 Md€.

(5) Ce montant inclut la réduction de capital de l'Erap pour 1,3 Md€ suite à la cession de l'ensemble de ces titres et à la mise en sommeil de l'activité.

(6) La baisse des dividendes versés correspond essentiellement à la sortie de Gaz de France du périmètre des sociétés intégrées globalement pour -1,2 Md€ contrebalancé par l'augmentation des dividendes versés par l'Erap pour 0,5 Md€.

Après retraitement, les investissements réalisés sur la période par les entités du périmètre de combinaison sont de l'ordre de 54 Md€ soit une hausse par rapport à 2008 (37 Md€) de +32 %. Ces évolutions se répartissent principalement de la manière suivante :

Immobilisations Incorporelles	Variations
EDF	2 870
Areva	495
Immobilisations corporelles	
EDF	26 793
RFF	3 325
SNCF	3 125
Areva	1 679
Immobilisations financières	
SPPE	11 974
Total	50 261

Note 19 : ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2008	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode (1)	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Actifs non courants détenus en vue de la vente	193	-8	-91	2	5 758	1 213	7 066
TOTAL	193	-8	-91	2	5 758	1 213	7 066
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	148	-0	-110	0	3 763	379	4 180
TOTAL	148	-0	-110	0	3 763	379	4 180

(1) La colonne changement de méthode présente les activités d'Areva T&D traitées en application de la norme IFRS 5. Les actifs et passifs des activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan et au compte de résultat pour 2009, les comptes de résultat consolidés des exercices 2009 et 2008 ont, eux aussi, été retraités. Nous vous présentons ci-dessous les états financiers simplifiés d'Areva T&D.

	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	5 474	5 070	4 335
Résultat opérationnel	405	561	398
Résultat financier	-47	-35	-54
Impôts	-91	-155	-113
Résultat net de la période	267	371	231
Part des minoritaires	-45	-32	-23
RÉSULTAT NET PART GROUPE	223	339	207

Secteurs d'activité	2009
Actifs non courants	1 734
Goodwills sur entreprises intégrées	656
Immobilisations incorporelles & corporelles	870
Autres actifs financiers non courants	31
Actifs du régime de pension	2
Actifs d'impôts différés	175
Actifs courants	3 915
Stocks et en-cours	814
Clients et autres créances opérationnelles	2 806
Impôts courants – actif	46
Autres créances non opérationnelles	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	238
Autres actifs financiers courants	4
Total actifs des activités destinées à être cédées	5 649
Passifs non courants	284
Avantages du personnel	208
Autres provisions non courantes	39
Dettes financières non courantes	12
Passifs d'impôts différés	26
Passifs courants	3 402
Provisions courantes	329
Dettes financières courantes	223
Fournisseurs et autres dettes opérationnelles	2 778
Impôts courants - passif	70
Autres dettes non opérationnelles	2
Total passifs des activités destinées à être cédées	3 686

Comptes combinés

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2008	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2009
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires	33 020	597	61	1 371	406	7 773	2 530	1 785	-	44 679
Provisions renouvellement des immobilisations en concession	11 151	572	73	12	-0	-1	-290	-	-	11 348
Provisions pour restructuration	156	96	4	56	0	-0	-68	0	-25	99
Provisions pour grosses réparations	64	10	1	6	-	-24	-	-	-0	43
Provisions pour litiges	1 144	213	59	154	3	14	-362	-	-67	733
Provisions sur contrats	4 166	2 870	739	4 097	105	1 530	-382	469	-193	3 728
Provisions sur risques liés aux opérations financières	857	694	82	317	-	1	-8	-	8	1 154
Provisions environnement	669	91	12	56	0	-1	-20	-0	-39	634
Autres provisions	3 577	533	138	361	3	15	801	1	-56	4 376
TOTAL	54 805	5 679	1 168	6 430	516	9 307	2 201	2 255	-372	66 792

PAR SECTEUR ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2008	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2009
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Industries de défense	421	168	45	75	0	-0	3	-	-	472
Infrastructures de transport	713	219	120	86	-	30	-23	-	-0	734
Transports	1 256	637	136	156	-	3	25	-	-1	1 628
Énergie	51 015	3 886	719	5 605	516	9 304	2 237	2 255	-367	62 523
Médias	107	109	14	21	-	0	-38	-	-	143
Services	912	581	99	450	0	0	-2	-	8	952
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	286	66	30	22	-	-1	-3	-	-12	285
Immobilier	34	0	-	0	-	-30	-	-	-	5
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	59	13	4	15	-	-	-	-	-	52
TOTAL	54 805	5 679	1 168	6 430	516	9 307	2 201	2 255	-372	66 792

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE PAR NATURE

	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	1 113	31 907	33 020	1 392	43 287	44 679
Provision renouvellement des immobilisations en concession	-	11 151	11 151	-	11 348	11 348
Provision pour restructuration	-	156	156	-	99	99
Provision pour grosses réparations	-	64	64	-	43	43
Provision pour litiges	1 158	-	1 144	733	-	733
Provisions sur contrats	-	4 166	4 166	-	3 728	3 728
Provisions sur risques liés opérations financières	702	155	857	782	371	1 154
Provision environnement	-	669	669	-	634	634
Autres provisions	3 402	0	3 577	4 376	0	4 376
TOTAL	6 375	48 268	54 805	7 283	59 510	66 792

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE PAR SECTEUR

	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Industries de défense	127	295	421	166	306	472
Infrastructures de transport	625	88	713	210	523	734
Transports	267	989	1 256	374	1 254	1 628
Énergie	4 250	46 766	51 015	5 227	57 296	62 523
Médias	107	0	107	142	0	143
Services	854	59	912	862	90	952
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	286	0	286	284	0	285
Immobilier	8	27	34	5	-	5
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	14	45	59	12	40	52
TOTAL	6 536	48 268	54 805	7 283	59 510	66 792

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

20.1. Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Variation de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2009
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	33 020	597	61	1 371	406	7 773	2 530	1 785	44 679
TOTAL	33 020	597	61	1 371	406	7 773	2 530	1 785	44 679

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmentation et actualisation	Diminution		Variation de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
			Provision non utilisée	Provision utilisée			
Provision pour déconstruction des centrales et derniers cœurs	15 876	1 049	-5	-426	5 162	2 874	24 530
Provision pour aval du cycle nucléaire	17 144	1 333	-56	-945	2 611	62	20 149
TOTAL	33 020	2 382	-61	-1 371	7 773	2 936	44 679

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	EDF	Areva	British Energy	Enbw	Autres
Provision pour déconstruction des centrales et derniers cœurs	15 876	12 469	1 734	-	1 365	308
Provision pour aval du cycle nucléaire	17 144	14 711	1 606	-	827	-
TOTAL	33 020	27 180	3 340	0	2 192	308

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	EDF	Areva	British Energy	Enbw	CENG	Autres
Provision pour déconstruction des centrales et derniers cœurs	24 530	12 958	4 185	5 088	1 453	442	404
Provision pour aval du cycle nucléaire	20 149	15 030	1 568	2 660	879	-	12
TOTAL	44 679	27 988	5 753	7 748	2 332	442	416

Ces provisions sont constituées par :

- les dépenses pour l'aval du cycle des combustibles nucléaires. Une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation, stockage et reprise des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation ou consommés ;
- les charges liées à la déconstruction des centrales et les charges relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier (provision dernier cœur) ;
- les charges liées au démantèlement des sites miniers et des usines de concentration.

■ 20.1.1 Nature des engagements

En leur qualité d'exploitant d'installations nucléaires, les groupes EDF et Areva ont l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de leurs installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Ils doivent également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne. Enfin, le combustible irradié dans les réacteurs nucléaires d'EDF fait l'objet d'un traitement par Areva sur le site de La Hague dont le produit est partiellement recyclé pour fabriquer un combustible, appelé MOX, utilisé dans certains des réacteurs nucléaires d'EDF.

L'échéancier des dépenses correspondant au démantèlement et à la déconstruction des installations (appelé « obligations de fin de cycle » chez Areva) se situe entre 2006 et 2060 en fonction des dates prévisibles d'arrêt des installations et de la programmation des opérations.

Pour le groupe Areva, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment l'usine d'enrichissement d'Eurodif à Pierrelatte et les usines de combustibles mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine Melox et Cadarache pour la fabrication de combustibles MOX.

Concernant l'usine de Marcoule, CEA, EDF et Areva NC ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets haute et moyenne activité à vie longue. Areva NC provisionne donc seulement pour le site de Marcoule sa quote-part de coûts d'évacuation et de stockage définitif de ces déchets.

Pour le groupe EDF la gestion du combustible usé correspond aux éléments suivants :

- l'évacuation du combustible usé des centres de production d'EDF, sa réception, son entreposage intermédiaire et son traitement y compris le conditionnement des déchets qui en résultent et leur entreposage ;
- les charges de traitement concernent exclusivement le combustible usé recyclable dans les installations existantes, y compris la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié.

L'évaluation de ces charges est fondée sur les principes de l'accord cadre régissant les contrats de gestion du combustible usé (traitement, recyclage) sur la période post-2007 signé entre EDF et Areva le 19 décembre 2008 dans la continuité des dispositions contractuelles antérieures. Les négociations entre EDF et Areva se sont poursuivies jusqu'au 5 février 2010, date à laquelle ont été conclus les principes d'application de l'accord cadre, lesquels devraient pouvoir être déclinés à brève échéance dans le contrat d'exploitation 2008-2012.

Il est à noter que pour l'oxydation et l'entreposage de l'uranium de retraitement non immédiatement recyclé, l'évaluation des charges est fondée sur les meilleures estimations d'EDF compte tenu des discussions en cours avec Areva et des prévisions de recyclage à court terme de ces matières.

Les charges sont calculées à partir des flux physiques prévisionnels à la date de l'arrêt des comptes.

Pour le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement de la valeur des combustibles comptabilisée dans les comptes de stocks.

Concernant la participation d'EDF aux dépenses de déconstruction des installations de traitement de La Hague ainsi que de reprise et de conditionnement des déchets anciens, un accord libérant EDF de toute obligation a été signé avec Areva le 6 juillet 2009 fixant les montants exacts et les échéances de versement, la dernière étant prévue avant le 1^{er} juillet 2011.

Pour le groupe EDF les charges de gestion à long terme des colis de déchets radioactifs correspondent aux éléments suivants :

- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus de la déconstruction des installations nucléaires de base dont EDF est l'exploitant ;
- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus du traitement du combustible usé à La Hague,
- l'entreposage de longue durée et le stockage direct du combustible usé non recyclable à l'échelle industrielle dans les installations existantes : combustible au plutonium ou à l'uranium issu du traitement enrichi, combustible de Creys Malville et Brennilis ;
- et aux quotes-parts EDF des charges d'études, de couverture, de fermeture, de surveillance des centres de stockage :
- existants, pour les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de faible et moyenne activité (FMA) ;
- à créer, pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) et pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL).

Les volumes de déchets donnant lieu à provisions incluent, d'une part, les colis de déchets existants, et d'autre part, l'ensemble des déchets à conditionner tels qu'obtenus après déconstruction des centrales ou après traitement à La Hague du combustible usé (sur la base de la totalité du combustible chargé en réacteur au 31 décembre irradié ou non). Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs).

Pour les déchets issus de la déconstruction des centrales en exploitation, le traitement comptable est identique à celui des dépenses de déconstruction (un actif est créé en contrepartie de la provision).

Pour les déchets à venir sur le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement du coût du combustible comptabilisé dans les comptes de stocks.

La provision constituée pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) représente la part la plus importante des provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Les dispositions de la loi du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs ont conforté EDF dans l'hypothèse retenue d'un stockage géologique sur laquelle sont fondées les provisions comptabilisées.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses prévisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la direction générale de l'Énergie et des Matières premières (DGEMP, devenue depuis la direction générale de l'Énergie et du Climat DGEC) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, APE et direction du Budget), l'Andra et les producteurs de déchets (EDF, Areva, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

Concernant la provision pour les déchets de faible activité vie longue (FAVL), l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a entrepris en 2008 une recherche de site. Malgré le désistement des deux sites sélectionnés pour des campagnes de reconnaissance géologique, le calendrier de développement du site de stockage FAVL en vue d'une mise en service en 2019 n'a pas été à ce stade remis en cause par la DGEC et l'Andra.

■ 20.1.2 Provision pour démantèlement et déconstruction des installations et pour derniers cœurs

20.1.2.1 Détermination des provisions pour obligations de fin de cycle (démantèlement et déconstruction) chez Areva

Démantèlement

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculée installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes :

- le groupe a retenu un démantèlement qui correspond à l'état final suivant : génie civil assaini sur pied, toutes les zones à déchets nucléaires sont déclassées en zones à déchets conventionnels ;
- les devis détaillés des coûts des obligations de démantèlement et de gestion des déchets ont été établis par SGN pour les usines de l'aval. SGN est la société d'ingénierie qui a assuré la maîtrise d'oeuvre de la construction de la plupart des installations de traitement-recyclage, et a donc été considérée comme la mieux à même d'en déterminer les modalités de démantèlement. Pour ce faire, SGN a développé un logiciel d'évaluation des travaux de démantèlement pour le compte des usines Areva de l'Aval du cycle et, également, du CEA. Ce logiciel a été certifié par les bureaux Veritas. Dans le cas de l'enrichissement, c'est la société Eurodif qui a mené les travaux d'évaluation ;
- les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation indiqués ci-dessous. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007, les taux prévisionnels retenus sont les suivants pour les installations situées en France :

- taux d'inflation : 2 % ;
- taux d'actualisation : 5 %.

Les devis sont mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. En conformité avec la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, le groupe transmettra tous les trois ans, un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Il convient donc dorénavant de les reprendre et les conditionner selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté.

Évaluation et stockage des déchets ultimes

Areva provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;

- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants du Code de l'environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage géologique profond.

Pour ce dernier poste, sous l'égide de la direction générale de l'Énergie et des Matières premières, un groupe de travail a été constitué en 2004 et a rendu ses conclusions au second semestre 2005. Areva a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage profond de 14,1 Md€ CE 03 qui intègre un niveau réaliste de risques et d'aléas.

Conformément à la loi du 28 juin 2006, la Direction générale de l'énergie et du climat a confié à un groupe de travail la mission de réaliser une nouvelle évaluation du cout du stockage géologique en profondeur. Ce groupe de travail animé par la DGEC réunit des représentants de l'Andra, d'Areva, du CEA, d'EDF et de l'ASN.

À l'issue des travaux du groupe de travail, le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire pourra arrêter l'évaluation des coûts de stockage réversible en couche géologique profonde et la rendre publique.

Valeur des provisions pour opérations de fin de cycle avant actualisation

La valeur des provisions pour opérations de fin de cycle, évaluées aux conditions économiques à la date de clôture avant actualisation, est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Démantèlement des installations nucléaires	7 990	8 372	8 248
Reprise et conditionnement des déchets	2 075	2 573	2 504
TOTAL	10 065	10 945	10 753

20.1.2.2 Provisions pour déconstruction et derniers cœurs d'EDF

Les variations des provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	Augmentations	Diminutions Provisions utilisées	Autres variations	31 décembre 2009
Provisions pour déconstruction des centrales thermiques	434	30	-45	6	425
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	10 360	524	-176	-	10708
Provisions pour dernier cœur	1 675	150	-	-	1825
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	12 469	704	-221	6	12 958

L'évaluation des charges aux conditions économiques de fin d'année et en valeur actuelle est la suivante :

	31 décembre 2008		31 décembre 2009	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
Provisions pour déconstruction des centrales thermiques	594	425	609	434
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	20 696	10 708	20 452	10 360
Provisions pour dernier cœur	3 732	1 825	3 566	1 675
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	25 022	12 958	24 627	12 469

A/Provisions pour déconstruction des centrales thermiques à flamme d'EDF en France

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont basées sur des études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

L'évaluation de la provision au 31 décembre 2009 prend en compte les derniers éléments de devis connus et la mise en service de nouveaux actifs de production. Pour les centrales en exploitation, un actif est créé en contrepartie de la provision.

B/Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires d'EDF en France

Cette rubrique concerne la déconstruction des centrales nucléaires de la filière Réacteur à Eau Pressurisé (REP) en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement.

Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites seront remis en état et que les terrains pourront être réutilisés.

Pour les centrales en exploitation :

- un actif a été créé en contrepartie de la provision ;
- un actif a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches des centrales REP concernées.

a) Pour les centrales en exploitation (filiale REP paliers 900 MW, 1 300 MW et N4) :

- les provisions sont évaluées sur la base d'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991, qui a déterminé une estimation du coût de référence en euro/MW, confirmant les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979. Cette évaluation a été confirmée par une étude effectuée par l'entreprise en 1999 et ciblée sur un site déterminé, puis par une nouvelle évaluation effectuée en 2009.

Conformément aux engagements pris, l'entreprise a procédé en 2009 à une nouvelle évaluation des coûts de déconstruction du parc REP en exploitation selon une démarche comprenant les étapes suivantes :

- l'évaluation du coût de déconstruction d'un site REP de quatre tranches 900 MW prenant en compte les évolutions les plus récentes en terme de réglementation, de retour d'expérience de la déconstruction des centrales à l'arrêt et des recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire ;
- le réexamen de la planification dans le temps des opérations de déconstruction ;
- la détermination des règles permettant l'extrapolation de l'évaluation des coûts à l'ensemble du parc REP en exploitation.

Une inter-comparaison internationale a permis de corroborer les résultats de cette étude.

Cette étude a abouti à un chiffrage des coûts de déconstruction qui confirme l'évaluation de la provision constituée jusqu'à présent et valide les coûts de référence utilisés exprimés en euro-MW.

Il est à noter que cette étude a intégré dans l'évaluation de la provision les trois Installations nucléaires de base (INB) périphériques rattachées au parc REP en exploitation, conformément aux engagements pris.

Comptes combinés

b) Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales de première génération de la filière UNGG, centrale de Creys-Malville, centrale de Brennilis et de Chooz A) :

La provision est évaluée à partir de devis (coûts et plannings) mis à jour en 2008, et qui prennent en compte l'évolution des hypothèses techniques et financières, le retour d'expérience sur les opérations de déconstruction en cours et une étude d'inter-comparaison.

Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échéanciers établis par l'entreprise et actualisés.

À l'issue de l'accord signé en décembre 2008 entre EDF et le CEA sur le démantèlement des installations de Brennilis et de Phenix et sur le devenir du combustible irradié des deux installations. EDF est seul responsable de la déconstruction de Brennilis et est libéré de toute obligation au titre de la déconstruction de Phenix. Chaque partie reste responsable de la gestion à long terme des déchets au prorata de leur participation initiale. Les soultes libératoires ont été réglées le 10 mars 2009.

C/Provision pour derniers cœurs

Cette provision couvre les charges relatives à la perte future du combustible non consommé, à l'arrêt définitif du réacteur. Elle se décompose en deux postes :

- la dépréciation du stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif, valorisée à partir du dernier prix moyen connu des stocks ;
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants, pour la part de combustible non encore irradiée au moment de l'arrêt définitif. Ces coûts sont valorisés selon des modalités similaires à celles utilisées pour les provisions relatives à la gestion du combustible usé et à la gestion à long terme des déchets radioactifs. Cette provision étant liée à une obligation existante à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le cœur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif est constitué en contrepartie de la provision.

D/Provisions pour déconstruction et derniers cœurs des filiales

• Déconstruction et derniers cœurs de British Energy

(en millions d'euros)	Augmentations	Diminutions provisions utilisées	Variation de périmètre	Autres variations	31 décembre 2009
Provisions pour déconstruction des centrales	11	-27	3 594	360	3 938
Provisions pour dernier cœur	55		1 039	56	1 150
Provisions pour déconstruction et derniers cœurs	66	-27	4 633	416	5 088

Les provisions pour déconstruction des centrales nucléaires résultent des meilleures estimations de la Direction, couvrent le coût complet de la déconstruction et sont évaluées à partir des techniques et méthodes connues les plus vraisemblablement utilisables dans le cadre du respect des réglementations existant à ce jour. Les dernières estimations datent de 2006 et intègrent une hypothèse de démantèlement permettant *in fine* la réutilisation du site.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2009
Déconstruction des centrales	TOTAL
Montants non actualisés (prix courants)	11 746
Montants actualisés (taux réel 3 %)	3 733
Montants provisionnés	3 733

Le tableau ci-dessus ne porte que sur les obligations de déconstruction hors le montant actualisé des contributions à verser au NLF pour la déconstruction de 205 M€.

• Déconstruction des centrales nucléaires du groupe EnBW

Les provisions sont fondées sur des obligations légales et réglementaires ainsi que sur des dispositions qui découlent des autorisations d'exploitation.

Le taux d'actualisation retenu est de 5,5 %.

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	Augmentations	Diminutions		Autres variations	31 décembre 2009
			Provisions utilisées	Provisions excédentaires ou devenues sans objet		
Provisions pour déconstruction des centrales	1343	75	-20	-3	36	1 431
Provisions pour dernier cœur	22	1			-1	22
Provisions pour déconstruction et derniers cœurs	1 365	76	-20	-3	35	1 453

L'évaluation des provisions pour déconstruction repose sur un scénario d'opérations de déconstruction effectuées au plus tôt et sans période d'attente et s'appuie sur des expertises externes et une estimation des coûts.

Les provisions couvrent les coûts de post-exploitation des installations, des coûts de déconstruction proprement dit et des coûts des déchets de déconstruction, ainsi que les frais de personnel propres à l'entreprise qui peuvent être affectés aux opérations de mises à l'arrêt des installations.

Elles sont constituées dès la mise en service des installations en contrepartie de la comptabilisation d'un actif.

• Déconstruction des centrales nucléaires de CENG

CENG à l'obligation de procéder à la déconstruction de ses trois centrales nucléaires à l'issue de leur exploitation conformément à la réglementation de la NRC.

Les estimations des coûts de déconstruction sont calculées site par site à partir d'études techniques mises à jour périodiquement.

Les provisions pour déconstruction comprennent notamment les dépenses de personnel internes et externes, les coûts des équipements, des matériels, du transport, de l'enfouissement, des coûts énergétiques, des impôts fonciers, les contributions versées à la NRC en vue de l'obtention du certificat de décontamination et les dépenses de remise en état des terrains conformément aux prescriptions.

■ 20.1.3. Détermination des provisions pour aval du cycle du combustible

Ces provisions pour aval du cycle nucléaire concernent essentiellement EDF, exploitant de réacteurs nucléaires, et s'élèvent à 18,5 Md€ au 31 décembre 2009 (15,6 Md€ au 31 décembre 2008) et se décomposent en provision pour gestion du combustible usé et provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs.

	31 décembre 2008	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres variations	31 décembre 2009
			Provisions utilisées	Provisions excédentaires ou devenues sans objet			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Provisions pour gestion du combustible usé	8 806	851	-718	-23	2 207	24	11 147
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	6 732	408	-141	-33	404	56	7 426
Provisions pour aval du cycle nucléaire	15 538	1 259	-859	-56		80	18 573

Provisions pour aval du cycle nucléaire en France

	31 décembre 2008	Augmentations	Diminutions		Autres variations	31 décembre 2009
			Provisions utilisées	Provisions excédentaires ou devenues sans objet		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Provisions pour gestion du combustible usé	8 553	837	-714	-11	21	8 686
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	6 158	322	-119	-22	5	6 344
Provisions pour aval du cycle nucléaire	14 711	1 159	-833	-33	26	15 030

L'évaluation des charges aux conditions économiques de fin d'année et en valeur actualisée est la suivante :

	31 décembre 2008		31 décembre 2009	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin d'année	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges économiques de fin d'année	Montants provisionnés en valeur actualisée
<i>(en millions d'euros)</i>				
Pour gestion du combustible usé	13 675	8 553	13 969	8 686
Pour gestion à long terme des déchets radioactifs	21 464	6 158	22 321	6 344
	35 139	14 711	36 290	15 030

Le taux d'actualisation retenu par EDF pour le calcul des provisions est de 5 %, prenant en compte une hypothèse d'inflation de 2 %, soit un taux réel proche de 3 %.

• Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de séries longues d'emprunts obligataires de durée aussi proche que possible de la durée du passif. Une partie des dépenses pour lesquelles sont constituées ces provisions sera toutefois décaissée sur des horizons de temps qui excèdent largement la durée des instruments couramment traités sur les marchés financiers.

L'hypothèse sur le taux nominal est ainsi aujourd'hui, en prenant en particulier en compte l'OAT française 2055, pertinente par rapport à la durée des engagements nucléaires. La moyenne de rendement des OAT de maturité 50 ans n'est pas disponible à ce stade sur une durée suffisante. Il est donc pris pour référence la moyenne glissante sur 10 ans du rendement des OAT françaises disponibles sur les horizons les plus longs, à laquelle est ajouté le *spread* des obligations d'entreprises de notation A à AA, dont EDF fait partie.

L'hypothèse d'inflation retenue est cohérente avec les prévisions données par le consensus et l'inflation anticipée calculée à partir du rendement des obligations indexées sur l'inflation.

• Révision du taux d'actualisation

La méthodologie retenue pour la détermination du taux d'actualisation consiste à privilégier la prise en compte des tendances longues sur les évolutions des taux en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements. La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long terme.

Le taux d'actualisation retenu respecte le double plafond réglementaire instauré par ailleurs par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007. Il doit être inférieur :

- à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » ;
 - au taux de rendement anticipé des actifs de couverture.
- Facteurs de sensibilité des provisions pour aval du cycle nucléaire et des provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs

La sensibilité aux hypothèses de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation ainsi qu'aux échéanciers de décaissements peut être estimée à partir de la comparaison du montant brut évalué aux conditions économiques de décembre de l'année considérée avec le montant en valeur actualisée.

Cette approche peut être complétée par l'estimation de l'impact sur la valeur actualisée d'une variation du taux d'actualisation.

20.1.3.1. Provisions pour charges de gestion des combustibles usés

Cette rubrique comprend les prestations correspondant aux éléments suivants :

- l'évacuation du combustible usé des centres de production d'EDF, sa réception, son entreposage intermédiaire et son traitement y compris le conditionnement des déchets qui en résultent et leur entreposage ;
- les charges de traitement concernent exclusivement le combustible usé recyclable dans les installations existantes, y compris la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié.

L'évaluation de ces charges est fondée sur l'accord cadre régissant les contrats aval du cycle sur la période post-2007 signé entre EDF et Areva le 19 décembre 2008. Elle est calculée à partir des flux physiques provisionnels à la date de l'arrêté des comptes.

• L'oxydation et l'entreposage de l'uranium de traitement non immédiatement recyclé. L'évaluation de ces charges est fondée sur les meilleures estimations d'EDF compte-tenu des discussions en cours avec Areva et des prévisions de recyclage à court terme de ces matières.

• Pour le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement de la valeur des combustibles comptabilisée dans les comptes de stocks.

Comptes combinés

• Traitement dans la combinaison

Au 31 décembre 2008, les provisions constituées par Areva et EDF ont été conservées en l'état, après retraitement de la quote-part liée à EDF et existant chez Areva.

20.1.3.2 Provisions pour charges de gestion à long terme des colis de déchets radioactifs

Cette rubrique concerne les dépenses futures relatives à :

- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus de la déconstruction des installations nucléaires de base dont EDF est l'exploitant,
- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus du traitement du combustible usé à La Hague,
- l'entreposage de longue durée et le stockage direct des combustibles non recyclables dans les installations existantes (MOX et Creys-Malville),
- et aux quotes-parts EDF des charges d'études, de couverture, de fermeture, de surveillance des centres de stockage :
 - existants, pour les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de faible et moyenne activité (FMA),
 - à créer, pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) et pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MA-VL).

Les volumes de déchets donnant lieu à provisions incluent, d'une part, les colis de déchets existants, et d'autre part, l'ensemble des déchets à conditionner tels qu'obtenus après déconstruction ou après traitement à La Hague du combustible usé (sur la base de la totalité des combustibles chargés en réacteur au 31 décembre irradiés ou non). Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets de l'ANDRA

Pour les déchets issus de la déconstruction des centrales en exploitation, le traitement comptable est identique à celui des dépenses de déconstruction : un actif est créé en contrepartie de la provision.

Pour les déchets issus de la déconstruction de Brennilis, le traitement comptable est identique à celui des dépenses de déconstruction. La provision a été constituée en totalité ; la quote-part revenant au partenaire a été enregistrée en produits à recevoir.

Pour les déchets à venir sur le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement du coût des combustibles comptabilisés dans les comptes de stocks.

La provision constituée pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) représente la part la plus importante des provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Les dispositions de la loi du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs ont conforté EDF dans l'hypothèse retenue d'un stockage géologique sur laquelle sont fondées les provisions comptabilisées.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses provisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage

géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la direction générale de l'Énergie et des Matières premières (DGEMP) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, APE et direction du Budget), l'Andra et les producteurs de déchets (EDF, Areva, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

Concernant la provision pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL), l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a entrepris en 2008 une recherche de site. De nouveaux éléments ont été rendus publics et, notamment, la révision du calendrier de développement et de mise en service du site de stockage FAVL par l'Andra, laquelle est désormais envisagée pour 2019. EDF a pris en compte ces données dans l'évaluation de ses provisions et de ses actifs dédiés au 31 décembre 2008.

20.1.3.3 Provisions pour aval du cycle nucléaire des filiales

Provisions pour aval du cycle nucléaire de British Energy

(en millions d'euros)	Variation de périmètre	Autres variations	31 décembre 2009
Provisions pour gestion du combustible usé	2 207	2	2 209
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	402	49	451
Provisions pour aval du cycle nucléaire	2 609	51	2 660

Le combustible usé provenant de la centrale de Sizewell B (de type REP – réacteur à eau pressurisée) est entreposé sur le site de la centrale. Le combustible usé provenant des autres centrales est retraité à l'usine de Sellafield ou entreposé.

Les provisions reposent sur les obligations du groupe British Energy en matière de retraitement, d'entreposage des combustibles usés, ainsi que de stockage de longue durée des déchets radioactifs, telles que résultant de la réglementation existante au Royaume-Uni et approuvée par la Nuclear Decommissioning Authority (NDA). Leur évaluation est fondée sur des accords contractuels ou, en l'absence, sur les estimations techniques les plus récentes.

Les coûts représentatifs des dépenses de l'aval du cycle (transport, entreposage, retraitement et stockage de longue durée) sont enregistrés en stocks et sont transférés en charges proportionnellement aux quantités de combustible usé.

(en millions d'euros)	Aval du cycle dépenses contractualisées	Aval du cycle dépenses non contractualisées	Total au 31 décembre 2009
Montants non actualisés (prix courant)	2 704	3 120	5 824
Montants actualisés (taux réel 3 %)	2 209	599	2 808
Montants provisionnés	2 209	451	2 660

Provisions EnBW

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	Augmentations	Diminutions		Autres variations	31 décembre 2009
			Provisions utilisées	Provisions excédentaires		
Provisions pour gestion du combustible usé	253	14	-5	-12	0	250
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	574	86	-21	-11	1	629
Provisions pour aval du cycle nucléaire	827	100	-26	-23	1	879

Les provisions s'élèvent à 879 M€ à fin décembre 2009 (827 M€ à fin décembre 2008). Suite à l'interdiction à compter du 1^{er} juillet 2005 de transporter les combustibles usés vers les installations de retraitement, ceux-ci ne sont plus retraités et les exploitants nucléaires ont l'obligation de les stocker dans des centres de stockage intermédiaire construits sur les sites des centrales (accord sur l'énergie atomique de 2000 et loi de 2002).

Les déchets correspondant aux combustibles usés expédiés pour retraitement avant le 1^{er} juillet 2005 sont rapatriés en Allemagne pour y être stockés. Le retour des déchets devrait perdurer pendant les prochaines années.

Des versements sont également effectués au service fédéral de radioprotection dans le cadre des décrets sur les conditions

préalables à la création et à la mise en service des centres de stockage définitifs de Gorleben et Konrad.

L'évaluation des provisions est fondée :

- sur des contrats pour la gestion du combustible nucléaire : il s'agit des coûts de stockage intermédiaire décentralisé à proximité des centrales, des coûts de stockage intermédiaire centralisés sur les sites de Gorleben et Ahaus, des coûts de transports et d'achat de conteneurs, ainsi que des coûts résiduels de retraitement du combustible ;
- sur des estimations de coûts pour la gestion des déchets à long terme : il s'agit des coûts de conditionnement pour le stockage ultime, des coûts d'évacuation sur le lieu définitif (comprenant les coûts du transport et d'achat des containers) et du coût du stockage définitif.

20.2. Provision pour renouvellement des immobilisations en concessions

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2008	Augmentation	Diminution		Variation de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
			Provision non utilisée	Provision utilisée			
Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	11 151	572	73	12	-1	-290	11 347
TOTAL	11 151	572	73	12	-1	-290	11 347

Il s'agissait, de la provision pour renouvellement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité en France. Cette provision est destinée à assurer le renouvellement des ouvrages. Elle correspond à la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité.

La suppression de l'obligation financière liée au renouvellement des biens au-delà du terme de la concession en application de l'article 36 de la loi du 9 août 2004 a conduit à revoir la définition des provisions pour renouvellement, désormais assises sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine des biens.

20.3. Provisions sur contrats

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2009
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provisions sur contrats	4 166	2 870	739	4 097	105	1 530	-575	469	3 729
TOTAL	4 166	2 870	739	4 097	105	1 530	-575	469	3 729

Les principales provisions sur contrat sont comptabilisées chez :

- Areva 1,366 M€ pour 1,568 M€ en 2008 : 86 M€ relatifs aux garanties données aux clients contre 252 M€ en 2008, 729 M€ relatifs aux pertes à terminaison contre 792 M€ en 2008, 552 M€ relatifs aux travaux restant à effectuer contre 523 M€ EN 2008 ;

- EDF 1,186 M€ pour 1,941 M€ en 2008 ;
- SNCF 450 M€ pour 417 M€ en 2008 ;
- RFF 428 M€ ;
- DCNS 79 M€ pour 650 M€ en 2008.

20.4. Provision environnement

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2009
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provisions environnement	669	91	12	56	0	-1	-20	-39	632
TOTAL	669	91	12	56	0	-1	-20	-39	632

Au 31 décembre 2009 les risques environnementaux concernent SNCF à hauteur de 348 M€ (362 M€ en 2008) et concernent essentiellement la dépollution de sites (104 M€ pour 99 M€ en 2008) des coûts liés à l'amiante (263 M€ pour 257 M€ en 2008).

Comptes combinés

NOTE 21 : AVANTAGES AU PERSONNEL *(en millions d'euros)*

PAR NATURE ET PAR FLUX

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmen- tation	Diminution		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actuali- sation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2009
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provisions pour avantages au personnel	19 227	2 146	331	2 372	16	185	-8	1 544	-207	20 201
TOTAL	19 227	2 146	331	2 372	16	185	-8	1 544	-207	20 201

PAR SECTEUR ET PAR FLUX

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Augmen- tation	Diminution		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actuali- sation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2009
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Industries de défense	79	12	2	6	-0	-	-0	-	-	83
Infrastructures de transport	423	62	12	35	-	1	23	-	-	461
Transports	1 818	450	-	111	1	14	-	-7	-	2 165
Énergie	15 002	1 080	7	2 204	13	173	-30	1 550	-207	15 370
Médias	138	14	6	1	-	0	-0	1	-	146
Services	1 754	526	303	16	2	1	-0	-	1	1 965
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	0	0	-	0	-	-0	-	-	-0	0
Immobilier	3	-	-	-	-	-3	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	10	2	1	-	-	-	-	-	-	11
TOTAL	19 227	2 146	331	2 372	16	185	-8	1 544	-207	20 201

Secteurs d'activité	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Provisions pour avantages au personnel	17 874	1 354	19 227	18 745	1 456	20 201
TOTAL	17 874	1 354	19 227	18 745	1 456	20 201

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE PAR SECTEUR

	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Industries de défense	1	78	79	1	83	83
Infrastructures de transport	41	382	423	38	424	461
Transports	81	1 737	1 818	81	2 084	2 165
Énergie	830	14 172	15 002	837	14 533	15 370
Médias	-	138	138	-	146	146
Services	399	1 356	1 754	497	1 468	1 965
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	0	0	0	-	0
Immobilier	-	3	3	-	-	3
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	2	7	10	2	8	18
TOTAL	1 354	17 874	19 227	1 456	18 745	20 201

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE

	31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Emprunts obligataires	20 304	58 538	78 842	8 484	93 257	101 742
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 429	16 872	22 302	5 209	19 752	24 961
Autres emprunts et dettes	11 089	7 456	18 544	15 222	6 740	21 962
Soldes créditeurs de banques	2 345	2	2 347	2 032	0	2 032
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	3	3	-	3	3
Dettes sur location financement	5	33	39	6	108	114
Dettes rattachées à des participations	1	21	23	465	21	486
Comptes courants créditeurs	2 735	200	2 935	2 850	200	3 050
Avances conditionnées	-	100	100	-	100	100
Dépôts et cautionnements reçus	201	177	378	251	107	358
Participations des salariés	8	1	9	5	3	8
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-
Titres participatifs	-	36	36	-	20	20
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 625	491	4 116	3 982	342	4 325
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 835	2 707	6 543	3 482	3 253	6 736
TOTAL	49 578	86 639	136 218	41 989	123 907	165 896

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2008	Variation	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Emprunt obligataire	78 842	9 641	13 251	190	-1	-198	-2	19	101 742
Emprunts auprès des établissements de crédit	22 302	-629	3 068	287	-86	359	-1	-338	24 961
Autres emprunts et dettes	18 544	3 650	183	126	-107	-294	-61	-80	21 962
Soldes créditeurs de banques	2 347	3 776	-22	16	-82	-	-	-4 003	2 032
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	3	0	-	-	-	-	-	-	3
Dettes sur location financement	39	5	-	-	-	-	-	70	114
Dettes rattachées à des participations	23	-74	558	-33	-0	-	-	11	486
Comptes courants créditeurs	2 935	4 569	11	-3	-	80	-	-4 543	3 050
Avances conditionnées	100	2	-3	-	-0	0	-	-	100
Dépôts et cautionnements reçus	378	-2	-18	0	-0	-	-	-0	358
Participations des salariés	9	3	-	0	-3	-2	-	1	8
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres participatifs	36	-13	0	-	-	-4	-	1	20
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 116	3 525	367	8	-	-569	-	-3 122	4 325
Instruments dérivés de couverture - Passif	6 543	279	22	23	-1	520	-	-	-
TOTAL	136 218	24 733	17 418	614	-280	-108	-64	-12 635	165 896

	Variation	Variations de périmètre	Autres mouvements
CNA (a)	- 1 495	17 088	-
EDF (b)	15 286	-	-
Areva (c)	1 884	-	-
RFF (d)	1 882	-	-
RATP (e)	1 059	-	-
La Poste	- 66	-	-
SNCF	10 660	-	-12 084
SFTRF (f)	- 1 589	-	-
SPPE (g)	- 3 158	-	-
Autres	270	330	- 552
TOTAL	24 733	17 418	-12 636

a) Cette variation correspond à l'entrée de CNA dans le périmètre de la consolidation.

b) Cette augmentation s'explique par l'émission de plusieurs emprunts obligataires au cours de l'année afin de financer la stratégie du groupe EDF et concourir pour partie au remboursement anticipé du crédit bancaire d'acquisition de British Energy tiré en janvier 2009.

c) La variation de ce poste s'explique principalement par l'émission par le groupe Areva de trois emprunts obligataires au cours de l'exercice 2009, pour un nominal total de 3 Md€.

d) RFF a eu recours aux marchés internationaux de capitaux afin de couvrir son besoin de financement long terme sous la forme majoritairement d'émissions obligataires, de placements privés et d'emprunts

contractés auprès d'établissements de crédit. Le montant des ressources levées sur 2009 représente un montant de 3 Md€.

e) Émission complémentaire par la RATP de billet de trésorerie pour 700 M€ et d'emprunts obligataires pour le solde.

f) La diminution de la dette de la SFTRF s'explique mécaniquement par l'entrée de la CNA dans le périmètre de combinaison 2009 et donc par l'élimination de la dette vis-à-vis de cette dernière.

g) Diminution des emprunts de la SPPE à hauteur des remboursements qui ont été réalisés par les banques.

Comptes combinés

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

PAR ÉCHÉANCES

	31 décembre 2009			Total passif non courant	Total passifs financiers
	Passif courant	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Emprunt obligataire	8 484	23 396	69 861	93 257	101 742
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 209	6 491	13 261	19 752	24 961
Autres emprunts et dettes	15 222	3 514	3 226	6 740	21 962
Soldes créditeurs de banques	2 032	-	-	-	2 032
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	3	-	3	3
Dettes sur location financement	6	60	47	108	114
Dettes rattachées à des participations	465	19	2	21	486
Comptes courants créditeurs	2 850	200	-	200	3 050
Avances conditionnées	-	95	4	100	100
Dépôts et cautionnements reçus	251	63	44	107	358
Participations des salariés	5	3	-	3	8
Dettes potentielles	-	-	-	-	-
Titres participatifs	-	-	20	20	20
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 982	342	-	342	4 325
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 482	3 253	-	3 253	6 736
TOTAL	41 989	37 440	86 466	123 907	165 896

	31 décembre 2009			Total passif non courant	Total passifs financiers
	Passif courant	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Industries de défense	252	106	26	131	383
Infrastructures de transport	5 261	6 647	35 456	42 103	47 364
Transports	7 946	9 781	11 420	21 201	29 147
Énergie	18 338	18 880	31 657	50 537	68 875
Médias	72	185	3	188	261
Services	750	1 749	4 752	6 501	7 251
Services financiers	7 967	-	-	-	7 967
Défaisance	1 354	70	3 152	3 222	4 576
Immobilier	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-
Autres industries	48	23	-	23	71
TOTAL	41 989	37 440	86 466	123 907	165 896

PAR TAUX

PASSIFS FINANCIERS PAR TAUX	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TOTAL	PASSIFS FINANCIERS PAR TAUX ET PAR SECTEUR	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE		TOTAL
Emprunt obligataire	92 153	9 589	101 742	Industries de défense	110	274	383	
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 500	17 461	24 961	Infrastructures de transport	35 649	11 715	47 364	
Autres emprunts et dettes	16 981	4 981	21 962	Transports	19 563	9 585	29 147	
Soldes créditeurs de banques	638	1 394	2 032	Énergie	58 123	10 752	68 875	
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	3	-	3	Médias	42	218	261	
Dettes sur location financement	101	14	114	Services	7 220	32	7 251	
Dettes rattachées à des participations	486	-	486	Services financiers	7 665	302	7 967	
Comptes courants créditeurs	361	2 689	3 050	Défaisance	121	4 455	4 576	
Avances conditionnées	30	70	100	Immobilier	0	-	0	
Dépôts et cautionnements reçus	358	0	358	FSI	-	-	-	
Participations des salariés	8	0	8	Autres industries	71	-	71	
Dettes potentielles	-	-	-	TOTAL	128 564	37 332	165 896	
Titres participatifs	0	20	20					
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 097	227	4 325					
Instruments dérivés de couverture - Passif	5 849	886	6 736					
TOTAL	128 564	37 332	165 896					

PAR DEVISES

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVISES	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES DEVISES	TOTAL
Emprunt obligataire	86 682	1 225	8 629	5 205	101 742
Emprunts auprès des établissements de crédit	23 584	529	588	260	24 961
Autres emprunts et dettes	15 736	2 275	3 065	886	21 962
Soldes créditeurs de banques	1 591	21	17	403	2 032
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	3	-	-	-	3
Dettes sur location financement	114	-	-	-	114
Dettes rattachées à des participations	486	-	-	-	486
Comptes courants créditeurs	2 529	8	513	0	3 050
Avances conditionnées	100	-	-	-	100
Dépôts et cautionnements reçus	358	-	-	-	358
Participations des salariés	8	-	-	-	8
Dettes potentielles	-	-	-	-	-
Titres participatifs	20	-	-	-	20
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 123	35	158	8	4 325
Instruments dérivés de couverture - Passif	4 929	116	1 678	12	6 736
TOTAL	140 264	4 209	14 649	6 774	165 896

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVISES ET PAR SECTEURS	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES DEVISES	TOTAL
Industries de défense	369	3	-	11	383
Infrastructures de transport	36 996	2 054	5 820	2 494	47 364
Énergie	22 531	1 843	1 642	3 132	29 147
Transports	60 664	310	6 943	958	68 875
Services	261	-	-	-	261
Immobilier	6 828	-	244	179	7 251
France Télécom & Erap	7 967	-	-	-	7 967
Mise en équivalence	4 576	-	-	-	4 576
Médias	0	-	-	-	0
Finances	-	-	-	-	-
Défaillance	71	-	-	-	71
TOTAL	140 264	4 209	14 649	6 774	165 896

207

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Passifs financiers non courants (hors endettement)	491	3 515	-	-	-	-103	-	-3 561	342
Passifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	86 148	20 648	16 479	588	-9	276	-64	-502	123 564
Passifs financiers non courants	86 639	24 163	16 479	588	-9	173	-64	-4 063	123 907
Passifs financiers courants (hors endettement)	3 625	10	367	8	-	-466	-	439	3 982
Passifs financiers courants (inclus dans l'endettement)	40 873	-7 788	583	5	-189	106	-	-465	33 125
Passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	5 080	8 348	-11	13	-82	80	-	-8 546	4 882
Passifs financiers courants	49 578	570	939	26	-271	-281	-	-8 572	41 989
TOTAL	136 218	24 733	17 418	614	-280	-108	-64	-12 635	165 896

PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Emprunt obligataire	58 538	22 350	13 251	190	-	-206	-2	-863	93 257
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 872	664	3 075	284	-8	10	-1	-1 144	19 752
Autres emprunts et dettes	7 456	-2 268	118	125	-	-	-61	1 370	6 740
Soldes créditeurs de banques	2	-2	-	-	-	-	-	-	0
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	3	-	-	-	-	-	-	-	3
Dettes sur location financement	33	9	-	-	-	-	-	66	108
Dettes rattachées à des participations	21	-	32	-33	-	-	-	-	21
Comptes courants créditeurs	200	-	-	-	-	-	-	-	200
Avances conditionnées	100	2	-3	-	-	-	-	-	100
Dépôts et cautionnements reçus	177	-54	-17	-	-	-	-	1	107
Participations des salariés	1	1	-	-	-	-	-	1	3
Titres participatifs	36	-13	-	-	-	-4	-	1	20
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 707	-40	22	22	-	476	-	66	3 253
TOTAL	86 148	20 648	16 479	588	-9	276	-64	-502	123 564

Comptes combinés

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de transaction - Passif	491	3 515	-	-	-	-103	-	-3 561	342
TOTAL	491	3 515	-	-	-	-103	-	-3 561	342

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 625	10	367	8	-466	439	3 982
TOTAL	3 625	10	367	8	-466	439	3 982

PAR ÉCHÉANCES

	31 décembre 2009
	Passif courant (hors endettement)
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 982
TOTAL	3 982

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Emprunt obligataire	20 304	-12 709	-	-	-0	8	882	8 484
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 429	-1 293	-7	3	-78	349	805	5 209
Autres emprunts et dettes	11 089	5 918	65	1	-107	-294	-1 450	15 222
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	5	-3	-	-	-	-	4	6
Dettes rattachées à des participations	1	-74	526	-	-0	-	11	465
Dépôts et cautionnements reçus	201	52	-1	-0	-0	-	-1	251
Participations des salariés	8	2	-	0	-3	-2	-1	5
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 835	319	-	0	-1	44	-716	3 482
TOTAL	40 873	-7 788	583	5	-189	106	-465	33 125

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFF)

	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Comptes courants créditeurs	2 735	4 569	11	-3	-	80	-4 543	2 850
Soldes créditeurs de banques	2 345	3 778	-22	16	-82	-	-4 003	2 032
TOTAL	5 080	8 348	-11	13	-82	80	-8 546	4 882

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

PAR NATURE

	Solde au 31 décembre 2008	Variations au cours de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Contre-valeur des biens mis en concession - Droits sur bien existants valeur nette	19 137	1 055	-411	19 781
Fonds de caducité/amortissement de caducité	9 077	600	-35	9 642
TOTAL	28 213	1 655	-446	29 422

PAR SECTEUR

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2009
Industries de défense	96	96
Infrastructures de transport	731	772
Transports	-	-
Énergie	27 386	28 554
Médias	-	-
Services	-	-
Finances	-	-
Défaisance	-	-
Immobilier	-	-
TOTAL	28 213	29 422

NOTE 24 : ENDETTEMENT NET *(en millions d'euros)*

PASSIFS FINANCIERS NON COURANT	31 décembre 2009	31 décembre 2008*
Emprunt obligataire	93 257	58 538
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 752	16 872
Autres emprunts et dettes	6 740	7 456
Solde créditeurs de banques	0	2
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	3	3
Dettes sur location financement	108	33
Dettes rattachées à des participations	21	21
Comptes courants créditeurs	200	200
Avances conditionnées	100	100
Dépôts et cautionnements reçus	107	177
Participations des salariés	3	1
Titres participatifs	20	36
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 253	2 707
Total Passifs financiers non courants	123 564	86 148
Emprunt obligataire	8 484	20 304
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 209	5 429
Autres emprunts et dettes	15 222	11 089
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-
Dettes sur location financement	6	5
Dettes rattachées à des participations	465	1
Dépôts et cautionnements reçus	251	201
Participations des salariés	5	8
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 482	3 835
Total Passifs financiers courants	33 125	40 873
ENDETTEMENT BRUT	156 689	127 021
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 564	2 168
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	1	6
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	249	85
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	140	56
Total actifs financiers non courants	1 955	2 315
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 850	2 237
Total actifs financiers courants	1 850	2 237
ACTIFS FINANCIERS	3 804	4 552
Comptes courants : plac, trésor. (débit)	473	570
Valeurs remises à l'encaissement	0	8
Titres de créances	1 877	1 935
Banques	7 349	3 984
Caisse	772	844
Autres VMP, billets trésorerie - Disponibilités	11 983	9 919
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 454	17 260
Titres de créances	444	669
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	220	228
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	36	122
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	232	35
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	45	-
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	0	5
Actions - Actifs disponibles à la vente	41	-
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs détenus à des fins de transaction	1 643	1 014
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs disponibles à la vente	1 217	1 579
Total actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	3 878	3 653
Comptes courants créditeurs	2 850	2 735
Solde créditeurs de banques	2 032	2 345
Total passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	4 882	5 080
TRÉSORERIE (TFT)	21 450	15 833
Créances SNCF sur la CDP	4 990	6 144
Créances CNA	13 252	-
ENDETTEMENT NET	113 193	100 492

Après retraitement des créances de la Caisse nationale des autoroutes (CNA) l'endettement brut augmente de 15 Md€ faisant passer la dette de 127 Md€ à 143 Md€. Cette augmentation s'explique essentiellement par les hausses des emprunts sur EDF pour 15 Md€.

Comptes combinés

NOTE 25 : DETTES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008 (*)	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Passif - Contrats à long terme (IAS 11 - IAS 18)	863	-173	-	-	-	6	697
Autres dettes d'exploitation (1)	7 494	-287	548	165	-999	-262	6 658
Avances et acomptes reçus sur commandes (2)	12 858	-425	51	44	-703	63	11 887
Comptes courants créditeurs	241	-105	558	12	-4	71	773
Dettes fiscales (3)	10 292	-121	133	13	-84	17	10 250
Dettes fournisseurs et assimilés (4)	19 330	-849	715	-627	-8	398	18 958
Dettes participation des salariés	76	-1	-1	-	-	-	75
Dettes sociales (5)	4 856	587	17	5	-224	-22	5 219
TOTAL	56 011	-1 374	2 021	-389	-2 022	270	54 517

(*) Après prise en compte de la correction d'ouverture pour 5,4 Md€ chez DCNS suite au passage au IFRS en 2009, impliquant un reclassement acomptes reçus sur la ligne passifs relatifs aux contrats de construction.

PAR NATURE

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS	Solde au 31 décembre 2008	Variations	Solde au 31 décembre 2009
<i>(1) Autres dettes d'exploitation dont</i>			
EDF	3 505	386	3 891
LA POSTE	1 018	-27	991
AREVA	1 040	-855	185
SNCF	675	-288	387
FDJ	293	144	437
<i>(2) Avances acomptes reçus/commandes dont</i>			
DCNS	2 175	133	2 308
EDF	4 782	495	5 277
AREVA	4 656	-1 509	3 147
SNCF	633	-78	555
<i>(3) Dettes fiscales dont</i>			
DCNS	718	16	734
EDF	6 670	214	6 884
AREVA	907	-247	660
SNCF	1 040	-96	944
<i>(4) Dettes fournisseurs et assimilés dont</i>			
DCNS	1 621	83	1 704
EDF	11 421	-1 501	9 920
LA POSTE	1 021	-53	968
AREVA	1 005	261	1 266
SNCF	2 999	34	3 033
RFF	559	-269	290
<i>(5) Dettes sociales dont</i>			
LA POSTE	1 226	14	1 240
AREVA	881	-92	789
SNCF	1 467	393	1 860

PAR SECTEUR

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2009
Industries de défense	6 705	6 673
Infrastructures de transport	1 426	1 726
Transports	6 838	7 558
Énergie	35 163	32 775
Médias	1 273	1 271
Services	4 301	4 425
Finances	0	0
Défaillance	227	71
Immobilier	79	19
TOTAL	56 011	54 517

NOTE 26 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en millions d'euros)

PAR NATURE

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Créditeurs divers hors exploitation	415	90	-90	8	-56	-69	78	376
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 715	-7	1	0	-7	-	-388	5 314
Charges à payer sur instruments de dettes	0	0	-	-	-	-	-	0
Dettes IS	598	816	194	4	-53	-	-549	1 010
Produits constatés d'avance (y compris subventions d'investissement)	35 374	3 178	-117	83	-29	-	182	38 670
Versements restant à effectuer à des tiers	-77	19	-	-	-	-	-	-59
TOTAL	42 024	4 096	-13	95	-145	-69	-677	45 313

NOTE 26 : AUTRES PASSIFS COURANTS (suite) (en millions d'euros)

	31 décembre 2008	Variations	31 décembre 2009
<i>Dettes acquisitions immobilisations</i>			
EDF	2 096	97	2 193
RFF	1 050	-516	534
AREVA	946	37	983
SNCF	524	-28	496
RATP	324	110	435
LA POSTE	307	-66	241
<i>Produits constatés d'avance</i>			
EDF	8 027	252	8 279
SNCF	1 061	113	1 174
AREVA	324	127	451
<i>Subventions d'investissement retraitées</i>			
RFF	14 500	1 508	16 009
SNCF	6 423	871	7 294
RATP	2 591	155	2 746
EDF	565	183	748
<i>Autres</i>	<i>3 285</i>	<i>445</i>	<i>3 730</i>
TOTAL	42 024	3 289	45 313

PAR SECTEUR

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2009
Industries de défense	205	70
Infrastructures de transport	16 609	18 291
Transports	11 161	12 334
Énergie	12 850	13 448
Médias	251	332
Services	545	645
Services financiers	-	163
Défaillance	10	0
Immobilier	382	0
FSI	-	-
Autres industries	12	30
TOTAL	42 024	45 313

NOTE 27 : DETTES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE LA POSTE (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2008	Variation au cours de l'exercice	Variation de périmètre	Écarts conversion	Juste valeur	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Dettes financières de l'activité bancaire	10 842	197	20	-	-	423	-	11 482
Opérations avec la clientèle de l'activité bancaire	92 212	-1 412	-	-	-	59 007	-	149 807
Comptes de régularisation de l'activité bancaire	3 806	217	5	-	-	-1	10	4 036
Autres comptes de l'activité bancaire	106 860	-999	25	-	-	59 429	10	165 325

La forte hausse des comptes d'épargne à régime spécial est liée à la loi de banalisation du Livret A qui a eu pour conséquence la suppression de la Caisse nationale d'Épargne qui accueillait auparavant les fonds des livrets A de la Banque Postale. Les encours liés au Livret A étaient de 59 063 M€ au 1^{er} janvier 2009, contre 55 583 M€ au 31 décembre 2009.

NOTE 28 A : CATÉGORIE D'ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS (en millions d'euros)

	Actifs financiers à JV par le biais du compte de résultat					Passifs financiers évalués à la JV par le biais du compte de résultat			
	Sur option	Actifs détenus à des fins de transaction	Actifs détenus à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Disponibilités et quasi disponibilités	Sur option	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs financiers évalués au coût amorti
Actifs financiers non courants	108	277	1	35 629	6 296	-	-	-	-
Autres actifs non courants	0	0	0	0	647	-	-	-	-
Créances d'exploitation	-	-	-	-	45 397	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-	1 273	-	-	-	-
Actifs financiers courants	5 090	2 509	0	7 342	18 587	22 454	-	-	-
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	3 172	-2 830	123 565
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-	29 422
Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	-	3 990	293	37 706
Dettes d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	54 517
Autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	45 313

Comptes combinés

NOTE 28 B : RISQUE DE CRÉDIT (en millions d'euros)

NON COURANT	31 décembre 2009						Total	Total au 31/12/2008
	Non échus		Échus dépréciés	Échus				
	Non dépréciés	Dépréciés		Échus non dépréciés				
			Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Créances rattachées à des participations non combinés (1)	7 507	37	0	-	30	-	7 575	1 414
Prêts émis par l'entreprise	250	45	-	3	5	0	303	309
Dépôts et cautionnements	501	1	0	1	0	-	505	141
Créances potentielles	12	-	-	-	-	-	12	20
Comptes courants	0	-	-	-	-	-	0	0
Autres créances d'exploitation	598	-	-	1	-	-	599	590
Débiteurs divers hors exploitation	49	-2	-	-	-	-	48	46
Créances - Concessions (IFRIC D-13)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 918	82	1	6	35	0	9 041	2 520

(1) Dont EDF pour 7 121 M€ liés à l'acquisition de British Energy (contre 852 M€ en 2008).

COURANT	31 décembre 2009						Total	Total au 31/12/2008
	Non échus		Échus dépréciés	Échus				
	Non dépréciés	Dépréciés		Échus non dépréciés				
			Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés (1)	2 956	-	-	4	1	-	2 961	2 516
Créances clients (2)	23 701	414	701	3 287	169	0	28 273	35 310
Créances sur personnel et organismes sociaux	128	6	-	2	-	-	136	192
État - TVA et autres créances fiscales (3)	3 175	-	-	427	5	-	3 606	4 834
Comptes courants	144	-	2	0	1	-	147	181
Autres créances d'exploitation (4)	11 496	15	18	33	1	-	11 563	11 070
Pdts à recevoir sur instruments de dettes	2	-	-	7	-	-	10	1
Débiteurs divers hors exploitation	73	-	4	14	5	-	96	1 942
Créances IS	56	-	-	4	-	-	59	183
Créances rattachées à des participations non combinés - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations non combinés - Prêts et créances	798	62	-	0	1	-	861	515
Prêts émis par l'entreprise (5)	1 352	0	0	4	13 259	-	14 615	214
Dépôts et cautionnements	732	0	-	-	-	0	732	-
TOTAL	44 613	497	726	3 782	13 440	0	63 058	57 498

(en millions d'euros)

	2009	2008
(1) dont DCNS	1 679	1 564
(2) dont EDF	20 319	19 570
dont DCNS	1 130	7 618
dont SNCF	2 625	1 930
(3) dont SNCF	1 245	1 268
(4) dont EDF	7 172	6 417
dont RFF	1 528	1 436
dont SNCF	1 131	1 280
(5) dont CNA	13 152	0
dont SNCF	1 313	1 677

À noter que la variation de (7,1) Md€ sur les créances clients entre 2008 et 2009, s'explique principalement par le passage aux IFRS de DCNS (reclassement des créances clients en actifs et passifs nets relatifs aux contrats de construction pour 5,7 Md€).

Le risque de crédit est composé du risque d'impayé sur les créances clients et du risque de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Le risque de contrepartie se définit comme l'ensemble des pertes que subirait l'entité sur ses activités opérationnelles et sur les marchés si l'une de ses contreparties venait à faire défaut et l'exécutait pas de ce fait ses obligations contractuelles. Ces pertes peuvent être de natures diverses : la faillite d'une des contreparties peut conduire l'entité à constater des factures impayées (risque de règlement), à perdre des contrats dégagant des bénéfices (coût d'opportunité), à subir un surcoût pour remplacer les contrats non honorés

(coût de remplacement), à devoir payer des pénalités à des tiers si la défaillance d'une des contreparties entraînait par ricochet l'incapacité du groupe à honorer ses propres obligations, etc.

■ EDF

Le groupe est doté d'une politique de gestion du risque de contrepartie qui s'appuie sur les principes suivants :

- suivi étroit des contreparties du groupe (point quotidien sur les alertes et prise de mesures particulières de prudence avec certaines contreparties) ;
- méthodologie d'attribution de limites en exposition pour chaque contrepartie liée aux marchés financiers ou énergies ;
- consolidation mensuelle des expositions au risque de contrepartie sur les activités de marchés financiers et énergies et consolidation trimestrielle globale sur l'ensemble des activités ;
- mise en place d'une limite en espérance de perte par contrepartie au niveau du groupe et de chaque entité et contrôle du respect de ces limites par le Comité de Crédit Corporate.

Concernant le risque de défaillance des clients – autre composante du risque de contrepartie – une balance des créances échues et non échues se présente comme suit :

En millions d'euros	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	20 319	-686	19 633
dont créances échues de 6 mois	1 940	-148	1 792
dont créances échues entre 6 et 12 mois	318	-86	232
dont créances échues de 12 mois	428	-321	107
DONT TOTAL DES CRÉANCES ÉCHUES	2 686	-555	2 131
DONT TOTAL DES CRÉANCES À ÉCHOIR	17 633	-131	17 502

Les échéances des clients et comptes rattachés sont majoritairement à moins d'un an.

Dans le cas particulier d'EDF Trading, le risque de crédit est partiellement couvert par des accords bilatéraux d'appels de marge et des lettres de crédit.

Les autres risques de crédit sont des « Autres créances », et comprennent essentiellement des créances envers l'État et les collectivités publiques. Il incluait également en 2008 les prêts consentis par Domofinance, établissement de crédit qui assure le financement à crédit de travaux et d'installation contribuant à la maîtrise de l'énergie pour un montant de 305 M€. Suite à des évolutions des accords d'actionnaires, cette société est mise en équivalence à compter d'octobre 2009.

■ DCNS

Le groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie sur ses créances commerciales, susceptibles d'avoir un

impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante pour satisfaire leurs obligations contractuelles. La direction générale effectue régulièrement une analyse du risque de contrepartie pour les principaux contrats exports.

À l'exception de l'État français, les contreparties sont quasi exclusivement des états. Le risque souverain étranger reste limité, car la Coface couvre généralement 95 % du risque crédit et un pool bancaire en couvre les 5 % résiduels. Un contrat export envers un état étranger ne fait pas l'objet du même niveau de couverture de la part de la Coface exposant le groupe à un risque de crédit limité à 5 % du contrat. Ce risque fait l'objet d'un suivi particulier de la part de la direction générale qui réestime à chaque clôture le montant de la provision permettant de couvrir ce risque.

Les dépréciations de créances clients sont toutes évaluées au cas par cas. Le montant des pertes irrécouvrables de la période n'est pas significatif.

En millions d'euros	1 ^{er} janvier 2008	dotations	reprises	31 décembre 2008	dotations	reprises	31 décembre 2009
Dépréciations des créances clients	5,1	11,5	-2,4	14,2	0	-2,1	12,1

Les dépréciations des créances clients sont essentiellement constituées d'une dépréciation de 10,4 M€ d'une créance concernant un contrat export (contre 10,9 M€ d'euros au 31 décembre 2008).

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la direction générale pour chaque contrepartie.

■ RFF

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour RFF dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

En millions d'euros	VALEUR COMPTABLE	
	31 DÉCEMBRE 2009	AU 31 DÉCEMBRE 2008
Créances à long terme et dépôts versés	7,6	7,3
Juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture	47,9	60,9
Juste valeur des dérivés qualifiés de couverture	250,8	280,4
Créances clients	638,9	741,6
Créances subventions	1526,5	1713
Comptes courants	23,2	23,6
Débiteurs divers (hors charges constatées d'avance)	453,3	596,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2002,6	1890,8

● Gestion du risque client

La balance âgée des créances clients échues se présente de la façon suivante au 31/12/2009 :

En millions d'euros	COURANT		NON COURANT
	< 6 MOIS	> 6 MOIS	
MONTANT NON SOLDÉ			
Créances clients échues non provisionnées	227,8	227,8	-
Créances clients échues provisionnées	26,6	26,6	-
Provisions pour dépréciation client	-20,0	-20,0	-
TOTAL	234,4	234,4	-

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

La balance âgée des créances subventions échues se présente de la façon suivante au 31 décembre 2009 :

En millions d'euros	MONTANT NON SOLDÉ	COURANT		NON COURANT
		< 6 MOIS	> 6 MOIS	
Créances subventions échues non provisionnées	848,8	848,8	-	-
Créances subventions échues provisionnées	30,0	30,0	-	-
Provision pour dépréciation	-20,7	-20,7	-	-
TOTAL	858,1	858,1	-	-

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

● Gestion du risque de contrepartie sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les dérivés

RFF est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de sa gestion de trésorerie courante (placements d'excédents de trésorerie en certificats de dépôt, billets de trésorerie, ...) de ses opérations de gestion de la dette à moyen et long terme (transactions sur produits dérivés, ...).

Afin de prévenir toute dégradation de la solidité financière des contreparties :

- auprès desquelles RFF place ses liquidités, une limite d'engagement par contrepartie est fixée en montant nominal en fonction de leur notation court terme au moins égale à A1/P1/F1 (respectivement S & P/Moody's/Fitch) ;
- avec lesquelles il réalise des opérations sur instruments financiers, une limite d'exposition par contrepartie en valeur de marché est déterminée en fonction de leur notation long terme au moins égale à BBB-/Baa3/BBB (respectivement S & P/Moody's/Fitch), et de leurs fonds propres ;
- RFF a de plus mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties sur opérations dérivés qui se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA-/Aa3/AA- (respectivement S & P/Moody's/Fitch). Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Standard & Poor's, Moody's, Fitch-IBCA.

Comptes combinés

■ SNCF

● Gestion du risque client

Les dépréciations des créances clients et autres créances d'exploitation ont varié comme suit sur 2009 :

En millions d'euros	31 décembre 2008	Dotation	Reprise	Reclassement	Variations de périmètre	Change et autres	31 décembre 2009
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS							
Dépréciation	-151	-80	59	-5	-3	-1	-181
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION							
Dépréciation	-129	-84	75	2	0	0	-138

De par son activité, le groupe est peu exposé au risque de crédit. Les ventes de billets se font au comptant avec les voyageurs. Le groupe a par ailleurs un nombre important de relations avec des clients du domaine public (RFF, collectivités régionales, RATP, STIF, Armée...).

Dans l'activité SNCF Geodis, la dépendance aux clients est réduite par le nombre de ces derniers. Par ailleurs, dans l'exercice de ses activités de transporteur et/ou de commissionnaire, le groupe dispose d'un droit de rétention sur les marchandises qui lui sont confiées, ce qui réduit les risques encourus pour non-paiement

des prestations. Enfin, en fonction de l'appréciation du risque de crédit du client, des modalités de paiement avant transport peuvent être convenues pour limiter le risque de non-paiement.

Bien que les créances puissent être échues avec ces clients, elles n'ont pas de raison d'être dépréciées. Les créances sont dépréciées lorsque SNCF est en contentieux avec un client ou lorsque la capacité à recouvrer le montant de la créance est altérée.

Les créances clients échues non dépréciées se détaillent de la façon suivante (en valeur brute) :

En millions d'euros	Non échus	Dépréciés	Échus non dépréciés				Total
			<3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	>12 mois	
Client et comptes rattachés	-152	-80	59	-5	-3	-1	-181

● Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

- Les placements financiers :

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement des titres de créances négociables (certificats de dépôt, billets de trésorerie, *Commercial Paper*), de prises en pension de valeurs du trésor et de souscriptions à des OPCVM monétaires. Compte tenu de leur faible durée résiduelle et de leur composition ils ne génèrent pas d'exposition au risque de crédit.

2. Portefeuille de titres disponibles à la vente

Courant 2008, le groupe a mis en place un portefeuille d'actifs moyen terme destiné à couvrir des dépenses futures d'investissement. Ce portefeuille est classé en actifs disponibles à la vente. Contrairement à la dérive générale des *spreads* de crédit liée à la crise financière constatée en 2008, l'exercice 2009 a bénéficié de l'amélioration desdits *spreads* qui a entraîné la constatation de + 12 M€ en capitaux propres (- 11 M€ en 2008). Cependant, une variation du *spread* de crédit inférieure de 0,50 % à l'amélioration constatée aurait ramené à + 7 M€ la variation 2009 de + 12 M€ des capitaux propres.

- Les instruments financiers dérivés:

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux, de change et de matières premières. Le cadre général déjà cité précise, pour la société mère, la procédure d'agrément des contreparties qui repose sur l'analyse quantitative et qualitative des contreparties. Une limite en volume et durée de placement est également déterminée pour chacune d'elle. La consommation de la limite autorisée, fondée sur les paiements futurs ou sur le coût de remplacement, est mesurée quotidiennement

et fait l'objet d'un *reporting*. Concernant les produits dérivés, l'agrément d'une contrepartie nécessite en outre la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat-cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

■ CNA

Les prêts accordés par la Caisse nationale des autoroutes (CNA), établissement public à caractère administratif, ont tous fait l'objet d'une convention conclue entre la CNA et les sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes (Semca). Cette convention prévoit la mise à disposition des Semca de fonds levés par la CNA, soit dans le cadre de son programme d'émission obligataire, soit auprès de la BEI.

Les prêts consentis par la CNA aux Semca sont assortis des mêmes conditions et des mêmes échéances que les emprunts souscrits par la CNA pour les financer.

Les emprunts CNA portent pour leur majeure partie des intérêts à des taux fixes.

■ AREVA

Gestion du risque de contrepartie

Le groupe est exposé au risque de contrepartie lié à son utilisation d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques. Le groupe utilise plusieurs types d'instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et de taux, ainsi qu'aux risques sur matières premières et sur titres cotés. Le groupe utilise principalement des achats et ventes à terme de devises et de matières premières, des produits dérivés de taux (contrat de *Swap*, *futures* ou produits optionnels) pour couvrir ces types de risques. Ces transactions exposent le groupe au risque de contrepartie lorsque ces contrats sont traités sur un marché de gré à gré.

Afin de minimiser ce risque, la salle des marchés du groupe traite avec des contreparties diversifiées de premier plan et sélectionnées en fonction de leurs notations par Standard & Poor's et Moody's, supérieures ou égales à A1/P1 à court terme et A/A2 à long terme. Un contrat-cadre juridique est systématiquement mis en place avec les contreparties.

La limite de montant attribuée à chaque contrepartie est fixée en fonction de la notation de la contrepartie, de la nature et de la maturité des produits traités. Sauf dégradation de la notation

d'une contrepartie, l'allocation des limites est *a minima* revue annuellement et fait l'objet d'une validation par le directeur financier. Le contrôle des limites fait l'objet d'un *reporting* spécifique produit par les équipes de contrôle interne de la Trésorerie groupe. Durant les périodes spécifiques de grande instabilité financière pouvant impliquer un risque accru de défaillances bancaires difficilement identifiable au travers des notations financières, le groupe suit l'évolution d'indicateurs avancés tels que la valeur des CDS (*Credit Default Swap*) des contreparties éligibles afin d'ajuster les limites autorisées.

NOTE 28-C - RISQUE DE LIQUIDITÉ (en millions d'euros)

Libellé des comptes	Montant au 31 décembre 2008	Montant au 31 décembre 2009	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2009	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire (1)	58 538	93 257	84 537	25 792	58 745
Emprunts auprès des étab de crédit (2)	16 863	19 752	17 790	6 351	11 440
Dépôts et cautionnements reçus	177	107	106	63	43
Participations des salariés	1	3	3	3	-
Titres hybrides - composante dettes financières	36	20	20	0	20
Dettes potentielles (IFRIC 12)	0	-	-	-	-
Dettes sur achat minoritaires	3	3	3	3	-
Dettes sur location financement	33	108	108	61	47
Autres emprunts et dettes assimilées (3)	7 615	6 740	7 123	4 301	2 822
Dettes rattachées à des participations	21	21	36	36	-
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	200	200	352	352	-
Soldes créditeurs de banques	2	0	0	0	-
Avances conditionnées	100	100	29	26	3
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	148	4 180	4 096	4 096	-
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	83 737	124 490	114 204	41 083	73 121

Libellé des comptes	Montant au 31 décembre 2008	Montant au 31 décembre 2009	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2009	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients - avances et acomptes reçus (4)	18 311	11 887	11 887	10 660	1 203	23
Dettes fournisseurs et assimilés (5)	19 561	18 958	22 909	22 221	758	-70
Participation des salariés	76	75	74	63	-	11
Compte courant	241	773	773	465	68	240
Autres dettes d'exploitation	7 485	6 658	6 623	6 927	658	-961
DETTES D'EXPLOITATION	45 674	38 351	42 267	40 336	2 688	-756
Passif - Contrats à long terme (IAS 11 - IAS 18)	299	697	320	320	-	-
Versements restant à effectuer à des tiers	-77	-59	58	38	19	-
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 716	5 314	5 934	5 916	17	1
Créditeurs divers hors exploitation	415	376	379	369	22	-12
Subventions d'investissement retraitée	24 380	27 136	27 112	26 707	224	181
DETTE DIVERSES	30 733	33 464	33 803	33 350	282	171
Emprunt obligataire (6)	20 304	8 484	8 960	8 960	-	-
Emprunts auprès des étab de crédit	5 420	5 209	3 975	3 939	17	18
Dépôts et cautionnements reçus	201	251	253	247	-	5
Participations des salariés	8	5	5	5	-	-
Dettes sur achat minoritaires	0	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées (7)	11 107	15 222	15 141	15 141	0	0
Dettes sur location financement	5	6	6	6	-	-
Dettes rattachées à des participations	1	465	1	1	-	-
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	2 735	2 850	2 871	2 871	-	-
Soldes créditeurs de banques	2 340	2 032	1 875	1 875	-	-
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	42 121	34 525	33 087	33 046	18	24

Comptes combinés

NOTE 28-C - RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) (en millions d'euros)

En millions d'euros	2008	2009
<i>(1) Emprunt obligataire dont,</i>		
EDF voir variation des emprunts obligataires (note 24)	13 282	38 026
RFF	24 230	20 238
SNCF	8 127	9 382
<i>(2) Emprunts auprès des établissements de crédit dont,</i>		
EDF	1 303	4 855
SNCF	2 816	4 609
CNA	0	3 772
<i>(3) Autres emprunts et dettes assimilés dont,</i>		
Areva	2 069	2 151
SNCF	0	1 772
RFF	3 447	1 818
<i>(4) Clients - avances et acomptes reçus</i>		
EDF	4 783	5 277
Areva	4 656	3 147
<i>(5) Dettes fournisseurs et assimilés</i>		
EDF voir endettement net (note 24)	2 638	9 920
SNCF	2 999	3 033
<i>(6) Emprunt obligataire</i>		
SPPE remboursement de la totalité des emprunts obligataires	11 125	0
SNCF	3 454	2 231
<i>(7) Autres emprunts et dettes assimilées</i>		
SPPE : émissions de papiers commerciaux	0	7 665
EDF	6 160	3 657
RFF	2 669	1 818

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Libellé des comptes	Montant au 31 décembre 2008	Montant au 31 décembre 2009	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2009	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Instruments dérivés de transaction - Actif	422	354	482	243	239
Instruments dérivés de couverture - Actif (1)	2 168	1 564	1 581	901	680
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF NON COURANT	2 590	1 919	2 062	1 144	918
Instruments dérivés de transaction - Passif	491	342	456	245	211
Instruments dérivés de couverture - Passif (2)	2 545	3 253	3 253	679	2 574
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF NON COURANT	3 037	3 596	3 709	924	2 785

Libellé des comptes	Montant au 31 décembre 2008	Montant au 31 décembre 2009	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2009	Moins d'un an
Instruments dérivés de transaction - Actif (3)	5 266	5 414	5 401	5 401
Instruments dérivés de couverture - Actif (4)	2 237	1 850	1 839	1 839
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF COURANT	7 503	7 264	7 240	7 240
Instruments dérivés de transaction - Passif (5)	3 624	3 982	3 981	3 981
Instruments dérivés de couverture - Passif (6)	3 820	3 482	3 481	3 481
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF COURANT	7 444	7 465	7 462	7 462

En millions d'euros	2009	2008
(1) dont EDF	1 112	1 626
(2) dont RFF	1 873	1 949
(3) dont EDF	4 864	4 831
(4) dont EDF	1 783	2 079
(5) dont EDF	3 610	3 233
(6) dont EDF	3 023	3 690

■ EDF

Le groupe EDF vise à disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, les dotations annuelles au portefeuille d'actifs dédiés pour la couverture des engagements nucléaires de long terme et également pour faire face à tout événement exceptionnel. La gestion de la liquidité a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant. EDF a mis en place un suivi régulier du risque de liquidité du groupe, intégré au cycle de gestion, incluant des scénarii de stress. Par ailleurs, le Comité de coordination opérationnelle effectue une revue hebdomadaire des besoins de liquidité.

Position de liquidité

Au 31 décembre 2009, les liquidités du groupe s'élèvent à 11 717 M€ et les lignes de crédit disponibles s'établissent à 10 039 M€. Le groupe a par ailleurs accès à des ressources financières au travers de ses programmes d'émissions court terme et obligataires. Sur l'année 2010, les flux prévisionnels de remboursement et d'intérêts de la dette du groupe au 31 décembre 2009 s'élèveront à 11 479 M€, dont 3 954 M€ d'emprunts obligataires. Au 31 décembre 2009, aucune société du groupe n'a fait l'objet d'un défaut de paiement au titre de ses emprunts.

Gestion du risque de liquidité

Dans le cadre de la gestion de sa position de liquidité, du financement de son programme d'investissements opérationnels et de croissance externe et du renforcement de sa dette à long terme, le groupe a, notamment, procédé au cours de l'année 2009 à l'émission d'emprunts obligataires.

Les emprunts obligataires ont été émis par EDF SA pour des montants respectifs de 9 950 M€ (dont 3 269 M€ souscrits par les particuliers), 5 000 M USD, 1 500 M£, 650 millions de francs suisses et 120 400 millions de yens. EDF Energy, EnBW et Edison ont également émis en 2009 des emprunts obligataires pour des montants respectifs de 950 M£, 1 350 et 700 M€.

La maturité moyenne de la dette du groupe a ainsi été portée au 31 décembre 2009 à 7,4 ans contre 5,3 ans au 31 décembre 2008, celle d'EDF SA à 8,5 ans contre 5,5 ans au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, les échéances résiduelles des passifs financiers (y compris paiement des intérêts) se présentent comme suit, conformément à la norme IAS 39 (valorisation sur la base des cours de change et de taux d'intérêt au 31 décembre 2009) :

En millions d'euros	Dettes à long terme	Dettes à court terme	Instruments de couverture		Garanties données sur emprunts
			Swap de taux	Swap de change	
2010	7 052	4 427	-29	160	23
Entre 2011 et 2013	15 794	0	-72	-87	36
2014 et au-delà	47 743	0	-119	151	264
TOTAL	70 589	4 427	-220	224	323

Dans un contexte de tensions de liquidité sur les marchés financiers, le groupe EDF a pu satisfaire ses besoins de financement par une gestion prudente de sa liquidité et a levé des financements dans des conditions satisfaisantes. Pour gérer le risque de liquidité, quatre leviers spécifiques sont utilisés :

- le *cash pooling* du groupe qui centralise la trésorerie des filiales contrôlées, à l'exception de RTE EDF Transport. Ce dispositif vise à mettre à la disposition d'EDF SA les soldes de trésorerie des filiales et à rémunérer leurs comptes afin d'optimiser la gestion des disponibilités du groupe et de proposer aux filiales un système leur garantissant des conditions financières de marché ;
- la centralisation du financement des filiales contrôlées au niveau de la trésorerie du groupe. Dans ce contexte, EDF Energy et EDF Trading disposent désormais de lignes de crédit avec EDF. Par ailleurs, la filiale d'investissement EDF Investissements groupe, créée en partenariat avec la banque Natixis Belgique Investissements, assure le financement moyen et long terme des filiales du groupe EDF ;
- la gestion active et la diversification des sources de financement du groupe : le groupe a accès à des ressources court terme sur différents marchés dans le cadre de programmes de billets de trésorerie, d'US CP (*Commercial Paper* aux États-Unis) ou d'Euro CP (papier commercial sur l'euro marché). Pour EDF, les plafonds sont respectivement de 6 Md€ pour les billets de trésorerie, 10 Md USD pour les US CP et 1,5 Md€ pour les Euro CP. EnBW, RTE EDF Transport et EDF Energy disposent de programmes court terme dont les plafonds sont respectivement 2 Md€, 1 Md€ et 1 Md€ ;
- EDF accède également régulièrement au marché obligataire dans le cadre d'un programme EMTN (« Euro Medium Term Note Program ») mis à jour annuellement et faisant l'objet d'un enregistrement auprès des autorités de marché en France et « *passporté* » au sein d'autres pays de l'Union européenne. Le plafond du programme est aujourd'hui de 16 Md€. Par ailleurs, EnBW, EDF Energy, RTE EDF Transport et Edison disposent de leurs propres programmes EMTN dont les plafonds sont respectivement de 7 Md€, 4 Md€, 6 Md€ et 2 Md€.

Le tableau ci-dessous présente, par date croissante d'échéance, les emprunts du groupe dont la valeur nominale est supérieure à 750 M€ ou équivalents euros au 31 décembre 2009 :

Type d'emprunt	Entité	Date d'émission	Échéance	Valeur nominale (en M€)	Devises	Taux en %
Euro MTN	EDF	juil-00	oct-10	1000	EUROS	5,8
Obligataire	Edison	févr-07	déc-11	900	EUROS	Euribor 1M
Euro MTN	EnBW	févr-02	févr-12	1000	EUROS	5,9
Obligataire	TDE	sept-05	sept-12	1200	EUROS	Euribor 3M
Euro MTN	EDF	nov-08	janv-13	2000	EUROS	5,6
Euro MTN	EnBW	nov-08	nov-13	750	EUROS	6,0
Obligataire	EDF	janv-09	janv-14	1250	DOLLARS	5,5
Euro MTN	EDF	juil-09	juil-14	3269	EUROS	4,5
Euro MTN	EDF	janv-09	janv-15	2000	EUROS	5,1
Obligataire	RTE	juin-08	mai-15	1250	EUROS	4,9
Euro MTN	RTE	juil-09	juil-15	750	EUROS	4,1
Obligataire	EnBW	sept-06	sept-16	1000	EUROS	4,1
Euro MTN	RTE	oct-01	oct-16	1100	EUROS	5,5
Euro MTN	EDF	févr-08	févr-18	1500	EUROS	5,0
Obligataire	EDF	nov-08	août-18	1000	EUROS	5,1
Euro MTN	RTE	janv-09	nov-18	750	EUROS	6,9
Obligataire	EnBW	mai-08	janv-19	2000	DOLLARS	6,5
Euro MTN	EDF	janv-09	mai-20	1200	EUROS	5,4
Euro MTN	EDF	sept-09	janv-21	2000	EUROS	6,3
Euro MTN	EDF	sept-09	sept-24	2500	EUROS	4,6
Euro MTN	EDF	févr-03	févr-33	850	EUROS	5,6
Euro MTN	EDF	mai-09	juin-34	1500	GBP	6,1
Obligataire	EDF	janv-09	janv-39	1750	DOLLARS	7,0

Comptes combinés

Les entités disposant de crédits syndiqués au 31 décembre 2009 sont EDF, EnBW, Edison et RTE EDF Transport :

- le crédit syndiqué d'EDF d'un montant de 6 Md€, échéance mars 2012, inclut une tranche « *swingline* » de 2 Md€ tirable en valeur jour. Ce crédit syndiqué n'est pas subordonné au respect de ratios comptables ou d'un niveau de notation financière déterminé. Au 31 décembre 2009, il n'a pas fait l'objet de tirage ;
- le crédit syndiqué d'EnBW, échéance mai 2012, est composé de deux tranches : une tranche A de 1 Md€ d'une durée d'un an avec option de renouvellement et faculté de tirage à l'initiative de l'émetteur à l'échéance et une tranche B composée de 58 M€ échéance octobre 2010 et de 1 442 M€ échéance mai 2012. Au 31 décembre 2009, il n'a pas fait l'objet de tirage ;
- le crédit syndiqué d'Edison d'un montant de 1,5 Md€, échéance avril 2013, a fait l'objet d'un tirage de 150 M€ en décembre 2008 pour une durée d'un mois ;
- le crédit syndiqué de RTE EDF Transport d'un montant de 1 Md€, échéance mai 2013, comporte une ligne « *swingline* » de 300 M€. Au 31 décembre 2009, il n'a pas fait l'objet de tirage.

Par ailleurs, le crédit syndiqué de 11 Md€ contracté le 2 octobre 2008 en vue de financer le rachat de British Energy a été intégralement remboursé au cours de l'année 2009, notamment par l'utilisation du produit des différentes émissions obligataires d'EDF en 2009. Ce crédit est clôturé depuis septembre 2009.

De plus, dans le cadre de la gestion globale de sa liquidité, EDF a réalisé le 26 janvier 2010 une émission obligataire d'un montant de 2 250 M USD sur deux échéances, dix ans et trente ans. EDF a également renforcé ses lignes de crédits bancaires en janvier 2010,

La notation financière

Les notes à long et court terme attribuées aux entités du groupe EDF par les trois agences de notations financières Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings sont les suivantes au 31 décembre 2009 :

Sociétés	Agences	Notation long terme	Notation court terme
EDF	Standard & Poor's	A+ assortie d'une perspective stable (1)	A-1
	Moody's	Aa3 assortie d'une perspective stable	P-1
	Fitch Ratings	A+ assortie d'une perspective stable	F1
RTE EDF Transport	Standard & Poor's	A+ assortie d'une perspective stable (2)	A-1
EDF Trading	Moody's	A3 assortie d'une perspective stable	N/A
EDF Energy	Standard & Poor's	A sous surveillance (3)	A-1
	Moody's	A3 sous surveillance (3)	P-2
	Fitch Ratings	A- assortie d'une perspective stable	F2
Edison SpA	Standard & Poor's	BBB+ assortie d'une perspective négative (4)	A-2
	Moody's	Baa2 assortie d'une perspective négative (4)	N/A
	Fitch Ratings	BBB+ assortie d'une perspective négative (4)	F2
EnBW	Standard & Poor's	A- assortie d'une perspective négative (5)	A-2
	Moody's	A2 assortie d'une perspective stable	P-1
	Fitch Ratings (6)	A assortie d'une perspective stable	F1

(1) Passage d'une perspective négative à stable le 30 juin 2009, suite à une révision méthodologique de la notation des sociétés ayant un lien avec l'État.

(2) Passage de AA assortie d'une perspective stable /A-1+ à A+ assortie d'une perspective stable /A-1 le 10 novembre 2009, suite à l'impact de la nouvelle grille des tarifs d'acheminement sur la situation financière de RTE EDF Transport.

(3) Sous surveillance (depuis le 2 octobre 2009 pour S&P et depuis le 6 octobre 2009 pour Moody's), suite à l'annonce de l'étude d'une éventuelle cession des réseaux de distribution d'EDF Energy au Royaume-Uni.

(4) Passage d'une perspective stable à négative (le 7 juillet 2009 pour Moody's, le 29 septembre 2009 pour S&P et le 18 décembre 2009 pour Fitch Ratings), suite à l'annonce de l'acquisition du champ gazier d'Aboukir et à la mise en place du nouveau terminal gazier Rovigo.

(5) Passage d'une perspective stable à négative le 18 décembre 2009, en raison de l'incertitude autour du programme de croissance externe d'EnBW.

(6) Noté par Fitch Ratings depuis mai 2009.

■ RFF

S'appuyant sur une gestion proactive de sa liquidité, de sa qualité de signature et de sa présence renouvelée sur les marchés internationaux de capitaux, RFF bénéficie d'un accès diversifié aux ressources financières qu'elles soient à court terme (Billets de Trésorerie, *Commercial Paper*) ou à long terme (émissions obligataires publics ou privés). En outre, RFF dispose d'une ligne de crédit d'un montant de 1,25 Md€, sur une durée de cinq ans, facilité qui n'a pas été utilisée en 2009.

Les tableaux suivants donnent pour les passifs financiers les flux de trésorerie contractuels non actualisés du 31 décembre 2009 (correspondant aux montants à rembourser y compris les intérêts dont la part variable est fixée sur le *fixing*). Par ailleurs, en complément d'information sur la liquidité, il est mentionné à la fin de ce tableau les actifs courants, indiquant les flux de trésorerie à recevoir sur une maturité inférieure à six mois.

	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	Moins de 6 mois	2009				Plus de 20 ans
				De 6 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts LT RFF Euros	-19 112,4	-27 306,7	-1 934,9	-601,8	-6 797,5	-4 227,9	-10 670,6	-3 074,0
Emprunts LT RFF en devises	-6 994,9	-12 607,7	-160,1	-435,7	-3 071,5	-1 627,7	-4 149,1	-3 163,7
Total des emprunts LT RFF	-26 107,3	-39 914,4	-2 095,0	-1 037,5	-9 869,0	-5 855,6	-14 819,7	-6 237,7
Emprunts LT SNCF Euros	-1 498,5	-2 360,4	-53,3	-89,2	-879,8	-454,8	-883,2	-0,1
Emprunts LT SNCF en devises	-423,4	-576,6	-3,2	-6,1	-206,8	-360,5	0,0	0,0
Total des emprunts LT SNCF	-1 921,9	-2 937,0	-56,5	-95,4	-1 086,6	-815,2	-883,2	-0,1
Dette CT en Euros	-115,6	-115,0	-115,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette CT en devises	-1 139,1	-1 160,6	-981,4	-179,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Dette CT	-1 254,7	-1 275,6	-1 096,4	-179,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs (*)	-403,3	-403,3	-403,3	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	-1 238,6	-1 238,6	-1 238,6	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers non dérivés (A)	-30 925,8	-45 768,9	-4 889,8	-1 312,1	-10 955,6	-6 670,8	-15 702,9	-6 237,8
Dérivés associés aux passifs financiers								
Swaps de taux d'intérêts qualifiés de couverture	-105,5	1 920,1	50,9	331,2	218,6	280,6	903,2	135,6
Swaps de taux d'intérêts non qualifiés de couverture (**)	12,3	52,6	48,8	5,7	4,1	-2,6	-3,4	0,0
Cross Currency swaps de couverture	-1 596,9	-2 483,5	-0,5	-59,0	-238,8	-499,3	-1 178,1	-507,8
Cross Currency swaps non qualifiés de couverture (**)	-0,1	-7,8	-3,8	0,0	-3,9	0,0	0,0	0,0
Contrats de change à terme	-20,4	-1,1	-0,5	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dérivés associés aux passifs financiers (B)	-1 710,6	-519,7	94,9	277,2	-20,0	-221,3	-278,3	-372,2
Total (A) + (B)	-32 636,4	-46 288,6	-4 794,9	-1 034,9	-10 975,6	-6 892,1	-15 981,2	-6 610,0
Sous total de flux net euros	-	-46 288,4	-4 794,7	-1 034,9	-10 975,5	-6 892,2	-15 981,2	-6 610,0
Sous total de flux net en devises	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs courants								
Créances clients	638,9	638,9	638,9	-	-	-	-	-
Subventions	1 526,5	1 526,5	1 526,5	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 002,6	2 002,6	2 002,6	-	-	-	-	-
Total actifs courants	4 167,9	-	-	-	-	-	-	-

(*) Hors avoir à établir.

(**) Bien que non qualifiés comptablement de couverture, ces dérivés ne sont pas utilisés dans une activité de trading et restent adossés économiquement aux flux de trésorerie.

■ SNCF

La société mère assure sa liquidité quotidienne grâce à un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 3 Md€ (3 Md€ en 2008), utilisé à hauteur de 565 M€ au 31 décembre 2009 (2,3 Md€ au 31 décembre 2008) et en moyenne à hauteur de 793 M€ pendant l'exercice 2009, contre 2,4 Md€ en 2008.

Par ailleurs, la société mère dispose de lignes de crédit bancaires bilatérales dont le total est de 890 M€ (550 M€ en 2008). Le total des lignes de crédit confirmées pour le groupe est de 914 M€ (958 M€ en 2008) ventilé comme suit par échéance :

	Total au		Échéancier	
	31 décembre 2009	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Lignes de crédit confirmées	914	658	256	0
Total au		Échéancier		
31 décembre 2008	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Lignes de crédit confirmées	958	548	350	60

Comptes combinés

■ Areva

La gestion du risque de liquidité est assurée par la direction des Opérations financières groupe qui met à disposition des filiales du groupe les moyens de financement à court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales du groupe quel que soit leur rang de détention par Areva. Cette gestion, opérée par la direction des Opérations financières groupe, est effectuée principalement par le biais de conventions de *cashpooling* et de prêts emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent. La position de trésorerie consolidée, lorsqu'elle est excédentaire, est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la Trésorerie, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2007, le groupe a mis en place deux lignes de crédit confirmées :

- un crédit syndiqué à sept ans d'un montant de 2 Md€ utilisable en euro et dollar américain. Ce crédit est utilisé au 31 décembre 2008 à hauteur 1 Md€ équivalent. Il constitue une réserve de liquidité significative ;
- un crédit syndiqué à trois ans d'un montant de 2,5 Md USD dont 600 millions remboursés en novembre 2008, ayant pour objet le refinancement de l'acquisition de la société UraMin Inc. Le solde du crédit est utilisé en totalité à fin décembre 2008.

En 2008, le groupe a mis en place :

- un programme de billet de trésorerie de 2 Md€ et a rendu public à cette occasion sa notation à court terme émise par l'agence Standard & Poors (A1). À fin 2008, l'encours émis se montait à 700 M€ ;
- une ligne de financement de 400 M€ à sept ans avec la BEI utilisée à la fin d'année à hauteur de 200 M€.

En 2009, le groupe a :

- procédé à un tirage complémentaire auprès de la BEI de 200 M€ à 7 ans ;
- mis en place un programme EMTN de 5 Md€ et rendu public sa notation long terme émise à l'occasion par l'agence Standard & Poors (A). Trois milliards d'euros ont été tirés au cours du

dernier semestre 2009 sous forme d'émissions obligataires qui se décomposent en 3 tranches :

- 1,250 milliard à 7 ans (23 septembre 2016) à 3,875 % ;
- 0,750 milliard à 10 ans (6 novembre 2019) à 4,375 % ;
- 1 milliard à 15 ans (23 septembre 2024) à 4,875 %.

Ce repositionnement de la dette à long terme a permis de diminuer le recours à l'endettement à court terme et de restaurer les capacités de liquidités offertes par la ligne de *back-up* et par le programme de billet de trésorerie. Les financements externes ne font pas l'objet de clause restrictive spécifique. Toutefois, il existe, dans certains accords financiers, des clauses de changement de contrôle stipulant soit le maintien du contrôle du groupe sur la Filiale d'Areva ayant conclu l'accord, soit le maintien du contrôle de l'État sur Areva. La notion de contrôle s'envisage soit à la lecture de l'article L.233-3 du Code de commerce soit par rapport au pourcentage de détention du capital devant rester supérieur à 51 %. La perte de contrôle d'Areva sur sa filiale ou de l'État sur Areva pourrait, sous certaines conditions, aboutir à une exigibilité anticipée de l'accord concerné.

■ La Poste

Risque de liquidité hors activité bancaire

Le risque de liquidité est appréhendé au travers de la trésorerie prévisionnelle élaborée de façon glissante au pas quotidien sur le premier mois puis au pas mensuel pour le reste de l'année. Les éventuelles impasses de liquidités sont refinancées par des émissions de billets de trésorerie ou d'*Euro Commercial Paper* (ECP).

Par ailleurs, La Poste a négocié auprès d'établissements financiers des lignes de crédits confirmés et dispose d'une ligne de crédit syndiqué. Une alerte de liquidité est activée lorsque le tableau de trésorerie prévisionnelle à un mois fait apparaître une mobilisation de l'ensemble des ressources financières à court terme supérieure à 50 % de l'ensemble des ressources financières disponibles (lignes de crédit confirmées).

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

En millions d'euros	Montant au bilan 31 décembre 2009	Flux 2010		Flux 2011		Flux 2012-2014		Flux 2015 et au-delà	
		Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Emprunts obligataires	6 142	280	-	280	625	700	969	1 062	4 425
Autres dettes financières									
Location financement	77	5	11	4	17	3	50	-	-
Bons La Poste	83	-	83	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	150	-	150	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	31	-	31	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnement reçus	258	-	258	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts au coût amorti	43	3	28	1	8	-	7	-	-
Instruments dérivés									
Dérivés au passif	94	22	-	-	-	1	-	3	66
Dérivés à l'actif	-303	-104	-	-76	-	-58	-21	-49	-

Risque de liquidité lié à l'activité bancaire

Du fait des limites de l'agrément délivré par le CECEI (pas de financement d'entreprises, crédits aux particuliers limités au financement d'acquisition de logement), le bilan de l'activité de banque de détail de La Banque Postale présente, au 31 décembre 2009, un excédent de ressources important, l'encours de crédits immobiliers ne représentant que 20 % des fonds déposés par la clientèle.

La Banque Postale n'est donc a priori pas dépendante du marché pour faire face à ses engagements. Elle est néanmoins exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échéances, soit sous forme de crédits immobiliers, soit sous forme de titres de créances.

La détermination des montants alloués au portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance résulte de l'application d'un scénario de référence, modélisant l'écoulement du passif sous différents scénarii de stress, intégrant notamment des situations de décollectes importantes sur les dépôts à vue.

La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits immobiliers permet de constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité. La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risque de liquidité avec deux approches de suivi différentes :

- Risque de liquidité tactique :
 - lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement ;
 - limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement du pôle de gestion de la trésorerie. Montant et période d'observation fixés en comité ALM.
- Risque de liquidité structurel :
 - lié à l'évolution de la structure de bilan de la banque ;
 - prise en compte des conventions d'écoulement des dépôts validées en comité ALM ;
 - gestion de ce risque délégué au Comité ALM dans le respect des principes et limites validés par le Comité des Risques ;
 - aujourd'hui mesuré via l'impasse de liquidité moyen – long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (*via* les conventions d'écoulement) et de l'actif. La banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impasse au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.

Ces deux risques sont encadrés par deux limites revues périodiquement en comité ALM.

Début 2008, la méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte de la liquidité réelle des passifs et actifs et de la capacité de refinancement de la banque. Cette évolution vise à tenir compte du caractère très liquide du portefeuille de titres souverains (mobilisable auprès de la banque centrale par exemple) à hauteur de 50 %, avec toutefois l'introduction de limites visant à tenir compte d'un éventuel tarissement du marché des mises en pension de titres.

Ce changement de méthodologie s'est traduit par la hausse conséquente de l'excédent de liquidité dans l'indicateur de mesure de liquidité, hausse neutralisée en grande partie par une modification de même ampleur des limites.

Les conventions d'écoulement retenues pour mesurer le risque de liquidité structurel portent sur la modélisation de l'écoulement des passifs sans échéance, des crédits accordés inscrits en hors bilan et de la prise en compte du potentiel de mobilisation du portefeuille de titres souverains (auprès de la Banque centrale européenne par exemple).

Les lois d'écoulement conventionnelles relatives aux passifs sans échéance font l'objet d'une révision au moins une fois l'an de manière à les ajuster à minima au regard de l'évolution de la volatilité des encours (changement de comportement, ...).

Les crédits accordés inscrits en hors bilan font l'objet d'un écoulement basé sur un modèle comportemental tenant compte du taux de transformation des offres, des délais de décaissements et de la durée de vie de la production nouvelle de crédits.

Même si le cadre mis en œuvre par le comité ALM et le comité des risques prévoit une gestion prudente du risque de liquidité, La Banque Postale s'est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 Md€ de certificats de dépôts, augmenté de 10 Md€ en 2009, dont le montant de titre émis varie entre 15 % et 20 % du programme, le but étant de maintenir le nom de La Banque Postale sur le marché court terme ;
- un programme de 10 Md€ d'EMTN a été mis en place en fin d'année 2006. Une émission de 500 M€ de titres subordonnés, éligibles en fonds propres complémentaires, a été réalisée fin novembre 2006 ;
- accès au marché interbancaire ;
- usage de pensions sur les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est principalement constitué de titres d'État d'excellente qualité et rapidement mobilisables.

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION *(en millions d'euros)*

Instruments de taux	Notionnel au 31 décembre 2009				Juste valeur 31 décembre 2009
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	
Payeur fixe / receveur variable	3 459	1 755	3 945	9 159	-431
Payeur variable / receveur fixe	5 392	1 623	2 420	9 435	538
Swaps de taux	8 852	3 377	6 365	18 594	107
Autres instruments dérivés	467	1 094	639	2 200	178
Instruments dérivés de taux détenus à des fins de transaction	9 319	4 472	7 004	20 794	285

Instruments de change	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2009				Notionnel à livrer au 31 décembre 2009				Juste valeur au 31 décembre 2009
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	
Change à terme	5 952	794	28	6 774	3 958	769	29	4 756	17
Swaps	4 600	1 508	620	6 728	4 369	1 547	660	6 577	-112
Dérivés incorporés de change	10 552	2 302	648	13 502	8 327	2 317	689	11 333	-95
Autres	-	-	-	-	-	6	2	8	0
Instruments dérivés de change	10 552	2 302	648	13 502	8 327	2 323	691	11 340	-94

Comptes combinés

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (suite) (en millions d'euros)

Instruments de matières premières	Juste valeur au 31 décembre 2009
Swaps	490
Options	184
Forwards / futures	412
Autres	-8
Contrats de matières premières	1 078

Les principaux contributeurs des instruments dérivés (actif et passif) détenus à des fins de transaction sont EDF, SNCF et RFF.

a) Chez EDF, les éléments constitutifs des dérivés de taux détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel au 31 décembre 2009				Notionnel au		Juste valeur	
	Moins d' un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2008	
Achats de CAP	-	-	-	-	147	-	-	
Ventes de FLOOR	-	-	-	-	294	-	-	
Opérations sur taux d'intérêt	-	-	-	-	441	-	-	
Payeur fixe / receveur variable	917	869	1 476	3 262	1 962	-161	-97	
Payeur variable / receveur fixe	2 150	974	1 466	4 590	7 125	188	150	
Variable / Variable	7	40	158	205	221	-	-35	
Swaps de taux	3 074	1 883	3 100	8 057	9 308	27	18	
Instruments dérivés de taux détenus à des fins de transaction	3 074	1 883	3 100	8 057	9 749	27	18	

b) Les couvertures de taux à des fins de transactions de SNCF sont détaillées dans la partie suivante relative aux instruments dérivés de couverture.

c) Pour couvrir son exposition au risque de taux, RFF a recours à des instruments dérivés qui sont comptablement qualifiés de couverture ou non. Les principaux dérivés utilisés sont des contrats d'échange de taux d'intérêts, et des options sur contrat d'échange de taux d'intérêts.

La juste valeur des instruments dérivés inscrites au bilan se répartit de la façon suivante :

En millions d'euros	2009				2008			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dérivés et opérations à terme en devises non qualifiés de couverture								
Taux d'intérêt	33,2	-	20,9	-	26,1	-	13,4	-
Change et taux d'intérêt	14,7	-	35,2	-	34,0	-	93,3	-
Dérivés incorporés	-	-	39,0	-	0,9	-	63,7	-
TOTAL	47,9	-	95,1	-	61,0	-	170,4	-

● Instruments de couverture de change

INSTRUMENTS DE CHANGE	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2009				Notionnel à livrer au 31 décembre 2009				Juste valeur au 31 décembre 2009
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	5 952	794	28	6 774	3 958	769	29	4 756	17
Swaps	4 600	1 508	620	6 728	4 369	1 547	660	6 577	-112
Dérivés incorporés de change	10 552	2 302	648	13 502	8 327	2 317	689	11 333	-95
Autres	-	-	-	-	-	6	2	8	0
Instruments dérivés de change	10 552	2 302	648	13 502	8 327	2 323	691	11 340	-94

Les principaux contributeurs sont EDF, RFF et SNCF.

a) Les éléments constitutifs des dérivés de change détenus à des fins de transaction se répartissent chez EDF comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE 2009

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2009				Notionnel à livrer au 31 décembre 2009				Juste valeur au 31 décembre 2009
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	2 781	794	28	3 603	2 788	766	28	3 582	-17
Swaps	2 689	220	-	2 909	2 704	238	-	2 942	-41
Instruments dérivés de couverture de change	5 470	1 014	28	6 512	5 492	1 004	28	6 524	-58

AU 31 DÉCEMBRE 2008

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2009				Notionnel à livrer au 31 décembre 2009				Juste valeur au 31 décembre 2008
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	396	4 194	44	4 634	-36	-4 124	-44	-4 204	39
Swaps	3 312	17 362	-	20 674	2 928	-6 589	-	-3 661	106
Options	182	-	-	182	40	-	-	40	-1
Dérivés incorporés de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture de change	3 890	21 556	44	25 490	2 932	-10 713	-44	-7 825	144

b) Les instruments dérivés non qualifiés de couverture chez RFF se présentent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2009			
	Juste valeur		Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	47,9	95,0	-	-
Swaps de taux	33,2	20,9	1 206,5	1 215,6
Swaps de change	-	-	-	-
GBP	0,1	-	5,0	-
CHF	-	0,1	-	300,0
USD	14,6	35,1	604,0	1 031,0
Dérivés incorporés	-	39,0	-	605,5

En millions d'euros	31 décembre 2008			
	Juste valeur		Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	60,9	170,4	-	-
Swaps de taux	26,1	13,4	305,5	581,8
Swaps de change	-	-	-	-
GBP	-	23,5	-	132,0
CHF	7,0	0,5	515,0	70,0
USD	27,0	69,4	903,0	1 144,5
Dérivés incorporés	0,9	63,7	381,1	581,5

● **Dérivés incorporés**

RFF dispose d'une option sur un emprunt pour lequel la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie. Cette option a été comptabilisée comme un dérivé autonome conformément à la norme IAS. La valeur au 31 décembre 2009 de ce dérivé incorporé s'élève à -36,03 M€ sur un emprunt d'échéance 2015 incluant une option de mise en place en 2015 d'une dette en EUR convertie en GBP sur 14 ans à un taux fixe de 5,35 %.

c) Le groupe SNCF intervient régulièrement sur le marché des instruments dérivés de devises, principalement dans une optique de couverture des emprunts émis. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération :

En millions d'euros	Juste valeur au bilan du 31 décembre 2009				Juste valeur au bilan du 31 décembre 2008			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
Swaps cambiste	-	-	55	55	-	-	-	-
Swaps de devises	-	17	228	246	-	18	229	247
Achat à terme de devises	0	-	-	0	-	-	-	-
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	-	4	4
Options sur devises	-	-	-	-	-	-	2	2
Instruments dérivés actifs	0	17	283	301	-	18	235	253
Swaps cambiste	-	-	-	-	-	-	23	23
Swaps de devises	25	272	302	598	27	302	290	619
Achat à terme de devises	-	-	-	-	25	-	-	25
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	25	272	302	598	52	302	313	667
Positions nettes sur devises	-25	-254	-18	-297	-52	-284	-78	-414

Comptes combinés

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (suite) (en millions d'euros)

Aux 31 décembre 2009 et 2008 les engagements nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, étaient les suivants :
swaps de devises ayant un sous-jacent passif :

(En millions)	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2009											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse	-	-	-	-	600	404	-	-	-	-	1 125	758
Dollar américain	1 120	777	200	139	220	153	-	-	-	-	100	69
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150	99
Livre sterling	150	169	31	34	21	23	-	-	-	-	600	676
Yen	-	-	10 000	75	-	-	-	-	-	-	56 500	424
Dollar néozélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	72	6	-	-	-	-	200	18	832	74	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
TOTAL		953		248		580		18		74		2 087

* Contrevaleur euro au cours de la clôture.

(En millions)	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2008											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	600	404	-	-	300	202
Dollar américain	1 100	719	1 120	805	100	72	220	158	-	-	100	72
Dollar canadien	150	88	-	-	-	-	-	-	-	-	150	88
Livre sterling	125	131	150	157	31	32	21	22	-	-	600	630
Yen	-	-	-	-	10 000	79	-	-	-	-	41 500	329
Dollar néozélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	72	7	-	-	-	-	200	19	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
TOTAL		938		969		183		584		19		1 381

* Contrevaleur euro au cours de la clôture.

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2009						
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Euro	1 160	295	613	22	73	2 372	
TOTAL	1 160	295	613	22	73	2 372	

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2008						
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Euro	1 074	1 160	218	613	22	1 715	
TOTAL	1 074	1 160	218	613	22	1 715	

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'un an	133,6	-58	173	-179
1 à 2 ans	102	-49	121	-120
2 à 3 ans	93,6	-44	84	-87
3 à 4 ans	82	-40	74	-73
4 à 5 ans	81	-40	62	-63
Plus de 5 ans	705	-273	602	-550
TOTAL	1197	-504	1117	-1072

Swaps de devises ayant un sous-jacent actif :

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2009											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse	-	-	-	-	600	404	-	-	-	-	-	-
Dollar américain	550	382	100	69	100	69	-	-	-	-	-	-
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150	99
Livre sterling	150	169	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar néozélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	72	6	-	-	-	-	200	18	-	-	-	-
TOTAL		557		69		474		18		-		99

* Contrevaleur euro au cours de la clôture.

Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2008

(En millions)	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	600	404	-	-	-	-
Dollar américain	-	-	550	395	100	72	100	72	-	-	-	-
Dollar canadien	150	88	-	-	-	-	-	-	-	-	150	88
Livre sterling	50	52	150	157	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar néozélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	72	7	-	-	-	-	200	19	-	-
TOTAL		140		559		72		476		19		88

* Contrevaleur euro au cours de la clôture.

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2009					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	687	83	472	22	0	92
TOTAL	687	83	472	22	0	92

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2008					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	169	687	83	472	22	92
TOTAL	169	687	83	472	22	92

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'un an	11	-40	51	-46
1 à 2 ans	6	-17	37	-40
2 à 3 ans	3	-14	19	-17
3 à 4 ans	1	-5	10	-14
4 à 5 ans	1	-5	3	-5
Plus de 5 ans	0	-5	3	-8
TOTAL	21	-86	123	-130

● Instruments de couverture de matières premières

Instruments de matières premières	Juste valeur au 31 décembre 2009
Swaps	490
Options	184
Forwards / futures	412
Autres	-8
Contrats de matières premières	1 078

Le seul contributeur est EDF.

Les contrats dérivés de matières premières non qualifiés de couverture chez EDF se décomposent ainsi :

En millions d'euros	Unités de mesure	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Notionnels nets	Juste valeur	Notionnels nets	Juste valeur
Swaps		-2	651	-2	-19
Options		18	159	13	-92
Forwards/futures		-27	-539	-20	152
Electricité	TWh	-11	271	-9	41
Swaps		17	-33	-	8
Options		89 172	24	86 466	54
Forwards/futures		837	113	-1 232	202
Gaz	Millions de therms	90 026	104	85 234	264
Swaps		-8 653	52	-13 712	68
Options		-3 156	1	1 200	8
Forwards/futures		1 585	-21	1 680	-39
Produits pétroliers	Milliers de barils	-10 224	32	-10 832	37
Swaps		-53	-75	-63	651
Options		-	-	-	-
Forwards/futures		104	328	87	51
Frêt		19	-8	11	75
Charbon	Millions de tonnes	70	245	35	777
Swaps		-303	-14	-	-30
Options		-	-	-	-
Forwards/futures		13 069	531	5 726	269
CO₂	Millions de tonnes	12 766	517	5 726	239
Swaps		-	-91	-	-
Autres matières premières		-	-91	-	-
Dérivés incorporés de matières		-	5	-	1
Contrats de matières premières non qualifiés de couverture		-	1 083	-	1 359

Comptes combinés

NOTE 28 E : INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DE COUVERTURE (en millions d'euros)

INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE TAUX

	Notionnel au 31 décembre 2009				Juste valeur
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 décembre 2009
Payeur fixe / receveur variable	1 081	3 689	3 214	7 984	-317
Payeur variable / receveur fixe	423	2 038	3 184	5 646	208
Autres	26	96	38	160	-406
Instruments dérivés de couverture de taux	1 530	5 823	6 436	13 790	-515

INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE CHANGE

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2009				Notionnel à livrer au 31 décembre 2009				Juste valeur au
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	-1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 décembre 2009
Change à terme	5 724	3 348	-	9 072	5 461	2 970	0	8 431	61
Swaps	10 458	10 031	17 641	38 130	10 448	10 079	14 190	34 716	-1 635
Autres	74	-	166	240	77	-	169	245	-4
Instruments dérivés de couverture de change	16 256	13 379	17 807	47 442	15 985	13 049	14 359	43 392	-1 579

INSTRUMENTS DE MATIÈRES PREMIÈRES

	Juste valeur au 31 décembre 2009
Swaps	-240
Forwards/futures	-965
Autres	7
Contrats de matières premières	1 198

Les principaux contributeurs des instruments dérivés (actif et passif) détenus à des fins de transaction sont EDF, SNCF et RFF.

INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE TAUX

	Notionnel au 31 décembre 2009				Juste valeur
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 décembre 2009
Payeur fixe / receveur variable	1081	3689	3214	7984	-317
Payeur variable / receveur fixe	423	2038	3184	5645	208
Autres	26	96	38	160	-406
Instruments dérivés de couverture de taux	1530	5823	6436	13789	-515

Les principaux contributeurs sont EDF et SNCF.

a) Les dérivés de couverture de taux chez EDF correspondent à des *swaps* et s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel au 31 décembre 2009				Notionnel au			Juste valeur	
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2009	
Achats à terme	-	-	-	0	-	-	-	1	
Achats de CAP	-	90	8	98	7	-	-	-	
Achats d'options	-	170	-	170	-	-	-	-	
Ventes d'options	-	-	-	-	1	-	-	1	
Opérations sur taux d'intérêts	0	260	8	268	8	0	0	2	
Payeur fixe / receveur variable	189	1 676	1 013	2 878	1 975	-57	-	-101	
Payeur variable / receveur fixe	-	1 160	1 026	2 186	1 228	39	-	53	
Variable /variable	-	-	-	-	241	-	-	-18	
Swap de taux	189	2 836	2 039	5 064	3 444	-18	-	-66	
Instruments dérivés de taux détenus à des fins de transaction	189	3 096	2 047	5 332	3 452	-18	-	-64	

La juste valeur des *cross-currency swaps* taux / change ne prend en compte que l'effet taux.

b) Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, SNCF intervient sur le marché des *swaps* de taux et des options sur *swaps* de taux. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération :

En millions d'euros	Juste valeur au bilan du 31 décembre 2009				Juste valeur au bilan du 31 décembre 2008			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
Swaps receveurs de taux fixe	-	119	13	132	-	99	14	113
Swaps payeurs de taux fixe	-	-	-1	-1	-	-	18	18
Swaps d'index	-	-	11	11	-	-	25	25
Options de taux	0	-	-	0	-	-	-	0
Instruments dérivés actifs	0	119	23	142	0	99	57	156
Swaps receveurs de taux fixe	117	-17	-7	94	-	-	16	16
Swaps payeurs de taux fixe	5	56	181	242	77	37	169	283
Swaps d'index	-	1	21	22	-	-	22	22
Options de taux	2	-	4	6	2	2	1	5
Instruments dérivés passifs	123	40	200	364	79	39	208	326
Position nette de taux	-123	79	-177	-222	-79	60	-151	-170

Aux 31 décembre 2009 et 2008, les nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, sont les suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Dettes nettes long terme	Dettes nettes court terme	Dettes nettes long terme	Dettes nettes court terme
Swaps receveurs de taux fixe	2 508	1 962	2 023	1 842
Swaps payeurs de taux fixe	5 915	611	6 290	1 054
Swaps d'index	1 190	152	1 764	152
Options de taux (<i>swaptions</i>)	82	4	66	3

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

Flux d'intérêt net au 31 décembre 2009						
En milliers d'euros	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de taux fixe	83	75	76	73	73	681
Swaps payeurs de taux fixe	-197	-141	-112	-82	-78	-698
Swaps d'index	-	-	-	-	-	2
Options de taux (<i>swaptions</i>)	-2	-1	-	-	-	-
TOTAL	-116	-67	-36	-9	-5	-15

Flux d'intérêt net au 31 décembre 2008						
En milliers d'euros	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de taux fixe	23	24	21	22	20	235
Swaps payeurs de taux fixe	-56	-99	-56	-44	-28	-262
Swaps d'index	3	2	2	2	2	27
Options de taux (<i>swaptions</i>)	1	1	1	-	-	-
TOTAL	-29	-72	-33	-20	-6	-1

● Instruments de couverture de change

INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE CHANGE

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2009				Notionnel à livrer au 31 décembre 2009				Juste valeur au 31 décembre 2009
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	5 724	3 348	-	9 072	5 461	2 970	0	8 431	61
Swaps	10 458	10 031	17 641	38 130	10 448	10 079	14 190	34 716	-1 635
Autres	74	-	166	240	77	-	169	245	-4
Instruments dérivés de couverture de change	16 256	13 379	17 807	47 442	15 985	13 049	14 359	43 392	-1 579

Les principaux contributeurs sont EDF et RFF.

a) Les éléments constitutifs des dérivés de couverture de change chez EDF sont les suivants :

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2009				Notionnel à livrer au 31 décembre 2009				Juste valeur au 31 décembre 2009
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	5 431	3 348	-	8 779	5 120	2 969	0	8 089	109
Swaps	10 247	7 898	5 707	23 852	10 199	7 659	5 567	23 425	164
Options	72	0	0	72	74	-	-	74	-
Instruments dérivés de couverture de change	15 750	11 246	5 707	32 703	15 393	10 628	5 567	31 588	273

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2008				Notionnel à livrer au 31 décembre 2008				Juste valeur au 31 décembre 2008
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	4 880	3 743	73	8 696	5 879	3 897	35	9 811	553
Swaps	4 546	3 085	2 126	9 757	3 893	2 502	1 469	7 864	1 232
Options	502	0	0	502	502	-	-	502	10
Instruments dérivés de couverture de change	9 928	6 828	2 199	18 955	10 274	6 399	1 504	18 177	1 795

La juste valeur des *cross-currency swaps* taux / change ne prend en compte que l'effet change.

Comptes combinés

b) Dans le cadre de sa stratégie financière visant à diversifier son accès aux ressources et optimiser son coût de financement, RFF émet des emprunts en devises qui font l'objet d'une couverture de change systématique. Les flux en devises (principal et intérêts) sont ainsi couverts par des dérivés de change afin de transformer cette dette en euros. La position de change de RFF en montant notionnel peut se résumer de la façon suivante à la date d'arrêté des comptes :

31 DÉCEMBRE 2009	DE DOLLARS	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD)
Dettes libellées en devises	1110,0	3516,3	44000,0	300,0	2781,0	300,0
Dérivés de change	1110,0	3516,3	44000,0	300,0	2781,0	300,0
Exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31 DÉCEMBRE 2008	DE DOLLARS	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD)
Dettes libellées en devises	1000,0	3416,3	44000,0	0,0	1731,0	300,0
Dérivés de change	1110,0	3416,3	44000,0	0,0	1731,0	300,0
Exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les cours de change utilisés pour les principales devises à la clôture sont les suivants :

Cours BCE	31 décembre 2009	31 décembre 2008
CAD	1,5128	1,698
CHF	1,4836	1,485
GBP	0,8881	0,9525
HKD	11,1709	NA
DE DOLLARS	1,4406	1,3917
YEN	133,16	126,14

Une augmentation ou une diminution instantanée de 10 % de l'euro par rapport aux devises, au 31 décembre 2009 aurait un impact non significatif en résultat et dans les capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs.

● Instruments de couverture de matières premières

Instruments de couverture de matières premières	Juste valeur au 31 décembre 2008
Swaps	-240
Forwards / futures	-965
Autres	7
Contrats de matières premières	-1 198

L'entité qui contribue pour grande partie aux instruments de couverture de matières premières est EDF. Les ouvertures de flux de trésorerie liées aux matières premières s'analysent comme suit :

Unités de mesure	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Notionnels nets				Notionnels nets			
	Moins d'un an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	TOTAL	31 décembre 2008	31 décembre 2007	
Swaps	-	-	-	0	-	-	1	
Forwards / futures	41	17	-	58	35	-585	-748	
Electricité TWH	41	17	-	58	35	-585	-747	
Swaps	17	-	-	17	-	-	-	
Forwards / futures	555	611	-	1 166	1524	-236	-9	
Gaz Millions de therms	572	611	-	1 183	1524	-236	-9	
Swaps	16 468	10 175	-	26 643	19873	93	-638	
Forwards / futures	-	-	-	-	477	-	-11	
Produits pétroliers Millions de barils	16 468	10 175	-	26 643	20350	93	-649	
Swaps	12	7	-	19	25	-333	-403	
Forwards / futures	-	-	-	-	-	1	-2	
Charbon Milliers de tonnes	12	7	-	19	25	-332	-405	
Forwards / futures	9 608	3 377	-	12 985	17327	-145	-41	
CO₂ Milliers de tonnes	9 608	3 377	-	12 985	17327	-145	-41	
Contrats de matières premières qualifiés de couverture						-1205	-1851	

Les couvertures de juste valeur liées aux matières premières s'analysent comme suit :

Unités de mesure	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Notionnels nets	Juste valeur	Notionnels nets	Juste valeur
Swaps	175	-11	-	-
Gaz Millions de therms	175	-11	-	-
Charbon et frêt Milliers de tonnes	18	18	-9	-34
Contrats de matières premières qualifiés de couverture		7		-34

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euros)

Nature	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Obligations contractuelles et commerciales	122 966 774	118 524 931
Garantie de soumission/d'exécution/ de bonne fin	5 410 594	5 858 140
Cautions et avals	4 322 908	3 699 567
Garantie d'actif ou de passif	270 412	257 869
Engagements d'investissement sur biens	16 132 720	15 474 011
Engagements d'investissement sur capital	248 200	291 200
Clauses de retour à meilleure fortune accordée	0	46 707
Contrats d'achats irrévocables	63 244 000	60 562 400
Contrats de location simple	5 380 431	5 586 429
Lignes de crédit	0	0
Garanties sur financement	21 010 523	17 009 092
Obligations de rachat	25 266	1 743
Autres engagements	6 921 720	9 722 269

Les engagements hors bilan liés aux régimes de retraite des salariés

	44 060	7 280
--	--------	-------

ENGAGEMENTS DONNÉS 123 010 834 118 532 211

Nature	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Avals et cautions bancaires	1 594 660	1 080 588
Option de vente de titres	0	0
Engagement d'achat ou d'investissement	5 747 800	6 814 500
Engagements de bonne fin et de restitution d'acompte	311 816	211 333
Lignes de crédit	60 000	93 650
Garanties liées à des obligations contractuelles	565 746	1 129 790
Garanties financières	12 331 573	20 413 645
Location financement	638 177	582 409
Autres	10 251 569	13 031 900

ENGAGEMENTS REÇUS 31 501 341 43 357 815

Nature	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Lignes de crédit autorisées et non utilisés	27 111 238	17 013 197
Marchés de travaux (signés et non signés)	1 408 955	1 173 347
Engagement d'acquisition et de cession de titres	18 783 000	4 505 000
Autres	716 766	1 186 223

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES 48 020 24 129

En millions d'euros	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements réciproques
Areva	4 592	852	4 344
SNCF	13 012	4 760	914
La Poste	14 125	908	0
EDF	82 232	12 089	14 544
DCNS	1 078	199	8
RATP	1 339	3 360	0
SPPE	0	20 000	0
FTV	28	13	1 282
Autres	2 126	1 177	2 786
TOTAL	118 532	43 358	23 878

En millions d'euros

31 décembre 2009	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2008	31 décembre 2007
624	80	324	220	598	551

■ Areva

Les engagements hors bilan donnés et reçus du groupe Areva sont présentés selon une grille de lecture économique : les engagements liés à l'exploitation, les engagements liés au financement et les autres types d'engagements.

Les engagements réciproques correspondent à des engagements pris par le groupe en contrepartie desquels une garantie du tiers est reçue en retour pour le même montant.

Les engagements ci-dessus ne comprennent pas les engagements liés aux activités cédées ou en cours de cession.

Les montants ci-dessus reflètent uniquement les engagements que le groupe considère comme valides à la date de clôture ; de ce fait, ils n'incluent pas les contrats de construction pour lesquels le groupe est en cours de négociation.

● Engagements donnés

Les engagements liés à l'exploitation représentent 71 % des engagements donnés. Ils sont majoritairement constitués de garanties de bonne fin ou de bonne exécution.

Le groupe a donné une garantie maison mère au client TVO dans le cadre du contrat EPR Finlande pour le montant total de son engagement et reçu, de la part de Siemens, une garantie à hauteur de sa quote-part. L'engagement net donné par le groupe est compris entre 1,5 et 2 Md€. Cette valeur n'est pas intégrée dans le tableau récapitulatif.

Areva a donné une garantie spécifique sur la propriété des titres du pôle FCI cédé à BAIN. Cette garantie, plafonnée au prix de cession de 582 M€, n'est pas reprise dans le tableau récapitulatif.

● Engagements reçus

Au 31 décembre 2009, les engagements reçus incluent notamment le plafond de la garantie de passif relative aux questions environnementales reçue d'Alstom suite à l'acquisition d'Areva T&D.

● Engagements réciproques

Le groupe a mis en place en février 2007 une ligne de crédit syndiquée d'un montant total de 2 Md€ utilisable en euros et en dollars pour une durée de 7 ans. À fin décembre 2009, cette ligne est non utilisée.

Des lignes de crédit bancaire bilatérales confirmées ont été mises en place au deuxième semestre 2009 pour 1,3 Md€. Non utilisées au 31 décembre 2009, elles ont pour échéance juillet 2010 pour 1,15 Md€ et décembre 2010 pour 0,15 Md€.

Les commandes d'investissements corporels augmentent de près de 420 M€ sur le pôle amont.

Au 31 décembre 2009, les engagements réciproques comprennent notamment les paiements futurs minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple qui se décomposent de la manière suivante :

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

■ SNCF

● Opérations de location

SNCF Épic a réalisé des opérations qui prennent la forme d'une location mais qui n'en sont pas en substance.

Ces opérations consistent :

- à donner en location des actifs technologiques constitués sous la forme d'un réseau à un bailleur américain, lequel les redonne immédiatement en location à SNCF Épic pour une durée de seize ans maximum. Les actifs concernés sont constitués de l'ensemble des équipements de vente et de réservation de billets de SNCF Épic ; ou
- à vendre du matériel roulant (voitures Corail TEOZ, rames TGV... mises en service ou à livrer...) à un investisseur qui les donne immédiatement en location à SNCF Épic pour une durée déterminée allant de 4 à 18 ans suivant les contrats.

Dans certains cas, le bailleur est constitué sous la forme d'une entité spécialement créée pour l'opération, qui ne peut agir autrement que dans le but de cette opération et qui est fiscalement transparente.

Durant toute la durée de la sous-location (16 ans) ou de la location (4 à 18 ans), l'ensemble des flux payés ou reçus dans le cadre du lease s'équilibrent et n'ont pas de répercussion sur les comptes hormis la constatation du bénéfice net sur l'exercice de réalisation de l'opération. Ce bénéfice correspond à la rétrocession d'une partie du report d'impôt obtenu par l'investisseur.

L'actif vendu ou loué est maintenu au bilan du groupe.

À l'issue de la période de location ou de sous-location, SNCF Épic peut choisir entre plusieurs options suivant les types d'opération :

- exercer une option d'achat à un prix prédéterminé, qui n'affecte pas le bénéfice initial ;
- laisser le matériel au bailleur qui l'exploitera ensuite pour son propre compte ;
- laisser le matériel au bailleur, pour lequel SNCF Épic sera alors agent de la vente de ces matériels sur le marché, en lui garantissant un prix de vente au moins égal au montant de l'option d'achat ;
- revendre le matériel pour le compte du bailleur en profitant d'une commission de revente.

L'usage, le remplacement, le fonctionnement ou la définition des actifs n'est en rien affecté. Les risques supportés par SNCF Épic se limitent à ceux liés à la propriété du matériel et à ceux engendrés par la législation française et, selon les cas, aux risques de contrepartie couverts par des contrats de collatéralisation.

■ KEOLIS

Kebexa Participations, AXA Private Equity, Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ) et SNCF Participations ont signé un pacte d'actionnaires en date du 20 avril 2007 définissant les modalités de gouvernance de la société Kuvera Développement et les modalités de transfert et cession des titres. Dans le cadre de l'opération d'apport du groupe Effia (hors Effia Services) à Kuvera Développement, en application d'un protocole d'accord en date du 30 avril 2009, réalisée le 4 février 2010, après la levée des différentes conditions suspensives, un avenant au pacte d'actionnaires du 20 avril 2007 est entré en vigueur le 4 février 2010. La société Kuvera Développement est détenue par Kebexa Participations, SNCF Participations et les managers du groupe Keolis (les « Managers »). Kebexa Participations est elle-même détenue par AXA Private Equity et Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

Le pacte d'actionnaires est conclu pour une durée allant jusqu'au 19 avril 2022. Il cessera toutefois de produire ses effets à l'égard d'une partie en cas de cession de ses titres Kuvera Développement ou Kebexa Participations par cette partie et prendra automatiquement fin en cas d'introduction en bourse de Kuvera Développement ou de toute société du groupe Keolis.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires tel que modifié par son avenant en date du 4 février 2010, les engagements suivants ont été pris :

- inaliénabilité des titres de Kebexa Participations et de Kuvera Développement pendant cinq ans à partir du 20 avril 2007, soit jusqu'au 20 avril 2012, sauf en cas de transferts expressément autorisés par le pacte d'actionnaires ;
- après cette période et pendant six ans, soit du 20 avril 2012 au 20 avril 2018, SNCF Participations consent irrévocablement une promesse d'achat à Kebexa Participations de la totalité de ses titres Kuvera Développement, promesse exerçable par anticipation après les arrêtés des comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 si des critères de performance ne sont pas atteints (niveau d'EBITDA consolidé). Le prix d'exercice correspondra à la valeur de marché (calculée sur la base de la valeur d'entreprise de Kuvera Développement) à la date d'exercice. Pendant la période de validité de la promesse d'achat, un mécanisme est également prévu si l'un des actionnaires de Kebexa souhaite céder seul sa participation.

À compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 20 avril 2018, Kebexa Participations consent irrévocablement à SNCF Participations une promesse de vente de la totalité de ses titres Kuvera Développement exerçable à tout moment par SNCF Participations.

Du 1^{er} janvier 2010 au 20 avril 2014, le prix d'exercice de ladite promesse correspond au maximum entre :

(i) la valeur de marché à la date d'exercice et (ii) un montant calculé sur la base d'un multiple de l'investissement initial de Kebexa Participations dans Kuvera Développement. Au-delà du 20 avril 2014, le prix d'exercice de la promesse de vente correspond à la valeur de marché à la date d'exercice. La valeur de marché sera basée sur les travaux de banques d'affaires mandatées à cet effet.

- À l'issue du délai d'incessibilité, soit à compter du 20 avril 2012, Kebexa Participations disposera d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe en cas de transfert par SNCF Participations de ses titres Kuvera Développement.
- À l'issue de la période de validité de la promesse de vente, soit à compter du 20 avril 2018, SNCF Participations disposera d'un droit de cession forcée vis-à-vis de Kebexa Participations et, en cas de cession par Kebexa Participations de ses titres Kuvera Développement, d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe.
- Pendant toute la durée du pacte, un mécanisme est prévu en cas de changement de contrôle de l'un des deux actionnaires principaux de Kebexa Participations pour permettre à SNCF d'acquiescer ou de faire acquiescer les titres détenus pour l'actionnaire dont le contrôle a changé.
- SNCF Participations aura la faculté de demander à un tiers de première réputation de son choix de se substituer à elle dans le cadre de l'exercice de la promesse d'achat consentie à Kebexa Participations ou de la promesse de vente lui ayant été consentie par Kebexa Participations.

● Engagements relatifs aux distributions de dividendes

Dans le cadre du pacte d'actionnaires tel que modifié par son avenant en date du 4 février 2010, SNCF Participations, Kebexa

Participations, AXA Private Equity et CDPQ se sont engagées à approuver en assemblée générale la distribution chaque année d'un montant minimum de dividendes à verser par Kuvera Développement sous réserve du respect des limites légales et d'un certain nombre de critères financiers.

Par ailleurs, SNCF Participations détient des actions de préférence émises par Kuvera Développement, auxquelles sont attachés des droits financiers privilégiés (montant de dividende prioritaire et droit à percevoir de façon prioritaire le boni de liquidation en cas de liquidation).

● Relations avec les managers

Dans le cadre d'un pacte d'actionnaires signé le 20 avril 2007 entre les Managers et les actionnaires de Kuvera Développement modifié par voie d'avenant le 4 février 2010, les engagements suivants pour une durée de 15 ans ont été pris par SNCF Participations

Vis à vis des managers :

- en cas de transfert par Kebexa Participations de l'intégralité de ses titres Kuvera Développement, SNCF Participations et Kebexa Participations disposeront du droit de forcer les Managers à céder leurs titres Kuvera Développement (actions et bons de souscription d'actions ou BSA) ;
- les managers consentent à SNCF Participations et Kebexa Participations une promesse de vente de leurs titres Kuvera Développement, qu'elles devront exercer conjointement à hauteur de 58,15 % pour SNCF Participations et 41,85 % pour Kebexa Participations. Les modalités de calcul du prix de cession dépendent de la date et des raisons du départ des managers ;
- SNCF Participations et Kebexa Participations consentent aux managers une promesse d'achat sur toute la durée du pacte de leurs participations dans Kuvera Développement en cas d'invalidité permanente ou de décès. Cette promesse devra être exercée conjointement à hauteur de 58,15 % pour SNCF Participations et 41,85 % pour Kebexa Participations ;
- afin de garantir le remboursement du prêt d'un montant de 7,3 M€, à l'échéance 2016, consenti par la Banque Neuflyze OBC à la société représentant les managers, SNCF Participations consent à cette société une promesse d'achat partielle de titres Kuvera Développement qui lui permette de rembourser ce prêt et les intérêts correspondant. Cette promesse pourra être exercée directement par la Banque Neuflyze OBC si le prêt n'était pas remboursé à son échéance. En contrepartie, la Banque Neuflyze OBC consent une promesse de vente à SNCF Participations des titres qu'elle serait amenée à détenir du fait de la réalisation du nantissement de titres Kuvera Développement consenti par les Managers.

● Nantissements

En garantie du contrat de crédit signé le 24 mai 2007 entre Kuvera Développement, sa filiale Financière Keos, et un consortium de banques et modifié par voie d'avenant le 9 juin 2009, portant sur un contrat de prêt d'un montant maximum en principal de 395 M€ et une ouverture de crédits renouvelables pour un montant total maximum de 200 M€, les nantissements suivants ont été donnés au profit des établissements financiers :

- nantissement par Kuvera Développement de ses comptes bancaires ;
- nantissement par Kuvera Développement des titres Keolis ;
- nantissement par Keolis des titres Keolis UK.

● Garantie de passif

Dans le cadre de l'apport d'Effia à Kuvera Développement, SNCF Participations a consenti une garantie d'indemnisation à Effia Concessions portant sur un litige avec l'un de ses fournisseurs.

■ STVA

Dans le cadre de la mise en place chez STVA d'un accord de plan d'épargne d'entreprise dont les fonds sont gérés par Crédit Agricole Épargne Salariale, SNCF Participations s'est engagé à assurer la liquidité du FCPE STVA (créé pour l'occasion) dont l'actif est composé principalement d'actions de la société STVA.

■ La Poste

● Engagements de location

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Moins de 1 an	391	336
Entre 1 et 5 ans	667	579
Plus de 5 ans	338	343
TOTAL	1396	1259

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles se sont élevés à 565 M€ au 31 décembre 2009 et à 512 M€ au 31 décembre 2008.

● Autres engagements donnés

a) Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 13 M€ au 31 décembre 2009.

La Poste s'est engagée à verser 3,5 M€ au bénéfice de la Fondation d'entreprise La Poste, le versement s'échelonnant sur une période allant de 2010 à 2013.

La Caisse des dépôts et consignations a octroyé des prêts au personnel de la Banque Postale Asset Management qui s'est portée garante pour son personnel pour un montant de 1 M€.

Le montant des engagements de financement et de garantie accordés par la Banque Postale toujours en cours s'élevait 8 340 M€ au 31 décembre 2009.

Le montant des engagements sur titres à livrer donnés par la Banque Postale s'élevait à 5 M€ au 31 décembre 2009.

b) Engagement relatif au Crédit Logement

Le groupe La Poste s'est engagé à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit le groupe à souscrire aux augmentations de capital en titres B.

En outre, le groupe s'est engagé à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élevait au 31 décembre 2009 à 265 M€.

c) Garanties de passif

Dans le cadre de la cession de GeoPost Logistics, des garanties relatives à des risques sociaux ou fiscaux ont été données à Logista. Ces garanties s'éteignent une fois le risque prescrit.

Au titre de la cession de Top Chrono et de TZF, des garanties relatives à des risques sociaux ou fiscaux ont été émises par le groupe GeoPost à hauteur de 0,2 M€. Ces garanties s'éteignent une fois le risque prescrit.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

Lors de la cession des sociétés Taxicolis et Mat Courses à Flash Europe International, Chronopost SA s'est portée garante des éléments de nature fiscale, sociale, et des insuffisances d'actifs ou de dettes provisionnées dans les comptes au 31 décembre 2007. Cette garantie expire le 31 décembre 2009, ou une fois le risque prescrit dans chaque domaine concerné (fiscal, douanier, sécurité sociale).

Lors de la cession de la filiale Europe Airpost, Sofipost s'est portée garante envers l'acquéreur, Air Contractors, de tout supplément de passif, ou insuffisance d'actif, imputable à un fait générateur antérieur à la date de cession, pendant une durée courant jusqu'à l'expiration du délai de prescription pour les dettes fiscales et sociales, et pour une durée de 2 ans à compter de la date de cession pour les autres garanties. Cette garantie de passif est accordée pour un montant maximum correspondant au prix de cession des titres, et avec une franchise de 0,2 M€. Sofipost a été appelé en garantie en 2009, pour un montant de 0,8 M€.

d) Engagement relatif à la gestion globale des garanties (3G)

En février 2008, la Banque de France a mis en place un nouveau dispositif de gestion des garanties : le système « 3G », qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de la Banque de France. L'engagement reçu à ce titre de la Banque de France s'établit à 4,1 Md€, de même que celui donné par La Banque Postale à la Banque de France.

• Engagements reçus

a) Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2009 à 71 M€, dont 65 M€ pour La Poste.

Le montant des engagements sur titres reçus par La Banque Postale s'élève à 65 M€ au 31 décembre 2009.

b) Ligne de crédit

La Poste a mis en place une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 750 M€ à sept ans, pour laquelle elle a reçu un engagement des neuf banques constituant le *pool* bancaire. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2009.

c) Promesses de vente d'immeubles

La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2010. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2009 à 22 M€.

d) Promesses de vente de titres

Le groupe des Caisses d'Épargne a consenti le 21 décembre 2000 au groupe La Poste une promesse de vente irrévocable et sans réserve portant sur les actions CNP Assurances et les titres additionnels représentant 2 % du capital de CNP Assurances.

e) Engagements liés à l'acquisition de SEUR

Dans le cadre de l'acquisition par GeoPost de la société « Servicio e Informacion Urgente de Transportes » (SIUT) et ses filiales en juin 2004, des garanties avaient été données par le vendeur. A fin décembre 2009, seules restent en vigueur celles relatives à des risques sociaux ou fiscaux qui s'éteignent une fois le risque prescrit.

Au titre de l'acquisition de SEUR Bilbao (2004), STU Saragoza (2005), Transparcel Baix (2006), Seur Gerona (2006), Seur Granollers (2006) et Seur Santander (2007), des garanties ont été données par les vendeurs, pendant cinq ans à compter de l'acquisition et sans limitation de montant, au titre des risques sociaux ou fiscaux pouvant affecter ces sociétés.

Au titre de l'acquisition en 2009 de dix franchises Seur (Teruel, Cordoba, Albacete, Cartagena, Palencia, Lugo, Segovia, Parcel Vallès, Orense et Badalona), des garanties ont été données par les vendeurs, pour une durée de deux ans à compter de la prise de contrôle, sauf dans les domaines sociaux et fiscaux où cette durée est portée à cinq ans. Ces garanties sont accordées sans limitation de montant. Ces engagements sont assortis de garanties bancaires pour toutes les franchises sauf celle de Badalona, acquise auprès de Seur SA.

f) Engagements liés à l'acquisition de Yurtiçi Kargo

Dans le cadre de la prise de participation minoritaire par GeoPost dans la société Yurtiçi Kargo en février 2007, des garanties ont été données par les vendeurs pour une durée de deux ans à compter de la prise de participation et sans limitation de montant. Un aménagement de la durée de ces garanties est prévu pour les cas spécifiques :

- en cas de litige fiscal, un an à compter de la notification du redressement,
- en cas de litige relatif à la réglementation postale locale, trois ans à compter de la date de prise de participation,
- en cas de litige relatif aux garanties existant entre Yurtiçi Kargo et les vendeurs, dix ans à compter de la date de prise de participation.

g) Engagements liés à l'acquisition de Pegasus

L'acte d'acquisition des titres Pegasus signé en 2008 par Armadillo Holding GmbH inclut des garanties données par le vendeur, ADL, pour une durée de deux ans à compter de la prise de contrôle ou dans le délai de prescription du sous-jacent (notamment dans le domaine fiscal).

Par ailleurs, dans le cadre de cette acquisition, Armadillo Holding GmbH a conclu avec ADL, l'actionnaire historique de Pegasus, un pacte d'actionnaires. Celui-ci comprend notamment :

- des options sur les intérêts minoritaires détenus par ADL (20 %) : *call conditionnel* exerçable par Armadillo Holding GmbH et *put conditionnel* exerçable par ADL
- une clause de « *tag along* » (droit de sortie conjoint) en faveur de ADL
- une clause de « *drag along* » (obligation de sortie conjointe) en faveur de Armadillo Holding GmbH

h) Engagements liés à l'acquisition de DPD Bosnie, DPD Croatie, DPD Slovaquie et DPD Serbie

Dans le cadre de l'acquisition en 2008 par GeoPost des actions des entités DPD Adriatics, des garanties ont été données par le vendeur. Ces garanties courent pendant deux ans à compter de l'acquisition, sauf en ce qui concerne le statut et la capacité juridique du vendeur (5 ans) et en cas de redressement fiscal (délai de prescription).

i) Engagement lié au prêt accordé par GeoPost SA à Redtranshu

En garantie d'un prêt de 2 M€ qu'elle a consenti à Redtranshu (franchise Seur de Huelva), GeoPost SA a reçu en nantissement les 33 538 actions détenues par Redtranshu dans Seur SA (soit environ 0,9 % du capital de cette société).

● *Autres engagements*

a) Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'État, La Caisse des dépôts et consignations (CDC), la Caisse nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE), le groupe La Poste et Sopassure forment un pacte d'actionnaires sur CNP Assurances. Ce pacte, dont l'échéance était fixé au 31 décembre 2008, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des accords intervenus en juin 2006 entre les partenaires. Les accords commerciaux qui lient CNP Assurances aux Caisses d'Épargne et à La Banque Postale ont également été prolongés jusqu'à fin 2015.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière reprend les droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

b) Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2.

SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue que La Poste pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste

c) Engagements liés à l'acquisition des titres IBC

Ce contrat d'acquisition conclu le 19 juillet 2006 entre Geopost Intercontinental et IBC Services LLC (entité qui regroupe les actionnaires des entités IBC rachetées) prévoit les éléments suivants :

- des options sur les intérêts majoritaires détenus par les actionnaires historiques : *call inconditionnel* exerçable par GeoPost et *put conditionnel* exerçable par IBC Services LLC en 2010 sur la base des résultats 2009, une fois ceux ci déterminés,

- si ce *call* ou ce *put* n'est pas exercé, IBC Services LLC peut exercer un *put* sur IBC Airways sous certaines conditions pour le rachat des intérêts minoritaires détenus par GeoPost Intercontinental,

- en cas de non exercice de ce *put* par IBC Services LLC, GeoPost dispose d'un *put* sur IBC Airways pour céder l'intégralité de ces titres à IBC Services LLC. une clause d'ajustement du prix de cession indexée sur l'EBITDA 2008.

d) Droit individuel à la formation (DIF)

Les droits acquis et non consommés par le personnel du groupe au titre du DIF représentent :

- plus de 8,3 millions d'heures pour la population des contractuels
- plus de 6,9 millions d'heures pour la population des fonctionnaires.

■ EDF

● *Engagements d'achats*

Le groupe a souscrit dans le cadre de ses activités normales de production et de commercialisation des contrats à long terme d'achat d'électricité, de gaz, d'autres énergies et matières premières ainsi que de combustibles nucléaires, selon lesquels il s'engage à acheter sur des durées qui peuvent atteindre 20 ans.

Dans la quasi totalité des cas, ces engagements sont réciproques, les tiers concernés ayant une obligation de livrer les quantités déterminées dans ces contrats.

EDF a également passé avec un certain nombre de producteurs d'électricité des contrats d'achats à long terme, en participant au financement de centrales de production.

Au 31 décembre 2009, l'échéancier des engagements d'achat fermes et irrévocables, évalués en millions d'euros courants se présente comme suit :

En millions d'euros	TOTAL	Moins d'un an	31 décembre 2009			31 décembre 2008	TOTAL
			De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans		
Achats d'électricité	16 010	4 146	5 076	3 955	2 833	15 061	
Achats de gaz	10 488	1 659	4 335	2 890	1 584	14 467	
Achats d'autres énergies et de matières premières	4 020	818	1 548	1 469	185	4 711	
Achats de combustibles nucléaires	21 060	2 448	6 523	6 338	5 751	19 242	
Engagements d'achats fermes et irrévocables	51 578	9 071	17 502	14 652	10 353	53 481	

(1) Hors Edison

Les évolutions résultent principalement des variations du périmètre de consolidation ainsi que de la baisse des prix de marché observée durant l'exercice.

Achats d'électricité

Les engagements d'achats d'électricité proviennent principalement d'EnBW, d'EDF, essentiellement portés par le Système énergétique insulaire (SEI) qui s'est engagé à acheter de l'électricité produite à partir de bagasse et de charbon, d'ERDF, EDF Energy et RTE EDF Transport.

Par ailleurs, en complément des obligations valorisées ci-dessus et au terme de l'article 10 de la loi du 10 février 2000, EDF a l'obligation d'acheter en France métropolitaine dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d'un certain nombre de caractéristiques techniques, la production issue des centrales de cogénérations ainsi que des unités de production d'énergie renouvelable (éoliennes, petite hydraulique...). Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés (après

validation par la CRE) *via* la contribution au service public de l'électricité (CSPE) instaurée par la loi du 3 janvier 2003. Ces obligations d'achat compensées à hauteur de la CSPE s'élèvent à 28 TWh pour l'exercice 2009 (26,7 TWh pour l'exercice 2008), dont 13 TWh au titre de la cogénération (14 TWh pour 2008), 8 TWh au titre de l'éolien (5,1 TWh pour 2008) et 4 TWh au titre de l'hydraulique.

Achats de gaz

Les engagements d'achats de gaz sont principalement portés par EnBW et EDF, dans le cadre du développement de leur activité de commercialisation de gaz. Leur diminution résulte principalement d'effets d'indexation de prix, et de la terminaison du contrat d'approvisionnement de Bert.

En ce qui concerne Edison, des contrats d'importation de gaz naturel sous forme de contrats *take or pay* ont été mis en place pour une capacité totale à terme de 18 milliards de m³ par an lorsque tous les contrats seront opérationnels.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

Les contrats déjà opérationnels concernent les importations de Russie, de Libye, d'Algérie, du Qatar et de Norvège pour une fourniture totale de 15,8 milliards de m³ par an. En outre, un contrat d'un volume de 2 milliards de m³ par an en provenance d'Algérie entrera en vigueur au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, le contrat avec Terminale GNL Adriatico, unité de liquéfaction de gaz mise en service en octobre 2009 et dans laquelle Edison détient une participation de 10 %, prévoit les conditions suivantes :

- le maintien de la participation d'Edison au plus tard jusqu'au 1^{er} juillet 2011 ;
- le droit des co-actionnaires de racheter la participation de 10 % d'Edison en cas de rupture du contrat d'approvisionnement avec Rasgas du fait d'Edison à un prix correspondant à la somme des contributions en capital effectuées à la date d'exercice de l'option d'achat ;
- Edison bénéficie d'environ 80 % des capacités de regazéification du terminal pour une durée de 25 ans.

Le groupe est partenaire de projets de production indépendante (IPP) adossés à des PPA (*power purchase agreement*). Les engagements d'achats de gaz sont pour la plupart liés à ces centrales électriques IPP et sont adossés à des contrats d'achat d'électricité reçus. Ces contrats incluent des clauses dites de *pass-through* qui permettent de répercuter aux clients la quasi-totalité de la variabilité du coût des sources d'approvisionnement.

Achats d'autres énergies et matières premières

Les engagements d'achats d'autres énergies et matières premières concernent essentiellement des achats de charbon et de fioul utilisés pour le fonctionnement des centrales thermiques.

Achats de combustibles nucléaires

Les engagements d'achats de combustible nucléaire proviennent des contrats d'approvisionnement du parc nucléaire pour couvrir les besoins du groupe EDF en combustibles et en services de fluoration, d'enrichissement et de fabrication d'assemblages de combustible. La variation de l'exercice résulte pour EDF de la réalisation de contrats recensés au 31 décembre 2009 et de la prise en compte des engagements relatifs à British Energy et CENG et, d'autre part, de la réévaluation des coûts d'approvisionnements en uranium.

• Engagements de livraison d'électricité

Un ensemble de contrats à long terme a été passé avec un certain nombre d'électriciens européens au terme desquels EDF s'est engagé à livrer de l'électricité. Ces contrats sont de deux types :

- des contrats de co-financement de centrales nucléaires, portant selon les cas sur une centrale particulière ou un parc de production défini. Les entreprises ayant participé à ces financements ont un droit à l'énergie produite des centrales concernées au prorata de leur participation au financement initial ;
- des contrats commerciaux de vente à long terme adossés le plus souvent sur le parc de production nucléaire.

Par ailleurs, lors de la prise de participation dans EnBW en 2001, EDF s'est engagé auprès de la Commission européenne à mettre à disposition du marché une partie de ses capacités de production,

pour une durée estimée initialement à cinq ans soit en principe, jusqu'au 7 février 2006. Cet engagement était destiné à favoriser l'accès de concurrents au marché français en palliant pendant quelques années les difficultés d'approvisionnement existant sur un marché français alors naissant. EDF a la possibilité depuis février 2006 de déposer une demande argumentée de sortie du processus d'enchères. À ce jour, EDF a décidé de ne pas faire ce choix. Après des discussions avec la Commission européenne et sur proposition d'EDF, la Commission a autorisé, en septembre 2006, un certain nombre d'aménagements au processus d'enchères, notamment l'introduction d'un produit de base d'une durée de quatre ans, mis en vente depuis septembre 2006, sans modification du volume d'énergie annuel mis à disposition par EDF.

En 2009, près de 38 TWh (contre 43 TWh en 2008) ont ainsi été mis à disposition du marché. Les enchères se poursuivent à ce jour à un rythme trimestriel.

De même, le 22 décembre 2008, la Commission européenne a autorisé l'acquisition par Lake Acquisitions Ltd de British Energy notamment sous la condition de la mise sur le marché des volumes d'électricité compris entre 5 et 10 TWh sur la période 2012-2015. Dans le cadre des accords conclus en mai 2009 entre EDF et Centrica, EDF fournira également à Centrica 18 TWh d'électricité supplémentaire aux prix du marché sur une période de cinq ans à partir de 2011.

Enfin, suite au contentieux qui a opposé EDF et Direct Énergie, le Conseil de la concurrence, par sa décision en date du 10 décembre 2007, a accepté et rendu obligatoires les engagements proposés par EDF, de mettre à disposition des fournisseurs alternatifs d'énergie une capacité significative d'électricité de 1 500 MW, soit environ 10 TWh par an pendant 15 ans, à des niveaux de prix leur permettant de concurrencer effectivement les offres d'EDF sur le marché libre de masse.

EDF a proposé pour une première période de 5 ans, de 2008 à 2012, un prix moyen de fourniture en euros courants fixé à 39,40 euros/MWh pour 2009 (36,80 euros/MWh pour 2008) et qui augmentera progressivement pour atteindre 47,20 euros/MWh en 2012. Concernant la deuxième période de dix ans, le prix a été fixé de manière à couvrir les coûts de développement par EDF de l'EPR à Flamanville.

Dans ce contexte, EDF a procédé le 12 mars 2008, le 19 novembre 2008 et le 18 novembre 2009 à trois appels d'offres portant sur des contrats d'approvisionnement en électricité de base de 500 MW chacun pour une durée pouvant aller jusqu'à quinze ans. À l'issue de ces trois appels d'offres, les 1 500 MW proposés ont été souscrits.

• Garanties et engagements relatifs à l'exécution de contrats d'exploitation

Engagements donnés liés à l'exécution de contrats d'exploitation

Dans le cadre de son activité, le groupe met en place des garanties, généralement par l'intermédiaire de banques, destinées à la bonne exécution des contrats. Par ailleurs, le groupe a donné ou reçu des engagements solidaires avec des tiers. Au 31 décembre 2009, l'échéancier de ces engagements se présente comme suit :

En millions d'euros	TOTAL	31 décembre 2009			31 décembre 2008	
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	TOTAL
Garanties de bonne exécution/bonne fin/soumission	1 297	620	638	39	1 451	
Engagements sur commandes d'exploitation	4 562	2 360	1 655	547	4 172	
Engagements sur commandes d'immobilisations	10 406	5 223	4 868	315	11 339	
Autres engagements liés à l'exploitation	3 859	1 204	2 160	495	4 802	
Engagements donnés liés à l'exécution des contrats d'exploitation	20 124	9 407	9 321	1 396	21 764	
Engagements reçus liés à l'exploitation	9 165	4 990	3 809	366	7 564	

Hors matières premières et énergie

Au 31 décembre 2009, les garanties de bonne exécution, de bonne fin et de soumission concernent principalement les garanties données par EDF Énergies Nouvelles (859 M€) liées aux projets de développement. D'autres garanties ont été données par le groupe EDF pour un montant de 437 M€, principalement par Dalkia International et EDF.

Les engagements fermes de commandes d'exploitation hors achats de matières premières et d'énergie ainsi que les engagements d'achats d'immobilisations corporelles s'élèvent à 14 968 M€ (contre 15 512 M€ au 31 décembre 2008).

Ils concernent essentiellement :

- EDF et ERDF pour 7 326 M€ (7 945 M€ au 31 décembre 2008) ; il s'agit pour 4 666 M€ d'engagements pris lors de la signature de commandes concernant les immobilisations (5 385 M€ au 31 décembre 2008) dont 1 107 M€ liés à la construction de la centrale de type EPR (European Pressurized Reactor) sur le site de Flamanville (1 743 M€ en 2008) ;
- les productions électriques insulaires pour 1 161 M€ du fait d'engagements liés principalement à la construction de centrales ;
- RTE EDF Transport pour 1 137 M€ (1 019 M€ au 31 décembre 2008) ;
- EDF Energy pour 1 425 M€ (1 187 M€ au 31 décembre 2008) du fait d'engagements liés à la construction d'une centrale à cycle combiné gaz et aux réseaux ;
- Edison pour 200 M€ (785 M€ au 31 décembre 2008) ; la baisse résulte essentiellement de l'acquisition en janvier 2009 de la concession gazière d'Aboukir ;
- EDF Énergies Nouvelles (EEN) pour 2 404 M€ (2 169 M€ au 31 décembre 2008) ;
- EnBW pour 618 M€ (875 M€ au 31 décembre 2008).

Les autres engagements donnés liés à l'exploitation concernent principalement :

- l'engagement de solidarité pris par les exploitants de centrales nucléaires allemands dans l'éventualité où, à la suite d'un accident nucléaire, l'un d'eux ne serait pas en mesure de faire face à ses obligations. Le montant consolidé par le groupe EDF au travers d'EnBW s'élève à 1 034 M€ (1 034 M€ au 31 décembre 2008) ;
- Edison à hauteur de 736 M€ (613 M€ en 2008) ;
- EDF Trading à hauteur de 472 M€ relatifs à des garanties bancaires données à diverses contreparties dans le cadre de son activité de *trading* (1 688 M€ en 2008).

Les engagements reçus concernent principalement EDF. Il s'agit notamment des engagements reçus de la part des compagnies d'assurances pour couvrir les risques liés à la construction de la centrale de type EPR pour un montant de 2 843 M€ au 31 décembre 2009 et 2008.

● Accord de partenariat entre EDF et Enel

EDF et Enel ont signé, le 30 novembre 2007, un accord de partenariat industriel aux termes duquel Enel participe financièrement à hauteur de 12,5 % de l'ensemble des dépenses de construction, d'exploitation, de déconstruction et gestion de l'aval du cycle nucléaire de la centrale nucléaire de type EPR de Flamanville et reçoit en contrepartie 12,5 % de la production d'électricité de cette centrale sur la durée de son exploitation. EDF est l'exploitant nucléaire de la centrale et en assume en conséquence la responsabilité totale.

Par ailleurs, préalablement à la réalisation effective de cet investissement, Enel a la possibilité d'acquérir progressivement de l'énergie issue de la production du parc nucléaire d'EDF à concurrence d'une capacité totale de 1 200 MW.

EDF et Enel ont signé en février 2009, deux accords industriels relatifs au développement de l'énergie nucléaire faisant suite à l'accord de novembre 2007.

Le 3 août 2009, EDF et Enel ont créé une joint-venture à 50/50, nommée « Sviluppo Nucleare Italia SRL », dont l'objectif est de mener les études de faisabilité pour la construction d'au moins quatre réacteurs de technologie EPR en Italie, conformément au premier accord conclu par les deux groupes.

Le deuxième accord prévoit d'étendre la participation d'Enel dans le nouveau programme nucléaire français et de l'associer au nouveau réacteur EPR de Penly.

● Obligations et engagements en matière de location simple

Le groupe est engagé au titre d'accords qu'il a qualifiés de location simple en vertu de l'interprétation IFRIC 4.

Ces engagements constituent l'essentiel des engagements de location simple en tant que bailleur. Ils portent principalement sur les IPP asiatiques, et sur le contrat de tolling signé en 2009 entre EDF Energy et différents partenaires sur la centrale de Sutton Bridge.

Le groupe est également engagé en tant que preneur par des contrats de location simple non résiliables portant sur des locaux, des équipements ou des véhicules entrant dans le cadre de son activité normale. Les loyers payables sont susceptibles de renégociations selon des périodicités contractuelles. Ils portent principalement sur EDF, EDF Energy et EDF Trading.

Au 31 décembre 2009, le montant des engagements de loyers irrévocables s'analyse comme suit :

En millions d'euros	TOTAL	31 décembre 2009			TOTAL
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Engagements de location simple en tant que bailleur	2 330	529	1 334	467	1 662
Engagements de location simple en tant que preneur	2 461	534	1 382	545	2 593

● Engagements liés aux investissements

Au 31 décembre 2009, les éléments constitutifs des engagements liés aux investissements sont les suivants :

En millions d'euros	TOTAL	31 décembre 2009			TOTAL
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Engagements d'acquisition de titres et d'actifs	4 055	1 976	2 490	39	18 783
Autres engagements donnés liés aux investissements	233	170	47	16	338
Autres engagements reçus liés aux investissements	58	22	36	-	255

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

● Engagements d'acquisition de titres

Les engagements dénoués au cours de l'exercice 2009 concernent principalement :

- la finalisation de l'offre publique d'achat de British Energy par Lake Acquisitions Ltd qui figurait en engagement d'acquisition de titres pour 9 875 M€ (soit 10 367 M€) ;
- la réalisation en janvier 2009 de l'apport à Alpiq du droit de tirage sur la production du barrage d'Emosson pour 722 millions de francs suisses (soit 481 M€) et la souscription en numéraire à l'augmentation de capital de cette société à hauteur de 336 millions de francs suisses (soit 224 M€) ;
- l'acquisition de 49,99 % des actifs de production nucléaire de CEG pour 4,5 Md USD. Compte tenu de l'apport de liquidité de 1 Md USD et de divers engagements annexes à cette transaction, il en résulte une diminution équivalente des engagements portés par le groupe ;
- l'acquisition de 26 % des titres EWE par EnBW pour 937 M€ en quote-part EDF.

Les engagements résiduels concernent principalement les opérations suivantes :

- engagement consenti à OEW par EDF International relatif à EnBW en vertu du pacte d'actionnaires conclu le 26 juillet 2000 : OEW, qui détient conjointement avec EDF le contrôle d'EnBW, dispose d'une option de vente sur EDF (*put*), de tout ou partie de ses actions assujetties (soit 25 % du capital d'EnBW), exerçable à tout moment jusqu'au 31 décembre 2011 au prix de 37,14 euros par action. Le montant de cette option est inscrit par le groupe EDF au titre de ses engagements hors bilan pour l'exercice 2009 pour 2 322 M€ ;
- divers options ou accords pris par EDF International (239 M€ dont 236 M€ au titre de Taishan) et par EnBW (523 M€) sur des titres de différentes sociétés du secteur énergétique. Concernant Taishan, conformément à l'accord de *joint-venture* de novembre 2009, EDF International, actionnaire à 30 % dans le capital de la société chinoise Taishan Nuclear Power Joint Venture Company Limited, s'est engagé auprès du consortium des prêteurs à financer le projet en capital à hauteur de sa quote-part, jusqu'à une limite de 120 % du budget du projet initialement approuvé par les autorités chinoises et à faire tous les efforts raisonnables pour conduire le projet à sa fin ;
- engagements pris par Edev SA relatifs à EDF Énergies Nouvelles (EDF EN) : Dans le cadre de l'admission des titres de la société EDF EN sur le marché réglementé, intervenue le 28 novembre 2006, un pacte d'actionnaires et une convention concernant la société EDF EN, ont été conclus le 17 juillet 2006, entre d'une part, la société EDF et la société Edev (ci-après désignées ensemble le « groupe EDF ») et d'autre part, M. Pâris Mouratoglou et la société de droit luxembourgeois SHIF – Société Internationale d'Investissements Financiers (ci-après désignées ensemble le « groupe Mouratoglou »). Cette convention a été complétée par un avenant en date du 10 novembre 2006. Dans le cadre de ces accords, les engagements restant pris par le groupe EDF et le groupe Mouratoglou applicables au 31 décembre 2009 sont les suivants :

- engagement de liquidité : Le groupe EDF et le groupe Mouratoglou s'interdisent de procéder à des acquisitions d'actions ayant pour effet de réduire la part du public dans le capital de la Société EDF EN à moins de 95 % de cette part. Cet engagement souscrit par le groupe EDF expirerait dans l'hypothèse où le groupe Mouratoglou viendrait à détenir moins de 10 % du capital de la société EDF EN ;

- droit de préférence : En cas de projet de transfert d'actions détenues par le groupe Mouratoglou, le groupe EDF bénéficiera d'un droit de préférence pour acquérir lesdites actions, qui s'exercera à des modalités de détermination du prix diffé-

renciées selon que le transfert d'actions envisagé serait effectué au profit d'établissements financiers ou d'autres tiers. A défaut d'exercice du droit de préférence du groupe EDF, le groupe Mouratoglou pourra procéder à la cession projetée. Ce droit de préférence ne s'appliquera pas dans le cas de certaines situations définies contractuellement ;

- dispositions concernant la participation du groupe Mouratoglou : si la participation du groupe Mouratoglou devenait inférieure à 10 % du capital de la société EDF EN, Edev consentirait au groupe Mouratoglou, pour un délai de trois mois à compter du franchissement à la baisse du seuil de 10 %, une option de vente portant sur l'intégralité de la participation résiduelle du groupe Mouratoglou dans la société EDF EN, à un prix par action égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société au cours des 60 jours de bourse précédant la notification de l'exercice de cette option, sans que ce prix puisse être supérieur de plus de 10 % au dernier cours de clôture de l'action précédant ladite notification. Sous réserve de l'absence d'exercice de l'option de vente par le groupe Mouratoglou, Edev disposera alors d'une option d'achat portant sur la totalité des actions détenues par le groupe Mouratoglou pour un délai de trois mois à compter de la fin de la période d'exercice de l'option de vente susvisée, à un prix par action défini de façon identique à celui de l'option de vente, sans que ce prix puisse être inférieur de plus de 10 % au dernier cours de clôture de l'action précédant la notification. Ces deux options expireront de plein droit le 31 décembre 2015 ;

- accord avec Veolia Environnement : Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. De même, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. A défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert ;

- dans le cadre de la création de la société EDF Investissements groupe, la société C3 (filiale à 100 % d'EDF) a conclu avec la société NBI (Natixis Belgique Investissement, filiale du groupe Natixis) des promesses unilatérales d'achat et de vente d'actions relatives aux participations détenues respectivement par NBI et C3. Ainsi, NBI donne la possibilité à tout moment à C3 d'une part de racheter la participation de NBI sur la base de la valeur d'actif net de la société jusqu'en 2030, d'autre part de vendre à NBI la totalité de sa participation sur la base de la valeur d'actif net de la société, pendant les cinq ans qui suivent la création de la société.

● Autres engagements liés aux investissements

Il s'agit principalement de garanties d'investissement données par EDF Énergies Nouvelles (61 M€), par Dalkia International (19 M€ au 31 décembre 2009, 26 M€ au 31 décembre 2008),

EnBW (80 M€ au 31 décembre 2009, 77 M€ au 31 décembre 2008) et par Edev (26 M€ au 31 décembre 2009, 27 M€ au 31 décembre 2008). Par ailleurs, le groupe EDF, *via* ses filiales EDF Énergies Nouvelles et Fenice, a reçu divers engagements pour 59 M€ au 31 décembre 2009 (255 M€ au 31 décembre 2008).

■ DCNS

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, le groupe donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures.

Il s'agit essentiellement :

- de garanties de restitution d'avances ou d'acomptes couvrant la période du versement de l'acompte jusqu'à livraison et permettant au groupe ou à ses partenaires de récupérer les acomptes versés. Ces garanties sont le plus souvent mises en place pour garantir le versement de l'avance initiale ou de certains acomptes intermédiaires non liés à un jalon technique ;
- de garanties de bonne fin concernant la bonne exécution du contrat jusqu'à l'expiration de la période de garantie.

Dans le cadre d'un contrat de vente conclu initialement par Armaris en Inde, DCNS a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 410,1 M€.

Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par DCNS au Brésil, DCNS est susceptible de faire émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant total maximal de 651,0 M€, approuvé par le conseil d'administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter le montant des révisions de prix payées par le client à DCNS au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2009 le montant des garanties bancaires émises s'élève à 19,4 M€ au titre d'avances pour les travaux effectués par DCNS.

Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itaguaí Construções Navais SA (ci-après la « Société ICN »), DCNS est susceptible de consentir sa garantie, en sa qualité d'actionnaire de la Société ICN, aux banques qui ont émis en faveur du client de la Société ICN les garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la Société ICN aux termes des contrats précités, soit pour un montant maximal de 107,2 M€, approuvé par le Conseil d'administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter 41 % du montant des révisions de prix payées par le client à la Société ICN au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2009 aucune garantie bancaire n'a été émise.

En complément de la garantie de l'État accordé à Sofrantem sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n° 20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques n° 2 et n° 3, la société DCNS a été amenée à garantir Sofrantem à hauteur de 60,1 M€.

● Autres engagements

Au 31 décembre 2009, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 61 M€ (54 M€ au 31 décembre 2008).

Dans le cadre des dispositions de la loi du 4 mai 2004 au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), le nombre d'heures acquises par les salariés du groupe et non utilisées s'élève à 897 633 heures au 31 décembre 2009 (667 187 heures au 31 décembre 2008).

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

Les sociétés DCN International et TNF pourraient supporter certains risques à raison d'une procédure d'arbitrage introduite par un client étranger dans le cadre d'un contrat dont l'exécution avait été confiée à un groupement d'industriels auquel ces deux sociétés participaient. Les préjudices qui pourraient être subis

par la société DCN International à raison de cette procédure d'arbitrage sont couverts au delà d'un seuil de 20 M€ par l'État aux termes du contrat par lequel celui-ci a cédé à la société DCNS la totalité des actions composant le capital de cette société. Les préjudices qui pourraient être subis par la société TNF à raison de cette même procédure d'arbitrage sont couverts dans leur intégralité par Thales aux termes d'une convention conclue entre DCNS et Thales dans le cadre de l'acquisition par DCNS de TNF.

Il n'existe pas d'autre litige, hors ceux déjà provisionnés ou mentionnés ci-dessus, d'un montant supérieur à 5 M€.

Dans le cadre de l'offre réservée aux salariés d'actions de DCNS, un fonds commun de placement (FCPE) Actions a été créé. Afin de garantir la liquidité de ce fonds, conformément aux règles du Code Monétaire et Financier, DCNS a signé une convention de crédit renouvelable avec un établissement financier et, à ce titre, a mis en place un gage au travers du nantissement d'une ligne d'OPCVM à hauteur de 10 M€. Ces OPCVM ont été classés en actifs financiers non courants.

■ RATP

En matière d'investissements en immobilisations, les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes s'élèvent à 3 206 M€ au 31 décembre 2009 contre 2 855 M€ au 31 décembre 2008.

En matière d'avantages au personnel, le coût des services passés relatif au changement des modalités de calcul du régime des indemnités de départ à la retraite s'élève au 31 décembre 2009 à 21,125 M€ et sont amortis depuis 2008.

■ SPPE

Par arrêté du 12 août 2009, l'État Français accorde sa garantie aux titres de créances émis par la SPPE, dans le cadre de son programme de papier commercial multidevises.

En effet, la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'État est accordée aux titres de créances de toute nature ayant une durée maximale de 397 jours émis au plus tard le 30 juin 2012 par la SPPE, dans le cadre de son programme de papier commercial multidevises, pour un encours global en principal de 20 Md€ ou sa contre-valeur en toute autre devise d'émission des titres, auquel s'ajoutent tous intérêts et frais y afférents.

■ France Télévisions

Dans le cadre de son activité courante, le groupe France Télévisions souscrit des engagements contractuels non enregistrés au bilan.

Une grande partie de ces engagements hors-bilan sont réciproques, se décomposant en un engagement donné par le groupe à son co-contractant et un engagement reçu de ce dernier :

- droits de diffusion de films et programmes : des engagements contractuels pluri-annuels ou pour les années futures sont pris par le groupe ; ces engagements peuvent prendre la forme de lettre d'engagement ou de *memo-deals* au travers desquels les co-contractants s'engagent à fournir les droits correspondants ; ils seront comptabilisés au bilan et sortis des engagements hors-bilan lorsque le film ou le programme devient disponible pour la diffusion. La valorisation est faite sur la base du coût d'acquisition des droits figurant dans ces documents, mis à jour au fur et à mesure de la vie du contrat, ou dans le cadre de certains contrats cadres (*output deals*) ne permettant pas de situer l'engagement précis, sur la base du montant d'achat minimum stipulé ;

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

- droits de retransmission d'évènements sportifs : Ces droits sont enregistrés en hors-bilan dès leur attribution au groupe France Télévisions. Ils sont comptabilisés au bilan à l'ouverture du droit à diffusion ; cependant une quote-part de certains droits sportifs pluri-annuels dont le financement est assuré par la redevance de l'exercice en cours est inscrite au bilan ;
- télédiffusion : les engagements relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (diffusion analogique, diffusion TNT, coût de transport et diffusion satellitaire) figurent pour la somme des paiements futurs aux sociétés de diffusion du signal sur la base des contrats signés et de leurs amendements éventuels, à l'exception des prestations qui correspondent à la diffusion analogique du fait du litige qui sépare France Télévisions de son fournisseur ;
- France Télévisions est engagé dans le financement d'un Groupement d'intérêt public ayant pour but la promotion de la diffusion en numérique dans le cadre de la suppression de l'analogique ;
- baux et locations de longue durée : Ces engagements sont enregistrés pour la somme des paiements futurs sur ces contrats.

Les autres engagements réciproques du groupe sont essentiellement relatifs à d'autres marchés pluri-annuels d'achat.

Par ailleurs, le groupe a des autres engagements donnés correspondant notamment à des engagements de retraite non provisionnés du fait de l'application de la méthode dite du « corridor » et à des cautions, avals ou garanties.

NOTE 30 : PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON 2009**INDUSTRIE DE DÉFENSE***Intégration globale*

DCI
DCNS
GIAT INDUSTRIES NEXTER
SNPE
SOGEADE
SOGEPA
TSA

Mise en équivalence

EADS - 15,06 %
SAFRAN - 39,22 %
THALES - 27,54 %

MÉDIAS*Intégration globale*

ARTE FRANCE
AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE
FRANCE TÉLÉVISIONS
RADIO FRANCE

ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ - DÉFAISANCE*Intégration globale*

CHARBONNAGES DE FRANCE (CDF)
ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE (EMC)
EPFR
SGGP
ERAP

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT*Intégration globale*

AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR
AÉROPORTS DE LYON
AÉROPORT DE MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)
AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC
ATMB
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES
SFTRF
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
PORT AUTONOME DE GUADELOUPE
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE
GRAND PORT MARITIME DE NANTES-SAINT NAZAIRE
PORT AUTONOME DE PARIS
GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Mise en équivalence

AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE (50 %)

SERVICES FINANCIERS*Intégration globale*

SPPE

ÉNERGIE*Intégration globale*

AREVA
EDF

Mise en équivalence

GDF SUEZ - 36,61 %

TRANSPORTS*Intégration globale*

RATP
SNCF

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM - 15,95 %

SERVICES*Intégration globale*

LA POSTE
LA FRANÇAISE DES JEUX

Mise en équivalence

FRANCE TÉLÉCOM - 13,48 %

AUTRES INDUSTRIES*Intégration globale*

IMPRIMERIE NATIONALE
LFB
LA MONNAIE DE PARIS

Mise en équivalence

RENAULT - 15,25 %

IMMOBILIER*Intégration globale*

SOFIRED
SOVAFIM

Mise en équivalence

SEMMARIS - 33,34 %

FSI*Mise en équivalence*

FONDS STRATÉGIQUE
D'INVESTISSEMENT - 49 %

Comptes combinés

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (en milliers d'euros)

Bilan actif au 31 décembre 2008 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Écart d'acquisition	41	2	683	11 610	0	1 271	0	0	2	0	0	0	13 609
Licences, marques et bases d'abonnés	15	40	299	1 403	0	149	0	0	7	0	44	0	1 958
Autres immobilisations incorporelles	2	32	438	4 301	1	338	0	0	1	0	108	0	5 220
Immobilisations corporelles DC	0	2 789	0	68 172	0	0	0	0	96	0	4	0	71 061
Immobilisations corporelles DP	800	45 099	32 418	45 025	162	6 408	0	13	187	0	574	0	130 686
Immeubles de placement	5	785	0	69	1 489	0	0	11	0	0	0	0	2 360
Titres mis en équivalence	4 390	409	1 450	25 664	19	9 090	0	-1	2 945	0	3	0	43 970
Actifs financiers non courants	588	679	8 238	21 993	9	625	0	1 984	15	11 107	22	-5 163	40 097
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	55 166	0	0	0	0	0	0	55 166
Impôts différés actifs	118	3 894	1 188	3 800	0	38	0	0	0	0	1	0	9 038
Autres actifs non courants	50	8	0	576	0	0	0	0	0	0	0	0	635
Total actifs non courants	6 009	53 737	44 714	182 614	1 679	73 086	0	2 008	3 253	11 107	756	-5 163	373 800
Stocks	679	28	895	12 717	123	166	0	78	187	0	928	0	15 802
Créances d'exploitation	4 327	3 986	5 696	30 826	162	2 413	0	217	149	0	572	-1 613	46 735
Créances diverses	216	294	1 693	1 030	2	209	0	1	16	0	57	0	3 518
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	48 819	0	0	0	0	0	0	48 819
Actifs financiers courants	611	472	4 015	16 421	87	857	0	80	23	0	252	-1 281	21 535
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	5 208	0	0	0	0	0	0	5 208
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 394	2 553	3 573	6 302	117	2 342	0	770	129	53	27	0	17 260
Total actifs non courants	7 226	7 333	15 873	67 295	491	60 015	0	1 146	503	53	1 835	-2 894	158 877
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	17	2	110	64	0	0	0	0	0	0	193
TOTAL ACTIF	13 235	61 070	60 604	249 911	2 280	133 165	0	3 154	3 756	11 161	2 591	-8 057	532 870

Bilan passif au 31 décembre 2008 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3 103	11 180	5 254	2 465	192	2 335	0	21 080	272	1	364	0	46 246
Primes liées au capital	89	543	251	328	0	0	0	781	0	449	15	0	2 456
Réserves et report à nouveau	1 603	-20 672	4 401	40 998	185	7 195	0	-26 351	2 988	0	224	-1 676	8 895
Résultat combiné	788	12 128	582	6 818	24	1 734	-0	2 508	108	-415	-80	-438	23 758
Capitaux propres	5 583	3 179	10 488	50 609	401	11 263	0	-1 983	3 368	35	523	-2 113	81 355
Intérêts minoritaires	11	1	92	2 537	0	65	0	1	0	0	1	0	2 708
Capitaux propres de l'ensemble combiné	5 594	3 180	10 580	53 147	401	11 328	0	-1 982	3 368	35	525	-2 113	84 062
Provisions non courantes	295	88	989	46 766	27	59	0	0	45	0	0	0	48 288
Avantages au personnel non courant	78	382	1 737	14 172	3	1 356	0	0	7	0	138	0	17 874
Passifs financiers non courants	436	31 301	18 535	29 479	1 183	6 038	0	3 114	22	0	191	-3 659	86 639
Autres passifs non courants	0	731	0	27 386	0	0	0	0	96	0	0	0	28 213
Impôts différés passifs	-37	208	104	4 894	0	127	0	0	3	0	3	0	5 303
Passifs non courants	772	32 710	21 366	122 697	1 212	7 579	0	3 115	173	0	332	-3 659	186 297
Provisions courantes	127	625	429	4 250	8	854	0	286	14	0	107	-162	6 536
Avantages au personnel courant	1	41	81	830	0	399	0	0	2	0	0	0	1 354
Passifs financiers courants	-3	5 626	9 357	20 948	88	1 301	0	1 499	22	11 125	104	-488	49 578
Dettes d'exploitation	6 540	2 052	7 592	35 190	79	4 301	0	227	165	0	1 273	-1 407	56 011
Autres passifs courants	205	16 836	11 161	12 850	382	545	0	10	12	0	251	-227	42 024
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	106 860	0	0	0	0	0	0	106 860
Passifs courants	6 869	25 180	28 620	74 067	556	114 258	0	2 022	215	11 125	1 734	-2 285	262 362
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	38	0	110	0	0	0	0	0	0	0	148
TOTAL PASSIF	13 235	61 070	60 604	249 911	2 280	133 165	0	3 154	3 756	11 161	2 591	-8 057	532 870

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Résultat au 31 décembre 2008 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	4 710	-	-	-	-	-	0	4 710
Chiffre d'affaires	3 851	6 977	29 392	92 086	259	17 123	-	280	603	-	3 636	-6 343	147 865
Autres produits des activités ordinaires	-23	814	11	5 458	20	75	-	6	8	-	159	0	6 528
Achats et charges externes	-2 545	-4 540	-12 886	-59 406	-127	-7 231	-	-283	-361	-0	-2 002	6 279	-83 103
Achats consommés	-1 649	-3 352	-3 397	-46 878	-79	-598	-	-209	-219	-	-1 352	3 399	-54 334
Charges externes	-896	-1 188	-9 489	-12 528	-48	-6 633	-	-74	-143	-0	-650	2 879	-28 770
Charges de personnel	-984	-1 213	-12 217	-15 891	-36	-11 691	-	-13	-161	-	-1 310	0	-43 515
Impôts et taxes	-86	-243	-1 092	-3 179	-22	-1 128	-	-3	-22	-	-236	0	-6 011
Autres produits et charges opérationnels	48	7 658	-2 025	-7 943	-50	-890	-	-297	-42	-	-387	92	-3 836
Autres produits et charges d'exploitation	59	-23	8	-742	3	0	-	16	2	-	-163	65	-775
Autres produits et charges opérationnels	12	-104	749	-1 203	12	-2	-	-333	-11	-	-41	0	-920
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-23	7 785	-2 782	-5 998	-65	-888	-	19	-32	-	-183	28	-2 140
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	261	9 454	1 183	11 125	44	968	-	-311	24	-0	-139	28	22 638
RÉSULTAT FINANCIER	41	-953	-729	-3 260	-19	-297	-	2 821	-7	-415	-1	-465	-3 286
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	302	8 500	454	7 866	24	671	-	2 510	17	-415	-140	-438	19 352
Impôts sur les bénéfices exigibles	-56	-155	-43	-2 693	-3	-225	-	-2	1	-	-1	0	-3 178
Impôts sur les bénéfices différés	49	3 782	288	101	-	67	-	0	2	-	59	0	4 347
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	295	12 127	698	5 273	22	513	-	2 508	21	-415	-82	-438	20 521
Résultat des sociétés mises en équivalence	494	1	-95	1 625	2	1 227	-0	-	87	-	1	0	3 344
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	789	12 129	602	6 899	24	1 740	-0	2 508	108	-415	-81	-438	23 865
Intérêts minoritaires	-1	-0	-20	-81	-	-6	-	-0	-0	-	1	0	-107
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	788	12 128	582	6 818	24	1 734	-0	2 508	108	-415	-80	-438	23 758

Comptes combinés

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Bilan actif au 31 décembre 2009	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Écart d'acquisition	39	20	948	17 892	0	1 362	0	0	2	0	4	0	20 267
Licences, marques et bases d'abonnés	12	61	354	1 419	0	201	0	0	13	0	39	0	2 098
Autres immobilisations incorporelles	2	32	500	6 819	0	465	0	0	3	0	101	0	7 921
Immobilisations corporelles DC	0	2 902	0	70 703	0	0	0	0	96	0	0	0	73 701
Immobilisations corporelles DP	826	48 490	33 704	64 755	74	6 434	0	0	211	0	631	0	155 125
Immeubles de placement	5	891	0	60	0	0	0	16	0	0	0	0	972
Titres mis en équivalence	4 415	500	1 469	28 127	21	5 475	9 688	0	2 449	0	12	0	52 156
Actifs financiers non courants	139	599	7 436	28 559	9	860	0	122	7	7 034	26	-2 479	42 311
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	52 660	0	0	0	0	0	0	52 660
Impôts différés actifs	159	3 813	994	3 911	0	11	0	0	0	0	1	0	8 889
Autres actifs non courants	49	1	0	596	0	0	0	0	0	0	0	0	647
Total actifs non courants	5 645	57 308	45 404	222 841	104	67 468	9 688	139	2 781	7 034	813	-2 479	416 747
Stocks	576	36	967	15 361	14	172	0	6	215	0	909	0	18 256
Créances d'exploitation	3 992	3 661	6 474	28 905	4	2 470	0	263	119	0	527	-1 018	45 397
Créances diverses	56	63	19	852	1	148	0	0	18	8	65	0	1 231
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	109 035	0	0	0	0	0	0	109 035
Actifs financiers courants	545	14 311	3 549	14 041	44	610	0	78	31	0	326	-6	33 528
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	6 646	0	0	0	0	0	0	6 646
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 518	2 995	4 683	7 126	74	2 319	0	689	127	1 848	75	0	22 454
Total actifs non courants	7 687	21 066	15 691	66 285	137	121 401	0	1 037	511	1 855	1 901	-1 024	236 547
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	1	6 915	0	31	0	119	0	0	0	0	7 066
TOTAL ACTIF	13 333	78 374	61 096	296 041	241	188 899	9 688	1 295	3 292	8 889	2 715	-3 502	660 360

Bilan passif au 31 décembre 2009	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3 022	11 648	5 254	2 271	145	2 335	0	19 804	272	1	363	0	45 114
Primes liées au capital	57	543	251	328	0	0	0	761	0	449	0	0	2 389
Réserves et report à nouveau	2 311	-8 585	5 164	47 683	68	4 833	9 742	-24 466	3 062	-415	183	-371	39 208
Résultat combiné	385	647	-1 046	6 089	4	1 020	-53	185	-443	724	-3	-141	7 369
Capitaux propres	5 774	4 253	9 623	56 372	217	8 188	9 688	-3 716	2 891	760	543	-513	94 080
Intérêts minoritaires	10	1	102	5 699	0	52	0	1	-4	0	1	0	5 862
Capitaux propres de l'ensemble combiné	5 785	4 254	9 725	62 071	217	8 240	9 688	-3 715	2 887	760	544	-513	99 942
Provisions non courantes	306	523	1 254	57 296	0	90	0	0	40	0	0	0	59 510
Avantages au personnel non courant	83	424	2 084	14 533	0	1 468	0	0	8	0	146	0	18 745
Passifs financiers non courants	131	45 679	19 429	50 548	0	6 501	0	3 222	23	0	188	-1 815	123 907
Autres passifs non courants	0	772	0	28 554	0	0	0	0	96	0	0	0	29 422
Impôts différés passifs	11	229	103	8 313	0	97	0	0	1	0	19	0	8 773
Passifs non courants	531	47 627	22 871	159 244	0	8 156	0	3 223	168	0	354	-1 815	240 358
Provisions courantes	166	210	374	5 227	5	862	0	284	12	0	142	0	7 283
Avantages au personnel courant	1	38	81	837	0	497	0	0	2	0	0	0	1 456
Passifs financiers courants	252	5 395	7 946	18 344	0	750	0	1 354	48	7 967	72	-140	41 989
Dettes d'exploitation	6 527	1 885	7 759	32 775	19	4 425	0	71	145	0	1 271	-361	54 517
Autres passifs courants	70	18 965	12 334	13 448	0	645	0	0	30	163	332	-674	45 313
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	165 325	0	0	0	0	0	0	165 325
Passifs courants	7 017	26 493	28 495	70 631	24	172 503	0	1 710	237	8 130	1 817	-1 175	315 882
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	6	4 096	0	0	0	78	0	0	0	0	4 180
TOTAL PASSIF	13 333	78 374	61 096	296 041	241	188 899	9 688	1 295	3 292	8 889	2 715	-3 502	660 360

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Résultat au 31 décembre 2009	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaisance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	5 011	-	-	-	-	-	0	5 011
Chiffre d'affaires	4 029	7 352	29 204	73 344	5	16 715	-	1	632	-	3 841	-6 579	128 544
Autres produits des activités ordinaires	-145	2 540	50	6 775	0	102	-	1	8	-	329	0	9 661
Achats et charges externes	-2 433	-4 745	-12 753	-43 465	-4	-7 068	-	-25	-381	-0	-2 103	6 555	-66 421
Achats consommés	-1 541	-3 487	-2 707	-28 619	-0	-560	-	-0	-225	-	-1 392	3 580	-34 953
Charges externes	-891	-1 258	-10 046	-14 846	-3	-6 508	-	-25	-156	-0	-710	2 975	-31 468
Charges de personnel	-1 007	-1 270	-12 881	-14 806	-2	-11 609	-	-1	-172	-	-1 378	0	-43 127
Impôts et taxes	-85	-299	-1 168	-3 246	-1	-1 214	-	-0	-22	-	-265	0	-6 300
Autres produits et charges opérationnels	25	-1 260	-2 586	-8 399	-0	-1 111	-	22	-49	-	-418	20	-13 757
Autres produits et charges d'exploitation	44	38	9	-818	-1	13	-	2	-2	-	-176	24	-867
Autres produits et charges opérationnels	99	346	645	-2 732	1	-37	-	-2	-2	-	-52	0	-1 734
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-118	-1 644	-3 240	-4 850	0	-1 087	-	22	-45	-	-190	-4	-11 156
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	385	2 318	-135	10 204	-1	826	-	-3	16	-0	7	-4	13 611
RÉSULTAT FINANCIER	61	-1 353	-443	-4 344	3	-152	-	171	4	887	-7	-137	-5 310
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	446	964	-578	5 860	2	674	-	168	21	887	-0	-141	8 301
Impôts sur les bénéfices exigibles	-43	-315	-29	-1 696	-1	-254	-	2	1	-163	11	0	-2 485
Impôts sur les bénéfices différés	-3	-19	-182	220	-	36	-	-	2	-	-16	0	36
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	1	-	-17	267	-	-	-	15	-	-	-	0	267
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	401	630	-806	4 652	1	455	-	185	24	724	-5	-141	6 120
Résultat des sociétés mises en équivalence	-17	18	-227	1 607	3	571	-53	-	-478	-	2	0	1 425
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	384	648	-1 034	6 258	4	1 026	-53	185	-454	724	-3	-141	7 545
Intérêts minoritaires	1	-0	-12	-169	-	-6	-	-0	11	-	0	0	-175
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	385	647	-1 046	6 089	4	1 020	-53	185	-443	724	-3	-141	7 369

Comptes combinés

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Endettement net au 31 décembre 2008 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Emprunt obligataire	0	16 704	11 462	21 401	-	5 691	-	-	-	-	-	3 280	58 538
Emprunts auprès des établissements de crédit	20	2 008	5 840	4 797	1 151	17	-	3 036	5	-	0	-	16 872
Autres emprunts et dettes	344	3 196	145	3 089	14	241	-	9	13	-	26	380	7 456
Soldes créditeurs de banques	2	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3
Dettes sur location financement	-	6	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
Dettes rattachées à des participations	15	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	21
Comptes courants créditeurs	-	-	200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200
Avances conditionnées	18	-	-	8	-	-	-	70	0	-	3	-	100
Dépôts et cautionnements reçus	0	129	5	0	18	25	-	-	-	-	0	-	177
Participations des salariés	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Titres participatifs	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	1 949	429	167	-	-	-	-	-	-	162	-	2 707
Total passifs financiers non courants	436	23 991	18 108	29 469	1 183	5 974	-	3 114	22	-	191	3 659	86 148
Emprunt obligataire	0	1 677	3 912	2 588	-	522	-	-	-	11 125	-	480	20 304
Emprunts auprès des établissements de crédit	15	72	1 031	3 015	53	5	-	1 235	3	-	0	-	5 429
Autres emprunts et dettes	-31	2 676	1 002	6 930	11	490	-	0	0	-	2	9	11 089
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	-	4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Dettes rattachées à des participations	0	-	-	1	-	-	-	0	-	-	-	-	1
Dépôts et cautionnements reçus	0	20	-	0	6	175	-	0	-	-	0	-	201
Participations des salariés	0	-	-	7	-	0	-	-	-	-	1	-	8
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	-	88	3 732	-	-	-	-	-	-	16	-	3 835
Total passifs financiers courants	-15	4 449	6 034	16 273	71	1 192	-	1 235	3	11 125	18	488	40 873
ENDETTEMENT BRUT	421	28 440	24 142	45 742	1 253	7 165	-	4 350	25	11 125	209	4 148	127 021
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	275	177	1 715	-	-	-	-	-	-	-	-	2 168
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	3	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	6
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	85	-	-	-	-	-	-	85
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	56	-	-	-	-	-	-	56
Total actifs financiers non courants	-	278	177	1 715	4	140	-	-	-	-	-	-	2 315
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	28	10	2 200	-	-	-	-	-	-	-	-	2 237
Total actifs financiers courants	-	28	10	2 200	-	-	-	-	-	-	-	-	2 237
ACTIFS FINANCIERS	-	306	187	3 915	4	140	-	-	-	-	-	-	4 552
TRÉSORERIE	1 969	2 827	1 441	5 522	186	2 933	-	585	132	53	184	-	15 833
Créance SNCF	-	-	6 144	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 144
ENDETTEMENT NET	-1 548	25 307	16 370	36 305	1 064	4 091	-	3 764	-107	11 072	25	4 148	100 492

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Endettement net au 31 décembre 2009	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Emprunt obligataire	-	31 700	12 964	41 000	-	6 142	-	-	-	-	-	1 451	93 257
Emprunts auprès des établissements de crédit	33	6 089	4 945	5 512	-	14	-	3 152	7	-	-	-	19 752
Autres emprunts et dettes	40	-1 210	4 117	3 189	-	199	-	-	11	-	30	364	6 740
Soldes créditeurs de banques	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3
Dettes sur location financement	-	1	41	-	-	66	-	-	-	-	-	-	108
Dettes rattachées à des participations	15	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	21
Comptes courants créditeurs	-	-	200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200
Avances conditionnées	22	-	-	4	-	-	-	70	1	-	3	-	100
Dépôts et cautionnements reçus	0	74	5	0	-	28	-	-	-	-	0	-	107
Participations des salariés	2	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	3
Titres participatifs	20	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	1 873	411	814	-	-	-	-	-	-	155	-	3 253
Total passifs financiers non courants	131	38 527	22 682	50 526	-	6 450	-	3 222	23	-	188	1 815	123 564
Emprunt obligataire	0	2 453	2 681	3 114	-	131	-	-	-	-	-	105	8 484
Emprunts auprès des établissements de crédit	33	131	731	3 072	-	6	-	1 232	5	-	0	-	5 209
Autres emprunts et dettes	204	1 908	1 171	3 950	-	278	-	9	21	7 665	-	14	15 222
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	4	0	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
Dettes rattachées à des participations	-	464	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	465
Dépôts et cautionnements reçus	0	21	-	0	0	230	-	0	-	-	0	-	251
Participations des salariés	0	-	-	4	-	0	-	-	-	-	-	-	5
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	44	68	3 050	-	-	-	-	-	302	18	-	3 482
Total passifs financiers courants	242	5 022	4 654	13 190	0	645	-	1 241	27	7 967	18	119	33 125
ENDETTEMENT BRUT	373	43 548	27 336	63 716	0	7 095	-	4 463	49	7 967	207	1 934	156 689
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	251	189	1 125	-	-	-	-	-	-	-	-	1 564
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	249	-	-	-	-	-	-	249
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	71	-	-	69	-	-	-	-	-	-	140
Total actifs financiers non courants	-	252	260	1 125	-	318	-	-	-	-	-	-	1 955
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	20	35	1 795	-	-	-	-	-	-	-	-	1 850
Total actifs financiers courants	-	20	35	1 795	-	-	-	-	-	-	-	-	1 850
ACTIFS FINANCIERS	-	272	295	2 920	-	318	-	-	-	-	-	-	3 804
TRÉSORERIE	3 051	3 368	2 436	6 850	115	2 675	-	654	137	1 848	338	-21	21 450
Créances SNCF	-	-	4 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 990
Créances CNA	-	13 252	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 252
ENDETTEMENT NET	-2 678	26 657	19 616	53 946	-115	4 102	-	3 809	-87	6 120	-131	1 955	113 193

Annexes

PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES ET ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE APE

(CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT	ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT
ADIT	Caduc Philippe	AGO 2012	Grand port maritime de Marseille	Daher Patrick	04/12/2013
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	Scemama Bernard	AGO 2013	Grand port maritime de Nantes -		
Aéroports de la Côte d'Azur	Estève Dominique	AGO 2011	Saint-Nazaire	Klein Pierre	04/12/2013
Aéroport de Montpellier-Méditerranée	Rault Joël	AGO 2012	Port autonome de Paris	Dalaise Jean-François	05/12/2009
Aéroport de Toulouse-Blagnac	Duret Emmanuel	AGO 2013	Grand port maritime de La Rochelle	Beulin Xavier	04/12/2013
Aéroports de Lyon	Raulin Patrice	AGO 2013	Grand port maritime de Rouen	Bréau Alain	06/01/2014
Aéroports de Paris	Graff Pierre	AGO 2014	Imprimerie Nationale	Trutt Didier	04/08/2014
Air France - KLM	Spinetta Jean-Cyril	AGO 2014	La Française des Jeux	Blanchard-Dignac Christophe	05/10/2014
Areva	Spinetta Jean-Cyril	AGO 2011	La Monnaie de Paris	Beaux Christophe	04/04/2012
Arte-France	Lévy Bernard-Henry	AGO 2014	La Poste	Bailly Jean-Paul	15/12/2010
ATMB	Hourdin Hugues	05/05/2013	LFB	Béchon Christian	29/06/2011
Audiovisuel extérieur de la France	Duplessis de Pouzilhac Alain	24/04/2013	NSRD	Jeanjean Patrick	AGO post 07/2015
BPCE	Dupont Philippe	01/01/2012	Radio France	Hees Jean-Luc	12/05/2014
Caisse nationale des autoroutes	Papinutti Marc	20/10/2014	RATP	Mongin Pierre	07/07/2014
CGMF	Vieu Pierre	AGO 2012	Renault	Ghosn Carlos	AGO 2014
Civipol conseil	Rondepierre Alain	AGO 2013	RFF	Du Mesnil Hubert	30/08/2012
CNP Assurances	Alphandéry Edmond	09/06/2012	Safran	Mer Francis	AGO 2011
DCI	Rotrubin Jean-Louis	AGO 2013	Semmaris	Spielrein Marc	AGO 2012
DCNS	Boissier Patrick	16/12/2014	SFTRF	Raulin Patrice	AGO 2012
DEXIA	Dehaene Jean-Luc	AGO 2013	SGGP	Floquet Didier	AGO 2013
EADS	Uebber Bodo	AGO 2012	SNCF	Pépy Guillaume	20/02/2013
EDF	Proglío Henri	22/11/2014	SNCF Participations	Azéma David	01/06/2012
EPFR	Baulinet Christophe	24/02/2012	SNCM	Du Peloux Cyrille	AGO 2012
EPRD	Baulinet Christophe	27/02/2012	SNPE	Gendry Antoine	27/07/2014
ERAP	Baulinet Christophe	26/08/2012	Société de Prise de Participation		
ERDF	Merlin André	01/01/2013	de l'État	Cailleteau François	08/12/2013
Fonds stratégique d'investissement	de Romanet Augustin	18/12/2011	Sofired	Viau André	AGO 2014
France Télécom	Lombard Didier	AGO 2011	Sogeaide CS	Viau André	AGO 2012
France Télévisions	Pflimlin Rémy	AGO 2015	Sogeaide Gérance	Lagardère Arnaud	AGO 2012
GDF Suez SA	Mestrallet Gérard	AGO 2012	Sogepa	Viau André	AGO 2012
GIAT Industries - Nexter	Burtin Philippe	26/07/2010	Sovafim	Debains Olivier	14/02/2011
Grand port maritime de Bordeaux	Sandraz Jean-Paul	25/12/2013	STX France	Lee In Sung	31/12/2014
Grand port maritime de Dunkerque	Vialla Jean-Luc	10/12/2013	Thales	Vigneron Luc	AGO 2014
Grand port maritime du Havre	Fournier Gilles	10/12/2013	TSA	Rocchi Jean-François	AGO 2012

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENTREPRISES	DATE DE RENOUELEMENT OU DE PREMIERE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUELEMENT	CABINETS
Audit	29-juin-09	2015	Cailliau Dedouit
Aéroport de Bâle-Mulhouse	2007	2011	Grant Thornton
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	20-avr-07	2013	KPMG
Aéroports de la Côte d'Azur	28-déc-06	2013	Mazars
Aéroports de Lyon	06-mars-07	2013	Grant Thornton
Aéroport de Montpellier-Méditerranée	mai-08	2013	Mazars
Aéroports de Paris	28-mai-09	2015	Ernst & Young / KPMG
Aéroport de Toulouse-Blagnac	21-mars-07	2013	Ernst & Young / Exco Fiduciaire Sud Ouest
Air France - KLM	25-sept-02 15-sept-04	2014 2016	KPMG Deloitte
Areva	03-mai-07	2013	Deloitte & Associés / Mazars
Arte France	27-juin-05	2011	PricewaterhouseCoopers / Deloitte
ATMB	07-juin-07	2013	KPMG
Audiovisuel extérieur de la France			PricewaterhouseCoopers Ernst & Young
BPCE	02-juil-09	2015	KPMG Audit / PricewaterhouseCoopers Audit
CGMF	30-juin-04	2010	KPMG/Ernst & Young*
Civipol Conseil	04-avr-07	2013	KPMG
CNP Assurances	25-mai-10	2016	PricewaterhouseCoopers / Mazars
DCI	05-mai-10	2016	PricewaterhouseCoopers / Ernst & Young
DCNS	28-févr-02	2014	Ernst & Young
DCNS	11-juin-09	2015	Mazars
DEXIA	01-janv-08	2011	Deloitte
EADS	10-mai-00 24-juil-02	2014 2014	KPMG Ernst & Young
EDF	06-juin-05	2011	KPMG / Deloitte
EPFR	07-mai-07	2012	PricewaterhouseCoopers / Deloitte
ERAP	17-avr-03	2014	Moore Stephens
ERDF	13-mai-08 25-juin-08	2014 2014	Deloitte KPMG
Fonds stratégique d'investissement	19-déc-08	2013	PricewaterhouseCoopers Audit / Mazars
France Télécom	06-juin-03	2015	Ernst & Young / Deloitte
France Télévisions	28-juin-06	2012	PricewaterhouseCoopers / KPMG
GDF Suez SA	31-mai-02	2014	Ernst & Young Audit / Mazars & Guérard, Deloitte
GIAT Industries - Nexter	06-avr-07	2013	KPMG / Mazars
Grand port maritime de Bordeaux	08-déc-06	2012	BRG Audit Associés
Grand port maritime de Dunkerque	29-mai-06	2012	Deloitte / Mazars

ENTREPRISES	DATE DE RENOUELEMENT OU DE PREMIERE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUELEMENT	CABINETS
Grand port maritime du Havre	10-juil-06	2012	Scacchi et associés / RSM Secno
Grand port maritime de Marseille	26-juil-06	2012	KPMG et Novances SAS
Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire	10-juil-06	2012	PricewaterhouseCoopers
Ports autonomes de Paris	15-févr-06	2012	Deloitte & Mazars
Grand port maritime de La Rochelle	18-avr-07	2013	Mazars
Grand port maritime de Rouen	29-mai-06	2012	KPMG / Mazars
Imprimerie Nationale	27-juin-08 24-juin-10	2014 2016	Grant Thornton KPMG
La Française des Jeux	juin-10 30-juin-09	2016 2014	Grant Thornton Deloitte
La Monnaie de Paris	15-mai-07	2013	Grant Thornton
La Poste	29-juin-09	2015	Mazars / KPMG
LFB	29-juin-06	2012	Cailliau Dedouit / Mazars
NSRD	23-juin-05	2011	Mazars
Radio France	06-juil-06	2012	KPMG/BDO Marquet & Gendrot
RATP	22-avr-09	2015	PricewaterhouseCoopers / Ernst & Young
RENAULT	26-avr-02	2014	Ernst & Young / Deloitte
RFF	04-juin-09	2015	PricewaterhouseCoopers / Mazars & Guérard
RTE EDF Transport	01-sept-05 19-mai-09	2011 2015	Mazars Deloitte
Safran	27-mai-10	2016	Mazars/ Ernst & Young
Semmaris	02-juin-06 01-juin-07	2012 2013	Jean-Pierre Tomsin KPMG
SFRF	10-juin-05	2011	KPMG / Cabinet Pacaud
SGGP	30-juin-03	2015	Mazars
SNCF	30-mai-02	2014	Mazars/ PricewaterhouseCoopers
SNCF participations	mai-04	2016	Mazars
SNCM	30-juin-05	2011	Ernst & Young / Deloitte
SNPE	26-juin-02	2014	Ernst & Young / Mazars
Société de prise de participation de l'État	28-juil-08	2013	Ernst & Young Audit
Sofired	01-juil-09	2015	Deloitte et associés
Sogead CS	23-mai-08	2014	Ernst & Young
Sogead gérance	juin-06	2012	Constantin et associés
Sogepa	30-juin-04	2016	Deloitte / Constantin
Sovafim	15-févr-06	2012	KPMG / PricewaterhouseCoopers
STX France	04-nov-09	2016	KPMG SA / KPMG Audit Normandie SAS
Thales	15-mai-03 16-mai-07	2014 2013	Mazars Ernst & Young
TSA	30-juin-00	2011	Ernst & Young / Mazars

*Le remplaçant est en cours de nomination.

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
ADIT	MM. Buquen, de la Bourdonnaye, Kahn, Lanapats, Postel-Vinay, Roger, Strzoda	MM. Battistella, Huot	M. Caduc	MM. Nativité, Violet-Surcouf		M. Morel
Aéroport de Bâle-Mulhouse			MM. Ballmer, Belser, Bissauge, Bockel, Brutschin, Gissinger, Jouffroy, Keller, Lavielle , Menzinger (Dr), Morin, Peyvel, Salomon (Dr), Sieber (Dr), Striby, Ueberschlag, Würtenberger, Zuckschwerdt			M. Lambert
Aéroport de Bordeaux-Mérignac (CS)	M ^{me} Médard, MM. Duvette, Laffitte, Russac, Scemama , Schmitt, Séboué, Sitruk, de Voyer d'Argenson <i>Censeur</i> : M. Baudry		M ^{me} Pizzamiglia, MM. Babin, Bron, Courbu, Freygefond, Gaillac, Lamaison, Sainte-Marie			M. Chevallier
Aéroport de Montpellier-Méditerranée (CS)	M ^{mes} Chauvière, Dreyfus-Cloarec, Steinfeldler, MM. Balard, Chaffange, Duranthon, Iovino, Rault , Vieu		MM. Bourrel, Deljarry, Demon, Fromont, Navarro, Vezinhet			M. Chevallier
Aéroport de Toulouse-Blagnac (CS)	M ^{me} Lecomte, MM. Aubas, Bur, Crocherie, Desclaux, Duret , Le Floch-Louboutin, Marseille		MM. Aira, Cohade, Keller, Luminet, Sicard, Suaud, Terrazoni <i>Censeurs</i> : MM. Boureau, de Faletans, Germain			M. Chevallier
Aéroports de la Côte d'Azur (CS)	MM. Carteirac, Chaffange, Cousquer, Lamy, Pararque, Roy, Vieu	M. Estève	MM. Allemand, Mascarelli, Salles, Courtade, Brincat, Fleury			M. Chevallier
Aéroports de Lyon (CS)	M ^{me} Bénadon, MM. Azema, Gérault, Ledenvic, Lévi, Moncéré, Perdiolat, Raulin		MM. Gruy, Mossaz, Soury, Collomb, Mercier, Queyranne			M. Chevallier
Aéroports de Paris	M ^{me} Rousseau, MM. Bureau, Fournel, Kohler, Perrin, Ruyschaert		MM. Graff , Nijhuis, Verbboom (Dr), <i>Administrateurs indépendants</i> : M ^{me} Malrieu, MM. Giscard d'Estaing, Gounon <i>Censeurs</i> : M ^{me} Janodet, MM. Capo-Canellas, Irion	MM. Framery, Gentili, Golia, Jouvent, Mougine, Pigeon	M. Gandil	M. Lambert
AIR FRANCE - KLM	MM. Bézard, Gressier, Josse		M ^{me} Barbizet, MM. Bolkestein, Dehecq, Espalioux, Gourgeon, Hartmann, Spinetta , Van Lede, Van Wijk <i>Administrateur indépendant</i> : M ^{me} Aulagnon	MM. Magne, Pédamon	M ^{me} Bénadon	
Areva (CS)	MM. Chevet, Comolli, Rousseau, Sellal		MM. Behar, Bigot, Gégout (CEA) <i>Administrateurs indépendants</i> : M ^{me} Saucier, MM. David, Fanjul, Ricol, Spinetta	MM. Bertrand, Melet, Vivier-Merle		M. Cavatorta
AREVA NC	M ^{mes} Duchêne, Milsan, MM. Bigot, Ripoché		M ^{mes} de Clausade (Areva), Lauvergeon , Maisonneuve, MM. Arbola, Benedetti, Giraud, Hulot, Roser	M ^{me} Montaletang, MM. Garric, Leclerc, Pinson, Samson, Tassin	M. Chevet	M. Cavatorta
Arte-France (CS)	M ^{mes} Cayla, Franceschini, M. Perdiolat	MM. Giuliani, Lévy , Seydoux	MM. Gallet, Hees, Pflimlin	M ^{me} Grégoire, M. Aron		M. Aubernon
ATMB	MM. Albouy, Hourdin , Ledenvic, Lohest, Meyer, Perdiolat		MM. Haegi, Monteil, Moret, Pottier, Simon		M. Papinutti	M. Deulin
Audiovisuel Extérieur de la France	M ^{mes} Franceschini, Ravon, MM. Kohler, Maistre, Sellal	M. Duplessis de Pouzilhac	M ^{mes} Belaidi Malinbaum, Carrère d'Encausse, MM. Balle, Germain, Védrine <i>Désignés par le Parlement</i> : MM. Herbillon, Duvernois	M ^{me} Rolland, M. Costi		M. Gace
BPCE (CS)	MM. Bourges, Fernandez		M ^{me} Amin-Garde, MM. Bellemon, Cahn, Criton, Desvergnès, Dupont , Gentili, Jeannin, Comolet, Henry, Mackiewicz, Patault, Toub blanc, Valentin <i>Administrateurs indépendants</i> : M ^{me} Danon, M. Lahoud			

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Caisse nationale des autoroutes	M ^{mes} Lopez, Maurel, Mourareau, MM. Auverlot, Grémont, Papinutti		M. Ducret			
CGMF	M ^{me} Claret de Fleurieu, MM. Boulanger, Chamboduc de Saint Pulgent, Marion, Patey, Sanson	MM. Charmois, Marais, Vieu			M. Jouffray	M. Paultre de Lamotte
CIVIPOL CONSEIL	M ^{me} Mégard, MM. Bouchaert, Cordier, Rondepierre		M ^{me} Paschalidis, MM. Bourguignon, de Cordoue, Didier, Le Clei, Le Gac, Rotrubin <i>Censeurs</i> : MM. Bourges, de Chavagnac, Perez, Perret		M. Jalon	M. Averlant
CNP ASSURANCES (CS)	M. Fernandez		MM. Alphandéry , Bailly, Baumlín, Benoist, Borges, Feffer, Gallot, Hériaud, Klein, Michelson, Padoa-Schioppa, Pérol, Proglío, Quinet, de Romanet, Silvent, Werner <i>Censeurs</i> : MM. Hornez, Le Bihan, de Mourgues	M ^{mes} Fraizy, Lebel, MM. Berthelot, Canal		
DCI	MM. Boaretto, Combes, Kahn, Lajugie, Roger, Viprey		MM. Brébant, Esper, Giscard d'Estaing, Rotrubin , Thuillier <i>Administrateur indépendant</i> : M. Rupied <i>Censeurs</i> : MM. Bourges, Clermont, Dupont, Juliot, Lépinette, Verwaerde, de Zuchowicz		M. Chéreil de la Rivière	M ^{me} Carriot
DCNS	MM. Aubouin, Bello, Bied-Charreton, Burg, Hébrard, Quérénet de Bréville		M ^{me} Sourisse, MM. Boissier , Durand, Gauthey, Rétat <i>Administrateur indépendant</i> : M. Denoyel	MM. André, Barbereau, Michaud, Montaland, Ricaud, Rouze	M. Blondé	M ^{me} Carriot
DEXIA	M. Bourges		M ^{me} Swiggers, MM. Decreane, Gosset de Grainville, Kubla, Mariani, de Romanet, Thiry, Tinant, Van Loo, Vermeiren <i>Administrateurs indépendants</i> : M ^{mes} Bouillot, Chanoine, Kopp, MM. Benoist, Dehaene , Giacomotto, de Metz			
EADS			MM. Bartke, Eguiagaray Ucelay, Gallois, d'Hinnin, Lagardère, Porth, Uebber <i>Administrateurs indépendants</i> : MM. Lamberti, Mittal, Parker (Sir), Pébèreau		M. Chavasse-Frétaz	
EDF	MM. Abadie, Comolli, d'Escatha, Josse, Sellal, Van de Maele		M ^{me} Faugère, MM. Jay (Lord), Crouzet, Lafont, Mariani, Proglío	M ^{me} Chabauty, MM. Grillat, Maissa, Pesteil, Rignac, Villota		M. Rossi
EPFR	M ^{me} Verdier, M. Aubouin	M. Baulinet	<i>Désignés par le Parlement</i> : MM. de Courson, du Luart			
EPRD	MM. Bakhouché, Tanguy	M. Baulinet	<i>Désignés par le Parlement</i> : MM. Diefenbacher, Fourcade			
ERAP	M ^{me} Campana, MM. Bakhouché, Chevalier, Gintz,	MM. Baulinet , Floquet, Lemasson, Luyten, Scemama			M. Robin	M. Morelle
ERDF	MM. Charpin, Fontaine		M ^{mes} Charbonnier, Laigneau, MM. Bamberger, Calvez, Fauqueux, Merlin , Piquemal, Tchernonog	M ^{me} Gajan, MM. Amoureux, Bourdige, Metch, Quatrelivre		
Fonds stratégique d'investissement	MM. Comolli, Rousseau	M ^{me} Barbizet, MM. Fontanet, Kessler	MM. Gosset-Grainville, de Romanet			
France Télécom	MM. Comolli, Faure, Michel		<i>Administrateurs indépendants</i> : M ^{me} Haigneré, MM. Dufau, Duran, Filippi, Lombard , Martre, Roulet, Simonin	M ^{mes} Angeli, Coinaud, MM. Guillot, Maouche		

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
France Télévisions	M ^{mes} Cayla, Franceschini, Ravon, MM. Bouvier, Kohler		M. Pflimlin , <i>Désignés par le Parlement :</i> MM. Kert, Leleux <i>Personnalités indépendantes :</i> M ^{mes} Dorion-Sébéloué, Langrand, MM. Carrière, Martial, Wolton	MM. Bignolas, Guillemin		M ^{me} Miquel
GDF Suez	MM. Bailly, Bourges, Chevet, Fernandez, Graff, Mongin		MM. Cirelli, Mestrallet <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{me} Lauvergeon, MM. Alphandéry, Beffa, Cardoso, Carron, Desmarais Jr., Frère, Of Highbury (Lord), de Rudder <i>Censeurs :</i> MM. Goblet d'Alviella, Lemoine	M ^{me} Prunet, MM. Beullier, Mourer, Petitjean		
GIAT Industries- Nexter	MM. Berthet, Burg, Forget, Phélep, Ripoche, Trutt	M ^{mes} Boissard, Griffon-Fouco, MM. Burtin , Cédelle, Louvot, Planchais		MM. Brune, Chatelin, Golliard, Gougoux, Lepain, Osete	M. Blondé	M. Averlant
Grand port maritime de Bordeaux (CS)	MM. Bolliet, Russac, Scemama, Schmitt, de Voyer d'Argenson	MM. Hériard-Dubreuil, du Mesnil, de Monvalier, Sandraz	MM. Boudineau, Martin, Touzeau, Turon	M ^{me} Bouchardie, MM. Ben Raal, Tougeron	M. Le Clech	M. Paultre de Lamotte
Grand port maritime de Dunkerque (CS)	MM. Belotte, Bérard, Charissoux, Pascal, Perdiolat	MM. Naels, Schlumberger, Soulet de Brugière, de Tréglodé, Vialla	MM. Dairin, Delalonde, Delebarre, Despicht	MM. Caron, Heele, Lardeur	M. Patey	M. Paultre de Lamotte
Grand port maritime de La Rochelle (CS)	MM. Buisson, Masse, Scemama, Stehelin, Sudret	MM. Beulin , Gautier, Hautier, Joussemet, Pochon	MM. Fontaine, Gautronneau, Morvant	M ^{me} Gérardin, MM. Bellion, Franques, Luvison	M. Le Clech	M. Paultre de Lamotte
Grand port maritime de Marseille (CS)	MM. Bourges, Cousquer, Machureau, Roy, Sappin	MM. Daher , Delion, Forneri, Pfister, Truau	MM. Blum, Morel, Raimondi, Zeitoun	MM. Di Salvo, Ressort	M. Bursaux	M. Venet
Grand port maritime de Nantes - Saint- Nazaire (CS)	M ^{me} Basteri, MM. Beneton, Daubigny, Ferry-Wilczek, Scemama	MM. Bertolotti , Fedide, Gendron, Klein, Le Floch	MM. Auxiette, Ayrault, Batteux, Mareschal	MM. Collin, Herrero, Le Borgne	M. Le Clech	M. Paultre de Lamotte
Grand port maritime de Rouen (CS)	M ^{me} Dreyfus-Cloarec, MM. Caron, Ducrocq, Le Clainche, Tuot	MM. Bréau , Dehays, Duclaux, Hérail, Romedenne	M ^{me} Fourneyron, MM. Dugnot, Fabius, Léautey	MM. Hermier, Tournier, Vallée	M. Vieu	M ^{me} Rabenja
Grand port maritime du Havre (CS)	MM. Caron, Charissoux, Ducrocq, Kohler, Tuot	MM. Cambon, de Chalus, du Mesnil, Fournier , Leroux	MM. Jegaden, Logiou, Philippe, Ruffenacht	MM. Bonnaire, Hermier, Paumelle	M. Vieu	M ^{me} Rabenja
Imprimerie Nationale	M ^{mes} Campana, Malaussena, MM. Aubouin, Bouyeure, Lacaze, Serres	MM. Burtin, Floquet, Gonnet, Thillaud, Trutt , Viau		MM. Aubel, Bouvet, Delimèle, Dubreucq, Locufier, Salvino		M. Averlant
La Française des Jeux	M ^{mes} Lajouard, Milsan, MM. Berjot, Bonnet, Dandelot, Faure, Lieb, Senhaji, Touvet		MM. Blanchard-Dignac , Gambert, Roussel	M ^{me} Calabresse, MM. Dormond, Durand, Jourdan, Paré, Pirani		
La Monnaie de Paris	M ^{mes} Maldonado, Miroux, MM. Boudy, Constans, Forget, Leroy, Zajdenweber	MM. Beaux , Braidy, de Forges Lemoine, Hollard, Lemasson, Pujal, Robert		M ^{me} Verny, MM. Bernadou, Goimard, Lasset, Ludger, Robieux, Rocheville		M. Worms
La Poste	M ^{me} Franceschini, MM. Berjot, Bézard, Chevet, Dartout, Faure, du Mesnil	M ^{mes} Lewiner, Malrieu, Zarine, MM. Bailly , Hubert, Lemoine, Pélissard		M ^{mes} Boulesteix, Fourcade, Liboutet, MM. Barois, Blanchot, Galepidès, Rossi	M. Rousseau	M. Batail
LFB	M ^{me} Golinelli, Milsan, MM. Auvigne, Mettendorf, Stephan, Vasmant	M ^{me} Hubert, MM. Abate, Béchon , Heiden, Mer, Renaudin		M ^{me} Cauvin, MM. Bagot, Espargilière, Lascombes, Marcilly, Paoli		M. Morelle
NSRD	M ^{me} Boschetto		MM. Baulinet, Jeanjean			MM. Mérieux, Bodin
Port autonome de Paris	MM. Fiscus, Greliche, Marion, Papinutti, Ruyschaert, Tuot	MM. Dalaise , Devergies, Doniol, Dourlent, Legaret, Million, Orizet, Perrin, Poirer, Trorial	M ^{mes} Barthe, Maréchal, Querci, Salgues, Valls, MM. Boulanger, Feldzer, Finel, Muzeau, Sarre, Solignac, Valache	M ^{me} Dheilly, MM. Colicchio, Couton, Lemaire	M. Patey	M ^{me} Rabenja
Radio France	M ^{mes} Franceschini, Ravon, MM. Hirsch, Séners	M ^{me} Mayette, MM. Latarjet, Trampoglieri	M. Hees <i>Administrateur indépendant :</i> M ^{me} Fatou <i>Désignés par le Parlement :</i> MM. Brochand, Lagache	M ^{me} Thompson, M. Charrier		M. Gace
RATP	MM. Canepa, Duret, de Fenoyl, Graff, Kohler, Lamotte, Machureau, Martinand, Mongin	M ^{mes} Debré, Deruy, MM. Bernardelli, Boutry, Bugat, Carrez, Leroi, Raulin, Samuel- Lajeunesse		MM. Gaudot, Gillard, Gondard, Lejault, Marius, Richaud, Ringuedé, Rizzi, Scotto d'Aniello	M. Bursaux	M. de Saint- Pulgent

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
RENAULT	MM. Kohler, Rousseau		M ^{me} Sourisse , MM. Delpit, Ghosn , Isayama, Saikawa <i>Administrateurs indépendants :</i> MM. Belda Fernandez, de Croisset, de la Garanderie, Desmarest, Garnier, Ladreit de Lacharrière, Lagayette, Riboud	MM. Audvard, Biau, Champigneux, Sailly		
RFF	MM. Bourron, Duret, Machureau, Maillard, Marion, Massoni, du Mesnil	M ^{me} Keller, MM. Choumert, Crozet, Fouché, Lallemand		MM. Arav, Delaunay, Gangbès, Giordano, Pierre, Thomas	M. Saintillan	M. de Saint Pulgent
RTE EDF TRANSPORT	M ^{me} Milsan, M. Fontaine		M ^{mes} Canetti, Cros, Le Lorier, MM. Bouttes, Merlin , Verdier- Naves	MM. Larradet, Loret, Nieto, Sébille		
Safran (CS)	MM. Aubouin, Burg, Gandil, Pène		MM. Colaiacovo, Dupuy, Forneri, Guéna, Lévy, Lucas, Mer , Oursel, Polge de Combret, Rannou, Toussan, Vatier <i>Censeurs :</i> MM. Chodron de Courcel, Moraillon	M ^{me} Monavon, M. Halary	M. Roche	
Semmaris	M ^{mes} Lemierre, Lepage, MM. Amand, Giry, Marembaud		M ^{me} Flam, MM. Boissonnet, Borrel, Dumas, Favre, Hervouet, Hery, Nicolet, Pépineau, Spielrein , Taravella, Theart <i>Censeurs :</i> M ^{me} Planet, MM. Bellot, Caffin	MM. Boudignon		M. Coumau
SFTRF	M ^{mes} Bolliet, Meaux, MM. Charissoux, Ledenvic, Meyer, Ourliac, Perdiolat, Viu, Weymuller		MM. Bouvard, Hugueniot, Laclais, de Lavernée, Perazio, Raffin, Raulin <i>Censeurs :</i> MM. Coléon, Cottalorda, Dumolard, Julien-Laferrière, Mathiolon, Métral		M. Papinutti	M. Deulin
SGGP	M ^{me} Atig, MM. Bakhouche, Brenner, Lépine, Mourier, Scemama		MM. Floquet , Jeanjean, Luyten			MM. Mérieux, Bodin
SNCF	M ^{me} Pappalardo, MM. Bassères, Canepa, Comolli, Gressier, Josse, Pépy	MM. Clamadieu, Debrincat, Dubromel, Émorine, Ollier		MM. Bascunana, Giraudon, Leblanc, Roux, Roy, Tourneboeuf	M. Bursaux	M. Barilari
SNCF PARTICIPATIONS	M. Blanchet		MM. Azéma , Fa, Marembaud, Milan, Petit, Roy, Thillaud <i>Censeur :</i> M. Barilari			
SNCM (CS)	MM. Jouffray, Marion, Vieu		MM. Du Peloux , Girre, Grasse, Marty, Millet	M. Alpozzo, Jauffret		
SNPE	MM. Aubouin, Auvigne, Burg, Jourdan, Viprey	MM. Buono, Damon, Gendry , de Longueville, Moreau, Poinboeuf		M ^{mes} Donzel, Liebens, MM. Blanchet, Couilleaux, Douzou, Glad, Vigier	M. Roche	M ^{me} Carriot
Société de Prise de Participation de l'État	MM. Beauroy, Saintoyant		M. Cailleteau			
SOFIRED	MM. Bied-Charreton, Cordier, Gibot, Lucas, Oléron, Rouzaud	MM. Lépine, Trink	M. Viau			M. Bertinotti
SOGEADE (CS)			MM. Adam, Giaoui, Lévy, Viau		M. Chavasse-Frétaz	
SOGEADE GERANCE			MM. Aubouin, Burg, d'Hinnin, Lévy, Lagardère , Leroy, Ourliac, Viau		M. Chavasse-Frétaz	
SOGEPA	MM. Aubouin, Burg, Gandil, Lepetit, Martre, Ourliac		MM. Béchat, Poinboeuf, Viau		M. Chavasse-Frétaz	
SOVAFIM	M ^{me} Verdier, MM. Crépon, Dubost, Figeat, Forget, Héлары	MM. Debains , Dumortier, Yoncourt				
STX France	M. Kohler		MM. Chambon, Garin, Hardelay, Lee , Lo, Shin			
Thales	MM. Auroy, Bourges, Lombard, Parent, Rétat, Vigneron		MM. Edelstenne, Segalen, de Sèze, Trappier <i>Personnalités extérieures :</i> MM. d'Escatha, Freeman, Gentili, Mutz	MM. Delpierre, Floch, Lépinay	M. Gatin	
TSA	MM. Colin, Conan, Forget, de Monchy, Scemama, Serres		MM. Cossa-Dumurgier, Floquet, Rocchi		M. Gatin	

CESSIONS PAR LES ENTREPRISES DE LEURS PARTICIPATIONS (opérations dites de respiration) - septembre 2009/septembre 2010

GRUPE VENDEUR	ACTIF CÉDÉ	ACQUÉREUR	CHIFFRE D'AFFAIRES (en M€)	EFFECTIFS	DATE D'AUTORISATION	FORME D'AUTORISATION (Loi n° 86-912 du 6 août 1986)
Caisse des dépôts et consignations	Bien immobilier à usage de résidence de tourisme détenu par la SCI Urbaclub Paris La Villette, filiale à 99 % de la CDC	Invest I	1,9	0	09-octobre-09	Déclaration <i>a posteriori</i>
Caisse des dépôts et consignations	Bien immobilier détenu par la SCI Athos Tolbiac, filiale à 99 % de la CDC	Caisse d'épargne et de prévoyance d'Île-de-France	10,7	0	23-novembre-09	Approbation tacite
Caisse des dépôts et consignations	60 % des parts sociales de la SCI S3C Lille	Unibail Rodamco	14,3	0	14-juin-10	Approbation tacite
Caisse des dépôts et consignations	77,9 % de la SCI LCP Le Progrès	Le Progrès SA	2,4	0	28-juin-10	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	Hispaelec Energia SA	Alpiq	21	15	30-octobre-09	Approbation tacite
CNP Assurances	Global Companhia de Seguros	Rentipar Seguros	123,4 (primes nettes émises)	326	10-février-10	Décret
CNP Assurances	Global Companhia de Seguros de Vida	Rentipar Seguros	38,3 (primes nettes émises)	22	10-février-10	Décret
SNPE	Isochem	Aurelius	113	532	28-mars-10	Approbation tacite
SNPE	Durlin France	Chromavis	16	117	01-juin-10	Approbation tacite
AREVA	AREVA Parafoudres	TRIDELTA	13	50	1 ^{er} novembre 2009	Non opposition (tacite)
AREVA	CTE Nordtest	SOCOTEC	10,1	100	11 juillet 2010	Non opposition (tacite)
AREVA	PRINCIPIA	Consortium DCNS, Magellan, IGEN, Grenergy	7,4	100	11 juillet 2010	Non opposition (tacite)

RÉPARTITION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DE L'APE AU 8 OCTOBRE 2010

NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE DE NAISSANCE	FONCTION À L'APE	NOMBRE DE MANDATS	NOMS DES ORGANISMES
AUBOUIN	Pierre	1970	Directeur de participation « Services aéronautique et défense »	7	DCNS - EPFR - Imprimerie Nationale - Safran - SNPE - Sogead gérance - Sogepa
BAKHOUCHE	Fabrice	1974	Chef du bureau « La Poste et France Télécom »	3	EPRD - Erap - SGGP
BASTERI	Anne-Michelle	1979	Chargée d'affaires « Transport aérien, autoroutes et audiovisuel »	1	Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire
BEAUROY	Elie	1973	Secrétaire général	1	SPPE
BÉZARD	Bruno	1963	Directeur général	2	Air France KLM - La Poste
BOSCHETTO	Valérie	1968	Chargée d'affaires « La Poste et France Télécom »	1	NSRD
BOURGES	Olivier	1966	Directeur général adjoint	5	BPCE - Dexia - GDF Suez - Grand port maritime de Marseille - Thales
CHEVALIER	Rodolphe	1977	Chef du bureau « Areva et GDF Suez »	1	Erap
COMOLLI	Jean-Dominique	1948	Commissaire aux participations de l'État	5	Areva - EDF - France Télécom - FSI - SNCF
CORDIER	Antoine	1977	Chargé d'affaires « Aéronautique et défense »	2	Civipol - Sofired
FERNANDEZ	Ramon	1967	Directeur général de la DGTPE	3	CNP - GDF Suez - BPCE
FORGET	Cyril	1968	Chef du bureau « Aéronautique et défense »	4	Giat Industries Nexter - La Monnaie de Paris - Sovafim - TSA
KAHN	Mathieu	1978	Chargé d'affaires « Aéronautique et défense »	2	Adit - DCI
KOHLER	Alexis	1972	Directeur de participation « Transport et audiovisuel »	7	ADP - Grand port maritime du Havre - France Télévisions - Société Audiovisuel extérieur de la France - RATP - Renault - STX France
LEPAGE	Solenne	1972	Chef du bureau « EDF et autres participations »	1	Semmaris
MARION	François	1976	Chef du bureau « Transport ferroviaire, maritime et fluvial »	4	CGMF - Port autonome de Paris - RFF - SNCM
MARSEILLE	Philippe	1960	Responsable du pôle « Audit comptabilité »	1	Aéroport de Toulouse-Blagnac
MILSAN	Astrid	1971	Directrice de participation « Énergie »	4	Areva NC - LFB - Française des Jeux - RTE EDF Transport -
PERDIOLAT	Laurent	1973	Chef du bureau « Transport aérien, autoroutes et audiovisuel »	5	Aéroports de Lyon - Arte France - ATMB - Grand port maritime de Dunkerque - SFTRF
SITRUK	David	1972	Responsable adjoint du pôle « Audit comptabilité »	1	Aéroport de Bordeaux-Mérignac
STEHÉLIN	Tanguy	1977	Chargé d'affaires « Transport ferroviaire, maritime et fluvial »	1	Grand port maritime de La Rochelle

**PARITÉ HOMMES-FEMMES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE
DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE (administrateurs uniquement)**

ENTREPRISES	TOTAL HOMMES	TOTAL FEMMES	TOTAL HOMMES / FEMMES
ADIT	12	0	12
AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE	18	0	18
AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC (CS)	15	2	17
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR (CS)	14	1	15
AÉROPORTS DE LYON (CS)	13	1	14
AÉROPORT DE MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE (CS)	12	3	15
AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC (CS)	14	1	15
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)	16	2	18
AIR-FRANCE - KLM	13	2	15
AREVA (CS)	14	1	15
ARTE FRANCE (CS)	8	3	11
ATMB	11	0	11
AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE	10	5	15
BPCE	16	2	18
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES	5	4	9
CGMF	8	1	9
CIVIPOL CONSEIL	9	2	11
CNA	5	4	9
CNP ASSURANCES	20	2	22
DCI	12	0	12
DCNS	16	2	18
DEXIA	14	4	18
EADS	11	0	11
EDF	16	2	18
EPFR	4	1	5
EPRD	5	0	5
ERAP	8	1	9
ERDF	12	3	15
FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT	6	1	7
FRANCE TÉLÉCOM	13	3	16
FRANCE TÉLÉVISIONS	10	5	15
GDF SUEZ	18	3	21
GIAT INDUSTRIES-NEXTER	16	2	18
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX (CS)	15	1	16
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE (CS)	17	0	17
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE (CS)	16	0	16
GRAND PORT MARITIME DE NANTES / ST NAZAIRE (CS)	16	1	17
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN	15	2	17
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE (CS)	17	0	17
GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE (CS)	16	1	17
IMPRIMERIE NATIONALE	16	2	18
L.F.B	14	4	18
LA FRANÇAISE DES JEUX	15	3	18
LA MONNAIE DE PARIS	18	3	21
LA POSTE	14	7	21
NSRD	2	1	3
PORT AUTONOME DE PARIS	26	6	32
PORT AUTONOME STRASBOURG	16	5	21
RADIO FRANCE	8	5	13
RATP	24	3	27
RENAULT SA	18	1	19
RFF	14	4	18
SAFRAN (CS)	17	1	18
SEMMARIS	15	3	18
SFTRF	13	3	16
SGGP	8	1	9
SNCF	17	1	18
SNCM (CS)	10	0	10
SNPE	16	2	18
SOCIÉTÉ DE PRISE DE PARTICIPATION DE L'ÉTAT	3	0	3
SOFIRED	9	0	9
SOGEADE GÉRANCE	8	0	8
SOGEADE SCA	4	0	4
SOGEPA	9	0	9
SOVAFIM	8	1	9
STX FRANCE	7	0	7
TSA	8	1	9
THALES	16	1	17
TOTAL GÉNÉRAL	864	126	990

RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ENTREPRISES COTÉES DU PÉRIMÈTRE DE L'APE EN 2009

(en euros) (na : non applicable - nd : non disponible)	RÉMUNÉRATION FIXE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009	RÉMUNÉRATION VARIABLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009			PARACHUTE (INDEMNITÉS DE DÉPART) SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009
		Montant maximal	Montant payé	Critères d'attribution	
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)					
Pierre Graff , président-directeur général	370 000	222 000	190 367	Objectifs quantitatifs (55 %) et qualitatifs (45 %)	Pas de parachute
AIR FRANCE-KLM (1)					
Jean-Cyril Spinetta , président du Conseil d'administration	200 000 avant ESA (2)	na	na	na	Pas de parachute
Pierre Henri Gourgeon , directeur général	750 000 avant ESA (2)	975 000	150 000	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas de parachute
AREVA					
Anne Lauvergeon , présidente du directoire	558 250	564 950	nd	Objectifs quantitatifs et qualitatifs	Conforme TEPA
Frédéric Lemoine , président du conseil de surveillance jusqu'au 25 mars 2009	48 892	na	na	na	Pas de parachute
Jean-Cyril Spinetta , président du conseil de surveillance depuis le 30 avril 2009	115 819	na	na	na	Pas de parachute
CNP ASSURANCES					
Gilles Benoist , directeur général	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social) hors indemnités de congés payés	nd	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	Objectifs collectifs et individuels	Conforme TEPA
Edmond Alphandery , président du conseil d'administration	379 996	na	na	na	Pas de parachute
DEXIA (Société de droit belge)					
Pierre Mariani , administrateur délégué et président du comité de direction	1 000 000	nd	800 000 dont 491 667 pour versement différé sous conditions en 2011 et 2012	Objectifs quantitatifs et qualitatifs	Indemnités selon performance conformément aux recommandations belges et AFEF/MEDEF
Jean-Luc Dehaene , président du conseil d'administration	na	na	na	na	Pas de parachute
EADS (Société de droit néerlandais)					
Louis Gallois , président exécutif	900 000	1 141 250	Renonciation à la part variable	Objectifs collectifs et individuels	18 mois (fixe et variable) - TEPA non applicable
EDF					
Pierre Gadonneix , président du conseil d'administration jusqu'au 23 novembre 2009	723 158	nd	396 146	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas de parachute
Henri Proglio , président du conseil d'administration depuis le 25 novembre 2009	101 370	60 822	52 307	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas de parachute
FRANCE TÉLÉCOM					
Didier Lombard , président-directeur général	900 000	900 000	683 685	Objectifs quantitatifs (80 %) et qualitatifs (20 %)	Conforme TEPA
GDF-SUEZ					
Gérard Mestrallet , président-directeur général	1 400 000	2 100 000	1 935 266	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas de parachute
Jean-François Cirelli , directeur général délégué	1 000 000	1 000 000 (cible)	1 063 334	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas de parachute
RENAULT					
Carlos Ghosn , président de la direction générale, puis PDG depuis le 6 mai 2009	1 200 000	1 800 000	0 (3)	na	Pas de parachute
Louis Schweitzer , président du conseil d'administration jusqu'au 6 mai 2009	69 871	na	na	na	Pas de parachute
SAFRAN					
Francis Mer , président du conseil de surveillance	400 000	na	na	na	Pas de parachute
Jean-Paul Herteman , président du directoire	700 000	700 000 (cible)	800 000	Objectifs quantitatifs (2/3) et qualitatifs (1/3)	Conforme TEPA
THALES					
Denis Ranque , président-directeur général jusqu'au 19 mai 2009	351 400	527 100	2 961 500 (4)	Objectifs quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %)	Conforme TEPA
Luc Vigneron , président-directeur général depuis le 19 mai 2009	432 500	594 688	284 104	Objectifs quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %)	Conforme TEPA

(1) Exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 - (2) MM. Spinetta et Gourgeon ont souscrit en avril 2005 à « l'offre d'échange salaires/actions Air France-KLM » -

(3) Décision conforme aux dispositions des décrets n° 2009-348 du 30 mars 2009 et n° 2009-445 du 20 avril 2009 - (4) Indemnité versée à raison de la cessation imposée de son mandat social, soumise à condition de performance.

COMPLÉMENT DE RETRAITE SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	CONFORMITÉ AUX RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF	STOCK OPTIONS Attribuées au cours de l'exercice 2009	ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS Au cours de l'exercice 2009	JETONS DE PRÉSENCE Au titre de l'exercice 2009
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	18 087
Oui pour tous les cadres dirigeants et plafonné	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	na
Oui pour tous les cadres dirigeants et plafonné	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	na
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	na
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	na
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	na
Oui, applicable à 80 personnes environ et plafonné	Oui (le DG conserve un contrat de travail jusqu'au renouvellement du mandat)	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	117 602
Oui, applicable à 80 personnes environ et plafonné	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	70 247
Retraite complémentaire par capitalisation	na	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	na
Pas de complément de retraite	na	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	88 000
Oui, pour le COMEX et plafonné	na	Pas de stock options	46 000 «Performance Units»	na
Oui (régime spécial des IEG)	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	na
Oui (régime spécial des IEG)	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	na
Oui pour les dirigeants classés « hors grille » (140 personnes environ) et plafonné	Oui (Contrat de travail du PDG suspendu)	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	na
Oui (régime de retraite collectifs de l'ex-groupe Suez)	Oui (Contrat de travail du PDG suspendu)	Renonciation aux stock options	Renonciation aux actions gratuites	Oui, déductibles du fixe
oui (régime spécial des IEG)	Oui	Renonciation aux stock options	Renonciation aux actions gratuites	na
Oui pour le COMEX et plafonné	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	28 000
Oui pour le COMEX et plafonné	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	10 795
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	34 050
Pas de complément de retraite	Oui (Contrat de travail suspendu jusqu'au renouvellement du mandat)	Pas de stock options	Renonciation aux actions gratuites	na
Oui dans les conditions applicables aux cadres du groupe	Oui sauf pour critères de performance pour l'exercice des stock options	na	na	Renonciation
Oui dans les conditions applicables aux cadres du groupe	Oui	Renonciation aux stock options	0 sur un total de 334 980 options de souscription d'actions distribuées aux salariés (3 848 bénéficiaires)	23 500

Contacts :

L'Agence des Participations de l'État

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Direction générale du Trésor
et de la Politique économique

Télédoc 228 – 139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

■ **Jean-Dominique Comolli**

Commissaire aux participations de l'État

Tél. : 01 44 87 72 00

Fax : 01 53 18 36 09

jean-dominique.comolli@ape.finances.gouv.fr

■ **Elie Beauroy**

Secrétaire général

Tél. : 01 44 87 71 73

Fax : 01 44 87 72 89

elie.beauroy@ape.finances.gouv.fr

■ **Suivre l'activité de l'Agence**

des Participations de l'État :

www.ape.minefi.gouv.fr

■ **Nous contacter :**

secretariat-general.ape@ape.finances.gouv.fr

Ce rapport a été réalisé par les équipes de
l'Agence des Participations de l'État.

Sa rédaction a été achevée en septembre 2010.

Crédits photographiques :

Aéroports de Paris, Airbus, Air France, Areva,
BPCE : ©E. Senmartin, DCNS : © A. Deluc Sirpa Marine,
Dexia, GDF Suez, A. Tuleda-La Poste, Phovoir,
SG : D-H. Simon, P. Védrune, Sircom : N. Vrignonneau,
SNCF, Thales et photographies droits réservés.

Conception graphique :

Studio graphique du Service de la communication
du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

ISSN : 1776-128X